LES

REPRÉSENTANTS DU PEUPLE

EN MISSION PRÈS LES ARMÉES

1791-1797

D'APRÈS LE DÉPOT DE LA GUERRE
LES SÉANCES DE LA CONVENTION, LES ARCHIVES NATIONALES

PAR

BONNAL DE GANGES

ANCIEN CONSERVATEUR DES ARCHIVES DU DÉPOT DE LA GUERRE

TOME PREMIER

LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LES REPRÉSENTANTS

« Nous combattrons, Marceau, et nous serons guillotinés ensemble. »
Kléber à Savenay, 1793.

« Si c'était un général comme Turenne que tu eusses destitué, on te pardonnerait aisément ; mais... Rossignol, c'est un crime ! »
Dép. Barère à Goupilleau, 1793.

« L'esprit de l'Armée est excellent. Toute la République est là. »
Dép. Merlin de Thionv. à la Conv., 1794.

PARIS

ARTHUR SAVAÈTE, Éditeur, 76, rue des Saint-Pères

1898

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE

EN MISSION PRÈS LES ARMÉES

1791-1797

DU MÊME AUTEUR :

Manuel et son Temps. — Étude sur l'opposition parlementaire sous la Restauration. Rapporteur à l'Institut, M. Henri Martin, membre de l'Académie fançaise.

Capitulations militaires de la Prusse, d'Iéna à Tilsitt, d'après les archives du Dépôt de la guerre. Rapporteur à l'Institut, M. Hip. Passy, ancien pair de France.

La Diplomatie prussienne depuis la paix de Presbourg jusqu'au traité de Tilsitt, d'après les archives du Dépôt de la guerre et du ministère des Affaires étrangères. Rapporteur à l'Institut, M. Zeller, professeur à l'Ecole polytechnique, recteur à Strasbourg.

Histoire de Desaix, ouvrage écrit par ordre de M. le général Gresley, ministre de la guerre. Rapporteur à l'Institut, M. Zeller.

Royaume de Prusse, d'après les archives du Saint-Empire et du Ministère de la guerre. Essai sur la monarchie des démembrements.

Chute d'une République : Venise, d'après les archives secrètes de la République de Venise ; mission des Affaires étrangères. Rapporteur à l'Institut, M. Zeller.

Caduta d'una Reppublica : Venezia, traduction italienne, après rapport à l'Académie d'histoire de Rome.

Guerre de Hollande, affaire du Texel, d'après les archives de la guerre. Rapporteur à l'Institut, M. Levasseur, professeur au Collège de France.

Carnot. — Étude sur l'Organisateur de la victoire. Rapporteur à l'Institut, M. Fustel de Coulanges, professeur à la Sorbonne, ancien Doyen à Strasbourg.

Les Armées de la République. Précis des opérations et des batailles, de 1792 à 1800, d'après le Dépôt de la guerre et les archives nationales. Rapporteur à l'Institut, M. Sorel, membre de l'Académie française.

Le Génie de Napoléon. — Etude sur la perpétuité de la guerre contre la France par la Coalition, de 1796 à 1815.

La Reine Louise de Prusse, seul ouvrage publié sur ce personnage en France, d'après les archives d'Allemagne et d'Angleterre. Mission des Affaires étrangères.

LES

REPRÉSENTANTS DU PEUPLE

EN MISSION PRÈS LES ARMÉES

1791-1797

D'APRÈS LE DÉPOT DE LA GUERRE
LES SÉANCES DE LA CONVENTION, LES ARCHIVES NATIONALES

PAR

BONNAL DE GANGES
ANCIEN CONSERVATEUR DES ARCHIVES DU DÉPOT DE LA GUERRE

TOME PREMIER

LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LES REPRÉSENTANTS

« Nous combattrons, Marceau, et nous serons guillotinés ensemble. »
KLÉBER à Savenay, 1793.

« Si c'était un général comme Turenne que tu eusses destitué, on te pardonnerait aisément; mais... Rossignol, c'est un crime! »
Dép. BARÈRE à Goupilleau, 1793.

« L'esprit de l'Armée est excellent. Toute la République est là. »
Dép. MERLIN DE THIONV. à la Conv., 1794.

PARIS
ARTHUR SAVAÈTE, Éditeur,
RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

Société de Saint-Augustin,
DESCLÉE, DE BROUWER et Cie,
RUE DU METZ, 41, LILLE

1898

DÉDICACE

Aux Officiers et aux Soldats de l'Armée Royale qui s'écrièrent de Valmy à Zurich : VIVE LA NATION !

Aux Armées de Rhin et Moselle, des Pyrénées, de Hollande, de Sambre-et-Meuse, d'Italie.

A Merlin de Thionville, le plus grand des Conventionnels en mission.

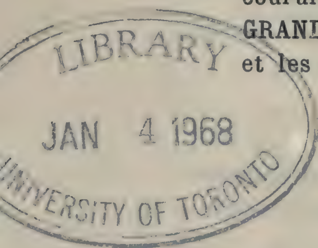
A Carnot, l'Organisateur de la Victoire.

Aux généraux : Duc de Biron, Prince de Broglie, marquis d'Aoust et de Flers, comtes Custine, Dillon, vicomte de Beauharnais, baron Luckner, Baraguey-d'Hilliers, Beysser, Brunet, Chancel, Doyré, Gestas, Gratien, d'Harville, Houchard, La Marlière, Marassé, Miackzinski, O Moran, Perlet, Ramel, Ward.

Aux Vice-Amiraux, de Grimoard, de Kersaint.

Aux héros innommés qui, dès la PATRIE EN DANGER, coururent dans les camps pour faire de la France la GRANDE NATION, les officiers avec 8 francs de solde et les soldats avec 2 sols par mois.

PATRIA, NON IMMEMOR !



INTRODUCTION

De l'Histoire de la Révolution française. — I. Diversité de ses pouvoirs réels comme gouvernement. — II. Les représentants du peuple en mission près les armées furent une *institution politique* ayant une *législation* particulière qui varia selon les Partis. — III. Comment l'auteur a été conduit à écrire le présent ouvrage dès 1879. — IV. Généraux illustres, leur diversité d'origine. — V. Politique militaire. — VI. Œuvre de Robespierre, *dictateur*. — VII. Ses mandataires Saint-Just, Le Bas, Milhaud. — Leurs forfaits en Alsace dévoilés par Merlin en 95 et par Harmand en 97. — Propositions de paix à l'Autriche par les Girondins, rejetées par Robespierre. — Mort de Marie-Antoinette. — La Révolution transforme *l'art de la guerre*. — VIII. Décret atroce et discours de Barère contre les *prisonniers* de guerre. — IX. Vengeance des triumvirs en Vendée, et *ordres secrets* à Carrier. — Robespierre organise par eux cette guerre. — Hoche à Quiberon. — Monuments publics en l'honneur des armées. — X. Grégoire sur le *vandalisme* révolutionnaire. — XI. Des *trahisons* républicaines de certains chefs de parti.— XII. Nouveauté de notre étude contre les légendes. — XIII. Appréciations de Saint-Just et de Levasseur sur le *rôle* des représentants. — La Convention et le grand comité. — XIV. Vues d'ensemble sur notre œuvre. — *Souffrances* inouïes des armées, d'après Masséna. — XV. Un *parti militaire* s'affirme par Bonaparte, en 97, et intervient en Fructidor. — XVI. *Diplomatie de la Révolution*. — La République reste fidèle aux traditions monarchiques. — La Prusse offre la paix si on lui rend la famille royale. — Le comte Mercy et Danton sur Marie-Antoinette. — Paix de Bâle. — Traité de Campo-Formio. — Par le vote de la Constitution de l'an III, la Convention avait fortifié le Parti militaire. — Panthéon et *fêtes militaires* de la République. — Comment la Convention avait paru accepter le système terroriste. — Seules, les armées avaient vécu pour le pays. — Ses chefs désirèrent un gouvernement nouveau qui se superposât à l'anarchie. — Les politiques devaient l'accomplir avec Siéyès et un homme de guerre, quel qu'il fût.

L'histoire de la Révolution Française n'est ni bien connue ni exacte, telle qu'on l'a écrite au lendemain des événements. C'est depuis quarante années environ qu'on peut la saisir et en avoir l'esprit réel.

La présente étude nous a obligé à nous attacher à certaines figures, mais nous ne nous sommes jamais séparé de la marche générale de l'action, pas plus que nous n'avons perdu de vue l'ensemble des choses. Pour avoir étudié, tantôt avec intérêt, tantôt avec émotion, la vie de

ceux qui étaient des tyrans ou des victimes (1), nous n'avons voulu, à aucun prix, condamner les premiers de parti pris ou épouser quand même la destinée des seconds. Nos biographies, qu'elles soient vigoureuses ou émues, appartiennent à l'impartiale histoire. Se montrer chevaleresque en écrivant est honorable ; être vrai, voilà le devoir. Nous n'avons donc pas cherché à dissimuler les taches et les ombres, encore moins à les faire disparaître. Les larmes ne déparent point ces drames et ces tragédies funestes, les aveux ne peuvent en amoindrir l'intérêt, *sunt lacrymæ rerum !*

Un temps viendra, disait Merlin de Thionville, le 21 janvier 1895, *où il faudra aussi être juste envers les morts.* Eh bien ! ce temps est venu ; l'œuvre de la réparation, la voici, peut-être.

Les documents dévoilés, les uns découverts, les autres retrouvés, des lettres inédites, des rapports oubliés, des instructions tenues secrètes, des dépêches d'un intérêt déterminant, le tout émanant des acteurs et des témoins, tels sont les documents dont notre ouvrage est plein. La plupart sont des papiers officiels irréfutables et tous sont dignes de notre patrie.

La mesure la plus funeste qu'ait votée la Constituante, fut la déclaration qu'aucun membre de l'Assemblée nationale ne siégerait à la Législative ou ne pourrait occuper aucun emploi de la couronne pendant sa durée. Ce décret a été appelé une *folie;* ce fut lui qui *décapita* la France en livrant les affaires publiques à des hommes sans expérience. Le mal qu'ils firent devint à peu près sans remède. Tous les historiens sont unanimes à en convenir, sauf les publicistes révolutionnaires, pour lesquels les leçons de l'expérience n'existent pas. On y ajouta en Europe un dédain absolu, parce qu'on crut que tous ces députés n'avaient pas en biens fonds 300 mille livres de rentes. On leur reprocha encore d'être sans éducation, c'est-à-dire de manquer des qualités essentielles au maniement des affaires publiques ; si la diplomatie se trompa sur la question de la nécessité de la fortune, elle eut raison sur celle de l'éducation et de l'instruction.

Dans aucun temps, dans aucune histoire, on ne trouve autant de

1. Le 3 octobre 95, au pied de la tribune de la Convention fut placée (par suite d'un décret) une urne funéraire couverte de crêpes et de couronnes ; une palme la surmontait. Sur le socle, on lisait deux inscriptions : « Ils ont recommandé à la patrie leurs pères, leurs épouses et leurs enfants. — Aux magnanimes défenseurs de la Liberté morts dans les prisons ou sur les échafauds pendant la tyrannie ! » Chaque conventionnel portait un crêpe au bras. Les admirateurs du terrorisme ignorent cette protestation.

crimes et de vertus en une période aussi brève que le fut la Révolution française ; partout, l'héroïsme à côté de la férocité. Lorsque les proconsuls étaient fatigués de se vautrer dans la boue, ils se précipitaient dans le sang. Avec l'initiative politique et militaire des représentants en mission aux armées, ils eurent de quoi se satisfaire. Les uns apportèrent dans leurs fonctions l'application administrative qui sied aux hommes de second ordre ; les autres y développèrent comme Saint-Just, Gaston, Maignet, Hentz, Couthon, Francastel, Ruhl, Ruamps, leur nature hideuse ; certains, les plus rares, y déployèrent comme Merlin de Thionville, le plus glorieux, une vigueur héroïque.

Tous partagèrent les passions de leur époque faite de tempêtes ; aussi, le lecteur accordera-t-il surtout son admiration aux *armées* et concevra-t-il quelque horreur pour les agitations de la *politique* durant cette période. Partout, en effet, il trouvera du sang ; partout des crimes atroces, des attentats sans nom inspirés par la fureur des Partis (1), dont le récit est plus dramatique cent fois que les imprécations les plus éloquentes.

La France transformée par la chute de l'État féodal, une constitution nouvelle votée par une assemblée dont les théories étaient philosophiques avec les uns et traditionnellement monarchiques avec les autres, l'Europe inquiète et attentive, bientôt troublée et agressive, le *novus nascitur ordo* de Mirabeau s'affirmant jusqu'au mépris de tout ce qui était le passé, les cabinets et les cours irrités, puis altérés de vengeance parce qu'ils se voyaient attaqués par la toute-puissance des idées et qu'ils se sentaient impuissants à en arrêter l'expansion, telles furent les causes de la guerre en 1792. Les intrigues et les menaces de l'étranger, qui avaient compromis la *Royauté* en France, achevèrent sa ruine ; le 10 août elle ne fut plus qu'un souvenir ; le 21 janvier 1793 envoya son représentant sur l'échafaud par un attentat dont notre patrie subit encore les conséquences (2), et dont Bourdon de l'Oise disait le 27 décembre 1794 : *Il n'y a pas de crimes utiles !*

1. Nous n'avons pu oublier dans le cours de notre ouvrage de parler de la *Marseillaise* comme chant de guerre, et nous avons protesté contre l'emploi insultant qu'en firent les séides des triumvirs au pied de la guillotine. Un hommage de la reconnaissance nationale fut voté par le Directoire à Rouget de Lisle en ces termes : *Chant qui a valu tant de victoires à la République.* Les armées purifièrent ce que les bourreaux n'ont pu déshonorer !

2. Après l'exécution, un Anglais fit tremper son mouchoir dans le sang du roi. Quelques jours plus tard, William Pitt donna l'ordre de l'arborer au sommet de la Tour de Londres. Cette exhibition porte à croire que le prétendu voyageur était un émissaire secret.

I

Avec la *Convention*, le peuple gouverna effectivement à tous les degrés par ses mandataires ; il y eut un jour où cela ne lui suffit plus. La municipalité de la capitale devint, par la Commune de Paris et son Conseil général, rivale de l'assemblée (1) ; à côté d'elle encore, le Club des Jacobins. Ces deux pouvoirs, occultes d'abord, publics par Robespierre et Danton, prétendirent à une part dans le gouvernement du pays. Ils s'y associèrent malgré la Convention, tantôt pour la conseiller, tantôt pour lui imposer ses volontés.

Au-dessus de ces trois pouvoirs, le *Triumvirat*.

Issu du dix août, le *Conseil Exécutif*, dont nos historiens se sont trop peu occupés, ne fut qu'un mot, une expression politique. Il ne sut ni exercer sa puissance, ni l'abandonner (2). Le 1er avril 1794, il fut dissous, accablé du mépris universel, lui, ses agents, ses commissaires.

Le *Comité de Salut Public* naquit de la trahison de Dumouriez. Les trois phases de ce gouvernement durant la Révolution, nous les étudierons dans leurs rapports avec l'armée, avec Carnot plus spécialement. Nous exposerons ses actes militaires et son esprit, ses institutions et ses volontés ; mais nous ne négligerons pas le *Comité de Sûreté générale*, dont l'action fragmentaire explique le système terroriste à Paris, aux frontières, aux armées (3).

Tout cela ne servira qu'à l'étude des faits militaires, but du présent ouvrage.

Les rois de France avaient autorisé leurs délégués à s'approprier, dans une crise du pouvoir suprême, des droits à peu près égaux aux leurs. C'est ce qui avait porté le jurisconsulte Loiseau à dire du mot *suzeraineté*, qui spécifiait cette usurpation : *Cette espèce de seigneurie est absurde.*

Le Comité de Salut Public (qui avait réduit les ministres à l'état de

1. Loustalot protesta dans un article spécial contre « l'aristocratie de nos mandataires » qui se superposait à celle des privilégiés. *A Paris*, s'écriait-il, *le corps des citoyens n'est plus rien, la municipalité est tout !* Quel aveu !

2. Le décret de son organisation portait nomination d'un Gouverneur pour le *Prince Royal.*

3. Nous conseillons à ceux qu'intéresse la question des relations entre l'Eglise et l'Etat pour cette période, l'ouvrage : *L'Eglise et la Révolution française*, par M. de Pressensé, sénateur.

premiers commis d'administration), qui agissait aux nom et place de la Convention, n'autorisa jamais une usurpation quelconque. Celles qui se manifestèrent, et il s'en produisit, eurent à rendre leurs comptes, à fournir les preuves d'atténuation possibles, qu'elles fussent vraies ou fausses, et une sentence fut la conséquence des enquêtes ou des mises en jugement. Pour sanction l'innocence fut déclarée telle. Quant aux usurpateurs de la Délégation législative, ils furent frappés pénalement. Puis, l'on vit la Convention, s'armant des enquêtes contradictoires et des débats contradictoires aussi mais publics, prononcer la détention, la transportation ou l'exil contre leurs auteurs.

L'*Amnistie* du 4 brumaire an IV, édictée par le parti thermidorien vainqueur, fut appliquée à tous les faits révolutionnaires (1), on doit la réprouver. Il n'y a pas de prescription pour l'*équité politique* et la conscience ne peut absoudre certains crimes ; ceux des grands chefs, comme Tallien, qui la conseillèrent, entendaient s'y comprendre secrètement. Ils y comprirent jusqu'à Maillard, l'assassin de septembre 1792 (2). Le souvenir de leurs crimes les obsédait (3).

Si l'œuvre de la monarchie a été terrible parfois, elle peut invoquer son but et surtout sa longue période d'existence. La Convention, au contraire, dura peu et s'absorba dans un tyran. Voilà pourquoi elle sera toujours jugée avec défaveur. La justice y parut n'être qu'une série de vengeances particulières et iniques, beaucoup plutôt que l'exercice d'un pouvoir régulateur. Sa responsabilité s'accroît de l'accumulation absolue de la direction de tous les genres de pouvoir qu'elle avait concentrés en elle et qu'elle abandonna imprudemment au Comité de Salut public perpétué jusqu'en thermidor. On l'a flétri d'un trait : *buveurs de sang*.

En regard des Triumvirs qui avaient *usurpé* la souveraineté de la Nation en l'encensant, que voyait-on aux armées ?

L'*honneur*, rien que l'honneur, et toujours l'honneur.

1. Avaient été exceptés de l'amnistie : les vols, les assassinats, les incendies. A ce titre furent poursuivis, jugés, condamnés et exécutés, en 1796, les auteurs des meurtres commis à la *Bastille* en 1789 et les principaux exécuteurs des *Massacres de septembre* en 1792. Tallien et d'autres complices surent se faire excepter quant aux massacres. Ce fut Personne qui proposa les poursuites, le 22 juin 1795.

2. Fabre d'Eglantine le déclara à la tribune, le 17 décembre 93 ; il était agent du ministre de la guerre et investi de pouvoirs terribles. Fabre ne fut pas démenti !

3. Le Tribunal Révolutionnaire de Paris, créé le 10 mars 93, dura jusqu'au 31 mai 95 (donc, 26 mois). Son histoire a été écrite avec talent et compétence par M. E. Campardon, fonctionnaire aux Archives Nationales.

Le pays s'était levé tout entier contre l'étranger par un mouvement général, et, pour le défendre, la jeunesse était restée dans les camps. La politique ? elle l'avait méprisée. L'esprit militaire avait maintenu sa fidélité. Loin du tumulte des partis, elle voyait dans la République le drapeau de la patrie. Généraux et soldats étaient unanimes, une seule pensée les occupait : faire face à l'ennemi.

Le dénuement, la pauvreté, la misère, l'abandon, rien ne put entraîner les armées à la révolte ; l'obéissance y préserva de la trahison.

Ici, il faut bien l'avouer, l'*égalité* fut le grand ressort. L'égalité, mais non le nivellement. L'égalité qui montre dans chaque citoyen un homme de même nature et de même sang que tout autre citoyen, où tous ont les mêmes droits parce qu'ils ont les mêmes devoirs.

Dans la constitution militaire de la France républicaine, les officiers et les soldats étaient devenus des frères d'armes. Avec la victoire avaient persévéré les mêmes vertus. Les devoirs les plus difficiles et les plus hauts, elle les avait remplis par honneur et non par contrainte. L'intelligence y avait secondé la discipline. Nos triomphes étaient devenus une force inattendue, irrésistible pour les usurpateurs à Paris, pour les proconsuls dans les départements et pour leurs envoyés aux frontières comme près des troupes. On n'y discuta jamais le gouvernement de fait. On put être mécontent, mais les états-majors seuls le manifestèrent. Jamais la sédition ne pénétra dans les rangs de ces héros. Et le noble cri : *Vive la Nation !* resta de Valmy à Zurich le témoignage de l'héroïsme français !

La Convention a eu cela de spécial, qu'elle pratiqua la morale de tous les fanatismes, elle poursuivit son but à tout prix, le salut public justifia à ses yeux tous les crimes. Elle frappa ses membres eux-mêmes, qu'ils fussent modestes ou illustres. Son jugement de Louis XVI fut un jugement dérisoire et illégal ; elle partagea les fureurs des démagogues les plus frénétiques au point de ne plus paraître que leur instrument, d'où le despotisme. Vergniaud et les Girondins, que Louis Blanc a si justement appelés des artistes égarés dans la Révolution, ne cessaient de protester contre *les vengeances du peuple ;* ce devait être en vain. Celui-ci s'écria un jour, par un de ses orateurs de club : *Nos Représentants nous ont manqué de respect !*

Pourquoi ce langage ? Mallet du Pan va nous l'apprendre ; on pérorait partout, à l'Hôtel-de-Ville, au coin des rues, sur une borne, aux assemblées des sections, aux comités révolutionnaires, dans les cabarets, sur les places et sur les promenades publiques ; partout, la vanité

où la haine installait une tribune gratuite lorsqu'elle n'était pas payée par la Commune, par les Triumvirs ou par l'or de l'étranger, notamment de l'Angleterre, qui l'avoua en 1795, à la Chambre des lords, par une apostrophe de lord Liverpool.

« Qu'on examine, dit Mallet (1), l'incalculable activité d'une semblable machine chez une nation loquace où la fureur d'être quelque chose domine sur toutes les autres affections ; où la vanité a plus de faces qu'il ne brille d'étoiles au firmament ; où les réputations ne coûtaient déjà que la peine de répéter souvent qu'on les méritait; où la société se trouvait partagée entre les êtres médiocres ou leurs prôneurs qui les divinisaient ; où si peu de gens sont contents de leurs situations ; où le marchand du coin est plus glorieux de son épaulette que le grand Condé ne l'était de son bâton de commandement ; où l'on s'agite perpétuellement sans moyens comme sans objet ; où, du frotteur au dramaturge, de l'académicien à l'innocent qui barbouille la feuille du soir, du courtisan bel-esprit à son laquais philosophe, chacun refait Montesquieu avec la suffisance d'un enfant qui se croit savant en commençant à lire ; où l'amour-propre de la dispute, de l'ergoterie et du sophisme ont tué toute conversation sensée ; où l'on ne parle que pour enseigner, sans se douter qu'il faut se taire pour apprendre ; où les triomphes de quelques fous ont fait sortir de leurs loges tous les cerveaux timbrés ; où, lorsqu'on a combiné deux sottises d'après un livre qu'on n'a pas compris, on se donne des *principes ;* où les escrocs parlent de morale, les femmes perdues de civisme, et les plus infâmes des humains de la dignité de l'espèce humaine ; où le valet affranchi d'un grand seigneur s'appelle Brutus ! »

A cette manie de s'intituler qui Marius, qui Scévola, qui Thémistocle, qui Périclès, reproductions ridicules des républiques anciennes, devaient s'ajouter par la guerre des appellations sauvages, des caricatures outrageantes contre les souverains étrangers, avec lesquels il faudrait bien traiter plus tard, même dans la victoire. Couthon osa s'écrier à la tribune de la Convention : « Notre tyran a été puni, il reste encore à punir les autres. » Et comme il ordonnait aux jacobins d'être les instruments de ces vengeances, on arma contre les nouveaux

1. Article dans le *Mercure de France*, du 7 avril 1792.

A noter parmi les licences de la presse les publications suivantes : *Entretiens du Père Gérard*, par Collot d'Herbois, le comédien ; *Les Étrennes au peuple,* par Barère. Plus tard, l'*Alphabet des Sans-Culottes*, par un hébertiste ; *Le Nouveau Catéchisme républicain,* par un déiste ; les *Commandements de la Patrie et de la République,* en vers cette fois ; le *Journal de la Montagne.*

Porsenna, contre les Tarquins une *légion de tyrannicides* (1). Mais il y aura un jour où Carnot déclarera avec Merlin de Thionville que les terroristes et leurs chefs furent de *modernes Catilinas !* jugement qu'il faut retenir.

Maintenant, justifions notre titre.

II.

Les appréciations portées sur les *Représentants du peuple en mission près les armées* ont été écrites avec une ignorance à peu près absolue des documents qui les concernent. Les publicistes et les historiens qui ont traité de leur rôle, n'ont pas distingué entre les représentants à l'intérieur et les représentants aux armées. Les violences des premiers ou leur dureté sanguinaire dans la pratique du régime républicain, ont nui en histoire à la manière dont les seconds exercèrent leurs pouvoirs. On ne s'est pas même demandé si les missions étaient un *fait* ou bien une *Institution politique* ayant une *Législation* qui lui fût propre, législation tantôt organique, tantôt particulière, et avec les événements des factions renouvelable seulement ou modificatrice. On n'a pas recherché davantage quel pouvait être le *caractère* de cette création. Nul ne s'est inquiété de savoir comment, au cas où il y aurait de l'ensemble dans l'œuvre, elle était née.

Les *missions* furent-elles *d'origine républicaine* ou bien *d'origine monarchique ?*

On prouvera que les deux maréchaux de France, les derniers créés, Rochambeau et Luckner, en furent les inspirateurs, les auteurs réels et réitérés. On le prouvera par la publication des *lettres* dans lesquelles ils demandèrent avec insistance cette création. Ils ne parurent pas se douter que les combinaisons ou les déchirements des partis pourraient modifier absolument l'idée première ou même la transformer au point de ne plus reconnaître la pensée du début ; grande imprudence !

En 93 même, le 15 septembre, un général proposa à Danton « l'établissement d'un *Conseil secret* près les commissaires de chacune de nos armées. » Un général, divisionnaire ou brigadier, aurait rempli ce

1. La mise à prix de la tête de chaque souverain fut tarifée dans les clubs : *un million*. Robespierre accepta l'évaluation ; et comme on n'en put atteindre aucun, généraux et officiers les remplacèrent sous la guillotine, plus sûre que les poignards entre les mains de ces criminels bouffons.

poste confidentiel. En fait, c'eût été un général en chef occulte, un commissaire qui aurait touché à tout et dont le caractère aurait augmenté les complications existantes. On eut la sagesse de ne donner aucune suite à cette proposition, qui resta toujours ignorée des états-majors et qui l'est encore de nos historiens (1).

Les missions aux armées furent-elles le résultat du caprice des armées ou des luttes parlementaires ? L'armée n'y eut-elle aucune part ? L'émigration y contribua-t-elle ? Dans quelle mesure ? soit par son attitude à l'intérieur, soit pas ses intrigues toujours coupables aux frontières, dans l'est notamment, et du nord-ouest à l'ouest pour les guerres de la Vendée qu'appuyait publiquement l'Angleterre, qui a sa part de responsabilité dans les catastrophes, ce que l'on oublie beaucoup trop dans ce pays et en Allemagne ?

Qu'ont pensé de cette institution les généraux en chef et leurs collègues ? Quel accueil lui firent-ils soit à son origine, soit pendant sa durée? Quelle opinion ont-ils formulée dans leurs *Mémoires*, de Masséna à Gouvion Saint-Cyr, de Soult à Reynier ?

Quel jugement en ont porté Kléber et Hoche dans leurs *Dépêches*, les unes officielles, les autres intimes ?

La terrible Convention, cette assemblée qui laissa la France agrandie quant à ses frontières naturelles après les déchirement des partis, livra-t-elle à une inconstante mobilité la composition du Comité de salut public et cette Institution ? N'y eut-il pas là une législation d'un ordre spécial, comme esprit dirigeant du moins ? Peut-on connaître, malgré le temps et les vicissitudes des événements, cet esprit ? Se manifesta-t-il sur terre et sur mer ? Que se passa-t-il aux *Colonies ?*

Des *Instructions* précises furent-elles données ? Subirent-elles, en ce cas, le contre-coup de la politique à l'intérieur, de la guerre à l'étranger ? Les connaît-on aujourd'hui ? Ne s'éleva-t-il contre leur application aucune plainte, soit aux Comités, soit à la Convention ?

Il faudra répondre dans le présent ouvrage, chronologiquement, à toutes ces questions. On le pourra sans crainte, parce qu'on a étudié les Archives du Dépôt de la Guerre d'abord, du 20 avril 1792 à la Paix de Campo-Formio ; puis, le Fonds de la Secrétairerie d'État des Archives Nationales pour les relations de la politique générale sur les opérations militaires durant toute la Révolution. Si on y joint les débats toujours passionnés de ses assemblées parlementaires, les délibérations

1. Archives nationales, *Papiers de Danton*, proposition du général Kermoran.

insolentes des clubs, ce que les écrits des militaires, des grands personnages ont raconté, on peut avancer sans orgueil que l'on sera complet.

Se produisit-il, avons-nous demandé, des plaintes contre les représentants aux armées? Cette question est trop grave pour laisser en suspens l'intérêt du lecteur, et on croit utile d'en marquer de suite les phases importantes.

Thuriot de Metz s'éleva le 13 novembre 93 contre la série de réclamations ou d'accusations formulées à la Convention sur la conduite de ses collègues en mission auprès des troupes (1). Il les appela tout net un *système de dénonciations ;* le temps a prouvé qu'il se trompait (2).

Quatre mois plus tard, le 14 mars 94, Bourdon de l'Oise revint sur le même sujet ; cette fois, les proconsuls s'attaquaient entre eux par des personnalités qui furent une des formes du régime terroriste. La Convention dut rédiger un décret pour les interdire. Écoutons les griefs de Bourdon formulés à la tribune, ils suffisent pour prononcer :

« D'après la loi sur le gouvernement révolutionnaire, c'est au comité de salut public que les commissaires de la Convention doivent rendre compte de leur mission. Il faut que cette loi soit rigoureusement exécutée. Trop souvent les députés se permettent, dans les rapports qu'ils font à la tribune au sujet de leur mission, des personnalités dangereuses pour la chose publique. Il est possible que les intrigants, abusant de l'isolement, puissent commettre quelques erreurs qui leur servent ensuite de prétexte pour venir allumer, fomenter des haines parmi nous ; ils s'agitent pour accélérer l'explosion de ces passions dans les moments où la chose publique a besoin de toute notre union. C'est avec douleur que j'ai entendu Fréron demander la parole à jour fixe ; aujourd'hui Javoques fait la même demande ; d'autres le suivront. Exécutons à la rigueur la loi sur le gouvernement révolutionnaire ; évitons ces rapports personnels qui pourraient élever des dissensions dans notre sein. Ainsi prouverons-nous à nos ennemis que nous savons les battre au dehors et déjouer au dedans leurs obscures manœuvres. Quoi donc ! la moitié de la nation est sous les armes, et nous pourrions

1. Cet avocat venu de Reims avait demandé devant Louis XVI que les statues des rois de France fussent brisées, 11 août 1792, puis la *permanence* des sections de Paris et les visites domiciliaires !

2. Levasseur demanda dans la même séance qu'on interdît « aux particuliers » les dénonciations à la barre. Danton protesta contre son collègue ; il estimait que chacun avait « la liberté d'exprimer sa pensée sur tous les mandataires du peuple » et de même sur tous les fonctionnaires. Voté par les soins de Levasseur, ce décret ne fut appliqué qu'après thermidor. Malheureux Danton !

nous occuper de quelques commissaires ! Renvoyons-les devant le comité de salut public ; il vous fera des rapports ; fiez-vous à sa prudence pour ne vous rien dire qui puisse nous désunir. C'est de cet accord unanime que résultera cet ensemble qui fera triompher la république de tous ses ennemis. »

Les protestations et les plaintes, les voilà publiquement constatées par un représentant ; bien plus, par un montagnard que l'on avait tenté d'assassiner durant une mission à l'intérieur.

Toutefois, le Comité de salut public, qu'on a surnommé *le grand Comité*, les repoussait sans distinction. De là les divulgations qui se firent jour après la chute des triumvirs, qui reposent sur des actes officiels et que l'on traitait d'inadmissibles, parce qu'elles embarrassaient, en 95 notamment, les survivants du comité ou leurs complices. Des biographies et des publications de tout genre ont éclairé aujourd'hui cette période.

Eh bien, les divulgations de 95, Thiers et Michelet, Louis Blanc et Quinet, ne les ont pas acceptées, encore moins réfutées. Or, elles figurent dans les *procès-verbaux des séances* de la Convention, et si ces écrivains célèbres les ont lues, ils n'en ont tenu aucun compte. Quinet, ajoutant une foi absolue aux Mémoires du féroce Baudot sur l'Alsace et son action ultérieure, donne pour axiome cette parole du Conventionnel : *Je n'ai jamais eu une ligne d'instructions.* Les faits démentent cette assertion. Merlin de Thionville déclara, le 12 décembre 94, que Carrier avait été *investi de tous les pouvoirs.* Sa constatation prouve que ce cas formait une exception. Il est juste cependant de constater que, la plupart du temps, les pouvoirs étaient discrétionnaires, non illimités, selon le degré d'exaltation révolutionnaire de l'envoyé cher aux Triumvirs. Mais il y eut des instructions et on en lira le texte. Celles qui étaient confidentielles ont disparu, par négligence ou par intérêt.

En principe, les comités accordaient une omnipotence graduée. Animés par la lutte, les représentants ne devaient-ils pas être conduits graduellement au vertige de la toute-puissance qui est le despotisme dans la dictature et aux supplices fréquents dans des répressions cruelles ?

Thiers a pu raconter que dans un dîner donné chez Pache, Ronsin et Vincent accusèrent les membres du Comité de salut public qui résistaient quelquefois aux triumvirs de s'éterniser au pouvoir. Vincent ridiculisa ensuite le *costume* que portaient les Représentants aux

armées. Il déclara qu'il en habillerait un *mannequin* et dirait au peuple : « Voilà les représentants que vous vous êtes donnés ! Ils vous prêchent l'égalité et se couvrent d'or et de plumes ! » Legendre, auquel ces paroles avaient été adressées, les communiqua aux intéressés. Les suites, on les connaît. Ronsin et Rossignol furent nommés généraux en Vendée ; ils en rapportèrent comme trophées les têtes du général de Biron et de quantité d'officiers (1). Au dedans on eut des séries de forfaits qui arrachaient ce cri : *Il faut que la justice et l'humanité soient promptement vengées !* (2).

Enfin, peut-on oublier cette apostrophe de Saint-Just à Barère : *Tu fais trop mousser les victoires*, cri d'impuissance et de haine contre les armées dont on redoutait la gloire et surtout le retour ! Pouvait-on supposer, en effet, parmi les clairvoyants, que les hommes qui allaient vaincre l'Europe sur tant de champs de bataille, illustrer leur patrie, la sauver et la placer à la tête des nations, verraient avec indifférence les crimes et les forfaits qu'accomplissaient les Représentants sur tous les points de la France ! Pouvait-on croire que ce régime serait éternel ? De là cet élan de désespoir, d'autant que Carnot se séparait sans cesse de ceux qu'il appelait des sectaires ridicules et tantôt des fanatiques prêts à tout perdre !

Les documents de la guerre, des dépôts publics et les procès-verbaux de la Convention prouveront l'originalité du présent ouvrage (3), laissant à d'autres le soin d'exposer les missions des Représentants à l'intérieur.

Notre *Programme*, le voilà, ainsi que nos instruments de travail.

Mais, comment avons-nous été conduit à traiter cette époque redoutable dont l'étude paraissait devoir être épuisée après Jomini, de Sybel, Mortimer-Ternaux et Barante, pour les historiens spécialistes,

1. Procès du général Custine, *Appendice I*.

2. Le 3 mai 95, Génissieux adjurait la Convention de flétrir les malheurs nés des lois révolutionnaires. Il obtint la restitution des biens des condamnés aux veuves et à leurs enfants sans révision des procédures, depuis le 10 mars 1793, date du tribunal révolutionnaire.

3. Ce récit tout politique n'est pas fait pour susciter notre zèle, car ce sera surtout une longue série d'atrocités et de sang versé par vengeances personnelles qu'il faudra constater. Mais il importe qu'il soit rédigé en un exposé d'ensemble qui montre la direction du dictateur accablant par ses amis la France entière. On les a déjà nommés *Nos Missionnaires de 93*. Les archives nationales, les séances de la Convention et les archives départementales permettront la réalisation de ce travail ; il prouvera pourquoi on accueillit le *Consulat* comme un gouvernement réparateur au dedans et nécessaire vis-à-vis de l'Europe.

et après nos généraux, en leurs Mémoires, pour les historiens militaires ?

Est-ce par voie de conseil ? Est-ce de nous-même, et dans quelles conditions ?

III.

Le 30 octobre 1879 un ministre de la guerre, soucieux de l'histoire et de ses droits, nous enjoignit d'écrire avec les documents inédits du Dépôt une vie de l'illustre Desaix, le collaborateur de Moreau, l'ami de Gouvion-Saint-Cyr, le protecteur de Davout et de Belliard, le Sultan Juste de l'Égypte, le vainqueur définitif de Marengo. Ce fut en étudiant cette magnifique correspondance des armées, ministres et généraux, hommes politiques et diplomates, que nous conçûmes ce que nous avions ignoré jusqu'alors, *le rôle de premier ordre rempli par les Représentants*. A leurs côtés, les Agents du Conseil Exécutif comme les Agents du Comité de Salut Public, parfois aussi ceux du Ministre de la guerre, nous apparurent les uns et les autres sous un jour ignoré, dégagés de toute légende ou de tout parti pris, écrivant ce dont ils étaient toujours les témoins. Acteurs tantôt, tantôt accusateurs, juges selon les péripéties de la guerre, se divisant entre eux, créant l'indiscipline militaire dans le succès, s'accusant réciproquement de trahison ou de lâcheté, les dissensions dans les états-majors, donnant aussi l'exemple d'un mâle courage comme Merlin de Thionville partout et Levasseur à Hondschoodt ; conduisant des colonnes au feu comme Cassanyès ; arrêtant les paniques ou la retraite comme Goupilleau ; pointant l'artillerie comme Lacoste ; chargeant avec la cavalerie comme Milhaud (1) ; selon les violences des factions, bouffons ou bourreaux, comme Gaston ; tels on les verra dans leur ivresse révolutionnaire (2).

1. On trouvera aux pièces justificatives, selon l'ordre chronologique, une dépêche sur l'attitude des Représentants sur le champ de bataille. Les notices sur St-Just et sur Levasseur achèveront de former l'opinion du lecteur ; celle qui concerne Fabre de l'Hérault la complétera.

2. Le 2 août 94, Dumont dira en séance de l'un d'eux : « Lebon, cet homme sanguinaire, que nous avons le malheur de voir parmi nous ; Lebon, ce monstre pétri de crimes, enivré de sang, couvert de l'exécration générale, vous le voyez salir cette tribune, et y exhaler le venin de son âme infernale. Il n'existe pas une minute où il ne médite un nouveau crime, où il ne prépare un assassinat. » Et

Bourreaux, disons-nous ! Un rapport de Barère demanda un jour leur réduction afin de mettre un terme à leurs désordres sanguinaires, à leurs excès.

Voilà comment est né notre livre, inconsciemment, de lui-même, à notre insu presque, après des investigations éblouissantes qui ont duré 16 années (1).

On comprendra dès lors que nous avons écrit ce qui fut, sans souci des *partis politiques*, soit dans le passé, soit dans le présent ; ne cherchant ni à plaire, ni à déplaire ; nous inquiétant peu des réputations surfaites ou mensongères ; sans thèse à imposer à personne pour ce qui fut ou pour l'avenir ; vrai toujours, parce que nous parlons d'après les documents ; alliant la lecture trop négligée des *Séances de la Convention* aux promesses ou aux aveux nés des révélations posthumes contrôlées.

Fabre de l'Hérault avait demandé au Comité de Salut Public de faire des généraux les *lieutenants des délégués de la Convention*. Cette parole appartient à l'histoire ; elle donne en fait l'esprit de la législation sur les Représentants (2). On oublie absolument qu'il y avait une législation propre, et c'est la cause de bien des erreurs. Quiberon le démontrera.

IV.

La Révolution française n'a pas bouleversé que les institutions ; les jugements précipités portés contre elle ont bouleversé les idées par les faits, dans l'ordre des choses militaires spécialement. Elle nous montre à côté des personnages connus par la *Guerre de Sept Ans*, des officiers inconnus devenant dès 1794 l'espoir du gouvernement nouveau. Plus encore, des lettrés parviendront au commandement en chef,

comme il se réfugiait faussement derrière les ordres du Comité de Salut Public. Bourdon de l'Oise lui lança cette apostrophe : *Tu dînais avec le bourreau !*

Maignet avait fait dire de lui par Robespierre : *Nous en sommes fort contents, il fait beaucoup guillotiner.* (En séance du 5 décembre 94, Rovère).

1. Les ouvrages que nous avons publiés sur la *Diplomatie prussienne* et ultérieurement sur le *Royaume de Prusse* pendant nos fonctions au Dépôt, avaient été rédigés avant notre entrée au Ministre de la guerre et sur des autorisations spéciales.

2. Les relations des Représentants avec les généraux sont traitées dans l'ordre chronologique ; de même pour le Comité de Salut public, le Triumvirat et Carnot.

improviseront des combinaisons tantôt stratégiques, tantôt tactiques, selon les lieux et les circonstances de la bataille. Enfin, comme tout doit être extraordinaire dans cette tempête, on assiste au renversement de toutes les doctrines en tout, et on serait tenté de se demander devant ce tableau si la science a le droit de prétendre que *seule* elle peut dire le dernier mot, même à la guerre !

Des hommes sans éducation et sans instruction première, avec la seule force de la volonté unie au patriotisme, sont devenus immortels par leurs victoires et leur génie.

La France eut à lutter contre toute l'Europe avec des troupes improvisées, avec des chefs sans expérience, avec un déficit de 12 mille officiers passés hors des frontières par l'émigration. Comment put-on être sauvé et dans quelles conditions appela-t-on la jeunesse dans les camps ? Que fit cette jeunesse? Faut-il la considérer d'ensemble ? ou bien, distinguer entre celle de la capitale et celle des provinces ? De là une étude sur les Volontaires de 1791 et ceux de 92, sur les Levées en masse et sur les Réquisitionnaires de février et d'août 1793. Enfin, les appréciations des hommes de guerre et les appels de troupes de l'Allemagne à la voix de l'Autriche conduisant la Coalition contre la France, formeront une étude propre à nous émouvoir. Elle ne se produira cependant ici qu'au moment où on pourra juger de leurs résultats, donc à la fin de 1794 (1).

A côté du maréchal de Broglie et du glorieux Rochambeau, on vit surgir Dumouriez au Nord ; Desaix, Kléber et Gouvion-Saint-Cyr, Marceau, Hoche et Beaupuy (2), le futur duc d'Auerstædt sur le Rhin ; Ney et Lefebvre, Richepanse et Bernadotte sur la Sambre ; ailleurs, Macdonald et Lasalle, Molitor et Pajol, Lobau, Bon et Foy, Lariboisière, Elbé ; aux Pyrénées, d'Agobert, Pérignon et Moncey ; en Vendée, Berthier qui se cachait alors ; aux Alpes, Kellermann ; aux frontières d'Italie, Sérurier et Suchet, Morand, Friant, Gudin, triumvirat glorieux, Dommartin, Victor et Joubert, le vrai vainqueur de Rivoli, puis Augereau, soudard et politicien, Lannes, Murat et Bessières, tous deux du même pays, le Lot, partis ensemble pour les camps en Volontaires

1. De là son apparition au 3e volume seulement, Liv. XII : *La Question des Volontaires*, en six chapitres.

2. Il appartenait à la famille de Montaigne ; deux de ses frères tombèrent comme lui à l'ennemi. Moreau lui fit élever un monument à Neubrisach, en mémoire de sa bravoure à l'arrière-garde où il avait défendu le défilé du Trou d'Enfer dans la retraite de 96.

comme pour une fête au village voisin ! La fête devait durer 25 ans avec Masséna et un jour Bonaparte, le héros des héros pour l'Italie et l'Égypte.

Des colonies, il vint un futur général en chef, Dugommier, enseigne d'infanterie réformé en 1763 qui devait tomber à l'ennemi en 94 et qui écrivait en 91 ce que l'on pensait alors parmi les troupes, en termes curieux : « J'ai vécu cinquante ans sous le despotisme militaire... Le ressort qui me pousse était dans mon cœur ; il était comprimé, la Révolution le dégage et je mourrai patriote. » La Guadeloupe doit une statue à ce héros.

Les plus anciens de ces capitaines avaient à peine trente ans, sauf ceux qui appartenaient dans les grades à l'armée royale comme généraux déjà.

Au-dessus de tous dans l'ancienne armée, Carnot, le chef d'état-major général et l'inspirateur de tous les plans d'opérations lorsqu'il ne les créait pas lui-même.

Parmi les *lettrés*, Moreau, le grand vainqueur de la campagne de 96 et de la retraite, Gouvion-Saint-Cyr, le Jomini français, Bernadotte qui d'avocat devint général et roi, Brune et Pajol, enfin, Soult le premier manœuvrier de l'Empire dont les Mémoires ont redit la grandeur et l'héroïque abnégation des troupes, de 91 à 1800 (1).

Dans le nombre des soldats heureux, des *illettrés* qui obtinrent les honneurs suprêmes quoique privés d'instruction première, quels noms que ceux de Hoche et de Masséna, de Marceau et de Lannes, de Bessières, les trois premiers anciens sous-officiers arrêtés par leur humble naissance aux échelons infimes !

Combien leurs actions nous importent autrement que celles de leurs oppresseurs ! Pendant qu'ils élevaient si haut la France militaire, on entendait un Lebon s'écriant à Arras au nom des triumvirs : *Je suis plus qu'un roi*, ou encore : *La fortune est pour les fous.* Son collègue Guiter disait des chefs de l'armée : *Les femmes de nos faubourgs en savent autant qu'eux*, et Gaston commandait aux Pyrénées d'après la théorie suivante : *Je ne connais ni généraux, ni particuliers* (2). De ces

1. *Fait unique*, un prêtre devenu volontaire parvint au grade de général : *Carpentier*. — Lorsque Molitor s'enrôla, il n'était que séminariste.

2. Rappelons trois faits trop ignorés sur les révoltes aux armées contre les Représentants. Il s'en produisit une à Lyon en faveur du colonel de dragons comte de Beaumont que son régiment enleva à l'échafaud ; de même en faveur du glorieux d'Hautpoul ; sur le Rhin on vit la division de Desaix, l'enfermer dans un carré et déclarer à Saint-Just qu'elle le fusillerait s'il tentait d'arrêter son général.

deux cyniques, le premier était un curé défroqué, le second un juge de paix ; donc, deux lettrés qui comprenaient la portée de leurs mensonges. Leur langage suffit pour les juger. Le 5 décembre 94, Dumont appellera tous ces actes *des atrocités qui ont déshonoré la plus belle Révolution !*

En Vendée, Rossignol demanda la tête de Marceau par dépêche, le 14 décembre 93, puis celle de Kléber, et conclut en déclarant qu'il fallait décimer la *ligue des généraux de l'armée de Mayence.* Une victoire et les protestations de Carnot les préservèrent. Biron et Beauharnais, Custine et Houchard devaient être moins heureux ; aussi l'organisateur de la victoire ne cessait-il de dire en voyant les persécutions de tout genre qu'imposaient les triumvirs : *Vous avez le fanatisme de l'intolérance !* On guillotinait les officiers de l'ancienne armée comme ceux de la nouvelle ; on s'en prenait à leurs veuves, à leurs fils ; la liste des suppliciés nous a été conservée, vengeance inattendue de la vertu. Ronsin imita ses amis et pour prix de son incapacité demanda des têtes d'officiers ; dénoncé, Collot le défendit aux jacobins et déclara que si on le poursuivait, les patriotes désespéreraient de la République. Pour toute réponse Camille Desmoulins les cloua au pilori (1).

L'armée devait sauver seule la Révolution qu'ont *déshonorée* tant de jacobins à l'intérieur et dans les camps.

Beaucoup de généraux, commandant en chef, les uns divisionnaires détachés ou encadrés, les autres officiers généraux sans responsabilité, de première ligne pour certains autres, ont payé de leur vie et à peu près toujours de leur avenir les accusations qui les ont atteints. Heureux ceux qui furent simplement suspendus ou retraités ! Le nombre de ceux qui furent mis à la suite et subirent des fortunes diverses est peu nombreux. Mais on aurait tort de croire que des actes si graves, quelques-uns odieux, ont été passés sous silence dans les Mémoires que nous ont légués les hommes considérables qui ont été les acteurs ou les témoins du drame révolutionnaire. Tous au contraire ont traité ce sujet à diverses reprises, non avec ensemble et avec une volonté déterminée, mais par suite de leurs narrations militaires. Leur témoignage nous a donc entraîné et nous avons dû comparer leurs dires avec les faits, avec les preuves officielles, avec les documents inédits.

On n'oubliera pas que, le 10 décembre 94, un conventionnel put dire à la tribune aux applaudissements de ses collègues : *L'on a esca-*

1. Fragment de *Ma Défense*, publié dans le Vieux Cordelier, *Appendice* II.

moté beaucoup de pièces depuis le 9 thermidor, même de celles qui regardaient les complices de Robespierre!

Ici encore, on devra oublier les idées reçues et se pénétrer que nous prononçons avec des pièces irrécusables, que le lecteur devra méditer et dont la sincérité se prouve par leur publication et par l'indication rigoureuse des sources. Chacun doit pouvoir contrôler les pièces afin de ne pas suspecter leur authenticité, soit dans leur origine soit dans leur provenance.

Nul n'a été plus redoutable pour les forfaits de la justice révolutionnaire s'exerçant aux armées que Gouvion-Saint-Cyr, témoin indigné de ces saturnales. Elles s'exercèrent plus spécialement en Alsace.

Wurmser, originaire de Strasbourg, y comptait des membres de sa famille pendant qu'il était à la tête des armées impériales; on soupçonna, sans autre preuve, tous les modérés de cette province, de *trahison*. Ce fut dans les campagnes qu'on se plut à les rechercher avec une guillotine portative comme preuve de fraternité révolutionnaire, par Schneider et Saint-Just.

Cinquante mille habitants s'enfuirent (1). Voici ce que vit et raconte Gouvion-Saint-Cyr, en 1829, témoin un peu mieux autorisé que Seinguerlet (2).

« Dans ce temps, Saint-Just et Lebon, commissaires extraordinaires de la Convention, établirent au quartier général un *Tribunal* qu'ils appelèrent *révolutionnaire*. mais qui était tel qu'aucun nom ne pourrait le caractériser. Le dénonciateur n'était ni connu, ni confronté ; on n'y souffrait point de *défenseurs*, point d'écritures, pas même pour libeller le jugement, point d'instructions, mais *un simple interrogatoire* dont on ne prenait point note ; le prévenu arrêté à huit heures était jugé à neuf et fusillé à dix !

« On envoyait des agents à tous les corps pour engager les soldats à dénoncer leurs chefs ; ces invitations ne produisant aucun effet, *on promit des récompenses pécuniaires aux délateurs* que l'on cherchait, avec l'assurance de tenir toujours leurs noms cachés. C'est avec des moyens aussi infâmes qu'ils obtinrent quelques victimes dont le sang ne pouvait assouvir la soif de ces cannibales (3). »

1. Le *rapport* d'Hermand de la Meuse, ancien porte-drapeau dans le régiment de Vivarais et qui avait combattu dans les Indes, est sans réplique. Saint-Just avait recouru à des étrangers pour commettre ses dévastations ou ses vols par des confiscations et des contributions de guerre.

2. Ce publiciste a écrit sur *Strasbourg pendant la Révolution* un ouvrage dicté par un sentiment respectable ; mais il a négligé le rapport d'Hermand, celui de Merlin, celui de Porcher, et a porté sur le proconsul un jugement qui appartient à Hoche. Le sauveur de l'Alsace en 93, le voilà.

3. *Mémoires des armées du Rhin*, T. I, p. 136.

A Paris, Fouquier-Tinville calomniait ses victimes. Le 25 juin 94, M. d'Adouville fut condamné avec cette apostrophe : « Se disant *frère adultérin* du tyran. »

La responsabilité de ces crimes appartient aux triumvirs; ils en porteront toujours le poids, car ils en ont accablé l'Alsace, et par leurs agents toutes les armées. Il est surprenant que l'école des révolutionnaires, impuissants à les justifier, ose les passer sous silence ! Durant le siège de Charleroi, avant Fleurus, Saint-Just envoya à la tranchée une commission militaire pour guillotiner sous le feu ennemi ceux qui lui déplaisaient (1).

V.

Ce sont trois mille ouvriers, a dit Loustalot en 93, *qui*, *le 10 août*, *ont établi la République en France* (2).

Eh bien ! il y aura à dire comment fut proclamée la République parmi les troupes, on verra Carnot acceptant ce mandat pour l'armée du Rhin. Il y aura à exposer les théories décevantes sur la République Universelle venant abattre les tyrans couronnés que dénonçait Barère à la tribune de la Convention et dont Robespierre redisait les crimes aux jacobins fanatisés.

Grégoire, témoin si digne, affirme que sur 700 mille habitants, la ville de Paris ne comptait pas plus de *cinq mille jacobins* et la France trois cent mille sur vingt-cinq millions, au 20 avril 92. Donc, le cinquantième s'imposa à la totalité et lui apprit un despotisme supérieur à celui des princes asiatiques.

Grégoire raconte, toujours dans ses *Mémoires*, qu'il avait voulu se rendre aux jacobins après une année d'absence, en septembre 92. « Il n'était plus permis, dit-il, d'y opiner autrement que la faction parisienne. » Buzot constatait, le 30 avril 93, qu'il n'y restait plus *trente* de ses vrais fondateurs : les Amis de la Constitution. Les publicistes de l'école révolutionnaire nous paraissent mépriser un peu, soit le Vieux Cordelier de Camille Desmoulins si sincère, soit la lecture des Mémoires qui concernent l'œuvre de leurs ancêtres politiques. Ceux des généraux ! ils ne les ont jamais lus, redoutant sans doute d'y voir la condamnation des doctrines jacobines, du Rhin à l'Italie.

Lorsque Vergniaud avait dit : C'est à Paris qu'il faut assurer le

1. Rapport de Barère du 29 juin 94.

2. Le 21 août 92, la Commune de Paris supprima par un arrêté de ce jour la qualification de *Monsieur* et lui substitua celle de *Citoyen*.

triomphe de la liberté ou périr avec elle, il avait entendu la guerre contre les puissances coalisées. Paris voulut la déchéance de la *souveraineté nationale* tombant au pouvoir d'un dictateur de la populace servi par des *espions* d'origine étrangère. Ces espions, toujours violents contre les armées, désignaient dans les clubs *les généraux* pour les envoyer à l'échafaud. Or, ils les dénonçaient par ordre des *cabinets étrangers* qui les *payaient* dans ce but. L'école révolutionnaire tente vainement de les ignorer, eux et leur œuvre ; nous les lui rappelons. Il y eut un jour où Santerre dégoûté de tant de cruautés se retira de leur milieu et rentra dans la vie privée (1).

Pendant les élections nos fiers jacobins, conquérants d'un nouveau genre, firent le vide autour du scrutin qui élut la Convention ; cette assemblée parut avoir été nommée non seulement d'enthousiasme, mais à l'unanimité, alors que les libertés individuelle et électorale avaient été violées. L'intimidation avait précédé et fondé avec les circonstances la *tyrannie permanente.* De Paris et des comités, elle passa dans les camps en traînant la guillotine partout; aux bivouacs du Rhin et du Nord comme dans les colonnes des bleus, contre eux-mêmes en Vendée !

La Convention avait tout détruit. De là des difficultés immenses pour la vie publique et sociale. De là des périls immenses aussi, car l'administration était brisée dans tous ses ressorts. Les membres de cette assemblée étaient républicains et surtout *souverains.* Mais ils étaient entre eux et se superposèrent à la nation dont ils vantaient, par un mensonge de politiciens, la primauté, la toute-puissance, la souveraineté. Ils ne la célébraient qu'à la condition de l'absorber en eux. Ils la personnifièrent dans le terrible *Comité de Salut Public*, spécialement dans le second qui a été appelé avec raison le Grand Comité. Par l'*Insurrection* qu'ils avaient conçue, préparée, organisée et conduite jusque dans l'action, ils étaient devenus les maîtres. Malheureusement pour le pays et pour eux-mêmes, ils ne virent pas, ces hommes, que l'insurrection ayant été déchaînée par eux en tout et partout, il viendrait un jour où il faudrait l'accepter pour *maître.*

Leur erreur monstrueuse fut de croire qu'on peut détruire une société.

Pour y parvenir ils durent être condamnés à commettre et ils commirent faute sur faute, crime sur crime. De là des révoltes contre leur

1. Les *Mémoires de Barbaroux* et d'autres contemporains ont fait de redoutables révélations contre lui quant à son républicanisme.

tyrannie, des imprécations contre la domination féroce et ignorante des révolutionnaires d'en bas dictant leurs sottises et leurs fureurs aux chefs d'en haut. De là des vengeances par représailles, car ils avaient voulu, ces fondateurs jamais d'accord entre eux, une *France chimérique*. Les fondateurs ne purent vivre ensemble par orgueil personnel. L'entreprise échoua parce qu'elle ne pouvait qu'échouer, vu la fausseté des principes et la perversité des passions. On vécut dans l'anarchie.

La guerre, seule de toutes leurs inspirations, réussit. La diversion devint avec le temps le sujet principal des mécanismes gouvernementaux. Pourquoi ? Parce que les armées furent partout victorieuses et que leurs victoires devinrent des triomphes éblouissants. Ces triomphes devaient déplacer l'*axe de la Nation*.

La politique se mêla à tout dans ce drame, même aux victoires des armées françaises, étrangères à tant d'erreurs et de forfaits. Les lois militaires et la domination du parti terroriste s'affirmant par l'échafaud sont inséparables dans notre sujet parce que la vérité est *une*. Mais on observera, la vérité impose de le constater, que la *trahison* de Dumouriez fit *dévier* la Révolution par les alarmes qu'elle excita ; on vit désormais la trahison partout et on la mit par peur dans tout. Cette trahison fut le véhicule sûr des mensonges de la populace contre les généraux au *Club des jacobins* et chez leurs *affiliés des départements* ; les calomnies de Barère s'exprimant à la *tribune* en discours habiles préparèrent par Saint-Just la prédominance du Dictateur ! Or, on sait aujourd'hui que Saint-Just fut un faussaire en état-civil, un voleur débauché dans sa jeunesse (1), et que Robespierre avait essayé de s'entendre avec la Cour, en mai 92.

L'anarchie dominant avec Pache, futur baron de Louis XVIII, au ministère de la guerre ; se réfléchissant par le journal d'Hébert, si chèrement payé par lui dans les camps ; se continuant dans les troupes avec son successeur et ami Bouchotte ordonnant de livrer Lille à l'étranger par un ordre écrit que révéla Defermon le 26 octobre 95 à la Convention ; la *noblesse* se divisant en deux parties, l'une fidèle, l'autre oubliant trop souvent ses devoirs civils ou militaires, attaquant la patrie à main armée, tantôt aux frontières, dans les ports (2), tantôt

1. V. *Étude sur Saint-Just*, par M. Ed. Fleury, 1851, ouvrage puisé aux sources.

2. Les habitants de Brest signalèrent en juillet 1789 un complot tramé pour incendier le port et son arsenal, avec le concours des Anglais. Le 26 leur ambassadeur, duc de Dorset, protesta contre cette imputation et rejeta sur d'autres la conception de cet acte. Le 17 août, les gentilshommes bretons, les officiers de

dans l'Ouest ; un enfant captif dont elle provoquait l'assassinat par sa proclamation officielle à Toulon, des certificats délivrés avec ces mots : *L'an Ier du Règne de Louis XVII ;* des complots pouvant tout perdre, voilà ce qu'il importe de constater avec les papiers des Archives de l'Etat, toujours dans leurs rapports avec l'histoire des Représentants aux armées.

Les commencements de Bonaparte ne sauraient nous laisser indifférents. A Toulon, en effet, il connut Barras qui n'est pas le premier auteur de sa fortune, mais qui devint un protecteur prétentieux en 1796 ; puis Robespierre jeune qui le mit bien avec son parti, ce qui faillit le perdre après thermidor. Il appartint à Carnot de le sauver habilement (1).

On trouvera ici le premier Mémoire qu'a écrit Bonaparte sur l'Italie, il est inédit et on a lieu de le croire de la main de Junot ; il servit son auteur en 96, auprès de Doulcet de Pontécoulant, alors directeur des affaires militaires au cabinet topographique.

Le premier auteur de la fortune de Napoléon est vraiment Doulcet, le second est Carnot, le dernier est Barras qui ne l'avait appelé qu'à l'armée de l'intérieur, c'est-à-dire, à rien. Les assertions sur la portée politique du mariage du vainqueur en vendémiaire avec Joséphine Beauharnais sont un roman qui n'a rien à voir avec l'histoire étudiée aux sources.

Le moment est venu d'étudier le dominateur de la France du 4 avril 93 au 9 thermidor, surnommé l'*Incorruptible*, sans doute parce que tout porte à croire qu'il s'appropria la fortune des victimes qu'il déposa entre des mains capables de la lui rendre, les Duplay ou les Haller par exemple (2). Ses contemporains n'ont pas tous ajouté foi à son mépris pour l'argent. Son frère Augustin fut plusieurs fois accusé d'infamies sur ce point, commises avec le concours de personnes interposées. Pourquoi n'auraient-ils pas agi de concert et d'accord, alors que le but poursuivi était commun ? alors qu'il nécessitait

l'artillerie et du génie, ceux des régiments de Normandie et de Beauce, le chef de la marine renvoyèrent à l'ambassadeur son accusation en le sommant de la prouver par un seul nom ! Le duc dut se taire. Mais le 29 décembre 96, Debry déclara nécessaire une expédition en Angleterre.

1. Nous protestons contre l'ouvrage du général Yung : *Bonaparte et son temps*. Ce n'était pas à un soldat qu'il appartenait d'écrire ce pamphlet, au lendemain du démembrement de notre patrie.

2. Le soir de thermidor, il portait sur lui 10.000 livres de bonnes valeurs. Méda s'en étant emparé, Bourdon de l'Oise se les appropria. (V. *Appendice* IV.)

pour le maintenir la continuité de disposer de valeurs et de sommes considérables ?

Robespierre aîné est encore le sujet de bien des études ; si on le connaît aujourd'hui politiquement, il restait à le scruter dans ses rapports avec les généraux, par lui, par ses séides et ses agents ; à l'étudier dans ses relations avec Carnot dont il entravait l'œuvre de salut lorsqu'il ne la combattait pas (1), avec ses mandataires avoués ou secrets dans les camps et aux frontières ; avec ses adversaires timides ou résolus temporairement. Nul ne l'a mieux jugé que *le bras de ses crimes* au Tribunal révolutionnaire, Fouquier-Tinville s'écriant : *Il fut la force impulsive de la Terreur !* Or on sait aujourd'hui que le dictateur faussa des *actes judiciaires* pour obtenir des condamnations à mort ; enfin, il s'appropria tous les *papiers* de Danton le matin même de son arrestation, et les valeurs financières provenant des exactions commises avec Lacroix.

Danton avait-il quelque *fortune ?* Et les déprédations de la Belgique, a-t-on dit (2) avec raison. Nous traiterons du Mirabeau de la Terreur dans un ouvrage spécial : *Les Pays Conquis.*

VI

Comment un homme d'une intelligence étroite, d'une parole déclamatoire, d'une rhétorique froide, d'une opiniâtreté dure, d'une violence confuse, d'un coup d'œil parlementaire indéniable, d'une vie privée mal connue encore, d'un patriotisme verbeux, d'une valeur juridique nulle, d'un mysticisme vague, comment cet homme parvint-il à faire trembler notre patrie (3) et à fouler aux pieds de sa petitesse une nation de vingt-cinq millions d'individus ? Et cela, au moment où des

1. Jomini le constate formellement dans son histoire (t. V, ch. 27, p. 305). Gohier et Durand de Maillane en leurs *Mémoires*, de Sybel encore.

2. Thiers a dû écrire l'aveu suivant : « L'homme le plus nuisible au *parti* était Lacroix dont les *concussions* en Belgique étaient si démontrées, qu'on pouvait très bien les lui imputer sans être accusé de calomnie, et sans qu'il osât répondre. On l'associait aux modérés à cause de son ancienne liaison avec Danton, et il leur faisait partager sa honte. » (T. V, ch. 18, p. 337).

3. La Convention comptait 753 membres dont 230 à peine siégeaient. Exécutés, 50. Proscrits, 20. En prison, 73. En missions diverses, 100. Commissions de travail, 280.

hommes de génie dans la politique ou dans la guerre illustraient la France, superposaient l'action de leur nation à toute autre en Europe et soulevaient l'admiration des deux mondes qui durera toujours (1) !

Quel fanatisme, quelle doctrine l'inspirèrent ? Prédicateur des passions de la populace aux jacobins, flatteur et féroce proscripteur, tel il se montra par lui, par ses confidents ou par ses mandataires, tantôt à la Convention abattue à ses pieds, tantôt aux jacobins dont l'approbation était payée par le trésor public...

Au galimatias accoutumé que lui avait reproché Malouet, il substitua l'habileté obscure de ses théories et de ses discours après le 10 août. *Le procès de Louis XVI lui livra la France.* Dès la Révolution il avait organisé une *correspondance secrète avec les régiments*, parce qu'il avait entrevu dans l'armée un péril et une force tout ensemble. De là ses variations. Hostile en mars 92 à toute déclaration de guerre, il modifia ses vues en 93 et accentua le conflit jusqu'à la haine (2). Il ne comprit pas que l'Autriche et la Prusse sur le continent, l'Angleterre sur mer, étaient heureuses d'un conflit, pour y gagner des provinces par la force en invoquant le droit des monarchies ! la troisième puissance, des colonies et la ruine finale de notre marine ; par les *faux assignats* qu'elle fabriquait à Londres, notre crédit public anéanti.

Une seule de ses apostrophes parlementaires suffit pour juger son système (3). Qualifié dès septembre 92 du titre de *Tribun*, puis de *Dictateur*, il bondit sous cette attaque imprévue de Louchet qui dévoilait son but. Il prononça un appel de haine qu'il appliqua plus tard ; le voici : *Faites mouvoir horizontalement le glaive des lois pour frapper toutes les têtes des grands conspirateurs.* Saint-Just et des proconsuls s'en chargèrent ; la Terreur la voilà en son entier. Caligula et Néron,

1. Robespierre avait dénoncé à la Législative un *complot d'assassinat contre le roi et sa famille* au mois de juin 92. Ce fait fut constaté à la séance du 4 juin par Ribes, avec beaucoup de détails. L'orateur déplorait qu'on n'eût pas appelé Robespierre qui désirait fournir les *preuves*. L'exécution en avait été fixée au 23 mai. Camille Desmoulins le ramena à d'autres idées et on projeta de concert le 10 août dont Camille fut l'organisateur.

2. Un historien prussien, M. de Sybel, a bien voulu avouer l'agrandissement de frontières voulu par la Prusse en 92, et donne dans son ouvrage les quatre systèmes sur la future guerre émanant du prince Kaunitz, négociés par le prince de Reuss à Berlin avec le comte Schulenbourg. (T. I, liv. 4, ch. 1, p. 462).

3. Lorsque les fêtes furent créées dans la République, la Convention en célébra une pour rappeler la chute du triumvirat; elle eut les honneurs d'un chœur spécial, intitulé : *Salut, neuf thermidor, jour de la délivrance !*

Caracalla et Commode furent égalés par Saint-Just et Carrier, Collot et Fouché.

Après les calomnies et les fureurs, Robespierre s'écria : *Je suis perdu !* et Dumont répliqua : *La mort, scélérat, tu l'as méritée mille fois !*

Ce jour-là, le poids de ses crimes (1) le fit monter sur l'échafaud vengeur où il avait précipité Louis XVI et trente-trois mille victimes ; il y monta aux acclamations d'un peuple en délire (2).

Les armées nous ont conservé les leurs, en Sambre-et-Meuse par Soult, sur Rhin et Moselle par Gouvion-Saint-Cyr, aux Alpes et en Italie par Masséna. On sait, grâce à l'ordre du jour de Carnot qui fut lu dans les camps, ce qu'on pensait dans les bureaux de la guerre, dans les comités, dans la Convention, de ces *modernes Catilinas* qui avaient voulu *désorganiser la victoire !* Avec thermidor finit une période où tout homme de mérite avait dit : *La terre peut me manquer pour vivre, elle ne saurait me manquer pour mourir !* La joie des troupes, nous la constaterons pour venger les victimes des concussionnaires et des fanatiques, ivres d'un sang généreux répandu en violant toutes les lois, même devant l'ennemi, pour les généraux comme pour les soldats.

Ce sang ne coule pas pour quelques conspirateurs, mais pour la liberté, s'écriait-on à Metz et à Thionville !

VII.

Jamais aucun État n'avait payé un aussi grand nombre de fonctionnaires que le régime terroriste.

Les Comités Révolutionnaires qui avaient appliqué ce système s'étaient emparés de la police et par elle de l'administration à l'intérieur. Ils dépassaient cinquante-deux mille membres et réunissaient cinq cent

1. « Cette tyrannie avait aussi ses courtisans à entretenir ; elle avait des assassins à salarier.

» Vous avez été effrayés quand on vous a annoncé ce que coûtait annuellement l'*entretien* des comités révolutionnaires ; qu'aurait-ce été si à ce tableau on eût ajouté celui des commissions, des tribunaux chargés de répandre le sang des hommes dans tous les coins de la France ? » Rapport de Boissy-d'Anglas, du 27 déc. 94.

2. On lira dans M. Mortimer-Ternaux, si on veut s'instruire, la preuve que les *procès-verbaux* des sections sur le 10 août 92, furent *faussés* sous son inspiration. Fouquier-Tinville a fait d'autres aveux ; son propre procès dura quarante et un jours. Son acte d'accusation égale les forfaits de Carrier.

soixante mille appointés à 3 livres par jour (loi du 5 septembre 1793). Donc, ils coûtaient à eux seuls 591 millions ; soit dix millions de plus que le *Budget* de l'ancienne monarchie.

Un membre disait le 14 avril 1795 à la Convention : *Le mouvement révolutionnaire nous a amenés à payer plus de traitements que tous les autres États de l'Europe réunis.* Le triumvirat avait fait de cette populace le vrai gouvernement de notre patrie par la volonté de Robespierre (1).

Parmi ses séides, il faut citer Audouin surnommé le sapeur des carmes, qui terrorisa la banlieue de Paris avec 350 coupe-jarrets ; Fournier pour Orléans et Lazowski pour Versailles, qui en commandaient tous deux 1.500. Pache leur donna 400 places et Chaumette autres 400.

La *Commune de Paris* eut un Budget de 850 mille livres par mois pour ses dépenses militaires ; de là ses audaces, ses révoltes, ses insolences et ses crimes. Comme aux armées, les délations étaient payées et pendant que l'*Armée révolutionnaire* agissait à l'intérieur (2), sans aucun risque individuel, les soldats des frontières qui combattaient manquaient de pain ou de souliers ! Nos publicistes jacobins taxeront-ils Soult et Hoche, Jourdan et Moreau, Desaix et Masséna, Kléber et Merlin, de mensonge ? Paris vit les *épauletiers* de Vincent avec horreur, leur reprochant d'être des aventuriers de toute origine, n'ayant pour champ de bataille que les clubs ou la guillotine.

Ce furent ses émissaires, ses correspondants, qui accusèrent les généraux et alimentèrent les tribunaux révolutionnaires traînés par les proconsuls, à la suite des armées. Par eux Saint-Just dépeuplait les campagnes de l'Alsace, Levasseur et Lebon terrorisaient le Nord, Fabre, les Pyrénées-Orientales, Cavaignac, l'autre partie, leurs collègues Gaston et Francastel, Ruhl et Massieu, Duquesnoy, les autres fractions du pays.

Parmi les membres secondaires, citons-en un. Député du département du Nord, Gossuin estima qu'il devait ne s'occuper que de cette frontière. Il connaissait les Pays-Bas et fut d'un conseil utile pour cette

1. Voir aux pièces justificatives, *Appendice* IV, les vicissitudes du gendarme Méda, qui lui fracassa la mâchoire, de haut en bas, à l'Hôtel-de-Ville. Billaud-Varennes l'appelait pour cet acte, *assassin*, menaçant de l'arrêter s'il ne partait pas pour l'ennemi. Carnot le nomma officier et protégea son départ.

2. Décret du 3 septembre 93. — Ils étaient vêtus en carmagnole complète : bonnets rouges, gilets tricolores, pantalons de peluche noire, et marchaient avec une *guillotine portative.*

partie du territoire, chère aux Impériaux et aux Anglais. S'il poursuivit sa tâche avec vigueur, militairement, il ne fut pas toujours heureux dans ses inspirations. Au début de la guerre, il y vit juste ; ainsi, il prononça l'éloge du maréchal de Rochambeau et de son fils. Mais il y eut un jour où les périls de la patrie lui enlevèrent son sang-froid. Il osa proposer d'établir des *tribunaux à la suite des armées !* le 15 août 1792. Il ne pouvait méconnaître la puissance des passions, lui qui avait donné pour fondement de son innovation le double principe que voici : Nos commissaires peuvent suspendre les généraux, les soldats choisir leurs chefs ; les tribunaux doivent pouvoir atteindre promptement les parjures. Saint-Just et Carrier ont appris ce qu'il faut penser de cette initiative.

Nous ne rappelons Couthon et Collot, à Lyon, que pour mémoire ; nous en dirons autant de l'*Armoire de fer* et des aveux de Ruhl sur la non culpabilité du duc d'Orléans relativement à la couronne. Mais on devra rapprocher de son langage celui du comte Vauban, après Quiberon (1), témoignage, entretiens et négociations à Londres qui n'ont pas été démentis soit qu'ils ne pussent être infirmés, soit qu'on ne l'ait osé.

Ruhl, disons-nous. Avec ce conventionnel, il faut rappeler l'affaire de l'*Amoire de fer.*

Les montagnards avaient accusé Roland de n'avoir pas prévenu les mandataires de la Convention de la découverte de cette cachette qui renfermait des papiers secrets de Louis XVI. Ils crièrent bien haut qu'on avait favorisé ainsi la dispersion des preuves qui accablaient la cour et ses rapports avec l'étranger. Ils avaient attaqué de ce fait les Girondins ; en réalité, c'est pour eux-mêmes qu'ils avaient tremblé. Les récits de Bertrand de Molleville, très au courant des intrigues révolutionnaires, et ceux d'autres témoins peu suspects, prouvent que des chefs de ce parti avaient *correspondu* avec la Cour et en avaient reçu des *subsides.* L'émeute du 20 juin 92 avait dû, par exemple, éclater le 23 mai ; un peu d'or l'avait retardée, mais n'avait pu suffire à en amener l'avortement. Le dictateur avait eu des relations avec le Comte de Provence pour aboutir à une souveraineté autre que celle de son frère. Ces faits sont devenus indéniables. Or, l'armoire de fer gênait les futurs triumvirs et Tallien avec eux ! (2)

1. Il était, au moment de la Révolution, colonel du régiment Orléans-Infanterie, émigré.

2. Fils d'un cuisinier du marquis de Bercy, ce dernier avait été élevé au collège

Un seul rôle dans la Révolution fut aussi prédominant que celui de Robespierre après la mort de Marat ; il appartint à Saint-Just de le jouer, notamment en Alsace. Cet aimable bourreau portait d'ordinaire un habit de couleur chamois, un gilet blanc à larges revers, une culotte gris tendre, un œillet rouge ornait sa boutonnière. Ce fut dans ce costume prétentieux, auquel il avait ajouté des bottes, un sabre et un chapeau à plumes, qu'il prétendit arrêter l'illustre Desaix au milieu de son corps d'armée. Les troupes se révoltèrent ouvertement et, entourant en armes le quartier du chef qu'elles avaient surnommé le Bayard de la République, chassèrent le représentant de leurs bivouacs. C'est la plus forte sédition que l'on constate dans les camps en temps de guerre (1).

La révolte de Metz par *l'armée de Mayence*, qu'un décret déclarait traître à la patrie, eut d'autres causes ; le décret fut rapporté grâce à l'intervention de Merlin de Thionville, qui laissa entendre au Comité de Salut public que les soldats ne permettraient ni l'arrestation de Kléber ni celle de Beaupuy. Les triumvirs se promirent vainement de guillotiner plus tard ces héros, le temps leur manqua ; ils se dédommagèrent à Strasbourg et à Colmar.

Leur *tribunal criminel* y commit de telles forfaitures qu'il faut les inculpations publiques de la tribune de la Convention ou du Corps législatif, avec leurs preuves, pour qu'on y ajoute foi. Merlin, de Douai, rapporteur du comité de législation le 28 juillet 94, Harmand, de la Meuse, rapporteur du comité des pétitions le 24 août 97, ont révélé des actes invraisemblables. Le greffier de Schneider, de Claner (tous deux Allemands d'origine), raconta, après thermidor, que les juges étaient toujours ivres, qu'ils ne siégeaient qu'à cette condition, qu'ils entendaient alors les causes et qu'ils connaissaient un seul verdict : *la mort*. Lorsqu'ils graciaient, ce qui était rare, ils exigeaient d'être payés comptant, s'emparaient des objets mobiliers ou de ceux qui avaient une valeur. Ces assertions furent vérifiées et trouvées véridiques. Les petits employés imitaient leurs supérieurs

par sa charité ; le résultat de cette éducation fut de diriger les *massacres de septembre !*

1. L'affaire du colonel de Beaumont-Labonninière, à Lyon, a un autre caractère. Il y commandait le 5e dragons que devait commander à Marengo Louis Bonaparte, le futur roi de Hollande. Arrêté politiquement et condamné à mort, il marchait au supplice, lorsque ses soldats déclarèrent aux conventionnels en mission qu'ils useraient de violence pour l'empêcher de monter sur l'échafaud. Ceux-ci prirent peur et leur rendirent celui qui devait devenir le beau-frère du grand prince d'Eckmuhl.

hiérarchiques; la justice de Saint-Just, la voilà en exercice. Ses apologistes audacieux ou de mauvaise foi peuvent-ils prévaloir contre Merlin et Harmand ?

Pour appuyer les bourreaux, Ruamps s'écriera vainement : *Il vaudrait mieux être Charette que député*, la Convention l'arrêtera immédiatement.

En matière de *contributions* levées en pays rhénan, contributions qui étaient le prix des sacrifices des troupes, de leurs victoires et de leur sang, les amis de Saint-Just volaient impunément. On va le voir par Cambon; ils volèrent à peu près tout en 93 et en 94. Le représentant Becker, en mission à Landau, présenta un travail d'après lequel il établit que les contributions locales versées effectivement par ces pays, avaient produit 3 millions 345 mille 785 livres. Or, Cambon ne put accuser comme perçue par le Trésor qu'une faible somme de 138 mille livres. La comptabilité de Saint-Just, la voilà.

A l'infortuné Dietrich, traîné et exécuté à Paris, avait succédé comme maire de Strasbourg un nommé Monet, de la Savoie. Désigné par Harmand en personne, ce magistrat avait osé écrire : « Strasbourg » n'est pas fait pour la liberté. Strasbourg, par son idiome, par ses » mœurs, par ses relations, par les liens du voisinage, tient à » l'Empire. Strasbourg ne peut être que le partisan de l'Autriche et » de la tyrannie ! » Par ses soins et par les émissaires des triumvirs, on vit *cinquante mille Alsaciens* s'enfuir. Eh bien ! un arrêté envoyait à la mort des *classes entières de citoyens*, dit Harmand, surtout lorsqu'ils étaient riches. Par un autre édit de sang, les opérations de l'armée révolutionnaire étaient approuvées. Par un troisième, les habitants des campagnes qui purent se soustraire à l'arrestation, furent déclarés émigrés dans les dix jours; leurs biens confisqués et vendus vinrent enrichir leurs persécuteurs, juges, valets et bourreaux. A Strasbourg et dans les campagnes, Claner imposa neuf millions de taxes à payer en huit jours comme aristocrates, sinon on était déclaré émigré (1). C'est ce que Milhaud appelait *la messe constitutionnelle*.

1. Ces arrêtés furent rédigés par Milhaud, Guyardin et Ruamps.

Milhaud était l'ami et le collègue de Carrier; il se réfugia en 96 dans l'armée et y débuta colonel; il combattit avec éclat à Waterloo.

Guyardin, ancien conseiller au bailliage de Langres, terroriste; conseiller à la cour de Dijon sous Napoléon, expulsé en 1815.

Ruamps est étudié dans son œuvre aux missions du Rhin; arrêté pour sa con-

L'œuvre de Saint-Just que célèbrent nos révolutionnaires, la voilà exposée et jugée par ses pairs de la Convention et des Anciens. Le lecteur trouvera d'autres récits sur les armées aussi cruels, à l'étude qui concerne la mission sur le Rhin, à la notice de Milhaud comme à celle de Ruamps pour ses émules (1).

N'a-t-on pas le droit de se demander si les hommes qui appauvrirent l'Alsace par leurs déprédations et leurs proscriptions intéressées contre les banquiers et les agents de change, les propriétaires de tout rang et les riches industriels, ne partagèrent pas entre eux et les triumvirs le produit de leurs vols ? Comment prétendrait-on le contraire puisqu'ils agirent sans contrôle ? puisqu'ils ne rendirent aucun compte à aucune autorité ? N'ont-ils pas détourné, en effet, les contributions qui revenaient aux caisses publiques, et dont la quotité de versement est restée ignorée ?

Qui oserait taxer Cambon de calomnie ?

Fait surprenant, Jomini, si bien renseigné d'ordinaire et si exact, a écrit : « S'étant trouvé à même de faire des spéculations particulières, il devait craindre la jalousie de Robespierre. » Ce langage plein de doutes est erroné, car si Cambon avait malversé, son adversaire le lui aurait publiquement reproché. Il eût enlevé ainsi la Convention hésitante sur la Loi de prairial appliquée à ses membres. Or, c'est le contraire qui eut lieu. Cambon s'écria : « Avant d'être déshonoré, je parlerai à la France. » Appuyé par tous, il avait fait de cette apostrophe le prélude du 9 thermidor (2).

N'accusa-t-il pas Robespierre d'agiotages véreux du vivant du Dictateur et en sa présence ? Où ? dira-t-on. A la tribune de la Convention. A quelle époque ? Le 8 thermidor ; donc, au péril de sa vie, car les convulsions du 9 durèrent jusqu'à la nuit par la

duite sauvage, il dut la vie à l'amnistie de brumaire an IV, et Milhaud avec lui. La Convention le récompensa ainsi de son opposition à la loi de prairial, en thermidor. Nous avons le devoir d'être plus sévère.

1. Durand de Maillane a porté sur la justice des triumvirs un jugement sans appel : « Les tribunaux révolutionnaires, multipliés progressivement dans la France, y ont fait périr des milliers de victimes toutes plus innocentes les unes que les autres. » On observera par la lecture des listes relatives aux guillotinés, le nombre de jeunes gens de 15 à 19 ans qui furent exécutés. Lorsque M. Em. Hamel a publié sa déplorable apologie de Robespierre, il a oubliée l'œuvre principale : *La justice révolutionnaire frappant des octogénaires et des jeunes gens.*

2. Consulter sur cette période *La Révolution de Thermidor*, par M. Ch. d'Héricault, ouvrage des plus remarquables et couronné par l'Académie française.

Commune jusqu'au moment où Merlin de Thionville entraîna les artilleurs d'Hanriot au salut du Palais National.

C'est pourquoi ce dernier s'écria bientôt : *Nous jugerons ceux qui ont jonché la France de cadavres !*

Et cependant, il y avait des heures où ces mêmes hommes avaient voulu la *paix*.

En 93, Levasseur en avait reconnu la nécessité, l'évidence l'accablait. Dumouriez aussi l'avait cherchée dans des négociations sainement jugées aujourd'hui.

En mai de l'année suivante, Lebrun l'avait offerte au cabinet de Vienne par un intermédiaire, le secrétaire du comte Salmour, ministre du roi de Saxe près Louis XVI. Comme ministre des affaires étrangères, il s'était porté fort d'obtenir du Conseil Exécutif où il figurait à ce titre les *conditions* suivantes : *reddition des conquêtes de la France ; indemnité aux princes allemands ; mise en liberté de la reine Marie-Antoinette.* Cette troisième condition avait été *ajoutée* par le Comité de Salut Public (1).

Comment cette tentative échoua-t-elle ? Par l'opposition de Barère. La peur du révolutionnaire ne fut pas sa raison prédominante, pas plus que la crainte de leurs vengeances ; ce fut la haine, a dit M. de Sybel, du parti girondin.

A nos yeux, ce fut la volonté de Robespierre, dont Barère ne fut que l'interprète autorisé ; et cela soit que le dictateur haït expressément ses adversaires, soit qu'il redoutât leur puissance au lendemain de la paix.

Il l'avouait indirectement, le 25 juillet 94, dans son discours en faveur du triumvirat, lorsqu'il retraçait les culpabilités du Conseil Exécutif. Il accusait Lebrun de *trahison*, mot redouté sur de telles lèvres ; il le déclarait par ses négociations *coalisé avec l'étranger dans les relations extérieures. Lebrun exterminait la République avec des agents au dehors.* Par des concessions, ce ministre distingué s'était perdu, au lendemain de Fleurus.

La victoire de Fleurus fut célébrée à sa manière par le Tribunal criminel révolutionnaire de Paris ; il condamna à mort, le 27 juin, le maréchal de Mouchy, le colonel marquis de La Guiche, le colonel

1. On a tout lieu de supposer que cette troisième condition fut inspirée par Danton, à la suite des négociations du comte Mercy-Argenteau avec lui, fin janvier. Danton aurait entraîné Courtois, le futur rapporteur des papiers trouvés chez Robespierre, à l'appuyer. C'est à cet acte que Courtois dut de ne pas rendre compte plus tard de sa scandaleuse fortune.

de Montpereux, le général prince de Broglie, l'ancien ministre des finances Lambert, la veuve du maréchal de Biron et la veuve du duc de Lauzun. Le père de la princesse de Polignac, comte de Polastron, fut conduit à l'échafaud à ce titre (1) et l'abbesse de Montmartre, parce qu'elle s'appelait Montmorency !

VIII.

Les *Mémoires* de Barère constituent, comme ceux de Dumouriez, une apologie ; ses discours sont autrement instructifs, parce qu'ils le montrent tel qu'il fut, et, toujours, l'organe préféré de Robespierre, cherchant, par la *perpétuité de la guerre*, la prédominance de son programme et de ses desseins (2). Il importe de joindre la déposition de Chabot au procès des Girondins sur la présente question (3), et l'attestation donnée le 9 août 95 par Tallien à Fouché sur la connaissance que donnait ce dernier aux chefs du parti thermidorien des *délibérations* secrètes des triumvirs au *Comité de Salut public*. Ce fut cette divulgation à la tribune qui sauva le proconsul. Maintenant, place au duc d'Otrante ; son heure peut venir !

En réclamant à la fin de la même année la mise en jugement *de la femme Capet*, Billaud-Varenne aggrava à la fois notre situation militaire, au moment où nous étions battus partout, octobre 93, et notre situation diplomatique. Sa férocité ne comprit pas que Marie-Antoinette devait être pour le Comité de Salut public une sauvegarde et une rançon ; une *sauvegarde*, quant à ce qui était respectable dans nos principes ; une *rançon* nécessaire vis-à-vis de la coalition, quant à nos frontières naturelles. Il oublia, et les chefs de l'assemblée à son exemple, que l'Angleterre avait agi bien autrement à l'égard d'Henriette de France, leur reine, dans un cas identique ; elle avait, en effet, laissé la vie à la

1. Aux pièces justificatives, *Appendice* V.

Mal inspirée, la Convention décréta, le 12 décembre 95, qu'elle n'admettrait aucune demande en révision de *jugements criminels* rendus et exécutés pendant la Révolution. Ce fut Clauzel qui proposa cette iniquité, votée sur l'heure !

2. C'est pour cela que Napoléon consentit à le sauver en 1800 et à ne l'employer ultérieurement qu'en sous-ordre et comme écrivain officiel, mais anonyme.

3. L'émeute du 2 juin 93, conduite par Hanriot à la tête de cent mille hommes, dut coûter cher au trésor. Il a été dit par les survivants de ce parti qu'Hanriot avait distribué cinq francs à la plupart de ses hommes ; on a dit à *chacun d'eux*, ce qui est inadmissible.

femme de Charles Ier, précisément parce qu'elle était étrangère ; son douaire avait été rendu à la fille d'Henri IV, son fils lui avait été remis et un navire anglais l'avait ramenée en France. Elle avait cependant conspiré autant et plus que son époux. Honte aux hommes de sang qui ont infligé à notre patrie l'opprobre du meurtre de Marie-Antoinette (1) ! Danton, du moins, sépara sa politique de la leur ; l'histoire lui doit en ceci une constatation juste, puisque les papiers d'Etat affirment sa conduite par lettres officielles et par témoins (2).

Le 31 mars 94, Saint-Just, lisant son rapport contre Danton, l'accusait d'avoir été le complice de Mirabeau, de d'Orléans et de Dumouriez à l'intérieur. Puis il l'accusait, selon la teneur des lettres de l'ambassadeur d'Espagne accrédité à Venise et adressées au duc d'Alcudia, *d'avoir eu des conférences au Temple avec la reine*. Ce dernier point était faux, oui ; mais les engagements pris avec l'ambassadeur Mercy-Argenteau ne l'étaient pas. Pour accabler son adversaire, Saint-Just lançait cette apostrophe perfide : L'étranger est toujours instruit sur les crimes commis en sa faveur !

Le coupable en Autriche fut le chancelier d'Etat, baron Thugut, politique à vues courtes, un parvenu de bas étage qui entraîna sa cour sur les champs de bataille pour y faire écraser ses armées et sombrer son prestige, punition de son orgueil et de son lâche abandon. Le comte Fersen donna un autre exemple, et l'insaisissable baron de Batz avec lui. Un simple libraire de Toulouse, le sieur Toulan, tenta une évasion qui fut sur le point de réussir, lui qui ne connaissait ni la reine, ni ses enfants ! Toulan expia sa noble tentative sur l'échafaud ;

1. Un décret du 17 septembre avait décidé l'emprisonnement provisoire jusqu'à la paix des *suspects*. Furent déclarés tels : 1° ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, s'étaient montrés partisans de la tyrannie, du fédéralisme, et ennemis de la liberté ; 2° ceux qui ne pourraient pas justifier de la manière prescrite par la loi du 20 mars dernier, de leurs moyens d'exister, et de l'acquit de leurs devoirs civiques ; 3° ceux à qui il avait été refusé des certificats de civisme ; 4° les fonctionnaires publics suspendus ou destitués de leurs fonctions par la Convention nationale et par ses commissaires ; 5° les ci-devant nobles, les maris, femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs, et agents d'émigrés, qui n'avaient pas constamment manifesté leur attachement à la Révolution ; 6° ceux qui avaient émigré dans l'intervalle du 1er juillet 1789 à la publication de la loi du 8 avril 1792, quoiqu'ils fussent rentrés en France dans les délais déterminés.

2. Les défenseurs Tronson-Ducoudray et Chauveau-Lagarde furent arrêtés avec éclat après le procès, puis relâchés. L'amiral d'Estaing et Bailly payèrent de leur vie leurs nobles dépositions.

son nom est indissolublement lié à celui de la reine martyre, et celui de Michonis avec lui.

L'école révolutionnaire invoque vainement, pour atténuer sa faute, un pamphlet de Versailles, œuvre de royalistes abjects, ceux de quelques émigrés, ceux qu'inspirait le comte de Provence, reprochant des passions imaginaires. Les émeutes, le Temple, la Conciergerie, les outrages sans nom du tribunal révolutionnaire, qui n'osa les inscrire dans sa sentence, l'échafaud, en disent plus que les insolences des démagogues appuyés par Hébert !

La guerre continua après ce meurtre, acharnée, implacable !

Les cabinets dénoncèrent à l'Europe l'œuvre révolutionnaire, dite *Loi des suspects*, et l'ensemble des mesures qui complétaient un système abominable. On comprend facilement la force qu'ils en tirèrent pour couvrir leurs ambitions respectives sur le *démembrement de la France*, décidé depuis 91, et pour entraîner leurs peuples dans une guerre sans merci. Ils firent entrevoir à ces derniers un traitement égal par la conquête, et les appelèrent, par les fautes des Comités, sur tous les champs de bataille !

De son côté, la Convention avait renouvelé ses *états-majors*, et les avait recomposés entièrement depuis juin 93. On avait vu un capitaine comme Hoche devenir général, un chef de bataillon de volontaires comme Jourdan être promu général en chef, le colonel Houchard, de même. Les vicissitudes de la fortune avaient été grandes dans les armées républicaines. Des promotions aussi subites avaient empêché les soldats, les officiers et les généraux d'avoir le temps de se connaître ; mais ces vicissitudes avaient donné une idée terrible de la puissance qui frappait sur toutes les existences, depuis le simple soldat jusqu'au général. On savait dans les armées qu'une suspicion, une insuffisance de zèle, une demi-victoire même, étaient égales à une *trahison ;* d'où, la mort. Il en résulta un dévouement tout à fait incomparable chez tous, et pour ceux qui affrontèrent les chances des commandements élevés, des espérances sans bornes. Aussi, Masséna a-t-il écrit de cette période : *Les représentants voulurent des victoires et les obtinrent.* Cette constatation ne doit pas être comprise dans le sens d'une approbation, car son auteur a été aussi dur pour eux que son collègue Gouvion- Saint-Cyr ; dans tous les cas, elle ne justifie aucun des proconsuls dans les camps, des violences ou des atrocités qu'ils y commirent.

C'est à la seconde partie de l'année 93 qu'il faut rapporter les pre-

mières modifications graves et toutes nouvelles que subit *l'art de la guerre*. Il en fut transformé par notre génie. On doit le constater.

C'est à la Révolution française qu'appartient l'idée des irruptions soudaines et nombreuses ; Dumouriez l'avait inaugurée, et Napoléon l'en a loué. Les armées n'avaient qu'un cri : *Il faut nous battre en masse ;* les levées de ce nom l'avaient permis. On connut désormais les luttes entre les principes et les cabinets attachés aux doctrines de l'ancien régime. On ne combattit plus seulement pour les rois, les nations avaient leur jour.

Carnot régularisa les opérations décousues et leur substitua des *plans* combinés (1) avec des *programmes* spéciaux adaptés au concours de chacune des armées (2). Il imposa une volonté que les représentants n'eurent plus le droit de méconnaître. On eut ainsi la grande guerre, et l'art en fut renouvelé, au nom du Comité de Salut public, imposan son autorité en ces termes : *Le salut de la République est là.* Cette formule comminatoire pour la coalition se retrouve dans les principales dépêches écrites par Carnot ; elles seront son éternel honneur. C'est en méditant ce passé plein de gloire que Napoléon devait faire de lui, en 1815, son confident préféré. C'est pourquoi nous lui avons fait une place à part dans notre œuvre au nom de son génie, de ses malheurs. Il a préservé trois fois la France d'un démembrement : en 93, en 94, en 96.

Le propre du génie est de fournir l'exemple de magnifiques combinaisons stratégiques et tactiques ; mais une fois son auteur disparu, la cause initiale, c'est-à-dire l'inspirateur, disparaît avec lui. Frédéric-le-Grand, puis ses généraux, en sont une preuve frappante, indiscutable. On assiste alors à une vraie routine, et les puissances coalisées en ont donné cent exemples, de Brunswick à Wurmser. En Autriche, Kray, Hongrois de naissance, et l'illustre Archiduc Charles firent, seuls, exception. L'art de la guerre était à régénérer ; cet honneur appartint à la pléiade glorieuse des généraux de la Révolution. Napoléon en héritera pour le transformer au feu de son génie, resté *unique*.

Wattignies au nord, les lignes de la Lauter, celles de Wissembourg

1. L'illustre général Foy a décrit la tactique des armées de la Révolution. On en lira le texte dans notre étude sur les Réquisitionnaires.

2. C'est à Robespierre qu'appartient l'idée de l'armée révolutionnaire, opposant aux vertus des combattants de l'honneur français tous les crimes. Personnellement, le dictateur avait une sorte de garde particulière, les *Tape-dur*, qui le suivaient partout, ayant sabres et bâtons, et menaçant qui leur déplaisait, à la Convention même, en termes non équivoques : *Avant peu, tu y passeras.*

et Landau à l'est reprises, les Pyrénées libres au sud, la Belgique promise à nos armes, notre marine si éprouvée se reformant à Toulon et à Brest, l'armée de Mayence préparant dans l'ouest une série d'opérations militaires brillantes, sans oublier en rien les droits de l'humanité et de la guerre, telle fut l'aurore de l'année 94.

Le 18 mars, Carnot, que la puissance de son génie et la force des choses avaient imposé comme chef d'état-major général de la République aux proconsuls, aux triumvirs, au club des Jacobins et aux sectionnaires de Paris exaspérés malgré ses victoires, s'écria :

Il faut que dans quelques mois nous ayons remporté de grands et incontestables avantages ; une victoire médiocre serait la perte de la République.

Généraux, officiers et soldats oublièrent les persécutions de leurs proches comme celles des camps, méprisèrent leurs souffrances au nom de la patrie en danger, s'élancèrent du nord au sud, de l'est à l'ouest, et vainquirent. Fleurus résuma pour l'été de cette année la série des triomphes de nos armées.

Barère aussitôt monta à la tribune pour les exploiter au profit de la faction, dont il était l'orateur préféré. C'est pourquoi nous lui avons consacré une étude spéciale, quant à ses rapports militaires revus en leur œuvre générale.

Il est utile cependant de s'arrêter, même dans cette introduction, sur ces doctrines, sur le style calculé dans lequel il prétendait édicter les volontés de la France et parler en son nom, deux points absolument faux. Jamais une nation comme la nôtre, et d'une langue toujours correcte, n'a autorisé l'étalage officiel de principes diplomatiques formulés en de telles apostrophes.

Le 4 juillet, le Comité de Salut public envoya son rapporteur à la tribune pour y annoncer *la victoire en permanence.*

Tandis que l'armée de Sambre-et-Meuse restituait à la France le département de Jemmapes, l'armée du Nord lui conquérait un grand port : Ostende. On en était venu à croire que les armées françaises ne laissaient plus à l'Angleterre et à l'Empire le temps de se reconnaître. Les vœux les plus difficiles à remplir l'étaient, *la renommée était moins rapide que notre gloire !*

Les factions à l'intérieur, notamment celles de la Commune de Paris, avaient mis ces résultats en question par leurs intrigues au club des

Jacobins, et par les insolences de leurs orateurs à la barre, jusque dans la Convention (1).

Hébert et les siens, Chaumette et ses satellites, couverts d'opprobre, gagés fortement par Pache, tentèrent un jour une révolution à l'intérieur contre le dictateur lui-même ; ce devait être leur perte.

Le parti de la Montagne s'étant divisé, les comités prêtèrent une oreille complaisante à des divulgations qui pouvaient servir leurs projets.

Le Comité de Salut public avait fait de singulières découvertes, c'est vrai ; mais il ne devait s'en prendre qu'à lui-même du recrutement de ses amis. C'est son chef que Barère aurait dû vitupérer.

Robespierre s'aperçut, à la moitié de sa carrière, qu'il était entouré d'espions étrangers ; sa clairvoyance avait été mise en défaut durant toute l'année 93. Alors seulement il avait commencé à les attaquer en ces termes :

« Les cours étrangères ont vomi sur la France les scélérats habiles » qu'elles tiennent à leur solde. Ils délibèrent dans nos adminis- » trations, s'introduisent dans nos assemblées sectionnaires et dans » nos clubs ; *ils ont siégé jusque dans la représentation nationale ;* ils » dirigent et dirigeront éternellement la contre-révolution sur le » même plan. Ils rôdent autour de nous ; ils surprennent nos secrets, » caressent nos passions, et cherchent à nous inspirer juqu'à nos » opinions. »

Ces affirmations étaient justes ; mais ce n'est pas à ces causes que devait recourir leur auteur pour envoyer à la mort le digne Dietrich, le colonel Custine, le général Biron et Houchard. La coalition nous entoura d'espions, c'était son droit ; les triumvirs ne les virent que chez les Français, parce qu'ils haïssaient le talent et le mérite partout. Aussi, ne comprenons-nous pas le soin que Thiers a pris dans son histoire de s'en reposer « sur les vices de la nature humaine », pour expliquer l'œuvre de ces mêmes espions. Ils vécurent dans la familiarité du dictateur (2), de ses lieutenants ; ils abondèrent dans les six mille hommes de l'armée révolutionnaire ! Leurs chefs nous sont connus et on dut les frapper ; on y voyait jusqu'à un fils naturel du prince de

1. Ces attentats portaient un membre à s'écrier après leur récit : « Voudrait-on nous faire partager la honte et la peine des forfaits que nous détestons ? » De là, les révisions d'une foule de décisions révolutionnaires, qui durèrent jusqu'en 1804 !

2. Accusations contre Rovère, Saladin, exposées en un chapitre spécial du tome IV.

Kaunitz ! Pour l'Angleterre (1) les siens pullulaient partout. De là, des apostrophes qui ne connaissaient plus de limites !

Combattre la politique anglaise, c'était bien ; l'injurier était une faute. Barère ne se priva pas de la commettre (2) par des lieux communs, et avec vulgarité.

« C'est à Ostende, dit-il, qu'était l'entrepôt de la coalition, le grenier abondant des armées, l'arsenal le plus complet, et l'appui de la cour de Londres.

C'est à Ostende que fut vomi, avec des chevaux anglais et des assassins endoctrinés par Pitt, le duc d'York, qui a toujours eu le courage d'entrer dans des villes soumises par des trahisons ou achetées par des guinées, ce prétendant à des couronnes brisées, ce général célèbre, qui n'est connu à Maubeuge que par la fuite, et sur nos frontières que par ses froides cruautés...

C'est aux hautes seigneuries du Parlement, aux orateurs des Communes à voter une adresse de remerciement au gouvernement de Georges, pour les succès d'Ypres et d'Ostende, pour la prise de Charleroi et de Mons ; qu'ils n'oublient pas la bataille de Fleurus, qui, comme Jemmapes, a donné la Belgique aux Français.

Que veut donc ce peuple, esclave chez lui, despote sur le continent, et pirate sur la mer ? Et que peut-il espérer aujourd'hui de tant de forfaits ?

On n'était plus au temps des Dumouriez, époque où des traîtres vendaient le peuple à des brigands couronnés, et accordaient aux Prussiens le droit de quitter paisiblement notre sol. L'armée républicaine ne tolérerait plus l'évasion impunie commandée par des généraux français. Se rendre à discrétion dans les vingt-quatre heures ou la mort, *voilà le vœu national*, ajoutait-il ; si les esclaves résistent, *qu'ils soient passés au fil de l'épée* (3). »

Ce discours, où l'atrocité le dispute à la bouffonnerie, est digne de

1. Le 1er août 93, Barère lut en séance une lettre interceptée, qui dévoilait l'application d'un *système*.

2. Lord Macaulay a écrit sur lui en ses *Essais :* « Il n'y a ni dans l'histoire, ni dans la fiction ancienne ou moderne, aucun homme dont la dépravation ait été plus universelle et plus consommée. »

3. « La Convention nationale décrète que toutes les troupes des tyrans coalisés, renfermées dans les places du territoire français envahies par l'ennemi sur la frontière du Nord, et qui ne se seront pas rendues à discrétion vingt-quatre heures après la sommation qui leur en sera faite par les généraux des armées de la république, ne seront admises à aucune capitulation et seront passées au fil de l'épée. »

Marat ; il montre le but auquel tendaient ses collègues du triumvirat et l'avenir qu'ils promettaient à la France ! Ils osaient associer les troupes à leurs infamies.

Eh bien ! à ce même moment, le *Parlement anglais* entendait Erskine, Fox, Sheridan, protester contre la guerre (1). Remontant à l'origine des opérations, ces orateurs les déclaraient injustes. Il ne s'agissait plus aujourd'hui, selon Fox, de l'ouverture de l'Escaut, invoquée l'année précédente, ni de la protection à la Hollande en vertu des traités, mais du gouvernement intérieur de la France, dont la Grande-Bretagne n'avait pas à se mêler. Sur le continent, on avait vu le maréchal de Cobourg reconnaître et adopter la constitution de 91, avec l'autorisation de son maître, puis la rejeter (2). Quant au cabinet anglais, il trouvait partout des défaites au lieu des succès décisifs qu'il avait promis.

William Pitt ayant refusé de répondre, Sheridan l'accabla de ses railleries et lui demanda si *bouche close* était l'ordre du jour d'un Parlement. Toute paix avec la France serait sérieuse, respectée par elle, et un avenir prochain le montrerait à des ministres trop silencieux. Leur interprète ayant osé parler de la Prusse, il n'y avait qu'à demander ce que faisait cette puissance enrichie par le trésor public anglais, et dont les troupes n'étaient jamais à leur destination ! Elles combattaient, mais ailleurs, et pour le compte de leur couronne, avec l'or de l'Angleterre (3) !

Si le ministère obtenait 208 voix pour sa conduite, Fox 58, il n'en voyait pas moins son objectif signalé à toute l'Europe comme une œuvre inique. Nous avions donc intérêt à Paris à ne pas nous aliéner

1. L'ouvrage de Carlyle, intitulé *Histoire de la Révolution française*, nous paraît, sous ce nom pompeux, une série d'observations ou de conférences, non une histoire sérieuse. M. de Sybel a justifié son titre autrement, quelle que soit sa partialité contre la France.

2. Fox fut très vif ; il dit textuellement :

« Cette hypocrite reconnaissance se trouvant inutile pour les projets de trahison, peu de jours après il l'abandonna, toujours d'après la même autorité qui la lui avait fait adopter. Ainsi l'empereur, insensible à toute honte, incapable d'aucun sentiment d'honneur, n'avait d'autre vue, en publiant cette reconnaissance de la constitution de 1791, que de la faire servir à ses projets impudemment perfides. »

3. « Je demande alors, ajoutait Sheridan, pourquoi les troupes de cet allié ne sont point encore à leur destination. Il n'est aucun doute que depuis longtemps l'argent de l'Angleterre soit arrivé à Berlin ; on ne peut excuser le retard de ces troupes, qui devraient être dans leur station, d'autant qu'elles sont déjà en campagne. Ce retard peut occasionner des désastres pareils à ceux qui viennent d'arriver dernièrement en Flandre. »

les sympathies ; mais il aurait fallu un autre discours que celui de Barère pour y parvenir, à Londres et dans les autres capitales.

Or, ce qui importait aux membres prépondérants du grand Comité, c'était d'éblouir la populace et de l'enchaîner à leurs projets par des promesses de *République Universelle !* Cette réponse inattendue fut produite à l'occasion de la demande qu'avaient faite les généraux sur la conduite à tenir en *Pays conquis*.

On avait déclaré qu'on ne combattrait pas les rois seuls, mais leurs complices : les castes privilégiées, qu'on appelait des oppresseurs séculaires. Les comités décidèrent que tout ce qui existait en vertu de la tyrannie était usurpation ; il fallait abolir ces classes partout, afin de détruire toute servitude. On philosophait donc d'après Jean-Jacques. Il est obligatoire, ajoutait-on, de nous déclarer *pouvoir révolutionnaire* dans les pays où nous entrerons. Il n'y a pas à déguiser notre marche et nos principes ; nous détruirons partout les *autorités existantes*, et nous les remplacerons par les *sans-culottes* dans toutes les administrations. Les biens de nos ennemis serviront à payer les *frais de la guerre*.

Barère, Robespierre et Saint-Just ordonnaient aux armées de faire périr les *tyrans ;* donc, les *rois*, de leurs mains !

Ces doctrines de *propagande* furent exposées dans un rapport de Cambon pour les comités de finances, militaire et diplomatique, en novembre 92 ; adhésion funeste des Girondins, le 20, par un discours de Brissot : « protection à tous les peuples qui la réclament », et décret conforme, le 25 décembre. Nous infligions donc la *Terreur* aux habitants des pays situés, soit dans les limites de nos frontières naturelles, soit dans les territoires conquis par la guerre. Avec le temps, les triumvirs avaient graduellement aggravé ces principes ; par l'application qu'en avaient faite les représentants en mission, certains pays s'étaient plaints amèrement. De là cette imprécation de Jean Debry contre leurs auteurs : *Quelques traits de patriotisme ne donnent pas un brevet d'égorgeur*. Sur la question religieuse, nous nous expliquerons en l'étude sur les Pays conquis.

Merlin de Thionville protesta contre ces théories sauvages et flétrit le système de la république propagandiste : *Je veux être Français, républicain libre, et toujours libre ; avant de vouloir donner la liberté à d'autres, je veux jouir de la constitution* (1). Clootz, Prussien et baron, était un espion de Berlin qui se moqua des comités ; arrêté enfin, on le

1. Discours du 6 janvier 94.

condamna parce que ses théories perfides et préméditées avaient été un prétexte donné à la coalition des couronnes contre la France. Mais nous les appliquions partout et fîmes des persécutions détestables. De là, perpétuité de la guerre partout. On eût dit que, pour se venger de ses propres fautes, la coalition voulait effacer la France de la carte ; c'était bien là ce que cherchait le dictateur, parfaitement renseigné sur la colère aveugle de Pitt et sur celles des cours allemandes.

Il ne se trompait pas. La *conduite de la Révolution* qu'il ambitionnait, rêve des plus irréalisables, lui eût échappé à la paix ; c'est ce qu'il n'admettait à aucun prix. Avec la pacification, l'esprit d'apaisement l'eût emporté. On n'aurait pas vu Lyon ensanglanté par l'exécution de six mille personnes mitraillées par ordre de Couthon, les riches guillotinés, et les ouvriers, dits ignorants, dépaysés; on n'aurait eu ni Toulon ni Marseille en feu ; la Vendée aurait dû se soumettre, car elle tirait sa force de la continuité de la lutte aux frontières (1). Les triumvirs n'acceptèrent pas cet avenir. Honte à leur mémoire !

On sait, en outre, que Robespierre inspira à Saint-Just la pensée d'imposer à la France l'entretien d'une armée de 800.000 hommes *en temps de paix*, en vue de garder le pouvoir (2). Mais les tyrans reculèrent le plus possible la signature de tout traité, craignant pour cette proposition un échec.

IX.

La Vendée! La mort de Louis XVI et la levée en masse de février 1793 furent les prétextes politiques de son soulèvement, devenu royaliste après son organisation. La *Constitution civile du Clergé* en fut le véritable levier. Et cependant, cette guerre civile, devenue formidable en quelques mois par son extension, aurait été la plus

1. La prise de Lyon fut annoncée d'une manière spéciale à l'Armée du Nord qui devait porter les coups décisifs : « L'étendard de la liberté flotte sur les murs de Lyon, et les purifie. Voilà le présage de la victoire ; la victoire appartient au courage. Elle est à vous ; frappez, exterminez les satellites des tyrans !... La patrie vous regarde, la Convention seconde votre généreux dévouement ; encore quelques jours, les tyrans ne seront plus, et *la république vous devra son bonheur et sa gloire !* »

2. Le 30 août 96, le Directoire informait les conseils par un message que l'armée en temps de paix serait de 170.000 hommes.

coupable de celles qu'a subies notre pays, si les ducs de Bourgogne-Valois n'avaient donné cet exemple, eux, de la Maison de France, au XIV[e] siècle. Durant la *Guerre de Cent Ans*, en effet, durant la *Ligue*, durant la *Fronde*, notre histoire nationale prouve que certaines fractions du pays, trompées par des ambitieux devenus leurs chefs, avaient appelé l'Étranger sur le sol de leur patrie.

Royalistes et *Jacobins* agirent en 93 comme s'ils s'étaient entendus pour tromper réciproquement et d'accord, les uns des populations inintelligentes, mais généreuses jusqu'à la perte de la vie, les autres la vile populace prompte à tous les crimes.

Ils organisèrent contre les Girondins et contre Lebrun leur mandataire, le 31 mai. Tout espoir de salut disparut, et le consciencieux ministre des affaires étrangères était lui-même mis en accusation. Cette situation acheva de précipiter la coalition dans une guerre sans merci (1). A l'Angleterre, on répondit par les doctrines du *Blocus continental* et par la férocité d'un décret qui interdisait de faire aucun prisonnier de cette nation. A l'Espagne, on objecta le même principe par un nouveau décret. A l'honneur des Généraux et de Carnot qui les soutint, il importe d'attester que ces mesures restèrent lettre morte, Moreau surtout avait protesté.

On se vengea à l'intérieur, en Vendée notamment.

Carrier avait reçu du dictateur des *ordres secrets* disparus et qui avaient été donnés à peu près oralement ; on a pu les constater dans leur principe par une dépêche du proconsul de Nantes au Comité, dans laquelle il déclare s'y conformer. De là les atrocités que son célèbre *Procès* a établies et dont les Archives Nationales redisent l'horreur. Laignelot prouva, le 29 septembre 94, que Robespierre avait *organisé* cette guerre. Les ordres, Dumont (d'Amiens) et Cambon les affirmèrent à la tribune, constatation fortunée et inattendue contre tant d'infamies ! Merlin seul avait osé les combattre, et c'est pour cela que nous lui avons consacré une notice sur son rôle dans l'Ouest. Encore un fait contraire aux affirmations de Baudot citées par Quinet. Les débats du tribunal révolutionnaire en ont dévoilé bien d'autres (2).

1. C'est pourquoi nous traiterons les affaires diplomatiques dans le livre XXI de notre ouvrage. Deux prêtres les ont dirigées de 92 à 95, l'abbé Tondu (surnommé Lebrun) et l'abbé Buchot.

2. Le discours prononcé par Chapelain, membre des Cinq-Cents, le 5 novembre 95, est le plus redoutable réquisitoire qui puisse être formulé sur l'action dirigeante de Robespierre en Vendée. Une seule citation va l'établir : « *La guerre de Vendée*

Après la *défaite de Quiberon*, la Convention se montra inexorable et laissa appliquer dans toute leur étendue la rigueur des lois dont Cambacérès avait été le premier organisateur : *la mise hors la Loi.* Elle attira ainsi sur un nom de général, illustre parmi les illustres, les colères intéressées ou inconscientes d'un parti, colères qui durent encore. Ce drame nous appartenait dans ses phases diverses, tragédie funeste qui excite autant d'indignation que de pitié sans distinction d'opinion, et dont on ne parlerait plus si on connaissait les lois de l'époque, à moins qu'on ne veuille les nier.

Il importe, en effet, à l'honneur de l'armée de prouver que l'attitude de Hoche a été méconnue précisément parce qu'on n'a tenu aucun compte des lois d'exception qui frappaient tous les pays de l'Ouest. Rebelles à la défense de la patrie depuis le 23 février 93 (pour la levée en masse), sous le prétexte qu'on avait exécuté Louis XVI, ces populations égarées par des chefs catholiques, puis royalistes, tous très passionnés, combattirent avec les Anglais et d'accord avec les émigrés. Les Représentants de 95 étaient exaspérés de cette lutte qui ne voulait pas finir et la Convention plus encore. De là des ordres partis de Paris après le retour de Tallien, expédiés secrètement à la *Commission militaire* de Vannes, instituée à cet effet (1) et où les devoirs de l'humanité furent méprisés.

S'ils osent mettre le pied en Bretagne, avait dit Hoche des Anglais, *aucun n'en sortira vivant !*

En fait, ce serment fut retourné contre les émigrés. Comment ? Parce que, vaincus, Sombreuil et les siens relevèrent juridiquement et politiquement des Représentants et non du général en chef. Forcés de se rendre à discrétion dans cet écrasement, ils leurs appartinrent. Hoche l'a dit en ces termes : *Mon affaire est faite*, *le reste les regarde* (2), et il partit impuissant pour son quartier. La faute vraie, c'est la Convention qui la commit en n'accordant pas une *amnistie*, elle qui fut si facile aux jacobins de Paris. Cet immense malheur,

était ici ; elle partait de là... Ce sont les factions précédentes qui ont fait naître cette guerre... En la couvrant d'un voile, on veut l'éterniser. La lumière tue. » La Convention ignora la réalité et Tallien put réaliser le crime d'Auray.

1. Le lecteur trouvera toutes les *versions* exposées en deux chapitres spéciaux, au troisième volume du présent ouvrage, leur discussion et notre conclusion avec les preuves à l'appui. Le rôle prêté à Lanjuinais a été aggravé par l'esprit de parti.

2. Si Hoche avait prévu la polémique soulevée sur cette affaire, il n'aurait pas parlé autrement. Son langage reproduit ce que pensaient ses collègues des pouvoirs des conventionnels.

elle en a toute la *responsabilité* et nous sommes implacable en ceci à son égard.

Hoche déclarait dans l'Amnistie de Montaigu, le 2 avril 96, que les déserteurs qui rejoindraient son armée en implorant la clémence républicaine, l'obtiendraient. Ils seraient répartis à nouveau soit entre les troupes de l'Ouest, soit entre celles des frontières. Mais le général spécifiait que les déserteurs, pris les armes à la main, ne seraient pas compris dans le pardon ; les émigrés en furent personnellement exclus. Ceci prouve par analogie qu'il n'y a eu à Quiberon que l'application des lois et aucune Capitulation de possible.

La carrière de Hoche proteste en tout contre l'accusation dont on le poursuit en Vendée et dans le parti royaliste aujourd'hui encore, sans vouloir lire les Lois révolutionnaires. Écoutera-t-on son défenseur dans ses preuves ? Ce n'est pas sûr (1).

Ce dernier a un devoir à remplir sur ces douloureux événements ; c'est de constater que Charette répondit à l'exécution des quarante-huit Vendéens en faisant fusiller un nombre égal de Bleus à titre de représailles ; auparavant il avait ordonné l'exécution de quatre mille soldats républicains, et c'est certainement à cela qu'il dut sa propre condamnation à mort (2). La cause déterminante de sa propre exécution en mars 96, la voilà. Charette a trouvé pour ce fait des contempteurs dans son propre parti, et nous n'en sommes pas surpris.

C'est par cet oubli de toute pitié que la Révolution s'est montrée inexorable de toutes parts, et mérite les jugements les plus sévères de l'histoire ; on y fut atroce, de la première à la dernière heure.

Le 22 janvier 95, Merlin de Thionville protesta en une apostrophe des plus éloquentes sur la continuité et la gravité de ces malheurs ; il faut la reproduire ici, elle éclairera le débat entre l'école révolutionnaire, toujours audacieuse, et la vérité :

« Un temps viendra, dit-il, où il faudra aussi être juste envers

1. De Sybel a justifié Hoche sur Quiberon, et ce jugement a surtout de l'importance parce qu'il appartient à un étranger.

2. Nul n'a été féroce parmi les chefs vendéens comme lui. Traître au pays, à l'armée, à la marine, il n'a connu que les vengeances les moins raisonnées. Hoche lui avait offert son libre passage en Angleterre et un million. (Récit de M. de Sybel.) La Restauration lui éleva un *monument*, et son neveu fut nommé Pair de France. Quant au général Travot, qui l'avait arrêté par ordre, un conseil de guerre le condamna à mort en 1815 ; on n'osa pas l'exécuter, il mourut de désespoir.

les morts, et, de la même main qui aura cicatrisé les blessures de l'Etat, jeter des fleurs sur la tombe du malheureux Phélippeaux (applaudissements redoublés), sur la tombe de tant d'autres victimes que l'ancien despotisme, non royal, sacrifia à sa fureur et à son orgueil. (Nouveaux applaudissements.) Robespierre, qui ne voulait pas souffrir que rien fût égal à lui, faisait couper toutes les têtes qui l'environnaient, qu'il voyait au niveau de la sienne ou par lesquelles il craignait de se voir surpasser. C'est à la Convention à distinguer les véritables conspirateurs, ceux qui ont assassiné la patrie, des hommes qui l'ont servie dans tous les temps, comme Phélippeaux et Camille Desmoulins (applaudissements redoublés) ; comme Camille Desmoulins qui, le premier, arbora au Palais-Egalité la cocarde tricolore (les applaudissements se renouvellent) ; comme Camille Desmoulins qui, continuellement opposé aux apôtres de la tyrannie, sous Capet, fut assassiné par les bourreaux de Robespierre, pour avoir rappelé le souvenir des jours affreux de l'Empire romain, que cet homme atroce ramenait dans sa patrie ; pour avoir prêché ce que la Convention fait aujourd'hui ; pour avoir dit qu'il fallait ouvrir un guichet aux patriotes ; pour avoir dit qu'il n'y avait point de gouvernement sans justice ; pour avoir dit, enfin, que le gouvernement révolutionnaire était une *tyrannie organisée* s'il n'était pas fondé sur l'équité ! (Les plus vifs applaudissements se font entendre.)

» Il faut éterniser la mémoire de la superbe journée du 9 thermidor. (Oui, oui.) Qu'il soit érigé dans cette Cité qui vint se réunir à la Convention..., qu'il soit érigé, dis-je, un monument qui retrace à nos derniers neveux sa constante fidélité (applaudissements) ; qu'à pareille époque, chaque année, les assemblées législatives, les autorités constituées de cette commune aillent environner la colonne et y fassent lire à nos neveux et nos dangers, et nos triomphes, et l'époque à laquelle la Justice est venue enfin s'asseoir à côté de la Liberté (1) ! »

1. Aussi, certains de ces hommes tremblèrent sur leur œuvre et sur eux-mêmes. L'un d'eux avait dit en janvier 95 : « Si nous voulions rechercher nos délits politiques, quel est celui d'entre nous qui ne doit trembler devant l'avenir ? « Et encore : « Soyons donc *justes*, puisque vous voulez l'être. » Le remords et la crainte se disputaient leurs âmes au lendemain de Fleurus et des victoires de Hollande. La gloire des armées les éclaira trop tard. Leurs crimes n'appartiennent qu'à eux, et l'histoire leur refuse le droit de couvrir leurs scélératesses de cette gloire si pure. En y touchant, ils ne pourraient que la souiller.

X

En se succédant, les victoires avaient inspiré au Comité de Salut public un projet, celui de les consacrer par des monuments publics; il eut un double but en agissant ostensiblement : honorer les armées et instruire le peuple. Paris devait être désormais *la ville aux cent portes ;* chacune d'elles devait signaler un *triomphe* ou bien une *époque révolutionnaire*, termes employés par le rapporteur Barère. A la barrière d'Enfer, on eût gravé une inscription en mémoire de l'Armée des Pyrénées Orientales, ainsi libellée : « Tel jour, Collioure et Port-Vendres vendus par la trahison furent repris par le courage. » A la barrière Blanche, on se souviendrait d'Ypres ; à celle de Saint-Martin, on substituerait le nom de Fleurus ; à celle de Vaugirard, le nom de Wattignies.

Il appartenait aux littérateurs de faciliter l'exécution du projet en rappelant le style lapidaire. L'accord de la peinture et de la sculpture embellirait ces monuments ; gens de lettres et artistes étaient donc appelés à concourir à leur décoration comme à formuler les inscriptions dites civiques, en caractères de bronze qui les orneraient (1).

La décision du 4 juillet 94 avait été précédée malheureusement d'actes de vandalisme, accomplis révolutionnairement à Paris, à la campagne; ils avaient eu partout des imitateurs, et c'est à leur généralisation que l'on doit des pertes irréparables (2). Sauf Rome et Ravenne, l'Italie ne serait ni plus riche, ni plus originale que la France, sans ces actes qu'a éloquemment flétris l'évêque Grégoire (3).

1. On modifia des noms de ville sans raison ou par colère sous la Terreur. Saint-Denis était devenue Franciade, en haine des tombeaux royaux de l'abbaye. Le 20 août 94, Gossuin eut la folie de substituer au nom de *Condé* qui rappelait le vainqueur de Rocroy, celui de *Nord-Libre !*

2. Le 2 août 94, Lacroix signala la collection des gravures, des sculptures, des peintures de l'ancienne Académie dont on annonçait la dispersion. Il demanda leur conservation comme *propriété de la République ;* un décret immédiat sanctionna sa proposition.

Le *château de Versailles* fut sauvé par l'ingénieur de la marine Troude, de Brest ; rapporteur aux Cinq-Cents, il s'opposa à sa démolition, acte de sauvagerie, et entraîna l'assemblée.

3. Nos *Archives* et nos *Bibliothèques* sont passées alors en Russie, nos Galeries de peintures et objets d'art de toute sorte en Angleterre. L'Europe s'est fait une éducation à nos frais pour le goût. On sait quelle reconnaissance elle en a gardé. Notre art national, dont le Moyen-Age est la haute expression, ne redoutait aucune concurrence.

Il a prouvé dans un rapport du 2 septembre 94, trop peu connu, qu'on avait brisé dans la capitale des chefs-d'œuvre de Pilon et de Puget, de Bouchardon et de Coysevox, un calvaire de Poultier incomparable ; le tombeau de Turenne n'avait pas été respecté (1) et par ordre de Saint-Just on avait couvert d'ordures celui du vainqueur de Fontenoy ! le château d'Anet mutilé, la vie de saint Bruno par Lesueur avait été sauvée grâce à une haute intervention (2). Hanriot avait osé proposer de *brûler* la Bibliothèque nationale et Fréron avait demandé à la Convention, 17 thermidor an II, la démolition de l'Hôtel-de-Ville et du Louvre ! On disait des savants au club des jacobins : *Défiez-vous de cet homme, car il a fait un livre.* Ces interpellations, on les jetait par ordre des Triumvirs, Chénier, Bailly, Lavoisier, subirent à ce titre le dernier supplice. Avec Daunou, ces crimes prirent fin (3).

Un sieur Bouquier avait proposé à la Convention d'imposer aux arts une *marche révolutionnaire !* Il conspua les œuvres élégantes du XVIII[me] siècle, leur préférant le style républicain dont les élèves de David devaient accabler le goût français perverti jusqu'à l'apparition de Gros dans les états-majors d'Italie. En revanche, Bou-

1, Le Premier Consul devait le retrouver au Muséum et le placer aux Invalides avec Carnot pour orateur en 1800. Un autre décret lui donna Vauban pour compagnon d'armes.

2. L'abbaye de Cluny fut démolie; elle avait 182 mètres de long. Notre-Dame de Paris fut sauvée par l'architecte chargé de la détruire ; il exigeait trois millions en numéraire effectif qu'on ne put lui verser.

3. Le 4 septembre 95 le comité d'Instruction publique fit rendre un décret qui allouait 244 mille livres par voie de répartition personnelle à des sculpteurs, à des peintres, à des architectes, à des graveurs, à des savants de tout ordre et à des littérateurs. Les sommes se répartissaient soit par trois mille livres, soit par deux mille livres, soit par quinze cents.

Parmi les sculpteurs figurent Houdon et Pajou, Girardon, Clodion et Julien, ces rivaux de la Renaissance. La petite-fille de l'illustre peintre de Louis XIV, Lebrun, reçut trois mille livres. Autre rapprochement singulier : les nièces de Fénelon perçurent une somme égale. Parmi les littérateurs figure Anquetil-Duperron pour sa Législation orientale, un auteur de la Balance du commerce et un autre pour son Traité d'Economie politique. Des ingénieurs, des géographes et des voyageurs à l'étranger furent aussi récompensés ; le continuateur du Président Hénault comme historien, des écrivains, des professeurs et des musiciens prirent part à ces largesses si justes et si réparatrices. Paris n'obtint pas tout, les départements furent compris dans cet ensemble dont la liste atteste le discernement du comité. Fontanes y figure à côté de Picard et d'Arnault ; et un philosophe y coudoie l'auteur d'un Dictionnaire du vieux langage. Les traducteurs d'ouvrages étrangers ne furent pas oubliés. Laromiguière y faisait vis-à-vis à Madame Guyard, peintre qu'on salue au Louvre.

quier donnait à l'Opéra une œuvre musicale détestable et oubliée (1), composée par lui. Ce fantoche avait voulu donner une leçon à Gluck et à Méhul ! Il négligea André Chénier, c'est peut-être un malheur (2).

XI

La vie et les actes des Représentants, leurs trahisons, leurs arrestations et les accusations diverses dont ils furent l'objet à l'époque thermidorienne, leur mort (3), nous les retraçons sans toucher à l'organisation de ceux qui étaient en mission à l'*Intérieur*.

Les *frais des missions* aux armées ont été étudiés comme il convenait depuis la proposition d'imposer à chaque conventionnel l'état de sa fortune (14 mai 93) jusqu'à l'examen des frais pour celles de Merlin, de Richaud et de Levasseur ; ce sont les seules dont on a les papiers. A l'intérieur, un publiciste a trouvé ceux de la mission Collot à Lyon; nous l'avons reproduite d'après sa belle *Étude sur Fouché*.

Sur Siéyès et Barras correspondant avec le comte de Saint-Priest au nom du futur Louis XVIII, la publication des *Lettres* de ce dernier a prouvé leur trahison républicaine (4). Par un obscur intrigant, Thiri, s'intitulant Représentant du peuple en mission et parcourant le Rhin, opérant des réquisitions en vertu de papiers officiels de sa fabrique, imposant à ce titre des contributions de 20 mille livres, haranguant avec insolence les municipalités, escorté de gendarmes authentiques et fondant sa puissance sur leur ignorance, on assiste à un spectacle unique, en 94. Thiri avait appartenu comme soldat au 55me d'infanterie et avait déserté ; il avait été forçat à Sedan et traitait secrètement avec des terroristes autorisés pour le Parti royaliste.

1. Opéra en 5 actes, la *Revolution du Dix Août*, qu'il nommait une Sans-culottide en cinq actes.

2. Le 18 octobre 94, Marie Chénier vengea la mémoire de son frère dans le rapport sur la Fête de l'évacuation du territoire. Il accusa nominativement les triumvirs d'avoir assassiné les hommes qui honoraient la France par leur talent et d'avoir organisé le *règne de l'ignorance*.

3. Il en mourut de mort violente, quelle que soit la cause, 28, et sur l'échafaud, 57.

4. *Lettres et Instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*. Pour Siéyès, lettres 30 et 43 ; pour Barras, lettre 44.

Des *trahisons !* Bertrand de Molleville a écrit de singulières révélations et on ne peut plus les nier; qu'il s'agisse de Cambacérès en faveur de Louis XVII, d'un Tallien avec le Régent (1), on a le droit de dire que la plupart des révolutionnaires célèbres par leurs fureurs tremblaient pour leur vie et tentaient de s'assurer l'avenir en négociant secrètement. On en trouvera la preuve dans un Rapport intercepté par notre cavalerie dans l'ouest à l'armée des côtes de Brest. Il a pour titre *Journal de Cercleron.* Il y est question de Westermann, dont il prend la défense malgré sa condamnation aujourd'hui reconnue inique. Cercleron accuse encore Santerre et Dubois-Crancé d'intelligences avec Puisaye. Ceci explique certains actes de la politique thermidorienne mieux que les démonstrations des historiens (2). N'a-t-on pas prouvé, durant le Procès de Louis XVI, les négociations des chefs du parti populaire avec la Cour ? spécialement de Danton et de Lacroix ? Dominant en 93, ces mêmes hommes n'ont-ils pas détruit les preuves de leurs culpabilités dont les *Archives nationales épurées* gardent cependant quelques traces ?

Le plus accusé des Représentants dans le sens d'excès de pouvoir ou d'intelligence prétendue avec l'ennemi fut Dentzel ; nommé par le Bas-Rhin, luthérien de religion et ministre, en mission dans son pays, il fut coupable de violence, mais ne surpassa pas Ruamps et n'égala ni Milhaud, ni Saint-Just. Des haines spéciales le poursuivirent avec acharnement; nous en avons fait le récit détaillé ; sa carrière suffit à comprendre les poursuites analogues dont toute trace est aujourd'hui perdue relativement à d'autres conventionnels. On a pillé sous l'Empire et sous la Restauration nos dépôts publics, de complicité avec ces gouvernements, afin de sauver des fonctionnaires haut placés et qui rendaient des services ; on a voulu aussi sauver du déshonneur certaines familles. L'historien a le devoir de le constater.

L'arrestation des mandataires des comités a donné lieu à une étude plus émouvante à raison des noms retentissants contre lesquels elle fut soit demandée, soit obtenue. On verra dénoncés par un séide des triumvirs Merlin de Thionville et Rewbell, Boissy

1. Le 20 octobre 94, Lejeune formulait l'accusation qu'on va lire et sur laquelle il ne fut pas répondu, à l'occasion précisément d'une proposition de Tallien : « Si vous adoptiez ce système, vous mettriez votre existence politique, qui est la sauvegarde de la liberté du peuple, dans les mains d'un tribunal, qui pourrait peut-être devenir l'instrument de l'Angleterre et des puissances coalisées. »

2. Voir Lenôtre sur *Un conspirateur royaliste sous la Terreur,*

et Bayle, arrêtés à Marseille, Barras et Fréron à Pignan, Blin devant l'ennemi par Carnot, Rouilhier et Brunel par Chabot, Magniez par une administration et, enfin, l'affaire Limodin pour être complet.

XII

Nous allons contrarier des *opinions anciennes*, parce que nous produisons des *documents nouveaux* et inédits pour la plus grande partie. Nous allons même modifier des jugements qui paraissaient définitifs à raison du mérite des historiens qui les ont émis. On nous trouvera, certes, hardi d'avoir tenté de réformer des décisions acceptées depuis cinquante ou soixante années et qui passent pour des doctrines arrêtées. *Nous prions seulement qu'on nous écoute loyalement et qu'on nous lise dans nos preuves.* Les écrivains de génie ou de talent qui ont écrit sur la Révolution française dès 1825 ou durant la Monarchie de Juillet (1) n'ont pas eu en main, pour la *partie militaire*, les documents que nous possédons aujourd'hui dans les différentes Archives.

L'auteur peut dire avec Michelet : *J'ai lu des documents que personne n'avait consultés.*

Les écrivains compétents, les spécialistes, n'ont pas été admis au Dépôt de la guerre avant 1871.

Durant le premier Empire, Jomini ne put y pénétrer malgré les ordres de Napoléon, parce que Berthier lui en refusa l'entrée en recourant à des raisons de service qui n'existaient pas et qui déterminèrent le colonel suisse à nous quitter (2). Notre major général avait redouté sur son maître l'influence de Jomini depuis la célèbre conversation avec l'Empereur sur la campagne de Prusse.

Lorsque le maréchal Jourdan répondit à l'ouvrage de stratégie de

1. Nous citerons spécialement Thiers et Mignet ; Louis Blanc, qui a gardé le silence sur les Représentants ; Lamartine, en ses trop chers Girondins ; Michelet, qui aurait pu être le Polybe de la Révolution par son génie, si son imagination ne l'avait égaré ; Quinet, d'une passion qui émeut malgré des appréciations obscures. — Thiers n'a utilisé le Dépôt de la guerre qu'en 1840, et pour l'Empire. — M. Sorel n'avait pas à traiter notre question, son magnifique ouvrage étant circonscrit à la Diplomatie de la Révolution.

2. Sainte-Beuve en a donné les preuves dans sa *Vie de Jomini*.

l'Archiduc Charles pour les opérations de Sambre-et-Meuse, il ne put utiliser les papiers de l'état-major général (1).

Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr éprouva les mêmes refus, quoiqu'il eût été Ministre de la Guerre, alors qu'il écrivait son récit sur les armées du Rhin, qu'il faut placer à côté des écrits de Turenne (2).

XIII

Ces hommes considérables ont, certes, écrit ce qu'ils pensaient des Représentants accrédités auprès de leurs armées, et on trouvera leurs appréciations ici même selon la marche des événements. Mais il est utile de constater dès à présent comment les Représentants comprirent leur rôle, par leur propre témoignage. Nous laissons la parole à chacun de ceux que nous citons : Saint-Just et Levasseur.

Le 11 octobre 96, le premier le définissait ainsi à la tribune :

« Il n'est pas inutile non plus que les devoirs des Représentants du peuple auprès des armées leur soient sévèrement recommandés. Ils y doivent être les pères et les amis du soldat. Ils doivent coucher sous la tente, ils doivent être présents aux exercices militaires, ils doivent être peu familiers avec les généraux, afin que le soldat ait plus de confiance dans leur justice et leur impartialité quand il les aborde. Le soldat doit les trouver jour et nuit prêts à l'entendre. Les Représentants doivent manger seuls. Ils doivent être frugals et se souvenir qu'ils répondent du salut public, et que la chute éternelle des rois est préférable à la mollesse passagère.

» Ceux qui font des révolutions dans le monde, ceux qui veulent faire le bien, ne doivent dormir que dans le tombeau.

» Les Représentants du peuple dans les camps doivent y vivre comme Annibal avant d'arriver à Capoue, et comme Mithridate ; ils doivent savoir, si je puis ainsi parler, le nom de tous les soldats ; ils doivent poursuivre toute injustice, tout abus, car il s'est produit de grands vices dans la discipline de nos armées ; on a vu des bataillons de l'armée du Rhin demander l'aumône dans les marchés : un peuple libre

1. Le maréchal le constate dans son récit de la mort de Marceau.

2. Le maréchal s'en plaint amèrement dans l'Introduction de son travail qui parut en 1829.

est humilié de ces indignités : ils meurent de faim ceux qui ont respecté les dépouilles de la Belgique ! »

Levasseur qui vécut dans les camps écrivait de Cassel le 30 juillet :

« Permettez-moi une dernière recommandation. Lorsque les Représentants du peuple près les armées vont dans les camps, ils y vont à cheval, revêtus du grand costume ; ils sont aperçus de loin, les généraux et les officiers en sont avertis ; ils courent au-devant d'eux, ils les entourent, ils les accompagnent partout ; le soldat n'ose se plaindre de ses supérieurs en leur présence. Le seul moyen de connaître la vérité est que le Représentant du peuple aille au camp quelquefois à pied, seul, sans cortège d'officiers, qu'il traverse le camp, qu'il parle familièrement aux soldats, *qu'il soit soldat avec eux*, et je vous invite à recommander à tous les Représentants du peuple près les armées de leur rendre de temps en temps de pareilles visites. »

Si Levasseur fut le père du soldat (1), Saint-Just en fut le bourreau.

Les armées apprirent l'*arrestation des Girondins* par une Proclamation votée aux Français le 31 mai. Son rédacteur eut soin d'y taire que des démagogues des clubs et de la Commune, payés, avaient demandé depuis deux jours à la barre et dans les réunions publiques l'incarcération des principaux chefs de ce parti qui empêchait l'avènement du règne de sang de Robespierre. Il n'avait pas parlé davantage de la fermeture des barrières de la capitale ou des portes du Palais national. En revanche, il mentait avec l'effronterie propre au parti des Triumvirs. Paris, voué aux furies et aux assassinats de la canaille révolutionnaire, Barère l'appelait pour l'Europe et pour la France le *centre des sciences*. Bailly, Lavoisier, Condorcet ne comptaient donc pas ! Paris était encore le *foyer des lumières*, sans doute parce qu'on y avait massacré en 92 l'élite de son haut clergé, en 93 l'élite de la noblesse et les orateurs illustres de son assemblée souveraine. Ces derniers, on les nommait de *faux patriotes*.

Soldats de la République, s'écriait le rapporteur, les divisions intestines ne compromettent plus désormais la cause de la liberté pendant que vous versez votre sang avec tant de gloire. Quel que soit votre grade, général ou soldat, quel que soit le corps où vous servez, ne vous disputez plus que de courage.

L'Anacréon de la guillotine se trompait pour le plaisir de se tromper.

1. Kléber avait pris son fils auprès de lui comme aide de camp. Ce trait suffit pour honorer sa conduite aux armées ; il eut le tort de se montrer révolutionnaire en politique.

Jamais les troupes n'avaient disputé pour ne pas combattre, et leurs chefs pas davantage... Seuls, certains bataillons de Paris avaient attesté la trahison pour fuir et massacrer leurs généraux. Barère a été ce jour-là, comme dans tant d'autres, un misérable.

Le moment est venu de dire comment la Convention avait laissé naître la Terreur, *comment elle l'avait subie*. On le constate d'un trait : par la création du Comité de Salut Public. Or, Danton s'y était opposé (1).

La majorité de ses membres n'était pas plus terroriste que la majorité de la nation.

Ce n'est pas elle, en effet, qui commanda les mitraillades de Lyon, les décimations de Toulon, l'incendie de Bédouin, les noyades de Nantes. Elle manqua de courage civique, voilà la vérité ; terrorisée elle-même, elle n'osa flétrir tous ces malheurs. Elle garda le silence comme si elle n'avait pas de volonté jusqu'au jour où elle éclata d'indignation par Cambon le 8 thermidor, par Tallien le 9, en séance, et par Merlin de Thionville l'épée à la main.

Le pouvoir exécutif n'était plus en elle depuis le 4 avril 93.

Dès la chute des Girondins, ses séances étaient devenues froides et au lieu de durer longtemps, étaient terminées en deux heures, au témoignage des mémoires contemporains. Dès la création du Comité de Salut Public, qu'on a appelé le Grand Comité, elle s'en était remis à lui pour tout ; il s'était arrogé tous les pouvoirs et ses rapporteurs, très formalistes et solennels, prirent un malin plaisir à agir en chefs d'État. N'incarnaient-ils pas la Nation et la Loi ? Ils marchaient, du Pavillon de Flore où résidait la section de la guerre et du Pavillon de Marsan où siégeait la section de la police et de l'intérieur, escortés par un flot de courtisans lorsqu'ils se rendaient aux séances.

Un silence sombre régnait dès leur arrivée. On n'attendait d'eux que des proscriptions pour la France au-dedans ou bien des bulletins de victoires de la part de la France militaire aux frontières (2). Lorsque Barère annonçait les triomphes éclatants de nos armées, son attitude était insolente d'après le récit de ses collègues. Il paraissait dire à tous : *Ce n'est ni Vous, ni le Peuple, ni l'Armée qui ont vaincu, c'est le Comité de Salut Public*. Ce langage nous vient de Thibaudeau.

Donc, du Comité tout dépendait : législation, gouvernement, pensée directrice et exécution, par ses Représentants en mission. Quelle exé-

1. On lira au chapitre XIV le texte de loi qui créa le comité.

2. Un membre des comités lisait parfois en séance les *Annales* militaires qui constataient l'héroïsme des simples soldats. — *Appendice* VI, pour l'année 1794.

cution ! Tous ne paraissaient exercer en fait que les volontés des clubs (1).

Les proscriptions avaient, elles-mêmes, été arrachées au Comité de sûreté générale qui n'avait plus eu qu'à les préparer après le 31 mai, comme un simple commis d'ordre (2).

Ce que fut la Convention d'avril 93 à fin juillet 94, le voilà; c'est exposer du coup la cause déterminante du 9 thermidor et ses suites.

Avec le parti thermidorien, la Convention put léguer la France sauvée au Directoire, par les armées aux frontières, par ses institutions à l'intérieur.

XIV

Les héros de notre patrie, les vainqueurs de l'Europe coalisée contre nos institutions ou nos réformes, nous les peindrons surtout dans leurs rapports avec les Représentants en mission. Leur *correspondance* dira leurs appréciations sur les mandataires de la Convention, de même que celle de ces derniers servira de contrôle à leur récit ou à leurs plaintes, à leurs protestations ou à leurs discordes (3).

Notre ouvrage sera de fait un historique des principaux événements de la Révolution dans leurs rapports avec les armées.

Liés aux actes les plus essentiels de ce drame incomparable, les Représentants ne furent pas absorbés par lui; ils le dominèrent toujours jusqu'au moment de leur suppression, en décembre 96.

La législation des missions militaires depuis 1791, l'une temporaire, l'autre organique, les législations de leurs fondés de pouvoir, le Conseil Exécutif et l'œuvre de ses agents, l'expédition de Mayence dont Pache fut l'inspirateur, la défense de la France, le Comité de Salut public dans ses rapports avec les généraux, Saint-Just et Hoche en Alsace, les missions pour l'embrigadement des diverses armées en 94,

1. Sur la continuité du terrorisme en mai 94, voir une dépêche de la Lozère aux pièces justificatives.

2. Le 12 novembre 95, le Comité de Salut public annonça à la Convention qu'il avait fermé le club des jacobins. *Ils apprendront*, dit Laignelot, *qu'il n'y a en France qu'une République, qu'une Convention.*

3. Les *pensions aux militaires* blessés, aux veuves et aux mères, aux enfants, furent votées le 1er avril 96 (12 germinal, An IV). Elles atteignirent la somme de 1 million, 947,817 livres, 6 sols et 11 deniers. C'est les 15 et 17 janvier 95 seulement qu'eut lieu la création des commissaires des guerres et des ordonnateurs.

l'œuvre militaire des principaux Girondins, celle des ministres de la guerre, Barras et Robespierre jeune devant Toulon, la politique militaire des triumvirs avec Barère comme organe retentissant, la question des Volontaires devenus en 94 d'excellentes troupes d'après les témoignages de Saint-Cyr, de Masséna et de Jomini ; enfin, Merl'n de Thionville *le plus grand des conventionnels en mission*, soit qu'il traitât de la guerre, soit qu'il traitât de la paix, Levasseur de la Sarthe si discuté, leurs collègues aux Pyrénées, Phélippeaux et la Vendée ; les thermidoriens ; l'approvisionnement et le matériel, organisés par des hommes de génie (1) ; l'agiotage avec ses hontes, même chez Robespierre jeune, dénoncé en séance par Cambon et Dumont comme accapareur et voleur dans les camps ; Barras vendant sa voix et son vote au Directoire (2) ; généraux et Représentants délibérant en Conseils de guerre, quels drames !

Dans ces deuils, il faut s'arêter sur la Vendée. La politique modérée ayant été abandonnée, on a établi que la population de l'Ouest avait perdu un demi-million d'habitants. Hoche écrivait au ministre de l'intérieur, le 2 février 96 : « Il ne reste qu'un homme sur cinq de la population de 1789. » A côté de Carrier, il faut rappeler Francastel, proposant de « saigner à blanc la génération vendéenne » et s'écriant : « Je le jure, la Vendée sera dépeuplée. » M. Taine a exposé en détail toutes ces infamies, et il faut l'en remercier ; mais on ne doit pas oublier la déclaration faite à la tribune le 9 août 95 par Lofficial sur un massacre de 2.700 personnes exécutées en violation de l'Amnistie (3).

L'*Armée* dans ses indignations contre les révolutionnaires ou les

1. La création de l'*École polytechnique* (intitulée d'abord École centrale des Travaux publics) date du 11 mars 94 (21 ventôse, an II), Fourcroy, rapporteur.

2. Nous n'avons pas à traiter la question des finances ; mais on devra lire le très remarquable article publié dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 février 1887 : « La mort de Lavoisier, » si on veut connaître l'influence des terroristes sur ce point. Les *fermiers généraux* avaient été exécutés sans jugement, aveu de leur accusateur, le conventionnel Dupin, à la tribune. Les rapports de Necker avaient été impuissants à les sauver ; on battait monnaie par l'échafaud, autre aveu de Villate, espion du triumvirat. Ce dernier avait voulu tuer Cambon qui le gênait, autant que Carnot gênait son maître. On prouva en 95 que certains agioteurs possédant 1500 francs de rente, avaient gagné (en une année) 1.200.000 francs.

3. « Vous saurez alors qui a rallumé la guerre de Vendée, vous saurez que le général Thiéry est actuellement détenu et qu'on ne veut pas le faire juger ; il assure que, s'il a fait égorger les femmes, les enfants, les vieillards, il en avait l'ordre signé des Représentants du peuple ; vous saurez que vous devez cette guerre interminable à Hentz et à Francastel, qui firent massacrer 2.700 hommes qui avaient mis bas les armes sur la foi de l'amnistie. J'insiste pour que le rapport soit fait sous trois jours. »

démagogues ; son obéissance passive alors qu'on désignait pour la guillotine Jourdan et Carnot vainqueurs, Hoche et d'Agobert, deux autres sauveurs, puis Soult et Lefèvre, Desaix et Davout, Kléber, Marceau et Gudin, toujours sur le Rhin ; l'indignation des troupes arrachant par une révolte Desaix à l'échafaud ; son obéissance aux lois les plus désorganisatrices ; ses malheurs et sa gloire, son cri unique : *Vive la Nation*, ou bien *la Victoire ou la Mort ;* la coalition saluant ses rares prisonniers ; les voûtes de la Convention disparaissant sous les drapeaux ennemis ; *thermidor* appelé une délivrance de la tyrannie dans les lettres de Hoche comme dans les Mémoires de Saint-Cyr, de Masséna et de Soult ; les émeutes de Germinal et de Prairial flétries avec éclat ; Vendémiaire conspué dans les camps en souvenir de la regrettable guerre de l'Ouest ; la Constitution de l'An III votée dans les bivouacs, tantôt avec enthousiasme, tantôt avec indifférence ; les émissaires politiques et les voleurs chassés de ses rangs ; ses généraux au Panthéon, tout cela on le verra avec joie (1).

On le lira soit dans les documents inédits, soit dans les documents oubliés mais tous officiels, incontestables par leur origine, par leur date, par leur signature.

Oui, l'esprit des armées était excellent et seul excellent en France. Toute la République était là, selon une parole dont nos historiens politiques auraient dû s'inspirer et que nos publicistes ne devraient pas oublier.

Un ancien Volontaire de la Haute-Garonne, devenu général et baron, a écrit des Mémoires instructifs. Il a laissé sur l'attitude politique de l'Armée d'Italie en 1795 un témoignage précieux à connaître quant à l'acte constitutionnel et au Représentant obscur qui en fut le lecteur.

« Les terroristes et les thermidoriens, dit-il, se disputaient le pouvoir ; les royalistes, malgré la paix de Bâle et les désastres de Quiberon, conservaient leurs espérances ; *chaque parti se plaignait de l'armée* parce qu'elle restait étrangère aux passions et aux intérêts de tous ; elle commençait à *jouer son rôle ;* elle restait froide au milieu de ce brouhaha politique... Un jour, je ne me rappelle pas la date, le citoyen Chiappe, commissaire du gouvernement près l'Armée d'Italie, présenta à notre acceptation la Constitution de l'An III. Il fut hué dans quelques bivouacs : l'*élégance incroyable de son costume était une insulte à notre misère.*

La troupe ne voulut pas entendre la lecture de l'Acte Constitutionnel, fiction politique dans un bivouac ; elle demanda avec force du pain, et des souliers. Le Représentant *muscadin* se retira honteux et confus ; néanmoins dans son Rapport au Directoire, il loua en termes pompeux le bon esprit des troupes ; voilà comme

1. Le coup d'état de Fructidor ne peut concerner notre étude, les Représentants ayant cessé d'exister.

on écrit l'histoire. L'Armée d'Italie, bien qu'elle fût républicaine, voyait avec indifférence ces réactions dans la capitale, qui faisaient passer le pouvoir d'un parti à un autre, sans résultat utile pour elle (1). »

Par leurs chefs, on le voit, les troupes raisonnaient des affaires publiques, précisément parce que les factions fatiguaient le pays de leurs prétentions. Loin de les satisfaire dans leur bien-être, on les livrait à des fournisseurs cupides.

Masséna n'a pas négligé les souffrances supportées par ses camarades, et il en a tracé un tableau cruel dans ses *Mémoires* utilement publiés sous la Restauration par son ancien aide de camp, le général Koch. Il a pu constater pour la campagne de 94 en Italie que sur les 24 mille hommes entassés sur la droite de la rivière de Gênes, on en comptait 16 mille aux hôpitaux ! Le froid et la faim, la misère et les maladies les décimèrent pendant cinq mois pour cette période de la campagne. Tous les corps, s'écrie-t-il, fondaient à vue d'œil sans que la *désertion* se manifestât nulle part, *tant le patriotisme soutenait nos Volontaires.* Si d'autres troupes avaient eu à subir les mêmes privations, il ne doutait pas qu'elles auraient tout détruit pour y remédier et surtout qu'elles auraient déserté. Il avança, tant leurs souffrances étaient incalculables dans cette partie des Alpes-Maritimes où se révoltèrent en masse les troupes de Championnet en 1799, que d'autres soldats qu'eux auraient *déserté en masse à l'ennemi !* L'indépendance de leur patrie et la liberté avaient heureusement épuré leurs âmes. Quant aux fournisseurs des armées, quant aux corps administratifs, ils se composaient de banquiers véreux et de la lie des faubourgs ou des séides des triumvirs. On peut avancer, sans les calomnier, qu'ils n'étaient que des concussionnaires, et la *Correspondance de Napoléon* n'a jamais été réfutée sur ce point. Après Robespierre et les siens, on eut Barras et ses créatures. Jomini est aussi formel que Bonaparte. Préposé aux opérations, Carnot ne pouvait veiller à tout.

Jourdan déclara en 97 que, sur 150 mille rations payées par le trésor, ses troupes avaient vécu durant deux années aux dépens de l'ennemi avec 10 mille. Lorsqu'il demandait aux Cinq-Cents dans quelles mains était passé le prix différentiel, nulle réponse. Barras dînait à Tivoli sans doute.

Il n'a pas suffi à Pelleport, héros de 96 et de 1812, de constater ce qu'il vit alors ; il nous a initié dans la suite de son récit aux *procédés*

1. Le général Pelleport, qui devait comme colonel seconder Ney durant la Retraite de Russie.

de Bonaparte pour être connu et aimé du soldat. Il nous apprend que, dès son arrivée à Nice, il inspecta chaque régiment et les trouva tous, comme le 18me d'infanterie, couverts à peu près de haillons. Marmont et Masséna sont aussi affirmatifs, grâce aux vols de Haller, fournisseur de cette armée, par le crédit de Barras. Les lois édictées contre les *spéculateurs* n'avaient pu rien empêcher (1). Bonaparte n'eut qu'un but, relever leur moral ; pour cela il leur parla de leurs souffrances avec art, avec délicatesse, leur rappelant qu'ils avaient dû se procurer du pain en vendant les objets précieux qu'ils possédaient, *ceux mêmes qu'ils tenaient des mains les plus chères !* Il leur promit de les indemniser, paya une partie de la solde arriérée avant tout départ et offrit la fertilité des conquêtes italiennes à leur misère pour les indemniser de leur sang. Quel langage ! Combien notre patrie fut grande alors !

Est-ce que cette page ne nous fait pas mieux comprendre le rôle du futur Consul que les bulletins du Directoire, écrits en style verbeux et entachés de vues politiques étroites ou personnelles ?

XV

Les *fêtes* destinées à perpétuer le souvenir des principaux événements de la Révolution devaient servir au vainqueur d'Italie, à l'insu du gouvernement et malgré lui. Il en prit l'initiative en 97 dans un double but : étonner l'Italie, satisfaire ses troupes. Depuis son entrée à Milan, le général disparaissait derrière le politique ; il ne semblait utiliser sa puissance militaire qu'en vue d'obtenir par l'effort de son génie la puissance politique arrivant à lui comme récompense de ses exploits.

Le terme de ses desseins secrets et de sa vaste ambition était de *gouverner la France*, d'accord avec ses lieutenants.

Ses lieutenants, disons-nous ! Un d'entre eux les résume tous.

Bernadotte écrivait fin août 97 à son chef : « Il faut qu'ils connaissent bien peu ceux qui conduisent les armées et les armées elles-mêmes pour espérer de les museler avec autant de facilité. » Hoche

1. Lois relatives aux *subsistances*, aux *fourrages*, aux *transports*. Des agents fondés sur de fausses autorisations parcouraient les départements pour accaparer ces denrées et *ruiner le gouvernement*. Rapport d'Eschassériaux (aîné), le 26 octobre 95. Elles furent renouvelées le 30 juillet 97.

On devra consulter aussi le Rapport du 21 juillet 97 sur la *solde* des troupes et les *marchés* de la guerre, par Cochon.

avait été aussi explicite ; le choix de Joubert par Siéyès achève de démontrer que le pouvoir serait un jour dirigé par une épée. Mais quelle serait cette épée ? et resterait-elle uniquement républicaine ? Là était la question. Avec Hoche elle aurait respecté la forme du gouvernement. N'avait-il pas dit à Marbot, fondé de pouvoir des Directeurs : *Quand j'aurai sauvé la patrie, je briserai mon épée !* Il eût été Washington, si un empoisonnement voulu très probablement par Barras, d'accord avec les royalistes politiciens, n'eût frappé ce glorieux vainqueur, administrateur et homme politique à 25 ans ! (1)

L'homme de vendémiaire pour le Directoire, général incomparable pour ses troupes, Bonaparte, confondit habilement ces deux rôles et devint avec le temps le chef du *Parti militaire*, délivré par l'empoisonnement de Hoche du seul compétiteur chéri des républicains et de l'armée qu'il eût à redouter.

Le 14 juillet 97, il faisait célébrer une fête en l'honneur des *Vainqueurs de la Bastille*, à Milan. Les vétérans de l'*Armée d'Italie* et les blessés avaient défilé autour de l'autel de la Patrie au son des tambours pendant que l'artillerie leur avait rendu un suprême hommage.

A la tête de son état-major, on sait quels officiers le composaient, il avait achevé d'enivrer les soldats et les témoins de cette scène grandiose.

Parvenu devant les carabiniers de la 11[me] demi-brigade, il leur avait dit en un langage dont il avait déjà le secret : *Vous valez à vous seuls trois mille hommes*, et à ceux de Vérone, la 13[me] : *Les tyrans ont péri avec la tyrannie ;* aux officiers : *Que ces drapeaux soient toujours sur le chemin de la liberté et de la victoire.* A quoi un caporal avait répliqué en sortant des rangs : *Général, tu as sauvé la France !*

Les applaudissements de la foule, ce spectacle magnifique quoique préparé, attestaient dans les camps la popularité de Bonaparte. La *Fête de la Victoire* célébrée l'année précédente à Paris, les 9 et 29 mai, n'était pas propre à l'amoindrir (2). Les acclamations des troupes annonçaient l'ardeur qu'elles apporteraient dans les luttes intérieures

1. William Pitt, a-t-on écrit, avait fait attenter deux fois à ses jours et l'aurait empoisonné par émissaire à Wetzlar pour se venger de l'Expédition d'Irlande que Hoche méditait d'entreprendre à nouveau ! Pitt a été un adversaire acharné, impitoyable ; mais le fils du grand Chatham, le premier ministre d'Angleterre, fut-il capable d'un tel crime ?

2. On ne peut comparer comme mise en scène les fêtes données à Paris, en 94, par la Convention pour célébrer la victoire de Fleurus. On les lira à la fin de notre ouvrage. Les politiciens qui dirigeaient les affaires n'eurent de solennités éclatantes que pour Bonaparte, ce qu'aucun historien n'a constaté. Pourquoi ?

le jour où elles se retourneraient contre ceux qui insultaient à leur gloire ou abaissaient la France par leurs désordres.

Une foule de généraux se trouvaient alors dans la capitale. Ils y étaient prêts, les principaux du moins, à se mêler aux événements, pour venger les proscriptions exercées en 93 contre leurs familles et eux-mêmes. On y remarquait Kléber, Bernadotte et Lefebvre, Chérin et Lemoine, Humbert.

Le Directoire avait sondé Kléber qui avait répondu avec colère : *Je tirerai sur vos ennemis s'ils vous attaquent, mais en leur faisant face à eux je vous tournerai le dos à vous.* Barras n'insista pas (1).

De Montebello, Bonaparte expédia Augereau afin d'y accomplir un coup d'État qu'il croyait indigne de lui ; il entendait ne pas se mêler encore à l'action et, en se réservant, rester l'homme de l'avenir. Dangereux à son quartier général, Augereau était le soudard qu'il fallait pour cette besogne à la tête de la 17[me] division (2). Il n'oublia que la recommandation la plus instante de son chef, avoir pour Carnot les meilleurs procédés. Par la volonté de Barras, Carnot dut s'enfuir et cacha sa vie vouée au poignard. Celui qui payait, c'était Barras, chef du gouvernement, prêt à vendre sa voix pourvu qu'il en retirât profit. Nul ne l'ignorait dans les états-majors où tout était connu par les correspondances de Kléber et de Bernadotte, comme par celles d'une foule d'officiers en disponibilité ou en demi-solde fort mécontents et qui instruisaient les camarades.

Au banquet offert le soir du 14 juillet par Bonaparte à ses divisionnaires, à leurs officiers, aux vétérans, avaient retenti des paroles cruelles. Le ton des *adresses* votées dans chaque division, était redoutable. La lettre d'envoi qui les accompagnait, les redit aux directeurs troublés, puis fort perplexes. Cette solennité était devenue violente par la politique.

Le vainqueur du Tagliamento le sentit. Pour en amortir la suite, il célébra la fête de la *Fondation de la République.* Sa proclamation l'appela l'époque la plus chère aux Français. Peu importait cette

1. Après la mort de Marceau, Kléber avait démissionné, déchiré par une catastrophe qui lui enlevait celui qu'il aimait comme un frère. Il avait tenté inutilement d'entrer aux Cinq-Cents et vivait à Paris en observateur depuis son échec aux élections de Strasbourg.

2. Un décret du 22 août 98 organisa une fête anniversaire du 18 fructidor dans toutes les communes de la France et aux armées. La politique dans les camps, la voilà ; or, elle était imposée par le Gouvernement après consultation et discussion dans le Corps législatif !

parole, destinée à affaiblir un langage à double entente et plein de menaces. Tous les actes de celui qui imposait la paix la démentaient à distance.

Il y avait désormais un *Parti militaire* dans la République, né des circonstances, développé avec le temps, favorisé à son origine et à son insu par les Représentants en mission comme par la Convention ; que les jacobins avaient créé par leurs forfaits ou par leurs bouffonneries ; que les émeutes révolutionnaires et les insurrections royalistes avaient jeté au nom des lois dans l'action des partis ; que le vote de la Constitution de l'an III avait autorisé à délibérer ; dont le Directoire divisé acceptait l'existence et dont *il vantait l'utile concours* ; que la conquête ennoblissait par une série de victoires incomparables et dont un homme de génie pourrait s'emparer un jour.

Or, cet homme existait ; il s'appelait Bonaparte.

Pour lui faciliter la route vers le pouvoir suprême dans une convulsion à l'intérieur, un mariage l'avait uni à la noblesse, sorte de pont jeté entre les choses nouvelles et la société de l'ancien régime, double moyen d'action. Il était consulté par les Directeurs sur un grand nombre de questions ; il prenait place dans leurs conseils, assistait à leurs délibérations à côté des magistrats les plus élevés du pays, traitait les matières d'administration ou de gouvernement avec une supériorité égale à celle qu'il montrait dans la guerre ! La *Fête de la Paix* donnée au Luxembourg devait augmenter *son parti* et élever son prestige personnel prééminent (1).

1. On nous permettra de faire ici une constatation utile.

Le Théâtre avait célébré les triomphes des Armées sous toutes les formes. L'Opéra avait joué le *Siège de Thionville*, l'Opéra-Comique *Agricole Viala*, le Vaudeville les *Prisonniers français à Liège* et les *Chouans de Vitré ;* à celui de la République, l'*Apothéose de Barra*, la *Nouvelle Réquisition* et jusqu'à *Pitt arlequin*. L'opinion ainsi tenue en éveil était prête à tout, applaudissant tour à tour le royaliste Talma et le jacobin Dugazon, le Siège de Lille, Beaurepaire et les Emigrés. La presse avait envenimé les querelles des coulisses et des auteurs par la « Lorgnette de spectacle » et par la « Revue des auteurs. » Dans l'ordre politique, on jouait les *Crimes de la féodalité*, la *Papesse Jeanne*, pour nous en tenir à des pièces type. Le *Charles IX* et l'*Henri VIII* de Chénier avaient achevé de frapper la royauté ; on le crut jusqu'en vendémiaire ; les clichiens attestèrent la continuation de leurs espérances. Aussi peut-on dire que la politique se mêla à tout, sous le Directoire. Ce gouvernement ne put apaiser aucune querelle et parut prendre plaisir à les stimuler toutes.

Lavalette, émissaire de Bonaparte à Paris, ne laissa rien ignorer à son chef.

XVI

La Diplomatie ne pouvait être oubliée dans le présent ouvrage (1).

Parmi ceux qui s'y honorèrent par des vues élevées, nous signalerons Danton, le plus clairvoyant des diplomates de la Révolution.

Séduit par Dumouriez, il seconda les offres que présenta le 29 octobre 92 Lucchesini, ambassadeur de Prusse, sur Louis XVI lui-même. Au nom de son cabinet, ce dernier offrit la paix à un agent de notre ministre des affaires étrangères si on laissait la vie sauve à Louis. Lebrun répondit par son intermédiaire, Mandrillon (2), qu'il acceptait officiellement la proposition. Il offrit de son côté *la liberté immédiate* du roi si Frédéric-Guillaume consentait à conclure avec la République française une *paix séparée*. Les Girondins ayant voulu la déclaration de guerre contre l'Autriche refusèrent de l'admettre à conclure une paix immédiate, animés contre cette puissance d'une haine aveugle qui reposait sur des erreurs d'appréciation politique. Ils hâtèrent même l'action judiciaire de la Convention (3) contre Louis XVI, afin, croyaient-ils, de hâter la négociation. Ils se trompaient ; la Prusse n'accepta pas d'avoir la main forcée (4).

Dès le 29 janvier 93, le comte de Marcy-Argenteau tenta auprès de Thugut le salut de Marie-Antoinette, il échoua. Le 5 septembre, il insistait à nouveau auprès de son cabinet afin de suspendre la *procédure* par des *mesures militaires*. Le 14, il en appelait à la *postérité* qui jugerait un jour son gouvernement. Il envoyait un émissaire à Danton avec une forte somme d'argent, à la même époque ; celui-ci promit son appui, refusa l'offre pécuniaire et déclara que la mort de la reine n'était jamais entrée dans ses calculs (5),

1. Le lecteur trouvera aux pièces justificatives du 4e volume, une série de dépêches émanant des agents du ministre des affaires étrangères, les uns comme agents politiques, les autres comme agents diplomatiques.

2. Emissaire français envoyé à Cologne avec mission spéciale pour traiter.

3. Aperçus sur le Procès du Roi, aux pièces justificatives.

4. Cette divulgation a été faite par M. de Sybel en son *Histoire de la Révolution* d'après les Mémoires de Lucchesini et les négociations des archives du ministère des affaires étrangères de Berlin (T. II, liv. 5, ch. 2, p. 28).

5. Voir *Le Comte de Mercy-Argenteau* par M. Th. Juste, Bruxelles, broch. publiée en 1863, chap. VI, p. 206, et texte des Lettres.

Danton ne disait plus comme au lendemain du 21 janvier : « Les rois coalisés

Les tentatives de Lebrun, en mai, nous les avons exposées, et les violences de Robespierre par les aveux de Barère en juillet 94 ont attesté ce qu'on doit croire. Le témoignage des publicistes allemands sur les agrandissements incessants de la Prusse, partout, on les a notés comme il importait. L'Autriche, d'après la correspondance secrète de nos agents, la dépêche principale de Merlin sur la question des *frontières naturelles* de la France, ont été étudiées dans les grandes lignes. Le rôle prépondérant de la *Conquête de la Hollande* par l'Armée du Nord, entraîna les hésitants à conclure une paix que la Convention réclamait aussi ardemment que l'Europe ; la prise de la flotte au Texel, acte d'audace qui stupéfia les contemporains, Jomini l'a écrit, fut le coup décisif à ce moment.

Nous produisons sur ce dernier point des documents nouveaux ; ils doivent être lus, le sujet le mérite, et si la réputation fausse de Pichegru y succombe, le malheur sera mince. Moreau, Macdonald et Vandamme y gagnèrent ce qu'il y perdra justement, papiers en main. Le temps n'est plus aux idoles ou aux légendes (1). Ce général s'était vendu aux royalistes.

La *paix de Bâle*, si glorieuse pour nous et traversée de tant d'incidents qui faillirent la rompre du côté de la Prusse toujours cauteleuse dans les négociations et jamais assouvie dans ses appétits, il fallait en donner la trame ; nous l'avons fait (2).

En un livre spécial, nous avons retracé l'*œuvre des armées* de Sambre et Meuse, de Rhin et Moselle, hommage nécessaire dû à ces troupes toujours glorieuses. Carnot et Bonaparte, pendant l'immortelle campagne d'Italie, ne pouvaient nous laisser indifférent pas plus que la

nous menacent ; nous lançons à leurs pieds comme gage de défi la tête d'un roi. » Il voulait la paix aux frontières et la Convention gouvernant par elle-même. Robespierre ne le lui pardonna pas ; le secret de sa perte, le voilà dans sa cause définitive.

Jusqu'au moment de l'exécution de la Reine, le dictateur avait craint qu'on ne la délivrât ; aussi, avait-on requis 30.000 hommes de troupes pour l'accompagner à l'échafaud.

1. Pour prix de ses trahisons, Pichegru devait être nommé duc, maréchal de France, gouverneur d'Alsace, par le roi restauré. On lui promettait le cordon rouge, le château de Chambord, avec 12 canons autrichiens, un million comptant, 200 mille francs de rentes, un hôtel à Paris, 100 mille francs à sa femme et une pension de 50 mille à ses enfants à perpétuité. Bonaparte reprocha au Directoire de ne pas avoir mis Pichegru en accusation : « La trahison, dit-il, était flagrante et les pièces plus que suffisantes pour le convaincre. » C'était exact.

2. Le Directoire entra en fonctions le 12 novembre 95 (13 brumaire an IV). Il l'annonça par deux dépêches au Conseil des Cinq-Cents ; la première informait

dépêche de Kellermann à son ami Clarke sur la fin de la guerre qu'il voyait en Italie, déclarant toute invasion de l'Allemagne d'ordre secondaire. Ce traité qui généralisait la paix à Campo-Formio, précédé des négociations dilatoires de lord Malmesbury, pouvait, seul, terminer notre ouvrage (1).

L'esprit de la diplomatie directoriale, conforme aux principes internationaux de la Révolution, était celui-ci : *Éloigner l'Empereur de l'Italie et insister sur ce qu'il s'étende en Allemagne.* Bonaparte accepta que l'Autriche, battue au Nord, à l'Est et au Sud après six années de défaites successives, s'emparât de l'Istrie et de la Dalmatie, de Trieste et du Trentin, à titre de *compensations.* Le vaincu parla d'indemnité et un vainqueur généreux acceptait cette prétention en violant les instructions de son gouvernement, en imposant à Hoche et à Moreau, qui marchaient sur Vienne, son armistice de Léoben, en livrant la *République de Venise* au vaincu de toujours, du Var à l'Adriatique. Le Directoire devait accepter le traité et le ratifiait sans discussion parce qu'il répondait à un état d'esprit : *la paix.* L'histoire a d'autres devoirs que des admirations inconscientes, dira-t-on par esprit de parti. Eh bien, les papiers officiels de l'Autriche, aujourd'hui connus et publiés, prouvent que Carnot et Talleyrand, opposés aux conditions de ce traité, se trompaient, et l'histoire définitive donnera raison à Bonaparte.

Les cabinets et les historiens étrangers, interprètes de leurs colères ou payés par leurs soins, ont reproché à la France la déclaration de guerre du 20 avril 1792. Ils ont tous agi en ce reproche avec mau-

le Corps législatif de son installation, la seconde était une proclamation sous forme de message.

Voici le texte de la première dépêche :

ÉGALITÉ, LIBERTÉ.

Du 13 brumaire an IV de la République française
une et indivisible.

« Le Directoire exécutif déclare qu'il est installé ; arrête que la présente déclaration sera envoyée par un messager d'État au Conseil des Cinq-Cents et au Conseil des Anciens, et qu'elle sera insérée au Bulletin.

» Les membres du Directoire exécutif :

» *Signé à la minute*, REWBELL, *président.* L.-M. LAREVELLIÈRE-LÉPEAUX, LETOURNEUR, CARNOT, P. BARRAS.

» Pour expédition conforme : *Signé* REWBELL, *président*, TROUVÉ, *secrétaire général.* »

1. Nous donnerons en deux publications spéciales et séparées : *Les Représentants du Peuple dans les pays conquis* (1 volume) et *les Représentants du Peuple près la marine et les colonies* (1 volume). Leur impression suivra celle-ci.

vaise foi, et nous ne pouvons terminer notre introduction (si longue qu'elle soit à titre d'exposé sommaire) sans rejeter la *responsabilité de cette guerre* sur ceux qui la *provoquèrent* (1). Depuis une année, en effet, le *partage* de la France avait été publiquement annoncé dans les journaux allemands comme dans ceux des capitales. Le rétablissement de la royauté ne suffisait plus aux cours amies ou réputées telles ; celui des provinces, des parlements et de la religion catholique, n'étaient que les préliminaires obligés des stipulations finales autant que les châtiments promis imprudemment aux chefs de parti, aux autorités constituées et à des populations entières. On avait dénoncé les conquêtes de Louis XIV ; les traités qui les avaient garanties, on les avait déclarés nuls pour la France ; mais on conserverait de Londres à Vienne toutes acquisitions en Europe et aux Colonies ! Notre patrie était donc la seule puissance de l'Europe qui n'eût pas droit à ses frontières naturelles.

Par les articles suivants signés à Bâle et ratifiés sous l'influence de l'or anglais, les Puissances avaient nié à la France ses *frontières naturelles*. En voici la preuve :

L'*Empereur* aurait obtenu la Flandre, le Hainaut, la partie française d'entre Sambre-et-Meuse, la Lorraine et les Trois-Évêchés. Au roi de *Sardaigne*, ancien feudataire de Vienne pour la Savoie, on rendrait le Bugey, la Bresse, Gex et Briançon. A l'*Angleterre*, la Bretagne ou la Martinique et Saint-Domingue, Pondichéry et tous nos établissements des Indes Orientales. L'Alsace devait être une principauté à part, jouissant d'un souverain soumis à l'Empire. La *Hollande* retournerait au stathoudérat reconnu par l'Europe et l'île de Walcheren serait cédée à perpétuité aux Anglais (2).

Les Puissances pouvaient-elles parler de provocations (3) après de telles visées et un tel démembrement de notre patrie ?

1. En 1817, une brochure intitulée *la Coalition et la France* annonçait contre l'Angleterre de futures divulgations sur son rôle caché dans ces fureurs des temps révolutionnaires : « Un jour, disait l'auteur, on saura combien il en a coûté au ministre anglais pour punir l'immortel Bailly de sa présidence au Jeu de Paume ; à quel prix, il a acheté les têtes de Condorcet et de Vergniaud ! » Son cabinet et certains de ses politiques ont justifié ces accusations violentes.

2. Une émeute oubliée aujourd'hui éclata sur le passage du roi Georges III, se rendant au Parlement, le 29 octobre 95 ; des coups de fusil furent tirés contre lui, aux cris : *Du pain, la paix.* (Récit et proclamation du roi aux pièces justific.) Appendice VIII.

3. Les stipulations des traités de 1815, les voilà affirmées dès 1791 ; on eut soin

En 95, notre gouvernement avait eu connaissance par *pièce authentique* de ces stipulations désordonnées ; un rapport officiel en instruisit la Convention avant qu'elle ne se séparât et il fut lu publiquement à sa tribune, le 22 octobre, par Barras. Comme ressources financières, nous avions alors pour continuer la guerre 15 milliards de biens nationaux servant d'hypothèque à 6 milliards d'assignats (1).

Eh bien, lorsque le Directoire, n'ignorant rien, acceptait le traité de Campo-Formio comme un chef-d'œuvre, il blessait les intérêts du pays, il ne prenait aucune revanche, aucune garantie contre les inspirateurs d'un Partage honteux et il équilibrait lui-même les forces du vaincu ! A quoi donc servait la victoire ? Et le sang de deux millions de Français répandu ne comptait-il donc plus ?

Nous ne pouvions oublier dans nos études sur les Représentants en mission l'exposé des *fêtes militaires* de la République ; dédaignés par nos historiens, ces récits n'en portent pas moins avec eux d'utiles enseignements.

La création d'un Panthéon, destiné à recevoir les dépouilles des grands serviteurs de l'Etat ayant honoré la France à un titre quelconque par leur génie ou par leurs actes, appartient à la période monarchique. Elle fut inspirée par le duc de La Rochefoucauld, le 3 avril 91, à titre de Président du département de Paris. Aussitôt y furent transférés les restes mortels de Mirabeau et de Voltaire ; puis, Beaurepaire de Verdun, Dampierre, vengeur de la trahison de Dumouriez, Fabre de l'Hérault et Beauvais, comme représentants tombés à l'ennemi, les « martyrs du 10 août 92 », acte politique, les généraux Haxo, Dagobert, un simple soldat (Yverneaux) de Sambre-et-Meuse.

Après le combat maritime de prairial, on suspendit à la voûte de l'édifice un vaisseau qui rappela le *Vengeur* et les « héros de la mer » en l'an II. Aucun dévouement ne fut oublié.

La politique avait trop gouverné les chefs de la Révolution pour que des fêtes destinées à perpétuer le souvenir de ses principaux événements ne fussent pas instituées dans ce but. Les partis en modifièrent, non le résultat, mais le programme tour à tour. Après les solennités civiles, on avait eu depuis la Fédération de 90 une série de fêtes

de les aggraver plus tard, car les autres puissances s'agrandirent avec une iniquité que nul historien ne peut contester sans parti pris.

1. Chiffres officiels, Rapport de Boissy d'Anglas lu à la séance de la Convention le 27 décembre 94. Lorsque Bonaparte devint Premier Consul, il n'en trouva plus que pour 400 millions.

commémoratives. On les avait imposées, à peu près toutes, aux armées. Ainsi, le 14 juillet, en l'honneur des *vainqueurs de la Bastille ;* le 10 août, en mémoire des *braves qui renversèrent le trône ;* le 1er vendémiaire pour célébrer la *fondation de la République ;* le 2 pluviôse (1), anniversaire de l'exécution du dernier *Tyran-Roi ;* le 9 prairial, glorification de la *Victoire ;* le 18 fructidor, chute définitive du *parti royaliste ;* le 20 frimaire, pour redire en un triomphe républicain qui n'a pu être surpassé en éclat : la *Paix de Campo-Formio*, au Luxembourg.

Ces fêtes, on les étudiera aux armées, mais on doit constater dès leur début, en 95, la satisfaction qui fut accordée par les chefs du parti thermidorien aux familles éprouvées par la Terreur dans le pays et dans les troupes, Or, le récit des solennités célébrées à Paris était envoyé aux généraux, qu'on initia ainsi aux mouvements de la politique. Le 10 août 95, Daunou jugea en termes graves la période décemvirale :

Pour préparer la chute du trône, dit-il, on s'était élancé au-delà des limites de la liberté. La sauvage anarchie ne tarda point d'associer ses fureurs aux élans du patriotisme ; un essaim de brigands vint se mêler parmi les conquérants de la république. Aussi, lorsqu'à l'époque du 10 août on suit les destinées de la patrie, on croit parcourir deux carrières : l'une de forfaits, l'autre de triomphes. Dévorés au-dedans par le plus sanguinaire et le plus dégoûtant despotisme, au-dehors vous étonniez l'Europe et vous écrasiez ses armées. Le génie de la liberté et de la victoire répandait, sur toutes nos frontières, des bataillons de héros, repoussait les soldats des rois, et cachait derrière un voile de gloire les calamités intérieures de la patrie.

La mort de Hoche, victime d'un empoisonnement que l'on a le droit de rejeter sur Barras comme responsabilité, et non sur Pitt, calomnie outrageante pour celui-ci, inaugura les *fêtes funèbres militaires* (2).

1. Cette fête fut provoquée par *Barras* le 8 janvier 95, et son institution votée à *l'unanimité.* — *Duhem* obtint qu'elle serait célébrée par les armées, même en territoire ennemi, ce qui eut lieu. Plus tard, le régicide Champigny-Aubin (d'Indre-et-Loire) demanda l'abolition de la peine de mort, tant il redoutait les incertitudes de l'avenir. — Le 22 janvier, *Cambacérès* proposa de maintenir dans les prisons, à titre de « tyrans », les survivants de la famille des Bourbons ! Ce jurisconsulte rare, égaré dans la politique, apporta dans les fureurs des partis la rigide dialectique des sciences juridiques ; il parut ignorer les passions humaines, alors qu'il leur sacrifiait la droiture de son jugement.

2. Les royalistes furent de moitié dans ce crime, en haine de l'affaire de Quiberon, qui ne regarde que Tallien, et parce qu'ils redoutaient le républicanisme de Hoche.

Mais celles dont la description importait à titre politique, c'étaient la solennité de la Victoire, en mai 96, la célébration du 14 juillet à Milan, celle du 10 août en Sambre-et-Meuse. La cérémonie du Luxembourg sur la Paix, après le retour du vainqueur des conférences de Rastatt, clôture notre œuvre.

Du début de la Révolution à sa fin, de mai 89 à brumaire An VIII, tous les Partis voulurent la *prédominance* et la *richesse* à leur profit exclusif. On a le droit et le devoir de le dire aujourd'hui.

Seule, l'Armée se consacra à une grande cause : *l'indépendance de la France et l'acquisition de ses frontières naturelles*. Seule, elle se préserva de toute souillure à l'exception de deux traîtres : Dumouriez, l'ami de Danton, Pichegru, le confident de Saint-Just. L'honneur, la discipline, la hiérarchie, furent les leviers de sa gloire.

Dans la rue, a dit Stendhal, *nos yeux se remplissaient de larmes en rencontrant une inscription en l'honneur du jeune tambour Barra.* L'Armée, la voilà dans son enthousiasme intime, l'honneur était sa seule religion. Le petit tambour d'Arcole figurant au sommet du Panthéon l'a gravé pour l'immortalité jusque dans le sang le plus modeste. La politique, elle la méprisait, lui reprochant de mettre en péril ses conquêtes les plus justes.

Lorsque la Convention eut discuté la Constitution de l'an III, elle rendit un décret par lequel les *armées* furent autorisées à se réunir sur le champ de bataille qu'elles occuperaient au moment où son texte lui serait officiellement soumis, afin de le *voter*. Par cette intervention, elle voulut les intéresser à la Révolution malgré les persécutions antérieures et eut en vue l'avenir.

Par cette disposition, toute nouvelle alors, la Convention cherchait en réalité trois choses : *l'approbation de sa politique* dans le passé, quelles qu'eussent été les violences des factions qui l'avaient partagée et déchirée ; *l'absorption de la gloire militaire* à son profit, gloire issue du génie de Carnot et de celui des généraux comme de l'héroïsme des troupes ; *l'avenir pour la Constitution* de 95, conception de droit public incomplète.

A ce triple but l'assemblée révolutionnaire avait donné comme conséquence nécessaire : *la longévité de la République*, une et indivisible, s'appuyant ouvertement sur la force militaire.

En l'appelant à délibérer, on lui apprit ce qu'elle pouvait à l'intérieur, l'autorité morale dont elle y jouissait, la valeur de son intervention

dans les affaires publiques et le cas effectif qu'en faisaient les chefs du parti ou le gouvernement.

Quel est celui de nos historiens qui a tenu compte de cette situation effective ? Ou qui l'a constatée, en en tirant les déductions politiques ? Pourquoi ? dira-t-on. Par ce fait surprenant, qu'ils ont dédaigné ou simplement négligé les dépêches, les écrits des généraux de la Révolution, le récit des fêtes, et la question des Représentants en mission.

Joubert, un des plus grands dans les batailles et qui était un penseur politique à ses heures, déclara (dans un mémoire secret) que le sort de la République dépendait de l'énergie du Directoire, et il croyait que le concours des deux Conseils lui était indispensable ; sinon il prévoyait *le moment d'une crise fatale*. Les modérés deviendraient alors *royalistes* (1).

Bernadotte, un des héros de Sambre-et-Meuse, a pu écrire :

« Si dans les dangers de la patrie il était permis de consulter ses goûts, vous jugez bien, général, que j'aurais refusé le ministère et que j'aurais déjà rejoint mes camarades ; mais voyant le délabrement de toutes les parties de l'administration, j'ai senti qu'il était plusieurs courages et la difficulté même de l'entreprise a été pour moi l'obligation d'accepter... J'ai vu les beaux jours où les généraux faisaient six fois leur devoir sur le champ de bataille, et les grades qui nous étaient donnés alors furent le prix de ces efforts extraordinaires. »

Pouvait-on croire que de tels hommes accepteraient la direction et la domination d'incapables bavards jouant de l'importance dans des costumes ridicules et prêchant le *Contrat Social* de Rousseau (2), origine première du régime terroriste ?

Les armées étaient devenues tout, soit par les fautes de l'intérieur, soit par l'accablement des puissances toujours âpres de la coalition. Les chefs du pouvoir effectif durant la Convention et durant le Directoire ne firent aucune place dans le gouvernement aux généraux. Mais ils célébrèrent les armées et à travers les discordes civiles leur dirent qu'elles avaient sauvé la patrie autant à l'intérieur qu'aux frontières par leur intrépidité et leurs vertus, ce qui était vrai. Le chef du gouverne-

1. Ce mot, Joubert l'a prononcé dans le Rapport publié par Gohier en ses *Mémoires*, T. I, n° 1 des pièces justific.

2. La Constitution de 93 avait été acceptée par les Commissaires des Municipalités et par ceux des Départements. (Durand de Maillane en ses *Mémoires*, chap. VII, p. 149.)

ment recevant des drapeaux envoyés par Bonaparte disait à son représentant qu'il était aussi glorieux de défendre la *constitution républicaine* que de combattre l'Étranger (1).

Le 18 septembre 95, un membre de l'ancienne noblesse, Dubois-Dubay, envoyé à la Convention par le département du Calvados, se souvint qu'il avait appartenu à l'armée. On ne dépouille à peu près jamais le vieil homme. Garde du corps pendant trente années, Dubay avait été sensible au succès des troupes pendant la période terroriste ; il avait siégé sur les bancs de la Plaine et avait obtenu plusieurs fois le titre de rapporteur. Nommé sur la question des *tribunaux militaires* en l'an III, il trouva des paroles honorables pour flétrir la lenteur calculée qu'on avait mise à juger les soldats incarcérés sous des rubriques révolutionnaires ; la politique l'emportait d'ordinaire sur les délits. Il prouva que la plupart de ceux qui étaient encore détenus attendaient depuis des mois leur mise en jugement pour des motifs futiles ou peu graves. Certains ignoraient pourquoi on les avait arrêtés. Or, il y en avait qu'on gardait depuis des *années !* Evidemment, ils étaient là depuis le triomphe des tyrans, de Saint-Just à Fouché, de Couthon à Ruamps, de Fréron à Maignet, de Pinet à Lebon ou Carrier.

La Convention accueillit ces divulgations que produisit le nouveau Comité de sûreté générale avec une indignation facile à comprendre.

Dubay n'en resta pas là. Il tint à parler de ceux qu'il considérait comme étant de jeunes compagnons d'armes ; il lança de la tribune une des plus éloquentes improvisations qu'ait entendues une assemblée délibérante de cette époque :

Oui, braves et généreux soldats, personne ne contestera que c'est vous qui avez fixé, que dis-je ? commandé les hautes destinées de la France ; que c'est vous qui avez à jamais attaché au nom français le respect des autres nations... C'est vous, oui, ce sont vos innombrables travaux qui ont fondé la République, vaincu l'Europe coalisée, et étonné l'univers ; et quand l'histoire de la Révolution française déroulera aux yeux de la postérité le tableau incroyable de vos glorieuses conquêtes, la hardiesse de vos entreprises et l'audace de votre conduite en affrontant les plus grands dangers, elle y reconnaîtra avec surprise votre courage constant à surmonter les obstacles les plus invincibles de l'art et de la nature

1. « Et vous, jeune guerrier, dont le général atteste la bonne conduite et le courage, recevez ces armes comme une marque de l'estime du Directoire, et n'oubliez jamais qu'il est tout aussi glorieux de les faire servir au-dedans pour le maintien de notre Constitution républicaine, que de les employer à anéantir ses ennemis extérieurs ; car le règne des lois n'est pas moins nécessaire au maintien des Républiques que l'éclat de la victoire ! »

(Du 1er octobre 96, au chef de brigade Marmont.)

réunis, et elle verra que vous avez bravé, les armes à la main, les rigueurs d'un des plus rudes hivers, et conquis un peuple entier sur des plaines de glaces. Alors tout ce qui a illustré au plus haut degré les peuples les plus belliqueux de l'Antiquité disparaîtra et ne semblera plus qu'ordinaire au récit des prodiges de valeur des Armées françaises, et de ce qu'elles ont osé.

Ainsi, on répétait au lendemain de la paix de Bâle que nos troupes avaient terrassé la Coalition, sauvé la patrie d'un démembrement ; c'était leur dire qu'elles la sauveraient des émeutes, des insurrections et de la désorganisation.

En célébrant pour la première fois la fête du neuf thermidor (1), Daunou disait au nom de la Convention : *Les armées ont vaincu les factions intérieures par cela seul qu'elles ont évité la honte d'en servir aucune.*

Le 30 août 97, au moment de signer le traité de Campo-Formio, Bonaparte ayant envoyé des drapeaux au Directoire, son mandataire affirmait la force et l'existence d'un Parti militaire en ces termes :

« Dépositaires suprêmes des lois, a dit le général Bernadotte, certains du respect et de l'obéissance constitutionnelle des soldats de la patrie, continuez d'exciter l'admiration de l'Europe ; comprimez les factions et les factieux ; terminez le grand ouvrage de la paix, l'humanité la réclame, elle désire qu'il ne soit plus versé de flots de sang ; mais si, comptant sur nos divisions domestiques ; si, comptant plus encore sur leurs liaisons avec les déserteurs de la cause de la liberté ; si, dis-je, nos ennemis formaient des prétentions exagérées, nous reprendrons les armes, et nous marcherons au combat avec l'appareil menaçant qui suit les armées ; mais nous marcherons assurés de la justice de notre cause, précédés par l'augure de la victoire. »

Les appels aux troupes étaient donc répétés et réciproques.

Celles-ci devaient s'en souvenir dans les camps et dans Paris par un homme d'un immense génie, que l'on a comparé à Hannibal et à César pour le proclamer plus grand qu'eux.

Où cela? En Angleterre, en Italie, en Russie, en Amérique !

C'est pour cela que leurs chefs, ayant toujours protesté contre la dissolution de la capitale et de certaines cités (2), se rallièrent sans hésitation autour du plus illustre d'entre eux, le jour où, devant notre abaissement sans mesure, celui-ci se sentit assez fort pour inaugurer des temps nouveaux.

1. Elle fut célébrée à la Convention le 10 août et confondue avec celle-ci. On en trouvera le récit au tome IV.

2. Voir les chapitres relatifs aux fêtes militaires.

Fidèle à son apostrophe de fructidor contre le Directoire, *Kléber* fut de ce nombre. *Desaix* l'imita sur le Rhin, confident anticipé de l'Égypte. *Carnot* accepta le Consulat à l'étranger et demanda qu'on lui rouvrît les portes de sa patrie en invoquant avec modestie ses incomparables services ; il rentrait en décembre 99 et acceptait aussitôt le portefeuille de la guerre (1).

Des historiens autorisés, soit en France, soit à l'étranger, ont appelé les périodes de la Terreur et du Directoire deux ères de *scélératesse* et de *corruption*. Un publiciste de l'école socialiste, Louis Blanc, a reproché à la Terreur son système, Quinet n'a pas été moins décidé dans la condamnation de cette période de férocité. Le Directoire a été presque aussi maltraité pour sa dissolution de tout ordre. Il était donc impossible qu'un tel état de choses pût se perpétuer, alors surtout que les armées donnaient l'exemple de toutes les vertus et de tous les dévouements, guidées par des hommes admirables.

Hoche n'était plus, on eut *Bonaparte* (2).

Par lui, a-t-on dit, la Révolution a avancé de plus d'un siècle. Ses institutions gouvernementales ne connurent plus, en effet, de *parti ;* il employa indistinctement Royalistes et Républicains dans la reconstitution de la France nouvelle : de Serre et Jean Bon-Saint-Audré le prouvent, pour n'en citer que d'illustres.

Aussi, Mallet-du-Pan, qui a été peut-être un homme de génie, a-t-il écrit avec raison du Consulat : *Cette révolution d'un ordre tout nouveau nous paraît aussi fondamentale que celle de 1789.*

Voilà résumé rapidement, en ses diverses phases, le tableau qui a souri à notre ambition, protestation tardive certes, mais nécessaire contre des admirations convenues, auxquelles l'esprit de parti interdit de toucher, au nom de la légende sans doute. Mais l'esprit de parti se fonde malheureusement sur l'ignorance des documents, parce qu'il les dédaigne tantôt ou parce qu'il n'aime pas à voir ses adeptes les rechercher dans les archives poudreuses de l'État, en France ou à l'étranger. Son aveuglement n'y pourra rien ; les archives ont seules

1. Notre appréciation porte sur la période du Consulat et non sur l'Empire, contre l'institution duquel il vota, le 12 floréal an XII.

2. « Tous mes vertueux républicains, dira un jour Bonaparte, je n'ai qu'à dorer leurs habits et ce sont des gens à moi. »

Le Directoire informa les armées de son coup d'Etat par une *proclamation* où il leur en exposait les conditions, et osait prétendre, par voie de prétérition, que Carnot était un traître ! Gohier a protesté (*Mém.*, t. I, p. 10.)

le dernier mot en *Histoire*. Ce sera la gloire de notre temps d'en avoir renouvelé l'étude partout et dans toutes les périodes (1).

Pourquoi la Révolution française échapperait-elle, seule, à cette rénovation (2) ?

Le présent ouvrage est écrit, son auteur non seulement ne le dissimule pas mais il prétend en tirer orgueil, à l'honneur des armées. Il prétend qu'il soit tout à leur gloire, au nom de leur sang, de leurs vertus, de leurs souffrances et de leur pauvreté ! *Pietas ergà Patriam !*

Il ne dissimulera pas son ardeur à défendre la *noblesse* en dehors des émigrés, ces gascons de la politique, selon un mot admirable. La noblesse française fut loin de s'enfuir toute à l'étranger comme l'avancent les ignorants ou les publicistes de mauvaise foi. Biron et Rochambeau, Montalembert et Davout, Macdonald et Toulongeon, Canclaux et Lasalle, Kellermann et Pérignon, Berthier et d'Agobert, Desaix et Duroc, Ligniville et d'Hautpoul, La Tour d'Auvergne et Frècheville, Servan et d'Aboville, Grimoard et Beaupuy, Gudin et Dommartin, d'Hédouville et Beauharnais, ducs ou marquis, comtes ou barons de la monarchie, n'ont-ils pas servi fidèlement ? Et avec quelle illustration ! On emprisonnait leurs familles pour la plupart, grâce aux révolutionnaires de leurs pays d'origine ou par l'initiative des clubs et des comités locaux (3). Ils n'en paraissaient que plus grands

1. Texte de *nomination* de Merlin de Thionville :

« La Convention nationale, après avoir entendu son Comité de salut public, décrète que le représentant du peuple Merlin (de Thionville) se rendra sans délai aux armées du Rhin et de la Moselle, avec les mêmes pouvoirs qui sont donnés aux représentants du peuple près les armées.

» Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux.

» Joseph Becker. »

Merlin communiqua sa *mission* et ses pouvoirs au général en chef en ces termes :

« Tu voudras bien encore mettre à l'ordre de l'armée que la Convention nationale, par son décret du 6 de ce mois, m'a envoyé près des armées du Rhin et de la Moselle pour y exercer les fonctions de représentant du peuple.

» Je suis, etc.

» Merlin de Th. »

Aux pièces justificatives, texte de nomination d'un représentant *à l'intérieur*.

2. Faute grave du parti royaliste, il dévoila au cabinet anglais les apprêts d'une *deuxième expédition d'Irlande*. De là, en partie, les fautes de fructidor dont tant d'innocents furent les victimes. (Deuxième déclaration faite par de Presle sur le vol de ce rapport, rédigé par Carnot.)

3. Extraits du drame politique *L'Intérieur des Comités révolutionnaires*, par le citoyen Ducanel, représenté à Paris, le 28 avril 95, au théâtre de la cité (Variétés), avec un succès inattendu. *Appendice VIII.*

dans leur héroïsme aux frontières. Ceux qui les adulaient en 95 oubliaient les persécutions de 93.

Eclairés, avec le temps, sur les forfaits des triumvirs pendant le régime terroriste, sur leurs conséquences, soit dans la capitale, soit dans les départements, par le rôle sanglant qu'y avaient joué les Représentants en mission à l'intérieur, les chefs des armées appelèrent de vœux peu déguisés un gouvernement nouveau. S'ils n'avaient plus de haine pour leurs persécuteurs, ils entendaient qu'une patrie sauvée tant de fois par eux de *l'invasion étrangère*, depuis six années, et à laquelle ils venaient de rendre ses *frontières naturelles* au prix de leur sang, n'appartînt plus comme *direction suprême* à ceux qui avaient failli la perdre. La plupart de ces hommes, Merlin de Thionville les avait appelés *les assassins de la patrie.*

La foule, inconsciente ou violente selon les fureurs des partis ou le but avilissant des factions, ils entendaient qu'elle abandonnât la politique, pour laquelle elle est peu faite, et qu'elle revînt à ses ateliers, à ses champs, à ses comptoirs. Tous étaient d'accord pour répéter (1) avec Dumont : *Est-il donc nécessaire d'épouvanter le monde et la postérité ?* Ils voulaient donc mettre fin à une ère de sang, et, plus tard, de dissolution. Au nom de la discipline, ils voulaient l'ordre, et par-dessus tout, un terme à l'anarchie, dans les affaires publiques, dans les ministères qui les traitent, dans le gouvernement qui les dirige. Ils se montraient en cela disciples de Montesquieu, que l'insolent Barère avait osé corriger et refaire !

L'anarchie ayant été en tout et dans tout, s'étant perpétuée sous le Directoire, malgré une Constitution dont la vertu leur paraissait accablée sous le poids de toutes les faiblesses, de toutes les corruptions, ils désiraient une *révolution nouvelle.* Comme ils étaient la force, et la force honorée par la gloire militaire, il était naturel qu'après tant de bouleversements et de férocités désordonnées, la nouvelle révolution à laquelle ils prêteraient leur concours eût un *caractère militaire* (1). En

1. Le 4 août 1797, la *Quotidienne* écrivait : « Le caractère des républiques devant être la modération, elles ne se décident à faire la guerre que pour défendre leur liberté et leur indépendance. Leurs guerres ne doivent donc point être longues, la conquête n'est qu'un moyen de faire plus tôt la paix... La guerre détruit les républiques : par les revers, parce qu'elles cessent d'être ; par les succès, parce que la conquête les corrompt. Pour peu que la guerre soit longue, le soldat oublie qu'il est citoyen : l'habitude et les succès le mettent dans la main de ses chefs, il ne connaît que leurs volontés suprêmes. Les chefs s'emparent du gouvernement. La guerre nous a fait plus de mal que nos ennemis. Faisons donc la paix tandis que notre position nous met à même de la faire. »

lutte perpétuelle à raison de ses principes politiques, toute d'expansion avec l'Europe, la France devait se constituer d'une manière solide et puissante.

La Révolution française n'avait pu être, de 1789 à 1797 et ultérieurement, la *liberté,* quoique faite originairement dans ce but. Elle avait dû ruiner l'ancien ordre de choses et le reconstituer en France, puis l'imposer à l'Europe par une série de victoires mémorables et certainement incomparables. Une telle lutte n'avait pas permis d'observer les formes et l'esprit de la liberté intégralement ; aussi, n'en avait-on eu que des périodes transitoires succédant à des périodes d'infamies où avait disparu toute pitié humaine (1).

Avec les revers de 99, les partis durent invoquer un bras ; de là, le choix de Bonaparte, porté au pouvoir suprême par une sorte d'acclamation générale. Celle de ses compagnons d'armes ne lui manqua pas et c'est à son génie qu'échut la tâche immense de sauver de l'œuvre de la Révolution ce qui devait en être conservé.

Raconter ces événements et montrer l'action des Représentants dirigeante qu'ils ont exercée sur eux, voilà notre but défini, circonscrit, toujours limité. Puissions-nous n'être pas trop resté au-dessous de notre tâche !

Nous aurons en ceci la responsabilité d'une *initiative* périlleuse, c'est vrai, et redoutable ; longue dans son accomplissement, et qui a demandé courage, persévérance. Mais nous l'avons réalisée sans autre passion que celle de la vérité sur des temps troublés, tour à tour féroces et héroïques. A tous ces événements comme à l'époque elle-même, nous appliquerons cette parole de Tacite : *Atrox præliis, discors seditionibus, ipsa etiam Pace sævum !*

1. Eschassériaux aîné demanda, le 23 septembre 97, qu'il fût dressé un monument public dédié aux victimes, portant cette inscription : *Aux fondateurs de la République française, qui, durant le cours de la Révolution, ont péri victimes de leur pur dévouement à leur pays.* Les publicistes de l'école révolutionnaire ont-ils jamais lu cette motion ? Il n'y paraît guère en leurs écrits. Elle émane cependant d'un témoin.

LIVRE PREMIER

LE CONSEIL EXÉCUTIF

CHAPITRE PREMIER

LA PATRIE EN DANGER

Evénements de juillet 1792.—Discussion de la Législative sur la Patrie en danger : Vergniaud, Mathieu Dumas, Brissot. — Déclaration que la patrie est en danger, le 11 juillet. — Fédération du 14 juillet. — Pétion propose la déchéance du roi. — Louis XVI refuse de fuir à l'étranger.

Le mois de juillet 1792 fut fertile en événements à l'intérieur ; ils devaient être plus considérables par leurs conséquences durant deux années, que ceux des frontières (1). La vraie France n'eut pas à s'en applaudir.

Ils comprennent l'*appel de La Fayette* quant à ses résultats contre les instigateurs du 20 juin (2), c'est-à-dire nominativement contre Marat et Robespierre, les clubs des Jacobins et des Cordeliers, Santerre, leur bras militaire, et Pétion ou la *municipalité insurgée* de la capitale ; le décret du 5 qui déterminait les mesures de sûreté générale lorsque l'Assemblée nationale aurait déclaré la *Patrie en danger ;* la proclamation du 11 de ce danger au nom du salut public ; la *fédération* au Champ-de-Mars le 14 ; la *chute* du dernier ministère des Feuillants ; les derniers *projets des Amis du Roi* pour le sauver et son refus ; l'état de l'opinion en lisant les insolences du manifeste de Brunswick !

Dès le 20 juin, Carra écrivait : *Il nous faut la déchéance du roi*, et il ajoutait que le son du tocsin l'annoncerait dans tout le royaume.

Aux jacobins, Billaud-Varennes, altéré du sang de Marie-Antoinette, s'écriait : « C'est Hercule et sa massue qu'il nous faut opposer aux anthropophages et aux brigands des couronnes. »

1. Aux frontières, disons-nous. Mais, dès le 25 janvier, l'assemblée avait déclaré : « Que l'empereur avait enfreint le traité d'alliance de 1756 avec la France, et cherché à exciter entre diverses Puissances un concert attentatoire à la souveraineté et à la sûreté de la nation ». On lui donnait jusqu'au 1er mars pour déclarer qu'il n'attenterait à aucun titre à notre indépendance nationale ; son silence serait assimilé à une déclaration de guerre.

2. Aux pièces justificatives, déposition d'un garde national témoin.

La guerre résolue et poursuivie depuis le 20 avril ne suffisait plus à la populace que travaillaient les intrigues de l'étranger autant que l'argent ou les exaltations des révolutionnaires ; le moment était venu où tout sentiment monarchique allait disparaître, le décret du 5 juillet en fut la manifestation la plus redoutable, car elle s'abrita derrière le péril national. Le 11, elle devait éclater sans garder aucune mesure.

Les chefs de l'émeute du 20 juin ayant échoué organisèrent une protestation quelques jours plus tard. Des pétitionnaires se présentèrent à la barre de la Législative pour y dénoncer le Conseil du roi ; ils lui imputèrent une Proclamation injurieuse répandue à profusion dans la capitale et dans les départements. On y excitait ceux-ci à marcher contre Paris qui allait renverser la monarchie et se porter au plus grand des crimes. Cet acte était appelé un Manifeste de guerre civile. Les manifestants célébraient le vertueux Pétion et voyaient dans les ministres des coupables qu'il fallait punir. On voulait donner un *gouvernement militaire* à la France, la permanence des Sections y remédierait.

L'état d'agitation où se trouvait la France depuis bientôt quatre années croissait avec les phases toujours incertaines de la guerre. A Paris, les hommes les plus ardents gagnaient en influence au dedans comme au dehors de l'Assemblée nationale. La presse était des plus agressives contre le *château*, contre le *pouvoir exécutif* et contre le *veto* royal. Le parti populaire en opposition au parti de la cour s'intitulait depuis une année les *patriotes*, et invoquant avec raison les fautes et la culpabilité des émigrés se déclarait menacé, soit quant à la Déclaration des droits, soit quant à l'avenir de la Constitution. A la réconciliation des partis, vœu éphémère et trompeur, succéda la nouvelle sûre d'une invasion de quarante mille Autrichiens au nord et de quarante mille Sardes au sud. Les clubs favorisèrent l'hypothèse d'une entente préalable de la cour avec l'ennemi, et les jacobins des faubourgs accusèrent les généraux de soutenir encore celle-ci contre les patriotes. Des caricatures violentes s'étalèrent sur les murs, des placards menaçants et des affiches hardies demandèrent au début de juillet soit l'abdication volontaire, soit l'abdication forcée, soit la déchéance du souverain. C'était l'objet de toutes les conversations de la capitale jusque dans les couloirs du Manège. A la tribune de l'assemblée les attaques n'avaient été qu'indirectes, mais le jour où l'on avait proposé de supprimer le Veto pour les décrets de circonstance, la plénitude du pouvoir royal avait été atteinte. Dans cet état, les esprits s'agitaient,

Et cependant, le 18 juin, le marquis de Chauvelin avait remis au cabinet de Londres comme ambassadeur de Louis XVI, une *note* le priant d'employer ses bons offices auprès de ses alliés pour les détourner d'accorder aucun appui, direct ou indirect, aux ennemis de la France (1). L'ambassadeur accusait publiquement l'Autriche et sa note était publiée.

Le mouvement,y fut-il dit, que s'est donné le cabinet de Vienne, principalement auprès des alliés de S. M. Britannique, pour les engager dans une querelle qui leur est étrangère, est connu de toute l'Europe. La Cour de Berlin et les Provinces-Unies, les menaces employées auprès de divers membres du corps germanique, les arrangements pris avec divers souverains d'Italie, enfin les intrigues qui viennent d'armer la Russie contre la Pologne, tout annonce une guerre universelle.

L'équilibre de l'Europe, l'indépendance de divers États, la paix, tout ce qui a fixé l'attention du gouvernement anglais, se trouve compromis et menacé. Le roi des Français présente ces considérations à l'amitié de Sa Majesté Britannique. Vivement pénétré des marques d'affection qu'il en a reçues, il l'invite à chercher les moyens d'arrêter les progrès de cette ligue.

Les armements, avoués ou non, de la coalition, n'avaient pu qu'augmenter les fureurs des partis prompts à la violence.

La Patrie est en danger, était un cri général.

Au moindre conflit politique, à la première nouvelle militaire importante, à un acte déterminé d'invasion, on entendrait prévenir le danger... La commission extraordinaire des Douze était bien chargée depuis longtemps de chercher et de proposer des moyens de salut ; on attendait en vain les effets de sa vigilance, lorsque les nouvelles militaires lui firent proposer à l'Assemblée de déclarer elle-même, en une formule solennelle : *La Patrie est en danger*, le 5 juillet.

Dès la déclaration de cette publication, les conseils de département et de district, ceux des communes devaient être en permanence. Tous les citoyens devaient remettre leurs armes sous les peines les plus graves aux autorités municipales, pour que les directoires de département en fissent la répartition par districts et ceux-ci entre les cantons.

1. Le 16 juillet, Pozzo di Borgo accusa l'Autriche et la Prusse d'avoir établi leurs armées sur le territoire de l'Empire et d'y avoir formé leurs magasins, violation formelle des traités. Or, la France était garante de l'indépendance de la Confédération germanique. Nos armées restaient au-dedans de nos frontières, donc la coalition attentait à l'honneur de la France et à sa sécurité. Voilà ce qu'on oublie beaucoup trop à Berlin.

Tous les citoyens en état de servir entraient obligatoirement dans les gardes nationales. Les uns étaient mobilisés et transportés au siège des autorités, les autres nommés encore volontaires pouvaient être envoyés aux armées selon les besoins. L'uniforme national n'était plus exigé pour ceux qui ne pourraient le fournir. La solde des volontaires devenait celle des gardes nationales, les munitions relevaient des autorités locales. Tout signe de rébellion intentionnellement arboré entraînait la mort. *Le drapeau tricolore et la cocarde aux couleurs nationales étaient seuls légaux.* Tout citoyen doit porter journellement la cocarde, même les étrangers voyageant en France. Avant tout, le ministre de l'intérieur devait être entendu sur l'état du royaume ; il le fut.

Par l'Etranger, les partis allaient s'appuyer sur la guerre pour obtenir la direction des affaires publiques et se livrer dans ce but à tous les déchirements ; ce qui aurait dû conseiller l'union devint la cause de toutes les discordes. L'assemblée souveraine ne devait plus délibérer que sous les poignards.

Une discussion des plus vives s'engagea sur cet acte ; il est nécessaire de savoir après quelles péripéties parlementaires il fut voté.

Le rapport préliminaire de M. de Pastoret ne satisfit personne. Le discours de Jean de Bry, qui suivit, motiva l'œuvre de la commission. Ses continuateurs à la tribune y échangèrent des reproches réciproques, selon la fraction de l'assemblée où ils siégeaient. Les mots *salut public* annonçaient qu'on voulait une *dictature*, la Législative a donc proposé la première ce qu'exécutera la Convention après la trahison de Dumouriez. Ce fut M. Delaunay d'Angers qui trouva cette formule, lorsqu'il proposa de ne consulter jusqu'après l'éloignement du danger *que la loi impérieuse et suprême du salut public*. Cette abstraction mystérieuse allait supprimer la Royauté, en donnant à la Législative la Souveraineté absolue.

Le corps législatif a le droit d'exercer tous les pouvoirs qui ne lui sont pas défendus par la loi. Son pouvoir diffère de tous les pouvoirs sociaux ; ceux-ci ne peuvent faire que ce à quoi ils sont autorisés, tandis que celui-là seul peut faire tout ce que la loi ne lui défend pas. De là, dans les cas douteux et dans les circonstances imprévues, il a le droit d'interpréter et d'agir pour le salut du peuple, qui doit être sa suprême loi. S'il était prouvé que, dans un temps où les manœuvres de la perfidie nous environnent au-dedans, et où des légions armées nous menacent au-dehors, l'observation littérale de la constitution deviendrait le tom-

beau de la constitution au profit de contre-révolution, quel est le citoyen qui osât vous dire que vous devez immoler la nation (1)?

Les députés du côté droit répliquèrent qu'on violait les serments prêtés à la Constitution, car on créait une autorité qui absorbait les pouvoirs établis.

Les partisans du projet persistèrent dans leurs vues. Durant ces débats où agonisait le château, on entendait ces doubles apostrophes : *Vous êtes des factieux*, *Vous êtes des traîtres*, reproches réciproques d'où allait sortir ici la Terreur, là l'insurrection.

Ce fut un discours de Verginaud qui enleva le vote.

Est-ce au nom du roi, s'écria-t-il, que les princes français ont tenté de soulever l'Europe ? Est-ce pour venger la dignité du roi que s'est conclu le traité de Pilnitz ? Est-ce pour venir au secours du roi que l'empereur nous fait la guerre ? que le roi de Prusse marche contre nos frontières ? N'y a-t-il pas dans la Constitution un article où il est dit que si le roi dirige une armée contre la nation, ou s'il ne s'oppose pas à une telle entreprise, il sera censé avoir abdiqué la royauté ?

Ces paroles virulentes furent saluées par des acclamations, la question était jugée. Les attaques contre La Fayette furent des plus applaudies et Louis XVI parut condamné à la dégradation civique, lorsque Vergniaud ajouta : Etait-ce nous défendre que d'écarter les projets tendant à fortifier l'intérieur ? L'accusation de *trahison*, la voilà imprudemment portée, Robespierre et les siens en feront sortir un jour le Procès du roi. Vergniaud, enfin, avait reproché au souverain d'avoir paru être le chef de l'armée moins pour le bonheur de la France que pour sa honte (2) ! Ces doctrines pèsent sur la mémoire de ce grand orateur.

L'origine de toutes les cruautés de 93, la voilà en son parfait aphorisme révolutionnaire. Les triumvirs n'auront qu'à l'interpréter ; ils ne

1. L'impression et l'envoi de ce discours aux départements furent votés séance tenante ; il en fut de même de celui de Vergniaud.

Rappelons un fait ignoré, à Paris même. Ce fut la Section des Gravilliers qui provoqua la déclaration devenue si célèbre.

2. Lorsque les chefs du parti girondin et du parti dantoniste agitèrent la question de quitter Paris, fin août 92, Vergniaud s'écria : « C'est à Paris qu'il faut assurer le triomphe de la liberté ou périr avec elle, et l'assemblée législative ne peut sortir de Paris que comme Thémistocle sortit d'Athènes, c'est-à-dire avec tous les citoyens, en ne laissant à l'envahisseur que des cendres et des décombres ! » Danton décida par son autorité la résistance dans la capitale, où il venait d'appeler sa vieille mère et ses enfants. Ce dernier point le décida autant que la politique. Les massacres de se tembre furent sa réponse à l'invasion.

l'ont pas créé, ce sont bien les Girondins ! Les passions des partis le rediront, des clubs à la guillotine.

Général des plus autorisés, Mathieu Dumas répondit à cette série d'accusations par des faits et spécialement par des vues militaires :

M. Vergniaud voudrait rendre *les ministres responsables de toute invasion* du territoire, dans cette supposition qu'ils devaient porter sur les frontières des forces *suffisantes* pour les garantir. Eh bien ! cette responsabilité, fort injuste, frapperait l'ancien ministère, qui a fait les premiers plans de campagne. Je ne veux point embrouiller la question par des démonstrations militaires qui ne pourraient être énoncées et entendues que la carte en main. Je dis que cette responsabilité serait injuste et vicieuse dans son principe. Songez que, si vos frontières sont dégarnies, c'est parce qu'on a cru qu'il était bon de rassembler tout ce que nous avions de forces d'élite pour *envahir la Belgique* et pour saisir un premier avantage sur l'ennemi. S'il en résulte qu'une portion de nos frontières est découverte, que restait-il à faire au ministère actuel ? Se réduire à un plan de guerre défensif d'abord, éventuellement offensif (1).

Durant plusieurs séances on discuta encore sur les moyens de pourvoir à la sûreté de l'Etat ; au fond, *le pouvoir exécutif était dénoncé* et donné comme fournissant aux ennemis de la Révolution les moyens de la combattre en attendant le moment où on la renverserait d'accord. Vainement, la droite constitutionnelle prodiguait-elle aux *émigrés* ses colères et ses mépris ; la présence des frères du roi à l'étranger déconsidérait la Royauté à son agonie. Coblentz et le cabinet anglais, par ses complaisances en vue de notre destruction par les dissensions civiles, allaient faciliter l'établissement du *système terroriste*... Qui l'a avoué ? Lord Bedford à la Chambre des Pairs, le 27 janvier 1795, en termes formels.

Qui s'en souvient aujourd'hui? Personne, sauf les historiens.

La déclaration du danger de la patrie fut ajournée à une autre

1. Le 20 septembre 92, la commission de correspondance de la Législative fit adopter l'établissement de *courriers*, « soit aux différentes armées, soit dans les départements de l'empire », pour les dépêches de la future Convention et du Pouvoir exécutif. Il était stipulé que les citoyens investis de ces fonctions pouvaient recevoir des *missions de confiance*. L'organisation de ce service relevait du Pouvoir exécutif. Les appointements étaient fixés à six cents livres, à titre d'appointements trimestriels, et à quatre livres par jour pour dépenses ; en plus, ils percevaient des frais, nommés frais de poste. Le personnel devait être pris parmi les *citoyens élus dans chaque section*.

séance ; sa discussion fut estimée dans sa forme définitive comme une simple proclamation ; conséquence, elle ne fut pas soumise à la sanction royale. On le voit, si le Comité de Salut public n'existe pas encore, sa doctrine est énoncée, règne et gouverne.

Le dernier ministre des relations extérieures feuillant, le marquis de Chambonas, avait accusé la Maison d'Autriche de rester fidèle au plan d'une ambition héréditaire. Il l'avait publiquement accusée encore de chercher dans nos troubles un moyen d'agrandissement. La Maison de Brandebourg s'était jointe à elle à titre d'auxiliaire. Plein de réticences, le rapport de ce ministre porta à son maître un coup fatal. Brissot trouva dans ses doctrines contradictoires une argumentation d'où sortit la déclaration du danger.

L'Autriche, la Prusse, la Sardaigne, Naples, la Russie, l'Espagne, arment contre vous, dit-il. L'Autriche va avoir, tant dans les Pays-Bas que dans le Brisgaw, 100,000 hommes. Joignez-y 55,000 Prussiens de troupes d'élite, le contingent des cercles, qui s'élèvent à 50,000 hommes ; l'armée du roi de Sardaigne, à 25,000 hommes ; la flotte de Naples ; l'armée des rebelles ; les mécontents de l'intérieur, tel est le tableau de vos ennemis. Ils comptent s'établir sur votre territoire et faire la guerre avec vos propres ressources.

La neutralité de la Suisse, quoique commandée par ses intérêts, serait très équivoque. Celle de l'Angleterre est une neutralité nationale ; mais craignons la paix qu'elle vient de faire dans l'Inde. Les Américains sont réduits à ne former pour vous que des vœux stériles. Vous connaissez à quoi se réduisent vos forces : avec 200,000 hommes de troupes et plus de 100,000 volontaires, vous avez tant de places à garder, tant de frontières à défendre, que la plus forte de vos armées n'a pu être que de 30,000 hommes.... Oui, c'est *à la révolution*, c'est à la déclaration des droits, c'est *à la souveraineté nationale* qu'ils déclarent la guerre. Il faut donc que vous déployiez les plus grands moyens, si vous ne voulez pas voir votre liberté anéantie.

Il faut donc déclarer que la patrie est en danger ; sans moyens extraordinaires, vous ne pouvez résister. Cinq à six puissances ont juré votre perte. Ce n'est point avec des armées partielles que nous pourrons repousser un si éminent péril ; *il faut que la nation se lève tout entière* ; il faut que Sagonte ressuscite parmi nous.

Brissot conclut à l'examen de la conduite de Louis XVI et par une figure de rhétorique qui se nommera en histoire le 21 janvier, il conclut *au nom du roi !* Il s'en tenait bien à l'Abdication, peine cons-

titutionnelle, mais il oubliait que l'exaspération des esprits, les intrigues, les revers militaires devaient porter les révolutionnaires à tous les excès; le trône d'abord, les Girondins ensuite, les classes dirigeantes après, jusqu'au moment où les classes rurales ou pauvres monteraient sur l'échafaud pour avoir raisonné sur les triumvirs et sur les intérêts de l'Etat, ce qui était leur droit.

Quant à la mesure de salut, il la vit dans la création d'un comité dit Commission de sûreté qui serait chargé de l'examen de toutes les accusations de crimes de trahison, enfin dans le décret de la patrie en danger. Sévir contre les généraux qui délibéraient à la tête des armées (1) et ôter au pouvoir exécutif tout moyen de corruption, formaient les bases du gouvernement nouveau qu'il désirait: *la République.*

Le mercredi 11 juillet le décret fut promulgué : *la Patrie est en danger!* Deux adresses éloquentes l'apprirent à tous ; il faut connaître celle de l'armée :

L'Assemblée nationale à l'armée française,

Braves guerriers, l'Assemblée nationale vient de proclamer le danger de la patrie, c'est proclamer la force de l'empire, c'est annoncer que bientôt la jeunesse française se portera sous les drapeaux de la liberté : vous l'instruirez à vaincre; vous lui montrerez le chemin de la gloire. Au signal du danger de la patrie, vous sentez redoubler votre ardeur. Guerriers, que la discipline en dirige les mouvements; elle seule garantit la victoire. Ayez ce courage calme et froid que doit vous donner le sentiment de vos forces. Une véritable armée est un corps immense, mis en mouvement par une seule tête. Il ne peut rien sans une subordination passive de grade en grade, depuis le soldat jusqu'au général. Guerriers, imitez le dévouement de d'Assas et le courage du brave Pie. Méritez les honneurs que la patrie réserve à ceux qui combattent pour elle; ils seront dignes d'elle, dignes de vous (2).

N'oubliez pas que c'est votre Constitution qu'on attaque. On veut vous faire descendre du rang glorieux des peuples libres. Eh bien, braves guerriers, il faut que la constitution triomphe, ou que la nation française se couvre d'une honte ineffaçable. De toutes parts vos concitoyens se disposent à vous seconder. N'en doutez pas, il n'est aucun Français qui balance, il n'en est aucun qui, dans un jour de péril ou de gloire, s'expose à déshonorer sa vie par une lâche et honteuse inaction. Qu'il serait malheureux celui qui ne pourrait pas dire un jour à ses enfants, à ses concitoyens : « Et moi aussi je combattais quand notre liberté fut attaquée; j'étais à la journée où les armes françaises triomphèrent de nos ennemis; j'ai défendu les remparts de la ville qu'ils attaquèrent en vain, et mon sang a coulé tel jour pour la patrie, la liberté, l'égalité. »

1. Aux pièces justificatives les lettres de Lally-Tollendal et de La Fayette sur l'évasion projetée du roi le 12 juillet.

2. Le moment était venu où allait se vérifier l'appréciation de Mirabeau : « La *guerre* retrempe les âmes et leur rend l'énergie que les calculs de l'immoralité leur ont fait perdre. » La condamnation de la politique de la Convention et du Directoire, la voilà pour l'intérieur.

L'adresse aux Français protestait contre la *ligue des rois* formée pour détruire la constitution, et les appelait aux armes contre les hordes étrangères. L'assemblée déclarait la patrie en danger (1).

Aussitôt, l'Empereur appelait la diète de Ratisbonne à prendre part à une guerre qui ne concernait que lui. Ses journaux annoncèrent, le 22, de Coblentz, que son armée des Pays-Bas avait reçu l'ordre d'envahir la France ; que Brunswick avait agi de même dans le Brisgaw et qu'il allait entrer de sa personne dans la Champagne. « On a de grands projets sur Strasbourg », ajoutait-on. Les émigrés, on leur signifiait qu'ils ne formeraient pas *un corps d'armée*, ce qui les exaspérait. Qui donnait ces nouvelles ? La Gazette nationale.

Le 25 août, la Législative déclara que les *familles* des émigrés et celle du roi seraient retenues comme otages. Que devenaient les jurisconsultes dans cette infamie juridique ? ils gardaient le silence, douleur sans fin pour l'Histoire.

Le 14 juillet, la fête de la Fédération, qui n'avait pas été célébrée l'année précédente à cause de la fuite de Varennes, eut lieu comme en 1790 au Champ-de-Mars. Quatre-vingt-trois tentes y représentaient les Départements ; chacune était bordée d'un peuplier au sommet duquel flottaient des banderoles aux couleurs nationales. Une tente avait été réservée pour l'assemblée et pour le roi ; l'autel de la patrie était une colonne tronquée ; à ses côtés un monument funèbre s'élevait en l'honneur des morts et un arbre immense figurait l'arbre de la *féodalité* accompagné d'attributs auxquels le roi devait mettre le feu.

Le serment de fidélité à la Constitution y fut prêté à midi. Une foule peu digne vint vociférer sous le balcon de l'École militaire où était Louis XVI des cris : *Pétion ou la mort*. Les troupes et la garde-nationale remplissaient les places qui leur avaient été assignées. Louis XVI parvint avec peine à l'autre. Il y disparut un instant, refusa de mettre le feu à l'arbre de la féodalité en objectant qu'il n'y avait plus de féodalité, ce qui fut très inhabile de sa part (2), et retourna à l'École militaire. Il rentra aux Tuileries avec sa famille, heureux d'avoir échappé à des outrages qu'il prévoyait depuis octobre 1789.

1. La première adresse eut pour rédacteur Vergniaud, et la seconde le feuillant de Vaublanc, ancien officier au régiment de la Sarre.

2. Le décret supprimant la *noblesse* est du 23 juin 1790 ; celui qui ordonna la destruction par le feu des titres généalogiques dans les dépôts publics est du 22 juin 1792.

Le 25, un décret avait déclaré toutes les Sections de la capitale *permanentes*. Réunies aussitôt, elles avaient chargé Pétion de proposer la déchéance du roi à la Législative. Celui-ci s'y rendit le 3 août au nom des 48 sections et s'arma du manifeste de Brunswick pour engager l'assemblée à y obtempérer (1). Dans les clubs la Déchéance était prononcée par le maire girondin. Les législateurs ajournèrent la question au 9 août, date à retenir. Louis XVI refusa de passer à l'étranger, malgré les conseils de Montmorin et La Rochefoucauld-Liancourt qui les payèrent de leur vie, et de La Fayette lui-même. Ils étaient d'accord avec la Reine. Ce refus, il faut le regretter (2).

Le *Manifeste de Brunswick !* On le sait aujourd'hui, ce cri de colères atroces vient de Berlin. Il fut signé du nom du prince malgré lui. Il était l'œuvre du comte de Schulenburg, ministre des affaires étrangères du neveu de Frédéric le Grand, approuvant la rédaction du conseiller de légation Reuffner. Par eux, Paris et la France avaient été menacés du sort de Jérusalem !...

La France entière courut dans les camps (3).

Abandonnant la capitale aux violences et aux scélératesses des factions, les armées allaient accomplir des prodiges tels que l'Europe devait nous appeler en 1796 *la Grande Nation !*

Toujours terrible, Danton fournit avec janvier 93 la formule de la révolution : *Nous ne pouvons traiter avec les tyrans de l'Europe que par des batailles* (4). Oui ; mais qui pouvait assurer ces hommes qu'ils trouveraient des généraux d'assez de génie pour leur donner des victoires, et quelles victoires ! Voilà ce qu'on oublie trop en les louant sans mesure.

La Déclaration du 11 juillet 1792 fut le signal d'un soulèvement général dans tout le pays.

Sous le voile de la légalité on organisa le 10 août, victoire suprême

1. On traitera la question de la déclaration de guerre et des actes officiels de la Coalition dans un ouvrage spécial.

2. Consulter Thiers en son histoire, t. II, ch. IV, p. 224, et ch. V, p. 250 de la troisième édition.

3. « Donner du temps à la Révolution, c'était lui assurer la victoire. On ne pouvait la vaincre que par surprise et l'étouffer que dans son premier foyer. Elle avait le génie des peuples pour négociateur et pour complice ; elle avait pour armée sa popularité croissante. » (*Hist. des Girondins*, Lamartine, t. II, liv. 12, p. 42.)

4. Plus tard, il ajoutait : « Nous prononçons comme représentants, par *droit de souveraineté*. Je demande si vous n'avez pas voté à la majorité absolue la République et la guerre. »

de la Gironde, à Paris. Le moment initial de son triomphe, triomphe d'apparence, fut l'acte décisif de sa chute. Pourquoi ? Le dix août ayant été accompli par l'élément révolutionnaire, il était à penser que les acteurs d'en-bas voudraient prendre le premier rang dans la République, ce qui arriva. De là l'*interrègne de la Commune*, maîtresse de toute la France du 10 août au 21 septembre ! Les massacres du 2 annoncèrent ses vues (1).

La France étant le pays de la chanson par excellence, on chanta l'enrôlement des Volontaires. Jusque dans les guinguettes, les ménétriers de province répétèrent les refrains de Paris sur leurs violons et leurs flûtes ; dans les campagnes, qu'ils parcoururent par ordre, on les entendit partout (2).

On changea aussitôt les noms que cent batailles avaient illustrés. Montmorency devint Bouchard ; le duc d'Aiguillon : Vignerot ; le duc de Coigny : Franquetot ; le duc de Caraman : Riquet. Plus de serviteurs, des officieux, tout le monde était enfant de la patrie ; aux pieds, les *boucles de la nation*.

Avant de devenir des tricoteuses et des lécheuses de guillotines payées, enrégimentées au nombre de huit mille comme chevalières du poignard, une mode inventée par leurs chefs des clubs les transforma.

Au galant dix-huitième siècle succéda une série d'ignominies et de dégradations dans le vêtement. On eut le *bonnet à la citoyenne*, comme justaucorps le *déshabillé à la démocrate*, le tout de couleur rouge ; par un surnom atroce, on préludait aux hécatombes du tribunal révolutionnaire, ce rouge s'appelait nuance *sang de Foulon*.

1. Sommé de monter sa garde comme milicien, Legendre s'écriait au début de 1791 : « Que Monsieur vienne d'abord la monter devant mon étal. »

2. La patrie est en danger,
Affligez-vous, jeunes fillettes.

Le rond des dames !

La patrie est en danger,
Tous les garçons vont s'engager ;
Ne croyez pas que l'étranger
Vienne pour vous conter fleurettes :
Il vient pour vous égorger...

En avant la queue du chat !

La patrie est en danger !

La peinture remplit un rôle dans ces orgies. David, par son tableau des Horaces et par celui de son Brutus, interprète par les yeux de l'austère République Romaine, donnait la réplique au théâtre de Voltaire. Jamais la Mort de César, Brutus, Mahomet, Sémiramis, n'ont eu plus d'enthousiastes que sous le règne des triumvirs jusqu'au jour où les thermidoriens retournèrent certains passages de ces tragédies, trop oubliées, contre leurs partisans. Joseph Chénier, par son *Charles IX*, fut un des porte-drapeaux de la Terreur. N'en était-il pas aussi un des poètes applaudis (1) ?

Les assassins de la patrie (mot de Dumont, d'Amiens),leurs représentants à l'intérieur, leurs mandataires en mission aux armées, s'abritèrent sous l'égide de l'enthousiasme militaire : La patrie est en danger. Ils lancèrent en aveugles un vers devenu célèbre comme étant leur devise et aussi leur défi :

Les attentats des Rois ne sont pas impunis !

Détournons les yeux de ces violences intéressées et saluons les enrôlés, ceux qui allaient être applaudis au Parlement d'Angleterre parce qu'ils avaient donné au monde un *spectacle sublime !*

Le 22 juillet, à six heures du matin, le canon d'alarme retentit sur le Pont-Neuf. De l'Hôtel-de-Ville partit un double cortège. Douze membres du corps municipal, escortés de gardes nationaux, parcoururent Paris, s'arrêtant sur chaque place, sur chaque pont ; on y lut, après un roulement de tambour, le décret. Les enrôlements furent fabuleux. On en compta jusqu'à quinze mille dans un même jour.

Ainsi se réalisaient les prédictions du 20 avril précédent, du comte de Pastoret qui avait le premier proposé le décret pour la guerre ; de Cambon, disant, sur la question d'argent, qu'on en avait plus qu'il n'en faut ; de Guadet, avançant que la France ne pouvait refuser la guerre qu'on lui faisait sans lâcheté ; de Mailhe, de Toulouse, affirmant que notre nation était invincible ; d'Aubert-Dubayet, colonel-député, répondant aux puissances par la guerre, puisqu'elles nous menaçaient d'un gouvernement de leur choix ; de Merlin de Thionville, annonçant la même guerre aux Rois mais la paix aux Nations.

1. Voir sa poésie aux pièces justificatives.

La guerre votée à l'unanimité moins sept voix, qu'avait-on vu par la proclamation de juillet ?

L'Alsace, toujours la première contre l'étranger depuis deux siècles ; la Lorraine, redevenue nôtre par sa capitale depuis vingt années, mais Française par les Trois-Évêchés ; la Flandre, armant les remparts de la ceinture de fer construite par Vauban, tout cela fut debout en un jour ! Honneur, trois fois honneur à ces provinces !

CHAPITRE II

LÉGISLATION DES MISSIONS MILITAIRES DE 1791 ET DE 1792

La création des *Commissaires aux frontières*, en 1791, fut la conséquence de la fuite de Varennes. — Débats de novembre à la Législative. — Le maréchal de Rochambeau provoque, par une lettre à l'Assemblée, la formation d'un corps de Commissaires aux armées, sur la proposition de Lacuée. — Protestation de Choudieu, qui la fait écarter. — Luckner la réclame telle qu'elle existera sous la Convention de 93. — Débats d'août et de septembre. — Clavière obtient leur création.

Est-il vrai de dire que les Missions militaires ont été constituées d'après une théorie ?

Cette théorie, si elle a existé, a-t-elle été formulée avec unité et entière dès le début ? Si au contraire il y a eu débat pour la constituer, quels sont ces débats ? Quels hommes y ont pris part ? Quelles doctrines ont-ils soutenues ? Y a-t-il eu entente d'exposition de principes ou lutte d'influences politiques ? Les Partis s'y sont-ils battus en champ clos ? Enfin, lequel l'a emporté ?

Oui, répondrons-nous, *il y a une théorie des missions militaires ;* mais elle n'a pas été formulée avec unité, il y a eu contestation ; et nous allons exposer les opinions contraires ou diverses qui furent émises soit à la Législative soit à la Convention. Les orateurs, nous les nommerons ; leurs déclarations, nous les ferons connaître ; les influences ou les non ententes des partis, nous les retracerons avec leurs mobiles vrais ou faux. Puis, nous conclurons.

Et ainsi édifiés nous verrons, avant de raconter les missions les plus célèbres comme celles de Merlin de Thionville et de Barras, de Cavaignac et Levasseur, de Saint-Just, les obstacles qui irritèrent les partis, leurs colères et leurs calomnies. L'œuvre militaire des Girondins ne pouvait être passée sous silence, pas plus que celle de Robespierre Maximilien ; la puissance occulte et formidable de ce dernier par la direction de la police au Comité de sûreté générale et de la correspondance aux armées avec les Représentants, devait être dépeinte parce que sa main se fit sentir partout et avec suite. L'action décisive de

Barère sur les armées par ses rapports et sur la politique intérieure par son influence à la Convention, comme au Comité, relevait de notre œuvre. C'est pourquoi nous l'avons étudiée à fond, réservant pour une étude approfondie sur la Vendée, mais ultérieure, les vues intimes du Dictateur sur cette guerre civile, l'examen des vœux de Philippeaux, l'affaire de Quiberon, seul moyen d'être complet dans une aussi grave question.

La fuite de Varennes avait été la cause première du décret qui créa les *Commissaires aux frontières* le 21 juin 1791, les premiers qui aient agi dans un but exclusivement militaire. On en lira le décret et son dispositif dans l'étude spéciale que nous consacrerons à cette question.

Deux mois plus tard, le président de l'Assemblée lut une lettre du ministre de la guerre dans laquelle celui-ci appuyait une demande du maréchal Rochambeau sur le maintien d'un Commissaire à son armée. Comme général en chef de l'armée du Nord, le maréchal avait à visiter ses cantonnements de troupes et les places fortes qui relevaient de son autorité. Il désira que le législateur *Boullé* l'accompagnât dans son inspection. L'Assemblée accepta et prorogea le 18 août les pouvoirs qu'elle avait précédemment accordés à Boullé comme Commissaire du 21 juin.

Une motion pour créer des Commissaires à titre définitif ayant eu lieu à nouveau au commencement du mois de novembre, *Girardin* protesta le 2. Il se basa pour rejeter l'institution sur l'état d'armement complet où se trouvait la France ; on sait ce que les événements ont, hélas! révélé (1).

La première proposition qui s'est produite de nommer des Commissaires choisis parmi nous pour les envoyer dans les départements, est une attaque à la constitution ; *vous n'avez pas le droit d'envoyer des commissaires ;* vos membres ne peuvent être responsables, cette mesure affaiblit la responsabilité du pouvoir exécutif. Le peuple vous a nommés pour être législateurs, et *non pour exercer le pouvoir exécutif.* C'est sur de simples lettres particulières que l'on veut jeter de la défaveur sur le patriotisme de deux généraux, M. Luckner et M. Rochambeau ; en attaquant par des dénonciations les agents du gouvernement, on

1. Député de l'Oise, défendit Luckner et Rochambeau, le marquis de Barbentane, les prêtres insermentés et Duport : appuya, le 9 mai 91, la création de tribunaux militaires spéciaux aux officiers et aux soldats, félicita le prince de Broglie de sa conduite à Brisack, et demanda l'envoi de Choudieu à l'Abbaye. En tout, constitutionnel.

perpétue l'anarchie. Si le ministre est coupable, je me porterai son dénonciateur ; mais c'est tout détruire que d'envoyer des commissaires, lorsque vous avez des administrateurs, des officiers généraux, un gouvernement ; je demande la question préalable.

Goujon répondit que l'Assemblée avait le droit de surveiller les agents du pouvoir exécutif et d'envoyer des Commissaires, mais leur mission devait se borner à vérifier les faits (1).

Par l'envoi de Commissaires, vous ne pourrez plus requérir le pouvoir exécutif de vous rendre compte. Des deux mesures, il faut prendre celle qui est la plus conforme à la constitution. Il ne faut pas confondre l'ordonnance avec la surveillance ; vous avez le devoir de surveiller les agents du pouvoir exécutif. Donc, envoyez des commissaires, pourvu que vous borniez leur mission à vérifier les faits.

Le Comité militaire fut saisi officiellement des propositions. Mais les violences de la coalition, la publicité de notes diplomatiques échangées par les cabinets, les réticences du ministère français et les intrigues de la cour provoquèrent des explications. L'état de nos frontières préoccupait les esprits et une demande de Commissaires chargés de les visiter se produisit dans la seconde quinzaine de décembre. Le rapporteur du comité militaire exposa la situation depuis Dunkerque jusqu'à Huningue, depuis Huningue jusqu'au Var, du Var à Dunkerque, en longeant les côtes de la Méditerranée et de l'Océan. Donc, un compte-rendu (2). Aussi, le général Mathieu Dumas ajoutait-il au laconisme précédent des déclarations graves, qui les complétaient, et ignorées des historiens. Or, elles prouvent dès Louis XVI *l'établissement d'une Institution*, combattue mais discutée par des hommes compétents. Ils posaient ses bases *à titre transitoire*, ne se doutant pas qu'au jour où la guerre

1. Député de l'Oise et procureur-syndic du district de Beauvais, fit rendre un décret sur l'application de la loi des émigrés.

2. D'une famille noble de Languedoc, était entré au régiment de Médoc en 1773 comme sous-lieutenant. Aide-de-camp de Rochambeau en 1780, chef d'état-major de l'expédition de Vioménil contre la Jamaïque ; lieutenant-colonel en 1784, il dressa une carte des mers du Levant ; en mission secrète en Allemagne, colonel au retour, il succéda à Guibert comme rapporteur du Conseil supérieur de la guerre, et préserva Louis XVI et sa famille dans le fameux retour de Varennes ; maréchal-de-camp à Metz, appelé à la Législative, il appartint à la droite de cette assemblée, et fut, pour la dignité comme pour la fermeté de sa conduite, poursuivi et condamné à mort. Il se sauva en Suisse, rentra après thermidor, et proscrit en fructidor, fut sauvé au 18 brumaire, qui le rendit à l'armée dans son grade. Ses *Souvenirs* sont curieux, mais son histoire des événements militaires de 1792 à 1809 est restée une œuvre classique. La ville de Montpellier doit une statue à cet homme éminent, dont la vie fut une carrière d'honneur dans un temps dramatique à tous les titres.

serait déclarée, elle deviendrait *permanente*. Des nécessités de tout genre devaient en effet l'imposer, malgré le rejet de la Législative.

L'Assemblée ayant envoyé des commissaires, et le roi, des officiers aux frontières, dit le général, le travail qu'on a mis sous vos yeux est le résultat de leurs observations. C'est le premier exemple que vous donnez aux nations, d'oser vous montrer à vos ennemis. A plus forte raison, devez-vous faire connaître aux Français la position de leur patrie. Ils rivaliseront avec les citoyens des frontières, et s'empresseront de fortifier le trésor national.

L'Assemblée décida que l'envoi n'aurait pas lieu, ordonna l'impression du rapport et du projet de décret, mais elle en ajourna la discussion.

Les certitudes de la guerre portèrent le maréchal de Rochambeau à demander la présence de trois membres de l'Assemblée législative auprès de lui et à les désigner nominativement. Agissait-il ainsi quoiqu'ils appartinssent à un corps politique en officiers supérieurs, ou bien sollicitait-il leur concours parce qu'ils étaient législateurs militaires et membres du premier des corps politiques de l'Etat?

La discussion nous l'apprendra dans son texte mieux que ne le ferait un commentaire. Ignoré depuis cent années par nos historiens, ce texte doit être produit dans une question aussi grave, avec les vicissitudes de la séance. On ne peut oublier que le général de Narbonne était alors ministre de la guerre, qu'il avait accompli un voyage important aux frontières et qu'il avait présenté à l'Assemblée le tableau de l'armée et de la défense possible quelques jours auparavant.

Le maréchal de *Rochambeau* (1) écrivit au président de l'Assemblée la lettre suivante qui fut lue à la séance du 26 janvier 1792:

« Je vous prie, M. le président, d'être mon interprète auprès de

1. De Vimeur, comte de Rochambeau (de Vendôme), avait été destiné à l'Eglise. La mort de son frère aîné en fit un gentilhomme dans les camps. Cornette en 1742, il suivit en Bohême le comte de Saxe, se distingua sous Belle-Isle dans la retraite de Prague, que M. le duc de Broglie a magnifiquement exposée dans ses récits sur Marie-Thérèse, devint colonel de La Marche infanterie à 22 ans (1747), et s'illustra partout. Colonel du régiment d'Auvergne à Clostercamps, qu'a immortalisé le chevalier d'Assas, brigadier en 1756, major-général du duc de Richelieu, il servit sous les maréchaux de Contades, de Castries et de Broglie, refusa d'être adjoint au prince de Montbarrey comme pro-ministre. Nommé lieutenant-général en 1780, prit le commandement des troupes envoyées aux Insurgents : on connaît ses faits d'armes. Il vota à l'Assemblée des Notables de 1788 la double représentation du Tiers-Etat : maréchal le 18 décembre 91. Arrêté en 93, il devait être sauvé par un huissier du tribunal révolutionnaire, s'écriant à l'appel des condamnés : « Tu n'as donc pas entendu, maréchal, ce que j'ai dit en entrant ! Il n'y a rien pour toi ! »

l'Assemblée, pour lui demander de permettre à trois membres de son sein de joindre l'armée du Nord. J'ai élevé M. Dumas : ses talents l'ont poussé rapidement dans la carrière militaire ; et je crois avoir acquis le droit d'être secouru par lui dans ma vieillesse. M. D'Opter, lieutenant-colonel du génie, qui a servi avec la plus grande distinction, pourrait aussi m'être très utile pour former mon état-major, ainsi que M. Daverhoult, né en Hollande, patriote naturalisé en France et dont le mérite est connu. Je vous prie, M. le président, de mettre ma demande sous les yeux de l'Assemblée. Je suis accablé de détails qui rétrécissent le cercle des mouvements et des combinaisons qui doivent être dans la tête d'un général. »

Un membre obscur répondit que ses collègues militaires n'avaient pas le choix dans la conduite à tenir ; ils ne pouvaient que donner leur démission ou se faire remplacer par leurs suppléants. L'admission de la proposition Rochambeau amènerait bientôt à prendre les généraux dans le sein du corps législatif, et l'Assemblée deviendrait un moyen de fortune au lieu de n'être qu'un moyen d'émulation. Il lui paraissait en outre nécessaire de s'éclairer sur les systèmes et les opérations en conservant auprès d'elle des militaires capables.

L'officier du génie désigné par le général en chef, *Crublier*, s'avoua flatté de la marque de confiance dont on l'honorait, mais il s'en remit à ses collègues du soin de sa propre conduite.

Lacuée, ce compagnon de services et de gloire future de Carnot, prit la parole (1). Il cita l'article 2 de la loi sanctionnée le 11 juin de l'année précédente, où il était spécifié qu'aucun membre du Corps législatif ne quitterait ses fonctions pour prendre un commandement quelconque, sans y être autorisé par l'Assemblée. Puis, il conclut à la création d'un corps de Commissaires qu'il estimait inévitable, qu'il voulait former de spécialistes, pour prévenir les entraînements de la politique dans leur création comme dans la teneur de leurs pouvoirs, et qu'il désirait arracher à l'action des événements par une préparation modérée, toute de prévision. On sait si les événements qu'il prévoyait se sont réalisés ! Quoi qu'il en soit, voici ses explications :

1. Lacuée appartenait à une famille noble de l'Agenais. Sous-lieutenant au régiment Dauphin, capitaine, démissionna bientôt, adopta la Révolution avec enthousiasme, se signala à la Législative dans les questions militaires, dut se cacher pendant toute la Terreur ; défendra Carnot après fructidor aux Anciens ; son adhésion au 18 brumaire en fit un des grands dignitaires impériaux. Lacuée entra même à l'Académie française.

L'Assemblée constituante avait prévu qu'il y aurait des circonstances où il serait plus avantageux que quelques-uns de ses membres fussent employés à l'armée ; qu'on observerait l'utilité d'avoir des hommes revêtus en même temps de la confiance nationale et de celle du corps législatif, des Commissaires civils attachés par leurs qualités à la cause de la liberté.

Le général *Aubert-Dubayet* (1), qui devint plus tard ministre de la guerre et ambassadeur près la Porte Ottomane, réclama l'ordre du jour. Il le motiva sur la connaissance qu'il avait des officiers dont le maréchal empruntait le concours et qui s'étaient distingués en Amérique. Mais il trouvait dans la mesure proposée un grand danger. Il redoutait que les militaires appelés à l'honneur de représenter la nation eussent une autre ambition que celle de remplir avec fidélité leur mission. S'il leur était permis d'attendre des places et de l'avancement de la réputation qu'ils pourraient acquérir à la tribune, on aurait à craindre une connivence dangereuse entre les généraux à l'armée et les militaires qui siègent dans cette enceinte. La différence de grades parmi ces derniers, où l'on trouvait de simples capitaines, pouvait troubler le service par des ambitions déplacées. Il déclarait en terminant qu'à l'heure du péril, il entendait rejoindre son corps, à la condition d'y rentrer à la place que lui assignaient ses années de service.

Son collègue *Lacombe* témoignait de son zèle à rester le mandataire de ses commettants ; il ne cachait pas le fond de sa pensée lorsqu'il attestait la loi du 11 juin pour les circonstances probables « où le patriotisme, refroidi, aurait besoin d'un éveil. » Il comptait sur l'enthousiasme de l'Assemblée pour ne pas refuser à ses amis et à lui-même la faveur de combattre (2).

Le général *Dumas* prit à son tour la parole : Egalement certain de trouver, soit dans le corps législatif, soit devant les ennemis, sous les ordres du maréchal de Rochambeau, les moyens de servir mon pays, je reconnais la rigidité des principes posés, je ne crois pas qu'un député, dans les circonstances où nous nous trouvons, puisse donner sa démission.

1. Dubayet était à cette époque capitaine au 13e régiment d'infanterie.

2. Officier d'artillerie, de famille noble, député du Tarn, commissaire, représentant en mission, digne toujours, mérita le grade de général de division en 1802. C'est lui qui, étant représentant à Calvi, répondit au capitaine de la frégate *La Mignonne*, lui offrant ses canons : « J'accepte la proposition de vos braves gens, nous mourrons ensemble. » Aux parlementaires anglais, il répondra : « *Je refuse de recevoir votre lettre, retirez-vous.* »

Je conclus, pour remplir strictement mon devoir de soldat, par la demande formelle d'un congé pour aller rejoindre l'armée du Nord.

Cette allocution fut accueillie par des murmures.

On insista sur l'ordre du jour, mais le colonel d'*Averhoult* (1) tint à exposer sa situation brièvement : Appelé par la lettre du maréchal de Rochambeau, que j'ignorais, à servir dans un grade qui est le mien depuis quatre ans, j'attends votre décision.

Lecointre-Puyravaux s'éleva contre la proposition (2) comme émanant d'un « agent du pouvoir exécutif ». Il résulte de plusieurs lois antérieures, ajouta-t-il, que nos collègues ne peuvent recevoir d'emploi ni du pouvoir exécutif immédiatement, ni de ses agents. La situation de député annulait donc l'état antérieur pour le préopinant.

Lacroix n'admit pas cette doctrine (3). Il objecta que les militaires en ce cas reprendraient « le poste qu'ils occupaient », autre doctrine opposée à celle de Lacuée. En revanche, il repoussait l'ordre du jour. Parce qu'il est impossible de ne pas prononcer d'une manière quelconque, s'écriait-il, sur la demande précise du général Dumas.

La diversité des opinions porta divers membres à insister pour la proclamation de l'ordre du jour ; quelques autres proposèrent le renvoi de la lettre écrite par le maréchal au Comité militaire. L'Assemblée adopta cette dernière motion.

La question était dégagée de ses difficultés et définitivement posée ; on l'éludera encore, mais on ne la supprimera plus. La discussion suivante va le prouver, en séance du 31 janvier.

L'Assemblée était contraire, au fond, à cette création : la droite et l'extrême-droite par amour du roi dont elle voyait l'autorité compro-

1. Député des Ardennes, hostile aux *officiers émigrés*, il demandait, le 13 octobre, que le ministre de la guerre les remplaçât de quinzaine en quinzaine, et publiât les noms de leurs successeurs. Quoiqu'il se localisât dans les questions militaires, il s'éleva contre les intrigues des Girondins. Dégoûté des factions, il démissionna, et, arrêté au moment où il passait à l'étranger, se brûla la cervelle.

2. Homme de loi, député des Deux-Sèvres, violent à l'intérieur, défendit Westermann et Biron, inculpa Rossignol et demanda, en vendémiaire (an IV), que les représentants restassent tous en séance, ou qu'ils se missent à la tête des républicains pour combattre.

3. Député d'Eure-et-Loir, s'occupa d'affaires militaires, notamment de la gendarmerie, à laquelle il avait appartenu ; et un jour demanda la restriction des pouvoirs accordés aux députés en mission, la réintégration de Rossignol, défendit le Comité de salut public, le tout en vain. Il fut arrêté, condamné à mort, et a passé pour l'un des agents de l'héroïque baron de Batz. Intime de Danton, il avait partagé ses pillages en Belgique.

mise; le Parti constitutionnel était divisé, les girondins restèrent hésitants, *les jacobins absolument hostiles..* eux, les futurs terroristes.

Quel était le passé du rapporteur nouveau, adversaire de la proposition ?

Choudieu était originaire d'Angers. Avant son élection à la Législative, il avait rempli les fonctions d'accusateur public près le tribunal de Maine-et-Loire et s'était montré ennemi des prêtres et des nobles réfractaires. C'était à sa conduite répressive qu'il avait dû son élection; il ne devait pas la démentir dans sa carrière ultérieure et ce fut pour l'accentuer qu'il sollicita plus tard une commission de Représentant près les armées de l'Ouest dans la conflagration des blancs et des bleus.

Voici ce rapport, *lu au nom du Comité militaire*, par un des législateurs qui rempliront avec le temps les fonctions célèbres contre lesquelles ils protestent aujourd'hui dans un intérêt de parti, et qu'ils imposeront dans l'intérêt du leur lorsqu'ils seront sûrs de *dominer la France.*

« Vous avez renvoyé à votre comité militaire une lettre du maréchal Rochambeau, par laquelle il prie l'Assemblée nationale de permettre à trois de ses membres de *joindre l'armée.* Cette proposition n'aurait peut-être pas été soumise à la délibération de l'Assemblée, si l'un de ces militaires ne vous eût fait lui-même la demande formelle d'un congé; ce qui supposerait que les fonctions législatives pourraient être suspendues momentanément pour en exercer d'autres, et qu'elles pourraient être compatibles avec les fonctions militaires. Votre comité, après s'être convaincu que cette question était essentiellement liée aux principes de la Constitution, a cru qu'elle exigeait quelques développements, et qu'il ne suffisait pas de vous la présenter sous des rapports généraux et politiques, mais qu'il fallait encore la suivre dans toutes ses conséquences, afin de juger avec plus de maturité si les principes peuvent supporter quelques exceptions.

Un des principes fondamentaux de la Constitution est que les différents pouvoirs soient distincts et séparés. Un autre principe, non moins essentiel, c'est que le législateur soit dans une indépendance absolue de toute autorité, et que, bornant toute son ambition au bonheur du peuple, il puisse s'oublier lui-même, pour n'entrevoir au-delà aucun autre encouragement, aucune autre récompense. Voyons si ces principes doivent être appliqués à la circonstance.

La Constitution a prononcé d'une manière formelle que l'exercice des

fonctions administratives et judiciaires était incompatible avec celles de représentant de la nation, pendant toute la durée de la législature. Par une conséquence qui dérive essentiellement des principes, nous espérons que l'Assemblée nationale pensera avec nous que les fonctions militaires sont plus incompatibles encore avec celles de législateur. En effet, si les fonctions administratives et judiciaires, qui émanent directement du peuple, puisqu'elles ne sont confiées qu'à des hommes de son choix, ont été jugées incompatibles avec celles de législateur, c'est que la Constitution n'a pas voulu que le même individu pût cumuler deux fonctions aussi importantes ; elle a pensé qu'une grande masse de pouvoir deviendrait tôt ou tard dangereuse pour la liberté. Il s'agit d'examiner si vous pouvez, sans danger, accorder au militaire ce que la Constitution refuse aux fonctions paisibles du magistrat.

— » Le militaire, par la nature de ses fonctions et par l'organisation de l'armée, est dans la main du pouvoir exécutif ; car le roi est le chef suprême de l'armée. Or, si toutes les parties de l'armée sont aux ordres du roi, il résulte que les généraux d'armée sont les agents du pouvoir exécutif. Or, aux termes de la constitution, le pouvoir exécutif doit être exercé, sous l'autorité du roi, par des agents *responsables*. Et comment allier les principes de la responsabilité avec l'inviolabilité qui accompagne partout le législateur ? Dira-t-on que l'inviolabilité d'un représentant du peuple se borne à l'exercice de ses fonctions ? La Constitution a encore prononcé le contraire, puisqu'il ne peut être poursuivi pour aucun délit, qu'après que le corps législatif aura décidé qu'il y a lieu à accusation. Mirabeau cadet, après avoir volé le régiment qu'il commandait, n'invoqua point en vain son inviolabilité ; il échappa à la sévérité des lois. Gardez-vous donc d'introduire dans vos armées des êtres privilégiés qui ne seraient pas soumis, comme les autres, à la discipline militaire, puisqu'il faudrait un décret de l'Assemblée nationale, même pour prononcer les *arrêts*. Gardez-vous surtout de mettre le représentant du peuple entre les mains du pouvoir exécutif, qui pourrait ainsi chaque jour disposer des membres les plus distingués du corps législatif. Gardez-vous, enfin, de laisser entrevoir au législateur d'autres récompenses que celles qu'il doit attendre de l'estime et de la reconnaissance de ses concitoyens.

— » Et si vous pouviez vous écarter quelques instants de ces principes, il ne serait pas facile de répondre jusqu'où ils pourraient vous entraîner. On a peint plus d'une fois à cette tribune les dangers que pourrait

courir la liberté, si la Constitution laissait au roi la faculté de commander en personne les armées nationales. Et l'on pourrait prétendre qu'un général d'armée dût être en même temps législateur ! Supposons un instant ce général aux portes de Paris avec une armée triomphante ; supposons même qu'il y soit sans éclat : répondriez-vous quelle pourrait être son autorité, lorsque, siégeant parmi vous, il viendrait vous présenter le vœu de son armée ? Mais pourquoi nous appesantir sur des suppositions, lorsque des faits nous apprennent ce que nous aurions à redouter d'un militaire entreprenant, qui joindrait à l'influence de son autorité sur l'armée celle de ses talents dans la législature ? Vous n'oublierez jamais que Cromwell ne devint le tyran de son pays que parce qu'il commandait en maître à l'armée, tandis qu'il siégeait en despote au parlement.

— » Nous avons prouvé l'incompatibilité des deux fonctions ; il nous reste à prouver que l'exercice des fonctions législatives ne peut être suspendu, même momentanément, pour l'exercice d'aucune autre fonction, sans que la représentation nationale en soit altérée. Voici, à cet égard, les principes.

— » Un député n'appartient pas à l'Assemblée nationale ; il appartient au peuple, qui l'a délégué, et le peuple a droit de demander à chaque instant qu'il s'occupe de son bonheur. Ce n'est pas à l'individu chargé de cette mission qu'il appartient de décider dans quel poste il peut plus efficacement contribuer au bonheur de ses commettants ; car cette question, le peuple l'a décidée, en le nommant son représentant à la législature. Dans un pays libre, toute place à la nomination du peuple doit être considérée comme une charge publique, créée par lui et pour lui, et dont l'exercice ne doit être suspendu par aucune autorité. Or, l'exercice des fonctions législatives se trouverait véritablement suspendu dans le législateur qui prendrait le commandement des armées, sans avoir préalablement donné sa démission ; car sa place ne serait point remplie ; le peuple se trouverait, sans avoir été consulté sur ce changement, privé de l'un de ses représentants, et la représentation nationale, l'une des bases de la Constitution, n'existerait plus dans toute son intégrité. Et ce que vous auriez décrété aujourd'hui en faveur de l'un de vos membres, quelle raison vous empêcherait de l'accorder à l'autre ? Ainsi, de conséquence en conséquence, on vous amènerait au renouvellement, si ce n'est à la dissolution de l'Assemblée nationale.

— » Quelques personnes ont cité à cette tribune une loi du 17 juin, qui

permet aux militaires, membres de l'Assemblée nationale, de prendre le commandement des armées avec le consentement du corps législatif. Nous pourrions même citer avec eux quelques exemples de pareilles permissions accordées à des membres du corps constituant pour joindre leurs régiments ; mais ce que les circonstances ont exigé dans des temps d'orages et dans des moments où les différents pouvoirs se sont trouvés quelquefois confondus, nous n'avons pas cru être autorisés à le faire depuis l'acceptation de l'acte constitutionnel.

— » Nous avons pensé que des lois réglementaires ne pouvaient pas autoriser le corps législatif à s'écarter des principes de la constitution. Nous croyons donc que tout militaire, auquel le commandement des armées serait confié, devrait cesser d'être législateur ; et alors il vous resterait encore une question importante à examiner, celle de savoir si la démission devrait être acceptée. Les exceptions, en général, sont presque toujours dangereuses : elles mènent souvent plus loin qu'on ne pense, surtout quand elles sont dictées par l'enthousiasme du moment. Votre Comité militaire n'a pu lui-même se défendre d'un premier moment d'enthousiasme ; et déjà tous ses membres allaient se disputer la tribune, pour solliciter l'honneur de se ranger sous les drapeaux de la liberté. Et nous tous aussi qui, sans être militaires dans la ligne, ne nous croyons pas dispensés pour cela d'offrir nos bras à la patrie, nous nous serions présentés en foule pour solliciter la faveur de rejoindre nos braves camarades que nous n'avons abandonnés qu'à regret. Mais nous n'avons donné que quelques instants à ce premier mouvement qui tient au caractère français et à l'amour de la liberté. Nous nous sommes rappelé presque aussitôt ce que nous devions à la majesté nationale ; et pénétrés des devoirs que nous avions à remplir, comme organes de nos commettants, nous nous sommes tous dit que le poste d'honneur, pour les sénateurs romains, fut au Capitole, quand les Gaulois triomphants pénétrèrent jusque dans Rome. (On applaudit.)

» Votre Comité militaire regrette de ne pouvoir se rendre au vœu d'un général qui, ayant depuis longtemps acquis des droits à la confiance nationale, s'est cru fondé à réclamer un militaire dont les talents se sont formés sous ses yeux en combattant sous un autre hémisphère pour la liberté. Mais fidèle aux principes, il croit devoir vous proposer le projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son comité militaire, décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer, tant sur la

lettre du maréchal de Rochambeau, en date du 26 de ce mois, que sur la demande en congé faite par l'un de ses membres pour aller servir dans l'armée du Nord. »

Ce décret fut adopté à l'*unanimité*, ce qui surprendra le lecteur ; les passions et l'opposition des intérêts des partis en jeu expliqueront tout. Dumouriez n'était pas encore ministre et on espérait éloigner ou du moins retarder la déclaration de guerre (1). La création de commissaires eût paru une déclaration anticipée, ou mieux, l'état de guerre lui-même.

Le 28 mai, le maréchal *Luckner* (2) écrivit au ministre Servan :

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26...

» Vous ne répondez pas, Monsieur, à la *Demande* que j'ai eu l'honneur de vous faire de *trois Commissaires*, pour prendre connaissance de la position de cette armée.

» Si vous n'avez pas la bonté de les envoyer, je serai à regret forcé de vous prier de solliciter de l'Assemblée Nationale des Commissaires pris parmi ses membres. Je ne l'ai pas fait pour ne pas donner au délabrement dans lequel je suis une publicité honteuse et dangereuse. »

La correspondance personnelle du maréchal, du 15 au 28 mai (du moins celle qui existe), ne porte aucune trace de cette demande ; son rappel établit cependant qu'elle avait eu lieu précédemment ; le 28 et le 31, Luckner sollicitait à nouveau cette création.

Le 31 mai, il écrivit presque violemment à son ministre ; on lit entre autres cette phrase significative : *J'insiste plus que jamais sur l'envoy des Commissaires*. C'est donc à lui qu'il faut attribuer en grande partie la création prochaine du 6 septembre.

Car les Commissaires du 10 août devaient être plutôt des Délégués, des Fondés de pouvoir du nouveau régime, ayant mission de le faire

1. C'est ici le moment de rappeler la protestation de Lacuée contre le célèbre aventurier par ce dilemme : « Ou Dumouriez savait l'état de nos armées et de nos places quand il a *précipité* la guerre, et alors c'est un traître ; ou il l'ignorait, et alors c'est un incapable. »

2. D'une famille noble de Bavière, s'était distingué dans les hussards comme colonel, en Prusse, sous Frédéric II. En 1763, était devenu lieutenant-général par Louis XV, et maréchal le 28 décembre 91. M. de Narbonne dit de lui : « Il lui est plus facile de gagner une bataille que de faire un discours. » Sa dernière bataille fut une victoire. Les triumvirs osèrent l'accuser d'avoir pactisé avec l'étranger, octobre 93, lui qui avait sacrifié ses propriétés du Holstein pour le pays, qu'il appelait *une nation magnanime*. On prie les caudataires de Robespierre de méditer ce crime.

accepter et reconnaître par les troupes, que des Délégués fixes et définitifs.

Le 19 août, le député *Gaston*, parlant à l'Assemblée de l'urgence de cette création au nom de la Commission extraordinaire, attestait que : les dépêches du maréchal Luckner témoignent le plus grand désir d'avoir des Commissaires de l'Assemblée Nationale auprès de lui : ceux qui lui étaient destinés avaient été arrêtés à Sedan, et leurs remplaçants ne devaient arriver à son quartier qu'après avoir terminé les autres objets de leur mission. Il était donc utile de nommer trois nouveaux mandataires auxquels on donnerait absolument les mêmes pouvoirs. Larmarque, Laporte et Bruat furent désignés.

Le 27, Aubert-Dubayet, devenu lieutenant-colonel du régiment de Bourbonnais, ayant demandé à marcher à la tête de ses soldats cantonés à l'extrême frontière près Neuf-Brisack, fut repoussé par une nouvelle théorie doctrinale de Choudieu. La responsabilité de l'officier ne pouvait s'accommoder de l'inviolabilité du député ; aussi, obtint-il la question préalable. Dix jours encore et la mission de Choderlos-Laclos était officielle, inauguration approximative de ce que seront les Représentants.

Jusqu'au 10 août, les Commissaires avaient eu des pouvoirs définis ou illimités selon les cas soit à l'intérieur soit aux frontières. En matière militaire, ils avaient été bornés aux exigences pour lesquelles on les avait créés. Leurs missions n'avaient été que temporaires, ils en rendaient compte et tout rentrait dans l'ordre. Avec la Convention, tout se modifia, ou plutôt tout avait été modifié avec la chute de la royauté. Des manifestations hostiles ou des sentiments douteux s'étant produits sur ce coup de force populaire, leurs interprètes furent frappés ; la calomnie et le mensonge ayant envenimé la situation nouvelle, il en était résulté des retraits d'emploi dont quelques-uns passaient pour infamants. Une lettre du ministre de la guerre écrite le 14 septembre pour défendre ses officiers l'établit (1).

1. « Je reçois chaque jour des réclamations de la part d'un grand nombre de militaires qui ont été suspendus par les commissaires de l'Assemblée nationale. Quelques-uns des citoyens provisoirement suspendus de leurs fonctions, rapportent aujourd'hui des témoignages favorables ; d'autres sont demandés avec instance par des généraux dont le patriotisme est incontestable. Je n'ai pas le droit de lever ces suspensions... Peut-être serait-il utile que l'Assemblée nationale voulût bien déléguer à quelque autorité le droit de juger ces suspensions en dernier ressort. Je vous prierai, M. le président, de vouloir bien engager le Corps législatif à faire connaître quel est le tribunal qui doit juger de ces objets. »

C'est par les phases successives que nous venons d'exposer qu'est passée la question des Représentants. *Les institutions les plus retentissantes, et celle-ci est du nombre, ne naissent pas toujours d'un seul jet ;* elles ont besoin pour se développer des circonstances et du temps. Les périodes d'évolution qu'a suivies la Révolution les ont facilitées, celle des Représentants est du nombre.

Les ministres de la guerre eux-mêmes ne devaient pas y échapper. L'on peut dire que le premier coup porté à leur toute-puissance le fut par Clavière, ministre par intérim, lorsqu'il écrivit au Président de l'Assemblée législative la lettre qu'on va lire. Homme politique, le ministre des contributions publiques réputé tantôt l'adversaire, tantôt le partisan de Necker, selon les besoins des partis, ne comprit pas la portée de l'acte commis par lui le 4 septembre ; sa gravité le sera certainement par le lecteur (1).

Quelques jours plus tard, le 14 du même mois, *Vergniaud* faisait adopter le décret sur les *Commissaires à l'Intérieur* de même que, en 92, l'on avait proposé au 10 août celui des Commissaires aux frontières.

L'avènement de la Convention le 22 septembre, substitua aux Commissaires des Représentants ; mais la loi organique entra en fonction à partir du 30 avril 1793 seulement. Les Commissaires du 4 avril auront pour but de parer à la défection de Dumouriez. On connaîtra la *égislation* qui les régit et les *instructions* qu'ils reçurent.

Nous allons étudier, avant de formuler une appréciation d'ensemble, les obstacles qu'ils rencontrèrent soit dans les partis, soit dans la diplomatie, soit dans les opérations militaires.

Le Triumvirat et l'antagonisme avec Carnot, diront les premiers. Les constatations sur le rôle des cabinets de la coalition, diront les seconds. Avec Hoche et Saint-Just, Baudot et Lacoste, défenseurs et adversaires, nous prononcerons sur les choix du Comité de Salut

1. « Pressé par les circonstances les plus impérieuses, dans l'impossibilité de suffire aux travaux immenses auxquels il faut se livrer dans la place que j'occupe, je vous prie de vouloir bien proposer à l'Assemblée de prendre dans son sein *trois commissaires*, qui, réunis aux trois autres de la commune, conjointement avec le ministre de l'intérieur et moi, pourraient s'occuper plus spécialement de la partie si essentielle de la sûreté et de la *défense de Paris*.

» J'attends de la sagesse de l'Assemblée et de son extrême indulgence pour moi, qu'elle voudra bien peser dans sa sagesse la proposition que j'ai l'honneur de lui communiquer et me faire part de sa décision sur cet objet. » Corresp. génér., cahier Clavière.

Public, commentaire en action des droits et des devoirs des généraux, des ministres et des assemblées délibérantes, faction ou pouvoir souverain légal. Les discordes du Triumvirat avec le terrible Comité nous appartiennent aussi parce qu'elles ont pesé sur les opérations militaires en Vendée et à l'extérieur, obstacles incessants du Dictateur imposés par lui aux Représentants près les armées, aux généraux et aux armées elles-mêmes : *discors seditionibus !*

CHAPITRE III

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE

Y avait-il des Républicains avant le 10 août? — Marat et Robespierre dans leurs journaux défendirent la Royauté. — Les vainqueurs du 10 août répondirent au manifeste de la coalition par la déchéance de la royauté. — Proclamation de la République. — Les Partis et Danton.

Y avait-il des Républicains en France *avant le 10 août 92 !*

Recherchons ce qui en est, avant de raconter la proclamation officielle de la République (1), en face de l'Europe en armes et stupéfaite.

Les plus ardents républicains, disons-nous, étaient des royalistes sincères en 1789; la lecture trop négligée des séances de l'Assemblée nationale le prouve. Quelques citations bien choisies vont l'établir postérieurement à 89.

Commençons par une célébrité révolutionnaire.

Marat lui-même écrivait dans l'*Ami du Peuple*, le 17 février 1791 :

« On m'a souvent représenté comme un mortel ennemi de la Royauté et je prétends que le *Roi n'a pas de meilleur ami que moi...* Quant à la personne de Louis XVI, je crois bien qu'il n'a que les défauts de son éducation et que la nature en a fait une excellente pâte d'homme qu'on aurait cité comme un *digne citoyen* s'il n'avait pas eu le malheur de naître sur le trône ; mais tel qu'il est, *c'est à tout prendre le roi qu'il nous faut*. Nous devons bénir le ciel de nous l'avoir donné. Nous devons le prier de nous le conserver. »

On croit rêver en lisant cette profession de foi monarchique signée d'un tel nom. Eh bien, le 20 avril 92, le jour de la déclaration officielle de la guerre, Marat reprochait à Condorcet relativement au club des jacobins « de l'accuser perfidement de vouloir détruire la monarchie. »

1. Camille Desmoulins est le seul homme politique ayant parlé de *république* à cette époque : août 89. Mais le 22 juin 91, les cordeliers demandaient sa déclaration immédiate : *La France est une République*, s'écriaient-ils ; puis, Grégoire, Brissot.

Il estimait, en effet, que défendre la Constitution, ce n'était pas autre chose que d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi (1).

Un grand nom de Bretagne que l'on est fort étonné de trouver mêlé à ces débats est celui d'un capitaine de vaisseau : le comte Kersaint, vice-amiral en 93. Eh bien ! le 29 mai 91, il adressait une lettre imprimée au ministre des affaires étrangères de Lessart où il insistait contre le titre suivant donné au roi : *chef suprême de la nation*. Il le contestait, le trouvant anti-constitutionnel. « Ce mot dicté par l'habitude doit être effacé, il le sera », les *principes* de l'Assemblée en étaient une garantie (2).

Robespierre a constamment défendu dans son journal d'éducation du peuple la Constitution dans le même esprit, pendant la durée de la Législative. On en a une preuve singulière dans un récit de Madame Roland ; ce récit est relatif aux conséquences possibles de la fuite de Varennes, et à la possibilité d'une *République*.

J'avais été frappée, dit-elle, de la terreur de Robespierre le jour de la fuite du roi ; je le trouvai l'après-midi chez Pétion où il annonçait la Saint-Barthélemy des patriotes. Pétion et Brissot voyaient dans la fuite du roi sa *perte*, mais il fallait en *profiter*. Il était évident, par ce seul fait, que le roi ne voulait pas de la Constitution et qu'il fallait *préparer les esprits à la République*... Robespierre, se mangeant les ongles, demandant ce que c'était qu'une République (3) !

Il avait si peu voulu la forme républicaine qu'il imputa à crime à Brissot de l'avoir demandée le premier dans un journal de sa création, après Varennes.

« Le seul mot de République jette la division parmi les patriotes et donne à nos ennemis le prétexte qu'ils cherchaient, de publier qu'il existe en France un parti qui conspire contre la monarchie et la constitution. A ce titre, on nous persécute, on égorge les citoyens paisibles sur l'autel de la patrie ! A ce nom, nous sommes travestis en factieux, et la République recule peut-être d'un demi-siècle. Ce fut dans ce temps que Brissot vint aux Jacobins, où il n'avait jamais paru, *proposer la*

1. Première citation, n° 374 du journal ; contre Condorcet, n° 434 ; sur la constitution, n° 488.

2. Le *Moniteur* l'inséra le 29 mars.

3. Aux *Mémoires*, Edit. Dauban, première détention, p. 233. — Sur l'effroi de Robespierre, Mme Roland ajoute qu'elle se rendit chez lui, avec son mari, à onze heures du soir, pour lui offrir un asile ; mais il avait quitté son domicile. Buzot et Grégoire s'interposèrent pour le sauver s'il avait été menacé.

République, dont les règles de la plus simple prudence nous avaient défendu de parler à l'Assemblée nationale. »

Les attaques virulentes des partis et des démagogues devaient perdre Brissot. Dans la curée, on entendit cette apostrophe de Marat : « Pourquoi as-tu prêté la patte à La Fayette ? » Elle seule prouvait qu'en tout Brissot avait déplu à tout le monde, même à ce parti dont le titre suffisait à effrayer les gens.

C'est dans le salon de Mme Roland que le projet du journal, intitulé le *Républicain*, avait été conçu, d'accord avec Condorcet, Dumont de Genève et Duchâtelet. Le 10 août 92 était donc né d'un complot ; les fautes de la cour permirent d'en tirer une révolution effective. C'est du 10 août que date la fondation de la République, et non du 20 septembre. La Convention a pu la proclamer, mais c'est la Législative qui l'a créée. Son origine est toute girondine.

Le trône à terre et la couronne brisée, on allait se retourner contre la noblesse, dont les philosophes ne voulaient plus ; on allait l'abattre par les lois, puis par l'échafaud ; sa disparition, même à ce prix, annonça le règne de l'égalité. Les lois auraient pu suffire, Robespierre leur préféra le sang. Ce fut l'œuvre du tribunal révolutionnaire.

Une tourbe de misérables vomissaient des injures contre la royauté ; le reste parlait des républicains comme on parle de fous honnêtes.. Ce peuple n'est républicain qu'à coups de guillotine (1).

Le 7 juillet 92, lors de l'appel à la concorde entre tous dans la Législative appelée par l'évêque Lamourette : le véritable thermomètre de la nation, la République fut solennellement répudiée en ces termes :

Une partie de l'assemblée attribue à l'autre le dessein de vouloir détruire la monarchie, l'égalité et le gouvernement aristocratique, sous le nom des deux Chambres. Voilà les défiances. Eh bien ! foudroyons par une exécration commune la République et les deux Chambres. Jurons de n'avoir qu'un seul esprit, d'être redoutables et à l'esprit d'anarchie et à l'esprit féodal : la France sera sauvée. Je demande que le président mette aux voix cette proposition : *Que ceux qui abjurent également et exècrent la République et les deux Chambres se lèvent.*

Des applaudissements unanimes répondirent à cet appel, *l'Assemblée se leva tout entière*, et dans l'attitude du *serment* ses membres prononcèrent la déclaration de ne jamais souffrir ni l'introduction du système républicain, ni l'existence de deux Chambres. L'extrême gauche vint se mêler à la droite, on s'embrassa avec effusion, la droite se rendit sur

1. Même constatation par Buzot dans ses *Mémoires*.

les bancs de la gauche, on abjura dans des communications fraternelles les défiances réciproques. Ce fut un enthousiasme qui rappela le serment du jeu de paume. Les spectateurs, attendris jusqu'aux larmes, applaudirent et jurèrent dans les tribunes un seul cri de ralliement : la Constitution et la Patrie en danger !

Pétion a dit plus tard : *Lorsqu'on entreprit l'insurrection du 10 août, il n'y avait que cinq hommes en France qui voulussent la République.*

Les Girondins seuls la rendirent possible, sans comprendre le parti qu'en tireraient la Commune de Paris, ses chefs et les agents secrets de l'étranger, plus spécialement les espions de l'Angleterre.

Le maintien intégral de la Constitution de 91, voulu par tous les partis, l'extrême-gauche exceptée, avait entraîné par la révolution du 10 août la *suspension provisoire du roi, chef du pouvoir exécutif.* La nomination du *Conseil Exécutif* consacra sa déchéance le 13, par l'Adresse aux Français. Cette réponse inattendue du corps législatif à l'exécution militaire dont le Manifeste de Brunswick avait menacé la ville de Paris, et à la rigueur du droit de la guerre qu'il avait annoncée à la France, fut le prélude de la proclamation de la République.

Les origines de ce gouvernement, si nouveau dans une monarchie de forme absolue et aux traditions séculaires, furent de trois sortes : 1° les fautes du roi Louis XVI et de la cour ; 2° les colères de l'Assemblée Législative irritée par une résistance ouverte ou cachée à ses vœux de réforme ; 3° les discussions de la presse tantôt juste dans ses réclamations, tantôt violente dans son langage ; telles sont les causes de ce qu'on nomme *la déchéance du roi.*

Mais cette déchéance, il n'en faut pas constater que la proclamation. Elle avait des précédents, et il faut remonter à l'année 1791 pour en découvrir les premières objurgations.

Dès avant la fuite de Varennes, des journalistes, des Cordeliers et des Jacobins, se faisant l'écho des conciliabules où dominaient Tallien, Saint-Just et Danton, Brissot et Vergniaud, avaient demandé l'abolition de la royauté. Prudhomme l'avait appelée le plus grand fléau qui ait jamais déshonoré l'espèce humaine ! Passant du style déclamatoire au cynisme, Marat avait lancé dans une heure de démence une de ces imprécations qui veulent du sang : *Une reine perverse fanatise un roi imbécile!* Les chevaliers du poignard, voilà les assassins enrôlés du peuple.

Les émigrés de Trèves et de Coblentz, commandés par le comte d'Artois, les voyages dans les cours où le frère du souverain suppliait

qu'on envahît sa patrie, le détrônement du prince régnant au profit d'une foule de *Prétendants*, avaient favorisé les colères du peuple et de ses organes. Les Girondins eux-mêmes s'étaient écriés dans le salon de Mme Roland, centre de l'opposition élevée : *Que les destinées s'accomplissent!* Et ils devinrent les acteurs les plus déterminés de la chute de Louis XVI. Danton et Santerre avaient accepté le rôle auquel l'audace de l'un et l'enthousiasme inintelligent de l'autre les poussaient. Mais ces hommes oublièrent au 10 août (comme ils l'oublièrent au 2 septembre) que la prise du pouvoir devait s'effectuer sans répandre un sang inutile (1).

Les Volontaires avaient couru déjà à la frontière sans qu'il eût été utile de proclamer qu'un peuple n'est capable d'héroïsme qu'après avoir commis des actes de scélératesse ! (2).

Que s'était-il passé en 1791 ?

Le 30 juin 91, Brissot avait proposé le premier l'*abolition de la royauté* à laquelle devait succéder *le gouvernement républicain*. Publiciste diplomate, Brissot supposait qu'il dirigerait les affaires étrangères. Il parla de faire juger le roi par une *Cour nationale*, aussitôt que la question de la royauté aurait été jugée par la nation. L'ambition le rendit émule de Marat.

Le journal des clubs s'y était opposé en réclamant avec différentes Sociétés d'Amis de la Constitution, le vœu formel des 83 départements. Vaines protestations !

1. Lacretelle, contemporain, a porté contre Danton une accusation précise d'immoralité financière. La date ? l'insurrection du 20 juin 92.

« Danton et Fabre d'Eglantine, pour prix de quelques nouvelles sommes extorquées de la cour, promirent de faire repentir les Girondins d'une insurrection qu'ils représentaient comme l'ouvrage de ce seul parti, et de ruiner leur popularité. Ils tinrent parole. » *Hist. de la Révol.*, t. III, l. III, p. 149.

2. On écrivait de Strasbourg au *Moniteur*, le 13 août 92 : « La nouvelle des événements du 10 n'a causé ici ni troubles ni alarmes. On a appris avec tranquillité la suspension du roi. Le Directoire du département et le Conseil général de la commune, déclarés permanents, ont arrêté :

1° Que toute société populaire serait provisoirement suspendue, qu'aucun rassemblement ne pourrait avoir lieu qu'à la maison commune ;

2° Que les postes et les patrouilles seraient doublés ;

3° Que les citoyens soldats seraient réunis aux soldats citoyens pour la garde ;

4° Que les munitions de guerre seraient examinées. »

Et c'est ce pays que Saint-Just allait insulter en le déclarant en proie aux intrigues prussiennes et d'Empire ! Biron avait fait suspendre aux arbres des chemins le décret contre les déserteurs et jeter des bouteilles dans le Rhin, renfermant sa traduction en langue allemande, avertissement aux émigrés ! Les admirateurs de Saint-Just ignorent, ou bien oublient.

Les Jacobins de Paris avaient répondu que le roi par sa fuite avait abdiqué (pourquoi alors l'avoir retenu ?) et qu'il importait de convoquer un nouveau pouvoir constituant dans le but de punir le coupable et d'organiser un nouveau pouvoir exécutif.

Les Triumvirs qui allaient décimer la Convention, désoler les armées, massacrer, parlaient de punir !

Robespierre avait appuyé avec l'astuce d'un renard l'esprit de cette motion qui correspondait à ses pensées secrètes d'ambition et qu'il avait conseillée ! Son discours fut vif et pressant, mais il confia à Marat le soin de déclarer ce qu'il voulait pour lui-même.

Le manifeste de ce dernier l'avoua sans pudeur, on allait *noyer la justice dans le sang*.

Le parti constitutionnel et les Girondins prépondérants s'étant unis pour faire échec à celui que Mirabeau accablait de ses hostilités, la monarchie avait survécu à sa culpabilité.

Des Adresses venues des départements avoisinant la capitale avaient aidé à ce résultat (1).

Le 18 juin, prélude du 20 et du 10 août, la section de la Croix-Rouge avait député des mandataires à l'Assemblée pour demander l'abolition de la royauté en termes équivoques. La Constitution, dit son orateur, ne périra qu'après son dernier défenseur, et il déclara voir son salut dans la permanence des assemblées de section. Goupilleau spécifia aussitôt la lutte existante entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, et prononça ces terribles paroles : *l'un doit étouffer l'autre*. A quoi Lasource répliqua : *Nous ne prendrons de grandes mesures qu'à la dernière extrémité*. La section de la Halle au blé fournit par son orateur à la barre le dénouement qui amènera le Temple: *Frappez sans ménagements tous les grands coupables, quelque grands qu'ils soient*.

Au 10 août, la résistance ne fut plus possible. Une lettre intime de Guadet a avancé que l'Assemblée se fût perdue sans ressource si elle n'avait pas prononcé la suspension du roi, et qu'elle eût manqué au pays si elle n'avait convoqué une Convention nationale.

De là, le décret lu par Vergniaud le 10, à deux heures du matin. Au nom de la Commission extraordinaire, le rapporteur le formula en ces termes :

« Le chef du pouvoir exécutif est *provisoirement suspendu* de ses

1. On trouvera dans le *Moniteur* de juillet 91 le texte de la plupart de ces adresses. — Le 25 juillet 92, M. Christin protesta contre toute prétention de déchéance à la tribune. (V. aux pièces justificatives.)

» fonctions jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé sur les » mesures qu'elle croira devoir adopter, pour assurer la souveraineté » du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité. »

Tout militaire ou fonctionnaire qui se permettrait de déserter son poste, était déclaré traître à la patrie.

Des courriers extraordinaires transmirent ce décret aux départements, dont les administrateurs furent tenus de le proclamer dans les vingt-quatre heures (1). Donc, ce sont bien les Girondins qui voulurent la République, dans l'espoir de gouverner la France (2).

Aussitôt commença une lutte acharnée avec la *Commune de Paris*, qui prétendit représenter à elle seule la constitution, la nation et la loi. Elle réclama sur l'heure la garde personnelle de la famille royale, au Temple. De là, les tempêtes qui ne devaient finir qu'au 18 brumaire, et qui arrachèrent à des partisans décidés de la République des cris prophétiques.

Les 30 et 31 août, Choudieu et Cambon s'en plaignaient en termes qu'il faut retenir.

La municipalité de Paris, avouait Choudieu, désorganise tout, elle entrave tout. Sur ses Commissaires, il ajoutait : Ils se permettent des actes arbitraires, ils veulent tout bouleverser.

Où sont leurs pouvoirs ? s'écriait Cambon. S'il n'en ont pas, ce sont des usurpateurs, ils doivent être punis comme tels. Cambon oubliait que le 11 août le conseil général de la Commune avait publié une proclamation sanguinaire (3).

L'armée ne discuta pas ; elle accepta les serments qu'on lui imposa et ce fut au bruit du canon de Valmy, heureux présage, que le nouvel ordre de choses fut proclamé (4).

1. Aux *Archives nationales*, les serments de haine à la royauté et de fidélité à la République : AF, III, cartons 169, 170, 171, 172.

2. On lut alors dans la presse cette phrase significative : « Le roi est parti, mais le véritable souverain, la Nation, reste : le pouvoir ne fait donc que remonter à sa source. » Et le peuple de crier : Vive la République !

3. On y lisait : « Peuple souverain, suspends ta vengeance ; la justice, endormie, reprendra aujourd'hui ses droits ; tous les coupables vont périr sur *l'échafaud*. » Le régime des suspects, en voilà l'inauguration.

4. A l'armée du Centre cependant, et à Metz, il y eut des protestations contre le 10 août et la déchéance. Hentz, un des futurs représentants en mission, l'atteste dans une dépêche écrite de Sierck, à la fin d'août, et adressée à Merlin de Thionville. On y lit :

« O mon ami, que notre situation est déplorable ! Notre général, M. de Wimpfen, a à sa table et dans son intimité les plus enragés aristocrates. Il se plaint hautement de l'anarchie ; il parle ouvertement le langage de nos ennemis. Il sait ce que mon

Le 25 septembre, le ministre de la guerre écrivit aux nouveaux élus que toutes les mesures étaient prises pour l'accabler de chaînes, plus pesantes que celles qu'il avait commencé de briser le 14 juillet. On ne doutait plus que du 15 au 25 août, les ennemis seraient entrés dans Paris. Tout était préparé pour aplanir les difficultés ; Luckner n'avait à Metz que 17.000 soldats ; La Fayette tramait à Sedan des trahisons à la tête de 18.000 hommes ; Dumouriez était obligé de diviser ses forces entre Pont-sur-Sambre, Maubeuge et Maulde. Biron était sur les bords du Rhin, mais il ne voyait que des trahisons ; en vain, Custine s'était jeté dans Landau, Ferrières à Porentuy, Kellermann à Wissembourg, les ennemis étaient partout : tandis que le roi de Prusse devait marcher sur Paris, les Hessois et les émigrés devaient passer le Rhin, les Autrichiens pénétrer dans les départements du nord, les Piémontais dans ceux du midi, et l'aristocratie lever le masque dans l'intérieur.

Le langage du chef du Conseil Exécutif aux corps administratifs n'était pas moins enthousiaste.

La France ne sera plus la propriété d'un individu, la proie des courtisans ; la classe de ses habitants ne baissera plus un front humilié devant l'idole de ses mains. En guerre avec les rois qui veulent la déchirer pour l'un d'entre eux, elle déclare qu'elle ne veut plus de *roi ;* chaque homme ne reconnaît de maître et de puissance que la loi. Mais il faut du caractère, des vertus surtout.

Vous allez proclamer la *république*, proclamez donc la *fraternité;* ce n'est qu'une même chose. Hâtez-vous de publier le décret qui l'établit dans toutes les municipalités.

Nobles paroles qui auraient atténué bien des malheurs, si les passions des hommes n'étaient plus fortes que leurs engagements ! Roland devait le prouver par ses propres compromissions.

La raison parut, aux nouveaux législateurs du 21 septembre, la seule légitimité du pouvoir. Le roi s'étant rendu suspect à ses premiers

canton vaut pour le patriotisme, malgré les moines, et il en fait cadeau aux Prussiens, qui auront la Moselle libre, qui vivront de nos blés, qui se fortifieront du château et d'une montagne, d'où on les débusquera difficilement.

» Oh ! mon pauvre canton, on va l'abâtardir et le corrompre ! On va, et par menaces et par séductions, le disposer contre la patrie ! peut-être l'emploiera-t-on contre elle !

» Ma femme, mes enfants, ce que j'ai de précieux, sont partis pour Thionville. Tout décampe d'ici. Les aristocrates triomphent, colportent, distribuent avec emphase le manifeste du duc de Brunswick. »

défenseurs du Tiers-Etat, *la République devint aussitôt la réalité politique* (1).

Sa proclamation fut accueillie avec exaltation par la capitale et les départements, avec étonnement et joie aux armées, heures d'illusions généreuses où l'enthousiasme est fait d'espérances, et que l'histoire a le devoir de consigner (2).

Les Girondins et les Jacobins, unis en cela, répandirent dans leurs journaux un *plan de partage* de la France, subordonné à la mort du roi déchu. Le royaume devait être partagé entre le Comte de Provence et le Comte d'Artois, chaque moitié étant reversible au survivant. L'Angleterre devait obtenir les îles françaises, résultat des méditations politiques des « agréables » élevés à l'école de Breteuil et de Calonne.

Ces témoignages des fautes du parti de la cour servirent à exaspérer le sentiment national. Leur publication au *Moniteur* et les commentaires habiles de la presse demandèrent une répression. A la faveur de ces colères, les crimes de septembre furent possibles. Danton osa s'écrier : *Pour les comprendre, il faut être à la place où nous sommes.*

A quoi Kersaint, marin aussi intrépide qu'orateur éloquent, répliqua : *Il est temps d'élever des échafauds pour les assassins !*

Le nom de Collot, alors inconnu, se trouve parmi les promoteurs des décisions finales.

Proclamée le 21 septembre, à la majorité d'une voix, le 24 la République voyait naître les divergences de vues qui devaient scinder les partis jusqu'au jour où, combattant pour s'emparer du pouvoir exécutif sous un nom d'emprunt, les chefs se déchireraient et s'enverraient à l'échafaud (3). De là, contre la violentation jacobine, les mouvements

1. *Décret rendu dans la séance du 21 septembre..*

« La Convention nationale décrète que tous les actes publics seront désormais datés de l'*an Ier de la République française*. Le sceau de l'Etat portera un faisceau surmonté du bonnet de la liberté, avec ces mots pour exergue : *La République française.* »

2. Décret de *suspension* de Louis XVI, rédigé et lu par Vergniaud le 10 août, aux pièces justificatives. Lorsque nous publierons en un ouvrage spécial les *Commissaires de l'Assemblée nationale et du roi,* nous rappellerons l'influence de la *franc-maçonnerie* sur la Révolution à ses débuts. Les signataires de l'acte du 21 périrent de mort violente ; Pétion, Brissot, Lasource, Danton, sauf Monge, que Napoléon créa comte de Péluse.

3. « Le club des Jacobins avait donné ses ordres à dix mille sociétés, ses succursales, pour empêcher l'élection de tout député qui tiendrait au parti de la Gironde : mais dans un grand nombre de départements, l'horreur des massacres avait libre-

fédéralistes du Midi et de l'Ouest, condamnables dans leurs manifestations, en présence de l'Étranger qu'ils allaient seconder.

Ce fut pour anéantir tout espoir que la Convention rédigea, le 4 décembre 93, un décret sur *l'abolition de la royauté*. Elle déclara que quiconque tenterait son rétablissement, sous quelque dénomination que ce fût, serait puni de *mort* (1).

La Convention avait nommé des *commissaires spéciaux aux armées* pour faire accepter d'elles le nouveau gouvernement. A l'armée du Nord, ce furent : Carra, Prieur de la Marne, Sillery ; à celle du Rhin, Carnot ; aux Pyrénées, Lacombe-Saint-Michel ; au Midi, Dubois-Crancé ; au Nord, Dubois-Du Bay. Avocat à Châlons, exalté mais bon, adversaire décidé du trône, Prieur joua le principal rôle dans la *prestation de serment* requise des troupes, quoiqu'il eût à ses côtés le comte de Genlis, marquis de Sillery, brigadier des armées, décoré pour faits de guerre. Le général en chef présentait les commissaires. A celle-ci, c'était Dumouriez. Leur orateur fut Prieur, l'homme aux poumons d'airain. Il annonça que l'Assemblée actuelle avait proclamé la République ; une constitution devait être discutée sur la base de l'égalité ; la royauté était détruite à jamais, et il fallait jurer haine éternelle à tous les tyrans : « Leurs mandataires, les voilà », et il montra au loin le camp ennemi.

Les armées l'apprirent, en outre, par l'ordre du jour du chef de l'état-major général (2). Le 22 décembre, l'armée du Nord connut le décret rendu par la Convention le 4, en ces termes :

« La Convention Nationale,

» Décrète que quiconque proposeroit ou tenteroit d'établir en France la royauté ou tout autre pouvoir attentatoire à la *souveraineté du peuple*, sous quelque dénomination que ce soit, sera puni de mort. »

Le 15, Cambon fit adopter un décret sur la guerre révolutionnaire et sur l'organisation républicaine à porter là où entreraient nos armées.

La République fut acclamée. Pourquoi le nier ? Elle le fut avec

ment éclaté. » De la terreur et de l'indignation du pays sortirent des élections qui partagèrent la future Convention par moitié entre les partis Girondins et Jacobins. *Hist. de la Rév.*, par Lacretelle, t. III, l. III, p. 356.

1. Pour attester sa souveraineté par un acte officiel et très solennel, la Convention quitta la salle du Manège le 10 mai 93, et se transporta aux Tuileries, qui furent appelées, dès le 9, *Palais national.*

2. Chacun de ces documents était signé conformément à celui de cette armée : « Ordre du 22 décembre. Le maréchal de camp, chef de l'état-major général. »

enthousiasme. Rochambeau l'a écrit, la fuite de Varennes avait enlevé à Louis XVI l'affection des masses et le respect du trône.

Aux officiers, qui s'écriaient, influencés par les traditions et par leur propre passé : « Pour qui donc nous battrons-nous désormais ? » le conventionnel Prieur répondit : « Vous vous battrez pour vos foyers, pour vos femmes et vos enfants, pour la Nation, pour la République. » Mais on laissa, dédaigneusement, à qui voudrait, le droit de se retirer.

La séparation de Danton et de Vergniaud s'accomplit dans le salon de Dumouriez, durant un de ces voyages qu'il aimait à faire des camps à Paris. Il y avait convié l'élite des Girondins ; elle devait être le signal des premières tempêtes. L'avènement de la Terreur, le voilà.

Une République pure ou la mort, avait dit Guadet.

Vous ne savez pas pardonner, avait répondu Danton. *Vous serez victime de votre obstination.*

Le sang de septembre, le meurtre de Louis XVI imposé (1) et la dictature de Robespierre, bases de la République des Triumvirs, devaient déshonorer la Révolution par la Terreur.

Les Représentants près les armées jouèrent un rôle dans ces conflagrations ; nous l'étudierons armée par armée, mais il importe d'abord de dire quel gouvernement se donna la France ; comment fonctionna ce pouvoir, nouveau par son esprit comme par les hommes qui allaient l'exercer ; comment ils agirent par eux-mêmes et par les agents spéciaux qu'ils s'adjoignirent ; enfin, comment les chefs de nos armées et la Convention elle-même les jugèrent réciproquement.

1. Aux pièces justificatives trois discours girondins et le vote recensé.

Danton, qui fut un homme de génie, égaré chez les Montagnards, s'était écrié aux Cordeliers : *Une nation se sauve et ne se venge pas !*

CHAPITRE IV

LE CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE

Adresse aux Français du 13 août 1792 sur les événements. — Organisation du Conseil exécutif. — Ses délibérations d'après un Mémoire inédit de Roland. — Luckner nommé généralissime. — Ministres : Roland, Servan, Clavière, Danton, Monge, Lebrun. — Rapport de Carnot sur les Douze Commissions qui leur succèdent.

Avec le 10 août, la France vit de nouveaux personnages sur la scène politique, de nouveaux événements, de nouveaux partis.

Avec le Conseil exécutif, elle eut un gouvernement nouveau aussi, qui tint à la fois de la dictature, de la puissance individuelle et de la prédominance d'une assemblée souveraine, parce qu'elle était unique. Nous verrons, des deux termes, le Législatif ou l'Exécutif, lequel l'emportera.

Le Conseil exécutif est né de l'abolition de la royauté.

Il était constitué par la *réunion des ministres*, que nomma l'Assemblée législative au scrutin, et ceux-ci furent exclusivement choisis parmi ses membres.

Comment la France en apprit-elle l'exercice constitutionnel ?

Par l'*Adresse aux Français* décrétée sur la proposition de Condorcet, dans la séance du lundi 13 août. Imprimée le jeudi 16, elle annonça l'opinion de l'Assemblée sur le 10 août, sur les futures élections, enfin sur les motifs de la suspension du Pouvoir exécutif dans les mains du roi. Voici le fragment principal de cette exposition des motifs, sans la lecture duquel on ne peut comprendre cette partie de la Révolution :

Au milieu de ces désastres l'Assemblée Nationale, affligée mais calme, fit le serment de maintenir l'Égalité et la Liberté ou de mourir à son poste : elle fit le serment de sauver la France et elle en chercha les moyens.

Elle n'en a vu qu'un seul, c'était de *recourir à la volonté suprême du peuple* et de l'inviter à exercer immédiatement ce droit indéniable de souveraineté que la Constitution a reconnu et qu'elle n'avait pu soumettre à aucune restriction.

L'intérêt public exigeait que le peuple manifestât sa volonté par le vœu d'une

Convention nationale formée de représentants investis par lui de pouvoirs illimités : il n'exigeait pas moins que les membres de cette Convention fussent élus dans chaque département d'une manière uniforme et suivant un mode régulier. Mais l'Assemblée nationale ne pouvait restreindre les pouvoirs du peuple souverain de qui seul elle tient ceux qu'elle exerce. Elle a dû se borner à le conjurer au nom de la Patrie de suivre les règles simples qu'elle lui a tracées.

Elle y a respecté les formes instituées pour les élections (1).

Condorcet poursuivait son exposé en expliquant la cause de la *suspension du roi ;* il l'appelait le seul moyen de sauver la France et la liberté. La Constitution était désormais la seule origine du Pouvoir exécutif ; ce dogme nouveau, il ne l'énonçait pas explicitement, ce fut son tort. Il discuta sur « l'abdication légale », et se borna à légitimer la suspension, en déclarant qu'il serait absurde de laisser le pouvoir entre des mains qui ne pouvaient plus en faire un usage libre et utile (2). Donc, concluait-il, dans le cas de la suspension de la *sanction* des lois, les décrets du Corps législatif en ont par eux-mêmes le *caractère* et l'*autorité*. Or, celui qui avait le choix des ministres l'ayant perdu, l'Assemblée s'est attribuée le droit à elle-même. Pourquoi ? Parce que ce droit ne peut être donné qu'à des électeurs qui personnifient *la nation entière*.

Dans six semaines un Pouvoir, que chacun reconnaît comme citoyen, prononcera.

La *volonté souveraine du peuple* va donc se manifester.

Malheur à ceux qui oublieraient qu'on n'a plus pour ennemis, désormais, que les conspirateurs de Pilnitz et leurs complices !

Devant une invasion formidable, discutons les droits de la liberté.

Nos pouvoirs ! Ni les électeurs ni nous ne pouvions, dans une pareille crise, prévoir l'usage que nous en ferions.

Condorcet dénonçait à l'histoire, dans sa péroraison, les auteurs de la guerre, les fauteurs des discordes civiles, et attendait sans crainte le jugement de la postérité (3).

1. Voir la lettre de Roland au Corps administratif, du 13 août, au *Moniteur* du 19.

2. On lit dans un autre passage :

« La Constitution prononce contre le Roi une abdication légale s'il ne s'oppose point par un acte formel aux entreprises formées en son nom contre la Nation. Et les princes émigrés avaient fait des emprunts publics au nom du Roi, avaient acheté en son nom des troupes étrangères, avaient levé en son nom des régiments français ils lui avaient formé hors de la France une maison militaire. »

3. Condorcet dénonça à nouveau et flétrit *les conspirateurs de Pilnitz et leurs complices*. Il faut le reconnaître, l'Émigration, organisée en système, permit de faire d'elle la cause déterminante de la chute de la royauté. Chateaubriand l'a avoué dans

Sur la proposition de Guadet, les ministres furent nommés provisoirement par l'Assemblée au scrutin individuel ; le premier nommé eut de droit la direction des autres départements pendant leur vacance. A la pluralité des voix, furent nommés : Roland à l'Intérieur ; Clavière aux Contributions publiques ; Servan à la Guerre ; Danton à la Justice ; Monge à la Marine ; et Lebrun aux Affaires étrangères. Il y eut donc six ministères. L'article 8 créa un poste de secrétaire du Conseil et un *gouverneur du Prince royal !*

Sur une autre proposition, rédigée par Debry au nom de la Commission extraordinaire, les décrets non sanctionnés et ceux qui devaient être rendus acquirent force de *loi*. Le ministre de la Justice eut à y apposer le sceau de l'Etat et à y signer les minutes comme les expéditions qu'il fallait envoyer aux tribunaux. Les ministres seuls eurent l'autorité nécessaire pour la rédaction des adresses et des proclamations.

Le *droit électoral* fut établi pour la Convention sur les bases suivantes : être âgé de 25 ans, vivre du produit de son travail. Il n'y eut pas d'autres obligations.

Pendant que l'Assemblée organisait les grands pouvoirs publics, que faisaient les hommes du 10 août constitués en conseil général de la Commune de Paris ?

La lettre de Roland du 3 septembre va nous l'apprendre.

Qu'était Roland ?

Inspecteur général des manufactures de France à Amiens, il y avait épousé Jeanne Philipon, qui a tant influencé sa vie politique et par laquelle il est entré dans l'histoire. Installé à Paris après la suppression de son corps administratif par la Constituante, il y reprit, avec Brissot et les Girondins, les relations de mars 91. Il entrait au comité de correspondance des Jacobins aussitôt, et acceptait l'intérieur, sur les instances de sa femme ; la supériorité de celle-ci était telle, qu'il a passé pour n'avoir agi que sur ses conseils. Remercié le 10 juin par Louis XVI, il s'était vengé en écrivant à la Législative une lettre devenue célèbre ; l'Assemblée l'avait envoyée à tous les départements en déclarant que Roland emportait l'estime de la nation. A la chute de la royauté, ses amis triomphants le ramenèrent au pouvoir. Il devait s'y montrer austère, ennemi des démagogues, hostile aux factions jusqu'au jour où

le passage de ses Mémoires où il compare Charles Ier et Louis XVI. Or, il avait émigré de sa personne et servi dans l'armée de Condé, au régiment qu'on y appelait Bretagne.

ces factions clairvoyantes le voueraient à la mort, lui et la femme supérieure qu'il s'était donnée pour guide et pour compagne (1).

Les révolutions, dit-il, ne se calculent point par les règles ordinaires. Si cependant le pouvoir qui les fait ne reconnaît pas de lui-même la puissance des lois, il s'opère une entière dissolution. La désorganisation devient une habitude, les parleurs entravent la marche de l'administration, sèment les dénonciations après avoir provoqué la défaillance, excitent la fureur et sèment les proscriptions. L'Assemblée a maintenu en *conseil général* les commissaires des sections qui ont la confiance de ces dernières, mais avec le seul droit de *délibération*. C'est du *corps municipal* que relève *l'action*. Or, ces limites respectives on les oublie, on les méconnaît et le *Maire* n'a plus l'influence qui lui est attribuée par les lois.

Quant aux massacres, conseillés par Danton sur son aveu au duc de Chartres alors général auprès de Dumouriez, son langage manquait de précision parce qu'il connaissait ce qu'une révélation posthume et désintéressée a appris (2).

Hier, fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile.

Et après avoir parlé de justice populaire, il ajoutait : *Nous devons à la France entière la déclaration que le Pouvoir Exécutif n'a pu prévoir ni empêcher ces excès.*

L'histoire est moins partiale, elle flétrit les auteurs de ces crimes. Elle frappe de discrédit ceux qui les ont tolérés sciemment. Ils s'appellent Roland et Danton. *Roland les toléra, Danton les voulut.*

Dès le premier jour, les membres du conseil se partagèrent en deux coteries, où l'indiscrétion conduisit à la fausseté d'abord, puis à la faiblesse. La trahison de Dumouriez, sur l'importance politique de laquelle on n'a pas assez insisté, devait les soumettre en fait à l'action des Jacobins. D'un côté, Le Brun, Roland et Grouvelle ; ce dernier avait, comme secrétaire, l'autorité d'un ministre pour l'exécution ; de l'autre, Pache, Monge et Clavière.

1. Le jour où Roland fut supplié de rester ministre, Danton lança cette apostrophe : « Si l'on fait une invitation à Monsieur, il en faut aussi faire une à Madame. » Pourquoi cet outrage ? parce que Roland, poussé par sa femme, avait protesté contre les massacres de septembre, œuvre de Danton et de Desmoulins, de Tallien et de Chaumette.

2. Nous n'avons pas à parler des actes des Commissaires nommés par le Ministre de l'intérieur pour vérifier l'envoi aux départements et aux municipalités de l'adresse à eux écrite par les sections de Paris ; ce fait resta isolé.

Roland était isolé dans ce milieu où sa probité et sa sécheresse mêlée de pédantisme s'accommodaient mal des faiblesses de ses collègues ou des ardeurs de Danton.

Le Brun, que Dumouriez avait élevé au poste le plus élevé des affaires étrangères sous le titre de premier commis, était un esprit cultivé. Instruit, travailleur, il eût rendu des services si son indécision entre les partis ne l'eût laissé dans l'intrigue avec les Jacobins, pour conserver son portefeuille qu'il tenait des Girondins. Le talent de Brissot le gênait, et la dignité de Condorcet lui paraissait un reproche.

Danton avait la justice. Honnête en province, il joua le furieux à Paris. Il voulut pallier les massacres de septembre en les condamnant dans l'intimité. Il les considérait comme une protestation contre l'étranger et l'ancien régime. L'ambition explique ses fautes politiques.

Grouvelle sut profiter de sa haute situation pour résoudre. Homme de lettres, il étonnait par sa décision d'esprit et se distinguait par la hardiesse de ses opinious.

Opposés à ces hommes intelligents et habiles, Pache, Monge et Clavière se soumirent à leur direction comme à leurs doctrines.

Pache devait se montrer ignorant et malhonnête, remplir les bureaux de la guerre de fripons, sous le prétexte d'épuration ; Vincent et Audouin s'y sont signalés à trop de titres pour les oublier ici. La femme et la fille de ce ministre se mêlaient aux affaires, non contentes de paraître dans les clubs !

Monge se laissa dominer par les vociférateurs qui imposèrent des amis compromettants ; l'exaltation de certains aurait servi de passeport à leurs malversations, organisées du reste par celui qui fut un savant de génie et un fonctionnaire intègre.

Clavière dirigeait les finances ; créature des Girondins, parent de Brissot, il obéit à l'impulsion jacobine parce qu'elle était la plus forte et promettait l'avenir. Mais Cambon surveillait ce service, avec l'espoir d'en obtenir la direction effective par le droit du génie.

Les *délibérations* du Conseil Exécutif nous sont connues dans leur modalité par un mémoire inédit de Roland au Conseil. Par ce fait qu'il devait rester confidentiel, on comprendra sa véracité et sa droiture.

Le ministre commence par protester contre les conférences verbeuses, contre le « parlage » dont il avait été le témoin dans les séances de son premier ministère. Aussi, avait-il voulu un secrétaire pour tenir la plume des délibérations, ce qui devait accélérer les affaires et attester les responsabilités. Aujourd'hui il priait qu'on appliquât l'organisation

décrétée par l'assemblée, savoir : un procès-verbal officiel, l'adoption des ordonnances relatives pour chaque ministre à son département, la discussion des questions particulières proposées par le président et le rôle particulier du secrétaire.

Aux actes qui se produiront, concluait-il, l'Europe verra que la *République n'est point chez nous une représentation* pour laquelle nous ne sommes que de pitoyables *marionnettes.*

Les actes de politique extérieure accomplis par ce premier, doivent nous rester étrangers ; nous ne nous réservons que ceux de sa politique militaire. Le CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE rendit le 20 août un arrêté qui organisait le commandement effectif de Luckner comme généralissime, et lui imposait deux commissaires, délégués du pouvoir suprême, que du reste il avait réclamés (1).

Ces actes divers (2) prouvent combien les Girondins, desquels tout relevait alors, voulaient une constitution républicaine à leur image. Ils croyaient à leur infaillibilité comme ils croyaient à leur puissance ; aussi entendaient-ils imposer des conditions et des garanties dans l'exercice des fonctions publiques. Au sommet du gouvernement, la capacité dans des limites élargies ; mais la foule, le peuple ignorant et orageux, ils le reléguaient hors de l'action, parce qu'ils distinguaient entre la plèbe et la nation. Ils comptaient non sans les passions des hommes, ils crurent les dominer. Le jour où ils n'avaient pu vaincre l'audace de la Commune, la dictature de Danton en septembre, l'ascendant de Robespierre après leur dénonciation d'octobre et la démagogie

1. AU NOM DE LA NATION,

Le Conseil Exécutif Provisoire, considérant que d'après la conduite tenue jusqu'à présent avec M. Luckner, le désir de M. Kellermann de ne commander que dans le cas que le maréchal soit Généralissime, l'impossibilité qu'il y ait le moindre inconvénient à lui donner cette place, en adoptant la mesure de le placer dans l'Intérieur, à portée des trois armées et ne pouvant leur donner que des conseils.

Considérant encore qu'en plaçant le Maréchal à Châlons, il pourra de ce point militairement central et secondé des forces qu'on pourra mettre à sa disposition, secourir celles des armées qui pourraient en avoir besoin et former là un noyau, soit pour recevoir les débris d'une armée battue, soit pour défendre la Marne, soit pour se grossir des braves citoyens qui accourraient pour défendre leur Patrie, soit même pour rassurer Reims et tout l'Intérieur,

ARRÊTE :

Que le Maréchal Luckner est chargé, en qualité de Généralissime des armées, de concourir par ses conseils aux opérations et mouvements des armées françaises.

2. Le 25 novembre 92 Dumouriez reçut de Priche une dépêche qui l'informait que les Commissaires du Conseil Exécutif ne pouvaient commander les troupes que d'après les ordres du Conseil. (Dossier de l'Armée du Nord.)

de Marat, ils purent combattre pour le modérantisme, mais ils étaient perdus. Leurs luttes oratoires furent grandes, mais le Club des Jacobins et les Sections armées promirent à leur autorité une brièveté de vie que justifièrent les événements. Suivis par les Jacobins, ils furent prédominés par ceux qui entendaient exercer des vengeances. Danton se donna pour mission d'écraser le moule dans lequel avait vécu la France et d'appeler les autres peuples à imiter notre œuvre. Marat le seconda cruellement et les fautes de l'émigration donnèrent à ses diatribes une apparence de logique. Abaisser ce qui était en haut, exalter ce qui était en bas, il n'eut pas d'autre but. Robespierre prétendit à son heure absorber l'œuvre des démagogues à son profit et se servit de l'écume pour faire régner la tempête. La trahison de Dumouriez lui rendit le gouvernement de l'anarchie ; dès ce jour le Conseil Exécutif, qui personnifiait les tendances gouvernementales du parti girondin, eut vécu.

Le 1er avril 1794, un décret fut rendu pour l'abolir. Des *commissions particulières*, au nombre de douze, lui furent substituées, et par une ironie singulière, l'homme qui écrivit le rapport et le décret de cette transformation fut un esprit, non seulement supérieur, appartenant au parti modéré, mais un gouvernemental par excellence, Carnot (1).

Il comprit et se montra supérieur aux Girondins, car l'instinct de la Révolution était l'unité ; il se refusa à morceler la France et la voulut indivisible pour qu'elle fût inattaquable dans la tête. Il avait raison, avec Danton, lorsqu'il s'écriait : *Sauvons-nous d'abord, et nous déserterons après.* La France est là où on pense, là où on agit ; il n'y a plus d'intérêts séparés, il n'y a qu'un peuple. Conservatrice des droits qui assurent la liberté du peuple, conclut-il, la représentation nationale a pour devoir de conserver ce dépôt sacré et de frapper quiconque y porterait atteinte. Ce serait, en effet, offenser la majesté du *Souverain*, dont il est l'image.

Par ses maux, ses sacrifices et sa constance, il est le premier des peuples dans les annales de l'univers.

Emanation de la Convention nationale, le Comité de Salut public doit être chargé de tous les objets d'une importance secondaire, comme de ceux qui ne peuvent être discutés en Assemblée générale. Placé au centre de l'exécution, c'est à lui qu'aboutit l'action immédiate des *agents*, et c'est lui qui imprime à la nation son mouvement.

Les douze Commissions qui doivent se rattacher à lui remplacent

1. On peut lire aux pièces justificatives l'état des détails relatifs à la Section de la Guerre et qui comprenait les Commissions 1, 4, 5, 6, 7, 9, 11.

les six ministères qui embrassaient tout le système d'exécution des lois.

Une *paix solide* pouvait seule permettre la fin de la dictature, ce qu'il appelait : détendre insensiblement les ressorts que les convulsions de l'aristocratie contraignent de comprimer.

Ce fut en empruntant cette plume que Robespierre fit pressentir le Comité de Salut public, c'est-à-dire la dictature sans intermédiaire de la Convention, résumée dans sa personne.

Le Conseil Exécutif vivra jusqu'en avril 94, puis reparaîtra en octobre 95, sous le Directoire encore, mais tellement réduit et transformé qu'il se bornera au rôle d'expéditionnaire ou de classificateur de documents. La Constitution de 1793 avait fixé sa résidence auprès du Corps législatif; il avait l'entrée et une place séparée dans le lieu de ses séances; il était entendu toutes les fois qu'il le désirait, et les députés pouvaient l'appeler auprès de lui en tout ou en partie. On sait que cette Constitution ne fut jamais appliquée; la domination du triumvirat remplaça le Conseil pour flétrir par ses crimes la Révolution.

Convoquée pour tout remanier, la Convention s'appliqua d'abord à détruire; exempte de préjugés, née dans les orages civils, elle les multipliera au point d'en faire l'élément de son existence.

CHAPITRE V

LES AGENTS DU CONSEIL EXÉCUTIF

De la destruction des papiers publics dans l'intérêt des partis. — Commission du ministre de la guerre aux agents du Conseil près les armées. — Instruction particulière. — Liste des agents de 1793. — Rapport de Barère sur leur réorganisation. — La Convention en poursuit sur la plainte de Cavaignac.

Parmi les malheurs de la Révolution Française, il en est un, *les recherches intéressées faites dans les papiers d'État en vue d'en détruire les preuves*, dont on ne saurait trop flétrir les auteurs.

L'intérêt de quelques familles a prédominé celui du pays ; il appartient aux historiens de protester contre ces tendances et de signaler aussi l'indifférence avec laquelle les magistrats municipaux négligent l'application des Règlements relatifs aux successions des fonctionnaires à leurs décès. Les lacunes les plus irrréparables se produisent à ces deux titres, et c'est pour notre étude un écueil de tous les instants. Rien ne peut suppléer tel document disparu sur telle question ; en traitant notre récit avec la méthode d'investigation dont on a pu se faire une idée, nous sommes forcé d'être précis et toujours exact. Que dire là où ce que l'on sent avoir existé n'est plus ! La marche générale des événements le prouve, et cependant on ne trouve rien ! Quelle déception pour l'auteur consciencieux ! Dans d'autres cas, on est en présence d'un fragment incomplet ou contradictoire, sans moyen de contrôle. Or, l'histoire, la partie du moins que nous traitons, n'est pas une table d'épigraphie. Il y a dans notre sujet, ignoré jusqu'à aujourd'hui, nécessité à n'avancer que des faits avec preuves à l'appui, car il va modifier bien des aperçus qui ont été regardés comme l'expression de la vérité.

Les écrivains qui renouvellent la science sont pour beaucoup des *gêneurs* quand on ne les appelle pas des *intrus !*

L'absence de documents sur les agents du Conseil Exécutif est presque absolue. C'est après bien des recherches que nous avons

découvert leur *commission* propre. Encore n'avons-nous pas la première, à moins que celle-ci ne soit par son chiffre 2 qu'une nouvelle expédi-ion; puis, leur liste par années, laquelle embrasse une partie de leur existence seulement. Tout laisse supposer qu'ils ont dû être supprimés après le 9 thermidor comme une superfétation et comme un danger à a réorganisation du 3e Comité de Salut public, si même ils n'ont pas disparu avec le Conseil, au 1er avril 94, ce qui serait logique.

Ici, il faut laisser la parole à ces rares documents et les imprimer intégralement pour prévenir leur perte ou leur annihilation.

Je t'envoye, citoyen, la *nouvelle commission* d'agent du Conseil exécutif; tu dois bien te pénétrer de l'importance de ta mission, d'où peut dépendre le salut de la République. L'agent du Conseil est *l'œil du ministre* près les armées pour découvrir toutes les trahisons, les intrigues et les abus. C'est principalement sur *l'esprit, les principes et la conduite* du chef que sa surveillance doit s'exercer. Dans la République, c'est la tête des grands coupables qu'il faut faire tomber sous la hache de la Loi (1).

L'agent du Conseil doit donc s'attacher surtout à connaître l'esprit et les principes des généraux, de quelle manière ils traitent leurs frères d'armes, s'ils n'ont pas des correspondances criminelles avec nos ennemis, s'ils ne sont pas des ci-devant nobles, en un mot s'ils n'ont pas été les partisans publics ou secrets de la tyrannie et des factions qui lui ont succédé, et que le peuple a terrassées.

Il doit également rechercher s'il n'existe pas dans les états-majors généraux ou dans ceux des corps particuliers des ci-devant nobles, des hommes qui aient été attachés au service des tyrans ou des créatures de *Lafayette*, *Dumouriez*, *Custine*, *Houchard*, *Biron*, *Brunet* (2), et autres généraux qui ont trahi la patrie; enfin, il doit dénoncer tous les généraux, officiers, employés dans les administrations près les armées, qui manifesteraient des opinions contraires à la liberté, l'égalité, à l'unité et à l'indivisibilité de la République.

Il doit recueillir les plaintes et les réclamations individuelles de nos frères d'armes pour faire connaître au Conseil exécutif s'ils ne sont pas exposés à des abus d'autorité et à des vocations contraires aux principes de la justice et de l'égalité. Il doit lui indiquer tous ceux qui se distinguent par leur patriotisme, leur courage et leurs talents.

Il doit donner un soin particulier à la visite des hôpitaux, et voir si nos frères d'armes, dont le dévouement mérite tant d'égards, reçoivent les soins qui leur sont dus. Il doit visiter les prisons pour s'assurer si les soldats détenus sont jugés dans les délais prescrits par la loi, et si l'on n'y laisse pas languir des patriotes, victimes de l'aristocratie ou de la négligence des juges militaires.

Il doit vérifier l'état des fortifications des places fortes et leur approvisionnement particulier, et, en visitant les magasins d'artillerie, s'assurer que les cartouches et les gargousses sont de calibre.

Il doit donner un soin particulier à examiner la confection des souliers, habits, chemises, et autres fournitures sur lesquelles la République a été si souvent trompée.

1. Pièce trouvée au mois de septembre 1793, à la Correspondance générale (sans date).

2. Seul passage souligné dans l'original.

Il doit dénoncer sur-le-champ à l'accusateur public militaire les fournisseurs infidèles, les commissaires des guerres qui auraient reçu des fournitures défectueuses, et les gardes magasins qui n'auraient pas tenu registre exact des noms et demeures des fournisseurs.

Il doit faire connaître au Conseil exécutif les positions de l'armée de la République et les forces et mouvements de l'armée ennemie, dont il se procurera la connaissance par le rapport des déserteurs et autres moyens d'observations.

Il doit instruire le Conseil des besoins de l'armée en vivres, fourrages, habillements, armements, etc.

Il doit se procurer des renseignements sur les individus qui composent les charrois dont la plupart n'ont pas de *certificat de civisme* et parmi lesquels il y a plusieurs aristocrates qui s'y sont cachés pour se dérober à la surveillance des Comités révolutionnaires.

Un des objets principaux de sa mission, c'est la distribution des journaux patriotiques et d'entretenir parmi nos frères d'armes l'amour de la liberté qui leur a fait remporter tant de victoires, de les prémunir contre les manœuvres de l'aristocratie, et de démasquer les faux patriotes qui cherchent à obtenir leur confiance pour trahir ensuite la République.

Il doit correspondre avec le ministre de la guerre et *ecrire au moins deux fois par décade.* Cette correspondance journalière est principalement destinée au *personnel* de l'armée.

Il doit de plus envoyer tous les mois un Mémoire sur le *matériel* de l'armée, dans lequel il traitera séparément, par feuilles particulières, ce qui regarde les hôpitaux, vivres, fourrages, charrois, fortifications, artillerie, armement, équipement, effets de campement et d'habillement.

Les agents du ministre eurent donc une double mission, l'une politique : *les principes des généraux*, l'autre concernant la partie matérielle et qui allait des fortifications au service des *hôpitaux* et à la *confection des souliers*. La surveillance des fournisseurs leur était recommandée, mais leur rôle allait plus loin encore. Ils avaient à s'enquérir des positions de l'armée, de celles occupées par l'ennemi, contrôle d'une inapplication absolue et qui touchait à la tyrannie. La politique ne s'adressait pas qu'aux chefs, elle visait les soldats ; la distribution des *Journaux patriotiques* était une prescription principale. En présence de l'ennemi, on discuterait sur Vergniaud et sur Robespierre ! Sur tout cela, il fallait tenir le ministre informé chaque cinq jours. Le Dépôt de la Guerre ne nous a rien conservé de ces précieuses confidences, par voie d'épuration ultérieure sans doute.

Carnot n'a pas été mêlé à ces commérages de désordre ; il a pu et dû les subir mais ne les a jamais inspirés, disons-le à son honneur. La responsabilité comme l'exercice de ces commissions appartient à Pache et à Bouchotte, esclaves de Saint-Just et leurs complices.

Les nominations des agents étaient faites par le ministre de la guerre directement et sous sa responsabilité, mais après que le Conseil Exécutif

avait approuvé ses choix. C'est lui qui procédait à l'examen des candidatures, qui les discutait et les jugeait, les approuvant ou les rejetant sans appel. Ses décisions étaient consignées sur le registre des délibérations, et transmises aux agents par ampliation au nom du secrétaire du Conseil.

Le dualisme de leurs pouvoirs les mit en opposition avec les Représentants, auxquels ils se soumirent ou se superposèrent selon leurs intérêts, selon les circonstances ou selon leur caractère.

Aussi, Barère avait-il porté une motion sur leur rappel, dès le 26 novembre 92. Il avait demandé que le ministre de l'intérieur fût chargé de faire rentrer dans Paris tous les commissaires du pouvoir exécutif autres que ceux qui sont envoyés pour la force militaire. Les autorités des départements en ayant arrêté certains, Barère sollicitait leur retour; enfin, il proposait de défendre au pouvoir exécutif d'envoyer des Commissaires sans un ordre de la Convention (1).

Le jacobin Sergent, qui épousa plus tard la sœur de Marceau, ne put obtenir la question préalable sur le premier objet ; l'Assemblée avait adopté l'opinion d'un membre qui imputait à ces agents civils le trouble de la République pour une bonne part. Rappelés aussitôt, recréés avec la guerre de Vendée et l'application de la loi sur la levée en masse, ils devinrent l'instrument de la politique révolutionnaire, du printemps de 93 à l'été de 94.

Au plus fort du régime terroriste, ce régime que le dantoniste Baudot a voulu justifier dans la série de notes publiées par Quinet et qu'avait rédigées dans l'exil ce conventionnel, il y eut des plaintes au grand Comité. De ses séances secrètes, elles retentirent à la tribune de la Convention. Bourdon de l'Oise spécifia leurs abus et leurs excès. Merlin de Thionville parla avec véhémence, parce que toutes ses indignations étaient généreuses.

Il est impossible de fermer plus longtemps les yeux sur cet objet, dit-il. Thionville, qui a résisté à toutes les forces des puissances étrangères, est sous l'oppression de ces agents. Ils ont décerné contre un des meilleurs patriotes de cette ville un mandat pour le forcer à payer, dans trois heures, une somme de 1.000 livres. Je demande que le Comité de Salut public dénonce ces manœuvres d'hommes qui se disent aujourd'hui patriotes.

1. Nous renvoyons à notre chapitre sur le rôle de Robespierre (Maximilien l'examen de la conduite des agents du Conseil qui s'avouèrent ses complices au 9 thermidor.

Un décret chargea les deux comités d'exposer publiquement leurs méfaits dans un rapport spécial (séance du 16 décembre 93).

De l'Armée de la Moselle, qui allait bientôt devenir la célèbre Armée de Sambre-et-Meuse, mêmes plaintes. Un autre délégué du ministre de la guerre avait reçu pour mission d'y organiser un service de délations. *Mirari vos !* Cet agent retourna l'arme qu'on lui avait fournie contre les patriotes ou se disant tels ! Dans cette même séance, on l'accusa non pas d'avoir arrêté des Aristocrates, but de son mandat, mais les meilleurs Républicains. Les représentants l'avaient aussitôt arrêté lui-même.

En 1794, un sieur Fouquet, ancien avoué et secrétaire des représentants Lacroix, Musset, avait conservé ce titre pour en abuser. Au début de ses exploits, il avait été secrétaire d'un agent du pouvoir exécutif. A la vie de luxe qu'il menait, il se promit de la continuer, ce qu'il fit. Il vola sous forme d'emprunt de l'argent et se pavana dans les camps avec sa maîtresse, une fille publique de Versailles. Pour usurpation de fonctions, il fut guillotiné.

Le 11 septembre 93, les agents du Conseil avaient été réorganisés sous l'influence directe du Comité de Salut public, duquel ils reçurent désormais l'investiture.

Un rapport de Barère, en date du même jour, va nous apprendre les raisons de cette modification, les raisons apparentes.

Le Conseil Exécutif fit à cette époque une réclamation à la Convention, sur le droit qu'il avait d'envoyer des Commissaires dans les départements. Deux abus avaient été constatés : leur nombre et la défectuosité de leur choix. Mais de ce qu'il y avait abus, il ne s'ensuivait pas la nécessité, déclarait le Conseil, de supprimer l'institution.

En renvoyant au Comité la nomination des agents, on n'a que déplacé le soin de faire les choix, de tenir la correspondance, et surchargé ses membres par des détails de bureaucratie, répliquait le rapporteur. La lenteur des administrateurs auxquels incombe la réfection du matériel, ne peut être suppléée que par des hommes uniquement occupés du but à atteindre.

Barère trouvait un autre motif de maintenir l'existence de ce rouage, dans l'opinion publique, dont l'atmosphère, à l'entendre, se corrompait de deux mois en deux mois. La Constitution y aiderait même. Il concluait à leur maintien, pour former *l'esprit public* par l'instruction et la vérité !..

Les ministres devaient donc conserver le pouvoir d'envoyer des

Commissaires soit dans les armées, soit dans les ports, soit dans l'intérieur. Mais à une condition dorénavant légale, *qu'ils fussent sous la surveillance immédiate du Comité de Salut public*. Il devait être rendu compte à ce dernier de leur nombre et de l'objet précis de leur mission *tous les jours*.

Ces propositions furent votées, avec un amendement qui les plaçait sous la surveillance des Représentants du peuple et de la Convention.

On observera que nous ne parlons ici que de l'armée; aussi, n'avons-nous rien à dire des agents du Directoire à l'intérieur.

L'importance de ces mandataires spéciaux a varié selon l'objet de leur mission. Ainsi, Michot, l'un d'entre eux, fut envoyé à Chambéry pour y favoriser l'organisation de la Savoie, après l'entrée du général Montesquiou. Le 26 septembre, il ajouta aux paroles de ce dernier une suite de sottises : « Des armes et un club, voilà ce qu'il vous faut. » Ce Jacobin peu connu est peu intéressant. Son acolyte, Huguenin, l'est trop. Président provisoire de la Commune de Paris, il vit partout des traîtres, signa un arrêté fameux sur les passeports, décida la démolition, qui fut refusée, de la porte Saint-Denis, un chef-d'œuvre des Anguier, et celle de la porte Saint-Martin, avait envahi les Tuileries, la Législature, l'Hôtel-de-Ville, un des chefs de massacre en septembre, promu dans l'administration militaire et accusé de malversations partout, fut assez appuyé pour se sauver des suites de tant de crimes. Il devait mourir dans l'obscurité.

Le *procès* de Custine nous met en présence de deux commissaires : Cellier, pour l'armée du Nord, et Simon, pour l'armée de Mayence.

Cellier déposa que quelques jours après l'arrivée du général parmi ses troupes, les patriotes témoignèrent la plus vive inquiétude sur un règlement qu'il se proposait d'édicter. Il y était question de fusiller dans des cas déterminés. Or, la loi n'ordonnait nullement la peine de mort dans les cas expliqués ; l'accusé n'avait pas le droit de porter de pareils règlements. Custine répondit que son règlement portait contre les désorganisateurs, les fuyards et les officiers qui les favorisaient, lorsque certains partageaient leurs principes. Le droit et la discipline étaient de son côté.

Mais voici qui était plus grave. Cellier avait voulu distribuer dans les camps une collection de journaux patriotes : la *Montagne*, le *Républicain*, le *Père Duchesne*. Deux officiers l'arrêtèrent, lui et son collègue, en déclarant qu'ils étaient des désorganisateurs, de la faction de Bou-

chotte, des agents de Cobourg, et excitaient les soldats à les massacrer. A cela, l'inculpé répliqua qu'on organisait contre lui une série de mensonges. Malheureusement, il avait parlé assez mal de Marat et de Robespierre. Le procès est dans cette constatation ; le reste, ce sont des mots et des mots.

Avec Philibert Simond, prêtre de Savoie, vicaire-général de l'évêque constitutionnel de Strasbourg, puis député à la Convention par le Bas-Rhin, nous sommes en présence du dénonciateur de Custine. Il fut assez influent pour obtenir le verdict d'accusation. La Providence lui réserva une place dans la conspiration des prisons ; à côté de Gobel l'évêque de Paris, il périt sur l'échafaud où il avait traîné l'infortuné général ! Son homonyme Simon, collègue de Cellier, parla dans le même sens sur Mayence. Il n'y a qu'à le mentionner.

Les jacobins Gobeau et Millier, envoyés par le nouveau gouvernement dans les départements, déclarèrent que la plus heureuse *harmonie* régnait dans toutes les parties de la France. On n'est pas plus mal inspiré.

Les espions de Bouchotte (1) s'acquittèrent avec usure des droits que ce ministre particulier leur avait octroyés sur les conventionnels et les états-majors. Ce qui importait en 93, c'était la diffusion du *Journal de la Montagne*. Les agents hébertistes Grou, Mourgoin et Desprès, en mission à Metz, près l'armée de la Moselle, se plaignirent des Commissaires à leur protecteur. On les avait mal accueillis, aussi trouvaient-ils à ceux-ci des intentions qui n'étaient pas franches. Le sot orgueil des agents était complet. Les Commissaires les offusquaient par un *nombreux cortège*, par le chiffre des chevaux de leurs voitures (2), par les décharges d'artillerie qui annonçaient leur arrivée et aussi leur départ. C'est donc là ce qu'on appelle des représentants d'un peuple libre, mais *ennemi du faste !*

Puis, dans un mouvement d'effusion et de perfidie, le rédacteur s'écrie : « Vous ne sauriez rien de tout cela si le but qu'ils se proposent était atteint. » Traité comme il le méritait par les conventionnels, l'espion se révoltait contre eux et s'efforçait de les dénoncer comme dilapidateurs des deniers publics par un faste insolent. Ils recouraient à Bouchotte pour obtenir on ne sait quelle satisfaction ou quelle vengeance. Il ajoutait, en larmoyant, que ses collègues et lui le pro-

1. Beaucoup d'agents du Conseil ne furent que des espions. On les appela, dans certains cas, *observateurs*, parce qu'ils relevaient de la haute police.

2. Ces chevaux avaient été pris dans les écuries de la princesse de Sarrebruck.

clamaient leur *père à tous*. Il était l'homme qu'il fallait depuis longtemps, sorte de Messie du Jacobinisme tout-puissant. A tous ces titres, *nous vous vénérons!*...

Un des agents, Mauger, s'était chargé de diriger l'esprit public et la situation politique du département de la Meurthe. Il y avait créé au chef-lieu un comité de surveillance au nom de ses pouvoirs, qu'il déclarait *très grands*. Il arrêtait en masse. Les représentants de l'Armée de la Moselle informèrent le Comité de Salut public qu'on lui avait élevé un buste dans la société populaire. Afin de l'honorer, on l'avait placé à côté de celui de Marat. Mauger était un des saints du Paradis jacobin. A Metz, il n'avait causé que des désordres et la guerre civile. Qu'était cet agent dans son passé?... Ancien employé de l'administration des fourrages de l'entrepreneur Dumas, lequel était détenu pour vol sur les fournitures. Mais il y a mieux encore! Ses camarades, dit la dépêche officielle, l'avaient fait sauter sur la couverte pour son aristocratie. Arrêté et emprisonné, il dut son salut à l'amnistie finale de l'an IV.

Les agents ne remplirent pas, tous, leur devoir; nous en trouvons la preuve dans la séance de la Convention du 9 octobre 93. L'un d'entre eux, Giot, aux Pyrénées Occidentales, fut l'objet d'une dénonciation en règle du représentant Cavaignac. Nous allons la donner dans tous ses détails, à raison des inculpations formulées et du peu de documents que l'on a sur ces mandataires du pouvoir exécutif. Cela importe à l'étude de l'*institution* et à son exercice de fait.

Giot, commissaire exécutif, fut arrêté à Paris le 8 octobre. Merlin de Thionville l'annonça à la Convention en donnant pour cause première l'audace de cet agent, arrivé des Pyrénées pour nier, à l'Assemblée, le droit qu'elle avait d'épurer les sociétés populaires. L'arrestation avait été résolue et accomplie par le Comité de sûreté générale ; l'inculpé était accusé, par lui, d'avoir volé en partant la caisse des Représentants près l'armée où il était lui-même accrédité.

Cavaignac monta aussitôt à la tribune pour y formuler les témoignages qu'on va lire.

L'arrestation de cet homme n'a rien qui m'étonne : il est un de ceux qui observaient les opérations et les principes des représentants, pour en rendre compte aux partis qui agitaient la République. Ce n'est pas le seul que nous ayons fait arrêter ; il y avait un nommé Dejean, aux subsistances, dont l'impéritie n'était surpassée que par l'insolence. Il soutint que nos fonctions étaient de surveiller les armées et les opéra-

tions des généraux, et qu'il appartenait à lui de donner du pain aux soldats.

Giot avait été chargé de recueillir les prises faites sur les Espagnols; il vint à Elissondo nous demander des chevaux et de l'argent. Il agita la Société populaire de Bayonne, y prêcha un modérantisme outré en faveur des aristocrates qui l'accablèrent d'applaudissements.

Les accusations de Cavaignac furent renvoyées au Comité de sûreté générale. Tallien les commenta en signalant le but de Pitt et Cobourg: détruire la tranquillité publique en perpétuant les agitations. Les hommes qui font des propositions astucieuses, ajoutait-il, sont des *émissaires de l'étranger*. Ils veulent saper le gouvernement révolutionnaire, et exhortent pour cela le peuple à élire ses magistrats. Ce sont là les moyens d'allumer la guerre civile. Eh bien ! il faut les punir d'une manière exemplaire. Quels sont ces hommes, hors des fonctions ou dans les fonctions, qui, n'ayant jamais pris la parole ici, vont aux Jacobins prononcer des discours qui sont colportés dans les Sections et dont on exige la lecture de préférence aux rapports des Comités ? Des intrigants et des fripons. Ne laissons pas flotter les rênes du gouvernement, de tels ennemis doivent être punis. *La Convention n'admet aucune distinction entre les patriotes*. Seuls, les agitateurs forment une classe à part : *celle du crime*.

CHAPITRE VI

APPRÉCIATIONS SECRÈTES DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LES GÉNÉRAUX.

Influence de l'émigration militaire. — Elle profite aux exaltés. — Notes sur les généraux employés depuis le début de la guerre jusqu'à la trahison de Dumouriez, acte inédit du Dépôt de la guerre. — Leur esprit jacobin annonce un *système de terreur* absolue.

L'émigration militaire et la trahison de Dumouriez furent les causes premières des Notes politiques confidentielles sur les généraux. L'enthousiasme d'une partie de l'armée royale à passer à l'étranger, ceci s'applique spécialement au corps des officiers, suscita une explosion de colère dont les contemporains ont tracé un récit instructif. Le maréchal de Rochambeau n'a pas été le moins redoutable parmi les fidèles au pays contre ceux de ses frères d'armes qui émigraient ou sollicitaient des grades dans les armées de la coalition. Dans un sentiment facile à comprendre, nous n'exhumerons pas les noms plus ou moins célèbres comme origine aristocratique de ceux qui se précipitèrent hors des frontières. Mais le devoir de l'historien est de rappeler le souvenir de pareilles fautes afin d'en prévenir à jamais le retour et afin de les condamner.

L'émigration militaire devint avec le temps une force pour les démagogues ; les innocents, il faut le constater, payèrent pour les coupables Les déclamations emphatiques des clubistes, déclamations peu sincères, trompèrent les contemporains; si les culpabilités ne s'étaient point produites, le système terroriste n'aurait pu s'imposer.

La trahison de Dumouriez a été le véhicule des mensonges et des calomnies du parti populaire ; elle forme le point culminant d'où il faut regarder en arrière et en avant pour comprendre la Révolution. La chute du parti girondin ne fut pas l'œuvre de Robespierre, mais de Dumouriez se séparant de ses amis et constituant à lui seul un parti ; on sait ce qu'il en advint. Le dictateur n'eut qu'à abattre parlementairement ses adversaires le 31 mai.

Mais Dumouriez n'avait pas agi seul ; il lui avait fallu des complices, et c'est en les cherchant qu'il avait été deviné par des témoins ombrageux : les Représentants.

Sur des plaintes venues de son armée, dès le 20 mars, les esprits s'étaient échauffés, de là la motion de Bréard (1) de présenter le tableau nominatif de tous les officiers tant civils que militaires nommés depuis le 10 août, avec les titres qui ont provoqué les nominations.

De cette motion, si simple en apparence, sortit; par les triumvirs, l'*oppression de l'armée.* Le document qu'on va lire se passe de tout commentaire.

L'*État des officiers généraux*, employés depuis juillet 1792 au mois d'avril de l'année suivante, comprend neuf généraux d'armée, soixante-treize divisionnaires et cent quarante-deux brigadiers, donc, 224.

Le premier de la liste était Biron, duc de Lauzun ; une seule épithète le définissait : douteux. Dumouriez figurait comme émigré ; La Fayette n'était pas mentionné, mais sa feuille de services porte ces mots insolents, *passé à l'Ennemi.* Kellermann, on devait l'observer, mais on connaissait Custine ; du moins, pour un temps ! La Bourdonnaye passait pour médiocre, quoiqu'on le signalât propre à inspirer la confiance à l'armée. Berruyer ne devait être employé qu'en second, il ne le fut qu'à l'intérieur. Servan était suspect, qui pouvait le croire ? Valence émigré, restait enfin Beurnonville : à Maestricht, prisonnier.

Venons aux divisionnaires. Lamarlière, ses 88 ans ne l'empêchaient pas d'être aristocrate et Chabrillan le hussard, de même. Verteuil, infamie des démagogues, était donné comme ayant rendu possibles les rassemblements des rebelles en Bretagne ! L'assassinat du roi et la

1. Ici, arrrêtons-nous et recherchons ce qu'était, l'occasion en vaut la peine, Jean Bréard, conventionnel plus original qu'on ne le suppose :

Propriétaire à Marennes, membre de son département, élu à la Législative, il protesta contre les embaucheurs des princes, parla en esprit pratique sur les troubles d'Avignon, attaqua le journal du redoutable Mallet du Pan et obtint par un décret qu'il proposa, la confiscation des biens de ceux qui fomenteraient des troubles. C'était vouloir une justice politique dans un pays où le régime des suspects envahissait tout. Un prélat subit ses foudres patriotiques. Avec la République, il allait en user.

Ce fut lui qui retira du greffe du tribunal créé le 17 août les pièces relatives à Louis XVI. Défenseur de Pache, il vota le meurtre du souverain sans appel, sans sursis ; son zèle de régicide alla jusqu'à demander l'envoi aux départements du jugement qui l'avait condamné à mort. Cette motion lui valut une tentative d'assassinat et quelques mois plus tard la présidence de la Convention. Il devait être plus heureux comme rapporteur sur la question de la réunion de la Belgique à la France, comme antagoniste de la république universelle et par la mesure sage qui admit les marins du commerce dans la marine militaire où tant d'amiraux et d'officiers se sont distingués. Thermidorien décidé.

levée en masse n'existaient donc plus comme seule cause déterminante des insurrections de l'ouest. Sparre était à conserver et Wietinghoff (d'origine russe) à élaguer. Trop vieux dans l'artillerie et le génie : Rosières, Rostaing et Beauvoir, Desalmont et Caux, Duteil. Propre à être commandant en chef, d'Elbeq. A l'Abbaye, Lanoue, d'Harville. Du Muy, froid au feu comme à la Révolution, était jugé digne d'une situation en chef, il n'y parvint jamais.

Pauvre homme, Chevigné. Connu, d'Harambure. Dumouriez ayant rejeté Carles, on le conserva. Marcé, très connu, d'Albignac, nul. A étudier quoique très difficile à connaître, le prince de Hesse, de même, Hallot accusé d'avoir voulu émigrer mais ayant des talents. Le Veneur à conserver; dans une place, le vieux Lestrade et Rossi. Félix Wimpfen méritait les premiers commandements à la condition d'avoir auprès de lui un *surveillant* très actif; quel surveillant? On le désigne ainsi : soit un chef de brigade, soit dans son état-major. Desprez-Crassier, sans talents ; du camp de Fontoy, pas un mot.

D'Aboville, grands talents pour l'artillerie ; oui, mais à surveiller et ne lui donner aucun commandement en chef ! On garderait Canclaux de bonne noblesse et d'Hangest-Domac en sous-ordre, celui-ci à raison de l'attachement des troupes ; de même pour son parent d'Hangest, réputé pour ses grands talents quoique d'opinions peu prononcées. Un écrivassier, Serrier (apostrophe très spéciale). Intime de La Fayette, Chazot ; donc, à reposer. Intime de Dumouriez, Marassé, à reposer. Un bon grenadier, Duhoux. A revoir, Moreton (de Chabrillan), quoiqu'il se soit prononcé pour la révolution. En sous-ordre, Barbentane (marquis) quoique patriote. Officier irlandais, point de pièces, Scheldon. Par exemple, n'a pas l'âme républicaine le sieur Ligniville, plein du *stile de l'ancien régime.* On placerait dans un comité de santé Duchatelet...

Egalité. Ici, arrêtons-nous. Inutile, point de pièces; puis ce mot terrible de promesses : *néant.* Et c'est tout. La tragédie commençait à se dérouler.

En état d'arrestation Pasly, avec cette annotation laconique : s'en défaire ! On n'ajoute pas le procédé à employer. Avec Diettemann l'Alsacien, on respire : bon officier de cavalerie. A François Wimpfen, la retraite ; conserver O'Moran, autre Irlandais que sa race ne préservera pas de la guillotine. Miranda à l'Abbaye ; il put s'enfuir. Duverger en prison. Si on respectait Dubouquet, on chassait pour incivisme Leygonier, de même Munnier. Newinger étant prisonnier, on donnait

Duval comme suspect par Dumouriez et on gardait Delaage. Quant à l'ingénieur Darçon, ami de Carnot, on n'honorait ses *grandes connaissances* que pour recommander de le surveiller pour ses opinions politiques. Marat a dû exercer son aimable faconde sur le brouillon primitif de ces exodes et de ces condamnations.

On renverrait dans les ateliers Dorbay, il y rendrait de grands services. A reposer les vieux Danvarre, Maudet et Marchand. Favart était peu connu. Singulier rapprochement, Brunet, qu'on allait guillotiner dans quelques mois, avait pour notes : excellent officier, bon à employer en chef; ce devait être à Toulon son arrêt de mort. Excellents officiers encore : Linch, Chapuis, Sénarmont. De ce dernier on écrivait : *il est précieux*. Le temps a prouvé la justesse de l'observation, mais c'est la première qu'on ait à louer jusqu'ici dans cette liste. Si Gromard était vieux, on donnait à Schawenburg, un étranger, un surveillant afin de l'employer utilement....

Nommé au choix, Dampierre inspirait une confiance égale à celle qu'il montrait lui-même. Homme de mérite, l'infortuné Beauharnais voyait cette attestation annulée par celle-ci : *au moins, suspect*. La guillotine le lui prouva. Si on remerciait Lenglentier, on conservait Pulhy, Gimel et Lamarche. Houchard était proclamé *excellent*, mais en vain. Parmi les brigadiers, que d'inconnus aujourd'hui!

Signalons les plus notoires : de Beáuregard, de La Roque, d'Hinnisdal, de Grimoard et de Montredon, de Menou, de Jarjayes, de Grandpré, de Casabianca et de Kerkaradec, de Beaufranchet d'Ayat, de Lapoype, de Grouchy, de Flers et de Larmarlière, marquis de Tourville et de Landremont, marquis de Sahuguet, Santerre et Thouvenot, Doyré, Chancel et Lacuée, marquis d'Agobert, d'Elbée, le futur honneur du corps des pontonniers à la grande armée, et Frécheville. De Lestranges, Dubois-Crancé et le marquis d'Hédouville qui faillit devenir Premier Consul en 1799 ! Laubadère et Kilmaine, Ferrand et Baraguey d'Hilliers.

Les notes politiques de ces hommes, dont la plupart se signalèrent hors des frontières, méritent examen.

On observera que la majorité des noms qu'on vient de lire appartiennent à l'aristocratie. Dans les armées, pour les grades subalternes, combien d'autres existaient et dont les historiens n'ont pas parlé !

Fut éloigné comme fayettiste le comte de Barral; on désigna pour remplacer Rochambeau fils aux colonies, le comte d'Hinnisdal ; dut

le suivre, le comte de Montredon. Le premier inspirateur des plans de guerre au cabinet topographique fut le comte Grimoard. On oublia que sa famille avait donné un Pape à l'Eglise, ce qui est surprenant; en revanche, on écrivit de lui qu'il n'avait encore rien fait dans le service (1). Le comte de Soucy fut éloigné (quoique fort jeune), parce que la comtesse était *très attachée à la femme Capet.*

On eut à surveiller Menou (2), Jarjayes et Grandpré, Casabianca.

L'un des futurs héros de Mayence, Meunier, membre de l'Académie des Sciences, on recommandait de l'avancer. C'est la troisième annotation remarquable à rappeler ici pour être juste. D'Ayat était l'oncle de celui qu'on allait bientôt surnommer le Bayard des armées républicaines : Desaix. Pour Lapoype, qu'on arrêta après Toulon, notes magnifiques. Sur Grouchy, dont vingt-cinq années de guerre allaient faire un maréchal de France pour causes politiques, soldat à quatorze ans et à vingt-un lieutenant aux gardes du corps, colonel de fait en 1791 pour avoir arrêté l'émigration du 12e chasseurs, son régiment, on lisait : *officier médiocre mais prononcé dans la Révolution, il est fort jeune.* Watterloo devait prouver que la bravoure ne saurait suffire à un chef d'armée.

De Flers, marquis encore, ayant servi fort jeune dans la cavalerie. Son adoption des nouvelles doctrines politiques lui valut le généralat. Blessé grièvement en Belgique, divisionnaire en Hollande, resté dans Bréda après la défaite, il avait obtenu en capitulant tous les honneurs de la guerre. Commandant en chef aux Pyrénées-Orientales, récompense méritée, il avait armé les paysans du Roussillon et répondu à son adversaire espagnol Ricardos par une apostrophe cornélienne : *Tous les Français sont soldats ; le seul uniforme de la liberté et de l'égalité est la cocarde tricolore.* Ses victoires mêlées d'épreuves ne le sauvèrent pas de la guillotine, des Représentants affolés et criminels l'ayant accusé d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis. Des échecs temporaires, plus que rachetés par des victoires fécondes en

1. Négociateur en Hollande, il avait été attaché au cabinet personnel de Louis XVI jusques au 10 août ; opposé à tout ce qui justifiait la féodalité et l'ultramontanisme, il adhéra aux temps nouveaux. Ses écrits militaires sont considérables. Il faut recommander ceux sur Turenne, Frédéric II, le maréchal de Richelieu, Dumouriez, le service de l'État-major général et son *Tableau de la Révolution.*

2. D'une famille du Perche, origine constatée dès le onzième siècle, fils d'un capitaine aux grenadiers de France, maréchal de camp en 1787, battu en Vendée aux Ponts-de-Cé par La Rochejaquelein, dénoncé par Robespierre, ennemi des émeutes ; on ignorait presque son existence lorsqu'il signa la capitulation d'Alexandrie ; l'Égypte était désormais perdue. Bonaparte l'employa ultérieurement.

résultats, ne devaient pas compter pour ceux qui s'accusaient eux-mêmes de trahison par envie. Cette victime oubliée avait vu ses talents reconnus d'un mot : *bon*.

Le valeureux Stengel, le chef de cavalerie de l'armée d'Italie en 1796, était à l'Abbaye comme ayant eu pour patron (textuel) l'infâme Dumouriez. Noble, mais d'origine bavaroise, officier au régiment d'Alsace, capitaine aux hussards de Chamboran et colonel au 1er de ce nom en 92, il avait été recommandé par son chef comme étant le meilleur officier de son armée. Immortalisé par Bonaparte après Mondovi !

De Pologne était accouru parmi nous Mieskowski : noté officier de mérite. Auprès de lui, le Hollandais Van Helden, prisonnier, bien vu. Du remuant Willot, on disait : intrigant ; du comte de Saint-Rémy, très chaud patriote, à avancer. Le marquis de Sahuguet, qui se distinguera sous l'Empire en Espagne, se voyait reprocher sa parenté avec l'abbé d'Espagnac, le munitionnaire de Dumouriez. Quant à Thouvenot, il avait émigré, prévoyant la guillotine. Le Consulat lui rouvrit son pays et l'armée. Le malheureux Doyré était noté *royaliste ;* c'était tout ; avec Custine pour protecteur, il ne mérita que la guillotine malgré l'estime de ses collègues.

La Barolière était estimé officier patriote ; aussi entendit-on le conserver et l'avancer. Sédillot ayant le même titre fut maintenu ; et cependant, on le donnait comme *médiocre ;* la politique produit de ces faveurs. De même pour Sériziat ; aggravation, celui-ci était noté très médiocre ! Avec Gillot on a une observation unique dans cette nomenclature : officier de mérite, *parvenu de simple soldat au grade d'officier général*, maintenu. Un commandant de la garde nationale de Marseille, d'Hilaire, promu général, fut un choix rare ; on décida de le laisser où il était : expédition de Sardaigne. Charmont partagea ce genre de décision pour l'Inde et d'Agincourt avec lui.

Seize généraux furent remerciés d'un mot : repos ; un autre, devenu aveugle, vivait aux Quinze-Vingt.

Montchoisy dut rester à raison de ses patrons ; Le Fort, recommandé pour l'avant-garde ainsi que d'Elbée ; ce dernier devait immortaliser le corps des pontonniers à la Bérésina. Quelques-uns furent désignés ainsi : peu connu ; d'autres eurent pour mention : inconnu, ou bien ; pas de pièces. Le choix était peu nombreux. Les recommandations de Custine, de Dampierre et Kellermann en sauvèrent plusieurs. Pour d'Agobert, marquis, on donnait comme protecteurs les Représentants près l'armée des Alpes : *bon officier et patriote.*

Beurnonville avait créé général un député : Roux. Le fait devait rester unique.

On remercie le marquis d'Hédouville. Eloges pour les deux frères Laubadère, peu de sympathies pour le baron de Fontbonne. De Ferrand, qui devait perdre Chancel suspecté, on écrivait : bon officier à avancer. Il n'avança que trop. Avec Kilmaine, il n'y a qu'à se réjouir des paroles flatteuses qui étaient inscrites sur des feuilles d'où coula tant de sang innocent.

Des droits et des devoirs des généraux nous ferons une étude à part.

La tactique et la stratégie, nous les traiterons avec l'illustre Foy, qui est un témoin rare ; avec le général Thiébault nous fixerons des points qu'il a seul éclairés et nous mentionnerons le général Pellepoit après lui. Par Soult et Gouvion-Saint-Cyr nous connaîtrons les armées du Nord, de Sambre-et-Meuse comme les armées de Rhin-et-Moselle. Par Masséna, l'armée d'Italie nous remémorera la dureté de ses souffrances.

Eh bien, que sont ces immortels chefs au moment actuel, début de l'année 1793 ? A peine capitaines.

Notre travail approfondi sur les Volontaires, les Levées en masse et les Réquisitionnaires, nous apprendra à célébrer les héros connus ou inconnus. Mais on observera qu'aucun d'eux, sauf le vainqueur de Valmy, ne figure sur l'état que nous venons de présenter au lecteur.

L'étude de ce document montre à côté de grands noms militaires des soldats devenus généraux, des nobles conservés en nombre, la situation qui avait été faite à Dumouriez et à ses amis.

Les notes confidentielles se poursuivirent sur le personnel avec des fortunes diverses. Les publications sous forme de mémoires ou de biographies que nous devons au zèle des écrivains, parlent toutes des difficultés qu'éprouvèrent tantôt les représentants, tantôt les généraux à l'application de lois violentes. Les triumvirs déclamaient à Paris, sans se demander si leurs prescriptions n'entravaient pas l'œuvre militaire de Carnot au lieu de la seconder. Le temps qui apaise les passions permet de juger avec toute la sévérité qu'elle mérite la mesure dite des Suspects. La politique incrimina jusqu'aux tendances supposées et aux amitiés ; de là, un retour d'opinion contre tout ce qui a été accompli durant la période révolutionnaire qui va en s'aggravant.

Le 19 janvier 1794, le jacobinisme,affolé par une campagne malheureuse, édicta à nouveau les principes de l'année précédente qui lui restaient chers. Cette effervescence ne put disparaître qu'avec la fin des opérations de guerre en 1797, mais elle se calma sous le gouvernement directorial et n'eut plus l'acuité de la période terroriste. Nous n'avons rien à ajouter au sentiment que provoquera chez les lecteurs le document soumis à la fois au Conseil et au Comité de Salut public. La haine des opinions modérées s'y manifeste autant que celle des traditions royalistes. On y frappe sans pitié et sans mesure les candidats et leurs patrons. Les appréciations les plus extravagantes y promettent des exécutions sur l'échafaud avec le terrible mot de *suspect;* on dirait que la Révolution s'annonce avec la chute de la royauté telle que la voulut le Triumvirat.

Les rédacteurs de cette pièce redoutable affirment déjà une sorte de politique abstraite dont ils posent les principes. On voit, sans les connaître nominativement, qu'ils cherchent à organiser une société nouvelle à laquelle ils sacrifieront tout. Il y a déjà un fatalisme prêt à tout broyer par ses moyens d'action. On sent chez les auteurs des observations, des plans secrets mais très résolus de reconstruction sociale et politique appelés à prédominer à tout prix. Certes, un gouvernement a toujours le droit de connaître les hommes qu'il emploie et avec leur origine les services de leur carrière ; mais scruter dans les consciences faussement, avec préméditation, juger les serviteurs de la chose publique sur des paroles fugitives ou d'une impressionnabilité temporaire, quelle faute ! S'en emparer pour conclure, où cela ne peut-il pas conduire ?

C'est ainsi qu'on voit Beauharnais perdu d'avance, Custine compromis, Ligniville bientôt poursuivi, Biron douteux et déjà promis à l'échafaud, Kellermann appelé à subir des outrages, Labourdonnaye déshonoré si les accusations des scélérats pouvaient atteindre ce but devant l'histoire, Lamarlière et Chabrillan aristocrates parce que les familles appartenaient héréditairement à l'armée, tels autres à éloigner, celui-ci froid pour la Révolution, celui-là à l'Abbaye, quelques-uns difficiles à connaître politiquement et à surveiller instamment, quelques autres nuls ou incapables, Desprès-Crassier manquant de franchise, Chazot dénoncé comme ami de La Fayette et Marassé trop aimé de Dumouriez. On y trouve même un républicain, mais son activité le fait traiter de *patriote intrigant* parce qu'il se prévalait dans ce bouleversement de son opinion ! On a ici les solidarités les plus étranges, mais

elles annoncent un avenir où les dénonciations joueront un rôle, et à la faveur de l'irritation des partis, un rôle prépondérant.

On aura observé cette note spéciale : *Il n'est parvenu aucunes plaintes sur son compte.* Le système qui va gouverner la France pendant plusieurs années, le voilà, et non pas en germe, en action. On lit ailleurs cet autre aveu ; *Peu de talents militaires, mais c'est le Marat des officiers généraux.* Cela suffit; or, cet homme était un étranger, un prince même, de famille régnante, un Allemand, et plus tard attesté un espion ! Comme le fameux baron Clootz, il sera un jour dévoilé; mais il aura pu remplir sa tâche secrète, il aura pu instruire l'ennemi parce que son rang l'autorisait à toutes les confidences. Il a connu par ses relations le plan des opérations militaires, et lié avec les chefs des Montagnards, il a tout connu. Le Comité et le Conseil ont souvent vu des trahisons là où il n'y en avait pas, ils ont cherché des culpabilités parmi d'honnêtes officiers dont ils firent des victimes, et ils ne les soupçonnèrent pas là où elles se produisaient.

Combien d'étrangers employa Robespierre et par lui le Comité de la Police, qui furent à la solde de l'étranger! Or, tout le gouvernement dans son action était là ; les uns étaient suisses ou américains, les autres italiens ou allemands, d'autres encore polonais, disaient-ils, ou de nationalité interlope. Et c'étaient ces gens tarés qui préparaient les réputations par leurs notes secrètes. Si les papiers de Robespierre n'avaient été épurés par Courtois et par les *thermidoriens triomphants*, que de choses inouïes nous aurions apprises ! Si les papiers de Danton n'avaient été emportés chez le dictateur lors de l'arrestation de son rival et n'avaient été confisqués par lui pour disparaître totalement, que d'intrigues on démasquerait! Les papiers de la période révolutionnaire ont été en partie expurgés par le Directoire et même sous la Restauration, après 1815.

Ce qu'on vient de lire suffit pour avoir une idée exacte de la situation où se trouvèrent placés les chefs de l'armée dès le 10 août.

Les armes spéciales eurent comme une sorte de faveur. L'artillerie et le génie, où du reste le Tiers-Etat parvenait à tous les grades, furent l'objet d'une bienveillance qui est à remarquer. On a encore à dire sur ce point qu'on le doit à Carnot, infatigable à défendre les deux armes et tous ceux qui les commandaient, nobles ou non.

CHAPITRE VII

APPRÉCIATIONS SECRÈTES DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LES ARMÉES.

Le Conseil Exécutif entend reconquérir la Belgique et en cherche le moyen dans les appréciations présentées sur l'état de ses neuf armées. — Désorganisation générale sous Pache. — La coalition par ses divisions permet notre organisation.

De même que le Conseil Exécutif s'inspirait avec colère des notes politiques recueillies sous Pache par Audouin, son gendre, sur les généraux, de même il se renseignait sur les armées. Ici, du moins, il ne s'agissait que des événements. Il pensait avec raison pouvoir les modifier à son gré par une campagne victorieuse ; aussi, n'avait-il qu'un but élevé : assurer par la victoire à la France l'indépendance nationale et ses frontières naturelles.

Il importait de reconquérir la Belgique perdue depuis la défaite de Nerwinde, surtout de rétablir l'harmonie dans les opérations et de montrer à la coalition comme à l'Europe que l'offensive serait notre relèvement.

Si les cabinets et les états-majors ennemis dédaignaient le vainqueur de Jemmapes devenu un traître, s'ils repoussaient la coopération active qu'il avait le déshonneur de leur offrir, et qu'ils commettaient l'imprudence de refuser, ils n'entendaient pas perdre le bénéfice de sa défection. La France, à les croire, n'avait plus d'armée solide au nord, et de fait les apparences nous étaient contraires. Le prestige moral de la rentrée dans les Pays-Bas était corroboré par l'état des affaires sur le Rhin.

Aussi, était-ce bien là que le Conseil Exécutif voulait porter des coups décisifs ; il s'y prépara en étudiant l'état de ses armées. De là le Mémoire qu'on va lire.

Le début de notre offensive ne fut pas heureux ; ce n'est qu'à partir de l'entrée de Carnot en août que l'on recouvrit la victoire. Le Hainaut français aux mains de l'ennemi, Mayence assiégé, Custine reculant toujours et s'abritant derrière la Lauter, voilà le point de départ de la

revanche à prendre. Wattignies et le déblocus de Maubeuge par Jourdan ; le col du Pigeonnier, la reprise des lignes de Weissembourg et le déblocus de Landau par Hoche, voilà la fin. Ces glorieux faits d'armes, nous les redirons dans leurs grandes lignes, à leur place, lorsque nous étudierons les personnalités qui surent les accomplir.

Le lecteur peut maintenant lire avec fruit le rapport au Conseil. Son aridité n'est qu'apparente ; il comprendra mieux après la question militaire et il pourra juger par lui-même la manière des historiens, spéciaux ou non, lorsqu'ils exposent une question technique ou une opération. Une analyse de l'auteur, exacte, exposera l'organisation de la défense de notre patrie après le 10 août (1).

Toutes les troupes de la République française, y est-il dit, ont été divisées en *neuf armées* par un arrêté du Conseil Exécutif du 1er mars : armée du Nord, des Ardennes, de la Moselle, du Rhin, des Alpes, du Var, des Pyrénées, des Côtes, de la Réserve.

Leur nombre a été réparti dans la proportion suivante :

Armée du Rhin, du Nord, 120 bataillons. — Des Ardennes, de la Moselle, des Alpes et des Pyrénées, 60. — Des Côtes, 70. — Du Var, 55. De Réserve, 9. — Total, 614 bataillons formant, lorsqu'ils seront au complet de 750 hommes chacun : 460.500.

12.000 ont été réservés pour le service des *vaisseaux* et les *expéditions* au-delà des mers, soit 16 bataillons.

Les 196 demi-brigades décrétées par la Convention seront donc composées de 630 bataillons.

Les troupes à cheval et l'artillerie doivent être réparties entre les neuf armées dans le rapport de leur force en bataillons, qui servent de base à cette proposition.

Telle est l'*organisation* adoptée, mais on est *loin* de pouvoir la mettre à exécution ; elle exige un mouvement pour fournir à chaque armée les cadres de ses bataillons, que la rapidité des événements n'a pas autorisé à tenter. On l'a donc considérée fictivement comme existante,

1. La pièce porte en tête ces mots : *Situation*, notes particulières pour les officiers généraux et très curieuses pour le Comité de Salut Public.

On doit rapprocher ces effectifs secrets des Mémoires de Dumouriez et de Carnot, des observations de Saint-Cyr, de Masséna et de Soult, de Rovigo et de Marmont, de Thiébault, de Ségur et de Foy, de Marbot et Bourgoing ou Toulougeon, lorsqu'ils écrivirent les leurs.

Les lecteurs de Jomini n'oublieront pas que l'illustre critique a écrit d'après les documents de la coalition ; de là des inexactitudes involontaires sur ses feuilles de Situation.

afin de distribuer sur des bases certaines la levée de 300.000 recrues et d'en calculer les approvisionnements. Puis, on a déterminé le nombre des officiers généraux à employer.

On va entrer dans le détail de la *position* effective des neuf armées.

Mais la pauvreté et l'incertitude des renseignements, spécialement pour celles du Nord et des Ardennes, obligent à constater que tout y est approximatif. Cette remarque s'applique particulièrement au chiffre des troupes.

Armée du Nord. — Cette armée comprend celle de la Belgique et du Nord, soit 70.000 hommes au début de la campagne. Celle des Ardennes, qui s'y est jointe après l'affaire d'Aix-la-Chapelle était de 24.000. Le général Dumouriez commandait donc à 94.000 hommes, sans comprendre les 10.000 qui formaient les garnisons des places frontières.

On sait que Dumouriez a prétendu, après Nerwinde, n'en avoir eu que 35.000.

Mais en ajoutant l'armée de Hollande estimée à 15.000, le corps du général d'Harville, de 6.000, replié sur Maubeuge et Givet, les garnisons, les recrues et les renforts venus de l'intérieur, on atteint un effectif réel de 76.000 combattants. Ils sont chargés de la défense depuis Dunkerque jusqu'à Longwy.

On ignore l'étendue des pertes éprouvées dans la Belgique ; on les suppose considérables. En rentrant, les troupes trouveront des effets de campement dans les places pour 77.000 hommes.

Le service des hôpitaux, évalué à 9.000 malades par jour, a été porté à 16.137.

Les approvisionnements en vivres pour 90.000 combattants, constituent 5 mois d'avenir, et les ressources pour l'entretien de la cavalerie montent au chiffre de 25 mille.

Armée de la Moselle. — Elle est en bon état. Son occupation va de Longwy à Bitche y compris le duché des Deux-Ponts, où sa cavalerie est placée avec mission de renforcer les garnisons de première ligne, fortes de 25 mille défenseurs, tandis que 35 mille autres sont disponibles (1). Ses effets de campement valent pour 45 mille.

Dans les hôpitaux, on a monté le chiffre de 4.000 malades à 11.000, et les vivres pour 3 mois sur le pied de 30.000 soldats.

1. Metz, 8.300 ; Thionville, 3.600 ; Longwy, 4.000 ; Sarrelouis, 3.000. Le reste dans les mêmes proportions.

Les places, toutes importantes, pour lesquelles on a été craintif, sont ce qu'elles doivent, car elles ne manquent de rien.

Armée du Rhin. — Celle des Vosges lui est enfin réunie depuis le 1er mars. La nouvelle s'étend de Mayence à Besançon. On a, de Landau à Mayence, 50 mille présents dans les rangs, et de Mayence à Porentruy, 46 mille ; plus, 10 mille disponibles. Custine commande, en réalité, à 96 mille.

Strasbourg est défendu par 6 mille, et les autres places ont cette proportion. Les magasins sont à égalité (1) et l'administration en enverra en Alsace pour 65 mille autres.

Les hôpitaux fonctionnent pour 13 mille malades quotidiennement et les vivres marchent pour la totalité de l'effectif. La situation est analogue pour la cavalerie.

Armée des Alpes. — Elle a comme étendue de frontière, depuis le département de l'Ain jusqu'à celui du Var, occupe celui du Mont-Blanc et se tient sur la défensive, mais seconde celle d'Italie, pour la défense des places et des postes de la frontière. Son campement et ses vivres sont basés sur 35 mille hommes. On approvisionne ses places. Des accapareurs nuisent à l'approvisionnement de cette ligne d'opérations (2).

Armée d'Italie. — Cette armée est celle qui a le plus de besoins. Son organisation est la plus retardée de toutes ; son éloignement des arsenaux et des magasins rend cette opération extrêmement difficile (3). Elle comprend 28.000 combattants, dont 500 cavaliers seulement. Les garnisons de la Corse, de Marseille et de Toulon lui incombent. Aussi, serait-elle portée à 55 bataillons, selon l'ordre du Conseil, que leur disponibilité serait de 15 seulement. Le recrutement pourra les porter à 31 mille.

Son campement est fixé sur 38 mille présents et le service des hôpitaux sur 3.500 malades par jour. Les vivres sont assurés à 15 mille individus pour une période de trois mois. La Corse a des magasins particuliers. Pour le tout, on espère des rentrées considérables.

Armée des Pyrénées. — Son étendue va de l'embouchure du Rhône à celle de la Gironde. L'approvisionnement en est difficile à raison de

1. Mayence, 14.000 ; Spire, 14,000 ; Strasbourg, 67.000.
2. Général en chef, Kellermann.
3. Général en chef, Biron.

son éloignement et de sa dispersion. Elle n'a que 30 mille hommes au lieu de 50 mille ; on lui en destine 30 mille sur les recrues. Toutefois, on ignore ce qu'y produira le recrutement.

Les magasins de Toulouse, de Bayonne, de Perpignan subviendront à une armée de 81 mille soldats ; on s'y occupe d'en assortir les effets. Quant au service médical, on l'a calculé non plus seulement sur 4 mille malades mais sur 11 mille. Ses ressources de toute nature et les achats faits à l'étranger pour sa subsistance suffiront pendant deux années à 100 mille combattants (1).

Armée des côtes. — Son organisation est à peine ébauchée à raison de son développement même qui embrasse toutes les côtes. Sur 70 bataillons qu'elle comprendra, 34 sont réunis. On leur en joindra 20, pris sur le Rhin ; on complétera avec quelques troupes qui étaient à Paris et plusieurs compagnies de canonniers. Dès à présent, elle réprime les troubles et repousse les brigands sur la rive droite de la Loire. Sa situation en effectifs est inconnue.

Les magasins de Rennes, de la Rochelle, de Caen contiennent le campement nécessaire à 36 mille. Le 28 mars dernier on en a expédié à Rennes pour un égal nombre, le 14, à la Rochelle pour 18. Les vivres abondent et l'avenir des malades est arrêté à une proportion de 8 mille par jour. Tout marche bien.

Armée de réserve. — On n'a rien de spécial à en dire. Elle est actuellement employée du côté du Nord contre les rebelles et se confond avec celle des Côtes. Leurs ressources et leurs moyens sont communs.

Observations applicables à toutes les armées. — Pour l'artillerie, les places sont approvisionnées. Ce qui peut manquer dans quelques mois, n'est pas important ou sera bientôt remplacé. Les armées auront dans peu l'artillerie de campagne qui leur sera nécessaire.

Les côtes auront aussi les canons qui manquent aux batteries.

Des marchés nombreux assurent l'abondance des attelages. On accélère l'organisation des onze nouvelles compagnies d'artillerie à cheval décrétées le 24 février.

La quantité des poudres de guerre en magasin n'est pas au complet. Il faudra y suppléer par des distributions bien entendues, par l'éco-

1. Les fourrages nécessaires à cette masse n'étaient pas assez abondants ; l'administration avait eu à commissionner des achats dans tout le midi afin d'obtenir plus de ressources et de résultats. Pourquoi ? Sans fourrages pas de cavalerie, mais aussi plus d'artillerie.

nomie surtout, tout en fournissant à chaque partie, à peu près ce qu'il lui faut. Les ordres ont été donnés pour envoyer à Lille un supplément de poudres de 270 milliers, en vue d'un siège et de combats à la frontière.

On n'ose pas produire des assurances analogues pour nos ressources en fusils. On est obligé d'avouer que cette partie est la plus faible dans les prévisions de guerre. La pénurie même serait désastreuse si l'on ne distribuait ceux qui sont dans les magasins avec une extrême circonspection... Quel témoignage sur le désordre antérieur à 1789 et quelles conséquences tout cela annonce !

L'approvisionnement des places de siège en vivres, principalement celles de première ligne, est en activité ; on espère que toutes seront pourvues en entier au début du mois de mai. Les trois divisions militaires les plus importantes et qui inspireraient de l'inquiétude, le sont ou bien vont l'être. Aucune des autres n'est entièrement dépourvue.

Aux premiers jours de mars, la République avait dans ses magasins militaires près d'un million de quintaux de blés et assurait par cela seul la subsistance de plus de 400.000 hommes pendant 6 mois. Cette masse n'est pas également répartie. On se propose d'y remédier par l'augmentation des moyens de transport.

Les avances aux communes par les bureaux de la guerre (112 mille quintaux) rentreront dans quelques mois. Les versements de chaque jour surpassent ce que distribuent les fonctionnaires pour la consommation. Le but qu'on poursuit est d'aboutir à une concentration de vivres et de fourrages pour chaque armée montant au chiffre de 6 mois.

On l'accélérerait, et le ministre l'a demandé plusieurs fois à la Convention, si on réduisait la quotité des rations accordées aux montures des officiers et si on diminuait la consommation des bœufs.

Avant la fin de 1791, on a donné des ordres pour les fournitures de l'habillement et de l'équipement de chaque corps. On en confectionne partout et on en expédie à chacun d'eux, en recommandant de ménager les vêtements d'hiver pour la mauvaise saison.

Les troupes seront donc bien vêtues cette année (il n'en devait rien être grâce aux voleurs du ministère complices de Robespierre, de son banquier Haller, et des fournisseurs amis de Barère ou bien de Saint-Just et Fouché). On espère que les recrues — de février — par la Levée en masse arriveront bien habillées grâce au zèle des municipalités. Enfin, comme on n'a rien négligé pour cet objet, il a été monté

des ateliers auprès des armées. Puisse le désastre de Belgique avoir permis de sauver nos magasins respectifs de Bruxelles qui étaient considérables ! Ce serait un grand avantage pour l'armée actuelle qui opère dans le Nord (1).

On ne saurait nous demander de discuter le rapport secret qu'on vient de lire. Il porte sur trop d'objets différents si on envisage, comme on le doit, les opérations militaires et leur ensemble. Il faudrait exposer la seconde partie de la campagne de 1793 et en faire une critique appropriée à chacune de nos armées. Ce n'est ni le moment ni le but à poursuivre. Nous avons désiré montrer le soin que les inspirateurs des affaires publiques apportaient dans la préparation de la guerre, l'usage réel qu'ils faisaient des pouvoirs que leur confiait la Convention sans marchander sa transmission de toute-puissance, et le sentiment de responsabilité qu'ils savaient encourir. La vérité était respectée ici, la politique intérieure n'ayant pas à réfléchir ses intempérances sur nos manœuvres aux frontières. La rédaction de ce document est simple et précise ; c'est *le langage des affaires*. Quel que soit son auteur, un spécialiste sûrement, il a droit à nos éloges. Sa sobriété est absolue ; avec le gouvernement révolutionnaire, il eût été tout autre, Pache et Bouchotte ne l'ont que trop prouvé.

Les désirs et les besoins qu'il indiquait, c'est au ministre de la guerre qu'il appartenait de les satisfaire. Avec des hommes tels que Pache et Bouchotte, on n'eut que le gaspillage, le vol et l'agiotage.. de l'aveu de Saint-Just, de Carnot et de Cambon. Les délations s'ensuivirent, et l'échafaud accompagna les déprédations afin d'imposer silence aux officiers et aux généraux qui les signalaient. Une démocratie outrée s'imposa aux armées comme à la capitale. Les sans-culottes exprimèrent une insouciance insolente sur le nombre chaque jour croissant des ennemis. Ils entravèrent tous les moyens à prendre pour leur résister et osèrent, en imposant l'anarchie, élever la désorganisation à la hauteur d'un principe de gouvernement ! La force révolutionnaire parut à ses séides capable d'arrêter la marche de la coalition, sauf à accuser de trahison les généraux battus ou abandonnés par leurs troupes sur le champ de bataille. Les intrigues et les fureurs du Comité de Salut public devaient aggraver la situation.

1. On était bien approvisionné en linge et en chaussures. Sur ce dernier point, on distinguait les souliers qui rentraient lentement dans les magasins. Les cuirs avaient renchéri par la guerre ; en outre, on confisquait au versement ceux qui n'étaient pas conformes au modèle soumissionné.

C'est à la cour de Vienne que Louis XVI doit sa déchéance, avait écrit Dumouriez dans son Mémoire au roi de Prusse. C'est à la Convention, obéissant aux ordres criminels des triumvirs, qu'incombe devant l'histoire la déviation de la Révolution.

Les hommes qui arrivèrent aux affaires dans le Conseil Exécutif étaient d'une origine vulgaire et rien malheureusement ne les élevait, soit dans leur éducation soit dans leurs sentiments. L'un avait été précepteur, l'autre dissimulait, sous un nouveau nom, un passé avili, un autre n'était qu'un premier commis ingrat, un quatrième donnait son avis comme prépondérant, sans droit. L'intrigue n'interdisait pas à un cinquième membre d'être maladroit et ambitieux. Le fanatisme, qui avait préparé la chute de la royauté, s'était emparé du chef du gouvernement, et le tempérament de Danton n'était pas fait pour calmer qui que ce fût. Son seul désir était de négocier au plus vite la guerre, point par lequel il se rattachait au parti girondin étroitement ; l'échec ultérieur de la conférence de Charenton devait perdre les uns et les autres au profit du dictateur, par la faute de Guadet.

On se trouvait en France en face d'influences contraires soit en Autriche, soit en Prusse. Bien plus, les personnages qui les dirigeaient, s'employaient tous à servir leur intérêt personnel, les historiens allemands l'ont avoué, quant à Thugut et pour Lucchesini. Le premier était à Vienne l'ennemi déclaré de la Prusse et le second le devenait à Berlin. Aucun d'eux, atteste M. de Sybel, ne se préoccupait en rien des intérêts nationaux de l'Empire allemand ! C'est à ces tiraillements, à ces oppositions intestines, que le Comité de Salut public allait devoir, autant qu'au génie de ses généraux, de pouvoir continuer une lutte inespérée, gigantesque. L'Angleterre soldait depuis le meurtre de Louis XVI les uns et les autres, et se payait par anticipation sur nos colonies, semant à Saint-Domingue la révolte et achevant aux Indes notre ruine. Quant à l'armée, elle ne connaissait que l'honneur, et au prix de souffrances sans nombre poursuivait son œuvre de défense qu'entravait la haine des partis à la Convention et à la Commune de Paris. La suite de ce récit va le prouver.

CHAPITRE VIII

DUMOURIEZ ET CUSTINE SUR L'EXPÉDITION DE MAYENCE

Biographies de Custine et de Kellermann. — Dépêches de ce dernier et de Custine. — Biographie du duc de Biron. — Dépêches de Custine et de Biron sur l'Expédition de Mayence, inédites et contraires à l'initiative que Michelet prête à Custine. — Admiration de Dumouriez, dépêche inédite. — De même, réponse de Custine. — Magnifique théorie de Dumouriez sur les frontières naturelles de la France à fixer sur le Rhin, en 92.

L'expédition de Mayence nécessite qu'on s'y arrête, même après le beau livre spécial de l'historien Chuquet. On y étudiera Custine, Biron et Dumouriez.

Le général Custine naquit à Metz d'une famille noble, en 1740. Nommé lieutenant en second à l'âge de sept ans, il suivait le maréchal de Saxe dans les Pays-Bas; à la paix de 1748, entrait au collège puis prenait place dans le régiment du Roi à la fin de ses études. Louvois avait supprimé les *colonels à la bavette*, mais l'infortuné ministre avait oublié les *lieutenants en tablier*. Les grands ministres ont parfois leurs distractions !

Custine prit part à la guerre de Sept Ans et s'y distingua. Il y gagnait successivement les grades d'enseigne, de lieutenant, de capitaine, commanda une avant-garde en Westphalie et devint colonel du régiment de dragons que le duc de Choiseul créa sous son nom et pour lui. Il visitait ensuite les cours de l'Europe. Il étudiait leurs faits militaires, admirait l'organisation de Frédéric II qui s'attacha à lui et lui inspira le désir de faire des essais sur son propre régiment. Ils réussirent au prix de bien des colères, même de la part de ses officiers. En 1780, il prenait le commandemant de Saintonge-Infanterie, obtenait au siège de Yorck-Town les suffrages des généraux et devint maréchal de camp aussitôt.

Délégué par la noblesse de la Lorraine aux Etats-Généraux, il se réunit à la minorité de son ordre et se montra prompt aux

réformes. Le 6 octobre 1791, Narbonne le nommait lieutenant-général.

Dur à ses subordonnés, d'après le témoignage qu'en a laissé celui de ses aide-de-camp qui a écrit ses Mémoires, et qui s'est appelé le maréchal Baraguay-d'Hilliers, Custine fut d'un caractère difficile dans ses rapports avec ses supérieurs et ses subordonnés. Quelques documents inédits choisis par nous dans le but impartial de bien connaître l'homme dans le général, éclaireront cette personnalité, retentissante par sa mort. Elle lui constitue une auréole qui, sans cette fin imméritée, serait amoindrie.

Avant de discuter ses actions, il est juste de parler de Kellermann et de Biron ses collègues.

Le général Kellermann offrait, en 1792, un singulier contraste avec les idées de l'ancien régime, relatives à l'armée. Né à Strasbourg, en 1735, d'une famille distinguée, mais noble par la judicature seulement, il avait contracté un engagement dans le régiment de Lowendahl. Admis comme cadet dans ce corps en 1752, il était successivement passé enseigne dans Royal-Bavière et lieutenant aux volontaires d'Alsace en 1756; capitaine deux ans plus tard à raison de sa bravoure, il s'était distingué à Berghen. Chef de cavalerie hardi, il s'emparait devant le prince de Condé d'un corps de troupes, obtenait la croix de Saint-Louis, se signalait à Friedberg, obtenait en 1765 des missions en Pologne, battait les Russes sous Vioménil et ne rentrait en France qu'après le second partage de la Pologne. Reconnu lieutenant-colonel, il passait avec ce grade au régiment colonel-général hussards en 1780 et 4 ans plus tard, obtenait le titre de brigadier. En mars 1788, sa carrière lui valait l'écharpe de maréchal de camp et en 1792 la dignité de lieutenant-général.

Désigné par ses services éclatants, appartenant par sa famille à cette province sur laquelle allait se ruer l'ennemi, guidé par son ancien général le Prince de Condé, Kellermann n'avait pas eu de peine à obtenir son envoi dans l'Alsace. Successivement chef militaire des départements nouvellement créés de Haut et de Bas-Rhin, il y avait découvert les intelligences que les princes y entretenaient par le vicomte de Mirabeau. Déjouant leur projet, il avait mis Landau, but continu de leurs insuccès, en état de défense.

Les clubs politiques fréquentés par les militaires ont été reprochés à Kellermann comme inobservation du décret du 29 septembre 1790 qui défendait à toute association d'entretenir des relations suivies avec un

corps de troupes. Nous n'acceptons pas *dans l'espèce* ce reproche. Les tentatives de séductions menées par les émigrés et les Autrichiens sur cette partie de nos frontières, expliquent cette tolérance. La famille de Wurmser devait manifester à Strasbourg d'autres hardiesses.

Un *camp volant* avait été décidé en Alsace, au début de nos opérations de guerre ; c'est dire qu'on y pratiquait alors le *système de la guerre défensive*, le moins propre au génie français. Dumouriez en Belgique et Carnot surtout devaient modifier nos plans dans le *système offensif*. Il n'en est pas moins intéressant de savoir comment on s'efforçait de couvrir à cette époque le Rhin et la Sarre.

Le 8 juin 92, Kellermann reçut du ministre Servan la réponse aux plans qu'il avait formés ; celui-ci en adopta les vues et le lui témoigna par une dépêche inédite (1)

J'ai lu avec beaucoup d'attention, lui écrivit-il, les lettres que vous m'avez envoyées. Je me suis fait une *loi* de ne rien prescrire aux généraux sur des opérations *que les événements seuls peuvent déterminer*. Le maréchal Luckner n'est plus rien sur le Rhin. Vos idées me paraissent justes pour votre armée, faire une espèce de camp volant qui vous permettra de vous porter avec célérité sur les points menacés par l'ennemi. Donc, ne pas s'éparpiller sur la frontière. Notre maître l'a dit : « Vouloir être en force partout est le plus sûr moyen de ne l'être nulle part. » Votre campement me satisfait et correspond à votre talent. Tenons-nous en donc à votre premier plan. Restez à peu près à la même distance de Sarrelouis que de Strasbourg.

Les projets et les mouvements des ennemis doivent nous servir de direction ; le péril de ce système faux le voilà textuellement exprimé, et c'est ce qui explique la situation inférieure dans laquelle Napoléon laissa toujours son auteur deux fois ministre de la guerre, lorsqu'il créa maréchaux de France Pérignon et Moncey, alors simples lieutenant-colonels. C'est par une stratégie vraie et autre que la tactique de Servan que ces deux généraux sauvèrent leur patrie, l'un aux Pyrénées Orientales, l'autre aux Pyrénées Occidentales.

La dépêche du ministre annonçait l'envoi de renforts, notamment en cavalerie ; elle demandait les propositions d'avancement pour ses officiers et avertissait Kellermann d'une série de promotions émanées des bureaux de la guerre. Les officiers en campagne devaient toucher une partie de leur solde en numéraire ; cette nouvelle étant officielle,

1. V. le Registre des Dépêches, I, A. (Le texte aux *pièces justificatives.*)

on en informait l'armée par anticipation. Ce soulagement paraissait important à cette date et on n'était qu'au début ; que de souffrances restaient à vaincre de toute part !

Les opérations militaires étaient à peine à leur début, qu'éclatait déjà entre Dumouriez et Custine une rivalité funeste à leur ensemble. Oui, dès le principe de 92, Custine prétendit tout absorber. La lettre suivante écrite à son ministre, de Landau, le 24 août, est un témoignage accablant si on réfléchit qu'il émane de lui seul. Avec un pouvoir exécutif soupçonneux, ceci aurait eu des suites.

J'apprends, par les papiers publics, que M. Dumouriez vient d'être nommé au commandement en chef de l'armée du Nord.

Je ne suis point jaloux de cette préférence, et suis loin de ne pas croire aux talents de M. Dumouriez ; mais, Monsieur, en ai-je moins montré que lui ? N'êtes-vous pas convaincu vous-même que c'est aux dispositions que j'avais préparées, auxquelles est dû que l'Alsace n'ait point été envahie ? Et si je n'avais pas été contrarié par ceux qui viennent, enfin, de se démasquer, croyez-vous que les Autrichiens eussent jamais pensé à faire de tentatives sur ce département, même sur celui de la Moselle ? Si l'on avait fait un camp retranché à Bitche, comme je le demandais depuis longtemps ; si on s'était mis en mesure de pouvoir les prendre en revers dans leur marche, l'auraient-ils tenté ?

Ai-je moins prouvé de patriotisme, moins d'attachement à la chose publique ? Et tout étant égal, une grande ancienneté, une grande expérience, une grande habitude du commandement, ne donnent-elles pas des droits ?

La certitude que je n'abandonnerai jamais la cause de mon pays et de la liberté, ne doit plus être un titre pour exercer sur moi un arbitraire, j'ose dire, injuste.

Quand après m'avoir donné le commandement de l'armée du Rhin, vous me l'avez aussitôt ôté, Monsieur, vous me dites avoir eu la main forcée par les circonstances, et qu'il était des situations où l'on se trouvait obligé de céder plutôt aux circonstances qu'à la raison. Ces motifs n'existent plus ; et quand j'avais été nommé pour *commander en chef*, même par M. Dabancourt, que l'on ne m'avait laissé à *Landau* qu'à cause de la proximité de l'ennemi et de l'immensité du danger, pourquoi m'y laisser inutile ?

Quel était le rival contre lequel protestait Custine avec violence ? Le duc de Biron.

Le général Biron était duc de Lauzun depuis la mort de son oncle Louis-Antoine, maréchal de France et colonel des gardes françaises, 1788. Né en 1747, marié très jeune et contre son gré, il avait joint au prestige de la naissance et de la fortune, un caractère bienveillant, une intelligence réelle et une instruction que ses nombreux voyages avaient accrue. A la tête des volontaires de la marine, il s'était emparé du Sénégal en 1779 et des établissements anglais. Ses dépenses considérables l'avaient fait remarquer à la Cour où ses prodigalités avaient été blâmées comme sa vie facile. Il avait fait l'expédition

d'Amérique où son corps avait formé l'avant-garde de l'armée française et investi Glocester. Sa bravoure et son attitude chevaleresque avaient honoré son nom et son pays (1).

Détesté pour son libéralisme, il n'en persista pas moins à croire à la nécessité de réformes que la guerre de l'indépendance lui démontrait justes. On le lui reprocha pour avoir le droit de lui refuser le poste de colonel des gardes françaises auquel il prétendait. Héritier de son oncle, il eût conservé dans ce corps la discipline que le maréchal lui avait imprimée et qui l'avait rendu célèbre dans l'armée; il l'eût sagement contenu dès le début de 89... mais la Cour devait commettre toutes les fautes, source première de tous les excès.

On a prêté à Biron un rôle dans les journées des 5 et 6 octobre qu'il n'a pas eu, des complots qu'il n'a pas tramés; on a tenu à diffamer sa mémoire afin de condamner son dévouement à cette révolution qui devait faire tomber sa tête par ordre de Robespierre pour venger un vulgaire scélérat... toujours l'injustice des partis !

La noblesse du Quercy l'avait nommé aux États Généraux; il se montra réservé à l'Assemblée et crut que la guerre convenait seule à son nom et à son avenir. Aussitôt que les Girondins eurent fait déclarer la guerre, Biron avait agi auprès d'eux pour obtenir un commandement en chef. Dumouriez lui ayant offert l'Armée du Midi qu'il avait refusée, une autre armée lui fut promise avec le temps et selon les circonstances. Une lettre du général de Beauharnais, du 13 avril, lui avait annoncé l'armée du Nord de la part de Condorcet, de Siéyès et des Girondins; les événements l'envoyèrent sur le Rhin.

Duc de Lauzun, le général de Biron avait joui de la renommée jusque dans la dissipation de sa vie. Ruiné, il voulut une réputation plus digne de son nom et de son rang. Il suivit La Fayette en Amérique et s'enthousiasmant pour la liberté, crut la trouver dans son parti en France. Avec 1792 il se jeta dans la cause de la patrie en danger et s'honora par une bravoure traditionnelle dans sa famille aux armées. Il devait passer successivement du Nord au Rhin, des Alpes à la Vendée, partout général en chef. Ce pouvait être sa perte; par l'abaissement du parti girondin, le sien, elle advint. Une nullité révolutionnaire demanda sa tête ducale aux triumvirs et l'obtint. Biron étonna

1. Brigadier le 1er mars 1780, il fut nommé maréchal-de-camp le 23 juin 1783, et employé titulairement à la promotion du 1er janvier 1784. Il publia, en 1792, un *Mémoire sur la défense des frontières de la Sarre et du Rhin*, qui obtint alors du succès.

les commensaux inattendus qu'il rencontra à la Conciergerie. Le 31 décembre 93, il mourut avec le mépris de la vie qui caractérisait sa race et le sourire sur les lèvres. Il tombera à cette date dans la dignité de sa fierté ; le peuple surpris l'applaudira !

On a fait honneur, Michelet en tête, de l'expédition sur Mayence au génie de Custine. Voici une dépêche, de la main de Biron, qui prouve que ce mouvement fut *conçu* à Paris, *au ministère de la guerre.* Le lieutenant-général, commandant la 5e division, ne fit qu'exécuter des ordres. Les ordres, les voici :

En partant pour la course dont la marche a été concertée entre MM. Biron et Custine, le dernier a été autorisé à prendre dans Laudau cinq bataillons de ligne ou d'anciens volontaires. M. Custine laissera M. Vanhelden commandant sur la Lauter et lui ordonnera des dispositions dont il fera part au général Biron pour en *recevoir instruction* en cas d'invasion et de retraite. Il a été *concerté entre les généraux Biron et Custine* que ce dernier pourrait se porter *sur Mayence*, même *sur Trèves*, de là *sur Thionville.* Dans le cas où l'Alsace serait envahie, le général Biron en préviendrait le général Custine. Il est convenu que ce dernier ne suivra cette opération que dans le cas où il la croirait possible, *ne s'y livrant que pour satisfaire au désir que témoigne le ministre de la guerre d'opérer cette puissante diversion* (1).

La dépêche qu'écrivit Biron le 8 octobre va nous apprendre la suite des discordes civiles de Paris aux armées et les appréhensions des généraux sur les opérations qu'il avait mandat de remplir. Ce qui me plaît surtout, y disait-il, c'est de ne pas entendre parler d'un autre ministre de la guerre. Mon courage s'augmente à la vue des forces nouvelles que je reçois. Dans l'expédition du général Custine, je n'ai qu'un mérite, *c'est ma constance inébranlable à ne pas changer sa destination et cela malgré les pressantes instances* du général Dumouriez. Celui-ci voulait que je fisse marcher le général Custine *sur Metz.* Or, par cette marche, on n'eût fait aucun mal à nos ennemis et on eût découvert la trouée entière qui va de Landau à Saverne, y compris Wissembourg et Phalsbourg aux deux extremités.

Sur les affaires de Savoie qu'on lui avait mandées, il avouait n'en avoir pas été enthousiaste ; le succès le raccommodait avec le plan suivi. La raison, il la puisait aux phases de la guerre sur sa droite

1. Cette copie était de la main du général Biron, qui signait alors : « Le général de l'armée du Rhin, Biron. » Elle porte la signature de Custine également.

extrême. *Ce succès nous répond des Suisses*, ajoutait-il, et il en tirerait à Bâle une sûreté, une fermeté de langage qui aurait des conséquences, les Suisses s'attachant particulièrement à ce qu'ils craignent le plus.

Prophétiquement il prédisait la possibilité de revers, de la part de son lieutenant : *Quelque grands que puissent être les revers de M. Custine, ils doivent être compensés par le mal irréparable qu'ils ne peuvent manquer de faire aux armées autrichiennes et prussiennes*. Personnellement, il se trouvait découvert en Alsace ; il se sentait menacé ; le succès de Custine ne lui paraissait sûr que si on envoyait de l'infanterie et de la cavalerie dans le Haut-Rhin par Besançon. Avec pareilles forces, qu'il sollicitait de son côté sur Strasbourg, il se permettrait une diversion afin de contenir l'ennemi. Il assurait que les Suisses seraient aussi maintenus d'Huningue à Porentruy. Il ne fallait pas abandonner à un isolement dangereux les troupes laissées derrière la Lauter pendant que Custine opérerait ailleurs. Ceci, il en prenait la responsabilité.

En présence de cette correspondance inédite, que deviennent les belles phrases de Michelet sur la hardiesse de Custine obéissant à un plan voulu à Paris et fidèlement observé par Biron avec la prudence que l'on voit ? Nous n'avons pas à raconter ce fait d'armes, retourné plus tard contre son exécuteur, pour imposer silence aux vociférations de Jacobins ineptes. Son rival Dumouriez va nous instruire du but final et dicter ce qu'il faut enfin penser de cette expédition. Ce texte inédit prouve à nouveau l'infériorité des *Mémoires* de ce général, comparés aux pièces officielles rédigées dans le feu des événements :

Les détails des succès du brave Custine nous ont infiniment réjouis. *Son attaque de Spire est digne du bon temps des armées françaises*, et prouvera aux Allemands combien les *émigrés* leur en ont imposé sur l'espèce de nos troupes. Son acte de rigueur (1) assurera la discipline et nous rendra invincibles. Mandez-lui nos succès en lui faisant nos tendres et sincères compliments.

S'il n'avait affaire qu'aux troupes des cercles, je serais fâché qu'il rompît le cours

1. Le 30 octobre, Custine envoya à Mayence, comme otages, douze banquiers de Francfort. Pourquoi ? Parce qu'ayant compulsé leurs registres d'affaires et de correspondance, il y avait trouvé des copies de lettres et des comptes d'argent avec l'empereur, avec Louis XVI et avec les émigrés. Voici les noms de ces banquiers, utiles à connaître, même aujourd'hui : Bethmann, Mezler, Willemann, Gondar, Chiron, Pierre et Antoine Brentano, Ehrmann, Schweizer, et deux Juifs : Speyer, Parozzi. (Voir *Moniteur* du 15 novembre.)

de ses conquêtes, mais je crains qu'il n'ait sur les bras les Autrichiens, *qu'il ne soit engagé à une retraite difficile*, et qu'il ne finisse par être entamé, *ce qui diminuerait beaucoup nos moyens de défense*. Je crois donc qu'il n'est pas mal de se contenter de ce succès, qu'il vaut mieux qu'il se rapproche de vous, et qu'ensuite il concerte un *second plan d'invasion avec Kellermann*, que je laisse à la tête de plus de cinquante mille hommes, qui, par conséquent, pourra vous rendre les 5 à 6000 hommes que vous lui avez prêtés, avec lesquels vous pourrez fortifier Custine, pour lui faire faire une expédition plus solide, que les contingents de l'empire ne gêneront, ni n'empêcheront.

Cette expédition peut être concertée avec mon entrée dans les Pays-Bas et avec une attaque intermédiaire de Custine, et même avec une attaque de l'armée de Montesquiou, qui doit bientôt se faire sur Genève. C'est ainsi que nous pouvons travailler en grand au lieu de nous livrer à des *opérations partielles*. Je vous expliquerai une autre fois en détail cette grande idée, qui est faite pour vous plaire (1).

Que répondit Custine à ces avances ?

Il tentait de *subordonner* Dumouriez à ses projets en Allemagne.

Le 4 novembre, il le déclarait au ministre de la guerre dans une dépêche décisive ; il commençait par réclamer Berthier, le futur prince de Wagram, comme chef de l'état-major général de l'armée du Rhin, l'appelait *son élève*, constatait que s il avait été *accusé*, il s'était justifié, et priait avec instance qu'on le lui envoyât, ce qui n'eut pas lieu.

Au ministre qui lui demandait l'envoi d'un officier qui lui exposât dans tous ses détails sa position et ses besoins, il objectait n'en avoir aucun de la capacité propre à satisfaire à son désir. *Je tiens seul*, formulait-il, *le fil de mes combinaisons*. Pour les amener à plein succès, il voulait à l'armée du Centre, dans les Trois-Évêchés, un soldat qui eût toute la confiance ; ce chef, il le désignait, c'était Félix Wimpfen.

Jugeant les opérations de Dumouriez sévèrement, il ne les voyait possibles qu'à une condition : c'est qu'il fût entré lui-même dans la Haute-Allemagne. Si le lecteur veut juger à son tour, il devra s'inspirer des appréciations de Gouvion-Saint-Cyr sur cette phase militaire et les relier à la présente dépêche. Mon but atteint, ajoutait Custine, les Autrichiens qui sont en Flandre prêts à être coupés, verront les *pays héréditaires* menacés. Alors, n'en doutez pas, le Conseil aulique prendra le parti d'abandonner les Pays-Bas, mais son armée ne regagnera l'Autriche qu'en lambeaux.

Lorsque j'entrerai en Allemagne, il me faudra une nombreuse cava-

1. Collection du général Préval, 4 octobre.

lerie ; c'est pourquoi j'entends disposer de celle de l'armée du Centre. Le 20 du mois courant, je serai en mouvement. Eh bien ! la magnifique lettre du 29 qu'on va lire, et qui a excité chez les officiers auxquels nous l'avons communiquée un vrai transport d'enthousiasme, constitue une réponse foudroyante à la foi contre l'expédition de Francfort et contre son auteur absolument inconnu.

Dumouriez, autrement clairvoyant, entendait marcher de concert avec Custine. Il traçait dans une dépêche, qu'il n'avait sans doute plus parmi ses papiers après sa trahison, une thèse que Turenne et Napoléon ne désavoueraient pas, sur la politique militaire de la France : se fortifier sur le Rhin, de Strasbourg à Mayence, boulevards définitifs des *frontières naturelles de la France*. Ce n'est pas trop s'avancer que de soutenir, malgré le silence ultérieur de ses Mémoires, que la suite des opérations de la Révolution et de l'Empire en prouve la justesse. Ce devait être la faute de Napoléon, de toutes la plus grave, de ne pas s'y être arrêté et tenu, a dit l'école des parlementaires.

J'ai à répondre à deux de vos lettres, mon cher Custine ; je m'arrêterai principalement à la dernière, en ce *qu'elle* contient une dépêche au Ministre Le Brun, dans laquelle vous ouvrez un avis excellent. Il est certain que nous devons nous attendre, au printemps, aux plus grands efforts des despotes contre nous. Il est certain que *nous ne devons pas poser les armes avant de nous être assurés que le Rhin servira de limites à notre Empire*, soit par *aggrégation* de Républiques libres sous notre protection, soit par acceptation des peuples qui s'offriront à nous et qui entreront dans la composition de l'Empire français. Les gens timides diront que c'est aller contre nos principes et nous *jetter* dans des conquêtes. Il y a à leur répondre qu'il *y a une différence infinie entre conquérir*, qui est un acte de violence, et *recevoir dans son sein des peuples qui s'offrent volontairement*, ce qui est un acte de fraternité. On peut ajouter à cet argument, qui est exactement vrai, l'exemple de ce que nous avons fait pour Avignon. Au reste, c'est à la Convention nationale à décider ce point de droit.

Revenons donc à ce que je regarde comme indispensablement nécessaire à la sûreté de la République. C'est de nous borner au cours du Rhin. Il faut pour cela être maître de cette *rivierre*, et ne pas nous en écarter ; car *si nous nous enfonçons en Allemagne, on nous ramenera de ces voyages, comme on nous a ramené de la Bohême après la brillante expédition de 1741*. Je ne dis pas pour cela que si la guerre dure encore plusieurs années, nous ne la porterons pas au centre de l'Allemagne, et *peut-être* jusqu'à Vienne ; mais notre but actuel ne doit pas être la gloire de nos armes ; *il doit être l'assurance de notre République et de notre liberté*, et c'est, comme je vous dis, en nous fortifiant sur le Rhin, et y bornant nos succès actuels, que nous aurons vraiment travaillé pour la République. Je crois donc, en y réfléchissant, vous serez de mon avis, que vous devez, avant tout, vous attacher sur-le-champ à prendre Trèves et Coblentz. C'est à quoi doit servir votre réunion avec Beurnonville, qui doit se porter sur Trèves pour vous donner la main ; quand vous serez une fois maître de ce confluent, la République sera en sûreté, parce que vous

aurez fixé sa barrière naturelle, parce que nous serons sûrs de pouvoir *deffendre* et maintenir ce que nous aurons pris. Les biens des prêtres nous serviront à solder les troupes qui *deffendront* le Rhin et les richesses de la Belgique, du pays de Liège et des duchés de Clèves et de Juliers, serviront à *deffendre* le Bas-Rhin et à faire décider les Bataves.

D'après cela, mon cher camarade, je suis d'avis que *sans vous compromettre davantage à poursuivre les Prussiens*, vous forciez sur Coblentz, que vous emporterez facilement en opérant votre jonction avec Beurnonville qui vous amène vingt bons mille hommes. Alors je serai vraiment *tranquile* sur vous et sur la République, parce que la direction de nos armes sera utile, et que nos succès actuels étant méthodiques et gagnés pied à pied, seront liés ensemble, se correspondront parfaitement et *formeront une base d'une puissance qu'aucune nation de l'Europe*, fussent-elles toutes réunies, *ne pourra abattre*.

La disposition que vous proposez, de lever des troupes stipendiaires allemandes, a de très grands avantages, tant que nous serons victorieux, parce qu'elle diminue le déficit que la guerre occasionnera nécessairement dans notre population ; mais si les affaires tournaient à notre désavantage, les mêmes stipendiaires nous tomberaient sur le corps. *Ce sont les Légions de la Germanie qui ont détruit l'Empire Romain.*

Je crois qu'il est possible, et même très facile et très sage d'enrôler dans nos troupes les Allemands de ce côté *cy* du Rhin, parce que c'est les attacher à notre constitution, qui leur donnera du pain, des honneurs et de *l'employ*.

Je vous écris tout ceci, mon cher Custine, très à la hâte. Depuis la bataille de Jemmapes, qui a été trop générale pour ne pas être décisive, ils ont cherché à tenir deux ou trois fois devant moi, la première en avant de Bruxelles, la seconde en avant de Tirlemont, et, enfin, en avant de Liège *avant hyer*. Je les ai battus partout, et sans l'extrême fatigue de mon armée, il n'en resterait pas un à présent. J'estime leur perte depuis mon entrée dans les Pays-Bas, entre vingt-cinq et trente mille hommes, entre morts, prisonniers, désertés ou égorgés. *On se souviendra longtemps*, mon camarade, *de votre entrée en Allemagne et de la mienne dans la Belgique ;* mais je vous le répète, pensez que vous n'aurez rien fait tant que vous laissez Coblentz derrière vous ; que c'est cet hiver qu'il faut le prendre, et qu'il pourrait beaucoup servir contre vous au printemps prochain. Je m'en rapporte à vos connaissances militaires et à votre prudence, qui égalent votre grand courage, et qui font de vous le soutien le plus brillant de la République. Je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur (1).

Le tableau des crises militaires qui éclataient alors dans les conseils du gouvernement né le 10 août, serait incomplet si on n'entendait le général de l'armée du Rhin, Biron, en opposition avec le général en chef de l'armée de Belgique. Les pièces qu'on lit ici ajoutent à l'inconnu la valeur du jugement qu'il faut porter sur l'institution permanente des Commissaires et des Représentants près les armées.

Le présent chapitre n'a d'autre but que de faire saisir sur le vif les contestations de tous les jours entre les commandants en chef sur les

1. Dossier du 29 novembre 1792. — Correspondance de l'armée des Vosges.

deux frontières où éclata la guerre, le nord et l'est. Il explique bien des colères et peut-être ausssi bien des malheurs ; c'est pour ces raisons que nous l'avons jugé nécessaire. Mais nous resterons sobre d'appréciations, l'intelligence des faits généraux étant connue du lecteur, lui suffira pour en apprécier la portée.

Si Jomini eût connu les dépêches que nous publions, nul doute qu'il n'eût porté sur la création et l'utilité des Commissaires, un jugement plus bienveillant que celui qu'il a édicté. La Convention laissa fausser par le *parti terroriste* une idée juste au début : voilà son tort ; les passions démagogiques de Paris la dénaturèrent. Rochambeau et Luckner entendaient couvrir leur responsabilité par voie de conseils émanant de membres de la représentation nationale, lorsqu'ils sollicitèrent cette création ; mais ils n'avaient jamais voulu l'annihilement de leur autorité personnelle au profit d'irresponsables prenant l'initiative en tout, et prêts à rejeter toutes les responsabilités sur les généraux dans le cas d'insuccès final. Carnot n'admit jamais l'interprétation inique de ses collègues en mission, et on le trouva toujours parmi ceux qui la combattirent ; il ne cessait de protester au Comité de Salut public en ces termes : *Vous avez le fanatisme de l'intolérance.* Ces paroles appartiennent de droit à notre sujet et à l'histoire.

Une dépêche de Merlin de Thionville envoyée de Mayence au ministre Pache, va nous apprendre l'état réel de l'armée de Custine, le 4 janvier 93. Il avait pour but de peindre *la situation* où se trouvait son armée et ce qu'il fallait *espérer ou craindre* (1).

Custine occupait le fort Koenigstein sur la route de Francfort, Mayence où il avait construit de nouveaux forts, Cassel où l'on ne pénétrait de Mayence que par un pont de bateau, vers Bibrich, à un quart de lieue, une île occupée par nos troupes. Sur la rive, au loin, des postes qui ne permettaient pas à l'ennemi de tenter le passage ; il en était de même de l'autre côté, d'Oppenheim à Strasbourg. Le général Desprès-Crassier défendait donc les rives du Rhin sur une étendue disproportionnée avec 14,420 hommes. Pour le même objet, Moreau en mit plus du double !

Custine, s'écriait Merlin, est obligé de rester sur la *défensive*. Or, il a tout *dévoré* en allant à Francfort et n'a rien dans ses magasins. Michelet n'a oublié que cette observation capitale, et son style magique

1. La Convention entendit en séance publique la lecture des principales pièces de la correspondance de ce général et les inséra dans son Bulletin.

a entraîné les imaginations à admirer ce qu'imposa Pache en manquant à toutes les règles de la prudence. Poursuivons. Privés de fourrages, les chevaux diminuent les effets de l'artillerie, la cavalerie voit son rôle s'amoindrir et les troupes s'en ressentent elles-mêmes parce qu'elles sont moins bien servies en vivres. La suite de l'incapacité au sommet de la hiérarchie militaire, la voilà. L'armée de Desprès-Crassier est dans le même état, ajoute le redoutable témoin. Dans le Bas-Rhin, il ne reste pas de quoi s'alimenter. N'eût-il pas fallu cependant se ménager des moyens à Landau et à Strasbourg, *après une défaite à Mayence*? Oui, après une défaite! Voilà le grand mot de la dépêche. Merlin la prévoit possible et pour y préparer les brouillons de Paris, il l'écrit par anticipation. On n'a que fort peu de convois et les cultivateurs sont écrasés. Si nous éprouvons une *défaite*, nous ne pourrons sauver ni canons, ni bagages. L'aveu est complet.

Merlin, que ses services en Lorraine autorisent à parler haut, n'y manque pas. Après le ministre de la guerre, il s'en prend au gouvernement. *Le Conseil Exécutif doit vouloir empêcher l'épuisement de la République en hommes*, *en dépenses*, *en vivres*. Il ne faut donc pas nous consumer dans les cantonnements et y attendre le printemps. Dumouriez est à Paris, Custine veut des approvisionnements pour 8 mois, alors que tous les départements de l'Est n'en n'ont pas pour deux mois; que Dumouriez marche donc et appuie Custine. Que Valence l'imite et Beurnonville s'élançant sur Trèves, on peut *tout vaincre et finir la guerre*. La grande préoccupation, la voilà : finir la guerre! doit-on s'étonner si l'on négocia toujours?

Le résultat? Merlin l'indique dans une phrase qui est le corollaire de la dépêche de Dumouriez sur la question des *frontières naturelles*, et qu'il appliquera aux négociations de Bâle dans trois années. Alors, *le Rhin devient le premier et le plus sûr boulevard de la République française dont le rayon*, *entre Paris et ce fleuve*, *est égal à celui de Marseille à Paris*. Pour y parvenir, rien ne devait nous arrêter. La neutralité du Palatinat, d'après Merlin, n'était qu'un mot; de fait, elle n'existait pas; nos ennemis s'y alimentaient. Aussi adjurait-il les ministres de l'autoriser à l'envahir pour obtenir deux résultats, lui enlever ses riches ressources et alimenter nos armées. La partie occupée de ce côté du Rhin par nos troupes demandait, à grands cris, sa *réunion* avec la France. Tout conseillait de l'accepter. Il terminait en peignant l'état d'infériorité où se trouvait le corps de Custine, détails qui préoccupent

peu Michelet (1) et concluait : *Pesez ces réflexions, mon cher, je les fais sur le terrain.* Le concert entre les généraux est indispensable pour vaincre. Nous allons voir comment agissait Dumouriez à Paris et dans les camps !

1. Cet historien rare n'a jamais été un historien complet; aussi Thiers lui est-il infiniment supérieur pour l'ensemble de toute la Révolution.

CHAPITRE IX

TRAHISON DE DUMOURIEZ

I. Le général se mêle aux luttes des partis pour les soumettre à la Gironde et sauver le roi. — II. Premier voyage (octobre 92). — III. Second voyage ; il se promet de venger ses échecs (janvier 93). — Causes de trahison. — Dépêches successives de Carnot contre Dumouriez. — Davout et Macdonald hostiles au traître.

I

Dumouriez seul est une armée. Ce cri du 8 mars 93 n'allait plus être vrai le mois suivant, par suite de quels événements et par quelles causes ?

Elevé par les Girondins aux honneurs suprêmes en mars 92, ministre des affaires étrangères, auteur de la déclaration de guerre à l'Autriche, ministre de la guerre pendant quatre jours, fécond en surprises, général entreprenant et querelleur à l'égard de collègues auxquels il se sentait supérieur, général en chef par le droit du talent, généralissime par l'influence de son parti, vainqueur à Valmy, célèbre par Jemmapes, maître des Pays-Bas catholiques, armé contre la Hollande, but final de ses opérations, respectueux du 10 août, dévoué aux agents du Conseil Exécutif, fidèle aux Commissaires de la Convention, telle avait été durant, une année entière, la vie publique de Dumouriez.

Sa vie privée causa sa perte. Et par vie, nous n'entendons pas sa vie intime, ses mœurs, sa galanterie ou le jeu ; mais ses intrigues, ses négociations, des camps à la capitale, de son quartier général à celui de l'ennemi. La vraie cause de sa défection à l'intérieur fut ses intrigues avec les partis, dont nul plus que Danton et Westermann ne connurent les secrets ; à l'extérieur ses négociations avec Brunswick dont Heymann et Thouvenot avaient la confidence.

Les dissensions et le despotisme de Paris déshonorent la République,

avait écrit Brissot à ses amis. *Nous laisserons l'empire à des scélérats*, avait ajouté Boyer-Fonfrède. *Ils parlent hautement de se donner un chef et à la République un maître*, s'écriait Vergniaud !

Ces cris de réprobation, ces aveux, ces promesses de résistances en faveur *du triomphe de la patrie et de la liberté*, furent communiqués à Dumouriez. Le salon de quelques femmes remarquables par leur républicanisme élégant et leur intelligence, recevait les espérances de ces hommes que conseillait Siéyès, l'homme des presciences politiques. Son prestige propre et l'amitié de Mirabeau l'environnaient de respect. Il conseillait les entreprises civiles qui honorent, et trouvait dans les âmes des Girondins des politiques faits pour le comprendre. Voilà ce que Dumouriez aimait et ce dont il languissait aux frontières. Des confidences par lettres étaient téméraires. La poste n'était pas sûre, pour les généraux surtout, grâce aux Jacobins. Aussi Dumouriez entendait-il s'inspirer, sur place, des desseins que formaient ses amis.

Robespierre avait deviné ces projets par son appréciation sur Siéyès, qu'il nommait *la taupe de la Révolution*. Il l'accusait d'agir par des voies détournées et de brouiller tout ; il est vrai que Siéyès contrecarrait le futur dictateur en dévoilant son œuvre.

Les Girondins voulurent ce que voulait Siéyès.

Epurer les Comités, abattre Robespierre déjà factieux, réduire Danton, anéantir la Commune, protéger la Convention par une armée départementale, écraser les faubourgs prêts à tous les crimes, organiser un directoire gouvernemental, lancer au nord et à l'est deux armées, négocier secrètement avec la Prusse et l'Angleterre, sauver Louis XVI et sa famille par la prison jusqu'à la paix et les bannir après la victoire, telles étaient les vues de Siéyès.

Dumouriez acceptait ce plan, dont on lui avouait une partie, le tenant en réserve pour être l'épée de l'avenir.

Par ce parti, il était devenu généralissime et vainqueur ; son génie bouillant dut lui montrer dans ses rêves la monarchie constitutionnelle restaurée et l'épée de connétable pour récompense de ses immenses services.

Pour aboutir à un gouvernement directorial, il fallait d'abord réduire le parti jacobin ; c'était le plus pressé. Le seul moyen possible, c'était des victoires d'où naîtrait la popularité. Dumouriez s'était illustré le 2 septembre et il ne doutait pas que la suite des opérations ne lui fût aussi favorable. Ses amis et lui-même attendaient le succès de leurs

combinaisons à l'intérieur des affaires militaires aux frontières. Pour Dumouriez et Custine, pour Biron et Kellermann, ils comptaient se rendre très populaires. L'avenir appartiendrait au triomphateur. C'était donc la popularité que se disputaient les libéraux et les démagogues, les premiers, voulant réformer l'ancien régime par le mérite et l'intelligence, les seconds, cherchant l'inconnu par un bouleversement absolu de la société avec des phrases sonores pour dogmes. Ici le génie dans la prudence, là une tyrannie destructible à courte échéance.

II

Dumouriez voulant connaître l'idéal politique offert à sa vaste ambition se rendit à Paris, *premier Voyage*, au début d'octobre.

Il se présenta à la Convention, fut admis à la séance, y prononça un discours républicain, loua les généraux et leurs troupes, puis ajouta : « Je me montrerai digne de commander les enfants de la liberté et de soutenir les lois que le peuple souverain va faire par votre organe. » De là il se rendit aux jacobins, se sentant suspect aux girondins et se plaça ostensiblement sous le patronage de Danton qu'il avait déjà invoqué pendant les négociations avec Brunswick. Danton était alors tout-puissant et son intervention pouvait seule imposer à ses collègues du Conseil Exécutif les plans du général sur la Belgique et à l'opinion par les clubs.

Ce fut durant son séjour qu'eurent lieu la séance du club des jacobins, dans laquelle il fut harangué par Collot d'Herbois, et les Conférences de Sceaux, dont l'objet était un rapprochement entre les chefs des deux partis (1). Leurs entretiens, la rupture qui les termina nous sont connus par des témoignages dignes de foi, que nul n'a eu intérêt à contester et dont les événements ultérieurs prouvent la véracité.

Le 13 octobre, Dumouriez se rendit aux jacobins avec Santerre, et pour gagner l'opinion ne craignit pas de réhabiliter ceux qu'il avait chassés de son armée quelques jours auparavant :

« Mes amis, a-t-il dit, mes frères, ou mes enfants, car je suis vieux, j'ai vu arriver votre bataillon avec plaisir. A son air imposant, à sa

1. Bailleul, en son *Examen* des Considérations sur la Révolution française de Mme de Stael, 2e édit., T. II, p. 183.

bonne tenue, je l'aurais pris pour une vieille troupe réglée. Il s'était glissé parmi ces braves gens quelques mauvais sujets ; mais je les ai chassés, ou, pour mieux dire, c'est le bataillon lui-même qui les a renvoyés. J'ai placé ce bataillon au poste d'honneur, parce qu'il en est digne ; et j'espère que vos frères d'armes auront l'honneur d'entrer les premiers dans le Brabant ; je les regarde comme mes amis et mes enfants, desquels je suis sûr. »

Puis, pour compléter ses faiblesses, il ouvrit, en leur faveur, une souscription patriotique, y contribua en versant 200 livres publiquement et donna l'accolade fraternelle à l'assemblée en la personne de son président (1).

Ceux des chefs qui cherchaient la conciliation, demandèrent le silence sur les massacres de Septembre dans des entretiens confidentiels, la réunion d'une *armée départementale* destinée à défendre la liberté de la Convention dans ses discussions et ses décrets, la soumission par la force de la Commune et ses séides, la victoire aux frontières par des armées dévouées au parti girondin ; telles furent les grandes lignes de cet exposé.

Dumouriez, silencieux sur ce point en ses *Mémoires*, paraît protester contre l'œuvre des Girondins en affirmant *qu'ils ne le mirent jamais dans leur confidence*. Il soutient, en embrouillant à dessein son récit, que Danton lui avait *appris depuis* le but de ses adversaires. Ici comme en bien des parties de son apologie, Dumouriez a écrit une contre-vérité. Il n'est pas plus vrai lorsqu'il parle de son ignorance absolue des événements de la capitale et de son absence de *correspondances confidentielles*. D'autres intéressés que lui ont laissé leurs témoignages et ils infirment le sien.

Les soirées de madame Simons-Candeille où Marat vint l'insulter (2) et celles plus secrètes de Madame Roland, protestent contre les assertions intéressées de celui qui allait passer six mois plus tard à l'ennemi en débauchant son armée.

Ces paroles de Danton à Guadet, sont devenues historiques : « Notre » division, c'est le déchirement de la République. Les factions nous » dévoreront les uns après les autres si nous ne les étouffons pas » dès le premier moment. Nous mourrons tous, vous les pre- » miers. » La réponse de Guadet : Ce n'est pas en pardonnant au

1. Le journal du gouvernement l'annonça dans son numéro du 16.

2. Marat a raconté lui-même, le 17 octobre, cette soirée, dans le *Journal de la République*. Voir le récit aux pièces justificatives de Thiers, T. III, p. 363.

crime qu'on obtient le pardon des scélérats, rompit l'entente et les conférences.

Les imprécations belliqueuses de Brissot contre les *scélérats* qui voulaient disposer de la France, contre les désorganisateurs qu'il dénombrait : lisez Marat, écoutez Robespierre, Collot-d'Herbois, Chabot, achevèrent de rejeter Danton parmi les jacobins. Flétris comme *apôtres de l'assassinat dans les départements*, les chefs du parti démagogique jurèrent de se venger. Dumouriez leur devint suspect. Pache, le ministre de la désorganisation, s'empressa de le prouver à ses divers chefs. Le vainqueur de Valmy quitta Paris le 20 octobre, déçu, mais tout à ses projets d'invasion en Belgique. Jemmapes en marqua le second acte.

L'opinion et Pitt spécialement n'admirent pas sans protester la retraite du duc de Brunswick. On refusa de croire qu'il y eût une nécessité aussi impérieuse à la faire que le prétendait le généralissime. Elle prétendit que celui-ci avait compromis la sûreté de toutes les puissances de l'Europe. On ne savait plus s'il fallait avancer ou reculer ! Le temps a prouvé que si Brunswick eût continué à avancer, il eût été écrasé. Jemmapes, qui produisit en Europe un effet égal à celui de Rocroy, l'a plus qu'établi deux mois plus tard. Avec moins d'impérieuse assurance, Dumouriez eût pu vaincre à Nerwinde. Le cabinet anglais se trompait en ceci, comme il devait se tromper pendant toute la Révolution ! Fox était mieux inspiré et autrement juste.

Lebrun célébra dans une ode d'intérêt général la bataille de Jemmapes ; nous allons en citer deux strophes heureuses :

Non, non, rien n'est inaccessible
A qui prétend vaincre ou périr.
Ce cri : *Vivre libre ou mourir !*
Est le serment d'être invincible.
En vain cent tonnerres croisés,
Grondant sur ces monts embrasés,
Opposent trois remparts de flammes :
Parmi ces orages brûlants,
Chefs, soldats, prodiguez votre âme !
Triomphez sur des corps sanglants !

Ils l'ont fait. — Le *lion belgique*
A vu fuir l'aigle des Germains :
Il rugit, charmé que nos mains
Aient rompu son joug tyrannique.

L'ombre de nos seuls étendards
Fait tomber les tours, les remparts;
Bruxelles voit briser ses portes,
Et le souffle de nos guerriers
Précipite au loin ces cohortes
Qui menacèrent nos foyers.

Nous n'avons pas à raconter cette belle campagne (1); mais son *second Voyage* dans la capitale, dont il avait obtenu avec peine l'autorisation, constitue les préliminaires du drame final : la trahison.

III

Dumouriez vint de nouveau à Paris le 1er janvier 93. Décidé à ôter aux démagogues le prétexte des scènes qu'ils avaient faites et des délations qui les avaient suivies, soit au club des jacobins, soit dans la presse, il se borna, a-t-il écrit, à ne voir qu'un très petit nombre d'amis (2). Nous savons par le récit d'octobre ce qu'il entend par un petit nombre d'amis. Quatre mémoires militaires rédigés par lui et aujourd'hui perdus furent envoyés à la Convention le 7. Transmis par son président Treilhard, au Comité de sûreté générale le 11, ils furent discutés devant leur auteur le 13. Celui-ci parle de disputes très frivoles et très ignorantes, ce qu'il paraît contredire plus loin, lorsqu'il constate que le plan de campagne fut renvoyé par tous les membres au Conseil Exécutif, d'un commun accord.

L'arrivée du général Valence, qui commandait l'armée des Ardennes, et le passage de Biron, qui allait prendre son commandement de l'armée des Alpes, n'aggravèrent pas les délibérations, il faut le regretter. La présence de ces chefs eût éclairé les membres du Comité, mais les esprits étaient tout au Procès du Roi qui s'organisait.

Après cinq séances infructueuses, Dumouriez se rendit à une maison de campagne située près de Clichy et d'où il ne sortait que « pour travailler à sauver le roi ». Il l'a avoué en ces termes mêmes, dans ses

1. Voir sur cette question les livres de M. Chuquet, professeur au Collège de France : *L'Invasion* et *Brunswick*. Ils sont le dernier mot de la science.

2. D'après le récit de ses *Mémoires*, il n aurait séjourné à Paris, dans son premier voyage, que durant quarante jours (T. III, p. 136), et durant quinze jours pendant le second (T. III, p. 369).

Mémoires. Ici, il est véridique. Mais le rejet ou la temporisation sur ses propositions l'empêchèrent de prendre l'ascendant qu'il en attendait. Il a déclaré en 94 que son but était, après leur adoption, de solliciter l'indulgence de la Convention pour Louis XVI en séance publique. Il comptait au besoin recourir à la force ; quantité d'officiers et de soldats de son armée se trouvant en congé dans la capitale, il les avait enrôlés. Il croyait ainsi avoir constitué « un parti assez fort pour balancer les jacobins et les fédérés ». L'échec de ses propositions, les injures d'un de ses généraux qui divulgua une partie de ses intentions, les objurgations de la presse démagogique et le pamphlet sous forme d'acte d'accusation dressé par Hassenfratz sur ses fausses dilapidations en Belgique, le firent échouer. Les chefs de corps et les soldats des gardes nationales parisiennes venus avec lui pour arrêter le procès du souverain déchu durent rejoindre leurs corps respectifs.

Que faisait, de son côté, le vainqueur de Jemmapes livré aux ressources de son esprit ?

Il voyait les Girondins, les impartiaux de la Plaine et cherchait à les convaincre du crime dont on allait souiller la nation. Il montrait l'affreux triomphe des Jacobins, livrant la France à l'anarchie, les puissances indignées *de l'assassinat de Louis XVI* et celles qui gardaient la paix s'engageant par honneur à se joindre aux ennemis de la France. Mais les partis timorés lui répondirent que la Montagne avait dévoilé les projets de ses adhérents. Les Jacobins feraient une insurrection, attaqueraient le Temple et en massacreraient tous les prisonniers. Recourant aux mesures d'atténuation que son expérience diplomatique lui suggérait, il insista sur ce fait que depuis le 10 août l'ex-roi était un vaincu, un prisonnier de guerre. Devant les refus des modérés, il fit parler à Pétion, à Robespierre et tenta par le frère de Drouet une dernière démarche qui a été dévoilée par celui-ci après sa guérison. Son impuissance, la consternation et l'apathie des Parisiens lui inspirèrent les plus vives colères et la certitude de sa proscription comme de son propre procès, prix de ses intrigues inattendues.

Mais il ne quitta point la capitale sans avoir une conférence avec quelques Jacobins influents, notamment Desfieux, Proly, Jean Bon-Saint-André. On se rencontra chez Bonnecarrère, alors directeur aux affaires étrangères et lié avec eux comme il l'était avec Robespierre.

La trahison de Dumouriez fut arrêtée dans son esprit durant son second voyage à Paris, fin janvier 93. Il ne put s'entendre ni avec

les Girondins, ses anciens amis, ni avec les confidents des triumvirs.

Au même moment, comment se conduisaient ses amis d'un jour ?

Les Autrichiens molestèrent par ordre nos prisonniers ; on enleva leur manteau aux officiers malgré la rigueur du froid. Les officiers émigrés qui les rencontrèrent se permirent de les invectiver, mais ils en reçurent cette réponse : *Vous avez été des traîtres, vous montrez à présent que vous êtes des lâches.* A la fin de la même année, ce fut pire. Le dénûment, la misère et la faim étaient les moindres maux des prisonniers français. Ils étaient frappés odieusement et des traitements barbares les conduisaient à une mort lente. Voilà ce qu'on oublie trop. Sur quoi se fondait le cabinet de Vienne pour commettre cet attentat contre le droit public ? Sur ce que des républicains n'étaient que des enragés et qu'ils ne manqueraient pas, dans le cas contraire, de répandre leurs principes partout où ils se trouveraient. Nos émissaires à l'étranger nous en informaient et nos journaux signalèrent ces attentats. Qui se fit, en 1815, aux célèbres traités, le vengeur de ces victimes ? personne. Talleyrand toutefois ne les ignorait pas et ce fut nous qu'on attaqua. Le diplomate balbutia des excuses !

La médiocrité brutale de Desfieux, la prudence de Jean Bon-Saint-André, ne purent avoir raison de ses dégoûts. L'ascendant des démagogues dans les bureaux de la guerre, l'inimitié de Pache, qu'on voulait lui imposer comme ami, la nécessité de combattre ceux qui l'avaient élevé aux plus hautes fonctions et qui gouvernaient, par Le Brun et Roland, les affaires étrangères et l'intérieur, l'engagèrent à « rompre ces conférences ». Bonnecarrère, son intime, quoique étroitement lié avec Robespierre, en reçut l'aveu et ne parvint pas à le détourner de la voie où il se précipitait sans mesure. Il se vit, à la faveur des dénonciations sur la Belgique, perdu sans retour ; l'aigreur de Cambon sur les appréciations financières qu'ils s'étaient mutuellement soumises, acheva de le porter aux extrêmes :

Dès lors, selon lui, il fit son plan et chercha à venger le roi qu'il ne pouvait sauver. Il crut écraser l'anarchie par son épée et rétablir la monarchie constitutionnelle... Comment et par qui ? Il a oublié de le constater. Sur ces entrefaites, il partit de Paris après un congé de vingt-six jours.

Deux mois plus tard, au lendemain de Nerwinde (désastre imprudemment attribué à Miranda), Delacroix avait écrit à Danton une lettre qui prévoyait l'acte d'avril.

« Dumouriez me paraît bien dangereux. Je l'envisage comme un » ennemi de son pays qu'il veut enchaîner. »

Avant de fuir (1), Dumouriez jugeait en termes qu'il importe de connaître les Commissaires et la Convention. Au lieu de s'occuper de vos besoins et de créer des lois qui assurent votre avenir, s'écriait-il, dans une proclamation, la représentation s'épuise dans l'intrigue, forme des factions et emploie le Trésor *à faire voyager des intrigants, des factieux, sous le nom de commissaires*. Ils ne viennent pas aux armées pour les secourir, mais pour les désorganiser par des rapports calomnieux. Ils envoient à l'échafaud, *en empruntant la forme des lois*, les généraux que vous avez vus braver à votre tête tous les dangers.

Un chef d'armée est-il un historien ?

Entraînant des compagnons d'armes dans sa chute et préjudiciant à l'ensemble de la défense, il donna l'exemple le plus funeste de l'immixtion de la politique aux armées, rendit possible le système terroriste contenu jusqu'alors, appela directement aux armes les mécontents de l'intérieur, souleva par ses conseils des contrées entières et prépara par ses excès militaires les excès politiques des triumwirs.

Un côté tout aussi redoutable et qu'on a trop méconnu, ce fut la suspicion immédiate contre les généraux. Désormais les colères emphatiques des clubs, les passions démagogiques contre les *traîneurs de sabres* et les *épauletiers*, trouveront accès partout. Ceux que l'on voudra perdre, on les nommera *complices de Dumouriez !*... par Robespierre. Carnot lui-même n'échappait pas à ces hontes !

Le Comité de défense générale, prévenu par une série de communications, avait connu la rébellion du général ; aussi, le fit-il mander pendant la nuit à la barre de la Convention. Le Conseil de la Commune réclama sa mise hors la loi. Trois commissaires et le ministre de la guerre se rendirent auprès de lui pour obtenir des explications et le ramener, vains efforts ! Dumouriez s'empara de leurs personnes et les livra aux Autrichiens. Appelant son armée à une révolte ouverte, il lança deux proclamations au pays et à ses troupes. Davout répondit par des coups de fusils, Macdonald donna l'exemple de la fidélité (2),

1. Le cabinet britannique lui refusa pendant longtemps l'hospitalité, et, par un calcul facile à saisir, publia la lettre du coupable à lord Granville, avec la réponse de ce ministre. Le *Moniteur* les inséra toutes deux le 28 juillet 1794.

2. Il avait reçu des autorités compétentes un ordre spécial où il avait ordre d'arrêter le colonel Devaux, qui commandait Lille. « Le Conseil général, y lisait-on,

l'armée, un instant incertaine, reprit ses cantonnements... Le vainqueur de Valmy et de Jemmapes n'était plus qu'un traître, condamné par l'ennemi lui-même.

Réunis à Lille, les Commissaires l'avaient appelé auprès d'eux le 29 mars, afin de répondre aux inculpations qui étaient portées contre lui. Il répliqua plaisamment : « Se battre et plaider, c'est trop à la fois. » Ce que voulait le traître, c'était qu'on vînt l'interroger dans son camp et dans sa tente, pour retenir comme otages les conventionnels ; la bonne étoile de la France permit que Carnot ne s'y rendît pas, des dangers pressants l'ayant appelé à Arras en personne. Un courrier lui avait été expédié, l'invitant à rejoindre ses collègues ; un second lui apprit, à Douai, la nouvelle de leur arrestation. Il n'eut plus qu'à en informer la Convention.

« J'ai dû au détour que j'ai fait par vos ordres, lui écrit-il le 3 avril, de ne pas subir le sort de mes collègues. J'avais prévu la trahison de Dumouriez, je l'avais dite. »

Comment le futur vainqueur de la Prusse et de l'Autriche traita-t-il son chef, et comment y fut-il conduit ?

Les mandataires de l'assemblée étaient à Valenciennes ; c'était là qu'il fallait se rendre. Or, Dumouriez se dirigeait de son côté vers Condé au même moment pour s'assurer de la place. A une lieue avant de l'atteindre, il rencontra un bataillon de l'Yonne, le 3e. Devant le silence des volontaires, il questionna un officier. Entouré par ceux-ci, menacé par eux, il se dirigea sur la première maison de la route afin d'y libeller un ordre, lorsque des cris peu douteux l'accablèrent. *A bas les traîtres !* arrête ! arrête ! Et on s'élança de tout côté pour lui couper la route du camp de Bruille. A la tête de ces troupes en fureur était Davout (1).

Cet officier avait appris, par un officier du grand état-major, tout ce que se proposait le général en chef, et aussitôt avait entrevu par un éclair de génie la trahison. De lui-même il avait quitté le camp de Bruille, et vu, dans Valenciennes et les conventionnels, le lieu même de l'autorité supérieure. La rencontre de Dumouriez fut un incident fortuit.

sûr des sentiments patriotiques du colonel Macdonald et de la troupe qui est à ses ordres..., et que dans aucun cas il n'adhérera point aux propositions et aux ordres qui pourraient lui être donnés de la part du général Dumouriez. »

1. Le 1er mai 93, il fut nommé chef de demi-brigade. Elle comprit le 2e bataillon du 104e, le 3e de l'Aube et le 3e de l'Yonne. Il refusa ultérieurement trois fois le grade de général de division !

Devant les cris et la poursuite, celui-ci se sentit perdu, et se jeta dans le cours d'eau le Seuw, de sa personne ; son cheval l'abandonnait ! Parvenu sur l'autre bord, il remonta sur un de ceux du duc de Chartres et par un bac voisin traversa l'Escaut. Son escorte et ses amis se sauvèrent à travers les coups de fusil.

Sans un cri dont on ignore le motif et l'auteur *en retraite*, ils auraient atteint le coupable ; c'eût été un exemple salutaire, indiscutable, et il aurait averti Pichegru, Moreau, leurs amis, que là où était la France, dans les camps, c'est là qu'ils devaient rester en présence de l'honneur et loin des Partis (1).

Carnot proposa pour le remplacer Dampierre et promit de l'aider dans sa tâche.

Le 6 avril, il annonça l'abandon de Dumouriez par ses troupes; elles rentraient successivement dans les places.

Nous n'avons pas de détails circonstanciés sur les faits, mais nous donnons pour certain que la grosse artillerie est rentrée à Valenciennes ; des chariots de vivres et de bagages arrivent à Douai. Les villes de guerre sont en état de défense. Elles le seront bientôt contre les sièges réguliers ; cette nouvelle trame n'aura servi qu'à l'humiliation des traîtres. Les alarmes, que des ignorants ou des malintentionnés s'efforcent de répandre, sont un mal qui n'est pas moins funeste.

La République éprouvera des convulsions aussi violentes qu'inutiles ; les ennemis savent que la France ne saurait succomber que par un excès ou une mauvaise direction.

La rentrée de nos troupes est effectuée avec un succès qui tient du prodige (2). Il est à peine resté quelques hussards avec Dumouriez ; se voyant délaissé, il a passé aux ennemis. Le général Dampierre va réorganiser cette armée, il prendra ses positions en avant des places. Il ne paraît pas que nous ayons rien perdu en artillerie. Il en est arrivé une quantité des pays évacués. Les vivres affluent, nous sommes presque dans l'abondance. Ce qui manque, ce sont des effets de

1. Capitaine à l'armée de Belgique, Hoche y remplit les fonctions d'adjudant auprès du général Leveneur. Ce dernier, qui comprit les intrigues de Dumouriez, l'envoya, après Nerwinde, à Paris secrètement. Il lui donna mission d'y instruire le gouvernement de ces intrigues, parce qu'il estimait qu'elles devaient aboutir, à ses yeux, à une trahison. Hoche s'en acquitta avec délicatesse et exactitude.

2. Lieutenant-colonel d'artillerie, Songis se rendit à Valenciennes annoncer aux Commissaires l'arrivée de 580 canons avec leurs soldats.

campement, à Lille et à Valenciennes. Nous ignorons si le trésor de l'armée était considérable ; elle était à portée des places. Les sommes ont été ramenées par les hommes que Dumouriez traitait de brigands.

Aussitôt que les troupes, désabusées sur leur généralissime (1), rentraient (2), Carnot se rendait au milieu d'elles pour les enflammer de son propre zèle. Dumouriez avait pu les abuser en leur parlant de leurs souffrances, de leur courage, du délabrement de leur matériel de guerre et de l'insuffisance des vivres comme de la pénurie des magasins. Carnot en informa ses collègues, les adjurant d'y remédier. Hélas ! la défection coïncidait avec les troubles de la Corse, l'insurrection de la Vendée et la défaite de Custine.

En passant à l'ennemi, le héros de Jemmapes paraissait lui apporter le secret de notre défense, car il en avait été jusqu'alors le principal organisateur. Grand dans les conceptions et sur le champ de bataille, il passera pour un aventurier plein d'audace et de ressources, parce qu'il lui a manqué ce qui constitue la part la plus précieuse chez les hommes de premier ordre : *le caractère*.

D'un besoin immodéré d'action, fanatique de renommée, il ne comprit pas qu'il eût pu devenir grand en restant un honnête homme.

Les dangers qui menaçaient la France sur tant de points à la fois appelèrent Carnot sur une autre partie de notre frontière. Nommé par décret du 4 avril commissaire près l'armée du Nord, il devança la décision du conseil de guerre tenu par les ennemis à Anvers, et se rendit à Dunkerque où il devait rencontrer Jourdan et Hoche.

De son côté, la Convention créait, en présence du péril qu'elle venait de courir, une institution nouvelle : *les Représentants en mission près les armées*. Au Nord et dans les Ardennes, elle envoyait ses commissaires le 4 avril, levait quarante mille hommes et trente mille cavaliers. Le 30, la création se généralisait sous l'influence du Comité de Salut public promulguée le 6 ; chaque armée en recevait un nombre propor-

1. Il y eut des hésitations, au début du crime, parmi des régiments d'infanterie ; ces anciens régiments avaient des traditions, et l'esprit nouveau s'organisait à cette date. Ainsi, les 17e, 43e, 45e, 71e, 89e : Auvergne, Royal-Vaisseaux, La Couronne, Vivarais, Royal-Suédois, criaient qu'à raison de sa bravoure leur général ne les trahirait pas. La vue d'une escorte allemande les éclaira, et le perdit sans retour.

2. Dans l'enthousiasme de ses victoires, on avait adopté un chapeau spécial, relevé d'un seul côté, et qui était garni en taffetas noir. Cette mode s'appelait *Chapeau à la Dumouriez*. Le directoire du département du Nord l'interdit dès le 4 avril.

tionné à son rôle et à son importance, qui pouvait suppléer à l'insuffisance des forces décrétées par la réquisition des gardes nationales des départements.

La Convention voulait des victoires, Carnot allait les rendre possibles pour la France par ses plans d'opérations et préparer en partie la pléiade d'hommes de guerre que l'Europe entière admire.

Napoléon les absorba en se les appropriant, de Masséna à Davout, de Lannes à Ney et à Suchet.

LIVRE DEUXIÈME

RÉORGANISATION DE L'ARMÉE PAR DUBOIS-CRANCÉ

CHAPITRE X

LA DÉFENSE ET L'ARMÉE PAR DUBOIS-CRANCÉ

Biographie de Dubois-Crancé. — Situation des armées quant à la Coalition. — Rapport et citations. — Il proclame la nécessité de l'Amalgame et l'obtient malgré ses adversaires. — Réorg sation générale, ses résultats.

La première levée en masse de la Convention est du 24 février 1793. Mais elle fut la conséquence des rapports du 25 janvier et du 2 février. — Quels sont ces Rapports et qu'était l'homme considérable qui les dirigea ?

Dubois de Crancé, né à Charleville en 1747, était entré dans les mousquetaires du roi, mais sans pouvoir y rester ; ses titres de noblesse y avaient été jugés insuffisants. Lieutenant des maréchaux de France, député du tiers aux États-Généraux, membre éminent du Comité militaire, appelé à la Convention par le département des Ardennes, il s'était distingué déjà, cherchant à jouer un rôle actif, soit à la Constituante, soit à la Législative. Il n'avait pu réussir, malgré la hardiesse et la violence de ses opinions démocratiques. Anti-girondin, il aspirait à arracher le pouvoir gouvernemental aux membres du parti, trop faible, croyait-il, entre leurs mains, dès la proclamation de la République.

Membre du *Comité de guerre et des armes*, créé le 2 octobre 92, et dont la mission consistait à s'occuper, les deux sections réunies, des « projets de lois militaires, » il en devint rapporteur à l'élection. Le moment d'exposer ses idées était venu pour lui, soit sur la défense de la France, soit sur le recrutement des troupes. Il le fit le 25 janvier et le 1er février 93 en deux rapports, le premier *sur les forces nécessaires à la France*, le second *sur l'organisation de l'armée*. Jomini les a loués tous deux en les exposant dans leur économie générale ; mais il a reproché à leur auteur, ce qui est exact, d'avoir trop dit à la tribune ce qu'il fallait faire en opérations de guerre. Cette partie de son travail eût dû être confiée au Conseil Exécutif seul ; le soin de sa popularité

politique et le sentiment de sa juste supériorité personnelle, l'emportèrent ici contre l'intérêt général.

Le Comité qui avait élaboré ces rapports, comprenait en officiers : Carnot, Lacombe-Saint-Michel, Gasparin, Letourneur, Sillery, Coustard, Châteauneuf Rendon, c'est-à-dire huit, soit le tiers, le nombre total de ses membres étant vingt-quatre. A leur côté, on trouve Siéyès, Albitte, Merlin de Douai, Duquesnoy, Lecointre et Barère. Le parti avancé y prédominait.

I

Dubois-Crancé parla au nom du Comité de Défense générale (1). L'ensemble de ce rapport porte, dit-il, sur la force à employer dans la campagne prochaine, dans le but de maintenir la dignité et l'autorité de la République. La rigueur de la saison avait seule arrêté notre essor sur le Rhin. A la fraternité proclamée par la Révolution, les tyrans ont répondu par un cri général de guerre ; il faut donc la continuer, pour la terminer un jour, ou par nos victoires, ou par la perte de la liberté.

Le principal ennemi est le roi de Hongrie ; son silence sur le sort de Louis XVI n'a été qu'un intérêt mensonger... Ces dernières paroles paraissent établir que la dissolution de la Constitution eût sauvé la vie de ce prince, constatation inattendue dans un rapport militaire et qu'il faut retenir.

Aux 125,000 hommes de nos ennemis, se joignent deux nouvelles levées ; il faudra donc des efforts extraordinaires cette année et en *proportion* avec ceux de nos ennemis. Vous ne manquerez plus de tout

1. Sur la formation d'un camp sous Paris en 92, on consultera le rapport fait par Rouyer le 15 octobre à la Convention, sous la direction du général Belair. Le général destiné à la défense de Paris, Berruyer le modifia. Il avait eu 3,700 toises sous le premier ; celui-ci, d'accord avec le ministre de la guerre et le génie qui en fut l'inspirateur, créa des fortifications de Saint-Denis à Montmartre sur 2,700 toises ; un camp de 800 à l'est de Saint-Denis ; celui au sud de Paris, le plus considérable, de 7,000 ; enfin, celui au nord de Saint-Denis, 1,800. Le camp de la capitale offrait donc un développement de 16,000 toises. Ce vœu avait été formé par la Législative et voté par elle. Les intrigants en avaient fait une sorte d'ateliers nationaux ; on y remédia. Le but en avait été double comme l'indiqua Letourneur : mettre la capitale en état de défense contre nos ennemis, contre une invasion possible, avoir des camps d'instruction pour former les troupes et la jeunesse à l'art de la guerre.

pour l'avenir, on forme d'immenses magasins partout et on remédie à la complète *désorganisation de toutes les administrations.*

Les dépenses de l'année dernière ont été faites presque en pure perte; donc, il en faudra d'énormes désormais. Tout enfin peut être prévu. Le Comité et le Conseil Exécutif imposeront l'abondance. On a vu des magasins organisés pour servir à l'armée prussienne de Verdun à Paris, ils le seront par nous et pour nous. Des généraux, les uns émigrés, les autres traîtres au dedans, des troupes sans solde malgré des états financiers acquittés, tout cela ne se verra plus. Vous n'entendrez plus proclamer une désorganisation totale.

L'exposé qui va suivre prouve nos besoins, les sacrifices à consentir; il ne faut *rien cacher*, et il ajoutait : *même à nos ennemis.*

La république pouvant être attaquée au nord, à l'est, au midi et sur les côtes de l'Océan, elle doit examiner d'abord quels sont les points où elle peut agir avec plus de succès offensivement ou défensivement. Elle doit profiter des obstacles de la nature partout où ils lui permettent de se tenir avec assurance et succès sur la défensive. Si les Français franchissaient les défilés pour attaquer des ennemis séparés d'eux par des chaînes de montagnes, ils se priveraient de l'avantage de se défendre avec un petit nombre d'hommes contre des armées nombreuses ; d'ailleurs, le système défensif, quand il n'entraîne aucun danger, est celui d'une nation juste. Elle n'agit offensivement que pour prévenir l'invasion de son propre territoire, et lorsqu'elle est forcée de sortir de ses foyers et de détrôner des tyrans, ce n'est que pour rendre les peuples à la liberté, et rentrer ensuite dans ses limites, comme un fleuve qui se resserre dans son lit après avoir fertilisé les campagnes qui l'environnent.

Votre comité pense donc que vous devez garder la défensive à l'est et au midi, à moins que les circonstances qui varient en décident autrement. Les deux points sur lesquels le roi de Sardaigne peut vous attaquer dans le midi sont la Savoie et le comté de Nice ; ces deux pays sont assez éloignés l'un de l'autre, et assez séparés par les obstacles naturels pour qu'il soit nécessaire d'établir une armée dans chacun. Sur les frontières d'Espagne, les deux principaux points par où les troupes espagnoles pourraient pénétrer, sont également aux deux extrémités de la chaîne des Pyrénées. Cependant, comme il se trouve un troisième passage au milieu, votre comité pense qu'il faut établir dans cette partie trois armées, savoir : une sous Perpignan, pour défendre Bellegarde et Mont-Louis, et protéger les côtes, l'autre, vers Bayonne ; et enfin, établir au centre, vers Toulouse, un corps de réserve sous les ordres du général en chef de ces trois corps, qui sera destiné à se porter vers les points menacés, avec cette rapidité que la position des lieux ne permet pas aux Espagnols d'imiter.

L'Espagne ne peut porter aux frontières que quarante mille hommes disponibles; ainsi, en opposant une force égale, nous soutiendrons encore une guerre défensive sans danger. Ainsi les trois armées des Pyrénées seront de quarante mille hommes.

Les troupes du roi de Sardaigne s'élèvent à quarante-six mille hommes ; il faut qu'il garde ses places, qu'il garantisse son propre pays des révolutions; il peut donc mettre tout au plus en campagne trente à trente-six mille hommes. L'Autriche lui a donné un secours de dix mille hommes ; elle lui en fait espérer de nouveaux ;

mais le comité pense qu'avec quarante mille hommes de ce côté, on pourra soutenir la guerre défensive avec succès.

Les côtes de la Méditerranée et de l'Océan doivent être gardées par de fortes garnisons et par une armée d'observation.

C'est donc au nord que vous devez déployer tous les moyens d'une guerre offensive, et votre premier vœu sera sans doute d'empêcher, et même de détruire les préparatifs hostiles d'une puissance qui paraît disposée à nous faire la guerre. Toujours cette puissance a craint une descente, jamais le projet ne s'en est effectué, et il n'a jamais été sérieusement préparé; mais il sera sans doute suivi avec plus de force et d'énergie sous le régime de la liberté; vous y destinerez quarante mille hommes d'embarquement.

Les puissances d'Allemagne avaient réuni contre nous, l'année dernière, cent trente mille hommes, savoir cinquante mille Prussiens, cinquante-huit mille Autrichiens, douze mille Hessois et dix mille émigrés. L'Autriche et la Prusse ont perdu chacune environ vingt mille hommes; les émigrés se sont dispersés après avoir brûlé quelques chaumières en Champagne: restent quatre-vingt mille hommes. Mais la Prusse et l'Autriche font venir de nouvelles troupes qu'on évalue à trente ou quarante mille hommes; l'armée de l'Empire ne s'est jamais élevée au-dessus de quarante mille hommes. Total des armées prussienne, autrichienne et impériale, pour la campagne prochaine, cent quatre-vingt mille hommes; savoir: soixante mille Prussiens, quatre-vingt-six mille Autrichiens, douze mille Hessois, et quarante mille hommes de troupes des cercles. Comme cette armée des cercles est toujours lente à se former, le comité pense qu'en opposant cent quatre-vingt-six mille hommes, nous pourrons, non seulement nous défendre, mais attaquer avec avantage.

Ainsi les armées de la république seront disposées de la manière suivante.

Armées: de la Belgique, soixante-deux mille hommes: elle ne sera pas trop forte pour porter nos succès jusqu'au Bas-Rhin. Cette armée peut attaquer la Hollande, si cette puissance se déclare contre nous, ou forcer la Prusse à se défendre dans ses propres États. — Une autre armée de même force purgera le Rhin, et enlèvera aux armées autrichiennes tout moyen de communication, en s'emparant de Coblentz. Enfin une troisième de même force agira sur le Haut-Rhin et dans les États de l'Autriche, en Souabe. Ces trois armées auront chacune un train de siège. Une réserve de vingt-cinq mille hommes sera rassemblée et campée ver Châlons; elle sera prête à se porter partout où les succès seraient un moment incertains.

Enfin, en supposant que les puissances alliées réunissent de plus grands efforts, vous serez sans inquiétude, sur quelque point qu'elles puissent se porter. Comme il convient de garder toujours les places, d'assurer la tranquillité du peuple, d'avoir des dépôts pour recevoir les recrues qui viendront sans cesse des départements, et pour préparer des secours à porter en cas de besoin dans les colonies, à ces objets vous destinerez cent soixante mille hommes: donc il sera facile de tirer des garnisons cent vingt mille hommes, pour soutenir les efforts des ennemis. Vous donnerez sans doute au comité exécutif toute la latitude nécessaire. Vous ne calculez que par aperçu le nombre des troupes nécessaires à la défense de la république, et vous laissez aux généraux à se concerter pour les plans de campagne et les moyens d'exécution.

Ces dispositions exigent donc huit armées: trois dans le nord, trois dans le midi, une d'observation ou d'attaque sur les côtes de la Manche, une de réserve vers Châlons.

Les trois armées du Nord seront chacune de cinquante mille hommes d'infanterie, dix mille de cavalerie, et deux mille d'artillerie, non compris les canonniers destinés au service des pièces de bataillon.

L'armée d'observation sur les côtes de la Manche sera de quarante mille hommes, dont trente-cinq mille d'infanterie, quatre mille de cavalerie et mille d'artillerie.

Les armées des Alpes et du Var seront chacune de seize mille hommes d'infanterie, quatre mille de cavalerie, et huit cents hommes d'artillerie.

L'armée des Pyrénées sera de quarante mille hommes, divisés en trois corps, dont trente mille d'infanterie, huit mille de cavalerie, et deux mille d'artillerie.

Enfin la réserve sur Châlons sera de vingt-un mille hommes d'infanterie, trois mille de cavalerie, et douze cents d'artillerie.

Total : deux cent soixante-huit mille hommes d'infanterie, cinquante-trois mille de cavalerie, onze mille huit cents d'artillerie.

Il faut joindre les garnisons et dépôts montant à cent soixante-quatre mille hommes, et un camp volant de six mille hommes, destinés pour les côtes de la Bretagne.

Total général, cinq cent deux mille huit cents hommes à mettre promptement en activité, et à pourvoir de tous les approvisionnements nécessaires.

Vous serez peut-être étonnés que, d'après l'importance bien reconnue des services qu'a rendus le corps d'artillerie, il ne se trouve pas augmenté dans ce plan, dans la proportion des autres corps ; mais c'est précisément cette considération qui nous a fait redouter tout changement dans son organisation actuelle. Nous avons senti qu'il ne pourrait suffire à tous les genres de service d'une armée aussi nombreuse ; mais, d'un autre côté, nous avons senti que des régiments nouveaux composés d'apprentis dans cet art difficile, ne pourraient rendre que des services médiocres ; mais le service de l'artillerie de campagne ne demande pas une instruction aussi complète, ni autant d'expérience que celle de siège. Déjà un grand nombre de Français manœuvrent les pièces de 4 avec célérité. Il est un grand nombre de régiments de ligne et de bataillons de volontaires qui n'ont plus qu'un canonnier du corps de l'artillerie pour le service de leurs pièces ; il est donc possible de soulager ce corps, en affectant à chaque régiment et à chaque bataillon de gardes nationales une compagnie d'artillerie, ce qui doublera réellement son action. Le comité de la guerre vous présentera les développements de ce système, et peut-être même des vues meilleures que celles dont je ne fais que vous donner ici une indication rapide.

Mais nous croyons pouvoir vous assurer d'avance, qu'avec les cent neuf régiments de ligne, et les quatre cent vingt-un bataillons de volontaires que tient en activité maintenant la république, vous aurez tous les cadres nécessaires. Il ne s'agit que de compléter ces corps, qui ont déjà si bien servi, et d'y proportionner le nombre des officiers-généraux qui doivent les conduire, des ingénieurs pour la défense des places, et des commissaires de guerre pour la police de l'administration.

Les efforts de vos ennemis sont grands, mais la résistance est assurée. Mais si elle ne l'était pas, un million d'hommes de plus se lèverait à votre voix.

Voici les bases du projet de décret rédigé par votre comité de défense générale, d'après l'avis des ministres et des généraux :

1° Les armées du nord, depuis Dunkerque jusqu'au pays de Gex, y compris les garnisons, seront disposées de la manière suivante :

Cent cinquante mille hommes depuis Dunkerque jusqu'à la Meuse ; cinquante mille hommes entre la Meuse et la Sarre ; cent cinquante mille hommes de Mayence à Besançon et jusqu'au pays de Gex. Total, trois cent cinquante mille hommes, dont trente mille de cavalerie et six mille d'artillerie de parc, non compris celle qui sera destinée au service des pièces de bataillon. Les armées seront pourvues chacune de l'équipage de siège, de pontons, et de tout ce qui est nécessaire pour entreprendre sur l'ennemi. — Le Conseil Exécutif pourra disposer de ces forces, suivant que les circonstances l'exigeront.

2° Il sera établi une réserve vers Châlons, composée de vingt-cinq mille hommes, dont trois mille de cavalerie, douze cents d'artillerie, avec tout l'attirail nécessaire pour se porter partout où le besoin se fera sentir.

3° L'armée des côtes de la Manche sera de, etc....

(Cet article, ainsi que celui des armées des Pyrénées, des Alpes et du Var, est conforme à l'état de répartition déjà énoncé dans le rapport.)

4° Chacune de ces armées aura un état-major particulier. — Il sera destiné à la garde des côtes de Bretagne six mille hommes, dont deux mille dragons.

5° Les comités de la guerre et des finances sont chargés d'examiner les dépenses et les moyens d'exécution.

L'assemblée ajourna ce projet et décréta pour base de l'état militaire de 93 que les armées s'élèveraient au chiffre de cinq cent deux mille huit cents hommes. Étaient compris dans ce total cinquante-trois mille de troupes à cheval et vingt mille d'artillerie, siège et campagne.

Le 2 février, le ministère de la guerre était organisé.

Le 19 parut le décret qui modifiait pour tous les corps la dénomination des grades et la composition des troupes pour l'unité tactique (1), œuvre de Dubois-Crancé. Mais le rapport du 7 sur *l'organisation de l'armée* est d'une importance qui classe son auteur parmi les hommes éminents de la Convention et parmi les administrateurs militaires.

Depuis la réforme des régiments suisses, il y a 98 régiments de ligne, chacun de 2 bataillons ; à 750 hommes par bataillon, ils devraient faire 147,000 hommes. D'après les derniers états de revue, il ne s'en trouvait que 112,878 ; déficit, 34,122 hommes. On compte 517 bataillons de volontaires, dont 135 n'ont pas fourni l'état de leurs forces ; les 382 autres avaient, au 1er décembre, 213,650 hommes, ce qui faisait 559 par bataillon ; en supposant le même calcul pour les 135 bataillons dont l'état n'est pas connu, ils donneraient en supplément 75,464 hommes.

Total de la force effective des 517 bataillons, 289,114. Celui des régiments de ligne étant de 112,878, la force des régiments de ligne et bataillons de volontaires au 1er décembre, se trouvait donc être de 401,992 mille.

Vos troupes de ligne avaient un déficit de 34,122 soldats. Vos bataillons de volontaires, loin d'être au complet de 800 hommes, n'étaient, en novembre, qu'à 559 hommes l'un dans l'autre ; et ceux qui ont quitté leurs drapeaux depuis cette époque en ont singulièrement diminué le nombre. Si l'on ajoute à ce déficit celui de la cavalerie, des troupes légères et de l'artillerie, il en résulte que vous avez à faire une levée de 300,000 hommes, dont 100,000 de ligne et 200,000 de

1. Aux pièces justificatives de ce chapitre le texte.

volontaires, quoique vous ayez, en officiers et états-majors différents, des cadres pour 800.000...

L'Amalgame était proclamé malgré l'incapable Aubry (1), car le moment était venu de réunir les *volontaires* à leurs *frères d'armes* et de n'en faire qu'un seul et même *faisceau.* On a saisi l'instant qui réunit le mieux toutes les convenances :

Vous avez senti l'inconvénient de tant de corps différents, dont plusieurs chefs avaient plus de zèle que de connaissances militaires, dont l'administration était trop compliquée.

Il est indispensable que tout corps en activité soit complet ; sinon on solderait une foule d'états-majors inutiles. Or, puisque nous avons plus de six cents bataillons presque tous à moitié, il est indispensable d'en réformer une partie pour compléter les autres.

Les bataillons de ligne étant les plus exercés, et ceux qui ont contracté plus positivement l'obligation du service, doivent être conservés ; mais, si vous laissez subsister la différence qui existe entre ces corps et ceux de volontaires, le comité pense que le recrutement des quarante mille hommes nécessaires sera peut-être impossible ; vous ne pouvez incorporer dans la ligne des volontaires qui, sur la foi de vos décrets, ont adopté un régime différent ; ce n'est pas au moment où vous avez votre cavalerie à augmenter, des troupes légères à former, cinq cents bataillons à compléter, que vous devez espérer quarante mille soldats de bonne volonté.

La réunion d'un bataillon de ligne avec deux bataillons de volontaires que propose le comité, pour en faire un seul et même corps, ne désorganise que des états-majors, le fond de chaque bataillon reste le même ; cette opération ne tend qu'à resserrer les troupes ; elle forme des demi-

1. Fils d'un négociant de la capitale, François Aubry avait été capitaine d'artillerie, maire de Nîmes où il s'était retiré en 90 ; nommé à la Convention, en mission aux armées des Pyrénées et du Midi, opposé à la Terreur et arrêté, il osa remplacer Carnot en 95 à la direction des opérations militaires. Cette insolence nous valut les malheurs de cette année, première culpabilité. Il imposa à Bonaparte un choix qui équivalait à sa réforme, seconde culpabilité. Puis il le réforma, ce qui lui fut reproché par Talot, en août de la même année, troisième culpabilité. Mais il continua ses *épurations militaires* en destituant Masséna, quatrième culpabilité. Il chassa les militaires présents à Paris et leur en interdit à jamais le séjour afin de livrer la capitale aux Sectionnaires, cinquième culpabilité. Pour couronner ses prétentions, il s'était nommé ou plutôt imposé général de division, sixième culpabilité.

Aubry fut un des adversaires de la loi sur l'*amalgame*, cela seul suffit pour juger ses aptitudes militaires. Il ne réussit que dans les lois pénales relatives à l'armée.

Royaliste, il fut arrêté après fructidor et envoyé à la Guyane, d'où il put s'évader avec Pichegru.

brigades de trois bataillons avec une compagnie d'artillerie et six pièces de canon, mode simple pour les généraux, qui ne calculent dans leurs opérations que par bataillons, demi-brigades, brigades et divisions. Les généraux, consultés, ont répondu presque unanimement qu'ils n'y voyaient que des avantages, que, toute la campagne dernière, ils avaient embrigadé les bataillons de ligne et les volontaires.

On a dit : *Egalisez les forces pour égaliser les droits ; amalgamez un bataillon seulement de volontaires avec un bataillon de ligne.* Je réponds qu'en suivant ce système, au lieu de détruire les vestiges de l'ancien régime, on les fortifierait, on en doublerait l'action et les dangers.

Narbonne a proposé à la Législative de mettre en régiments les bataillons de volontaires et de leur donner les mêmes droits qu'aux régiments de ligne. Je réponds que les régiments de ligne étant divisés en bataillons de garnison et bataillons de campagne, souvent à plus de cent lieues de distance l'un de l'autre, il est impossible de les réunir en ce moment sans danger ; que le but de cette opération ne pouvait être que de maintenir, dans ce qu'on appelait *ligne*, un esprit de corps distinct de celui des volontaires.

Mais on a avancé que *cette réunion détruirait la discipline;* de quelle discipline parle-t-on ? Est-ce de cette obéissance aveugle que Lafayette commandait à ses sbires ?... Non, la discipline fondée sur la justice ne sera pas détruite ; elle est la sauvegarde des bons contre les méchants ; son observance intéresse la vie et l'honneur du corps entier. Il est nécessaire que l'esprit des volontaires, prédominant dans la ligne, en corrige l'âpreté. D'un autre côté, nos volontaires ont besoin du contact des principes de tactique, d'ordre, de police et d'administration qui sont établis dans la ligne ; ce mélange n'a rien de périlleux.

On craint *le trop grand ascendant des volontaires dans la nomination aux emplois ;* tant mieux, il est temps d'écarter jusqu'au soupçon d'aristocratie ; mais doute-t-on que ces volontaires feront alliance avec les soldats de ligne ? Parcourez nos bataillons, et vous verrez que tous ceux qui avaient une teinture de l'art militaire ont été choisis pour officiers. Ce ne sont pas des *honneurs* que nos volontaires recherchent, c'est de l'*honneur*.

Le tiers des emplois vacants, ajoutait-il, est donné à l'*ancienneté*, avantage absolu pour les anciennes troupes contre les nouvelles ; le *choix* aurait lieu par bataillon. Sur les erreurs de *l'élection*, il rappelait que les intéressés se connaissaient à fond. La *rivalité* de la gloire n'a

pas besoin pour se produire de la désunion. La perspective d'une *réforme à la paix* était écartée par la proposition suivante : Pas de pension venant du budget, cause qui disparaît avec le titulaire ou que le caprice d'une assemblée suspend ou détruit ; mais donnez au pensionnaire la faculté « d'acheter un bien national » et de le payer avec sa pension ; même avantage pour les veuves et les enfants du soldat mort en combattant. Tout soldat estropié ayant droit à 240 livres, c'est une propriété de 2.400 livres dont l'a gratifié la nation s'il la préfère à sa pension.

Enfin, on craint que les soldats de ligne ne chassent leurs officiers pour en élire d'autres à l'instar des Volontaires. Ils ne le font *presque jamais*, et ils attendraient leur retour dans leurs foyers pour accabler un officier muni d'un *brevet du Bureau de la Guerre !* Qui le croira ?

Le *recrutement*, concluait-il, ne peut s'opérer dans l'état où est notre armée. Le seul moyen de surmonter cette difficulté, c'est de *nationaliser l'armée* en la soumettant en entier au *même régime*. Douterez-vous qu'un tel *plan* ne convienne à tous les soldats qui, partageant les mêmes travaux, verront *égaliser* la solde, les grades et le mode d'avancement ? Evidemment non.

Il était injuste que les places de colonels, d'officiers généraux, fussent données à la faveur, dévolues à une section de l'armée, et que les chefs de bataillons de volontaires n'y eussent aucun droit ; la fusion anéantit cette distinction, et restitue à chacun des droits communs. N'est-il pas temps de décharger l'administration de la guerre de la responsabilité morale des individus qui doivent commander, et d'en confier le choix aux troupes elles-mêmes ? N'est-il pas temps que ceux qui exposent leur vie, aient seuls droit aux emplois vacants ? N'est-il pas temps qu'on ne voie plus un fils de *citoyen actif*, qui n'a rien fait, obtenir du ministre le droit de commander des hommes qui ont tout fait, et qui vont être victimes de son impéritie ? On avance que ce n'est pas en présence de l'ennemi qu'il faut désorganiser l'armée. Est-ce *désorganiser* l'armée que de confondre les intérêts de ses membres, de leur restituer leurs droits? Ces changements sont décrétés pour l'avenir.

Français ! chérissez-vous les distinctions militaires ? Commencez par être soldats, méritez l'estime de vos camarades, ils vous en donneront le prix : ainsi le veut la République.

Le 12 février, la Convention déclara qu'il n'y aurait plus de *distinction* ni de différence de *régime* entre les troupes appelées Régiments de ligne et les Volontaires.

Deux jours plus tard, elle adoptait le plan du Comité de la guerre comme bases de l'Armée de terre ; mais son *exécution* était renvoyée à la fin de la prochaine campagne.

Les régiments de ligne devaient remplir leur engagement jusqu'à la paix, tandis que les Volontaires ne pourraient être liés que pour une campagne.

Le Comité promettait un projet de loi sur le recrutement de l'armée à court terme ; il faudra arriver à l'année 1798 pour voir ce vœu se réaliser.

Quatre cents millions de biens d'émigrés formèrent, le 19 février, la portion de biens nationaux affectés aux défenseurs du pays.

L'amalgame donna *l'unité d'uniforme* aux troupes d'infanterie, lequel fut aux *couleurs nationales.*

L'armée se composa de demi-brigades, de brigades et de divisions. Le nombre de ces dernières forma les armées. On eut 196 demi-brigades, donnant un total de 477.622 hommes avec 1.176 pièces de campagne ; puis 14 demi-brigades d'infanterie légère. Celles de cavalerie de ligne comptèrent quatre escadrons et la cavalerie légère cinq. L'artillerie conserva son organisation, l'artillerie légère compta vingt batteries. Enfin, les corps d'armée comprirent 2 divisions à 2 brigades chacune.

L'infanterie légère avait 33 mille hommes ; la grosse cavalerie, 32, la cavalerie légère, 30, l'artillerie, 12 et la gendarmerie 7. L'ensemble de nos forces était donc de 591.000 hommes au lieu de 502 ; mais on ne devait payer que les effectifs présents au drapeau (1).

La France apprit, par une proclamation, cet appel de 300.000 hommes *pour compléter les armées.* Une loi subsidiaire mettait la garde nationale en *réquisition permanente* le même jour, celles des 24 avril et 12 mai créaient deux tribunaux militaires par armée et le 24 avril organisaient l'administration par les commissaires des guerres.

Une armée pour l'intérieur ou de réserve, sous les ordres de Berruyer, au-dedans, et huit autres aux frontières ou sur les côtes, complétaient les institutions militaires de la Convention au pouvoir : Dumouriez au Nord, Valence aux Ardennes, Beurnonville sur la Moselle, Custine sur le Rhin, Kellermann aux Alpes, Biron pour l'Italie, Servan aux Pyrénées, La Bourdonnaye sur les côtes.

1. L'état des hommes à fournir par chaque département est imprimé au *Moniteur* du 26 février qui publia le texte intégral de la Loi sur l'Organisation votée le 24.

CHAPITRE XI

LÉGALISATION DES POUVOIRS PAR LES AUTORITÉS LOCALES

Texte inédit des légalisations de pouvoirs d'après le seul Registre d'Ordres connu du Représentant Monestier en mission aux Pyrénées-Occidentales et trouvé à Berlin.

Le caractère spécial de l'institution du premier Comité de Salut Public, fut *le secret de ses délibérations.* A la défection de Dumouriez, la Convention répondit en créant la dictature; on n'eut pas le mot, mais on eut la chose. Le Comité put suspendre les arrêtés du Conseil Exécutif, et lui imposer des mesures auxquelles il fut forcé d'obéir sans délai ni appel. Armé de ces droits, le Comité rédigea, pour ses agents et pour les Représentants, des *instructions* redoutables, dont il connut seul, concurremment avec celles du Conseil, mais qui leur étaient supérieures en autorité.

Nous connaissons les premières, quelles étaient les secondes?

Il en fut rédigé de deux sortes : les unes générales, les autres appropriées aux missions. Nous en avons cité plusieurs dans les études précédentes, quoiqu'elles aient été peu conservées. Ce qui importe pour la continuation de nos recherches et de nos constatations, c'est la légalisation des pouvoirs conférés aux Représentants par les autorités départementales et municipales. Les Archives de l'Etat ne renferment aucun document de ce genre, soit au ministère de la guerre, soit au dépôt des Archives nationales. Nous aurions été nécessairement incomplet, si un collectionneur n'avait découvert le *registre d'ordres* d'un Représentant aux armées, à Berlin, et n'en était devenu le possesseur (1).

1. Collection de M. Boyer fils, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Clermont-Ferrand, très riche sur l'Auvergne en autographes, titres, chartes et ouvrages spéciaux.

Le *registre* de Monestier est le seul que nous ayons pu retrouver. Il faut lui adjoindre la *Correspondance* de Merlin de Thionville qu'a imprimée Jean Raynaud

Ce registre, rédigé sous les yeux du député pour accomplir sa mission avec soin, fut signé nominativement par lui pièce par pièce. Son authenticité est donc indiscutable grâce à cette preuve; enfin, il est unique.

Monestier, député du Puy-de-Dôme, collègue de Couthon et de Maignet, ses compatriotes à la Convention, était curé-chanoine à l'église des Minimes de Clermont-Ferrand avant d'entrer dans la vie politique. Devenu jacobin à son heure, il dut à ses liens de confraternité d'être désigné comme Représentant près l'armée des Pyrénées-Occidentales, en juin 93. Il va nous apprendre comment ses collègues faisaient reconnaître leurs pouvoirs en arrivant au lieu de leur mission.

Le premier document de ce registre est une circulaire aujourd'hui disparue et qui expose aux députés avec leurs devoirs combien il faut s'élever contre l'autonomie des pouvoirs locaux.

La Convention nationale, citoyens collègues, en traçant dans son décret du 14 frimaire aux diverses autorités la ligne qu'elles doivent suivre, a marqué la vôtre. Ces articles sont le complément nécessaire du décret en date du 6. Il se tient d'ailleurs aux principes qui ont déterminé les bases d'un gouvernement provisoire et révolutionnaire.

Son action jusqu'ici était arrêtée pour ainsi dire au point de départ; les autorités intermédiaires, qui recevaient le mouvement, le brisaient. Les lois révolutionnaires dont la rapidité est l'élément se traînaient incomplètes ou mutilées.

Cet état de choses a nécessité votre mission. Vous avez été envoyés pour déblayer l'aire de la liberté, pour *ouvrir un large passage à la révolution*, qui trouvait partout épars les tronçons de la Monarchie et les débris du fédéralisme ; des mains sacrilèges essayaient de recomposer l'un ou l'autre. Votre présence a remonté les ressorts de la machine politique ; elle s'est ranimée : *la république doit beaucoup à plusieurs de vous.* Mais ce n'est pas assez d'avoir retrouvé le mouvement, il faut qu'il soit uniforme et qu'il ne soit ni dépassé ni laissé en arrière. Il était bien difficile qu'un excès de zèle, respectable d'ailleurs, ne lançât pas quelques-uns de vous au-delà des principes.

Ainsi, la religion des uns fut surprise, lorsqu'ils permirent l'établissement des comités centraux, des associations centrales, et des commissions départementales; *le fédéralisme guettait ces établissements liberticides* prêts à se remonter partout. Ainsi les armées révolutionnaires créées dans les départements reproduisaient le système de la force départementale. C'était un glaive dans les mains de la liberté, qui pouvait la blesser un jour. Ainsi il n'appartenait à aucun de prononcer, dans des cas imprévus par la loi, la peine de mort. C'est exercer un acte législatif, qui appartient non aux membres, mais au corps entier de la représentation nationale.

Le bien que vous avez fait, citoyens collègues, et que vous ferez encore, couvre ces ombres de son éclat, vos motifs furent purs et nous tenons compte de vos succès.

Si nous avons dû faire ces *observations*, citoyens collègues, par respect pour

avec les pièces originales que lui fournit la Baronne Le Barbier de Tinan, fille de Merlin, qui nous en a personnellement entretenu.

le principe, nous devons plus souvent encore remercier par justice votre infatigable zèle et votre énergie courageuse.

Que cette énergie se ranime en voyant le terme. La Convention vous charge de finir l'épurement et la réorganisation de l'autorité constituée sous un délai très court, et de lui rendre compte de ces deux opérations avant la fin du mois prochain. Une mesure simple peut opérer cette épuration; convoquez le peuple en Société populaire. Que les fonctionnaires publics y comparaissent, interrogez le Peuple sur leur compte, que son jugement dicte le vôtre.

Nous vous invitons, citoyens collègues, à correspondre avec le Comité tous les dix jours aux termes du décret; c'est du concert de ce rapprochement de nos vues simultanément rapprochées que sortira le succès.

N'oubliez point le véritable rapport de votre mission, tout ce qui serait au-delà comme en-deçà romprait les plans, neutraliserait le développement de l'ordre déterminé.

Ouvriers de la République, faisons chacun la pièce qui nous est confiée dans ce grand ouvrage, si nous voulons obtenir un ensemble. N'enjambons point le travail d'un autre.

Nous vous invitons, citoyens collègues, à ne point sortir du cercle qui est déterminé quant à l'objet de votre mission et quant aux lieux où elle doit s'exercer.

Précision, célérité et mouvement révolutionnaire, c'est à cela que doivent se mesurer toutes vos opérations.

Nous ne rappelons à plusieurs d'entre vous que des principes qu'ils ont coutume de suivre, et ce sont eux que nous proposons pour modèles à eux-mêmes et aux autres (1).

Les signataires de cet exposé de principes étaient Billaud et Carnot, Barère et Prieur, Robespierre, Lindet et Couthon. On en observera la portée politique, c'est par là qu'il se distingue. Il prouve, Monestier l'ayant mis au début de son registre comme une sorte de *Préface*, que les représentants reçurent même en se rendant aux armées une *double mission*, politique et militaire. Les arrêtés pris dans les départements maritimes nous l'avaient démontré par une série d'actes dont la réfutation est désormais impossible à raison de ces témoignages. Mais nous n'avions qu'une induction et un degré de probabilité restreint, car nous ignorions s'il n'existait pas quelque document secret d'intérêt général, égaré ou qui aurait échappé à nos investigations. La *circulaire* qu'on vient de lire détruit toute incertitude.

Aux armées, la nomination des Représentants était annoncée à *l'ordre de l'armée* par le général en chef (2).

1. Cette instruction fut signée par Billaud-Varennes, Carnot, Barère, C. A. Prieur, Robespierre, Lindet et Couthon.

2. Le seul document qui le constate appartient à la correspondance officielle de Merlin de Thionville.

Le 1er novembre 1794, il écrit au général Vachot, commandant en chef la division de l'Armée du Rhin devant Manheim :

Certaines missions aux départements frontières ont eu ce double caractère, ainsi que l'établira leur récit ou la citation d'arrêtés à la fois politiques et militaires. Celle de Saint-Just et de Le Bas, à l'armée du Rhin, est la plus célèbre de toutes, et confirme, par la notoriété de Saint-Just, ce que nous avançons. Les tentatives faites par les émigrés et par des prêtres insermentés, oublieux de leur ministère de paix pour organiser un *parti séparatiste* à Strasbourg, les expliquent. L'Alsace aurait pu, en créant des autorités autonomes, se grouper par des représentants locaux autour de sa capitale. Quelle perte pour la France, quel exemple pour les armées campées sur les bords du Rhin et sur ceux de la Moselle menacées ainsi à l'intérieur sur la première ligne ! La défense générale en eût été compromise. L'intérêt porté par le cabinet de Vienne aux princes possessionnés, avait été une habileté grande de sa part ; mais le cabinet des Tuileries et ultérieurement le Comité de Salut public avaient dû en voir les suites possibles. De là, l'intérêt d'une armée et d'un commandement considérables sur cette partie des frontières ; de là, l'immixtion de la politique dans les opérations militaires. La création d'un parti séparatiste n'avait pu que l'aggraver ; les instructions du Comité à ses mandataires le firent sentir. Au Sud, il en fut de même pour l'Espagne à raison des pays basques et de la Navarre.

Les Représentants recevaient de la Convention un *passeport* d'identité (1).

« Frankenthal, le 11 brumaire, an III.

... Je te requiers en vertu des pouvoirs qui me sont délégués par la Convention nationale de mettre à l'ordre de ta division...

Je t'invite, citoyen général, à mettre la plus grande importance à l'exécution de ces mesures.

Tu voudras bien encore mettre à l'*Ordre de l'Armée* que la Convention nationale, par son décret du 6 de ce mois, m'a envoyé près des armées du Rhin et de la Moselle pour y exercer les fonctions de Représentant du peuple. »

1. Modèle de passeport d'identité :

Nous Président et Secrétaire de la Convention nationale prions tous ceux qui sont à prier de laisser librement passer, aller et revenir le citoyen Monestier du Puy-de-Dôme, Député, allant en qualité de *Représentant du peuple*, député par la Convention nationale *près l'armée des Pyrénées-Occidentales*, sans qu'il lui soit porté retard ni empêchement quelconque ; en foi de quoi nous lui avons fait expédier le présent *passeport*, auquel est apposé le sceau de la Convention nationale pour lui servir et valoir ce que de raison à Paris. Le 21 juin 1793, l'an II de la République, signé: Collot d'Herbois, Gossuin, P.-A. Laloy et Durand, Maillere, Silvin.

Ces passeports étaient visés dans chacun des chefs-lieux avoisinant le terme des missions. Ainsi, celui de Monestier le fut à Montauban et à Auch, à Tarbes et à Paris.

Le premier acte de ses collègues délégués fut de se scinder après avoir tenu une séance préliminaire ; les uns se rendirent à Bordeaux, les autres restèrent à Toulouse. Seul, Monestier partit pour Bayonne.

Ils eurent donc pour mission, Ysabeau et Baudot, de se rendre à Bordeaux pour réduire les fédéralistes (1). Chaudron-Rousseau et Leyris à Toulouse durent s'y occuper du gouvernement révolutionnaire depuis cette ville jusqu'à Perpignan et à son armée. Monestier, d'autre part, partit pour Bayonne où se trouvait une commission de ses collègues près l'armée des Pyrénées-Occidentales.

Comment vérifiait-on les pouvoirs des Représentants?

La lecture d'un *Extrait des Registres des Délibérations du Conseil du département des Hautes-Pyrénées* va nous l'apprendre, du 31 août 93 en séance publique. C'est le seul document qui l'expose.

Présents les citoyens Molinier, président, Auchenac, Destieux, Condat, Vesdot, Prilhat, Cusie, Laisle, procureur général syndic, séance tenant les Représentants du peuple Monestier, acte introduit à la séance, et a dit que pour convaincre certains citoyens qui semblaient douter si les Représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Occidentales et particulièrement dans les départements voisins étaient encore en vigueur, il croit devoir faire connaître tant aux *autorités constituées* qu'au *peuple qui se trouve présent* dans la séance (2) la prorogation de ses pouvoirs; à cet effet il remet sur le Bureau :

1° Un *décret* de la Convention nationale du 6 août courant, qui anéantit les actes faits par la soi-disant commission populaire du Salut public de Bordeaux, en déclare les membres traîtres à la patrie et les met hors de la loi.

2° Un *arrêté* des Représentants du peuple près l'armée des Pyrénées et de Montauban réunis à Toulouse en date du 13 août dernier, portant entr'autres articles, que Monestier, Représentant du peuple, demeure chargé, au nom du Salut public et au terme des instructions du 30 avril dernier qui donnent à la Commission la faculté de s'adjoindre des collègues et se rendre à Bayonne, etc., etc., s'adjoindre de suite à la Commission déléguée par la Convention nationale auprès de l'armée des Pyrénées-Occidentales.

3° Enfin la *lettre d'envoi* a lui faite de ces papiers, en date du 15 août dernier.

Le Représentant du peuple a requis la transcription sur le registre de l'administration tant du dernier décret que de sa commission.

Ouï et requérant le procureur général syndic.

Le Conseil du département après avoir fait faire *lecture* par le secrétaire des

1. Aux pièces justificatives le texte de l'arrêté.

2. Les Commissaires de l'Armée du Midi agirent de même à Lyon. On trouvera leur récit aux pièces justificatives.

pièces remises par le Représentant du peuple Monestier, arrête qu'elles seront transcrites sur le registre de l'administration.

Arrête ; en outre que l'arrêté des Représentants du peuple, Chaudron-Rousseau, Leyris, Ysabeau et Baudot, ainsi que leurs lettres d'envoi seront imprimés avec le présent et envoyés aux Districts et municipalités du département (1).

Monestier fut tenu au courant de la victoire politique de ses collègues à Bordeaux et dans le département. De la Convention il reçut les actes d'intérêt général qui devaient conseiller sa conduite. Il eut ordre notamment de répandre sa *réponse au manifeste* des puissances et le *rapport du Comité* sur la situation intérieure et politique de la France. Comme tous ses collègues en mission il dut les réimprimer, les imposer aux autorités locales qu'il surveillait ou dirigeait, même les expédier par ses émissaires au-delà de la frontière. Susciter la division chez ceux qui l'organisaient chez nous depuis quatre ans, était une des prescriptions chères aux comités, et l'on sait qu'ils réussirent à créer des embarras aux coalisés en organisant des intelligences avec nos quartiers-généraux et les Représentants. Les dossiers de l'Armée du Rhin, de l'Armée du Nord, de l'Armée de la Moselle, sont fertiles en preuves de ce genre. L'Espagne ne fut pas épargnée et ne pouvait pas l'être. De Bâle à Saint-Sébastien, de Rotterdam à Turin, les agents déguisés semèrent les proclamations de la Convention et les appels de ses mandataires.

Une telle surexcitation ne put s'accomplir sans quelques excès. Les députés y participèrent, et comme ils avaient reçu des pouvoirs *illimités*, il fallut leur marquer une limite d'action.

L'arrêté suivant l'établit pour Monestier et permet de juger par lui les actes de ce genre mais disparus.

Il fallait que la révolution prît une marche indépendante et rapide ; le *fédéralisme* l'avait plongée dans la torpeur, il fallait l'en sortir ; la Convention a créé le gouvernement révolutionnaire.

Le Comité de Salut public te fait passer l'arrêté qui te désigne pour l'établir dans les départements des Hautes et Basses-Pyrénées.

Tes pouvoirs sont illimités, mais *circonscrits* dans les départements qui te sont désignés; *partout ailleurs*, *ton autorité cesse*.

C'est à *toi seul* que doivent recourir les autorités pour les solutions à donner sur le *Gouvernement révolutionnaire*, préviens-les.

1. Collationné sur le registre par nous, président et chef du bureau du département des Hautes-Pyrénées ; signé : Lamarque et Ant. Massant, chef de bureau.

Les agents secondaires peuvent être utiles; mais tu les emploieras avec circonspection.

Tu dois personnellement surveiller les administrations de District, la nature de leur fonction l'exige ; tu appelleras les agents nationaux des communes pour leur donner tes instructions.

Le Comité te charge de faire parvenir à leurs destinations les différents envois qu'il t'adressera (1).

Si l'Espagne accepta la guerre de la République, on aurait mauvaise grâce à s'en étonner. Charles IV était intervenu pour sauver la vie de Louis XVI, ce qui était son droit et son devoir. Le 17 janvier 93, Danton le lui avait reproché à la tribune par une apostrophe inutile, disant qu'il fallait *punir* cette puissance de sa démarche. Le 7 mars on avait couru aux armes des deux côtés de la frontière. Les opérations venaient de commencer, mais d'abord aux Pyrénées Orientales. En les franchissant, les troupes espagnoles avaient conçu l'espoir de garder l'offensive voulue par leurs généraux, et d'atteindre la Loire par une série de combats heureux. Mais un pareil résultat était au-dessus des forces d'une armée de 40 mille hommes, avec des places délabrées, un crédit mauvais et un trésor nul. Les populations françaises étant belliqueuses et fort animées contre l'Espagne à cause des émigrés, redoublaient les difficultés. Malgré nos insuccès passagers, on sait ce qui advint des prétentions du cabinet de Madrid.

1. Les membres du Comité de Salut public chargés de la Correspondance ; signé : Billaud, Collot d'Herbois, Carnot et A. Prieur.

CHAPITRE XII

MISSIONS DES COMMISSAIRES DU POUVOIR EXÉCUTIF.

I. Plaintes de Cambon contre leur nombre et leurs prétentions, rivalité avec les Représentants. — Discussion grave à la Convention. — Leurs rapports secrets avec Danton. — II. Protestation du général de Tourville. — Arrestation de deux d'entre eux à Brest. — Affaire de Soulès considéré comme espion anglais. — Trois agents accusent Jourdan et jusqu'à Carnot à Wattignies. — Robespierre les soutient. — Deux autres dénoncent les généraux à Bouchotte. — Ceux de l'Armée d'Italie les imitent. — Rapport de Baudry sur la Vendée. — Dépêches des Commissaires à l'Armée des Alpes. — III. Armée de la Moselle. — Rapport sur l'Armée du Rhin. — Un Commissaire dénonce Treilhard et Berlier sur leur mission.

Les missions des Agents ou Commissaires du Conseil Exécutif ont touché à toutes les questions d'organisation de l'armée quant au personnel et quant au matériel. Nous l'avons établi par leurs commissions générales et nominatives. Mais on comprendra que nous ne pouvons citer leur correspondance sur chacune des nombreuses questions qui faisaient l'objet de leur mission. Ce serait à la fois abuser du sujet et du lecteur ; surtout, ce serait tenter une œuvre impossible ; il reste peu de textes. Nous allons reproduire dans un but d'études et de conservation ceux qui ont survécu aux colères ou aux intérêts politiques. Contraint à être incomplet, nous comptons que l'intérêt des documents suppléera à leur rareté. L'enchaînement des faits généraux permettra de se rendre compte de cette *institution* et de la juger avec exactitude.

I

Nous avons signalé les premiers débuts des commissaires du Conseil dans le volume relatif aux *Commissaires du 10 août ;* on a vu, avec les instructions de ceux qui furent délégués pour l'intérieur, les résultats des interventions premières dans le nord, le nord-ouest et le midi

comme leurs actes à l'armée du centre. Roland avait sollicité leur rappel d'où était née leur réorganisation. L'essor du parti jacobin par la chute des Girondins, leur rendit une influence sans mesure.

Cambon le témoignait à la Convention, le 18 mai 93, en ces termes :

« Les représentants du peuple dans les départements du Nord ont » adressé diverses réclamations au Comité de Salut public relativement » aux Commissaires du Conseil exécutif. Le nombre de ces agents est » considérable ; souvent ils se contrecarrent dans leurs opérations, la » plupart même ne sont pas connus des commissaires de la Convention. » Votre comité vous propose de décréter que les agents du conseil » exécutif seront tenus, avant d'exercer leurs fonctions, de faire viser » leurs passeports par les Représentants du peuple députés par la Con- » vention. »

Deux mois plus tard Ruhl les accusait à la tribune de ne pas marcher sur la même ligne que les mandataires de la Convention. Il constatait que ces agents étaient trop nombreux et ne craignait pas de les déclarer inutiles, la République ayant des représentants partout où l'intérêt le commandait (1).

Baudot, plus audacieux dans ses prévisions, soutint qu'à l'armée des Pyrénées Orientales, où il avait figuré comme Représentant, les envoyés du Conseil formaient une espèce de *Comité espagnol*. Il les accusait de s'être mis au-dessus de lui et de ses collègues, ils avaient même agi en sens contraire.

Billaud rappelait qu'un décret ordonnait au Conseil de présenter à la Convention la liste de ses agents dans les départements ; sans nier les faits avancés, il soutenait la rectitude de certains et demandait le renvoi de la proposition Ruhl au Comité de Salut public.

Clausel appuyait en dénonçant ceux du département du Nord qui donnaient un exemple scandaleux. *Ils refusaient leur paiement comme salariés de l'État en assignats et n'acceptaient que des écus.* On comprend ce qu'imposait de discrédit au papier-monnaie à cours forcé un tel exemple, et à la frontière... Le renvoi au Comité fut voté par acclamation. Ces agents n'en continuèrent pas moins leurs violences, et en certains cas aux portes de la capitale.

Le 17 décembre, Lecointre dénonça celui de Saint-Germain qu'il pressurait depuis un mois, c'est-à-dire depuis le premier jour de son

1. Séance du 20 juillet.

arrivée, arrêtant même les courriers de l'armée du Nord et s'emparant de leurs paquets.

Un de ses collègues ajoutait avoir été arrêté à Longjumeau par des officiers municipaux qui déclaraient ne reconnaître que *les ordres du Conseil Exécutif*. Or, ils prétendaient que ces ordres leur enjoignaient d'arrêter tous les citoyens, même les Représentants du peuple. Comme sanction à leurs doctrines, ils s'exprimaient sur la Convention avec peu de respect. Ces faits soulevèrent l'indignation et une discussion incidente devint l'objet des délibérations.

Il est temps, dit-on, de faire cesser la lutte qu'on croit voir engagée entre le Conseil, secondé par ses agents, et la Convention. Il faut mander le Conseil séance tenante, et lui exprimer, par l'organe du président, l'improbation que nous vouons à la conduite de ses agents, et blâmer le choix peu réfléchi qu'il en a fait. Il importe de lui rappeler la responsabilité qui pèse sur la tête de ceux qui provoqueraient l'avilissement de la Convention.

Les officiers municipaux de Lonjumeau, s'écriait un membre, doivent comparaître à notre barre. — Qu'on supprime et qu'on rappelle les agents, ajoutait un autre. — A quoi un adversaire des ministres répliquait : Il faut que le Conseil rende compte des agents qu'il a employés, et mander ici les coupables, s'il en est qui aient commis des malversations ou des exactions. L'institution doit être respectée.

Mais Bourdon, de l'Oise, avait d'autres vues, par ses relations intimes avec les triumvirs. Il monta à la tribune pour proférer des imprécations contre le Conseil, et l'appeler *une puissance monstrueuse*, qui, sans être avouée par le peuple, voulait rivaliser avec les représentants. La marche des agents du ministère dans Paris coïncide par les faits avec les créatures de ce pouvoir et de ses agents dans les départements. Pour le prouver, Bourdon parla du Comité de Salut public, et le déclara impuissant ; il cita les affaires de la Vendée, qu'un agent des bureaux de la guerre favorisait par calcul. *Ces restes de la monarchie que nous avons détruite s'interposent sans cesse entre nous et la liberté;* il faut anéantir cet intermédiaire. Il existe dans les bureaux, avançait-il, une coalition pour détruire toute responsabilité; on oppose à notre initiative *la force d'inertie;* que tout cela disparaisse.

Il est du devoir du Comité de Salut public de présenter un autre mode de seconder le gouvernement révolutionnaire que par le Conseil Exécutif. Sans cela, on ne finira jamais la Révolution ; et l'orateur

concluait par ces paroles à sensation : *On voudrait nous assimiler au Long Parlement !*

Cambon en comprit l'effet, vit les agents tous coupables, et demanda *une grande mesure :* punir tous ceux qui attenteraient à la Représentation nationale.

Un ultra-révolutionnaire traduisit mieux que ses prédécesseurs les desseins des triumvirs en répondant qu'on tenterait inutilement de *faire distinguer les agents du Conseil lui-même.* Le coupable à ses yeux était ce dernier, comme étant le vrai responsable, et il demanda leur tête. *Ce sont les chefs qu'il faut frapper.* Enfin, au vote *d'indignation*, c'eût été parfait si l'orateur, en se modérant, n'eût cherché que la vérité, mais au fond il s'irritait parce qu'il y avait là un dualisme, et que ses fureurs en étaient entravées. Son indignation ne peut obtenir nos félicitations ; elles n'avaient qu'un but, aller plus loin encore dans le crime.

Lorsqu'un de ses comparses eut nié l'utilité de l'existence du Conseil, moyen sûr d'offrir la dictature à Robespierre, Couthon vint prononcer la morale effective de ce débat.

Il renferme, dit-il, plusieurs points : la question de principes et la question des actes dénoncés. Le Conseil est-il, oui ou non, nuisible à la Révolution ? Le moment n'étant pas venu de décider ce point (Couthon n'en donne aucune raison pour mieux jouer son rôle), il proposa le renvoi de la solution au Comité de Salut public, ce qui fut décrété. L'agent exécutif de Saint-Germain fut traduit devant le Comité de sûreté générale comme ayant insulté la représentation nationale, et le Conseil dut s'expliquer à la barre sur l'arrestation d'un représentant, ordonnée aux officiers municipaux de Longjumeau, d'après les observations de ceux-ci. Une punition éclatante fut promise aux ministres. Au-delà de vingt-quatre heures, toute désobéissance du Conseil devait aboutir à un décret d'accusation et à son renvoi devant le Tribunal révolutionnaire.

A Dubois-Crancé qui attribuait les difficultés existantes au silence de la loi sur les passeports, Couthon répliquait : *Il y a révolte ouverte contre la loi.*

Le Comité de Salut public voulait être seul le maître, ce qui eut lieu quelques jours après.

Mais en décembre 92, il n'avait proféré aucune plainte, alors que, cherchant à dominer les Girondins, le Parti révolutionnaire glissait ses créatures dans toutes les positions. *Ronsin*, par exemple, avait été

envoyé par l'influence des Jacobins à l'armée de Belgique. Sa commission l'y avait superposé à tous les commissaires des guerres, aux ordonnateurs, à Camus représentant, et à Dumouriez en personne. Il avait personnifié les ignorances et les soupçons de *Pache*, un modèle d'ineptie si Aubry, le chef des opérations de l'année 95, ne lui avait pas succédé un jour. Avait-on protesté en septembre, alors que *Danton*, au lendemain des massacres qu'il avait conseillés et dirigés, allait de la capitale au quartier général de Dumouriez et des camps à la Convention, négociateur redoutable, calculateur incertain de son choix dans le parti à servir ou à diriger ? Au 24 septembre et à bien d'autres dates encore, il recevait de ces mêmes Commissaires du Conseil, auquel il appartenait, des confidences, des rapports les uns avouables, les autres restés inavoués, que sa prudence a détruits, mais dont les papiers d'Etat peignent l'esprit, marquent les tendances.

On connaît les noms des *Agents* du Conseil, de 93 à 94 ; les *Commissaires* sont restés inconnus personnellement, et ne se recommandent guère par leurs qualités au souvenir de l'histoire. Le lecteur a pu s'en assurer dans le chapitre précédent. Il pensera avec nous qu'il est inutile ou oiseux, de faire sur leur passé et leur situation ultérieure des recherches qui n'aboutiraient à aucune constatation d'où résultât un enseignement. Nous pouvons les laisser dormir dans leur obscurité sans péril pour les affaires révolutionnaires ; leurs actes nous suffisent et leur brièveté ne nous empêchera point de les juger en connaissance de cause.

Un seul nous occupera en parlant de Hoche qu'il servit, Rousselin.

II

Les généraux n'ont pas toujours accepté sans se plaindre les délégués du Conseil. La dépêche du général Tourville, écrite de Maubeuge le 7 juillet 93, est d'une vigueur soldatesque. Celui qui en fut l'objet y est traité de fripon, pour un peu : d'espion ; quant à ceux qui insultent l'armée, Tourville les déclare payés par Cobourg. Il écrivait, il est vrai, au ministre de la guerre, son chef immédiat :

« Il y a ici un petit commissaire du pouvoir exécutif, nommé Defresne, dont la mission était pour les armes et les approvisionnements de la place, et qui aujourd'hui prétend être chargé par le minis-

tère de distribuer aux troupes les écrits incendiaires et désorganisateurs du *Père Duchesne*, de *la Montagne*, etc. Je vous en envoie quelques-uns, ainsi que la proclamation de ce petit Defresne, qui a pour secrétaire un homme que deux dragons de Cobourg, déserteurs, ont reconnu pour un *espion*, et l'avoir vu souvent au camp de Wattignies.

» Dans les écrits de la Montagne et de l'ordurier Duchesne, on trouve sans cesse des horreurs contre Custine, les généraux et les états-majors, et des motions pour expulser les ci-devant de toute fonction quelconque, et les remplacer par des invalides. *Ces atrocités sont évidemment payées par Cobourg ;* ses stipendiés le servent bien ; à les en croire, il faudrait aussi chasser de Valenciennes et de Condé les généraux Ferrand et Chancel qui arrêtent aujourd'hui les armées ennemies. Vous êtes certainement, citoyen ministre, bien éloigné de protéger et d'ordonner tout ce qui tendrait visiblement à introduire, dans les troupes, l'indiscipline, la désorganisation et la méfiance sur les chefs qui les commandent. Cela amènerait de suite la prise de nos places, la dispersion des armées, l'entrée des ennemis en France et le retour entier du despotisme avec tous les malheurs de la vengeance. J'ai ici une division très en ordre et en discipline ; mon désir est de la maintenir telle ; mais si le petit incendiaire Defresne, qui est de Bruxelles et non Français, reste ici, il pourra arriver des insurrections dans ma division dont je ne pourrai plus être maître. »

Les municipalités, dans le nord-ouest et le sud-ouest, ne partageaient pas l'enthousiasme civique et les fureurs des Jacobins de la capitale. Elles se permirent des arrestations momentanées contre les Représentants en mission, les affaires de Marseille et la révolte de Toulon le prouveront à leur heure. Elles ne traitèrent pas avec plus de faveur les Commissaires du Pouvoir Exécutif et ceux du Comité, voyant en eux moins des agents militaires que des agents politiques ou des sectaires. En août 93, un fait de cette nature provoqua un rapport à la Convention, d'autant plus important que l'arrestation de deux Commissaires avait eu lieu dans un port de guerre. Voici l'exposé de Jullien :

Vous avez ordonné aux autorités de Brest de remettre en liberté les les citoyens Quinet et Caumont, commissaires, pour une opération essentielle aux intérêts de la république, et vous avez en même temps chargé votre comité de sureté générale de vous faire un rapport sur les circonstances de cette affaire.

Le Conseil Exécutif avait envoyé deux commissaires qui, à leur arrivée, furent arrêtés et incarcérés par ordre de la municipalité. On leur

enleva leurs papiers et commissions, en disant qu'ils méritaient la mort.

L'élargissement fut ordonné par un arrêté du Conseil Exécutif. Les commissaires, en ayant été instruits, leur firent une réquisition d'avoir à l'exécuter.

Votre décret renouvelle les ordres du Conseil, les autorités de Brest ont commis un délit grave, elles ont mis obstacle à des opérations essentielles des commissaires ; elles ont violé le droit des gens en les faisant incarcérer arbitrairement ; si la Convention souffrait un pareil attentat, si elle n'arrêtait la subversion de la hiérarchie des pouvoirs, il en résulterait l'anarchie et le renversement de l'ordre politique.

Un électeur de Paris, nommé Soulès, qui avait participé aux faits de la Bastille le 14 juillet 89, était devenu commissaire et avait été envoyé à l'armée devant Toulon. Chargé de lettres par les représentants Fréron et Barras, il avait dû apprendre les actes principaux du drame militaire avec ses variations diverses. Son récit fut trouvé contradictoire par Barère et plein d'invraisemblances ; aussitôt, on en suspecta la fidélité. On se refusait à admettre la trahison de la flotte et l'entrée des Anglais, on déclara ces nouvelles apocryphes. Dire que la contre-révolution triomphait, parut un crime, on le taxa de mensonge et on le renvoya devant le terrible Comité. Des dépêches ultérieures ayant exposé la gravité de la situation par un langage net, Soulès fut sauvé ; la multiplicité des courriers éclaira Barère. La suspicion d'alors lui valut plus tard d'être arrêté et son envoi devant le Tribunal révolutionnaire ; il fut cependant acquitté.

La victoire de Wattignies ne put préserver Jourdan et Carnot des préventions des agents du Conseil à l'*Armée du Nord*, Cellier, Varin et Berton. Ils adressèrent leurs critiques à Bouchotte, le 26 octobre, en un exposé où s'étala leur suffisance. L'envie paraît le dernier terme de toute action pour certains caractères.

« Il paraît que l'on n'a pas encore perdu la vieille et ridicule habitude de toujours placer le quartier-général des armées dans les villes. Nous croyons que cet usage subsistera tant qu'il y aura, dans les états-majors, des muscadins qui ne conçoivent pas comment on peut exister dans un village. Ce n'est pas que nous fassions ce reproche au général en chef, qui est généralement désigné pour un bon républicain ; mais il est entouré de tant de monde, qu'il s'en trouve dans ce nombre qui l'influencent et qui l'entraînent quelquefois dans des démarches

auxquelles il n'eût pas même pensé, s'il n'eût suivi que son impulsion.

Nous savons que Jourdan est tellement entravé dans ses opérations, que déjà il aurait donné sa démission, sans quelques patriotes qui l'en ont détourné ; mais cela n'empêche pas que souvent il ait beaucoup de chagrin de voir que des hommes couverts de l'inviolabilité nationale, sont tout à l'armée, excepté ce qu'ils doivent être. Nous sommes cependant forcé de dire que Jourdan a montré de la faiblesse envers les représentants, en souffrant que, lors de la bataille des 15 et 16 de ce mois, ils aient donné impunément des ordres à des officiers-généraux. Nous voyons, d'ailleurs, que Jourdan a porté la complaisance ou la faiblesse jusqu'à faire un éloge pompeux du général Duquesnoy, frère du représentant, et qu'à peine a-t-il parlé des autres qui ne se sont pas moins bien montrés que lui... Si Jourdan eût eu plus de fermeté, il n'eût pas souffert que le représentant Duquesnoy logeât avec lui, ne le quittât pas, et que, de concert avec son collègue Carnot, ils fussent pour ainsi dire les généraux de l'armée ; mais il a craint de déplaire à la représentation nationale ; il a craint peut-être d'être *dénoncé* par les représentants. »

Robespierre reconnut les œuvres ultra-révolutionnaires de Celliez et de Legrand, son autre collègue ailleurs, en les nommant, le 18 mars 1794, « agent national et substitut de l'agent national de la Commune de Paris. » Ils remplacèrent Chaumette et Hébert. Les délibérations du conseil général de la commune à cette date le spécifient.

Le 25 juillet de la même année, ils écrivaient sur Custine des appréciations qui contribuèrent à sa perte. La haine contre Dumouriez ne suffisait plus, on s'en prit à ceux qu'avait distingués l'homme de guerre au temps où il était glorieux. La poursuite contre les nobles aggrava ces notes confidentielles ; les agents ne se contentèrent plus des aristocrates en titre pour justifier leur action aux armées, ils décrétèrent d'aristocratie des militaires auxquels ils prêtèrent une pensée d'émigration ou de trahison. Les notes données à Cambrai dûrent satisfaire Bouchotte, l'histoire les juge autrement. Celliez et Varin lui écrivaient :

Les aristocrates sont déconcertés : les officiers de l'état-major cherchent à égarer les soldats en parlant de Custine ; mais leur parti diminue chaque jour, et l'armée entière connaîtra les hommes qui cherchent à la tromper. La société populaire a une preuve des moyens que l'on emploie pour corrompre l'esprit public. Deux soldats parlent en faveur

de *Custine* et s'étonnent que tous leurs généraux soient dénoncés. Un d'eux crie : *Vive Custine !* — Nous avons saisi cet instant pour développer les intrigues que l'on emploie pour tromper la troupe ; nous avons parlé avec l'énergie qui convient à des républicains. Les soldats convinrent des vérités que nous venions de développer contre Chérin.

L'imputation contre Chérin est odieuse ; on ne l'accepta pas et Chérin continua sa carrière jusqu'au jour où chef de l'état-major de l'Armée d'Helvétie (par conséquent de Masséna), il fut tué glorieusement en avant de Zurich. Nous ne discuterons pas ce document, ce trait suffit à le juger ; les notes qui l'accompagnent sont d'égale valeur.

Que se passait-il au sud, sur la frontière des Alpes, au moment où l'Armée devant Toulon réduisait cette ville en insurrection ? On sait ce qui était advenu à Marseille et on en trouvera les témoignages dans la suite de ces études.

Une dépêche de Lambert et Nouet, commissaires du Conseil à l'*Armée d'Italie*, en date du 17 octobre, ne saurait être suppléée (1). Elle donne la clef des événements et les motifs de la rareté qui concerne les documents de ce genre.

Nos collègues Bruslé et Vergade se rendent à Nice ; voilà pour vous une nouvelle comme vous ne cessez de nous en demander. Nous vous avons toujours écrit et nous attendons de vos réponses. Quoi qu'il en soit, voici où nous en sommes.

Bien que l'armée révolutionnaire eût rendu Marseille à la République, cette ville manquait d'énergie. Il a fallu la présence des représentants Barras et Fréron pour secouer tant de torpeur. Les départements qui avoisinent l'armée d'Italie sont enfin en train de devenir révolutionnaires. L'*esprit de modérantisme* qui les animait est détruit, vos mandataires en étaient indignés.

Le décret sur la Réquisition des citoyens n'y avait pas été appliqué, malgré son urgence.

Pour l'armement, on installe les ateliers nécessaires à leur fabrication sur les places publiques. On construit des forges nationales partout. Malgré les *muscadins*, on a des ateliers révolutionnaires.

Marseille a célébré, par une fête patriotique, la victoire contre Lyon.

Les deux divisions de l'armée révolutionnaire que commandent les généraux Carteaux et Lapoype l'ont célébrée de leur côté en canonnant

1. Dossiers dits : *L'Armée devant Toulon.*

les Anglais. Ce dernier qui s'était emparé d'une redoute a dû battre en retraite. Il s'est conduit honorablement ; il n'a perdu aucun homme, en a tué 150 à l'ennemi, et gagné 20 prisonniers dont six Toulonnais qui ont été fusillés sur-le-champ. Encore un peu et vous apprendrez que les conspirateurs du Midi n'existent plus. De Lyon arrivent 12 mille combattants ; avec de la grosse artillerie ils vont arracher aux Espagnols et aux Anglais la ville rebelle, ou bien il n'existera plus aucun de nous.

D'octobre nous passons au 17 novembre pour ces mêmes agents. Toulon est rentré au pouvoir de la République, et on suspend leur commission. Les Représentants surveillèrent l'exécution de l'arrêté. Fréron en informa le ministre de la guerre pour l'assurer de leur soumission à ses ordres. S'ils n'étaient pas revenus à Paris, c'est que Barras et lui avaient jugé leur présence indispensable *dans un pays éloigné et stérile en patriotes.* Fréron se louait de leurs services comme zèle et intelligence ; ils avaient rempli *plusieurs missions importantes.* Il signalait l'Adresse de Bouchotte aux armées sur les événements du 31 mai, adresse dont ils s'étaient faits les apologistes dans les camps, et *où leurs jours furent menacés.* A Nice, à Marseille, ils avaient secondé le rétablissement des autorités légales, sans négliger les discours dans les sociétés populaires, auxquelles ils avaient imprimé un grand mouvement ! Avec un proconsul tel que lui, on comprend trop ce qui fut accompli. Les dénonciations qui suivirent thermidor ont appris ce que fut la répression sous couleur de patriotisme.

La chute des Girondins avait porté le Midi à l'insurrection ; l'Ouest se joignit définitivement à lui dans le pays compris entre la Loire et l'Océan. Les luttes préliminaires de mars 93 acquirent lentement leur développement ; en juin, la Vendée était en feu, et allait donner ce spectacle attristant, inexplicable, d'un pays qui refuse les bienfaits d'une amélioration gouvernementale. Pour attester leur programme retardataire, les populations des campagnes allaient se livrer à la guerre civile la plus sanglante qu'enregistre l'histoire, et aussi la plus coupable, si la France n'avait déjà vu la *Guerre de Cent-Ans*, la *Ligue*, la *Fronde*, où certaines fractions du pays avaient appelé l'étranger sur le sol de la patrie. La question religieuse en avait été le premier point de depart, mais cette cause disparut bientôt pour devenir politique, et ceux qui avaient parlé de liberté de conscience s'érigèrent vite en factieux, appelèrent l'étranger. Les armes à la main, ils prétendirent rompre l'unité de leur patrie. Leurs fautes, nous les raconterons en traitant

l'œuvre des Représentants pour la marine et les colonies. Nous citerons ici la dépêche du commissaire Baudry au Conseil, en date du 4 juin, parce qu'elle appartient à l'ensemble de notre sujet. La rareté de ces documents augmente l'importance de ceux qui nous ont été conservés.

Avant de rendre compte de la situation des quatre départements dans lesquels les troubles ont éclaté, écrit-il, j'ai pensé, pour mettre le Conseil à même de suivre les événements, à en faire connaître les causes. Les troubles de la Vendée ne datent pas de l'époque du recrutement de l'armée. Ce recrutement n'a été, pour les contre-révolutionnaires, qu'un *prétexte* (1) propre à hâter l'explosion préméditée par eux. Habitants des villes et des campagnes ont été travaillés depuis la réforme ecclésiastique par le clergé et la noblesse, *ces deux pestes de la société*. Les hommes de loi les ont secondés pour se venger de l'abolition de la féodalité, qui a détruit leur ruineuse cupidité. Ces derniers ont été soutenus par les autorités administratives et les magistrats. Les sociétés populaires ont prévenu le Pouvoir exécutif, qui ne les a pas écoutées. La loi sur le *recrutement* y devint le signal de la *rébellion*. Les instigateurs, sortant de leurs ténèbres, envoyèrent des émissaires partout, les municipalités se révoltèrent, et celles qui avaient résisté suivirent bientôt le torrent; elles y furent obligées par leurs voisines; de là, la guerre dans les quatre départements (2).

Les gardes nationales se levèrent et durent occuper les postes environnants jusqu'à l'arrivée des troupes. Malgré des échecs fortuits (!) j'ose attester que *jamais les brigands n'ont battu les soldats de la République*. La terreur des habitants des campagnes a fait leur seule force. Les gardes nationaux fuyaient de notre côté au premier coup de canon, n'étant pas aguerris. Se contredisant immédiatement, le commissaire vantait leur courage, leur intrépidité dans les attaques de *vive force*. Seuls, les lâches et les traîtres nous ont obligés de reculer.

Il faudra faire camper les nouvelles divisions qui arrivent. Les bataillons parisiens sont admirables. Je n'impose pas à nos généraux la marche à suivre, je soumets mes réflexions à leur prudence. *La*

1. La Commune de Paris avait envoyé des Commissaires en son nom, dans l'Ouest, dès 1792. On lira au *Moniteur* une succession de rapports ou de discussions y ayant trait.

2. Rapport fait au conseil exécutif provisoire sur la situation actuelle des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres, Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure.

guerre que nous faisons n'est pas une guerre ordinaire ; c'est une guerre de contrebande. Pour le prouver, Baudry exposait le mode de rassemblement des Vendéens. Leur force consiste dans un certain nombre de tirailleurs qu'ils étendent de droite à gauche en avant de leur front de bataille ; ce sont des piqueurs, des gardes-chasse et des douaniers dans leurs foyers, retraités. Les cavaliers se mesurent avec les nôtres. Je m'en réfère pour le reste à ma correspondance ; il importe de ne les abandonner que lorsqu'ils seront aux abois.

L'insurrection de Lyon éloigna, pour un temps, des champs de bataille l'*Armée des Alpes* que commandait Kellermann. Nous n'avons pas à retracer le siège de cette ville ni les tristesses qui suivirent l'entrée des représentants. La guerre civile est une leçon et non le sujet de nos recherches militaires ; mais il est un côté par lequel elle nous appartient, le rôle des Commissaires et des Agents du Conseil, lorsqu'ils agissent avec armées régulières chargées de les réprimer. A ce titre, on doit lire la dépêche de l'agent Pelletier, commissionné à l'Armée des Alpes ; elle suffit pour le juger, lui et son intervention ; adressée au Conseil général de la Commune le 12 décembre, elle en atteste la prépondérance et les doctrines :

Citoyens, je vous prie de m'envoyer deux exemplaires du journal *le Père Duchesne ;* aucun abonné ici ne le reçoit. Sous le cachet de la Commune de Paris, je serai peut-être plus heureux. Notre projet serait de le faire répandre avec profusion à Commune-Affranchie et dans les environs. En abattant les maisons où habitaient les riches de cette orgueilleuse cité, nous voudrions régénérer l'esprit des habitants. Tous les Lyonnais, accablés par la terreur, gardent le silence ; mais les noms de patrie, de république, sont étrangers à leurs âmes : dans les mouvements où cette cité s'est trouvée, elle n'a vu que le jeu de l'argent et des assignats. Il existe des sans-culottes, mais en petit nombre, et d'une ignorance extrême. Il faudra disséminer tous ces Lyonnais et réduire cette cité de cent quarante mille âmes, à vingt-cinq mille au plus.

Les représentants du peuple ont substitué aux deux tribunaux révolutionnaires un comité de sept juges ; les prisonniers entassés dans les prisons, les exécutions partielles, ne faisaient plus que peu d'effet ; le comité des Sept juge sommairement, leur justice est aussi éclairée qu'elle est prompte (1).

1. *Moniteur* du 20 décembre, lu à la séance du 17.

Les fusillades en masse figurent dans les récapitulations de cette pièce sur les exécutions. Leurs adversaires leur reprochaient de semer l'or pour se sauver.

III

Quel était le langage de l'agent du Conseil à l'*Armée de la Moselle*, au moment où Hoche sauvait la France à Reischoffen ? Il écrivait de Metz, le 24 décembre, an II, au ministre de la guerre, pour célébrer les mesures révolutionnaires, pour dénoncer et déclarer un ordonnateur suspect. Toujours le même système contre l'armée, même devant l'ennemi ! Il écrivait, lui, agent du Pouvoir Exécutif près l'Armée, que la France aux frontières ne pouvait être sauvée que par les fureurs des factions, que la guillotine seule pouvait enseigner aux troupes, à leurs chefs, le devoir et l'honneur ! Le citoyen Gobert arrive de l'armée du Rhin. Il m'a rendu un compte sur l'état-major de cette armée qui n'est pas satisfaisant, car il ne le trouve pas bon. Ceci est textuel. D'où, l'établissement d'une Commission et d'une armée révolutionnaire produit le meilleur effet dans le département de la Moselle. Les versements en grains et denrées se faisaient; mais à présent qu'ils sont supprimés, il n'y a que les mesures révolutionnaires qui feront agir les égoïstes. Et encore, Sutierre l'ordonnateur vient d'être nommé commissaire pour aller à la barre de la Convention, car il tend à obtenir les approvisionnements pour l'état de siège de la place de Metz. S'il y avait manqué, il eût été condamnable, n'importe.

Ce Sutierre a eu soin de faire insérer dans le procès-verbal qui le désigne, que les commissaires ne reviendraient pas sans que le Comité de Salut public ou la Convention n'aient répondu à chaque question qui sont mises en marge sur le procès-verbal. Ce n'est pas sans surprise, s'écrie Mourgoin, que l'on voit un ordonnateur quitter son poste, surtout dans une ville dépourvue de commissaire des guerres et où tous les ordres doivent émaner de l'ordonnateur. Le lecteur appréciera cette dernière perfidie. Lacoste vient de destituer provisoirement Jacquot, général à l'armée du Rhin. Ce dernier fait ne nous inquiète pas, du moment où il émanait de l'adversaire de Pichegru. Mais on voit le joli métier auquel se livrait Mourgoin, invectivant tout le monde en secret à Paris ; au besoin fournisseur du tribunal de Fouquier-Tinville ! Poursuivons.

Le ministre envoya la dépêche de l'*agent du Conseil* au Comité en commentant son texte. Il cita d'autres exemples aussi fâcheux et accusa d'autres militaires de profiter de leur mission « pour venir intriguer à Paris ou y faire leurs affaires particulières ». Il demanda la suppression de ce genre de mission et l'obligation en pareils cas « d'une autorisation du gouvernement ; » le tout de sa main.

Nous n'avons qu'à indiquer l'*Armée des Pyrénées-Orientales* dont nous parlerons avec un document inédit du général Desdorides en traitant la question des rapports qui existaient entre généraux et représentants.

A l'*Armée du Rhin* que commandait alors Pichegru, nous avons une dépêche de Renkin à Bouchotte, du 10 décembre. Cet agent avait été chargé d'une mission à Nancy d'ordre intérieur ; après l'avoir accomplie il se rendit à Strasbourg pour s'occuper des affaires qui concernaient l'armée. Il y retrouvait son collègue Berger. Nous nous sommes battus toute la journée du 18 frimaire, écrivait-il, prenant trois redoutes ; l'ennemi s'en est emparé à nouveau, mais hier nous avons tout balayé devant Haguenau. L'ennemi n'a plus de position et nous y serions entrés le même jour si la nuit n'avait interrompu le feu, sa déroute est complète. Le soleil semble vouloir éclairer notre triomphe républicain. J'informerai sous peu, ajoutait-il, Saint-Just et Lebas des *différentes missions* dont ils m'ont chargé. Ce dernier trait suffirait pour témoigner de son opinion terroriste s'il n'avait eu le soin d'insister en termes formels. Je ne te parlerai pas du bien qu'ils ont fait, je me borne à te dire que ça n'allait pas et qu'à présent ça va (1).

Les relations des agents avec les généraux ou les officiers supérieurs, le rapport confidentiel de l'adjudant général Plaideux à Celliez va nous les apprendre. Quelles que soient les diatribes des Jacobins, l'histoire a pour devoir de nous éclairer ; il suffit de lire un pareil document pour être dispensé de le faire parler.

Les vrais républicains, écrivait-il, ne peuvent mettre trop d'empressement à connaître ceux que la République honore de sa confiance. Aucune considération ne doit nous empêcher d'apprendre ce que nous savons. Le général Davaine demanda, fin septembre, aux représentants

1. Ce document est le seul que nous ayons de cet agent au *Moniteur;* il en existe quelques-uns au dépôt de la guerre, notamment sur Landau et Spire, dossiers de l'Armée du Rhin. L'importance de celui qu'on a lu permet d'apprécier le rôle jacobin qu'il y a rempli avec Berger.

Treilhard et Berlier, le grade de général pour Selon, chef du 1er bataillon du Finistère, alors à Cassel. Deux jours après, ces Représentants vinrent chez moi avec deux femmes masquées *insulter à la misère du peuple par un luxe insolent*. Gougelat, nommé par eux général, s'est soûlé le même jour. Après quoi, il ont procédé à des destitutions. Bertin n'a pas, à ma connaissance, grands talents ; il a sa femme près de lui et d'autres généraux de même en violation des lois, ce qui permet les intrigues aux *muscadins*. Plaideux oubliait de spécifier ce qu'il entendait par ce sobriquet, en présence de l'ennemi. Moreau a plus que tous des connaissances militaires. Une partie de la famille de Selon est émigrée ; on assure que sa femme le fut à Gand ; elle écrit des *ordres*, c'est une chose plaisante. J'ai failli rester sans emploi ; voilà le but réel de ces diatribes. Le général Macdonald voulait que Davaine, étant destitué, je le fusse avec lui, parce que j'étais son adjudant général. Je lui ai montré son erreur (!) ; mais au premier moment on m'éloignera de la division pour garder le nouvel élu, autrefois nommé par Dampierre. Arrêtons-nous.

Cette lettre est curieuse parce qu'en dehors des faits elle parle d'hommes devenus considérables trois ans plus tard, les uns comme militaires, les autres comme personnages politiques. Treilhard et Berlier ont été rapporteurs de nos codes en 1804, après avoir honoré le barreau et les assemblées de la Révolution. Les appréciations de Plaideux, resté obscur, nous intéressent sans nous convaincre, car le ton de sa lettre est celui d'un charlatan en patriotisme en ce qui le touche. Lorsque, au contraire, il rappelle les généraux à leur devoir, il faut reconnaître sa véracité ; le sentiment qui inspire sa franchise tient un peu de la jalousie et a pour but de se donner de l'importance, soit auprès du commissaire, soit auprès du ministre compétent. Il faut se féliciter cependant d'avoir ces rares documents, la politique du temps est là tout entière avec ses défauts, parfois ses grandeurs. Celui-ci nous donne sur le génie naissant de Moreau et sur son rôle un témoignage précieux. Son auteur ne cite pas que le patriotisme du jeune chef, alors simple chef de bataillon, il loue ses talents militaires et ajoute qu'il l'atteste à titre de témoin. Il est encore question d'une autre illustration dans Macdonald, avec lequel Plaideux eut une contestation sur son maintien à l'armée ; ce qu'il discute prouve qu'il était adjudant général au titre de colonel chef d'état-major. La probité de Macdonald éclate ici comme partout, et son éloge vaut en un tel observateur. Un hommage inattendu à la mémoire de Dampierre, le

premier sauveur de l'Armée du Nord après la trahison de Dumouriez, a son prix.

Il eût importé de connaître d'autres actes confidentiels. Celliez y eût-il gagné en honorabilité ? c'est douteux. Si on consulte le *Procès de Custine* dans ses actes intimes et publics, on voit que ce commissaire fut un de ses témoins à charge les plus accablants et décidé à le représenter coupable à tout prix. Comme pour ses émules en mission, les moyens d'investigations et de contrôle font défaut. On ne saurait les suppléer (1).

Nous devons une mention à un jeune commissaire des armées de l'Ouest, Jullien, dit de Paris, fils d'un conventionnel de la Drôme. Le Comité de Salut public l'avait nommé en qualité de Commissaire dans l'Ouest et les ports de mer. Agé de 19 ans, Jullien écrivit avec la droiture de son âge ce qu'il voyait. Fait caractéristique, il ne cessait de dire qu'il fallait *rendre la Révolution aimable pour la faire aimer*. Ce fut lui qui eut le courage de dévoiler la tyrannie de Carrier ; il osa écrire des lettres précises, énergiques sur les crimes du proconsul qui décidèrent son rappel. Celui-ci avait voulu le poignarder de sa main. Adversaire de Tallien pour ses infamies de Bordeaux, Jullien eut beaucoup d'ennemis après thermidor, et ces derniers le firent envoyer en prison. Il y resta environ une année, mais on ne put le perdre, la mort de Carrier le sauva, et il passa à l'Armée d'Italie comme officier.

IV

En novembre 1794, le ministre de la guerre rédigea pour les six divisions de son ministère une *Circulaire*, dont on peut résumer ainsi la teneur :

Chaque division enverra, dans les 24 heures, la liste des anciens *Commissaires du Conseil* qui peuvent encore exercer des fonctions malgré que la loi les ait supprimés, et la liste des *Agents* nommés depuis l'exécution de la loi, en spécifiant l'objet de leur *mission* (2).

1. Il existe encore quelques dépêches de Varin et Celliez. Le 1er mars 94, dossiers de l'Armée du Nord, ils écrivirent des dépêches respectives à Bouchotte ; celles qu'on connaît suffisent pour les apprécier.

2. Voir le registre des ordres ministériels A à la page 1.

Les Commissaires du Conseil avaient vécu.

Les listes et l'objet des missions n'existent plus ; ce que nous avons publié suffira cependant pour connaître cette institution et la juger dans ses interprètes et dans son but (1).

1. Les plus importants périrent du dernier supplice, s'enfuirent ou furent amnistiés l'an IV, factieux avec Hébert et Babœuf.

CHAPITRE XIII

CARNOT ET JOURDAN A WATTIGNIES

Deux phases dans la campagne de 1793. — Réquisition de tous les Français. — Dépêches de Carnot à Houchard.— Vainqueur, ce général est odieusement dénoncé comme traître par trois Représentants. — Levasseur et Bentabole soutiennent que les places ne se défendent pas. — Rapport où on déclare nécessaire de conclure la paix. — Wattignies.— Dépêche inédite de Jourdan sur la bataille. — Dénoncé avec Carnot, il est chassé. — Chancel périt sur l'échafaud.

La campagne de 1793 comprend deux périodes. La première, à laquelle Carnot resta étranger, donna l'expédition de Dumouriez en Hollande, la défaite de Nerwinde suivie de sa défection, et la retraite générale de nos troupes sur la frontière du Nord. Passées de l'offensive à la défensive, le siège et la prise de Valenciennes par les coalisés signalèrent sur ce point nos opérations. Sur le Rhin et sur la Moselle la retraite de Custine derrière la Lauter, puis la capitulation de Mayence achevèrent sur la ligne de l'Est nos revers. Sur la frontière des Alpes, l'incapacité de Brunet, la révolte de Lyon et l'insurrection de Toulon ne promettaient que des désastres, les échecs de Santerre en Vendée aggravaient leur signification. Sur les Pyrénées encore, nous étions battus. Ce fut après ces événements que Carnot entra au Comité, section militaire, tout paraissait perdu pour nous.

L'énergie de la *Convention* allait conjurer une chute que toutes les combinaisons de la prévoyance humaine signalaient comme prochaine. Le *partage de la Pologne* éclaira nos pères sur le sort qui menaçait leur patrie et la crainte d'un démembrement surexcita le parti jacobin alors tout-puissant. Il sut utiliser le patriotisme en le surexcitant jusqu'à l'effroi, et il agit sagement. Mais ses membres se trouvèrent placés, quant à leurs personnes, entre l'échafaud et le salut par une victoire née de leur désespoir même.

C'est cette situation inouïe qu'il ne faut pas perdre de vue pour bien juger cette période.

Situation politique à l'intérieur, condamnée par le fédéralisme et par la Vendée victorieuse ; situation militaire compromise des Alpes aux Pyrénées, du Rhin à l'Océan : voilà le tableau exact, le dilemme à résoudre.

Les forces des armées coalisées franchissant partout les frontières, nos propres armées inférieures et désorganisées, la mer fermée, les colonies perdues sottement par une déclaration de principes inapplicables et le reste de la France protestant contre les doctrines jacobines de la Convention, tel était le début de la dernière période de la campagne lorsque Carnot fut élu le 14 août membre du Comité.

La dictature, par l'établissement du *Gouvernement révolutionnaire*, répondit à l'Angleterre soldant avec les trésors de l'Inde le sang français. Le caractère d'un modeste chef de bataillon du génie qui s'était honoré dans ses missions aux armées du Nord et du Rhin, de la Moselle et des Pyrénées, allait nous assurer la victoire. La direction des opérations militaires lui appartint désormais par le droit du génie.

Ce même jour, la Convention publiait une Proclamation où on lisait :

Aux armes ! levez-vous tous, la liberté appelle les bras de ceux dont elle vient de recevoir les serments. Les tyrans et les esclaves souillent la terre d'un peuple souverain. La moitié de leurs armées sacrilèges y ont trouvé la première fois leurs tombeaux ; que cette fois tous périssent !

Le 25, un décret mit en réquisition tous les Français pour le service des armées jusqu'à l'expulsion des étrangers hors du territoire. Les femmes, les enfants et les vieillards eurent un rôle défini, les maisons nationales furent converties en casernes et les places publiques en ateliers d'armes. La *levée* fut dite *générale*, le remplacement interdit et les représentants spécialement nommés pour l'exécution de la présente loi, jouirent des pouvoirs illimités attribués à leurs collègues près les armées. Des décrets successifs complétèrent la mise en réquisition de tout ce qui était nécessaire pour la guerre.

Le résultat de ces mesures, comme de la prépondérance de Carnot, fut à l'Est : la délivrance de l'Alsace par la reprise des lignes de Wissembourg, de Landau, la victoire de Hoche à Reichshoffen et Wœrth sur lesquelles nous reviendrons ; au Sud, le rejet des Sardes de la Savoie qui furent rejetés sur le mont Cenis. Moins heureuses sur les deux versants des Pyrénées, nos armes délivrèrent les provinces du Nord par la bataille de Wattignies.

Mais auparavant, il est bon de connaître les deux dépêches de Carnot à Houchard, le plan nouveau que venait d'adopter, sur ses instances, le Comité de Salut public. L'antagonisme entre Levasseur et Houchard en sera plus compréhensible. Il le fit en ces termes :

D'après les faits importants que vous nous avez communiqués sur les mouvements de l'ennemi, nous ne pouvons douter qu'il n'attache la plus haute importance à la conquête des villes de Bergues et de Dunkerque. Il est aisé de sentir en effet que Pitt n'a pas d'autre moyen de soutenir son crédit chancelant et de consoler sa nation des frais énormes de la guerre et de la perte totale de son commerce. *Si nous sauvons ces deux villes, la révolution la plus complète est inévitable en Angleterre ;* si nous les perdons, le plus affreux découragement parmi nous en sera la suite infaillible. Ce n'est donc pas précisément sous le point de vue militaire qu'il faut envisager l'attaque dirigée sur ce point si important de notre frontière ; c'est principalement sous le *point de vue politique.* Il faut sauver avant tout Bergues et Dunkerque, parce qu'il faut sauver avant tout l'honneur de la nation qui est là. Portez-y des forces immenses : que l'ennemi soit chassé de la Flandre maritime ; qu'il en soit chassé à quelque prix que ce puisse être (1).

Le Ministre de la Guerre nous a communiqué la lettre que vous lui avez adressée sur votre situation militaire. Nous ne voyons pas sans peine que vous ayez abandonné le projet d'envelopper les ennemis qui sont devant Bergues et Dunkerque. En frappant ce grand coup, la guerre eût peut-être été terminée ; mais, si vous avez pensé que le succès fût douteux, nous ne pouvons qu'approuver la résolution que vous avez prise. S'il était vrai néanmoins, comme on nous l'assure, que les ennemis eussent d'eux-mêmes abandonné leur entreprise et levé le siège, nous pensons qu'après vous être emparé du cours de la Lys, vous pourriez, au lieu de tourner à gauche pour vous porter sur la Flandre maritime, comme les ennemis s'y attendent, vous pourriez, au contraire, après avoir attiré leurs forces de ce côté, *tourner brusquement sur votre gauche*, pour attaquer Tournay et dégager le Quesnoy, duquel il est temps que vous vous occupiez très sérieusement. Au reste, Citoyen Général, c'est à vous à juger ; pleins de confiance dans vos talents militaires, votre civisme et votre expérience, nous ne voulons gêner aucun de vos mouvements et nous vous laissons la libre et entière disposition de vos troupes. Evitez leur *morcellement* qui vous paralyse et tâchez de porter à l'ennemi un coup terrible, sans cependant risquer aucune action décisive, pour peu qu'elle soit *douteuse.*

Nous usons de toutes nos ressources pour subvenir à vos besoins; c'est à vous de faire punir les traîtres et les lâches ; vous en avez le moyen, puisque vous voilà autorisé à les faire juger par une commission militaire, comme les émigrés qui les soudoient (2).

Lorsque les dépêches arrivèrent, il était trop tard pour suivre leurs prescriptions, l'action était engagée près de Cassel. L'armée s'avançait sur six colonnes dont les plus importantes étaient commandées par

1. Dépêche du 28 août, de la main de Carnot, parlant au nom de ses collègues qui, la plupart du temps, ne signèrent pas les exposés des opérations, lui en laissant l'autorité exclusive et la responsabilité.

2. Dépêche du 3 septembre, de la main de Carnot.

Houchard en personne et par Jourdan, récemment nommés divisionnaires. On ne marchait donc plus de Lille contre les Hollandais, mais de Cassel contre le duc d'York. Les historiens allemands parlent volontiers de la supériorité de leurs troupes pour l'appeler même puissante et vantent l'inébranlable fermeté de leurs « vieux soldats ». Ce sont des mérites qui en réalité n'en sont pas ; dans quelle nation a-t-on vu que de vieilles troupes reculaient au feu, sauf dans les paniques ? Cet argument ne vaut pas. Ils ont encore accusé les généraux à Hondschoote d'avoir manqué de vigueur et aussi d'intelligence, ce qui est plus grave ! Là encore, ils se sont trompés. Jemmapes en 1792, Fleurus en 1794 prouvent que leur patriotisme les rend injustes. Quatre mois plus tard, la coalition était chassée de ses principales positions sur le Rhin. En leur appliquant ce raisonnement, on les déshonore tous sans s'en apercevoir. Il n'y a pas de déshonneur à être vaincu lorsqu'on a fait son devoir et la victoire ne va pas toujours au droit ou au parti qui représente la justice. On devrait se familiariser avec cette idée à Berlin, tant dans les universités que dans les états-majors.

La bataille d'Hondschoote dura trois jours ; les forces de l'armée française furent accablantes. Malheureusement elles manquaient de tout, et c'est là-dessus que Houchard devait s'appuyer pour ne pas poursuivre immédiatement le duc d'York. Des masses de soldats, sans pain et sans eau-de-vie, étaient retournées à Cassel. Pendant la bataille des trois jours, la *confusion* avait dominé ; les officiers étaient restés impuissants à interdire le pillage. Le 16 septembre, Levasseur l'écrivait au Comité, ce qui ne l'a pas empêché d'écrire plus tard qu'il croyait à la trahison de Houchard, comme acheté par l'Angleterre.

Dunkerque délivré, la *victoire politique* surpassait l'effet même de l'action militaire. Les représentants pressèrent vainement le général en chef de poursuivre son adversaire ; celui-ci allégua l'étroitesse de la chaussée de Furnes où il eût dû s'engager et où l'attendait sur York, démoralisé et affaibli, un nouveau succès. Houchard n'était qu'un bon colonel de cavalerie, un homme d'exécution et non d'initiative. Il écrivait à Bouchotte : *Il vaut mieux que je reste ici sur la défensive*, et il était vainqueur ! Il se fit battre à son tour aux lignes du Quesnoy et cette place tomba au pouvoir des Autrichiens ; comme à Verdun la population voulut se rendre alors que les ouvrages de la place étaient intacts. On oublia aussitôt les services rendus, Houchard perdit son commandement et, au lieu de le remettre simple division-

naire, on l'arrêta sur des dénonciations jacobines sans voir l'erreur du plan du Comité de Salut public.

Le 13 septembre, Carnot félicita le général vainqueur (1). En revanche trois représentants l'accusèrent de trahison, comme acheté par le duc d'York.

L'armée du Nord était devenue, depuis septembre, le point sur lequel s'étaient concentrés les efforts du Comité de Salut public ; aussi comprenait-elle après la victoire de Houchard à Hondschoote cent trente mille hommes. Maubeuge entre les mains des alliés, c'étaient les plaines de Saint-Quentin et de l'Oise à nos ennemis, Paris menacé d'une invasion permanente. De l'aveu de Levasseur, les nouvelles levées ne devaient pas donner l'efficacité de soldats qu'on en attendait. Or, le péril était évident et on était sans chef comme réputation militaire. Les commissaires firent choix du général Jourdan, alors inconnu, chef de bataillon de la Haute-Vienne au début de la campagne, et que ses qualités comme les mutations dans le commandement avaient élevé en six mois au grade de divisionnaire. La plupart des officiers de cette armée avaient été destitués par suite des plaintes graves qui étaient parvenues à Paris contre son état-major général ; aussi le comité recommandait-il aux choix supérieurs les simples chefs de bataillon, dans une dépêche du 21.

On comprendra le mérite de Carnot pour le présent et l'avenir, si on connaît l'état du Nord au moment de Wattignies. Or, une dépêche de Levasseur et Bentabole, datée d'Arras le 21 septembre, va fournir un exposé remarquable par sa sincérité et la crudité même des aveux qu'elle renferme.

Nos revers et en général ceux de cette campagne, disaient-ils, proviennent du *peu de défense sérieuse que font les places assiégées.* La reddition de Condé, de Valenciennes et du Quesnoy impriment une *tache* aux armes françaises. Il importe donc de mettre la plus grande sévérité à la défense des places et d'en faire sortir une grande partie des habitants. On aurait ainsi plus de provisions pour les troupes, et celles-ci ne se laisseraient plus influencer par une population où l'*or de Pitt* se fait des partisans. On le voit, les mobiles de la faiblesse humaine ne suffisaient pas aux représentants ; ils y ajoutaient à tout propos la trahison et ainsi prédisposés, criaient aux traîtres aussi facilement que dans les troupes on criait au sauve-qui-peut. C'est parce

1. Aux *pièces justificatives*, voir la dépêche d'éloges à Houchard.

que Jourdan connaissait cet état réciproque des esprits que la droiture de son jugement le poussa à refuser énergiquement la situation de général en chef. L'arrogance des représentants n'était pas propre à diminuer ses craintes ; partout il voyait des responsabilités, et un exemple récent venait de lui apprendre comment ils la pratiquaient. Quant au ministre de la guerre, Bouchotte ne jurait que par les Jacobins, ne voyait que par eux, et les dépêches de l'Ouest achevaient de troubler la Convention en proie aux insurrections du Midi. Jourdan n'acceptait son commandement que devant une affirmation d'*arrestation*.

Levasseur demandait, reconnaissons-le, des renforts. Il voulait quarante mille hommes en infanterie et en cavalerie, conseillait de les emprunter aux armées de la Moselle et du Rhin, afin de terminer la campagne avantageusement. Bien plus, et ceci est fait pour confondre les ignorants tout comme les enthousiastes, Levasseur et Bentabole s'écrient sur la fin des opérations: *Il peut en résulter la paix.* Ce n'est donc plus Dumouriez qui voulait la fin de la guerre, ce sont de farouches Montagnards. S'ils parlaient ainsi, ce n'est point pour prononcer une parole sans portée ou bien échappée au courant de la plume. Levasseur était un conventionnel devenu un personnage, toute sa carrière le démontre, et c'est certainement lui qui dut rédiger cette dépêche. Or, il savait qu'en mai de la présente année, on avait voulu la paix à Paris, que Lebrun avait offert au cabinet de Vienne la paix avec la reddition des conquêtes et une indemnité accordée aux princes allemands, et que le Comité de Salut public avait explicitement déclaré en plus la restitution de la famille royale. Cette diplomatie avait été celle du *parti girondin;* rien n'interdit de croire que certains ultras comme Levasseur et d'autres en aient cherché le retour. Les accusations formées contre Tallien n'ont pas d'autres mobiles à nos yeux.

Les nouveaux contingents, ajoutaient les représentants, ne peuvent être employés de sitôt, il faut les aguerrir, former des cadres, nommer des généraux. Le Conseil Exécutif produit des choix détestables, *il élude les nominations faites par les représentants.* Le frère de Duquesnoy a marché rapidement au grade de général de brigade, tandis que Roquemont, colonel du 13e chasseurs et non noble, attend son brevet malgré sa nomination ; or il est sans avancement depuis quinze années ! Ce témoignage n'éclaire-t-il pas le lecteur ? La Révolution, étudiée au jour le jour, la voilà surprise dans sa faiblesse et ses fautes comme dans sa grandeur.

Les besoins de l'armée sont immenses, s'écriaient les plaignants. Il n'y a pas d'*habillements* et nous entrons dans la mauvaise saison ; ni souliers ni capotes. On affirme que le Comité a pris de grandes mesures pour cet objet ; n'oubliez pas que le climat est exposé aux pluies et au froid ici plus qu'ailleurs. Les *subsistances* nous causent le plus grand embarras, et on ne peut vivre qu'avec celles des départements voisins. Afin d'y veiller, vos marchés administratifs étant tous annulés depuis la loi du 6 septembre, nommez des commissaires dans chacun des départements du Nord. Enfin, envoyez de la cavalerie et reformez les anciens cadres si vous voulez sauver... la République.

Jourdan prenait possession de son commandement le 25 septembre ; le lendemain il informait le Comité que le *désordre était si grand*, qu'il ne pouvait connaître ni le *nombre* de ses troupes ni les *officiers généraux* qu'il avait sous ses ordres. Des divisions n'avaient pas même de généraux de brigades pour les commander, et plusieurs de ceux qui commandaient à l'armée des Ardennes ignoraient *leur destination*. Ils s'en enquéraient auprès de lui, et l'honnête Jourdan de répliquer : *Il m'est impossible de pouvoir répondre*. Ces témoignages déplairont peut-être, mais il est du devoir des historiens probes de tout dire sans s'arrêter aux déclamations des violents ou des intéressés.

Carnot arrivait simultanément avec Jourdan au quartier général ; ces deux hommes étaient faits pour se comprendre. Carnot demanda un *plan d'opérations* pour juger du mérite du nouveau chef et pour concilier les vues du Comité avec l'état réel des choses. Jourdan voulait du temps, et Carnot repartit pour Paris ; peu après le général céda aux ordres impératifs arrivés de la capitale sur l'évacuation de territoire absolue. Il proposa une double opération simultanée de Lille et de Maubeuge « dans le but de refouler les deux ailes de l'ennemi » et d'écraser plus sûrement le centre comme l'a écrit Jomini. Ce plan devait être celui de la campagne de 1794. Carnot y est resté fidèle toute sa vie. L'avait-il proposé à Jourdan, ou bien, celui-ci s'inspirant de la situation géographique, y a-t-il eu un simple concours de circonstance ? Toujours est-il que Gouvion-Saint-Cyr et Jomini attestent que le système favori de Carnot était d'opérer sur les deux ailes. Jomini ne l'a jamais accepté comme un modèle de stratégie, et le combat sans détour. Quoi qu'il en soit, la victoire de Wattignies donna raison aux deux généraux qui l'exécutèrent.

C'est à l'occasion de cette bataille que *Chateaubriand* a écrit de nos troupes « qu'on les vit se précipiter avec cette ardeur qui distingue leur

première charge de celle des autres peuples ». Cette victoire impressionna l'Europe non moins que celle de Jemmapes ; elle devait avoir des résultats plus durables.

Voici la dépêche par laquelle Jourdan l'annonça au ministre de la guerre, dans la phraséologie du temps :

Les troupes de la République viennent de remporter une *victoire signalée* sur les satellites des tyrans coalisés. La supériorité du nombre, la position presque inexpugnable dont ils s'étaient emparés, tous ces avantages réunis n'ont pu arrêter la valeur de nos soldats. L'ennemi, attaqué au centre et sur les ailes, s'est vu forcer, malgré une résistance opiniâtre qui n'a fait qu'augmenter ses pertes ; sa position était extrêmement avantageuse. Maître des hauteurs couronnées par des bois, il avait établi différentes batteries qu'il fallait affronter avant de le joindre. Il eût été aussi difficile que dangereux de l'attaquer de face, et la latitude de son front ne me permettait de le tourner qu'en dégarnissant beaucoup le centre. Je pris cependant ce parti.

L'ennemi, se voyant tourné, a opposé la résistance la plus opiniâtre pour garder le village de Wattignies qui couvrait son camp. Ce village a été pris et repris trois fois. *Les Représentants du peuple*, Carnot et Duquesnoy, *ont été à la tête des troupes;* ils ont inspiré, par leur exemple, à nos soldats, ce courage digne des républicains français. Rien n'a pu leur résister (1).

La victoire avait été vaillamment disputée et promettait des succès analogues à ceux que procura Jemmapes l'année précédente. Jourdan avait accompli une entreprise pleine de périls, l'inaction de Ferrand à Maubeuge durant le combat les avait même augmentés. Jourdan avait marché contre une armée de soixante-cinq mille hommes, estimés comme les plus belles troupes de la coalition ; or, les siennes étaient nouvellement organisées, mal armées, commandées par des généraux qui ne se connaissaient pas, et sans confiance réciproque. La sagesse et l'intrépidité de Jourdan unies au génie de Carnot préservèrent la capitale d'une invasion imminente, et qu'une défaite aurait rendue irrésistible (2). Si Kray eût commandé à la place de Cobourg, et si le duc d'York eût été sur le terrain avec Houchard pour général en chef, c'en était fait de la situation.

Napoléon l'a reconnu le jour où, réglant la pension de Carnot comme ancien ministre de la guerre, il appelait la bataille de Wattignies *le plus beau fait d'armes de la Révolution*. Le déblocus de

1. Dépêche du 17 octobre, quartier général d'Avesnes, adressée au ministre de la guerre sous ce titre : Citoyen Ministre. (Inédite).

2. Aux *pièces justificatives*, on trouvera un extrait du bulletin de l'armée autrichienne; le gouvernement l'avait fait insérer au *Moniteur*.

Maubeuge, aussi estimé des militaires qu'est célèbre celui de Landau par Hoche pour le public, fut dû à Carnot, mais résulta de la victoire qui le précéda.

Sait-on quelle fut la première récompense du vainqueur? Une dénonciation. Duquesnoy, collègue de Carnot, jaloux et ombrageux, le dénonça pour dilapidations, et le procureur de la commune de Montreuil-sur-Mer accusa Jourdan au Comité comme incapable et comme traître. Moins heureux, le général Chancel, qui avait supplié Ferrand de marcher au canon, périt victime d'une calomnie; Maubeuge doit une réparation à sa mémoire.

LIVRE TROISIÈME

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

CHAPITRE XIV

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC SOUS LA TERREUR

I. Le gouvernement fut dans le Comité à partir de la trahison de Dumouriez. — Rapport de Barère du 3 avril 93. — Danton et Marat le combattent. — Rôle ignominieux de Saint-Just. — II. Affaire de l'agent étranger Niquille aux gages des royalistes. — Autre agent, dénonciateur de concussions : Fontaine. — Le chevalier de Batz et ses adversaires. — Plaintes de Cambon contre les Comités révolutionnaires. — Esprit du second et du troisième Comité. — Ce qu'il faut penser de la Convention et de son œuvre. — Sa dictature s'enorgueillit à tort de l'héroïsme des armées.

I

Le Comité de Salut Public a duré près de trois années en trois phases successives, de 1793 à la fin de 1795.

Le *premier* Comité va du 5 avril à la fin de juillet 93 ; le *second* depuis cette époque jusqu'à la fin d'octobre 94 ; le *troisième* fit la période anti-terroriste et termina ses opérations le 25 octobre 95.

Ecrire l'histoire de ces trois organisations dans les œuvres qu'ils conçurent ou qu'ils renièrent, qu'ils acceptèrent ou qu'ils proscrivirent, ce serait refaire une histoire générale de la Révolution, depuis la trahison de Dumouriez jusqu'à la paix de Campo-Formio, et ce n'est pas notre dessein. Nous devons exposer les causes de son origine, les tentatives qui ont précédé son établissement, reproduire le rapport qui apprit à la Convention sa portée gouvernementale et certaines accusations de ses adversaires, son fonctionnement quant à la section de la guerre lors de la suppression du Conseil Exécutif, raconter brièvement les discussions de ses membres le 8 thermidor et sa réorganisation après la Terreur. Nous résumerons l'ensemble de son action, mais nous laisserons la parole à des témoins pour l'accuser ou le défendre.

La création du *Comité de surveillance* fait connaître une tentative infructueuse du parti républicain naissant pour favoriser la constitution

légale d'un pouvoir qui balançât l'autorité du pouvoir exécutif. Une proposition fut soumise à l'Assemblée nationale le 25 novembre 1791, à la suite de la motion de Merlin au Comité diplomatique, d'appeler le nouveau : *Comité de sûreté publique* (1). La première appellation l'emporta pour un temps.

La chute de la royauté donna le pouvoir souverain à l'Assemblée désormais souveraine, la Convention. Les choix de ses membres furent intelligents et significatifs dans les nominations qu'ils firent aux divers comités. La constitution, l'instruction publique, les finances, l'armée, la marine, la diplomatie, la sûreté générale, le salut public enfin (2) formèrent autant de comités distincts. Toutes les matières du gouvernement étaient comprises, soit quant aux affaires intérieures, soit quant aux affaires extérieures dans cet ensemble. Les rapports approfondis dont les séances de la Convention nous ont laissé le témoignage, sont devenus l'objet de notre admiration et pas un historien n'en a fait l'éloge. Cette assemblée s'efforça d'utiliser toutes les aptitudes en les concentrant dans ses comités pour tirer parti de leur compétence.

Ce fut là l'organisation complète du gouvernement républicain, dans un pays séculairement monarchique. La Convention ne fit pas au début de ses délibérations acception d'hommes ou de parti, sauf pour deux : Marat et Robespierre. Si les Girondins y dominèrent, ce fut à raison de leur génie, de leur amour de la liberté politique, des services rendus et de ceux plus grands encore dont le nouveau gouvernement prétendait s'enorgueillir. Siéyès et Brissot, Vergniaud et Gensonné, Pétion et Barère; Condorcet, Danton lui-même ! Mais le futur dictateur, suspect d'anarchie et de césarisme, Robespierre, fut exclu avec enthousiasme. Par les Jacobins il devait venger sur la France entière l'humiliation de son dédain.

Dès l'ouverture de la Convention, Marat avait donné le ton du parti révolutionnaire : *Il n'y a ici ni justice ni pudeur*, s'était-il écrié en pleine séance ; *décrétez de démence ces hommes d'État !*

La trahison de Dumouriez transporta le pouvoir à un vrai comité de

1. « M. Léopold : Puisqu'on veut absolument la chose, il ne faut pas que le nom répugne. Je demande qu'on ne se serve pas du nom insignifiant de *comité de surveillance*, mais du mot très signifiant de *comité de recherches*. (Il s'élève des murmures.)

M. Lacroix : Je demande que ce comité s'appelle *comité de sûreté publique.* »

2. Ce comité spécial n'est point en cause ici, il se borna à des actes d'administration.

gouvernement, dont le Conseil Exécutif devint le serviteur. Le comité de Salut public des premiers jours ne suffit plus aux entreprises des terroristes, ils demandèrent la création d'un pouvoir énergique et prédominant. Ils l'obtinrent et ce fut un adversaire, Isnard, qui en parla le premier, le 22 mars (1). L'épée du général cher aux Girondins venait de se souiller d'un crime irrémissible, l'appel à l'étranger ! Leur puissance disparut avec lui, quelque innocents qu'ils fussent de ses manœuvres et de l'acte inattendu par lequel il les avait terminées.

Le 3 avril 93 Barère lut un rapport qui exposa l'esprit du nouveau Comité, ses moyens d'action et son but. Le voici en ses principales parties :

« Il suffit de nous entendre de bonne foi, et de ne pas nous donner des terreurs imaginaires, pour convenir de l'organisation d'un bon Comité de salut public. Celui que vous avez organisé en dernier lieu ne peut pas travailler efficacement au salut de la patrie, il est composé de vingt-cinq membres ; il s'arrête, s'embarrasse et se paralyse par la manie délibérative, et par le nombre des délibérants. Ce comité est public, et le secret est l'âme des affaires de gouvernement. C'est un grand moyen pour nos ennemis que cette publicité de nos mesures : car nos conspirateurs savent nos projets et nos moyens de défense avant qu'ils soient décrétés ; ce comité a toujours dans le lieu de ses séances près de deux cents membres de la Convention ; la délibération s'y perpétue souvent sans ordre, et nous faisons comme les Athéniens quand Philippe était à leurs portes, nous délibérons beaucoup, et nous agissons peu ; c'est un club ou une nouvelle assemblée nationale. Ce n'est plus là l'objet de votre institution ; ce n'est plus un comité actif et prenant promptement les moyens de défense générale. Ce comité, tel qu'il est, a été une sorte de transaction entre les partis fortement prononcés ; vous avez formé le congrès des passions, il fallait faire celui des lumières. Ce comité, par son organisation vicieuse, par sa composition incompatible, par sa publicité dangereuse, par sa délibération trop lente, ne peut qu'entraver et laisser périr la République. On dirait, à entendre les objections éternelles de ces politiques timides et ombrageux qui s'opposent à ce comité, qu'il s'agit d'un corps à constituer, ou d'une autorité spéciale, ou d'un conseil national ; cependant il ne s'agit que d'un comité de la Convention. Il ne s'agit que de confirmer et

1. Le décret du 25 mars sur l'organisation du *Comité de Défense générale*, intitulé aussi ou de Salut public, n'a pas trait à l'institution du 6 avril.

d'améliorer ce qui existe déjà, et de rendre utile un instrument de défense publique.

Dans tous les pays on a senti la nécessité d'avoir momentanément, dans des temps de révolution et de conjuration contre la patrie, des autorités dictatoriales et des pouvoirs consulaires, pour que la liberté publique ne souffrît pas de dommage. Ce n'est pas que je veuille vous proposer de telles autorités ; elles ne conviennent pas à des peuples libres...

Il ne s'agit de transporter ni de déléguer au Comité de Salut public aucune branche de la puissance législative. *Qu'avez-vous à craindre d'un comité toujours responsable à la Convention nationale, toujours surveillé par tous ses membres*, ne faisant aucune espèce de lois, ne faisant que surveiller le conseil exécutif, ne faisant que presser l'action de l'administration exécutive ; ne faisant que suspendre les arrêtés pris par les ministres, en les dénonçant aussitôt à la Convention elle-même ? Qu'avez-vous à craindre d'un comité de salut public de qui la trésorerie nationale est entièrement indépendante, et qui ne peut agir sur la liberté civile, mais seulement sur les agents publics qui pourraient être suspects ou impliqués dans quelque conspiration ? Qu'avez-vous à craindre d'un comité établi pour un mois?

On parle sans cesse de *dictature :* je n'en connais qu'une qui soit légitime, qui soit nécessaire, et que la nation ait voulue, c'est la Convention nationale ; c'est par vous que la nation exerce la dictature sur elle-même, et je crois fermement que c'est la seule dictature que des hommes libres et éclairés puissent supporter...

Avec les passions qui nous agitent, avec les défiances hideuses qui nous assiègent, avec le génie malveillant qui nous poursuit depuis quelque temps, il est impossible de s'occuper de la chose publique sans refaire tous les jours son courage et sans faire le sacrifice de son existence. »

Danton devait demander bientôt que le Comité devînt le gouvernement même de la France (1).

La Convention approuva les propositions de Barère et confia à Cambacérès et à Isnard, à Thuriot et à Condorcet la rédaction du décret conforme aux bases précitées.

Isnard, élu rapporteur, agit avec promptitude ; il le déposa le lendemain. En voici l'esprit :

1. Il ajoutait pour le prouver qu'il lui fût alloué 50 millions de *fonds secrets* pour ses dépenses de tout ordre. (Disc. au *Moniteur* du 30 juillet 93.)

Votre comité a reconnu que, dans un moment où les revers se succèdent, où un plan de contre-révolution et des trahisons de tout genre se manifestent, il fallait donner aux ressorts du gouvernement plus d'action et d'unité ; les méfiances qui environnent le pouvoir exécutif et vos comités, tout a concouru à déterminer la mesure qui va vous être soumise.

Il a pensé qu'il fallait nommer un comité d'exécution, composé de neuf membres choisis dans cette assemblée, chargé de remplir les fonctions du conseil exécutif, et de prendre les mesures que nécessitent les circonstances. Vous devez adopter ce que le comité vous propose : parce que la Nation, en nommant une Convention, lui a délégué l'exercice de la souveraineté, et parce qu'il est prudent de ne vous fier qu'à vous-mêmes.

Combattu par Danton, par Marat, le vote immédiat fut renvoyé du 4 au 5 avril. Buzot témoigna que si les circonstances voulaient des mesures extraordinaires il ne fallait pas *tuer la liberté*. Thuriot répliqua : dans le premier projet, la responsabilité était supprimée ; dans le second elle est conservée tout entière, l'action appartiendra au ministre. Biroteau n'admit ni cette explication, ni celle de Marat qui incriminait son parti et proclamait traîtres les chefs de l'armée ; il annonça qu'un ambitieux saurait, *sous le masque du patriotisme*, *usurper*, dans le comité le *pouvoir suprême*. Les événements conduisirent trop les hommes dans ces moments redoutables. L'histoire doit tenir compte à Danton de sa prudente opposition au futur gouvernement ; elle regrette son échec, fait trop oublié, dû à des intrigues de parti. Par le *règne des Triumvirs*, ces Rois de la République, rois absolus et despotiques, la prévision de Danton devint la Terreur que l'on sait.

Comment fut constitué le Comité ?

Il comprit *neuf membres*, délibérant en secret, suspendant les arrêtés de l'Administration, prenant toutes les mesures de défense générale à l'intérieur et à l'extérieur moyennant rapport d'ensemble hebdomadaire (1). Un registre constaterait ses délibérations. Le comité ne gouvernerait que pour un mois ; enfin, les finances publiques relèveraient immédiatement de la Convention.

Le temps, les passions des partis et les événements devaient modifier ces dispositions, tantôt pour les aggraver, tantôt pour les annuler au profit du chef que créeraient l'ambition, la ruse, les

1. *Texte de loi* sur le *Comité de Salut public.*

fureurs intéressées de la populace comme les haines personnelles des conventionnels.

Les membres désignés furent : Barère, Delmas, Bréard, Cambon, Jean Debry, Danton, Guyton-Morvaux, Treilhard et Delacroix. Dans l'enthousiasme d'une première élection, il avait été voté neuf suppléants, parmi lesquels Isnard, Merlin, Fronfrède et Cambacérès ; mais un membre ayant fait observer que le décret organique ne parlait pas de suppléants, leur nomination fut annulée par un second vote et il faut le déplorer.

Dans quel état trouvèrent-ils l'organisation militaire et l'état défensif de la France ?

Nos historiens s'en sont peu occupés, les discussions théoriques ayant absorbé leurs récits ; aussi, donnerons-nous un extrait du rapport de Cambon, lu le 7 mai en séance. Il répond à une série de questions utiles à connaître, et atteste surtout le danger qu'il y a pour un pays de détruire les rouages de son gouvernement :

Nous trouvons de l'activité dans le ministère de la marine ; mais il était fort arriéré. Le ministère de la guerre est un dédale. Les réclamations, les demandes se multiplient à l'infini, et je ne comprends pas comment un seul homme peut se charger d'une pareille responsabilité. Ce département a été renouvelé. Le ministre des affaires étrangères communique avec le Comité de Salut public. Le ministre des contributions publiques a eu peu de relations avec votre comité. Sa comptabilité est connue, mais nous n'assistons pas au conseil, nous ne sommes que des *surveillants*.

Le 10 octobre, Saint-Just traitait la question militaire dans son exposé général des affaires (1). Il parlait de douze cent mille hommes à nourrir, de rebelles à soumettre et d'un peuple qu'il fallait sauver devant l'Europe attentive. Il vouait l'*autorité d'un seul* à l'exécration, sans s'inquiéter de la paix qu'il faudrait conclure, même après la victoire, avec les chefs de la coalition. Il était plus sage lorsqu'il parlait de construire des vaisseaux, de mettre les rades en sûreté et d'approvisionner la capitale jusqu'à la paix, en la regardant comme en état de siège. Il comprenait ou paraissait comprendre la pitié pour les soldats, quoiqu'il dût, du moins il y prétendait au dire de Levasseur, les abandonner sur le champ de bataille en pleine action.

1. Dans les premiers jours de septembre 93, le comité fit désigner par la Convention trois de ses membres pour assurer l'action ministérielle : Billaud-Varennes, Collot et Granet.

Un soldat malheureux est plus malheureux, a dit ce conventionnel, que les autres hommes ; pourquoi combat-il, s'il n'a à défendre qu'un gouvernement qui l'abandonne ? Il est peu de grandes âmes à la tête de vos armées pour leur inspirer l'amour de la gloire, l'orgueil national et le respect de la discipline ; il n'y avait eu jusqu'à présent que des imbéciles et des fripons. Votre comité a épuré les états-majors, mais tous les officiers étudient peu l'art de vaincre, ils s'absentent des corps aux heures de combats ; ils commandent avec hauteur et voilà comment nous éprouvons des revers.

Le caractère odieux du proconsul reprenant le dessus, *Saint-Just insultait les chefs de l'armée* pour se populariser dans les sections armées de Paris, dans les clubs et dans les sociétés populaires du département. Il déclarait que la France n'avait pas d'institutions et de lois militaires appropriées à son gouvernement... et cela sous Carnot ! à l'heure où Lyon était réduit, où le Midi était contenu, après l'écrasement de Marseille et de Toulon, à la veille de Wattignies. Quel langage et quelles audaces ! Parlait-il de tactique ? L'amour de la liberté devait l'inspirer contre des autocrates sans passions et il définissait la stratégie et la tactique républicaines dans cette phrase, qu'il faut citer pour sa singularité : *Le système de guerre doit être l'ordre du choc des armées françaises.* Masséna et Soult, Hoche et Desaix, Jourdan et Gouvion-Saint-Cyr, Kléber et Marceau étaient réduits à recevoir les conseils d'un petit maître du club des Jacobins... dont Levasseur a dévoilé les lâchetés.

La discipline n'existait pas ; car, s'écriait-il, *l'administration de l'armée est pleine de brigands !* Saint-Just oubliait que ses amis Pache et Bouchotte étaient les auteurs des choix que leur inspiraient des ultra-révolutionnaires : Simon, Vincent, Audouin et Rossignol, Ronsin et Hébert... Puis, il concluait, *tout le monde vole et se méprise !* devançant à son insu la postérité sur l'œuvre jacobine, et sur ses amis propres comme Haller, le banquier des frères Robespierre.

Le *secret de ses opérations* avait obligé le Comité au silence pendant plus de six mois (1) ; aussi Barère n'apprit-il les moyens employés pour sauver la France en 93 que fin novembre. Il ne craignit pas d'exposer le *système militaire* adopté, celui des *grandes armées*, parce qu'il peut tout écraser par sa masse. En disséminant les forces sur des

1. Le premier rapport du comité fut rédigé par Cambon et lu dans la séance du 11 juillet, mais il est relatif à la situation intérieure et traite des suites de la trahison de Dumouriez.

frontières étendues, on gardait tout, sans pouvoir rien défendre. Comme *base de l'instruction des représentants et des généraux*, le Comité avait décidé d'agir par masses, et cependant on a suivi un système contraire. On a laissé dans les places des garnisons énormes, l'ennemi a successivement attaqué les différents postes et les a forcés à peu près partout.

Qu'a fait le Comité de salut public ? Il est revenu à son système des masses. Il a pris un arrêté pour faire marcher toutes les forces disponibles dans les armées du Nord et des Ardennes.

Il a bravé les malédictions des villes et les clameurs des intrigants.

Mais, en entendant ces clameurs des fédéralistes, le comité a envoyé Carnot, pour exécuter par lui-même son arrêté.

La bataille a été donnée, et le combat a été un des plus décisifs de toute la campagne. L'ennemi battu s'est retiré derrière la Sambre....

Le comité a été accusé de s'être borné à ce premier succès de Maubeuge. Que nos détracteurs apprennent que le comité était loin de s'arrêter, et qu'il avait formé un projet hardi, qui devait nous restituer la portion du territoire français envahie ou achetée à Condé, à Valenciennes et au Quesnoy.

Le 13 septembre, Danton proposa et obtint un décret qui eut pour résultat de donner au grand comité le *choix* de tous les autres. De là aussi l'importance inattendue de celui nommé de Sûreté générale. Les comités révolutionnaires étaient tenus de correspondre avec lui tous les dix jours.

II

L'œuvre militaire de Barère fut des plus importantes comme rapporteur de la Correspondance aux armées. Jusqu'au 9 thermidor il se montra le serviteur du triumvirat ; son dévouement emprunta aux circonstances les variations de son langage, dans la victoire comme dans la défaite. On ne peut que citer ceux dont l'action fut utile et nous renvoyons au chapitre qui le concerne les fragments dont un historien doit s'inspirer pour être exact.

Du jour où Carnot entra dans le Comité, le 13 août 93, l'armée put espérer que ses services ne seraient pas méconnus. Ce fut lui et lui seul, qui conçut le projet de remplacer les généraux uni-

quement jacobins par des chefs capables. Dès la fin de 93 le succès revint partout parce que ses choix avaient été intelligents ; ils se portèrent souvent sur d'anciens militaires. Dubois-Crancé, colonel et représentant, faisait rendre Lyon, Kellermann, maréchal de camp, battait les Piémontais, Carnot et Jourdan l'emportaient à Wattignies, Hoche reprenait Landau et les lignes de Wissembourg, Michaud et Desaix honoraient sur le Rhin l'ancienne armée, Kléber, Marceau et Debilly refoulaient les Vendéens, Lapoype et Bonaparte réduisaient Toulon (1).

Le Comité eut, en dehors de sa vigilance militaire, à s'occuper d'agents qui furent reconnus, avec le temps, pour des agitateurs à la solde de l'Étranger ou de l'Émigration. Il en est un que les *Mémoires* de Bertrand de Molleville et que ceux de Barère ont dénoncé comme des plus dangereux (2). A ce titre, nous citerons l'opinion de Barère sur Niquille, agent avoué par Molleville.

On a connu un *Suisse* appelé Niquille, placé dans les emplois subalternes de la *police*, se vantant de son attachement au parti républicain. Or, il était aux gages des royalistes. Il se vantait d'avoir pris part au 10 août, tandis que Molleville le désigne comme un *agent sur lequel le parti de la Cour devait compter*. La Commune le nomma son agent pour la saisie du mobilier des prévenus d'émigration. Il s'éleva de forts soupçons sur sa mission, et le ministre Roland demanda compte de sa conduite comme favorable aux émigrés. Plus tard Niquille obtint une place d'*inspecteur de la police*, par la protection de Barras ; le 18 brumaire détruisit ses intrigues.

Le 11 septembre 93, le procureur de la Commune de Paris poursuivit devant le tribunal de police correctionnelle un agent concussionnaire, le nommé Fontaine. Il était désigné sous ce titre : « préposé du Comité de Salut public du département de Paris. » Et avec lui son complice Montbrun, prévenu d'avoir participé à ses exactions. L'intervention de Chaumette se basait sur ce que Fontaine avait extorqué des sommes d'argent sous prétexte de mettre certains de leurs concitoyens *à l'abri de la surveillance des autorités constituées*. Montbrun s'enfuit ; mais Fontaine, soit qu'il refusât de l'imiter soit qu'il ne l'ait pu, se présenta devant le tribunal pour y produire des aveux qualifiés de dénonciations par les juges.

1. On trouvera aux pièces justificatives l'*arrêté* du comité qui régla le 17 avril 94 son mode de fonctionnement pour la *Section de la guerre*.

2. Au tome II, page 41.

Il désigna nominativement deux citoyennes comme ayant été mises en liberté, l'une moyennant une somme de dix-huit mille livres et l'autre pour quarante mille. Il les déclara *payées à l'administration* dont cet aveu accablait le cynisme pompeux et retourna contre ses accusateurs la malversation, objet de sa poursuite. Le substitut du procureur de la Commune protesta contre cette inculpation, la déclara calomnieuse et obtint du tribunal *acte de ces faits.* Mais le tribunal commit le juge de paix de section pour décerner tous mandats d'arrêt et d'amener contre qui de droit, retenant l'affaire de droit devant sa juridiction. La gravité des *dénonciations* inculpant l'*administration de police* par les aveux de l'audience, le Tribunal envoya copie de son jugement au ministère public, ce dernier reçut l'ordre d'en rendre compte au conseil général de la Commune et de prendre les mesures qu'il jugeait convenables. Le conseil adopta, après la lecture du *jugement*, le réquisitoire de son procureur tendant à la nomination de *commissaires* spéciaux. Ceux-ci munis de l'instrument durent interroger les administrations du département de police sur les faits avec mission de rédiger pour le conseil général un rapport propre à lui dicter telles mesures qu'il appartiendrait (1). C'était donc une sorte d'appel que constituait l'intervention des Commissaires, car Fontaine avait été condamné à mort, sur la demande de Chaumette.

C'était pour prévenir ces tentatives corruptrices qu'un décret avait exclu des fonctions publiques les membres de la Convention jusqu'à six ans après l'établissement de la Constitution, le 27 octobre 92. L'honneur de cette proposition appartint à Gensonné. Cambacérès la fit rapporter le 3 janvier 93 comme impolitique et contraire à la liberté ; sa durée pouvait être excessive, mais son principe était utile au moment où elle avait été édictée.

Un décret du 14 mai rendait, à tout instant, comptables de leur *fortune* les fonctionnaires publics, motion autrement nécessaire que celle de leur épuration par les jacobins. Il importait de la rappeler ici.

Mais on se tromperait étrangement si on croyait que les triumvirs alors au début de leur toute-puissance n'avaient pas d'autres soucis. Abattre les chefs occultes du royalisme armés depuis le 21 janvier les absorba quant à eux et à leurs lieutenants. Un seul exemple va l'établir.

1. *Moniteur* du 14 septembre 93.

Le célèbre chevalier de Batz, ancien membre de la Constituante (1), fut aussi poursuivi que le marquis de Rougeville ; il le fut même plus que lui parce que sans cesse à Paris, où il avait jusqu'à cinq domiciles différents, il bravait, avec une habileté incomparable, la police, les Comités, la Commune, la Convention, les sections et leurs espions, les fureurs des clubs et la rage du Tribunal révolutionnaire. Les triumvirs exhalèrent la leur dans une lettre à Fouquier.

Le Comité de Sûreté générale, y lisait-on, t'enjoint de redoubler d'efforts pour découvrir l'infâme Batz. Souviens-toi que ses relations s'étendent surtout dans les *maisons d'arrêt ;* que ce Catilina a été l'âme de tous les complots ; qu'après la Constituante, il tenait à Paris et à Charonne le comité autrichien ; que pour sauver Capet, il était des *quatre,* le 21 janvier, criant : *A nous ceux qui veulent sauver le Roi !* que par Michonis et Cortey, il a été au moment d'enlever la famille Capet, au Temple, et où, sans Simon, leurs infâmes complices se seraient trouvés avoir les postes de la tour ; que ce monstre faisait acheter l'or pour avilir les assignats, corrompre les autorités, et qu'il nous dérobe le fil de ses correspondances avec Pitt, la Vendée !... (2).

Dans son rapport sur les *Quarante prévenus de prairial* (1795) Elie Lacoste devait accuser de Batz d'avoir des agents intermédiaires dans les municipalités, même celle de Paris, dans les ports, chez nos agents aux frontières, jusque dans les sections armées de la capitale. C'était absolument vrai. Lacoste ignorait que Danton et Lacroix avaient vécu dans son intimité. Ces deux corrompus avaient dû participer à ses faveurs, car il possédait une fortune princière. Il prêta à Louis XVI jusqu'à 500.000 francs. Ces puissants conventionnels ont certainement protégé l'insaisissable de Batz, moyen sûr de se ménager l'avenir. Ils le pensaient du moins. En outre, ils avaient toujours défendu la vie du roi et entendaient sauver la reine.

Nous voulons à tout prix ce scélérat ! s'écriait le factum. On ne l'eut jamais. Vainement Elie Lacoste le signala-t-il à la fureur des partis dans son rapport du 14 juin 94, Tallien dans celui du 9 juin 96, de Batz arrêté un instant à la suite des événements d'octobre 95 s'était *évadé* (3).

Le *premier* comité dut organiser la défense par une série de lois nou-

1. Grand sénéchal du Duché d'Albret sous l'ancien régime.

2. Archives nationales W, 389, dossier 904, 2e partie, pièce 11.

3. Sous le Consulat, il vécut en pleine sécurité. La Restauration le nomma maréchal de camp.

velles et par une recomposition de ses armées. Devant la trahison de Dumouriez, on l'a vu réclamer les notes confidentielles du ministre de la guerre pour savoir l'origine des généraux et leurs sentiments politiques, causes premières des futures proscriptions. Les malheurs de la Belgique avivèrent la méfiance générale et fournirent aux démagogues un thème facile pour l'expansion de leurs théories gouvernementales. Le Comité resta impuissant devant les luttes de la Convention et, par l'intrigue des futurs triumvirs, laissa le champ libre aux conjurations de la Commune de Paris. De là, les coups de main et les désordres des factions qui contribuèrent aux insurrections du Midi, de l'Ouest et du Nord-Ouest (1).

Par le *Comité de Sûreté générale* il avait la Police ; donc, l'intérieur administrativement, retour au plus cruel despotisme. Celui-ci, par les *Comités révolutionnaires* institués dans chaque commune et payés, dominait la France. L'armée révolutionnaire et le tribunal de ce nom complétaient l'ensemble ! Guerre et police aboutissaient au terrible comité.

Le *second* comité entra en fonctions (2) au moment où la France était enhahie une seconde fois au nord, pour son coup d'essai par l'Espagne au sud. Sur la Méditerranée, les restes de sa puissance maritime étaient attaqués commercialement par la rébellion de Marseille et militairement par Toulon. Le roi de Sardaigne voyait ses plans secondés par le mouvement anti-républicain de Lyon, *le fédéralisme était partout.* Si la Convention proclamait l'Unité et l'Indivisibilité, la Commune et les sociétés jacobines tendaient par leurs prétentions autonomiques à un *fédéralisme révolutionnaire* aussi dangereux que le fédéralisme royaliste.

Les *taxes révolutionnaires* avaient été établies par des représentants en mission, par des administrations, par des municipalités, par des sections et par des commissaires délégués. Cambon présenta, le 26

1. La liste des membres de ces deux comités, comme celle du comité des thermidoriens (le dernier), a été donnée par M. de Barante, au tome IV de son *Histoire de la Convention.* (Du 7 avril 93 au 7 octobre 95.)

2. Il ne fut pas renouvelé à l'époque déterminée, car on lit dans la séance du 10 janvier 94 une communication y relative faite par Couthon en ces termes :

« Je suis également chargé de prévenir la Convention que le terme du renouvellement du comité de salut public est arrivé ; comme il tire sa vigueur, sa force, sa consistance des décrets de la Convention, il regarde comme un devoir essentiel de lui annoncer que ses pouvoirs sont expirés. »

Ils furent maintenus à l'*unanimité.*

novembre, un rapport du comité des finances instructif sur cet objet. 362 districts (arrondissements) avaient répondu à l'appel quoique obligatoire et 189 n'avaient pas écouté les pouvoirs publics, fait qui se reproduisait partout sur n'importe quelle matière. L'impôt impayé au moment du Consulat frayait depuis 92 vers un milliard. Cambon ne cessait de le constater, on saisissait avec la plus grande peine ce qui s'était passé. On avait volé le plus qu'on avait pu ; parfois, on n'avait pas fourni de récépissé des sommes reçues, ainsi à Toulouse. Les emprunts ? on ne voulait pas les comprendre dans les taxes en équivoquant sur les mots, Marseille par exemple ; or, on y avait perçu 4 millions ! Rouen avait perçu 4 millions 1/2 et Strasbourg 4 millions 794.000. Là on avait payé à la trésorerie, mais qu'y avait-on reçu ? C'est ce que Cambon ne pouvait chiffrer. Plus loin, il avoua qu'il s'était produit des dilapidations exorbitantes.

Quant aux membres des *comités de surveillance*, voici son texte même ; rien ne peut le suppléer :

« Si tous les membres des comités de surveillance qui ont dû être
» établis dans chaque commune ou section en exécution de la loi du
» 21 mars 1793 avaient droit aux 3 livres par jour promises par la loi
» du 5 septembre 1793, la nation aurait été grevée pour cette seule
» dépense de 591 millions.

. . . .

» Il serait absurde de prétendre que douze personnes formant un
» comité de surveillance dans une commune où il n'y avait souvent que
» douze citoyens, eussent droit à une indemnité de 3 livres par jour pour
» se surveiller eux-mêmes.

» Un pareil système n'a pas besoin d'être réfuté ; heureusement
» nous l'avons évité...

» Cependant, cette prétention existe... »

La loi que votre Comité des finances propose, concluait-il, va frapper les dilapidateurs (1) et les voleurs.

Il fut déclaré que le grand Comité avait ordonné des dépenses énormes, au mépris du décret qui lui avait imposé de consulter obligatoirement

1. Un jardinier de Clamart fut dénoncé par le comité de sûreté, car il avait attaqué le tyran en termes formels et avait prédit sa future exécution. — « Que Robespierre était fort pauvre avant la Révolution et que maintenant il était fort riche... qu'il serait jugé par ceux qui viendraient après lui et qu'il serait guillotiné. » Le malheureux Lamarche fut envoyé à l'échafaud. (Archives nationales, W, 388, pièce 17.)

le Comité des finances. A Paris, une nuée d'architectes détruisaient les bâtiments nationaux pour en reconstruire d'autres. Partout on abîme et on brise, s'écriait Grégoire. L'hôtel de l'amiral, comte de Toulouse, avait coûté, pour les agences successives qu'on y avait placées, plusieurs millions en réparations. Bien mieux ! la capitale regorgeait de *prisons ;* on osait en construire d'autres. Cela s'affirmait le 10 décembre à la tribune, et ne peut se nier. De là ce cri de Boissy-d'Anglas : Les abus et les dilapidations sont énormes. Et Treilhard d'ajouter qu'on faisait acheter des maisons dans la capitale, *quand la République est propriétaire de la moitié de Paris.* Quel aveu et que d'enseignements il contient ! Le résultat des lois contre les émigrés et celui des confiscations, le voilà. Qui le constatait sans paraître en mesurer la portée ? Un jurisconsulte qu'admirera Napoléon !

On peut enfin conclure et soutenir que l'origine de la présente institution fut due aux premiers empiétements du Pouvoir législatif sur le Pouvoir exécutif. Les manifestations en furent multiples. On eut, dès le 28 juillet 1789, le Comité des recherches, le 29 juillet 90, le Comité diplomatique, et le 9 mars 92, la Commission des Douze. Un Comité de défense fut créé le 1er janvier 93, mais on le réorganisa le 25, à raison des événements. Le 6 avril apparaissait le grand Comité de Salut public. On le voit par les dates mêmes, ce gouvernement fut l'œuvre qu'avaient cherchée les trois Assemblées de la Révolution. Il ne disparut, en effet, qu'avec l'application de la Constitution de 95.

Les orateurs girondins qui n'avaient pas su utiliser le Comité de défense comme moyen de direction à leur parfait bénéfice politique, furent exclus du nouveau ; celui d'entre eux qui y avait tant contribué ne put y être élu, le fougeux Isnard. Le Comité fut dantoniste à ses débuts ; donc, il appartint à la fraction modérée de la Montagne.

Renversé le 13 juillet sur les appels de Drouet, l'homme de Varennes et de Bentabole, on eut la période de la Sainte-Montagne, dirigée par Robespierre ; son œuvre propre, on la verra ici (1). Elle sera celle de son chef : *le fanatisme de l'intolérance*, appellation de Carnot, la résume. On doit y joindre une épithète méritée : une implacable cruauté. Le nombre de ses membres, par adjonctions successives, atteignit celui de treize, dont deux militaires : Carnot, Prieur.

Pris dans son ensemble, il a porté Mallet du Pan à écrire de lui qu'il sut *organiser la désorganisation*.

1. Sur la nécessité d'un pouvoir central, Couthon a écrit : « Dans le gouvernement extraordinaire, c'est de la centralité que doivent partir toutes les impulsions. »

Et cependant, Barère avouera un jour que tous les esprits étaient en délire. A l'aristocratie, on répondra que la Terreur sera placée à l'ordre du jour ; on sait si elle le fut par le sang de toutes les classes confondues. A côté de quelques coupables réels, que d'immolations atroces (1) après cette apostrophe : *Ils veulent faire périr la Montagne, la Montagne les écrasera !* Ils allèrent trop loin. L'échafaud, par sa permanence, indigna la capitale, et la férocité du système terroriste imposa la perte de son inspirateur : Robespierre et ses complices avec lui. D'où le 9 thermidor, qu'on chanta par une ode spéciale. On l'assimila à une victoire des armées.

Les Thermidoriens ne détruisirent pas le terrible Comité, ils l'affaiblirent ; après les dénonciations de 95, ils le reconstituèrent en limitant ses pouvoirs. L'exil et la mort frappèrent les grands chefs ; à tous, un seul devait survivre : Barère (2), que Macaulay a surnommé la charogne jacobine.

Du grand Comité, qu'a-t-il été écrit ?

Joseph de Maistre l'a appelé *un miracle*, dont l'esprit gagne encore des batailles ; le dernier point s'appliquait à l'épopée de l'Empire. Jomini lui attribue le salut de l'Etat, malgré la haine aveugle qui l'anima envers le passé. Napoléon l'a défini le seul véritable gouvernement qu'ait eu la France depuis 1789 (3).

Oui ; mais implacable comme Richelieu ou Louis XI, il s'inspira toujours contre ses adversaires politiques du système de la Saint-Barthélemy, là où il suspectait des tendances modérées.

Or, les trois hommes les plus marquants de la Révolution, parmi les politiques : Carnot, Merlin de Thionville et Cambon, étaient des modérés.

La Terreur a eu des causes multiples. Mais on ne doit pas oublier que

1. Atroces, disons-nous, quant au fond et à la forme, les exécutions de Lyon font frémir. On a voulu que 20.000 personnes aient été compromises ; cette évaluation est exorbitante. 3.500 furent appelées devant la commission révolutionnaire que présidait un comédien, 1.870 marchèrent à la mort. Conventionnels en mission : Fouché, Maribon-Montant, Collot-d'Herbois. — Voir *Une Famille Royaliste sous la Terreur*, par Alex. des Echerolles.

2. Il devait rédiger le *Mémorial Britannique* sous l'Empire, par ordre de Napoléon, trop facile à certains pardons.

3. La Convention siégeant aux Tuileries, dans l'ancien théâtre des rois, le comité s'installa près de lui, au rez-de-chaussée du pavillon de Flore. C'étaient les anciens petits appartements du souverain. Des corps de garde, avec des canons mèche allumée, en défendaient l'entrée ; sauf les conventionnels, nul n'y venait sans être mandé. Les principales séances avaient lieu le soir à huit heures.

la rivalité des ambitions personnelles, que la course à la popularité, que la mise à l'enchère du patriotisme, qu'une prétendue émulation à défendre des intérêts d'autant plus sacrés qu'ils sont nouveaux, avaient préparé durant trois années une effervescence unique. Les clubs et les journaux, un patriotisme désespéré, des trahisons partout, les frontières envahies avec fureur et avec ensemble, le pays promis à tous les partages, et cela au moment où la Pologne achevait de succomber, la Vendée trompée par une collection d'agitateurs mais debout sur les deux rives de la Loire, la disette à l'intérieur, la disparition du numéraire qu'accablait le papier déprécié des assignats, la Bourse avec ses agioteurs, le meurtre devenu par d'horribles massacres familier, l'échafaud accepté et devenant un goût dépravé, la multitude voulant du sang parce qu'on lui en a fait aimer l'odeur, voilà bien les éléments du régime terroriste.

La Commune de Paris contribua à l'imposer. Triomphante par le 10 août et le Temple, le 21 janvier avait préparé le 31 mai. Après la royauté la République libérale avait disparu, puis la République politique. Les trois systèmes avaient absolument succombé par la même conclusion : l'échafaud. A Louis XVI avait succédé Vergniaud, à celui-ci Danton. Le peuple ne comprend que cette sorte de justice. Qnant à la Convention, elle avait abdiqué sa souveraineté dans l'institution du Comité de Salut public. Ce dernier lutta avec la Commune pour s'en servir et n'accepta pas l'*asservissement de l'assemblée* à la populace. On l'avait habituée à vivre sans travailler, et on lui promettait une loi agraire inspirée des plus mauvais temps de l'antique Rome.

Et cependant, la dictature de la Convention n'était pas une usurpation ; elle se défendit à Paris même par son omnipotence ; elle voulut vivre et y parvint par le Comité. Or, elle commit par lui et d'accord avec lui le malheur de s'entendre avec les forces nées de l'anarchie. De là l'oubli de toute sagesse, de toute politique, de toute humanité. La proscription, la mort, pour des familles entières sur de simples soupçons. Les enfants, les femmes, les vieillards, eurent à expier des fautes qu'ils n'avaient pas commises ou bien qu'ils avaient ignorées, et qui émanaient d'un père ou d'un mari. Des refus de violer les lois de la nature étaient devenus un crime. Les assassins avérés ou non avaient obtenu les dépouilles des victimes. Donc, plus de justice, plus d'équité ; la proscription, la mise hors la loi, la mort.

Lorsque les soixante-et-onze députés girondins détenus en novembre 94 protestèrent contre leur arrestation illégale, résultat d'une

émeute populaire organisée par les Triumvirs, ils eurent soin de spécifier le nombre des membres qui avaient composé l'assemblée au 31 mai 93. Après avoir défini le rôle d'Hanriot qui avait mis *en péril la vie des représentants du peupte*, les rédacteurs et signataires de l'acte énoncé constatèrent que leurs collègues de l'assemblée correspondaient plutôt *à la sixième partie des membres qui la composent*. Ceci tranche bien des questions sur l'organisation du gouvernement révolutionnaire et sur la dictature du grand Comité. L'insurrection permanente était, en son pouvoir, le vrai moyen de gouvernement (1).

Les abords de la Convention prenaient les jours des grandes séances un aspect de prison. Les espions des triumvirs, choisis parmi les condamnés de droit commun de la Conciergerie et du Châtelet, y désignaient à l'insulte du peuple ceux des députés qui par leur personnalité embarrassaient les triumvirs. A certains noms, on voyait les yeux s'irriter, les poings se fermer, les piques et les sabres brandir vers ou bien sur la tête des opposants. Les couloirs du palais national leur étaient livrés ; la basse plèbe l'obstruait de ses groupes. Ses chefs et leurs interprètes désignaient par des signes convenus et secrets ceux dont il fallait retenir les visages et les noms. C'était une sorte d'écriture d'un genre inattendu pour la mémoire. On a vu en eux les statues de l'assassinat. Aussi Lanjuinais s'écria-t-il au procès royal, que l'assemblée délibérait sous les poignards et sous les canons des factieux ! L'enceinte, par la multitude qui encombrait jusqu'à l'hémicycle, ressemblait à une place publique où se jouait la tragédie des nations après celle de la royauté.

Aux armées, heureusement, l'honneur, le sacrifice, le dévouement, l'héroïsme brillaient. Là tout était grand, la vie comme la mort, la lutte, la bataille, les combats, la victoire. Le sang le plus généreux y coulait pour la plus noble des causes : *la Patrie en danger*.

Fils du bas peuple, fils de bourgeois et paysans qui s'ignorent, prêtres transportés dans les camps ou aux frontières, nobles fidèles et se cachant sous des noms d'emprunt ou s'avouant, tous n'ont qu'un cri : *Vive la Nation !*

La Convention accomplit militairement tout ce qu'il fallait pour sauver le pays et les armées le sauvèrent ; mais l'histoire n'effacera pas de la mémoire le sang dont elle s'est souillée et qui flétrit son nom *là où on ne divinise pas le crime*.

1. Le texte de cet acte est au *Moniteur* du 2 novembre 94.

Mais un homme de génie sut faire sortir de ce chaos, par une levée en masse et par l'énergie sombre des Représentants près les armées, l'indépendance aux frontières, la victoire au-delà. Carnot, prenant en main la direction des affaires militaires, dictant à ses généraux en chef les opérations magnifiques de la campagne de 1794, sauvait la patrie, malgré les triumvirs, malgré les agitations des sections, malgré la Commune, par Hoche et Desaix, Kléber et Jourdan, Moreau et Gouvion-Saint-Cyr, Ney et Masséna, Davout et Molitor, Foy et La Riboisière, Elbé, Morand, Lobau et Gérard, avec Marceau, Macdonald et Richepanse, les Beaupuy, Levasseur et Merlin, Lacoste et Gillet. Par ses rapports à la tribune, Barère put usurper pour un temps l'honneur des triomphes que remportaient les armées; l'histoire, plus juste, les célèbre en y joignant un nom, le plus grand de tous, c'est celui de Carnot, et non celui de la *charogne jacobine* (1).

Renversées le 9 thermidor, la dictature et la Terreur ne succombèrent pas seules. Le moment était venu de créer, pour une politique nouvelle, un nouveau Comité; ce sera la *troisième* qui fera l'objet d'une étude à part.

1. Le 17 avril 94, Couthon fit adopter un des décrets les plus sanguinaires des triumvirs contre les nobles et les étrangers domiciliés dans les ports et les forteresses. Et cependant, de simples domestiques trahissaient dans les camps. On peut citer la surprise du 26 octobre 93 (armée du Rhin) à la Wantzenau, dans cet ordre d'idées. Béril, domestique du chef de brigade du 8[me] chasseurs à cheval, avait livré le mot d'ordre aux Autrichiens.

CHAPITRE XV

DROITS ET DEVOIRS DES GÉNÉRAUX

Infériorité de la législation de 92 pour les ministres et les généraux. — Fautes de l'Émigration. — Dépêche de Servan sur la responsabilité des généraux en chef. — Discussion à l'Assemblée : Mathieu Dumas, Vergniaud, Debry et Guadet. — Carnot.

Les droits et les devoirs du généralat, soit pour les ministres de la guerre, soit pour les commandants en chef, soit pour les divisionnaires ou les commandants de place, n'étaient pas définis en 1792, au début de la guerre, comme ils le sont aujourd'hui. Les passions des partis politiques, les circonstances et les difficultés de cette époque, la tribune inexpérimentée encore, l'enthousiasme de la Révolution et les douleurs de l'invasion, étaient autant de causes d'agitations. Les unes devaient être stériles, certaines cruelles et d'autres utiles. Nous allons en étudier les effets dans des documents officiellement connus, mais négligés, comme nous en étudierons les doctrines avec ceux qui résultent de nos recherches ; ces derniers sont inédits.

Les ardeurs dans l'attaque et les violences dans le langage parlementaire n'attendirent point les désastres militaires ou la chute de la royauté pour se produire. Dès 1791, on en trouve les marques dans les discussions relatives aux affaires de l'armée. La réorganisation de nos forces, la loi du recrutement, les propositions diverses du Comité militaire sur nos frontières ou sur l'état des officiers, le témoignent. La victoire du *parti jacobin* aggrava les faits comme les conséquences; mais elle ne créa pas, ainsi qu'on le croit sans l'examiner, la série des revendications connues. Le nom de quelques-unes des victimes, leurs services antérieurs, leur mort injuste et l'intrépidité du champ de bataille manifestée par elles sur l'échafaud, ont rendu plus terribles les sentences portées en 93 et en 94. L'histoire accable de son jugement

leurs inspirateurs, et nous nous flattons qu'on en trouvera une preuve nouvelle dans le présent ouvrage.

L'*émigration* a une part considérable de responsabilité dans ces fautes et ces crimes. On connaît son œuvre de désorganisation savante et accomplie à tout prix, dût la France sortir ruinée de cette lutte des principes de 89 avec l'esprit de l'ancien régime. Nous n'insisterons pas, mais nous avons le droit de le consigner.

Rapprochement douloureux, une des premières protestations qui touchent à notre sujet, eut lieu au début de l'année 1792 et concerne les agissements de l'émigration. Le 28 janvier, un député du Midi signalait une coalition, annoncée l'année précédente, et qui, de Perpignan à Avignon, organisait la guerre civile sous la direction d'agents résidant en Espagne. L'orateur proposait, pour les punir, d'opérer un Recensement dans toutes les communes, qui donnerait le nom de toutes les familles, moyen exact de connaître celles qui avaient des parents coupables. La Liste devait en être dressée comme celle des officiers déserteurs, et cette dernière par les soins des Bureaux de la guerre.

La trahison de Dumouriez en amena la publication, et nous en avons eu connaissance.

Le 30, le ministre Du Portail était accusé à l'Assemblée d'être « parti sans avoir rendu de comptes ». Leur examen n'avait pas eu lieu, disait-on, faute de preuves suffisantes ou par incidents peu sérieux. Le réclamant demandait le « secret de ces prétextes », qu'il flétrissait du mot de connivence. Le rapporteur répondait que le défaut de signature entravait son devoir ; or, la signature seule témoignait la responsabilité effective du ministre.

Le général de Narbonne ne pouvait échapper à l'animosité de ses adversaires. Un ami de Dumouriez porta la parole à la fois contre les actes du ministre et contre son opinion politique, celui-ci accepta les deux responsabilités. Mais le 2 avril vit le rapporteur condamner Dubois-Crancé et le prince de Hesse dans leurs prétentions.

Cette dénonciation, rédigée par un colonel et par un général, avait ému l'Assemblée ; elle mettait en cause un ministre et s'appliquait à une place forte aux frontières. Or, M. de Narbonne avait augmenté la défense par des constructions destinées à l'artillerie, et d'une telle importance qu'elles suffisaient pour arrêter à elles seules l'invasion ; le conseil des fortifications en faisait l'éloge. L'administration de ce ministre ayant à peine duré trois mois, on soutenait que, loin de mériter

le blâme, il devait passer pour un modèle d'activité et d'intelligence. L'absence d'armes, notamment de fusils, avait nécessité des marchés inattaquables, et leur auteur avait créé une nouvelle manufacture au centre de la France. Enfin, son opinion politique était d'une telle franchise que la cour l'avait renvoyé du ministère. Le rapporteur proposa le rejet de l'accusation.

Un principe avait été posé par lui : *la surveillance à l'égard des principaux agents du pouvoir*, principe juste et parlementaire dont l'action des partis commençait à abuser aux approches de la guerre. Si Robespierre se refusait à l'accepter, on voyait une fraction des Jacobins la réclamer dans un but de domination que les événements ont justifié. Le rapporteur avait ajouté que le pouvoir aurait longtemps encore *à se familiariser avec la souveraineté nationale*, condamnation inattendue des modérés contre les intrigues de la cour. On peut même se demander si les dénonciateurs, le prince de Hesse au moins, n'agirent point par complicité avec elle. Ce fut, en effet, dans cette séance que furent constatées les protestations payées qui éclataient dans les tribunes contre les constitutionnels ou qui y secondaient les motions des exaltés. Les aveux de Bertrand de Molleville ont confirmé ces manœuvres.

La défense de M. de Narbonne l'amena à cette constatation : « Le 1er mars était l'époque à laquelle il était impérieusement commandé au ministre d'être prêt pour la guerre. » Cet aveu condamnait les hostiles. La guerre avait été alors un vœu si général qu'un secrétaire avait dû lire par séance une notice sur les dons patriotiques. Les applaudissements de l'Assemblée et la mention honorable au *procès-verbal* en avaient augmenté l'éclat.

M. de Narbonne avait demandé à rejoindre l'armée où était son poste, espérant que le règne des injustes dénonciations finirait avec la guerre. *Les armes débiles du mensonge*, s'était-il écrié, *s'émousseront contre les services rendus aux périls de la vie.* Sa générosité le trompait.

La responsabilité des généraux en chef et des ministres fut définie par Servan, le 2 juin, dans une dépêche à Custine :

Sur ce que vous me faites l'honneur de me dire par vos lettres des 30 et 31 may, j'ai écrit à M. de la Morlière, pour le prévenir qu'il ne devait attendre désormais aucune espèce d'ordre de M. le maréchal Luckner, entièrement destiné à l'armée du Nord qu'il commande. En conséquence, M. de la Morlière doit agir à celle du Rhin selon ses vues et d'après les circonstances, en se concertant avec

vous, ainsi que je le lui ai mandé en lui annonçant que vous devez le soulager dans tous les objets que son grand âge et la situation actuelle des affaires lui rendraient trop pénibles. *Je ne veux point*, de la place où je suis, *diriger les opérations des généraux ni décider dans un conflit d'opinions sur lesquelles on ne peut prendre d'idées définitives que sur les lieux mêmes.* D'après cette manière de voir, je ne puis que vous engager à faire pour le mieux en vous concertant avec M. de la Morlière, auquel j'ai parlé de vous dans le sens convenable, et qui ne demandera pas mieux, à ce que j'espère, de suivre vos avis. Voilà tout ce qu'il est possible de faire en ce moment pour le bien du service, en attendant que les circonstances ultérieures me permettent des arrangements définitifs et plus convenables.

Ces appréciations ont été renouvelées par d'autres ministres, et il a fallu, pour les oublier, des exaltations désormais condamnées, ou des oppressions sur lesquelles la vérité n'est pas encore connue.

Le 30 juin, la même question se présenta sous forme d'interpellation. Gensonné demanda la présence du ministre, afin d'exposer les causes de l'évacuation du Brabant et l'abandon des patriotes belges. Le général Mathieu Dumas, adversaire du plan offensif de Dumouriez, défendit son ministre en édictant les principes qui régissent encore cette matière.

La responsabilité est de deux natures : la responsabilité du conseil qui détermine la guerre, du ministre qui en arrête les plans ; et celle des généraux qui les exécutent. La responsabilité ne peut s'exercer que lorsque les plans sont exécutés. Vous ne devez pas vous rendre juges de circonstances qui rendent tel système nécessaire. Lorsque vous avez déclaré la guerre, il a été arrêté un Plan d'opérations dont vous n'avez point pris connaissance. C'est lorsque le plan sera exécuté qu'il faudra demander compte, à ce conseil, des raisons qui ont fait déployer nos armées, et compromettre nos forces, là où il était impossible que nous eussions des succès.

Le 2 juillet, Vergniaud avait proposé de décréter la Patrie en danger, et la responsabilité des ministres pour les troubles religieux comme pour l'invasion. Mathieu Dumas avait répliqué en s'efforçant de laver le souverain des soupçons de connivence avec l'étranger. La retraite ne pouvait être honteuse, puisque Luckner l'avait ordonnée malgré les forces dont il disposait. Tout ce qui a été fait antérieurement, ajoutait-il, était le résultat des *conférences des généraux* ratifiées par le *conseil du roi*. Se retournant alors contre les ministres des Girondins, dont l'orateur principal critiquait le système, par opposition à la personne de La Fayette, Dumas ajoutait :

Pourquoi ne voudriez-vous pas reconnaître avec moi que le dissenti-

ment des opinions par rapport à la guerre est l'une des sources de nos divisions ? Ce dissentiment porte sur la question du système offensif et du système défensif. Je n'entrerai pas dans l'examen de cette question. Je ne parlerai que du moment où le ministre ayant pu suivre des opérations commencées, n'a pu en devenir responsable qu'autant qu'il aurait négligé de prendre les mesures nécessaires à leur succès. Or, je dis qu'il n'a pu agir plus patriotiquement que de laisser au général, en qui réside la confiance de l'Assemblée, toute liberté pour poursuivre ou suspendre les opérations. Pourquoi l'ancien ministère n'a-t-il pas prévu que ce renfort serait nécessaire ? Pourquoi n'a-t-il pas fait ce qu'on exige de celui qui vient d'entrer en fonctions ? Détruisons ces inculpations hasardeuses.

Le 8 août fut discuté le rapport de Debry, au nom de la Commission extraordinaire, qui conclut à la mise en accusation de La Fayette. La présence du général à Paris à la fin de juin et sa lettre à l'Assemblée, où il protestait contre la tyrannie que des factieux exerçaient sur la Constitution, formaient les deux inculpations. En les discutant, Debry s'éleva contre la prétention de tout commandant de force armée de marcher contre la capitale à la tête de ses troupes. Brissot rappela l'adresse au Parlement anglais, lue au nom de ses soldats par le général Lambert en 1659, et la dissolution qui l'avait suivie, les victoires de Cromwell excusant sa tyrannie un jour, et conclut que nul général ne peut se dispenser de *rendre des comptes*.

Le sort de la France ne dépend pas des talents d'un seul homme ; sa force est dans sa Constitution, la Constitution dans ce mot *égalité* ; l'égalité n'existe plus, si un homme peut braver les lois ; là où domine le régime militaire, il n'y a plus de liberté, et ce n'est pas avec de tels hommes qu'une Constitution s'établit. Je ne sais qui a fait plus de mal à la France, Coblentz ou les faux patriotes. Mais on remplacera difficilement ses officiers généraux, car ils sont expérimentés. C'est avec cette crainte qu'on nous a empêchés d'avoir une armée sûre. Avec du patriotisme, du courage, du bon sens, on forme de bons officiers, non à la prussienne, mais à la française.

La question de la peine de mort infligée par des généraux, en vertu de règlements à eux personnels, avait fait l'objet de délibérations en mai. Le rapport sur l'établissement des tribunaux militaires en fournit l'examen. On objecta que le moindre trouble en temps de guerre pouvait exposer le sort d'une armée entière. La précision de tous les cas d'indiscipline étant déclarée impossible, il importait de

laisser aux généraux une attitude relative à l'exécution de leurs ordres. On rappela que l'Assemblée Constituante avait déclaré qu'en temps de guerre, l'armée pouvait être assujettie à des lois plus sévères. Deux membres, dont l'un appartenait au comité militaire, acceptèrent que les commandants en chef fissent des règlements, mais à la condition de les soumettre à la ratification du Corps législatif et sauf leur exécution provisoire dans les cas urgents. Guadet eut l'honneur de fixer la doctrine en ces termes :

Il est de principe que la peine doit être proportionnée au danger qui résulte d'un délit. Il peut se présenter à la guerre plusieurs cas où la contravention à un règlement intéresse la sûreté de l'armée, et par conséquent l'État ; d'où il suit que la peine de mort devient une application fréquente. La question se réduit donc à celle-ci : L'Assemblée nationale peut-elle prévoir tous les cas de contravention qui peuvent intéresser le salut de l'armée ? Si elle peut les prévoir, il faut s'en tenir au principe que la loi doit être faite par les représentants du peuple. Mais s'il lui est impossible de prévoir tous les cas, il lui est physiquement impossible de ne pas laisser au général le pouvoir de faire les règlements que peuvent exiger les circonstances.

Les généraux eurent le droit de *suspendre les officiers* contraires au maintien de la liberté et de l'égalité, par ordre du ministre de la guerre en date du 28 septembre. Le Conseil exécutif délibéra, le 26 octobre, que nul désormais ne pourrait conférer des grades ni des emplois, le gouvernement se réservant l'exercice le plus élevé de ses prérogatives. Le 12 novembre, La Bourdonnaye écrivit à Pache pour se plaindre de quelques-uns de ses collègues, dont il censurait l'esprit d'insubordination. Sa dépêche s'aggrave d'une dépêche identique de Carnot, écrite le 18 novembre devant l'ennemi. Ce fut pour régler les points traités que Pache soumit au Conseil, le 24 novembre, le mémoire suivant :

Peu après le 10 août, la nécessité de remplacer le grand nombre d'officiers qui, ne pouvant trahir la patrie, se sont décidés à l'abandonner, celle d'exciter le zèle des citoyens qui combattaient, fut le motif qui porta nos généraux à nommer aux emplois les plus élevés. Les mêmes considérations déterminèrent le *Conseil exécutif* à tolérer ces nominations, sur lesquelles le *ministre de la guerre* ignore si aucun acte les a jamais permises, tandis que la loi du 3 septembre 92 attribue ce droit au Pouvoir exécutif seul.

Cette disposition, qui a pu être utile pour les circonstances où elle a

eu lieu, occasionnerait beaucoup d'inconvénients si elle était maintenue; le nombre fixé pour plusieurs grades a été outrepassé ; les généraux n'étant pas d'accord sur les titres du même individu à son avancement, il en est résulté des plaintes. Il s'élève aussi une question concernant le droit qu'un général supérieur peut avoir de nommer à un emploi dans l'armée du général subordonné. Pour éviter dans chaque grade des accroissements irréguliers, on propose de faire rentrer l'exercice du *droit de nomination* dans l'ordre habituel, en laissant seulement le *droit de présentation*. Il convenait aussi de leur laisser le droit de nominations provisoires.

Le 30 novembre, Pache déclarait aux généraux en chef Biron, Beurnonville, Custine, que les corps d'armée étaient trop morcelés. Il imputait à l'ancien gouvernement cette faute et les priait de la réparer en lui rendant compte des opérations qu'ils entreprendraient. Il se plaignait que les correspondances de l'armée rédigées dans ce but fussent *rares*, peu *exactes*, malgré des *demandes réitérées*. Il ignorait le lieu qu'occupe chacune des parties d'un même corps, ce qui lui interdisait de donner des conseils sans s'exposer à imposer des *ordres inexécutables*. Une *vue générale* qu'il recommandait en laissant son exécution à leurs appréciations respectives, c'était de concentrer leurs forces pendant l'hiver. Pour les *opérations de la campagne actuelle*, il s'en rapportait à leur dévouement. Si Pache n'avait rédigé que des ordres analogues, on n'aurait pas à l'accabler sous le poids de ses fautes.

Le 1er décembre, un aide de camp de Dumouriez comparaissait à la barre pour annoncer la victoire remportée à une lieue de Liège par son armée. Kersaint demanda, pour le général vainqueur, une lettre que le président rédigerait au nom de l'Assemblée pour lui témoigner sa satisfaction. Bazire intervint pour un ajournement et un de ses collègues argua des *républiques anciennes*, pour renvoyer à sa rentrée dans sa patrie les honneurs et les récompenses. *Je veux voir la fin de sa carrière avant de le remercier*. Et un autre de s'écrier : *Ce n'est point aux généraux, c'est aux armées qu'il faut écrire un témoignage de satisfaction.* De là l'adresse que l'on sait aux armées de Belgique.

Les principes étaient posés pour l'avenir, et la trahison de Dumouriez ne fit qu'en rendre l'application plus stricte.

On verra dans l'œuvre militaire de Barère ce qu'il pensait de la destitution des généraux et, dans la vie de Levasseur, ses griefs (1).

1. De Flers, ancien général en chef de l'armée des Pyrénées-Occidentales, fut

Le successeur de l'infortuné comte de Custine, Houchard, ancien lieutenant-colonel dans les dragons de Bourbon et originaire de Forbach, prophétisa en apprenant le supplice de son chef : *C'est donc un parti pris ; on veut guillotiner tous les généraux.* La victoire d'Hondschoote ne devait pas, en effet, le sauver. Un représentant lui répliqua : *Et toi aussi, si tu nous trahis.* Des infamies; ce sont ceux qui les imputaient aux généraux qui les commettaient. Houchard consterné se contenta d'ajouter : « Comment peux-tu tenir un pareil langage en présence de tous ces officiers ? Voudrais-tu leur faire croire que la guillotine attend tous les défenseurs de la patrie ? » Le proconsul interpellé invoqua la Convention; donc une autorité à 750 têtes; donc, l'irresponsabilité réelle, effective en haut, que dirigeait un Triumvirat qui ne vivait que dans le sang, par l'hypocrisie de toutes les vertus.

Et cependant, la Providence eut un cri d'horreur en plein Comité de Salut public contre les scélérats et la loi de prairial. Robert Lindet, avocat dans l'Eure et qui était chargé des approvisionnements, refusa à plusieurs reprises de signer des *listes de proscription.* Il eut, interprète de la justice et de la morale, un mot admirable pour flétrir à jamais le système terroriste : *Je suis ici pour nourrir les citoyens et non pour les tuer* (1).

Lorsque Louis XIV, plus grand dans une infortune inouïe que dans l'éclat de victoires éblouissantes, voulut affirmer la vitalité de la nation, il dit à Villars qui voulait sauver le trône : « Allez livrer bataille ; et si vous êtes vaincu, je parcourrai ma capitale votre lettre à la main ; j'entraînerai mon peuple et nous irons ensemble vaincre ou succomber. » Parlait-il de frapper un général vaincu, encore moins de le condamner à mort ? Non. En 93, les gens de rien et la classe moyenne devenues une oligarchie, chacune à leur tour furent féroces dans leur triomphe réciproque.

En 92 la première, en 93 la seconde voulurent absorber le gouvernement à leur profit exclusif.

guillotiné le 22 juillet 94 avec la maréchale de Noailles ; avec le marquis de Talaru, cordon rouge : avec le fermier général Laborde ; avec un membre de la Constituante, Gossuin ; avec des domestiques et un jeune homme de Brives, âgé de 17 ans; le crime de ce dernier était d'être noble !

1. La veuve de Camille Desmoulins devait s'écrier à son heure dernière : « Répandre le sang d'une femme ! les lâches...! O ma patrie, la tyrannie qui pèse sur toi va finir ! »

Le général Thiébault a connu quelques-uns des généraux improvisés qu'avaient créés les conventionnels en mission. Il a cité dans ses mémoires le général Balland, tambour et brosseur, nommé tout à coup divisionnaire. Vinternier, le sauveur de Saint-Just, avait exercé la profession de badigeonneur ; devenu septembriseur, il fut le chef des tape-dru de Maillard et pour son haut fait nommé général. La Vendée nous a appris que les crimes de la capitale avaient valu aux principaux chefs les étoiles ; on connaît leur mérite et leurs individualités. Aussi, l'écrivain militaire a-t-il soutenu qu'en 92 nos armées avaient à leur tête des hommes préparés à leur commandement ; après Dumouriez, en juillet 93, la guillotine les frappa en majorité. De là une répulsion profonde pour les grades. Avec l'immixtion féroce des comités révolutionnaires, *les brevets de généraux s'appelèrent bientôt des brevets de guillotine*, paroles textuelles. Les Représentants agirent sous leur bon plaisir, ils destituèrent à leur gré, ils arrêtèrent de même et créèrent comme il leur plut des officiers de tout grade. Cette fougue révolutionnaire prit fin avec le 10 thermidor. Parmi les chefs qu'a voués au mépris le capitaine du camp de Maubeuge, il faut citer les généraux à juste titre : Ferrand, Mayer et Desjardins.

Sur la trahison et ses suites militaires possibles, le général Thiébault, capitaine à cette date, a formulé une appréciation que le flot de mémoires aujourd'hui publiés confirme. Si le prince de Cobourg, qui disposait de plus de 100.000 hommes, se fût lancé sur Paris à marches forcées, la levée de 40 mille qu'on effectua n'aurait pu l'arrêter. Il eût dispersé la Convention et mis fin à la Révolution (1).

« L'orgueil des grades le cédait alors (décembre 93) à la terreur qu'inspirait l'exercice de la moindre autorité. Personne ne voulait plus commander, *tout le monde voulait obéir ;* cette disposition était telle que le colonel de cavalerie, qui avait le commandement de la colonne comme le chef de brigade d'infanterie l'aurait eu dans une place fermée, me demandait des ordres pour tout, c'est-à-dire pour les départs et les haltes et jusqu'à l'ordre dans lequel les troupes devaient marcher (2). »

Les publicistes révolutionnaires qui tentent de voir dans les conven-

1. T. I, ch. 14, p. 410.

2. *Mémoires*, t. I, ch. 17, p. 477.

tionnels les sauveurs du pays alors que ce furent les armées, ont parlé trop haut et trop tôt. Les écrits des militaires contemporains éclairent ces temps funestes autrement que leurs déclamations ou leur ignorance intéressée.

Une année plus tard, Carnot réitérait aux généraux leur obligation d'obéissance aux ordres du Comité de Salut public, 1794, et nous étions cependant victorieux partout. Il objectait aussi aux représentants près les armées que le nombre des généraux devenait excessif, moyen vigoureux de limiter leurs pouvoirs dans l'avenir. L'esprit comme l'organisation du Comité fit l'objet d'une dépêche spéciale après le 9 thermidor, troisième période de sa réorganisation ; tout n'était-il pas modifié désormais par la chute des triumvirs ?

La *Convention* signala sa comparution devant le corps électoral, en 1795, par la dissolution de la garde nationale parisienne qui avait été le fléau de la Révolution ; encore avait-il fallu l'insurrection de vendémiaire pour réduire au silence les agitateurs des clubs. Une nouvelle forme de gouvernement fut installée en vertu des principes de la Constitution de l'an III, le *Directoire*.

Ses premiers chefs furent au nombre de cinq : Lareveillière-Lepeaux, Letourneur, Rewbell, Siéyès et Barras. Carnot y prit le poste que refusa Siéyès, et rentra en scène avec un génie que nul n'a surpassé durant la Révolution. Le 29 novembre, il inspira à Rewbell la dépêche suivante sur les relations des généraux avec le gouvernement et le ministre de la guerre, sous le Directoire :

D'après l'article 144 de la Constitution, le Directoire dispose de la force armée ; d'autre part la loi du 10 vendémiaire attribue au ministre de la guerre la levée, la surveillance, la discipline et le mouvement des armées de terre. L'intention du Directoire est que, pour l'organisation, l'administration, les mouvements ordinaires de troupes, vous correspondiez exclusivement avec le ministre de la guerre.

Quant à ce qui regarde les projets de campagne, vous vous adresserez au Directoire qui, suivant les circonstances et l'importance du secret qu'il jugera nécessaire, donnera ses ordres ou les transmettera par le ministre de la guerre,

Observées par Moreau, Jourdan et Hoche auxquels ces instructions furent adressées, elles rencontrèrent, dans Bonaparte, un opposant

secret qui tira de ses victoires une audace que la faiblesse directoriale devait changer en Révolution (1).

1. La proscription et l'emprisonnement eurent pour conséquence la perte de leur état-civil relativement aux généraux qui furent l'objet de l'une de ces peines révolutionnaires. On peut citer parmi eux trois noms illustres dans la politique et dans la guerre : les généraux de Narbonne, ministre de Louis XVI, Mathieu Dumas, un des bras de Rochambeau aux États-Unis, Gudin, qu'avait fait arrêter Drouet après le blocus de Maubeuge et que commandait cet officier. Le même coup d'État les sauva tous trois, le 9 thermidor. Désespéré de cette arrestation dernière, janvier 93, le fils allait émigrer lorsque les conseils d'un volontaire du Loiret l'en détournèrent ; il devenait général en 99 et contribuait à l'immortelle campagne de Masséna.

CHAPITRE XVI

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC ET LES GÉNÉRAUX

I. Le Comité de Salut public nomme les généraux. — Doctrines du *Père Duchêne* sur les chefs de l'armée. — Intervention des *Comités Révolutionnaires*. — Scandaleuse doctrine de Marat. — Intervention de Danton. — Couthon affirme que s'il n'était mort à l'ennemi, Dampierre aurait été arrêté. — Démocratisation de l'armée. — II. Protestations d'Hébert contre Carnot. — Les généraux partout soupçonnés à la fin de 93. — Crimes de Léchelle. — Décret du 1er janvier 94 pour l'exécution des généraux devant le front des troupes.

I

Les levées en masse eurent pour résultat d'élever le niveau intellectuel de l'armée. Si les classes laborieuses, agricoles, commerçantes et industrielles, en composèrent le fond et en firent la force par le nombre, la bourgeoisie jeune, instruite, les mit en mouvement. Les recrues ordinaires furent surpassées par les hommes supérieurs que donna le recrutement obligatoire. L'aptitude belliqueuse de la nation se manifesta sur tous les points du territoire et enfanta une pléiade d'officiers de mérite. Combien qui avaient délaissé leurs foyers avec esprit de retour, les abandonnèrent, et sentant s'éveiller en eux une vocation nouvelle, parvinrent aux plus hauts grades militaires!

Quel fut le but de la mesure qui déféra au Comité de Salut public la nomination des généraux ?

Rechercher les plus capables.

Mais ce but, ce fut Carnot qui le voulut, et non Robespierre dont la politique ombrageuse se perdait dans l'emphase.

Le Comité n'obtint ce droit de la Convention qu'avec l'établissement du gouvernement révolutionnaire, en octobre 93.

Bouchotte avait nommé au commandement en chef de l'Armée du

Rhin un officier inconnu, Carleng. Cet exemple est utile à citer. Un contemporain, le duc de Rovigo, a laissé dans ses Mémoires un récit piquant de cette désignation. Aux lignes de Weissembourg, dit-il, on nous fit monter un jour à cheval à huit heures du matin pour reconnaître comme général de brigade un chef d'escadron, Carleng ; à onze heures on le créa général de division et le lendemain général en chef. La perte des lignes de Weissembourg fut le résultat de ce choix.

L'intervention énergique de Dubois-Crancé empêcha un échec redoutable à l'armée devant Lyon et ce fut par ses conseils militaires que fut prise la ville insurgée. Couthon ne le flétrit pas moins pour le fait d'avoir refusé l'attaque de vive force, proposée par Doppet. Il est vrai que Crancé avait jugé les réquisitions des gardes nationales faites par Couthon comme ne valant pas *six liards !*

Kellermann victorieux malgré sa destitution était attaqué par Billaud Varennes en termes aussi injurieux qu'ineptes. Ce dernier l'accusait de gagner des victoires *pour détourner l'attention* de sa conduite passée !

Enfin, la gloire de Wattignies et le déblocus de Maubeuge suivant la défaite des coalisés devant Dunkerque, montrèrent à la Convention la nécessité d'enlever à Pache, et dans tous les cas aux ministres de la guerre, la nomination des généraux. C'était par des militaires que l'on se relevait, c'était à eux, en concluait le Comité, qu'il fallait donner les commandements, anciens ou nouveaux, mais recommandés par les services rendus.

Hoche fut un de ses premiers choix et ce fut lui qui lui confia l'Armée de la Moselle.

Robespierre et Couthon avaient désigné Ronsin pour commander l'Armée Révolutionnaire ; l'histoire a constaté les états de service de l'ultra-révolutionnaire à Lyon et en Vendée. Ces deux noms, Hoche et Ronsin, peignent Carnot et Robespierre en dehors de toute pensée politique, et font pressentir les luttes intestines qui signalèrent leur présence dans le Comité.

Le but poursuivi ne pouvait s'avouer hautement ; on cherchait en réalité à soustraire les armées aux infamies du *Père Duchêne* dont se plaignaient des officiers et des généraux autorisés. On en a vu les preuves dans leur correspondance, notamment la belle lettre du général Tourville.

Le cinquième numéro du *Vieux Cordelier* l'accuse nominativement

de toucher cent vingt mille livres de traitement de Bouchotte. En octobre 1793, il avait reçu soixante mille francs pour six cent mille numéros ; par un calcul d'achat, Camille Desmoulins reprocha à l'ancien vendeur de contre-marques du théâtre des Variétés, d'avoir *volé* quarante mille livres à la nation.

Cet envoi de doctrines criminelles fait aux troupes par un ministre de la guerre ou par son ordre, est trop grave pour ne pas le consigner ici. Il fut avoué par l'auteur de ces écrits, au club, le 5 janvier 94, en ces termes :

Hébert : Je suis accusé, dans un libelle, d'être un spoliateur de la fortune publique. Aussitôt on entendit Camille Desmoulins : La voilà, la preuve, l'extrait des registres de la trésorerie qui porte que, le 2 juin, il a été payé à Hébert par Bouchotte une somme de 123.000 livres pour son journal ; le 4 octobre, une somme de 60 mille, pour 600 mille exemplaires du Père Duchêne. Or, ils en valaient 17 mille.

Robespierre jeune prit la défense d'Hébert en appelant le témoignage de Camille de *misérables querelles d'individus*. Le vol était ainsi défendable et les appels à l'insurrection par l'indiscipline devant l'ennemi étaient un titre à l'exaltation des déclamateurs.

Comment en était-on venu à une telle situation ? Nous allons le savoir en remontant à l'expulsion de Pache, cause première de ces condamnations de généraux qui déshonoreraient la Révolution si elles n'étaient pas imputables au Triumvirat.

Les actes de Pache, nous les connaissons par le tableau que nous en avons fait en étudiant la réorganisation du ministère de la guerre. L'administration de Beurnonville son successeur avait été aussi sage, aussi éclairée que celle du prédécesseur avait été désordonnée et impudente. Le ministère du général girondin fut une réparation suivie pour tous les services..... Robespierre éclata.

Ses amis et ses émissaires accusèrent Beurnonville de ne pas communiquer à l'Assemblée les nouvelles importantes ; on alla même jusqu'à prétendre que le ministre était un *faussaire*, car il ne les communiquait, disait-on, qu'altérés ; celui-ci pour toute réponse donna sa démission. Mais la Convention refusa cette fois de s'abaisser devant les triumvirs et réélut le démissionnaire par 336 voix sur 520.

Alors commença dans le Club des jacobins une campagne de haines et une série de dénonciations organisées.

Les agents du Conseil exécutif y prirent la plus grande part ; c'est sur eux que doit retomber la responsabilité des accusations qui assail-

lirent les généraux, même vainqueurs. Les triumvirs se chargèrent de porter les derniers coups.

Robespierre donna le signal à la tribune ; répliques atroces aux outrages et aux calomnies sans mesure de Marat ou d'Hébert.

Comment voulez-vous, s'écriait-il, que les soldats se montrent confiants et courageux lorsqu'ils voient à leur tête des chefs coupables et impunis !

Les Comités révolutionnaires des départements affiliés à Paris, les sections de la capitale reçurent, par l'influence de Robespierre, le mot d'ordre. L'impulsion une fois donnée, et on voit de qui elle partait, le 14 mars 93, les sociétés populaires la portèrent à ses dernières conséquences. De faux braves, retour de Lille et de Belgique, imposèrent par leur audace et cachant leur propre flétrissure sous leurs vociférations, attestèrent la grande trahison des généraux. Les fautes de l'émigration, les culpabilités de Bouillé guidant l'étranger en Lorraine, d'un Toulougeon en Alsace, d'un Vioménil et d'un Wimpfen, d'un d'Ecquevilly et Bourmont, allaient servir de thème mensonger aux démagogues. Auprès de ceux qui oubliaient leur gloire militaire et les services de leur race dans nos désordres, combien étaient restés fidèles, de Rochambeau à Davout inconnu alors, de Desaix à Macdonald, de Lapoype à Ligniville !

Aux paroles on joignit les actes. Des courriers partis des bureaux de la guerre furent arrêtés et saisis, comme portant à des traîtres des dépêches qui vendaient la Patrie.

La Convention retentit des clameurs des pétitionnaires admis à sa barre. Des jeunes gens, les uns inconscients, les autres mauvais, y prononcèrent des paroles extravagantes. Ces *mandataires du peuple*, improvisés et sans titre, protestèrent contre le ministre de la guerre en termes qui appartiennent à l'histoire militaire.

L'assemblée, d'après l'orateur de la Section Poissonnière, n'avait pas déployé l'énergie qu'on en attendait. Beurnonville était indigne du Ministère ; au nom des citoyens présents, je vous demande sa destitution. Les généraux ne sont pas à leur poste ; d'où un décret d'accusation contre Dumouriez et son état-major.

Les protestations de l'assemblée arrêtèrent le discoureur pour demander son arrestation et le déclarer traître avec le porte-drapeau des Volontaires. Les députés apprirent alors que l'un était juge de paix et l'autre président de la Section, inconscients tous deux du discours et du drapeau bicolore fleurdelysé qu'ils avaient adopté. On rejeta

le tout sur les contre-révolutionnaires, on se trompait. La manœuvre du 12 mars était la suite des accusations que portait Robespierre aux jacobins.

Appelés à Paris par la Convention, les Fédérés avaient l'honneur de partager avec la garde nationale de Paris le service de l'assemblée. Le succès des Girondins fut en ceci de peu de durée. Les clubs et la presse les démoralisèrent. Marat, autre preuve, les déclara de braves gens ayant rejeté les principes criminels qu'on avait voulu leur suggérer. Ce brevet suffit pour juger la majorité de ce corps.

Le 21 mars, Dumouriez apprit la défaite de Neerwinde et objectant le pénurie d'officiers expérimentés, proposait la suppression du mode d'élection. Aussitôt des orateurs montèrent à la tribune pour y répéter les aveux du ministre de la guerre sur l'impuissance des Cours martiales à maintenir la discipline. Conseillés par les doctrines des clubs, les patriotes intrigants promettaient aux volontaires le silence sur leurs actes. Le 22, une dépêche des Représentants près l'armée de Belgique disait : « Il s'est commis d'atroces barbaries. » Les cris à la trahison couvrent la lâcheté. Les intrigants promettent l'impunité aux soldats pour devenir officiers. Si une réforme n'intervient pas, on ne peut espérer avoir de bonnes troupes. Que répondit Marat ?

C'est l'artifice ordinaire des chefs perfides d'accuser les soldats patriotes de leurs revers et de solliciter des lois de sang. Quelques-uns de leurs chefs sont des voleurs. Nous n'avons pas de généraux capables, de troupes aptes à livrer bataille.

Sous le coup des événements, la retraite de la Hollande et celle plus triste de la Belgique, les Commissaires en mission, tous montagnards, écrivaient à leurs collègues, le 22 mars, qu'avant d'imputer aux soldats tous les torts de la défaite, on ne s'était pas informé si les généraux n'étaient pas répréhensibles. Pourquoi la Convention laissait-elle les armées commandées ici par un Espagnol, là par un Allemand, ailleurs par un Polonais ?

Le 24, la Convention admettait la légalité de ces plaintes. Miranda, battu surtout par la défection des Volontaires au feu, mais cher aux Girondins ; Stengel, Allemand d'origine et du parti constitutionnel ; Lanoue, furent décrétés d'arrestation. Quelques jours plus tard, Miaczinski, dévoué à Dumouriez, subit le même sort, ayant partagé sa trahison ; cette accusation était fausse. Les trois premiers devaient être rendus à la liberté.

Danton ne put se contenir dans cette effervescence et passant des Girondins à Robespierre, il le fit avec éclat.

Puisque depuis le commencement de la Révolution il y a eu des trahisons de la part des aristocrates ; puisque vous voulez que l'armée nouvelle soit invincible, décrétez qu'elle sera uniquement composée de Sans-Culottes et qu'aucun ancien privilégié ne servira comme Volontaire ou comme Officier (1). Les aristocrates seront donc sous la pique des Sans-Culottes.

La trahison de Dumouriez, les cris des Jacobins, les démences de Marat, aboutirent à faire émanciper des prisons une foule de prévaricateurs, de fuyards et de lâches. Tous s'intitulèrent *victimes de Dumouriez* et osèrent, loin des témoins de leur crime il est vrai, s'intituler défenseurs de la liberté contre un traître. *Nous avons voulu résister à sa tyrannie et il nous a fait incarcérer.* L'innocence de Miranda reconnue réfutait cependant leurs mensonges.

La Commune et le Comité de Sûreté générale, la Convention encore moins, n'admirent pas toutes ces protestations. Le nombre de leurs auteurs les effraya. Il fut répondu à ces *purs patriotes* qui avaient préféré encourir la réprobation de leurs coreligionnaires que de *marcher contre la République :* Tout individu revenu des armées devra « avant quarante-huit heures » donner son nom, sa demeure et le bataillon dans lequel il servait. Les Jacobins reculaient devant leurs théories.

Restaient les Sections, qui n'acceptèrent pas ce recul.

L'une d'elles demanda la création d'une *Légion des Tyrannicides* et le vote d'un *million* pour chaque *tête de despote.*

Le *Père Duchêne* et le *Journal de la République*, ne se contenant plus, attaquèrent bientôt Custine. Le général d'Harambure pour un paquet reçu par la poste, puis d'Estournel et Ligniville pour une opération militaire ordonnée par le ministre de la guerre, furent poursuivis. Attestés innocents, leur relaxe surexcita les accusateurs déçus.

Marat, confident des triumvirs, s'écrie aussitôt :

Comment les généraux ne trahiraient-ils pas, lorsque le Conseil exécutif n'est lui-même composé que de traîtres ?

1. Au moment où Danton prononçait ces paroles, le chevalier de Saint-Georges, plus connu sous le nom de *mulâtre Saint-Georges*, et colonel de hussards, arrêtait le général Miaczinski.

Le Tribunal extraordinaire, honnête pendant quelques mois, ne condamne à mort que les traîtres de l'état-major qui avaient attenté à l'honneur de l'armée et à l'indépendance du pays. Il faut lui rendre cette justice qu'il fut juste alors. Mais les acquittements qu'il prononçait, les renvois de non-lieu émanés du Comité de Salut public, du Comité de surveillance et du Comité de Sûreté générale, déplaisaient aux démagogues. La conduite des chefs militaires était le thème favori de leurs discours, réquisitoires où le goût du sang le dispute à l'imbécillité.

Westermann, Chazot, Biron, Kellermann lui-même, étaient dénoncés; le premier, pour avoir attaqué le bataillon des Lombards comme coupable de lâcheté et de poltronnerie ; le second, pour avoir puni deux autres bataillons parisiens, le Mauconseil et le Républicain, comme insubordination ; le troisième comme suspect de tendresse pour les Bourbons ; le dernier, pour ses opérations militaires. S'ils furent acquittés, ils restaient redoutables et leurs accusateurs ne devaient pas les pardonner. La délation n'entraînait pas de conséquences pour ses auteurs.

Couthon va nous dire le mot de cette comédie politique, où les futurs triumvirs dénonçaient même les morts !

Dampierre avait succédé à Dumouriez et s'était honoré dans un commandement tout en vue, plein de difficultés impossibles à prévenir. Dans une attaque imposée par les Représentants et qu'il blâmait, il fut tué par un boulet. La Convention, qui comprenait les services rendus par lui, l'envoya au Panthéon.

Néanmoins, s'écria Couthon, *il a bien fait de mourir, car son acte d'accusation était déjà préparé.*

Couthon parlait là pour ceux qui avaient pensé, pour les pourvoyeurs de l'échafaud aux armées après l'avoir été de la Convention elle-même !

Cet aveu infamant se liait à une déclaration jacobine où on s'indignait de voir accorder aux généraux des *distinctions* auxquelles ne pouvaient prétendre les soldats. Depuis la déclaration de la guerre tout avait concouru à *démocratiser l'armée.* Les Volontaires avaient désigné leurs chefs et avaient été heureux dans certains départements, car on trouve parmi eux Masséna, Soult, Jourdan. Combien d'anciens sous-officiers étaient devenus officiers ! ainsi Hoche, Lefebvre. Les grades si difficiles à conquérir sous l'ancien régime avaient été prodigués, et nous ne le disons pas pour le reprocher aux assemblées, aux ministres ou aux

Comités. Ils avaient bien agi, mais les colères de Danton étaient sans objet, les outrages d'Hébert et de Marat des crimes contre la patrie, et l'œuvre souterraine de Robespierre un attentat à la grandeur de la France, à la stabilité de la République.

Une armée démocratique ne suffisait plus, après l'arrestation des Girondins, aux chefs des jacobins. Ils voulurent une *armée jacobine*, qu'ils inspireraient, où leurs créatures occuperaient les emplois bien rentés, le commissariat des guerres par exemple, puis les premiers grades. Si encore ils n'avaient élu que des soldats ardents au feu comme Marceau, et savants comme Lapoype ! Mais la quantité des illettrés inquiétant leurs chefs, ils dirent en pleine Convention qu'il n'était pas nécessaire de *baragouiner* du grec et du latin pour défendre la patrie. Gouvion-Saint-Cyr en baragouinait si bien qu'il retrouvait, en commandant l'Armée de Naples, le lit si contesté du Rubicon, et son opinion a fait loi. Son rôle à l'Armée du Rhin et son mérite dans la littérature militaire dispensent d'insister.

Pache s'était chargé de jacobiniser l'armée. Avec lui les chefs révolutionnaires étaient constamment dans les bureaux de la guerre pour placer leurs créatures et leurs délateurs. Vingt-quatre heures avant la destitution de ce ministre, ils avaient obtenu soixante places d'officiers supérieurs. Pache n'oublia ni ses amis ni ses serviteurs les plus infimes. Son perruquier, quoique impropre par son âge à l'exercice de pareilles fonctions, avait été nommé Commissaire des guerres ; il était âgé de dix-neuf ans !

C'est durant l'année 93 que se modifia le corps des officiers.

Jusqu'à cette époque, d'avril 92 à fin avril 93, les ministres de la guerre avaient fait peu de nominations dans les grades les plus élevés de la hiérarchie. Parmi les officiers généraux, les uns occupaient leur position depuis longtemps. Beurnonville et le Conseil Exécutif en avaient retraité les plus vieux ; les autres avaient obtenu l'avancement à l'ancienneté, fait dont on n'a pas tenu assez compte parmi nos écrivains ; d'autres avaient été promus sur le champ de bataille ou pour action d'éclat ; certains appartenaient aux débris de l'armée royale; enfin quelques-uns devaient leur carrière aux Girondins. Tous se disaient *républicains* ou se conduisaient comme tels. Mais de là au jacobinisme il y avait loin.

Leur crime à tous consistait dans le défaut d'asservissement aux volontés du triumvirat qui s'organisait dans l'ombre, et devenait d'autant plus fort qu'il attestait par ses doctrines et ses menées la défection

de La Fayette, puis la trahison de Dumouriez ou les tentatives des émigrés sur le Rhin!

Quelques divisions se firent sentir parmi ses adeptes ; la plus curieuse de toutes, celle de Santerre au 28 avril, mérite une mention avec pièces à l'appui. Elle fait ressortir les incohérences qui abondent durant cette époque, même parmi les plus exaltés des ultra-révolutionnaires. Il fut accusé, par la Section des Piques, de trahison, pour un projet de caserner 300 hommes là où il eût dû en caserner 600. Cet exemple d'audace contre sa popularité fut suivi par une autre Section qui le dénonça pour cumul ; elle n'admettait pas la solde de son grade militaire du moment où il faisait des profits comme brasseur de bière. La revue des canonniers donna lieu à l'apostrophe suivante : C'est le fait d'un contre-révolutionnaire de commander une revue le jour où l'on doit célébrer les funérailles de Lajouski, ce patriote qui a été membre de tous les comités insurrectionnels, et qui a pris part à tous les complots.

Cette loi gênait les purs du faubourg Saint-Antoine ; aussi s'écriaient-ils avec persistance à la barre de la Convention : *Le mot de force armée ne doit pas souiller le Code d'un peuple républicain*. Le 23 juin, ils obtenaient gain de cause. Quant à Santerre, abandonné par la Commune et par le Comité, il fut prouvé que son insistance était un oubli de déférence pour le *modèle des Sans-Culottes*, la revue fut décommandée et les *purs Républicains* brûlèrent les drapeaux qui attestaient la Loi martiale. On alla plus loin encore. Les feuilles de situation ayant été imposées par lui pour assurer la garde du Temple, trois sections : le Mail, Marseille, Molière, dénoncèrent aux quarante-cinq autres sa volonté liberticide. Cette fois, Santerre comprit, il abandonna un commandement odieux. Hanriot le reçut et partit pour la Vendée. Robespierre qui l'avait tant poursuivi ne se tint pas pour satisfait, son arrestation fut opérée. Le 9 thermidor le trouva à la Conciergerie avec Hoche et Joséphine de Beauharnais !

II

Les généraux ne cessaient de se plaindre des services de l'habillement. Un mois après son entrée au Comité, Carnot l'invita à réprimer les fournisseurs qui dilapidaient le trésor avec du bois ou du carton

dans les chaussures et des lames de plomb aux sabres de l'infanterie. Un représentant, membre du Comité de l'examen des marchés, fut condamné pour cinq millions de fraude à titre d'accapareur, aux peines suivantes : exposition publique et douze ans de fer ; deux cordonniers furent livrés au bourreau. Ces exemples auraient mis fin aux malversations, si les colères, le délire des Comités révolutionnaires ne s'en était mêlé. On révisa tout et on jeta confondus dans les prisons probes et fripons ; la politique, l'envie de la fortune, l'épuration accomplirent leur œuvre dans ce flot de plaintes. Enfin, le 13 septembre, le Comité de Salut public nomma un autre comité.

L'uniformité dans l'habillement des troupes, votée par la loi du 21 février, était restée lettre morte. Les troupes de ligne avaient conservé jusqu'en août l'habit blanc de l'ancienne armée, ce qui montrait à l'ennemi jusqu'à l'évidence les divisions ou les parties de divisions les plus aguerries. La mésintelligence s'était mise dans les camps entre les volontaires et les anciens soldats, des duels s'en étaient suivis et les épithètes de *Bleuets*, de *Culs-blancs* résumaient une situation intolérable à tant de titres. Carnot la fit cesser le 29 août et donna l'uniforme national le 7 septembre à l'infanterie légère.

Hébert a résumé cette situation en une page insolente ; on y verra son thème favori contre les officiers et ses appels à l'indiscipline. Camille Desmoulins nous a appris ce qu'elle coûtait au trésor.

Grande colère du Père Duchêne. Ses bons avis aux braves soldats républicains pour qu'ils lui dénoncent tous les jean-f...... qui regrettent l'ancien régime et qui préfèrent de porter la livrée du tyran plutôt que d'endosser l'habit des hommes libres.

. . . . . « Ce n'est pas assez de détruire les traîtres en détail, il » faut, une fois pour toutes, faire main basse sur eux, les balayer dans » toutes nos armées et en purger la République. Pourquoi, tonnerre » de D...., souffre-t-on à la tête de la troupe de ligne un tas de » viédases, ci-devant sergents, brigadiers, maréchaux-de-logis, plus » aristocrates que les muscadins qu'ils ont remplacés ? Ils clabaudent » comme des talons-rouges et poussent des soupirs à faire peur, en » racontant la fin sinistre de Louis le traître ; ils méprisent l'habit » national, et, malgré les décrets de la Convention, ils s'obstinent à » porter la livrée de la royauté ; ils veulent continuer d'être des Culs- » blancs plutôt que d'endosser l'uniforme de la liberté. Braves défen- » seurs de la patrie, dénoncez-moi tous ces jean-f...... qui vous

» commandent, le Père Duchêne est un vieux soldat qui connaît le
» service ; il sait quel est l'esprit des épauletiers ; il se souvient de
» toutes les tracasseries qu'ils lui faisaient ; il n'a pas oublié que pour
» un verre de vin de plus ou de moins, pour une parole plus haute que
» l'autre, on vous f...... autrefois un pauvre fusilier dans un cachot
» pour trois ou quatre mois. Il faut obéir à ses chefs pour tout ce qui
» regarde le service, rien de plus juste, f..... ; mais, hors de là,
» l'officier n'a aucun droit sur vous ; et quand un butor, avec son plat
» à barbe, s'avise de troubler votre chambrée pour vous chanter la
» Carmagnole, envoyez-moi-le faire f...... S'il ose, en votre présence,
» gouailler contre la République et regretter l'ancien régime ; s'il
» cherche à vous embêter avec ses journaux du diable et les feuilles
» empoisonnées que Pitt et Cobourg répandent dans les armées,
» pour vous f..... dedans, écrivez à l'instant au Père Duchêne et
» faites-lui connaître le nom et le grade du jean-f..... qui a la
» patte graissée pour vous faire faire du pas de clerc ; j'ai le bras
» long. »

La deuxième période de la campagne de 1793 fut la plus fertile en destitutions, proscriptions, incarcérations et procès contre les chefs militaires. Elle correspond à l'établissement du gouvernement révolutionnaire.

La Convention expulsa des armées tous les officiers et fonctionnaires qui avaient appartenu aux maisons militaires du roi et des princes sans préciser d'exception. L'Armée du Rhin en souffrit particulièrement ; il y eut quantité de sous-officiers et de soldats, entre autres les Gardes françaises. Le 5 octobre, une loi spéciale rappela ces derniers sous les drapeaux. Mais les murmures des soldats se firent sentir en faveur d'anciens officiers, nobles, mais qui servaient avec honneur, et pauvres. Leur départ donna lieu à des manifestations touchantes, et certains corps adressèrent des remontrances à la Convention, afin qu'une pension assurât l'existence de ces serviteurs dévoués à leur profession. On en vit même plusieurs prélever une cotisation sur leur solde, pour secourir ceux qu'une mesure trop générale pour ne pas blesser de légitimes intérêts, privait de leur pain.

Irrité de ces témoignages de sympathie, Robespierre protesta en termes ignobles : *C'est à l'état-major des armées*, avait-il dit, *que sont dus tous nos malheurs*. Et il concluait que c'était à lui, à ses amis qu'on devait d'avoir évité les *derniers malheurs*.

La suite de ces paroles est facile à comprendre. La majorité au

sein du Comité étant en ses mains, les généraux furent poursuivis sans relâche, en dépit de certains représentants aux armées qui n'entendaient ni les désorganiser ni se prêter aux fantaisies du dictateur.

Le général Sparre (de) fut accusé vaguement d'avoir voulu livrer Strasbourg, Dietrick fut arrêté et condamné, Pully déclaré émigré alors qu'il défendait le Camp d'Hornbach, Harville (d') incriminé pour la perte de quelques voitures, Dubouchet rédiculisé vit son emprisonnement durer six mois, Desprez-Crassier et Willot furent détenus au secret, Landremont, Lestenduaire et Dortoman entrèrent à l'Abbaye, déshonorés devant le pays alors que leurs troupes les acclamaient. Desaix suspect devait la vie à ses victoires, Kléber à son génie, Marceau à ses succès en Vendée, Macdonald glorieux déjà... à l'amitié d'un Commissaire !

La Commune et les clubs, les Comités révolutionnaires et les Sociétés populaires imposaient leurs volontés et leur tyrannie. Bien des fautes militaires auraient été épargnées si une série d'actes destructifs ne s'était interpolée tantôt dans les lois, tantôt dans les arrêtés des Représentants, tantôt dans les décisions souveraines des Comités de Salut public. Tour à tour timide et énergique, la Convention attribua à son plus grand comité la *présentation* des candidats pour le généralat. La mesure était bonne ; grâce à Carnot elle devint excellente malgré les triumvirs.

Luckner ayant protesté contre l'interprétation du contrat de 36.000 livres qui le liait à la France, fut arrêté le 27 octobre et peu après exécuté, moyen facile de résilier un contrat en supprimant le créancier.

On le voit par les noms, les deux armées étaient confondues dans la proscription, l'armée royale et l'armée nouvelle. De Sparre, Custine, Biron coudoyèrent Hoche, Kléber et Marceau, nobles, ducs et plébéiens ! Combien dans l'ancienne armée qui, se trouvant près des frontières ou sur les côtes, auraient pu émigrer ou fuir, avaient refusé et se virent jetés dans les prisons ! Combien au moment de passer en pays étranger s'étaient retournés en larmes vers cette patrie qu'ils avaient honorée sous un autre drapeau, et saluant les trois couleurs comme un symbole de paix, avaient obéi aux décrets ou regagné leurs régiments ! Oui, l'histoire doit à ces hommes, victimes des passions politiques, des préjugés et de la dictature du triumvirat, une réparation éclatante. Officiers les uns connus, les autres ignorés, mais tous égaux

devant la mort et devant l'honneur, la Patrie leur doit un hommage d'admiration et de douleur ! Mais que le sang versé retombe sur ceux qui ont voulu le crime, la France n'accepte pas ces responsabilités !

Léchelle, auteur du *sauve-qui-peut* des bords de la Mayenne et de la déroute de Laval, trouva dans une revue la fin de sa déplorable carrière en Vendée. Dès qu'il apparut au milieu de l'Armée de Mayence, qui combattait dans l'Ouest depuis sa rentrée, troupes incomparables par leur discipline et leur intrépidité, des cris unanimes l'accusèrent de lâcheté. *A bas Léchelle! à bas le Jean-f..... ! Vive Kléber ! Qu'on nous rende Dubayet!* Le soldat aimait la fougue de l'un et la paternité de l'autre. Mais Kléber, maître de lui-même, voyait dans ces témoignages de popularité un acte de sédition, et, formant le cercle autour de lui, tenta une apostrophe sévère. A la vue de ces vieux compagnons décimés la veille, mornes devant lui, en haillons et en sabots, il ne put retenir ses larmes et rompant le cercle sortit sans prononcer une parole, poursuivi par les acclamations de ces héros.... qu'il conduira à Héliopolis.

Vainement, le même jour, Léchelle prenait place à la table de l'état-major et parlant de l'Anglais, de son or, des traîtres de Mayence, menaçait de les démasquer. Kléber se précipitant sur lui le chassa ; peu après, Léchelle démissionnait non sans avoir dénoncé les Mayençais. Kléber refusait un commandement que Ronsin acceptait dans l'armée de Brest et après une distribution restait avec Marceau, promu général en chef en Vendée, pour commander sous lui l'avant-garde.

J'y consens, s'écria-t-il, *nous combattrons et nous serons guillotinés ensemble!*

Fouquier-Tinville a avoué en 94, dans une séance de la Convention, que l'influence prédominante de Robespierre lui avait dicté la plupart des acquittements et des condamnations prononcés par le tribunal révolutionnaire. Les théories jacobines avaient une logique effrayante. Beaucoup de généraux destitués pour des fautes de second et troisième ordre, pour des résultats inévitables à la guerre, pour des revers qui proviendraient tantôt de l'inexpérience des soldats, tantôt de leur petit nombre, tantôt de l'absence des approvisionnements, se virent condamnés à mort.

Le triumvirat prétendit que toute défaite était une trahison.

Billaud-Varennes, féroce jusqu'au bout, fit adopter, le 1er janvier 1794, un décret en vertu duquel les généraux durent être exécutés devant le front des troupes, à la tête de l'armée commandée par eux.

Sans cela on n'atteignait pas le but principal : *effrayer les troupes.* Le temps était enfin passé *où l'on livrait impunément les défenseurs de la République !*

Les Représentants aux armées n'étaient pas toujours justes et ils ne se faisaient pas faute d'imputer les revers aux chefs militaires, oubliant de raconter leurs propres erreurs. Les appréciations ineptes de la populace envenimaient tout, Barère expert dans l'art d'agiter les tribunes publiques de la Convention savait les exciter à propos.

Quant aux rapports confidentiels, ils sont terribles pour certaines illustrations (1).

En février 94, Lapoype et Bonaparte avaient été poursuivis, Carnot envoya Bonaparte à Cette pour construire des batteries contre les Anglais. Lapoype, lavé du reproche de *rétablir les bastilles élevées par Louis XIV pour tyranniser le Midi* au dire de Maignet, proconsul à Avignon, fut sauvé sur l'initiative de Carnot et l'acceptation de Barère. Il est juste d'ajouter que Fréron était le beau-frère de l'inculpé, et ce fait lui fut plus utile que la nécessité militaire de relever le fort Saint-Nicolas, pour la défense du port de Marseille.

A la demande de Merlin, la Convention décida que tous les gradés, depuis le caporal jusqu'au général, devraient savoir lire et écrire.

Les vœux du Comité furent moins heureux dans la réalité pour les militaires blessés à vie par suite de la guerre, et sur les pensions aux veuves ou aux enfants des soldats morts en combattant. Là encore, les commis de Bouchotte trouvèrent matière à des exactions ou à la continuation de leur usurpation, ses *Mémoires* ne prévalent pas contre les spectacles que la Convention eut sous les yeux et qui arrachèrent les larmes.

En mars s'ouvrait enfin une campagne nouvelle, on sait quelle fut sa grandeur.

Marceau abandonnant la Vendée passa à l'Armée des Ardennes, Kléber rejoignit l'Armée du Nord, Pichegru en reçut le commandement, Michaud bon soldat commanda sur le Rhin, Jourdan rappelé succéda à Hoche qui apparut pour y être arrêté à l'Armée d'Italie,

1. Nous renvoyons le lecteur au chapitre des *Agents de Robespierre* sur ce point.

Dumas qui se distingua partout eut l'Armée des Alpes, et l'incapable Dumerbion remplaça Hoche vaincu mais non dompté !

C'est de l'autre côté de ces montagnes, s'était écrié le héros du Rhin, en 93, *que se trouve le véritable champ de bataille où la question doit se vider avec l'Autriche.*

Il devait appartenir à Bonaparte d'y acquérir deux ans plus tard l'immortalité et une couronne !

CHAPITRE XVII

LA COMMUNE DE PARIS ET LES FÉDÉRALISTES

I. Protestations de Carnot contre les sociétés populaires et les clubs. — Rapport de Barère le 2 avril 93. — Les Sections de Paris pétitionnent à la Convention. — Récit de Voulland sur la fête du 10 août. — II. Dénonciation jacobine de Barère. — Interventions de Billaud, de Jean Bon et de Couthon. — *Comité de Salut public* du Jura. — *Assemblée Législative* dans la Dordogne. — Récit de Barbaroux.

I

Le 1er avril 1793 la Commune de Paris fit droit à une pétition de la Section du Luxembourg relative aux Comités de surveillance. Ses membres nommèrent des Commissaires pour rédiger une *Instruction aux Sections* qui devait traiter de la formation desdits Comités (1).

Le même jour, la Commune reçut une députation des Commissaires de la majorité des Sections réunies à l'Évêché, bureau n° 6, pour y délibérer sur les moyens de salut public. Ces députés révolutionnaires entendaient *correspondre avec tous les départements de leur propre autorité* et sur les matières de politique ou d'intérêt général qu'il leur plairait de traiter. Ils ajoutaient avec emphase qu'ils plaçaient leurs futures délibérations « sous la sauvegarde du peuple », donnaient avis au Conseil de leur réunion et concluaient en demandant... des frais de bureau !

1. Sous le coup de l'émotion qu'entraîna nécessairement la trahison de Dumouriez, la Convention avait décrété l'organisation de comités de surveillance dans chaque commune de France, en avril 1793. La Commune de Paris, inspirée par Chaumette, confident de Robespierre, propagea en l'aggravant ce système dont les fautes de l'Emigration expliquent l'idée première.

Carnot signala les excès à venir des sociétés populaires et des clubs. Voir le texte de notre ouvrage sur *Carnot*, ch. Ier.

Chaumette, avec lequel cette haute comédie était concertée, fit observer au conseil de la Commune que les commissaires de la majorité des sections ne se réunissaient à l'Évêché que faute de local à la maison commune. Ce fut en se basant sur cette équivoque que Chaumette entraîna l'adhésion du conseil.

La Commune consigna le 2, sur ses registres, l'envoi qu'elle avait fait, aux 48 sections, de la loi sur les affiches à mettre aux portes des maisons. La municipalité arrêta relativement à la surveillance des barrières que 2 de ses membres resteraient à la maison commune pour examiner les gens *suspects* qu'enverraient les comités des sections (1).

Le même jour une députation du corps électoral protesta devant le conseil général contre le rassemblement d'individus qui violent la souveraineté du peuple; et invita à dénoncer l'existence de ce prétendu comité aux 48 sections. 4 sections ayant retiré les pouvoirs à ses commissaires, celui-ci n'avait plus la majorité des sections et ne devait plus exister.

La section du *Mail* s'éleva au milieu de la Convention contre l'entreprise insurrectionnelle de la section des *Droits de l'homme* dans l'affaire de l'Évêché, ce prélude du triumvirat terroriste. L'usurpation des pouvoirs dévolus au Comité de Salut public et au Comité de Sûreté générale, ne fut jamais plus audacieuse ; à ce titre, le témoignage de cet acte appartient à notre étude. Voici l'arrêté qui fut lu en séance le 2 avril :

L'assemblée de la section du Mail, après avoir entendu le rapport de ses commissaires, et lecture faite de l'arrêté portant qu'ils se constituaient en *assemblée centrale de salut public, correspondant avec les départements sous la sauvegarde du peuple ;* Considérant que cet arrêté

1. Depuis trois ans, le Conseil Municipal de la capitale publie les *Actes de la commune de Paris.* On y voit qu'elle s'est occupée *de tout et que, sortant du domaine* administratif qui était le sien, elle a légiféré sur toutes choses. Lorsque nous arriverons à la période de la Terreur, on peut s'attendre à des révélations atroces si le publiciste chargé de diriger cette collection curieuse, instructive et probante, ne recule pas devant la gravité ou l'importance des aveux. Mais il devra se persuader que la fidélité de son œuvre sera surveillée par les papiers officiels aussi et concomitants des départements, par les bulletins des séances de la Convention, par les collections diverses *des Archives nationales*, par le *dépôt de la guerre* et par le redoutable *Moniteur* du temps ; enfin, par les mémoires des contemporains.

A cet ensemble, il faut joindre les grands procès politiques : Louis XVI, les Girondins, Marie-Antoinette, Carrier, Fouquier-Tinville.

Nous en disons tout autant de l'ouvrage de M. Aulard : *La Société des Jacobins.*

serait une lutte contre les autorités constituées : Déclare qu'en approuvant la conduite de ses commissaires, elle improuvait très expressément l'arrêté pris aujourd'hui à l'Évèché, et qu'elle se soumettra toujours aux seules autorités constituées, et aux lois émanées de la Convention.

Barère commenta ces déclarations et ces projets en méritant par son discours le choix qui avait été fait de lui pour le nouveau gouvernement :

Deux moyens sont employés pour nous perdre. Tantôt on met en avant un système de terreur, celui de Brunswick ; tantôt on a recours à un système de calomnies, celui de Marat. Une nouvelle tyrannie veut s'élever ; c'est celle du comité central qui vient de vous être dénoncée. Que veut dire un comité placé à côté de la Convention, et qui correspondra avec tous les départements pour usurper la souveraineté nationale? Les sections de Paris ont le devoir de s'unir à nous, mais elles n'ont pas le droit de former un comité de correspondance avec tous les départements. Cette correspondance ne peut exister qu'avec la Convention. Croit-on que les départements courberaient la tête sous le joug de ces ambitieux, appuyés par l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse ? Je demande que ces commissaires soient traduits à la barre, nous verrons s'ils voulaient usurper le pouvoir national.

Joignant la vigueur d'action à sa franchise, Barère fit adopter par ses collègues un décret important, qui assura l'avenir presque paisible du Comité et qui, s'il ne put interdire les manifestations hostiles, confirma du moins son autorité morale devant le pays.

La Convention *décréta* que la section du Mail avait bien mérité de la patrie. Elle manda le maire de Paris à sa barre pour y exposer les faits connus de lui sur la réunion des Commissaires des sections à l'Évêché ; ces Commissaires y furent mandés eux-mêmes pour y expliquer les motifs de cet arrêté avec leurs registres ; enfin, la tentative de pression par les sections fut attestée devant tous les citoyens de la République, comme étant une nouvelle tyrannie propre à renverser la *représentation nationale*.

Dénoncé par Marat dans le *Publiciste*, Barère lui signifia qu'il avait donné l'exemple de la désobéissance aux lois, mais qu'il ne redoutait pas de se voir compris dans le nombre des représentants qu'il s'attachait à calomnier. Cet acte de courage devait rester isolé, et la date du 2 avril 93 comptera pour beaucoup parmi ses apologistes ;

ceux-ci ont pu jusqu'ici l'ignorer. L'histoire a le devoir d'être plus juste.

La Section des Droits de l'Homme déclara au Conseil qu'on l'avait calomniée en interprétant faussement son arrêté sur la réunion du comité central à l'Évêché. Puis, attestant la pureté de ses intentions, elle donna lecture de son arrêté. Le Conseil ordonna aussitôt la mention civique et l'envoi aux 48 sections.

Le Conseil arrêta qu'il serait formé un *Comité de Correspondances* avec les 44 mille Municipalités de France. C'était élever un doute sur le patriotisme de celui de la Convention, le faire soupçonner de modérantisme et se superposer en réalité à lui, au nom soi-disant de l'opinion.

Le 3 avril, la Convention dut s'occuper du *Comité central de Salut public*.

Chaumette y porta la parole en qualité de procureur de la Commune et au nom de la municipalité. Il appela ce comité une nouvelle entreprise contre l'autorité souveraine. On leur avait donné un local pour y faire ce qu'il demandait ; présenter une adresse à la Convention, mais ses meneurs s'étant découverts dès la 1re séance, on le cassa.

La pétition de la *Municipalité de Paris* sur la création d'un camp entre Paris et les frontières, fut insérée au *Bulletin*, triste exemple de la faiblesse d'une assemblée souveraine qui supportait auprès d'elle un conseiller arrogant lorsqu'il n'était pas criminel. Les défenseurs des triumvirs ne peuvent nier aujourd'hui, après cent années d'intervalle et des preuves accablantes, les vues de ces hommes dont l'un, Couthon, était un mauvais avocat sans talent, Robespierre un créateur de second ordre et Saint-Just un orgueilleux théoricien épris des Grecs et des Romains sans qu'il ait pu jamais dire *pourquoi*. Une seule qualité, la probité financière, distingua ces hommes bien différents en cela de Danton et de Westermann, de Tallien et de Barras, corrompus à leur gré ou à leur heure selon l'intérêt de leur cause ou de leurs appétits.

On parla beaucoup de *vertu* à cette époque, la Convention la mit même à l'ordre du jour de la République ; cet acte fut une habileté et une force, quelque ridicule qu'il paraisse à distance. Les maîtres du jour affirmaient ainsi une vie extérieure dont le désintéressement affecté devait les grandir auprès de leur clientèle des faubourgs. Ces derniers s'en inspiraient parfois, comme on va le voir par un arrêté peu lu, mais dont les divers historiens ont constaté l'effet.

Le journal *le Patriote Français* rapporte un arrêté en date du 29 avril rendu par le Conseil de la Commune, sur le renvoi des membres du Comité de surveillance de la Commune du 10 août devant le jury d'accusation (1) pour dilapidation de dépôts et infidélités.

« Le Conseil général de la Commune et les Commissaires nommés par les sections *pour l'audition des comptes de l'ancienne Commune*, ont enfin entendu hier le Rapport définitif de la commission chargée d'examiner les comptes de l'ancien Comité de surveillance du 12 septembre.

» Il en résulte que les membres de ce Comité ont soustrait ou laissé soutraire des sommes considérables et beaucoup d'effets précieux (2) dont ils étaient dépositaires d'après les procès-verbaux et, de plus, un grand nombre d'objets que plusieurs citoyens attestent avoir remis au Comité, mais dont le Comité n'avait pas dressé procès-verbal ; il en résulte que des scellés ont été brisés, par les membres de ce Comité, sur des paquets importants trouvés chez Septeuil ; qu'une somme de 67.580 livres trouvée chez ce trésorier de la Liste civile et portée dans un procès-verbal, a disparu et a été remplacée par de prétendues lettres de change ; que Panis et Sergent, membres de ce Comité et aujourd'hui députés, convaincus de ce bris de scellés, y ont ajouté l'imposture en disant à la Convention qu'ils avaient été brisés par la commission des 24.

» On n'a pu se refuser à l'évidence. Le Conseil général a arrêté que les membres du Comité de Surveillance seraient dénoncés au directeur du jury d'accusation près le Tribunal criminel du département. »

Tels étaient les hommes qui tentaient d'imposer à la France la Terreur comme étant le vœu des populations. Le veille de leur arrestation, les Girondins signalaient leurs menées. Lanjuinais invoquait les déclarations de la Commission des Douze, pour attester une conspiration nouvelle. Elle est ourdie, s'écriait-il, dans des repaires et ceux qui réclament la suppression de la Commission des Douze, organisent le succès des conspirateurs. Leur séjour est l'Évêché et les Discours qu'on

1. Affaire dite : Panis, Sergent, Lenfant, Cailly, Dufort et Leclerc.

« Le *Moniteur* ne la rapporte que dans son numéro CXXXII de l'année 1793 à la date du 10 mai.

2. Affaire dite : Vol du garde meuble.

Elle est rapportée en entier dans la séance du Club des Jacobins du 22 avril, présidée par Albitte. Ce fut Fabre d'Eglantine qui porta la parole contre Restoux, l'un des commissaires de la Commune (*Hist. Parl. de la Rév. Franç.*, tome 26, page 106.)

y tient, celui d'Hassenfratz prononcé en présence de milliers de citoyens, avoue les espérances de ces criminels. Leur audacieux langage, le voici :

Souvenez-vous du 10 août; avant cette époque, les opinions étaient partagées sur la République. Le moment de frapper de nouveaux coups est arrivé : ne craignez rien des départements ; avec un peu de terreur et des instructions, nous tournerons les esprits à notre gré. Les départements éloignés suivent l'impulsion que Paris donne : pour ceux qui nous environnent, plusieurs sont dévoués. Oui, l'insurrection devient ici un devoir contre la majorité corrompue de la Convention.

Le 31 mai et le 2 juin terminèrent la tragédie par l'avènement désormais incontesté des triumvirs. Frapper leurs adversaires ne leur suffit pas, ils tentèrent de les déhonorer par leurs accusations. Le 2 janvier 94, Voulland exposa un récit trop ignoré des fêtes du 10 août 93 à la tribune. On y lit :

Les commissaires des Assemblées primaires, honorés de la représentation du peuple, appelés à Paris pour y émettre son vœu sur la Constitution, y étaient arrivés pour concourir à la fête du 10 août. Ceux qui ne la voyaient qu'avec la plus grande peine, et qui auraient voulu l'empêcher, n'ayant plus, après l'arrivée des députés, aucun moyen de réussir, cherchèrent à s'emparer de ces mandataires, pour leur persuader qu'ils pouvaient former une Assemblée délibérante, qui aurait fini par rivaliser avec la Convention. Il ne fallut que dénoncer cette manœuvre pour la déjouer. Un décret rendu le 6 chargea votre Comité de Sûreté Générale de surveiller ceux des commissaires qui tenteraient d'engager leurs collègues à des démarches contraires au mandat qui leur avait été décerné. Cette sage mesure fut reçue avec enthousiasme par la presque totalité ; les malveillants renoncèrent à leur projet.

C'était sans doute pour éviter de pareils actes que Voulland proposait dans la même séance, au nom du Comité de Sûreté Générale, une rémunération aux *vrais Sans-Cutottes* qui avaient perdu leur fortune pour la Révolution et qu'il fallait récompenser. Un agent investi des pouvoirs du Comité de Sûreté Générale les avait appelés à exercer une surveillance active et leur avait promis un juste salaire ! On le sollicita de la Convention !

Pendant que la Commune de Paris parvenait à ses fins soit par son initiative propre soit par les actes que lui inspirait Robespierre, que se passait-il dans les départements ?

II

On connaît par le récit des affaires du camp de Jalès le premier acte de la contre-Révolution dans le Midi. Il avait éclaté à la fin du mois d'août 1790 et sa répression avait été suivie de la fermentation générale née de la Fuite de Varennes et de la guerre. La levée en masse, l'insurrection définitive de toute la Bretagne et des côtes, les protestations de la Normandie, de la Somme (1), le 10 août et la mort du roi avaient généralisé les colères dans un pays dont on foulait en quelques mois les traditions séculaires.

Le 18 mai 93, Barère, qui entendait être l'orateur préféré du triumvirat, devint dénonciateur. Il monta à la tribune pour venger la liberté ! Il existait à Paris, et, à l'entendre, dans toute la République, un mouvement préparé pour tout perdre. Il l'attestait au nom du Comité de Salut public (2), accusait ses adversaires de lui avoir imposé silence et frappait l'assemblée de complicité :

Je dis qu'il existe un mouvement commencé d'abord à Marseille, qui depuis s'est étendu dans plusieurs départements. Parmi nous la peur, la vengeance ont fait attribuer aux divers côtés de l'assemblée ce qui n'est l'ouvrage que de l'aristocratie ; voilà la cause de nos dissensions. Duhem, arrivant de la frontière du Nord, a donné des détails qui confirment ce que j'avance. Les étrangers espèrent tout de l'esprit de discorde. Je vais citer plusieurs faits qui prouveront un complot contre la Convention...

Je passe aux mesures proposées par Guadet, pour les combattre. La première, casser les autorités de Paris ; si je voulais l'anarchie, j'appuierais cette proposition. J'ai vu un département faible ; des sections se régissant comme de petites municipalités, un conseil général de la commune dans lequel se trouve un Chaumette, qui autrefois était

1. L'acte du 20 juin 92 avait eu pour résultat l'envoi de deux administrateurs du département de la Somme auprès du roi. Leur présence fit à l'Assemblée l'objet d'une discussion passionnelle les 1[er] et 2 juillet.

2. Une Assemblée de résistance s'était formée à Caen, le 17 juin, sous ce titre : *Assemblée centrale de résistance ;* elle avait adressé aux départements un manifeste anti-parisien. — Le même jour une sorte de gouvernement provisoire s'était constitué à Marseille.

moine ; les moines hors de toutes les administrations (1), une commune exagérant ou commuant les lois à sa fantaisie : organisant une armée révolutionnaire. Je crois que vous devez charger votre Comité de Salut public de faire incessamment le rapport.

Il est une autre mesure : créer une commission de douze membres, dans laquelle les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, et le Comité de sûreté générale, seront entendus. Quant à la mesure proposée par Guadet, *convoquer l'assemblée des suppléants à Bourges*, cette mesure est mauvaise. C'est par votre courage, votre fermeté, que vous braverez les orages. La question préalable doit être adoptée.

Dès le 2 juillet 92 on avait signalé à la Législative le *Conseil du roi* comme ayant fait une proclamation envoyée de la capitale dans les

1. Quelle fut l'origine des proscriptions pour les prêtres ?

Un lettre du département du Var au président de la Législative écrite le 17 août 92, annonça comme acte tout naturel qu'on avait liquidé l'affaire des *prêtres insermentés* en les déportant. Un ancien magistrat du tribunal de Vannes, devenu député du Morbihan, Lequinio, demanda que la mesure fût appliquée à la France entière. Une commission extraordinaire eut à régler la question et traîna en longueur.

Le 23 août Benoiston proposa qu'on laissât quinze jours à tous pour prêter le serment civique. Cambon se souvenant trop qu'il était d'un pays protestant proposa la déportation à la Guyane de tous les réfractaires. En vain Lasource, son coreligionnaire, et Vergniaud s'y opposèrent-ils, l'esprit de 93 l'emporta bientôt.

Les massacres de septembre montrèrent ce que vaut la populace de la capitale sortant de ses bouges altérée de sang. *Une multitude sans Dieu vaut une multitude idolâtre*, a écrit un penseur distingué. De Paris, la boucherie passa dans les départements.

Danton a été le grand organisateur. Nos historiens ont raconté l'héroïsme des martyrs dans les prisons de la capitale et d'ailleurs. Ils ont montré en face le conseil des ministres, la Commune de Paris, l'assemblée, les trois pouvoirs inertes et complices jusqu'au vol des fureurs votées dans les sections et ordonnant qu'ils seront mis à mort.

La Révolution avait voulu une Saint-Barthélemy et une Ligue d'un nouveau genre; elle le fit et y ajouta le Tribunal révolutionnaire.

Le 19 avril 93, un membre resté inconnu demanda dans la constitution la suppression de l'article par lequel Condorcet avait formulé *la liberté de conscience !* Il se fondait sur ce que l'exercice du culte était en opposition avec l'esprit du emps et sur ce qu'il n'y aurait bientôt d'autre culte que celui de la liberté. A quoi Danton, l'inspirateur des actes du 2, ajoutait : *Partout, on a demandé la déportation des prêtres fanatiques et rebelles...*

On tenta de remplacer le culte par des fêtes civiques; un seul culte, s'écriera en janvier 95 Eschassériaux, est nécessaire à la République : le culte de la patrie. Ce fut l'arrêt de mort et l'exil avec le Directoire. (*Hist. parl.* de Buchez, t. XVII et XVIII. — *Hist. de la Terreur* de Mortimer-Ternaux, t. III, p. 217, 307.)

départements et que la députation des plaignants nommait un Manifeste de guerre civile. Le but de ses auteurs est de « les armer contre la capitale. » Pour en prévenir l'effet, ajoutait son orateur, rendez aux sections la permanence qu'elles ont demandée.

Aussitôt, Thuriot montait à la tribune y constater le complot formé contre la France. *On veut*, s'écriait-il, *nous donner un gouvernement militaire.* On a tenté de soulever nos quatre armées. On a proposé à celle du maréchal Luckner de se replier sur Paris. Eh bien ! Citoyens, levez-vous. *La Patrie est en danger.* Qu'on déclare ce danger à la France entière !

Le 4, la Convention apprenait par Billaud-Varennes que *quarante-deux sociétés populaires* s'étaient réunies dans la ville de Valence, chef-lieu du département de la Drôme, pour y protester contre les arrêtés contre-révolutionnaire du Midi insurgé. Les membres de cette Assemblée temporaire avaient dressé un procès-verbal de leurs séances et l'envoyaient à Paris, siège du seul gouvernement légal. Leurs dispositions délibératives n'adhéraient qu'à la Convention (1) et les signataires s'engageaient à combattre les fédéralistes.

Le 9 Jean Bon-Saint André lut au nom du Comité de salut public un rapport sur les nouveaux troubles du Midi et sur les moyens de réprimer les entreprises de ceux qui préparaient la guerre civile. L'esprit de contre-révolution s'y était localisé et de préférence dans les villes les plus riches. Un petit nombre de factieux avaient rêvé l'isolement par le fédéralisme ; aussi, le conventionnel s'écriait-il : *C'est ici la guerre de quelques marchands contre la liberté de la patrie.* La Gascogne et le Languedoc lui en paraissaient infestés sous l'autorité d'un *Comité central de Salut public !*

Le mouvement qui a éclaté dans la Gironde, les Bouches-du-Rhône,

1. « L'assemblée déclare : 1° Que la Convention est le centre d'unité, le seul point de ralliement de tous les patriotes ;

2° Que les membres qui composent maintenant la Convention méritent la confiance de la France ;

3° Que les sociétés populaires ont puissamment concouru à l'établissement de la liberté et au succès de la révolution ;

4° Qu'elle voue à l'exécration publique tous ceux qui voudraient usurper une autorité quelconque ;

5° Qu'elle fera la guerre aux fédéralistes, aux anarchistes, aux provocateurs au meurtre et au pillage, et à tous ceux qui attenteront à l'unité de la république ;

6° Qu'elle attend avec impatience l'heureuse époque du 10 août, pour fraterniser avec les Parisiens et les députés de toute la république, et présenter à la Convention l'hommage de sa reconnaissance. »

s'est communiqué à celui de l'Hérault; les administrations de ce département n'en ont point été ébranlées. Mais quelques hommes ambitieux, profitant d'une réputation de popularité, ont convoqué les sections de Montpellier, créé dans cette ville un *corps législatif*, sous le nom de Comité de Salut public, et pris des arrêtés qui présentent un caractère d'absurdité qui ne serait que ridicule, s'il n'était dangereux à la liberté publique...

Cependant le prétendu *Comité central de Salut public* n'en poursuit pas moins ses attentats.

Le placard que le Comité m'a chargé de vous communiquer est le véhicule de la peste fédéraliste et contre-révolutionnaire. Là, on renouvelle les calomnies répandues contre Paris, la Convention; là on met en question si on enverra aux *assemblées primaires* la constitution que vous avez décrétée; on propose de mettre en état d'arrestation, dans le chef-lieu de leurs départements, tous *les députés actuels*, pour les faire juger par un jury national, et dont le rassemblement se fera à Clermont-Ferrand.

Nous renvoyons aux séances du corps législatif les lecteurs qui voudraient connaître la suite de la discussion où comparut l'un des inculpés, député de Nîmes, et la déclaration de Cambacérès, représentant de Montpellier comme l'était Cambon.

Au même moment, une Proclamation d'un lieutenant-général de l'armée des princes, s'intitulant gouverneur du Bas-Languedoc et des Cévennes, était répandue à profusion. On y donnait le comte de Provence et le comte d'Artois comme exerçant l'autorité royale *pendant la captivité* de leur frère. L'ensemble des troupes montait à 70.000 hommes.

Barbaroux a tracé de ses mains le récit de ses espérances. Avec Mme Roland, il avait conçu le projet d'une république dans le Midi et l'expose ainsi :

« Nous traçâmes sur une carte géographique de la France les limites de cet empire de la liberté : elles s'étendaient du Doubs, de l'Aisne et du Rhône jusqu'à la Dordogne et des montagnes inaccessibles de l'Auvergne jusqu'à la Durance et jusqu'à la mer. J'écrivis sous la dictée de Roland pour demander à Marseille un bataillon et deux pièces de canon. »

Ce fut dans le salon de cette femme rare que naquit réellement le parti républicain. Ce sont les Girondins qui portèrent les coups les

plus mortels. Robespierre ne fit que les suivre, il n'y eut aucune initiative. Mais lorsque la pensée d'une *république fédérative* sortit des entrevues de Barbaroux avec Mme Roland, le jacobinisme marcha de licence en licence.

Le 11, Couthon fit connaître avec son collègue Fléaulle les préparatifs insurrectionnels de Lyon et la déclaration de *déchéance* qui y avait été prononcée contre la Convention, événements analogues à ceux de Marseille et bientôt de Toulon.

Il s'y est tenu un *congrès départemental*, dit Couthon, composé d'administrateurs et d'électeurs de différentes communes, par les instigations de Biroteau. On a arrêté que la Convention ne serait plus reconnue dans le Rhône-et-Loire. Cet arrêté a été proclamé. Le lendemain, la Montagne de la Convention a été mise hors la loi. Les conspirateurs sont maîtres de tous les dépôts qui appartiennent au service des armées. Les armes fabriquées à Saint-Étienne ont dû être enlevées. Un courrier a été arrêté. Tous les jours la générale bat, et cent pièces de canon sortent de l'arsenal. Chassey vient d'arriver pour y souffler le feu de la guerre civile.

D'après ces faits, le Comité du Salut public vous propose de déclarer *attentatoire à la souveraineté nationale* le congrès départemental tenu à Lyon par les administrateurs et les électeurs des différentes communes.

Le 12, Lindet signalait à son tour l'administration d'Evreux comme persistant dans sa rébellion ; elle rivalisait d'audace et de crimes avec les sections de Marseille, elle excerçait même la puissance législative et se jouait de la représentation légale. La gendarmerie désobéissait aux autorités constitutionnelles et l'orateur signalait à la Convention les rares brigades qui osaient désobéir aux rebelles. Les pouvoirs lui désobéissaient partout (1).

Le 19 encore, Barère signala l'existence d'un *Comité central* à Bordeaux, dont l'action s'étendait jusqu'à l'armée des Pyrénées-Occidentales, se promettant de passer jusqu'à celle des Pyrénées-Orientales. La correspondance saisie par les Représentants du Peuple auprès de la première, aux frontières même, prouvait l'existence d'un *projet de*

1. Le 3 janvier 1794, Voulland présenta au nom du Comité de sûreté générale un décret contre Durand, maire de Montpellier, au 9 juillet 1793, et se « disant président d'un prétendu *Comité central* appelé de *Salut public*. » Ce comité avait rédigé un Bulletin de ses séances. L'inculpé fut transféré de La Force à la Conciergerie et traduit devant le Tribunal révolutionnaire de Paris.

fédéraliser la République. Les lettres analysées par le rapporteur sont irréfutables en ceci. On avait, en effet, arrêté un courrier extraordinaire qui transportait des écrits inciviques de Marseille à Bordeaux. On y parlait de la scission projetée entre le Midi et le Nord ; de la confédération des petites républiques méridionales. Le territoire y était divisé en trois régions : première, seconde et du centre. On y remarquait une sortie amère contre plusieurs membres de la Convention, et le projet de marcher hostilement contre Toulouse, et de s'unir avec Nîmes, Marseille et Lyon.

On a vu par nos études antérieures les résultats de ces erreurs et de ces crimes réciproques dont l'histoire ne peut trouver ailleurs de plus cruels exemples, mais qui rappellent les épisodes de la *Guerre des deux Roses* pour l'Angleterre et les discordes des factions dans la *République italienne* pour la péninsule.

Le 12 août, les Commissaires envoyés dans le département de la Dordogne dénonçaient l'organisation de forces départementales demandant la convocation d'une *Assemblée législative* immédiate. Elles déclaraient « qu'aucun député à la Convention ne pourrait en être membre ». Il était temps, ajoutait-on, de prendre la *cocarde blanche.* Le Comité de Salut public répondit par un décret qui prononça la dissolution de « toute force armée qui n'aurait pas été levée en vertu d'un décret ou d'une réquisition des Représentants du Peuple ». Le maintien ou le rétablissement de toute force armée serait réputé acte de contre-révolution et rendrait son auteur passible du tribunal extraordinaire.

A Lyon le cri de ralliement était : *Vive Louis XVII! Il nous faut un roi pour être heureux* (1).

Les frontières de la Suisse ne furent pas épargnées dans ces discordes. Le département du Jura avait nommé le 2 juin un *Comité de Salut public* à Lons-le-Saulnier son chef-lieu. Le Comité de sûreté générale fit casser par la Convention, le 26 juillet, les actes qu'il avait édictés avec une apparence légale et les déclara *nuls.* Les membres qui le composaient durent cesser toutes fonctions dès la réception du décret officiel « sous peine de mort, » leurs actes ultérieurs affirmés criminels ; les autorités constituées avant le 2 juin furent seules reconnues par la Convention et les pouvoirs renversés par la rébellion

1. Voir aux pièces justificatives de ce chapitre les actes sur l'insurrection de Lyon.

durent céder leurs postes à ceux qui émanaient de sa source. Enfin, les autorités des départements environnants reçurent l'ordre de prêter leurs concours à leurs collègues du Jura sous peine d'être traitées en rebelles et punies comme telles. Ainsi s'affirmaient l'unité et l'indivisibilité du Pouvoir légal issu des suffrages prétendus libres des élections de 92.

CHAPITRE XVIII

L'ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE

Création jacobine et but démagogique de bandes connues sous ce nom. — Les comités révolutionnaires. — Dépêche du général révolutionnaire dans le département du Nord. — Ce document et les colères de Carnot jugent l'œuvre.

La trahison de Dumouriez et le fédéralisme des Girondins eurent pour conséquence inattendue la création d'une *armée révolutionnaire* pour la capitale.

Son auxiliaire puissant était la *Police*, dont l'organisation sanguinaire avait précédé la sienne. Après le Dix Août, la Commune avait placé dans cette armée de l'ordre tous les criminels en rupture de peine ou de ban, ceux que le droit pénal n'avait pu atteindre, les graciés, les réfugiés auxquels le séjour de la capitale était interdit; puis, elle y avait joint la canaille des halles, de la Cité dans ses bouges, du faubourg Saint-Marcel, devenu un fournisseur inépuisable.

Au début, qui fournit l'argent pour payer cette fleur du banditisme? On le sait aujourd'hui : les frères Frey, banquiers autrichiens, beaux-frères du capucin Chabot, surnommé le loup cervier des jacobins. Le duc Égalité et la Commune, qui obtenait du Comité de Salut public (du premier comme du second) le remboursement des avances, coopéraient à cette oppression.

La généralisation ultérieure de cette mesure démagogique a fait confondre les dates. Le premier décret rendu par la Convention, moins pour se défendre que pour obéir aux ordres du Comité de Salut public, où prédominait l'influence des triumvirs par Barère et Billaud, fut édicté le 3 juin. C'était mal dissimuler l'usage de la victoire remportée le 2 contre les Girondins par un coup d'Etat inexcusable.

Cette armée devait comprendre six mille hommes pour Paris. Tout citoyen put s'y enrôler, à la condition d'être inscrit « dans sa section » et d'être nanti d'un « certificat de civisme » délivré par elle. La municipalité eut la charge d'établir le contrôle général avec obligation de

le soumettre « au ministre de la guerre », garantie illusoire. Sa solde et son organisation furent analogues à celles des Volontaires, on accorda deux francs par jour à chaque enrôlé. Les militaires aux armées ne purent en faire partie, le décret promettait de les accepter à la paix (1).

La Commune éleva, là comme partout, des objections,

Au lieu de reprocher à l'Angleterre d'affamer la France par le blocus de tous ses ports, les inspirateurs de nos discordes parlèrent contre les riches détenteurs de grains, qu'ils accusèrent de malveillance. Ils dénoncèrent partout les manœuvres des accapareurs, arguments faciles pour établir un maximum et un minimum. Ce mal, dirent-ils, est commun à toutes les grandes villes. L'ineptie et la mauvaise foi étaient comme résumés dans cette apostrophe, Chaumette la déposa dans son apologie prononcée le 4 septembre suivant à la Convention.

De nouveaux *seigneurs*, s'écria-t-il, se sont élevés sur les ruines de la féodalité. Affermant les propriétés de leurs anciens maîtres, ils suivent les sentiers battus par le crime et spéculent sur la misère publique. Une autre classe, celle qui s'était emparée des denrées de première nécessité, a été frappée. Mais vous ne l'avez qu'étourdie. A l'ombre des lois, elle continue ses brigandages. Les ennemis de la patrie, les voilà; ils ferment les greniers. *Remettez aux administrateurs les clefs.* Malheur à ces ennemis de l'intérieur ! Tous les jours on apprend de nouvelles trahisons; il est temps, législateurs, de faire cesser cette *lutte* impie *qui dure depuis 1789.* Et vous, Montagne sainte, soyez notre Sinaï, devenez un volcan, plus de miséricorde aux traîtres. Le jour de la justice est venu. Les citoyens de Paris la réclament. *Des subsistances, et pour en avoir force à la loi.*

Billaud-Varennes, interprétant les applaudissements qui avaient accueilli ces violences dans la salle et dans les tribunes, parla du défaut d'action que constatait la pétition. N'était-on pas circonvenu par des intrigants? Il conclut en demandant *la peine de mort* contre les administrateurs qui négligeraient l'exécution des lois ; puis, l'arrestation de tous les *suspects... Il faut agir.*

Le 5 du même mois, Chaumette se présenta à la barre de l'Assemblée, lui, procureur de la Commune de Paris et fonctionnaire à ce titre,

1. Pourquoi faut-il trouver le nom du futur maréchal Brune parmi les généraux de ces hordes ? Il commanda à ce titre l'armée révolutionnaire qui accompagna à Bordeaux les représentants en mission à l'intérieur dans cette ville. La cause déterminante de son assassinat en 1815, la voilà peut-être, suite d'une vengeance particulière.

pour exiger d'elle la création d'une colonne exterminatrice. Les oppositions à l'intérieur contre une tyrannie en plein exercice, voilà ce qu'il fallait briser par la guillotine. Au nom de qui parlait Chaumette? Des Jacobins, du fameux Club et des Commissaires des Sections. Aux adversaires, que promettait-il?

« Jetons entre eux et nous la barrière de l'éternité !... Le jour de la justice et de la colère est venu... Que cette *armée* soit suivie d'un Tribunal incorruptible et redoutable et de l'*instrument fatal* qui tranche d'un seul coup et les complots et les jours de leurs auteurs... Justice et point d'oppression! »

Donc, la guillotine, et de suite; la guillotine partout. Les événements ont appris l'usage qu'on en fit; elle devint un instrument favori aux armées comme à l'intérieur, d'où le surnom de *fenêtre nationale.*

Danton s'écria après les vociférations de Billaud, que ce n'était pas assez. Il fit voter « quarante sous par séance comme juste rétribution » aux patriotes qui assisteraient le jeudi et le dimanche aux séances des assemblées de sections par semaine.

Munis de cette arme d'un nouveau genre, Saint-Just et Lebas, du Nord au Rhin, Gaston et Pinet aux Pyrénées, Carrier dans l'Ouest, à l'intérieur Fouché, Collot à Lyon et Fréron à Toulon comme à Marseille, Jourdan à Avignon, Tallien à Bordeaux, Maignet sur le Rhône, allèrent tuer avec leurs hordes rouges.

Le 9 septembre, Carnot, qui désirait soustraire à la Commune cette force armée dont la Convention tolérait la création, la soumit à des formes militaires. Mais ses collègues imposèrent dans le Comité la nomination des officiers, de l'état-major et des généraux qui la commandaient à l'élection. C'était rendre d'un côté ce que l'on retenait de l'autre. Le certificat de civisme devait l'avilir. Des gens sans aveu se firent inscrire dans les sections; la toute-puissance de leurs comités, dénommés justement révolutionnaires, livra la capitale à une agrégation effrénée; son enthousiasme sera plus tard sa condamnation.

Le Club des Jacobins discuta le 25 la liste de l'état-major acceptée par le Conseil Exécutif (1).

1. La garde nationale de Paris comptait au début de 93 cent dix mille hommes armés; la gendarmerie et les vainqueurs de la Bastille deux mille cinq cents; les fédérés cinq mille et la cavalerie de ligne deux mille six cents. Une force prête à toutes les calamités, la voilà. L'armée de l'Insurrection jouant au soldat debout contre l'ennemi, on en compte les séides; ils étaient cent vingt mille!

Barère rédigea le rapport du 5 septembre 93 qui organisa cette armée du crime.

Le général-commandant Ronsin (1), les brigadiers Boulanger et Parein, déclarés trop purs pour être discutés, furent acclamés. Le chef de la cavalerie, Marguel, obtint son élection après d'énergiques promesses, résultat des débuts; quant aux talents militaires, la question fut écartée comme incivique. L'adjudant général Mauban, taxé d'être un contre-révolutionnaire, insista pour obtenir ce grade, afin « de conserver sa réputation, flétrie par une aussi déplorable méprise. » Il se réclamait, du reste, de son protecteur Hanriot. Son collègue Houssaye, connu pour ses actions d'éclat, eût été méconnu si son surnom Pas-de-bon-Dieu n'eût fait briller son patriotisme.

Le corps des officiers supérieurs ne présenta qu'un cas singulier, celui du chef de bataillon Cordier. « Il a logé chez le ci-devant Monsieur, frère de Capet, » s'écria un membre. C'est assez, vociféra-t-on, on ne peut en entendre davantage. Il fut cependant maintenu, après explications.

La théorie de l'armée révolutionnaire fut émise sur cet aveu :

« Son acceptation constitue un fait exceptionnel puisqu'il ne fait partie d'aucune *société populaire*. Ces assemblées étant le champ de bataille où les patriotes ont combattu en faveur de la liberté, les nouveaux officiers doivent y avoir tous figuré, et encore depuis longtemps, car il ne faut pas que l'armée révolutionnaire soit infectée de républicains datant seulement du 10 août. »

On distingua encore, parmi les quartiers-maîtres, Lacour, qu'un tribunal réactionnaire de Nantes avait condamné à mort pour sa propagande en faveur des doctrines de Marat (2).

L'état-major ainsi recruté, la nouvelle force armée put se distinguer à volonté. Avant son départ, Chaumette désira lui remettre *l'instrument du supplice des aristocrates*. Ce don précieux fut réclamé au club par le général de brigade Boulanger : *Je veux absolument une guillotine*. A

1. Ronsin paya sa nomination séance tenante, il dénonça Canclaux et Dubayet comme dangereux et incapables ! Merlin de Thionville fut assez puissant pour les sauver en invoquant ses propres services en Vendée et à Mayence.

2. Laplanche écrivait le 7 octobre 93 au comité de Vierzon :

« De là, je me suis rendu sur la place d'armes où j'ai trouvé toute la *garde nationale* en rang de bataille. Je l'ai passée en revue au milieu des cris de : Vive la République ! Vive la Montagne ! et des serments de périr pour la Liberté ; je lui ai parlé de ses devoirs et tous les citoyens soldats ont juré de les remplir. Aucunes plaintes n'ont été portées contre les officiers ; en général, on en parait content. J'ai distribué en votre nom une somme de 2.000 livres à cette *garde républicaine* pour être consacrée à des fêtes civiques. » Cité dans la revue : *La Révolution française*, juillet 1895, article : La mission de Laplanche, p. 34.

quoi son collègue Parein répliqua : *J'en réclame deux.* La Convention refusa, s'en tenant aux termes du décret. Les proscripteurs surent y suppléer.

Le 20 octobre, les premiers contingents de cette horde défilèrent devant la Convention. Charlier les harangua comme président et les assura que leurs vertus garantissaient leurs futurs exploits ! Combien y avait-il là d'assassins de septembre, Charlier oublia de le constater ; leur conduite à Beauvais et leurs services à Lyon l'apprirent au pays.

Le monstre de l'aristocratie produisit, par leurs *recherches*, des sommes considérables en espèces, et les *incursions philosophiques* dans les églises, l'arrestation de cent prêtres pour le seul département de l'Oise, avec des sommes ou des métaux de toute espèce.

L'affiliation au Club des Jacobins de Paris devait amener sur ce point encore une création par voie d'imitation.

Les sociétés populaires demandèrent, sur le conseil des chefs parisiens, sans nul doute, que des détachements de cette armée vinssent dans leurs cités. Eux seuls pourraient *réchauffer le patriotisme des modérés.* La Convention déclara que la sienne suffirait à la tâche ; on eût dit que les terroristes du Comité reculaient, effrayés des conséquences de leur œuvre et des mépris que lui jetait Carnot. Mais les passions étaient trop violentes, et les fédéralistes comme les Vendéens étaient trop redoutables pour qu'on écoutât sa voix. Les représentants du parti jacobin, alors aux frontières ou à l'intérieur, stimulèrent le zèle des Municipalités, qu'ils auraient dû contenir. Lille et Bordeaux, Colmar et Toulouse, Lyon et Marseille, d'autres villes encore, eurent leurs armées révolutionnaires. Conflagration du crime dans un bouleversement d'où l'humanité et la pitié détournent les yeux !

Leur œuvre (1), un poète l'a définie en vers cruellement admirables ; les voici :

Comme un vaste décor qu'on prépare sans bruit,
Dans la déserte rue on la dressait la nuit ;
Et, le matin venu, la charpente livide
Apparaissait debout sur un espace vide !
On eût dit que l'enfer, par un enchantement,
Avait improvisé ce hideux monument.

1. La maréchale Oudinot, du grand nom de Coucy, a raconté qu'on avait lancé contre elle un mandat d'arrêt spécial... Elle avait deux ans et demi. Son grand-père, ancien officier, ne put être incarcéré à raison de son âge ; vingt volontaires le gardèrent à vue, nourris à ses frais. Sa maison devint un *corps de garde.* (Récits de guerre, ch. II, p. 59.)

Toujours elle, toujours, sur les places des villes,
Offerte comme idole aux populaces viles ;
Ou, courant la campagne, et traversant les bourgs,
Au son grêle et fêlé des civiques tambours.
Ses farouches amis ne juraient que par elle ;
Elle fit du supplice une mort naturelle,
Et sans cesse agitant son triangle d'acier,
L'Etat battait monnaie avec ce balancier (1).

La République du dictateur fut dirigée politiquement sur tous les points de la France par des gens en haillons ; ils les méritaient ces haillons, plus encore moralement. Leurs chefs, dans les assemblées, heureux de flatter la lie de la nation, se vêtirent comme les égorgeurs d'immondes carmagnoles pour fraterniser avec eux. Ils crurent affermir leur popularité malsaine, et ne comprirent pas que l'avenir apprendrait à leurs amis le mépris qu'avait pour eux le bas peuple. Les rapports de police l'attestent.

Les *Comités révolutionnaires*, issus des agitations des Sections parisiennes, avaient d'abord été contestés. Protégés par Danton, ils furent reconnus par la Convention officiellement, après un premier projet de les supprimer. Epurés, puis maintenus à Paris, ils eurent des coopérateurs dans les départements. Décrétés au nombre de cinquante mille, ils fonctionnèrent par moitié seulement, sur l'avis du comité de législation. Chacun d'eux comprenait cinq membres, recevant personnellement une indemnité de 3 livres par jour d'abord, puis de cinq livres ; la populace leur fut chère et ils donnèrent les instruments de ses caprices.

Marat porté en triomphe et vainqueur des Girondins, la Vendée triomphante au début de son soulèvement, les Espagnols menaçants aux doubles frontières des Pyrénées, Dampierre battu au Nord après les désastres de Belgique et les trahisons, quel spectacle ! Des départements voisins de la Vendée envoyèrent des troupes pour les combattre. Le département de l'Hérault leva 6.000 hommes et 6 millions, puis adressa une Adresse au peuple de la capitale, afin d'être imité. La Convention laissa démembrer sa souveraineté. On le comprendra facilement, les scélérats de la Commune parisienne n'entendirent pas être en reste. Ils organisèrent une armée bien à eux, une armée de douze mille individus, de ceux que Clauzel appellera, en décembre 94, des

1. *La chute de Robespierre*, par Barthélemy et Méry, dans les Douze journées de la Révolution.

buveurs de sang. Les fameux Comités révolutionnaires des Sections obtinrent une autorité dictatoriale. On protesta en vain. Marat déclara que MM. les épiciers conspiraient et qu'il fallait incarcérer tous les adversaires comme *suspects* (1).

Nous n'entendons pas faire l'histoire de l'armée révolutionnaire ni celle des Comités du même nom. Nous renvoyons aux exposés de Lecointre à la Convention, et à la dépêche du commissaire national Pelletier sur Lyon. Le premier les accusa de *brigandages* et d'*infamies qui font horreur*, le second avouait que le spectacle de leur justice endurcissait les habitants de cette cité, car *les exécutions ne faisaient plus que peu d'effet*. Ce fut alors qu'on substitua à l'échafaud les fusillades en masse et l'emploi du canon, moyens qu'avait repoussés Couthon (2).

Arrêtés successivement puis relâchés de même, les chefs devaient périr avec Hébert, dont ils étaient les complices. On observera qu'ils ont été accusés, non sans raison, d'avoir été à la solde de l'étranger. On voulut, par leurs actes, exciter contre la Révolution une réprobation décidée. Cambacérès et Treilhard, Carnot et Hoche, Desaix et Gouvion-Saint-Cyr, Minge et Fourcroy, leurs émules et leurs rivaux, sa gloire n'eût jamais accepté de telles solidarités. L'or de la trahison a déshonoré les chefs convaincus, soit qu'ils aient été exécutés, soit qu'on ait ignoré la culpabilité de tous. Que les hommes politiques assez fermes pour solder ces instruments de leurs habiletés les gardent. La Révolution ne les connaît pas, elle n'a qu'à les flétrir !

Les Sections de Paris ne savaient qu'assassiner. Par ses théories, Robespierre ne parlait que de vertu et ne voulait que des supplices. A l'élégance traditionnelle de nos mœurs, ses amis du club et des Comités révolutionnaires avaient substitué les haillons de Marat, le Prussien, chef des espions de l'étranger. Avec Saint-Just, ils vécurent dans l'atmosphère des chimères qu'ils décorèrent de noms pompeux : liberté, égalité, raison et justice sociale. Ils les couvrirent de flots de sang par la guillotine et par le tribunal criminel extraordinaire. On l'a constaté pour flétrir leur œuvre : *Jamais il n'y eut tant de sang sur la vérité*.

1. Merlin de Thionville fit décréter le 3 janvier 1794 que tous ces comités et les agents « se disant délégués par les Représentants du peuple ou des ministres » et qui avaient imposé des taxes révolutionnaires, seraient tenus de rendre leurs comptes.

2. La tyrannie fut telle dans les départements qu'elle fit l'objet de protestations au Comité et à la Convention dès août 1793, notamment pour le Midi.

Un seul document montrera par le langage de son auteur, le rôle des généraux de l'armée révolutionnaire dans les départements. Dufresse écrivait au ministre de la guerre le 6 décembre :

Tous les habitants du Nord semblent isolés de la République ; le peuple n'est pas instruit sur le bonheur que notre constitution promet.

Nous avons commencé nos travaux par une visite à la municipalité, que nous avons trouvée coupable. Les uns étaient de riches accapareurs, les autres d'anciens signataires des adresses à Roland et à la faction girondine ; les premiers ont été mis en arrestation et déportés. Isoré a créé un tribunal composé de tous les présidents des sociétés populaires, pour juger ces amateurs du fédéralisme.

De là nous avons été à la société populaire, nous avons réveillé l'énergie des *sans-culottes* (1). Nous leur avons fait connaître les droits qu'ils avaient, nous les avons invités à une dénonciation franche sur tous ces hommes qui voudraient entraver la révolution. Ils ont dénoncé tous ceux qui étaient suspects, ils ont été mis en arrestation. La ville commence à devenir un des sanctuaires de la liberté, les églises sont fermées, le temple de la morale sera le seul lieu où le peuple viendra entendre la vérité ; le *cèdre ecclésiastique* a été sapé dans sa racine (2).

Terminons cette étude en disant ce que devinrent les *Vainqueurs de la Bastille :*

Ils composèrent la 35e division de *Gendarmerie nationale* et combattirent en Vendée.

1. *Conseils aux Sans-Culottes*, d'après l'Heureuse Décade (1794).

Rhabillez-vous, peuple français,
Ne donnez plus dans les excès
De nos faux patriotes ;
Ne croyez plus que d'être nu
Soit une preuve de vertu :
Remettez vos culottes.

Distinguez donc l'homme de bien
Du paresseux et du vaurien
Et des faux patriotes !
Peuple honnête et laborieux,
Ne vous déguisez plus en gueux ;
Remettez vos culottes.

2. On remarquera l'accusation sans preuves que formule Dufresse : il n'en livrait pas moins au bourreau ceux qu'il condamnait.

Le 1er juin 94, Tallien et Thuriot rappelaient que leur pays d'origine était le faubourg Saint-Antoine, qui donna naissance à la liberté.

Léonard Bourdon demandait pour chacun d'eux une indemnité de 400 livres. Thuriot, de nouveaux uniformes, afin que les anciens qui portaient gravés « en glorieux caractères leurs services », fussent conservés pour les fêtes nationales. Tallien, fort rusé, répliquait que cela regardait les Comités et que l'important était pour le chef « l'accolade du président. » Après quoi, on décréta que la 35e division avait bien mérité de la patrie.

Faut-il s'étonner si la Convention céda aux réclamations de ceux de ses membres qui dépeignaient les excès de ces prétendues armées? Instruite par leurs commettants, ils voulurent son licenciement et l'obtinrent le 29 mars (1). Au nom du Comité de Salut public, Barère dévoila *l'ambition criminelle* de cette troupe et de son chef, *ses projets hostiles* (2). La Convention déclara que si elle ne se dipersait immédiatement, ses officiers seraient punis de mort, et les *soldats de dix années* de fers... Que d'aveux dans cette condamnation !

1. Ils durent rendre leurs effets et leurs armes, reçurent une feuille de route en échange. Ils touchèrent leur solde jusqu'au 22 avril. Quant à l'artillerie, exceptée de cette censure, ses 24 compagnies de canonniers redevinrent l'artillerie des sections armées.

2. Il cita ses excitations à la révolte parmi les troupes de la ligne et ses conflagrations avec l'autorité militaire.

LIVRE QUATRIÈME

SAINT-JUST ET HOCHE EN ALSACE

CHAPITRE XIX

MISSIONS DE RICHAUD, EHRMANN ET CUSSET A L'ARMÉE DE LA MOSELLE

I. Richard, maire de Versailles, remplace l'amiral Kersaint. — Lettre de démission de l'amiral. — Mission de Richard et de ses collègues Cusset, Ehrmann, fin 93. — Habits blancs de la ligne, habits bleus des volontaires. — Les généraux se dérobent aux commandements importants. — Correspondance et apostrophes cornéliennes. — II. Que se passa-t-il à cette armée ? Proclamations et actes des représentants, fournitures. — Cusset indigne de ses collègues. — Retraite de nos troupes sur le Rhin et sur la Moselle. — Hoche ramène la victoire malgré les Catalina du triumvirat.

I

Elu maire de la ville de Versailles le 15 novembre 1791, Hyacinthe Richaud a laissé sur les temps on l'on égorgeait sans droit, jusque dans les prisons, un nom vénéré. Son dévouement est resté légendaire. Il tenta le salut des prisonniers d'Orléans qui comprenaient l'ancien ministre de Lessart pour les affaires étrangères, et d'Abancourt pour la guerre, le duc de Cossé-Brissac commandant la garde constitutionnelle du roi, l'évêque de Mende, comte de Castellane, et vingt-trois officiers du régiment de Cambrésis accusés d'avoir voulu livrer la citadelle de Perpignan aux Espagnols. Au péril de sa vie, il put arracher 9 personnes sur cinquante-trois à la mort (1). Sa conduite lui valut d'être choisi comme député suppléant à la Convention ; il y remplaçait le 22 février 93 le vice-amiral Kersaint. Démissionnaire par une

1. Cet attentat contre le droit criminel avait été organisé par Fournier, dit l'Américain. Certains assassins furent poursuivis le 11 thermidor an III. L'acte d'accusation figure dans les archives versaillaises, sous la fiche *Prisonniers d'Orléans*. Il porte en tout avec des instructions subséquentes sur 22 coupables. Deux seulement furent exécutés, un troisième se suicida et la femme Perrin s'étant déclarée enceinte jouit avec 18 de ses complices du décret de brumaire an IV, relatif à une Amnistie générale pour actes révolutionnaires.

lettre publique et décisive contre des hommes de sang, ce dernier s'écriait le 20 janvier :

« Ce qui m'est plus impossible encore, c'est de supporter la honte de m'asseoir dans son enceinte avec des hommes de sang, alors que leur avis précédé de la Terreur l'emporte sur celui des gens de bien, alors que Marat l'emporte sur Pétion. Si l'amour de mon pays m'a fait endurer le malheur d'être le collègue des panégyristes et des promoteurs des assassinats du 2 septembre, je veux au moins défendre ma mémoire du reproche d'avoir été leur complice ; et je n'ai pour cela qu'un moment, celui-ci ; demain, il ne sera plus temps. »

A ce langage, le Comité de Salut public trouva une réponse pratique : la mort. Le 4 décembre de la même année, le Tribunal révolutionnaire de la capitale l'envoya à la guillotine parce qu'il l'avait convaincu *d'avoir sciemment avili la représentation nationale*, d'avoir tenté de relever la royauté, d'avoir conspiré contre l'unité de la République et contre la liberté du peuple. C'est dans la salle de l'Egalité, sise au palais, que fut prononcée cette sentence de mensonges accumulés.

De février à juillet, Richaud siégea sans intervenir dans les délibérations de la Convention. Ce fut lui qui, d'après le récit de son biographe, demanda à être compris parmi les députés qui renouvelaient le personnel des missions aux armées (1). Il partit pour le quartier général de Limbach avec Erhmann ; il s'y rencontra avec Soubrany et Cusset. Nous connaissons Soubrany, mais qu'était Cusset ? que faut-il penser d'Erhmann ?

Le premier représentait le département de Rhône-et-Loire ; obscur, il a peu marqué dans sa mission, qui fut la seule qu'on lui ait confiée. On va le juger ici. Le second appartenait au Bas-Rhin. Il fut homme d'action, répandu dans les commissions d'affaires, s'occupa tour à tour des armées, de l'émigration en Alsace, et se montra patriote intraitable, discuta les attributions mêmes du Comité de Salut public, des biens nationaux, du code civil, d'instruction publique et de questions électorales. Ce talent varié lui valut, après l'an III, d'entrer aux Cinq-Cents. Il surpassait ses collègues, sauf Lacoste et Milhaud devenu célèbre plus tard.

Nulle armée n'aurait vu plus de déserteurs que la malheureuse armée de la Moselle, après Valmy et Jemmapes. Ce fait ne saurait étonner,

1. Voir pour le présent chapitre l'ouvrage de M. Moussoir : *Le conventionnel Hyacinthe Richaud*, qui abonde en documents officiels provenant des archives de Versailles, de la guerre et du palais Soubise.

puisque les volontaires n'étaient appelés réellement que pour la durée de la *campagne*. Or, les termes *guerre*, *campagne*, diffèrent du tout au tout ; avec ce que le lecteur connaît sur la question, il n'y a pas à insister. Cette armée était commandée par Houchard : elle devait agir isolément quoique se reliant par un plan unitaire avec celle du Nord que dirigeait Custine et avec celle du Rhin sous Beauharnais. La première était à sa gauche et la seconde à sa droite, Metz lui avait été assignée comme lieu de rassemblement.

Cette situation *intermédiaire* réduisit fréquemment sa vitalité et son rôle. On vit en elle une sorte de facteur secondaire ; de là des amoindrissements d'effectifs jusqu'à la disloquer ; elle fut une adjonction, une coopération ; mais le jour où Hoche la conduisit, il l'immortalisa par son génie et par ses victoires dans une campagne que nous avons déjà racontée et qui est restée un modèle, une gloire.

Avant l'arrivée de Richaud, le prévoyant Bouchotte avait envoyé des agents distribuer le *Journal de la Montagne* aux troupes. Ils s'empressèrent de l'informer que des envois répétés opéreraient un très grand bien dans l'armée et dans les garnisons. Les espions du ministre gagnaient bien leur argent.

L'*habillement des troupes* fut une affaire aussi importante que leur armement en soi ; la question de la couleur devint à côté une véritable affaire d'État. Les régiments de ligne et les volontaires ne se comprirent pas au début ; on avait vu des lieutenants-colonels élus par ces derniers solliciter un modeste grade de sous-lieutenant dans la ligne, moyen peu propre à relever les seconds à leurs yeux. De là une antipathie que des faits analogues avaient aggravée en campagne. Or, cette situation était partout la même.

La ligne avait gardé l'antique habit blanc et n'adopta que progressivement le numéro par régiment qu'on avait substitué à leurs anciennes dénominations : Auvergne, Bassigny, Bourgogne, Cambrésis, ou bien Navarre, Picardie, Languedoc, Guyenne, Turenne, pour l'infanterie. Dans la cavalerie aux noms retentissants et aux éclatantes prouesses, le mal fut moindre à raison de la faiblesse de son chiffre. Mais l'infanterie tint à des noms qui rappelaient, depuis la guerre de Trente Ans, des célébrités connues de l'Europe entière et des victoires que rien ne semblait pouvoir amoindrir. Ah ! c'était bien cependant une *Ère nouvelle* qui commençait, cri uniforme de deux hommes de génie : Mirabeau et Goethe ; c'étaient des victoires à double portée qu'on allait gagner pour la patrie française et pour les peuples.

Habits *blancs* et habits *bleus* étaient en guerre.

Naturellement, les agents du jacobinisme attisaient les dissensions par leur langage grossier et leurs attaques contre la tenue des despotes. On peut en juger par le style qu'ils employaient dans leurs plaintes officielles. Plus de demi-mesures ni de partis conciliatoires, écrivaient-ils. Des moyens perfides discréditent l'habit bleu. En voici la preuve. On ne cessait de répéter que la plupart des soldats étaient tout nus. *Eh bien! depuis le décret qui enjoint de porter l'habit tricolore, on ne voit plus sortir des magasins que des habits blancs.* Le rédacteur de la dépêche oubliait que Metz était un centre d'approvisionnement et de magasins depuis Henri II. Il n'oubliait que cela. A Toulouse, à Douai, à Strasbourg, il en était de même pour les armées des Pyrénées, du Nord et du Rhin. Mais le particulier ajoutait, pour surexciter les associations jacobines, ces paroles significatives : *On a même l'air de jouir en les distribuant aux solddts.*

Autre perfidie ! Les habits distribués à la ligne étaiet superbes, beau et bon drap blanc, bien faits, d'une ampleur commode pour la campagne. Ceux des volontaires, mauvais drap, mal confectionnés, étroits, ridiculisant ceux qui les portent et les empêchant d'utiliser leurs armes. Ce tableau poussé au noir avait une conclusion qui s'accordait avec la précédente : la malveillance prône l'avantage de porter des habits blancs. Encore un peu, et en 1794 cette distinction devait prendre fin.

Ce fut au milieu de ces sectaires qu'opéra Richaud. Un de ses collègues, le seul à notre avis qui ait pris cette décision, démissionna. Des talents communs comme les siens ne pouvaient suffire à sa tâche ; c'était, du moins, son avis. Ni la responsabilité à encourir, ni le travail à entreprendre, ni les dangers à braver ne l'effrayaient. Les ressources nécessaires, il ne les trouvait pas dans son esprit. Gentil de la Manche est l'unique représentant qui se soit retiré d'une mission sans la remplir.

Son collègue Richaud, homme de caractère, montra plus de vigueur. Il en eut besoin. Les généraux à la suite des revers de Belgique et de leurs conséquences révolutionnaires mettaient un empressement notoire à refuser des postes compromettants à un titre quelconque. Aussi, vit-on une succession de généraux incessante des Pyrénées au Nord. C'était à qui n'accepterait pas de commandement en chef. Destitutions, remplacements, nominations se succédaient à désespérer. On l'a prouvé. Du jour au lendemain, on voyait une armée ou bien un corps d'armée dont les délimitations géographiques établissaient l'action, sans chef.

Dans les services, même situation. Alors, par l'intervention suprême des mandataires de la représentation nationale, on désignait celui-ci, on imposait celui-là, on suspendait et on maintenait tour à tour. Il y eut mieux. Des généraux improvisés ou bien revêtus du commandement *protestèrent* contre l'honneur anquel ils étaient appelés. Ils inondaient de leurs lettres les bureaux des représentants, du Comité, de la Convention même, de leur ministre tout naturellement. A l'armée de la Moselle on eut une succession de généraux en chef s'intitulant malgré leur titre de *provisoire*. Cela dura depuis l'arrestation de Houchard jusqu'à l'arrivée de Hoche.

Une phase de l'un d'eux fera juger l'état des esprits dans les états-majors et la question sans appel. Il manda aux représentants : « J'ai dû *refuser la place de général en chef* en remplacement d'Houchard dont vous venez de m'honorer parce que j'ai fortement senti que les preuves les plus soutenues de mon ardent amour pour la Liberté et l'Égalité ne peuvent *remplacer les talents* qui me manquent. » Ce grade considérable avait une influence directe sur les destinées de la République. En outre, considération sans réplique, il avait eu le malheur de naître dans une *caste suspecte*. Le dernier argument ne manquait pas d'adresse. *Fixez-moi au deuxième rang.*

Qu'était Schauembourg ? Etranger d'origine, volontaire d'ancien régime au régiment de Nassau, un de ces corps dont l'Allemagne du Sud avait rempli les cadres, colonel en 1791, général en 92, divisionnaire l'année suivante. Sa modestie ne l'empêcha pas d'être incarcéré ultérieurement après destitution ; le dévouement de sa femme l'arracha à l'échafaud (1).

Richaud informa par deux dépêches le président de la Convention et le Comité de Salut public de ce refus qu'il avait accepté en se basant surtout sur sa qualité de *ci-devant*. Il a gravé pour l'histoire un aveu inattendu et vrai à cette date : *Il est bien peu de républicains sous l'habit d'officier-général.* Qui remplaça le récalcitrant ? Un ancien colonel de grenadiers royaux de Guyenne, de Ferrier du Chastelet ! Là-dessus, protestation au Comité contre ce choix venu de ses bureaux. Les représentants ajoutaient même qu'il y avait danger à confier une division à ce général. L'influence des Montagnards Montaut et Soubrany

1. Général en chef de l'Armée d'Helvétie en 1798, il prépara la campagne de l'année suivante et ne fut retraité qu'en 1814. Il mourut en 1831. Il a donc servi durant deux Épopées.

l'avait emporté ; loin de Paris, on retrouvait donc les déchirements des factions.

Quoi qu'il en soit, l'élu n'eut qu'à rejoindre. Du Rhin, où il combattait, à la Moselle. Mais auparavant il protesta auprès de Bouchotte que ce commandement était au-dessus de ses moyens physiques et moraux. Quelle était l'attitude des Conventionnels réunis à Bitche en conseil de guerre ? Les généraux ne cachaient pas, racontaient-ils dans leur correspondance, leur indignation sur le projet *d'exclure les nobles.* Ils faisaient sonner bien haut qu'on les dépouillait de toute confiance et qu'on les soupçonnerait *quand même ils seraient vainqueurs.* Or les expressions ci-dessus appartiennent aux dépêches des commissaires (1).

Eh bien ! le jour où ayant rejoint de Ferrier, il apprit que l'armée était en péril, il manda à Bouchotte qu'il allait monter à cheval. On l'avait attaquée de quatre côtés à la fois et l'avant-garde était compromise. *Je n'hésite plus et je vous propose... d'accepter le commandement qui m'avait été déféré.* Nobles accents d'un soldat et d'un Français. Enflammé de colère, textuel, il ajoutait plein de courage : *J'accepte cent mille fois.* Il servit d'aide de camp à Schauembourg selon son engagement. Cette conduite le sauva plus tard.

A ces chefs d'un jour succédèrent aussi rapidement qu'eux, Moreau, Pully, comte de naissance (2), d'Aboville, autre noble qui déplorait le hasard qui l'avait accablé en le mettant dans une caste de vieux préjugés ; mais *la Convention peut-elle*, demandait-il, *prononcer un décret contre une classe qui n'existe plus ?* Devant son ordre il obéissait sans murmure, se voyant *suspect*. Le mot terrible, d'Aboville le prononça ; il rappela qu'il servait réellement depuis cinquante années, qu'il avait assisté à quatorze campagnes, à douze sièges et à une bataille. Il formerait des vœux incessants pour la prospérité de sa patrie. Aussitôt, on passa à un autre, le comte de Launay, autre suspect. Intelligent, ce chef refusa trop d'honneurs. De colonel en juillet, on le voyait divisionnaire à la fin de septembre ; il suspecta qu'on le trouverait suspect

1. Une dépêche signée Richaud mais aussi par Milhaud, Soubrany, Lacoste, Jean Bon-Saint-André, déclarait que Beauharnais avait de l'esprit et du patriotisme, mais son amour-propre blessé (un républicain n'en a jamais) paralysait ses facultés.

2. Ce général s'était bien battu sous Beurnonville en décembre 92 ; oui, mais la dépêche qui le constatait émanait de Beurnonville peu estimé de la Montagne.

en ces termes : *Je veux commander cinq à six mille hommes, mais non vingt-cinq*. C'était formel. La Patrie avait le droit de lui demander son sang et sa vie, rien de plus. *Elle ne peut exiger au-delà de ma capacité*. Que de grandeur antique dans cette simplicité ! On croirait que Corneille inspire ces réponses.

Les péripéties du drame démagogique de la capitale se réfléchissant à distance, en voilà des témoignages essentiels à retenir. La gloire a coûté plus qu'on ne le suppose. Mais elle a élevé les âmes, ennobli les consciences et purifié avec le sang des martyrs, que répandirent à flots les triumvirs, la Révolution.

Les cris de trahison retentirent sur la Moselle, comme ils avaient retenti précédemment à Lille, à Liège, à Nerwinde. Un président de tribunal révolutionnaire, installé à Sarrebourg, se réserva ce plaisir ; c'était Levasseur, frère du conventionnel de ce nom pour la Meurthe. Sa lettre débutait ainsi : « Eh bien, mon cher frère, encore une trahison dont nous avons failli être victimes. » N'allons pas plus loin. Richaud connut cette apostrophe sensationnelle et la dénonciation qui la suivait contre le général Pully. Le sanguinaire Levasseur avait conclu que celui-ci était à la tête du *complot*, et qu'il s'était évadé : *Il a sans doute émigré*. Sans Richaud, Pully, à pareille heure, risquait sa tête, et elle aurait pu tomber.

Mais qu'est-ce donc, écrit-il à Barère, que tous ces galimatias que nous voyons aujourd'hui dans plusieurs papiers publics ? Ce sont d'extravagantes faussetés, elles causent du mal *en dégoûtant et décourageant des hommes*, dont on compromet la réputation, que l'on déchire par de faux rapports qui circulent partout dans les journaux. On veut donc, par des dénonciations erronées ou dirigées par l'intrigue, tout désorganiser. Dans quel but ? Pour se procurer de l'avancement, ou bien, par perfidie, faire beau jeu à nos ennemis. Voilà deux écueils. Richaud accuse à son tour les accusateurs, et il les accuse sans pitié, parce qu'il sent qu'il a pour lui la justice.

Le résultat aux frontières ? Il ne le cache pas au très fin rapporteur du grand Comité, afin qu'il s'en inspire en haut lieu : « Les généraux tremblent des dénonciations, et sont effrayés de leur responsabilité ; c'est ce qui les rend moins entreprenants. » On le comprend sans peine. Pour tout concilier, Richaud veut un bon général, et demande le citoyen d'Aoust. Il est noble, peu lui importe, et voici la raison qu'il donne de ce choix ; elle peut être citée comme un modèle d'originalité. La *confiance* que nos collègues des Pyrénées témoignent à d'Aoust

nous engage à le réclamer s'il est bon pour ici. Et de peur qu'on s'étonne de l'audace, de la simplicité naïve de ce choix, qui offre ces deux caractères, le maire en mission donne le pas à son armée sur les autres. La preuve? Ah ! elle ne l'embarrasse guère : « Les circonstances militaires, plus pressantes sur ces frontières que sur celles d'Espagne. » Les circonstances exigent de grands talents sur la Moselle. De fait, Richaud avait raison. N'oublions pas que trois mois plus tard, les événements allaient lui donner raison : son armée sauvait la France à l'Est. D'où venait au modeste mercier cette inspiration ? Des délibérations auxquelles il assistait avec les généraux et avec ses collègues. L'action doublait ses facultés, et son austère bon sens n'y perdait rien.

Ce serait *trahir* mon pays, écrit le 7 octobre de Launay à Bouchotte, que de prendre une charge dont je ne suis pas capable de supporter le poids. Le 31 du mois, il remit le commandement à Hoche. Nouvelle lettre au ministre, où on lit : « Je la lui remets en bon état, disciplinée autant qu'on peut l'être en campagne. » Son zèle ne s'est point refroidi, il le secondera de son mieux. Il termine en réclamant pour les chefs de brigade la même réforme que celle qu'on a opérée pour les officiers généraux. Attestation inouïe ! *Ils sont presque tous de la caste proscrite.* Ceci est resté étranger à nos historiens. Autre témoignage : *Je ne leur crois pas une autre façon de penser.*

Vainement de Launay s'honore-t-il par ses dépêches, le ministre feint de les ignorer. Il ne les a pas lues. En revanche, on outrage cet homme rare qui fonda un club à Thionville, aux temps constitutionnels, et à Saint-Avold. Robespierre ayant fulminé après avoir soupiré chez les Duplay, il fallait des coupables et des têtes. Il rougissait de prononcer leurs noms, ce qu'il réalisa cependant, car on nous avait livrés à Kulkrenth, ce valet du roi de Prusse. Robespierre se trompait. Ni Hoche, ni Schauembourg, ni de Launay, ne devaient succomber. C'est sa tête qu'il allait jouer, mais d'Aoust périt victime des suggestions de Fabre et de Cassanyès.

II

Nous venons de voir la politique et le généralat en présence. Un regard rapide sur les proclamations et les actes des conventionnels comme sur les fournisseurs complétera cette étude que deux publi-

cistes auront aidé à connaître en entier (1). L'indignité de Cusset ne peut nous laisser indifférent. On arrivera ainsi à la constatation de nos échecs sur le Rhin et sur la Moselle déjà connus par d'autres études, gage de nos mépris pour les triumvirs.

N'oublions jamais que sous la phraséologie révolutionnaire se trouve la vérité exacte relativement aux armées ennemies qui, de Bâle à Mayence et de Trèves à Maubeuge, envahirent notre territoire. Le morceler comme une Pologne nouvelle, voilà le but. Les moyens? Ils furent multiples. On procéda par massacres tant qu'on put. Sur la Moselle, se distinguèrent les Croates, les Hongrois et les Serviens ; quelques corps de cavalerie sont devenus célèbres par leurs pillages comme par leurs cruautés. Les *manteaux rouges* firent exécrer le nom autrichien (2). Ils coupaient les têtes comme les Turcs, et renouvelaient les forfaits des expéditions d'Attila par des cavaliers aux cheveux noirs, au regard sauvage et à la taille colossale.

La levée en masse d'août 93 fut le signal de proclamations dans les armées d'un genre spécial ; adressées aux habitants des frontières, elles furent destinées à passer par-dessus leurs têtes. Rédigées en deux langues, pour l'Est en allemand, elles constituaient des doctrines tant à l'égard des populations qu'à l'égard de leurs princes. Toutes émanèrent des conventionnels en mission, imitateurs des appels comme des colères que la terrible assemblée édicta à partir de la trahison de Dumouriez. Certains généraux en chef en signèrent quelques-unes. Ce ne fut qu'une formalité, ils ne tinrent pas la plume réellement; ils y apposèrent leurs noms par ordre, et ce fut tout.

Dans les termes employés, on retrouve la phraséologie du temps pour les unes comme pour les autres, preuve de l'identité d'origine. Ainsi y abondent ceux-ci : le tocsin tutélaire ; la mort et l'esclavage ; peuples de frères ; hordes sanguinaires des tyrans ; exterminer cette horde d'assassins ; le tocsin de la liberté ; purger le sol de la liberté ; les tigres couronnés ; le valet du roi de Prusse ; les laquais de Pitt ; l'infâme Cobourg ; le ravage et l'incendie de vos propriétés ; exterminer les conspirateurs ; gouvernement révolutionnaire ; enfin, car il faut s'arrêter, les brigands couronnés y figuraient à l'occasion.

Quel fut le rôle de Richaud dans cette armée?

1. Ouvrages de M. Chuquet sur Hoche et sur l'Alsace, déjà cités, de M. Moussoir sur Richaud.

2. Conf. dans Wissembourg, par M. Chuquet.

Il eut à surveiller les agents du Conseil exécutif et les généraux, à s'enquérir de la conduite des officiers, de l'esprit comme de la discipline des soldats, à imposer le respect de la loi de recrutement ; à vérifier chaque jour les vivres en magasin et les munitions en dépôt ; à contrôler les écritures des fournisseurs de tout ordre quant à leurs comptabilités ; à veiller à la réorganisation des armées, mais aussi à traduire devant le tribunal révolutionnaire tout citoyen (militaire ou civil) qui participerait à un complot contre la sûreté de la nation. Telles furent les conséquences du décret du 9 avril sur les missions.

Richaud agit d'accord avec Ehrmann plus particulièrement, et avec Soubrany. L'action du premier s'incarna avec la sienne, celle du second fut distincte là où il l'exerça, et nous lui avons consacré une biographie spéciale à ce titre.

La question des subsistances les occupa de Longwy à Langres et à Bitche. « Ne marchandons plus avec les besoins de nos armées, écrivaient-ils à des administrateurs timorés ; ne laissons pas plus longtemps les défenseurs de la patrie inquiets sur leurs subsistances. » Au Comité de Salut public : « Quoique nous nous soyons transportés à Metz et à Nancy, les bleds de réquisition n'arrivent que lentement. » De là, des inquiétudes journalières. Heureusement, ils ont trouvé de la houille en abondance ; à leur retour des camps, les voitures la transportent à Metz. On tire parti des forêts du pays de Nassau. Le but : activer la fonderie des canons et la fabrication des armes. Dès l'entrée sur le territoire ennemi, on saisit par leurs ordres les bestiaux, les grains et les fourrages dont ils délivraient des *reconnaissances*. Eh bien ! en 1815, on les présentera à la *Commission des réclamations* établie à Paris pour acquitter les frais à payer à l'Europe coalisée ! Combien celle-ci estima-t-elle les saisies accomplies par elle sur notre territoire, de 1792 à 1815 ? par le chiffre zéro. L'équité des trônes d'ancien régime à l'égard de la France de la Révolution, en voilà une marque indélébile.

Au tableau que traçaient des difficultés vaincues nos deux commissaires, le Comité répondait par ses remerciements ; puis, il s'écriait à raison du péril : *Vos pouvoirs sont illimités.*

On volait sur les fournitures, de Paris aux frontières.

A la tribune du palais national, on entendit incriminer une administration entière, celle de l'habillement, le 2 octobre 93. Ses membres partageaient les bénéfices par moitié avec les entrepreneurs. A Metz, l'armée de la Moselle manqua de souliers. Pourquoi ? Parce qu'un même

vol était commis à ce même titre, et que la qualité des cuirs était nulle. « Le plus grand nombre ne peuvent être délivrés au soldat qui murmure depuis longtemps et avec raison contre cette espèce de fourniture. » Nos commissaires eurent à réorganiser des municipalités et des conseils généraux dans trois départements, à surveiller des places d'une importance capitale. Richaud fut le principal auteur et rédacteur des arrêtés de cette armée à cette date. Son bon sens et son activité incessante l'expliquent.

A ses côtés et comme pour le faire mieux valoir, on eut un Cusset. Ce particulier s'occupa d'espionnage ; nous ne connaissons que lui ayant accepté pareille mission parmi les membres de la Convention. Il est à croire qu'il l'avait sollicitée du Comité. Ses dépêches montrent en lui un homme nul d'intelligence, sans instruction, grossier dans ses mœurs et sorti du bas-fond d'un club de faubourg par une élection détestable.

Il débuta dans les camps par un scandale. La correspondance des archives nationales et celle de la guerre l'attestent. Beurnonville l'accusa d'avoir enivré jusqu'à la mort un de ses serviteurs : « Mon nègre est expirant de cette ivresse. » Le corps de garde du quartier général avait servi de champ d'expériences à son amour de l'ivrognerie ; il y avait stationné durant deux jours, trinquant à tout venant. Ses vues quant aux relations extérieures devaient être de même valeur. A Briey, il découvrit *son noyau de nouvelle Vendée*, sans doute à travers les fumées de l'ivresse : *odor di sangue!* Il entendit visiter jusqu'à des souterrains; il y trouva des haillons de malheureux émigrés ou proscrits et ce fut tout.

Lorsque Cusset voulut vingt mille livres du payeur général de l'armée pour « frais de surveillance et correspondance secrète », Richaud protesta. Il informa le Comité de Salut public de ses vues. Par Thionville, Cusset voulait entretenir des intelligences dans le Luxembourg, on le lui interdit. Des plaintes affluèrent sur son jacobinisme et ses excès. Il ne parut à Metz que pour se battre comme un portefaix au club. « On s'y mit les poignets sous le nez, » écrivit le général Krieg à un collègue; il s'en plaignit directement à Richaud sur le même ton. Furent témoins le chef du génie Chasseloup, qui sera le Vauban de Napoléon, et Bertrand, le futur successeur de Duroc, comme grand maréchal du palais.

A l'appel de concorde fait par le général Krieg, sait-on ce qu'avait répondu Cusset : « Vous aussi, vous êtes un traître. » Cette infamie ne

lui paraissant pas assez déterminante, il ajoutait une apostrophe significative : *Savez-vous bien que je peux vous faire arrêter sur-le-champ ?* Assez sur cet énergumène; Richaud lui tint constamment tête, cela nous suffit, et son collègue Ehrmann avec lui.

Que faut-il penser des retraites de l'Armée de la Moselle ?

L'adjudant général Duvigneau l'a constaté dans un travail manuscrit au dépôt de la guerre. Les désastreuses affaires de Pirmasens dont il fut témoin aux délibérations qui les préparèrent et acteur durant les combats, la responsabilité en revient en entier aux conventionnels en mission : « Ce ne fut, dit-il, qu'une *idée des représentants du peuple* qui crurent que l'occasion était belle, et qu'il était aussi facile de monter sur les retranchements qu'ils voyaient devant eux, que dans la tribune aux harangues. » Leurs noms ? Richaud, Ehrmann et Soubrany. Le jugement est dur, mais il est exact. Le résultat ? Deux mille hommes tués et blessés, trois batteries d'artillerie perdues et 300 chevaux. Les conséquences d'un coup de tête, les voilà sans commentaires, et encore les morts furent-ils de 1788 hommes. Quant aux militaires, ils avaient opposé à ces attaques les plus vives résistances, mais en vain.

Colonel de l'ancienne armée, Soubrany fut ici sans excuses, son expérience ne lui servit de rien (1).

Hoche arriva enfin; c'était le salut, le triomphe.

Pour novembre et décembre, la correspondance abonde (2), sans autre trait à part que celui-ci pour la présence sur les champs de bataille des représentants : *Nous avons le plaisir de satisfaire notre inclination particulière.* Quoiqu'il eût sauvé l'armée, le second jour du Kayserslautern, le général de Hédouville fut arrêté sur un ordre venu de Paris. On y mit du temps, et ce retard le sauva avec thermidor. Le 17 frimaire an II, Richaud termina sa mission sur cette bonne action, et n'en accepta plus d'autre (3).

1. L'adjudant général Becker, fils du représentant de la Moselle de ce nom qui avait refusé de voter la mort du roi, fut suspendu par les trois commissaires d'un commun accord. Réintégré fin décembre, il passa en Vendée, s'y honora par son humanité de l'aveu des administrations de ces contrées, et attira par sa bravoure les regards du noble Desaix ; il dut à son admiration d'épouser la sœur que ce dernier ne put donner à Marceau.

2. Elle remplit le huitième chapitre de l'ouvrage distingué de M. Moussoir sur Richaud.

3. Ses comptes fidèlement rendus figurent en détail dans ce livre précité ; ils sont du petit nombre de ceux qui nous ont été conservés.

CHAPITRE XX

MISSIONS DE SAINT-JUST SUR LE RHIN

Biographie de Saint-Just. — I. *Discours :* Sur les subsistances et sur la discipline. — Unité de la République. — Rapport sur le Gouvernement révolutionnaire. — II. *Proconsulat d'Alsace.* — Iniquités de son tribunal voulues et ordonnées par lui. — III. *Opérations militaires.* — Registre d'ordres (unique). — Témoignages de Barère et de Masséna sur l'arrestation de Hoche, conçue et exécutée par ordre de Saint-Just.

Saint-Just, de son vrai nom Antoine-Louis-Léon-Florelle de Saint-Just, était fils d'un ancien maréchal-des-logis de gendarmerie et chevalier de Saint-Louis. Né à Decize, dans le Nivernais, le 25 août 1769, il devait être guillotiné le 28 juillet 1794, avant d'avoir accompli ses 25 ans. Sa famille quitta le Nivernais dès sa première enfance et s'établit à Blérancourt, en Picardie. Orphelin peu après, il fut placé chez les Oratoriens de Soissons ; son intelligence et sa distinction firent de lui un élève qui aurait été donné comme modèle, si les difficultés de son caractère n'avaient inquiété ses maîtres. Ses études finies, il rentra à Blérancourt, et y devint un libertin si hardi qu'il fut enfermé dans une maison de correction ; c'est là qu'il aurait écrit son poème héroï-comique d'*Organt*, boutades rimées par un pastiche de la *Pucelle*, ce crime littéraire de Voltaire. Sorti de sa prison, Saint-Just tenta inutilement de se marier, parvint cependant jusqu'à la femme qu'il disait aimer, la séduisit, et l'ayant emmenée à Paris vécut avec elle en concubinage. Son nom est parvenu jusqu'à nous par ses compatriotes ; on l'appelait madame Thorin.

Nommé lieutenant-colonel de la garde nationale de Blérancourt, comme récompense de ses discours démagogiques, Saint-Just publia en 91 une brochure intitulée : *Esprit de la Révolution et de la Constitution de France*, qui est sans mérite aucun. On doit y relever pourtant une idée sur la peine de mort qui étonne : « Si le peuple, dit-il, ne peut communiquer le droit de souveraineté, comment commu-

niquera-t-il les droits sur sa vie ? » Cette doctrine devait durer peu.

Candidat à l'Assemblée législative, il fut repoussé ; ses ennemis avaient dénoncé son âge vrai. Il écrivit alors à un de ses amis, un certain Daubigny, une lettre pleine de fureurs, dont la conclusion est à retenir ; mais on doit connaître en son entier cet acte qui est une prophétie tracée involontairement par son auteur. Ce qu'il sera en 93, il l'est déjà en juillet 92, date de sa lettre, fanatique et menteur :

« Je vous prie, mon cher ami, de venir à la fête ; je vous en conjure ; mais ne vous oubliez pas toutefois dans votre municipalité. J'ai proclamé ici le destin que je vous prédis : vous serez un jour un grand homme de la République. Pour moi, depuis que je suis ici, je suis tourmenté d'une *fièvre républicaine* qui me dévore et me consume. J'envoie par le même courrier à votre frère la deuxième. Procurez-vous-la dès qu'elle sera prête. Donnez-en à Messieurs de Lameth et Barnave, j'y parle d'eux. *Vous m'y trouverez grand quelquefois.* Il est malheureux que je ne puisse rester à Paris. *Je me sens de quoi surnager dans le siècle.* Compagnon de gloire et de liberté, prêchez-la dans vos sections ; que le péril vous enflamme. Allez voir Desmoulins, embrassez-le pour moi et dites-lui qu'il ne me reverra jamais, que j'estime son patriotisme, mais que *je le méprise, lui, parce que j'ai pénétré son âme* et qu'il craint que je ne le trahisse. Dites-lui qu'il n'abandonne pas la bonne cause et recommandez-le-lui, car il n'a point encore l'audace d'une vertu magnanime. Adieu, je suis au-dessus du malheur. Je supporterai tout, mais je dirai la vérité. *Vous êtes tous des lâches qui ne m'avez point apprécié.* Ma palme s'élèvera pourtant et vous obscurcira peut-être. *Infâmes* que vous êtes, je suis un fourbe, un scélérat, parce que je n'ai pas d'argent à vous donner. Arrachez mon cœur et *mangez-le ;* vous deviendrez ce que vous n'êtes point, *grands...*

» O Dieu ! faut-il que Brutus languisse oublié loin de Rome !

» Mon parti est pris cependant ; si Brutus ne tue point les autres, il se tuera lui-même (1). »

Avions-nous raison d'avancer que la carrière de sang de Saint-Just est en germe dans ce factum ?

Nommé membre de la Convention en septembre 92, il vint à Paris s'entendre avec Robespierre, son confident. Le 19 août 90, il lui avait écrit pour chercher en lui un protecteur, en ces termes : *Je ne vous connais pas, mais vous êtes un grand homme !* Vous n'êtes point seulement le député d'une province, *vous êtes celui de l'humanité et de la République.* Il est vrai que Mirabeau et Lanjuinais avaient une autre

1. Un publiciste de province, M. Edouard Fleury, a publié en 1851 deux volumes remarquables sous ce titre : *Étude sur Saint-Just.* Vainement M. Hamel a-t-il tenté de répondre à cet ouvrage dans son *Histoire de Saint-Just* imprimée en 1859 ; la vérité sur le proconsul qui dévasta l'Alsace avec Schneider, inflige au dithyrambe de M. Hamel un démenti absolu.

opinion, que Merlin de Thionville aggravera un jour. Les triumvirs acceptèrent bientôt pour axiome de leur conduite cet autre conseil de Saint-Just : *Soyons ingrats si nous voulons sauver la patrie.* Ils l'appliquèrent particulièrement à la noblesse dont il disait insolemment : *Il y a mille ans que la noblesse opprime le peuple français*, sans égards aux services rendus, et à la vérité historique. Le jour où ce sectaire proposa de rétablir la *corvée* des routes en n'y faisant travailler que les nobles détenus et cela *tous les jours*, le Comité de Salut public s'y opposa à l'unanimité. Saint-Just répliqua alors : *C'est la noblesse qui dévorera la Révolution et les révolutionnaires.* Il quitta ses collègues en implorant la mort afin de n'être plus témoin des forfaits contre la Patrie et l'humanité !

Comme homme, il était beau de physique et soigneux de sa toilette ; lorsqu'il montait à la tribune ou qu'il célébrait une fête, il portait un habit de couleur chamois, sa cravate était nouée négligemment quoique avec prétention, son gilet était blanc et à larges revers, il portait une culotte gris-tendre et mettait volontiers un œillet rouge à la boutonnière. Lorsqu'il parlait, sa voix était sèche ou douce avec des modulations félines, mais sa tête redisait à l'observateur ce qu'il était au fond ; dans la rue comme à la tribune, on l'a accusé de s'être traité lui-même de Saint-Sacrement. Par plus d'un trait, on le voit, Robespierre et lui se ressemblaient ou agissaient de concert, prétentieux et à reflets sanglants, par une férocité sans excuse.

Ces deux malfaiteurs ont trouvé des défenseurs parmi les démagogues, les esprits dépourvus de critique et les ignorants, alors que Néron ou Caligula n'ont rencontré que des condamnations éclatantes. Pour obtenir et conserver le pouvoir suprême, ceux qui appelaient Louis XVI un tyran, commirent toutes les tyrannies. Et cependant, on a dit d'eux avec eux-mêmes : *Encore un dernier coup de collier, la clémence allait être mise à l'ordre du jour.* La clémence ! ils l'avaient mise dans des mares de sang. Mais les sophistes aiment les sophistes, et c'est à cela sans doute que nous devons des apologies insolentes. Leurs auteurs ont oublié de lire Gouvion Saint-Cyr en ses *Mémoires ;* nous en avons donné un extrait irréfutable en traitant de la justice à Strasbourg.

Que pouvait-on attendre de celui qui avait volé les bijoux de sa mère veuve ? S'il s'était enfui sans repentir de son toit, il était venu vivre dans la capitale, dans le quartier central de la prostitution ! Sa famille avait dû l'enfermer six mois en une prison ; c'est là qu'il

prépara un livre lubrique et se vengea des siens en l'imprimant. Les publicistes révolutionnaires taisent ces faits, nous les leur rappelons.

I

Son premier discours fut dirigé contre Louis XVI. Il y annonça la Terreur par des phrases comme celle-ci : *La République ne se concilie point avec des faiblesses.* Il prononça sur le roi la parole la plus tranchante qui ait été dite dans un procès, où il fut édicté de redoutables doctrines : *La résistance ouverte n'est point le caractère de Louis; il a toujours affecté de marcher avec tous les partis, comme il paraît aujourd'hui marcher avec ses juges mêmes!* Ce législateur qui ne connaissait pas les lois; ce publiciste qui débutait par un poème lubrique dans l'assemblée, qui allait refondre l'œuvre de la Constituante ; cet orateur qui ne put vivre heureux que le jour où Danton, défenseur maladroit de Robespierre, eut été conduit par son rapport à la Conciergerie ; ce conventionnel en mission, qui ne traîna sur ses pas que l'échafaud et la dénonciation ; cet ennemi de Hoche et de Jourdan victorieux, dont Merlin de Douai cassa l'œuvre juridique : voilà le tribun incapable, l'idéologue que l'on a voulu imposer à l'admiration de l'histoire (1).

Voyons si les faits équivalent à son apothéose.

Saint-Just avait des vues exactes sur l'émission des assignats qu'il désirait arrêter, et sur le service des subsistances qui était à réorganiser dans une crise où tout se renouvelait. Voici un aperçu rapide de ses théories comme économiste et comme politicien ; il est de notre devoir de les produire.

Tant de maux tiennent à un désordre compliqué ; il en faut chercher la source dans le mauvais système de notre économie. On demande une loi sur les subsistances. L'abondance est le fruit d'une bonne administration ; or la nôtre est mauvaise. Si vous voulez que l'ordre et l'abon-

1. Principaux discours : Assignats et subsistances, le 29 novembre 92. Opérations militaires, le 28 janvier 93 et 11 février sur projet Dubois-Crancé. Le pouvoir centralisé dans la Convention, 15 mai. Commune de Paris et Municipalités, 23 mai. Rapport contre les Girondins, fin mai. Contre les habitants des pays coalisés en octobre. Rapport pour le Comité de sûreté générale les 8 et 18 ventôse. Factions de l'étranger, 23 ventôse. Contre Danton, etc., 11 germinal. Sur la police, 26 germinal, et des fragments posthumes sur les Institutions républicaines.

dance renaissent, portez la lumière dans le dédale de notre économie. Les maux de ce grand peuple, dont la monarchie a été détruite par les vices de son régime économique, tiennent à la difficulté de la rétablir. Mais ce qui perpétue le mal, c'est l'imprudence d'un gouvernement provisoire, trop longtemps souffert.

Ferrand vous a parlé d'après Smith et Montesquieu ; Smith et Montesquieu n'eurent jamais l'expérience de ce qui se passe chez nous. Beffroi vous a fait le tableau de beaucoup d'abus. Roland vous a répété les conseils des économistes ; mais cela ne suffit point. Il est vrai que la liberté du commerce est la mère de l'abondance, mais d'où viennent les entraves mises à cette liberté ? La disette peut provenir de mille causes. En vain parle-t-on de la liberté du commerce des grains, si nos malheurs ne viennent point du défaut de liberté. J'ose dire qu'il ne peut exister un bon traité d'économie pratique. Ce qui se passe en Angleterre n'a rien de commun avec ce qui se passe chez nous. C'est dans la nature même de nos affaires qu'il faut chercher nos maladies. Ce qui a renversé en France le système du commerce des grains, c'est l'émission déréglée du signe. Toutes nos richesses métalliques et territoriales sont représentées, et nous avons peu de chose. Le législateur doit calculer tous les produits, et faire que le signe les représente ; mais si les fonds et les produits sont représentés, l'équilibre est perdu, et le prix des choses doit hausser de moitié. On ne doit pas représenter les fonds, on ne doit représenter que les produits.

Voilà ce qui nous arrive.

Le tribun avait raison d'affirmer que la Révolution était née en partie de la *misère* des classes laborieuses. On ne l'a pas assez constaté avec lui et après lui, mais son énonciation poursuivait ici un même but : exalter les colères naissantes des Jacobins, fournir à Marat, qui commentait les doctrines de la Convention, un moyen de troubles par en-bas, car il fut l'auxiliaire absolu, quoique irrégulier parfois, de Robespierre et de ses fidèles. Les diatribes de l'*Ami du peuple* sont trop connues pour insister ; il suffit de les rappeler.

Le but du triumvirat et sa haine contre Carnot ne purent plus rester cachés (1) le jour où Saint-Just proposa à ses collègues de diriger les opérations militaires en personne ; et comme ce projet risquait d'être repoussé à raison de son extravagance, son auteur mentionna l'alter-

1. Le lecteur voudra bien se reporter pour l'hostilité du triumvir contre Carnot aux chapitres qui concernent les dissensions du comité avec lui et entre eux.

native de s'en faire rendre compte par le ministre de la guerre directement, *sans l'intermédiaire du Conseil exécutif.* Il ne voulait dans l'Etat *qu'une seule volonté.* L'établissement d'un gouvernement *révolutionnaire jusqu'à la paix* a fait savoir par ses actes ce qu'il en faut penser, du moins quant à l'application au-dedans. A l'extérieur, les doctrines énoncées à la tribune française durent paraître la contre-partie du Manifeste de Brunswick, et les victoires de nos armées la justification de la coalition. Pitt put applaudir aux propositions de Saint-Just, qui faisait de Burke un prophète et un apôtre! Ce n'était pas, en effet, des soldats seuls que la France avait à attendre sa victoire, mais *des progrès que l'esprit républicain aura faits dans l'armée.*

Il daignait louer Dubois-Crancé de la loi de l'Amalgame, mais il louait plus haut la question des élections militaires. Il blâmait vivement l'existence des corporations armées qu'il nommait le dernier débri de la monarchie ; elles devaient conduire par la guerre civile au *gouvernement militaire.* Saint-Just ne croyait pas si bien dire ; il annonçait l'avenir dans une phrase déclamatoire, et ne voyait pas que l'œuvre de sang des triumvirs y aboutirait nécessairement. *On ne fait pas les Révolutions à moitié*, s'écriait-il. Il me semble que vous êtes destinés à *faire changer de face aux gouvernements de l'Europe.* Oui, avec un gouvernement probe, régulier et modéré ; avec le sien et celui de son parti il appelait la guerre à outrance. Or, il ajoutait sa propre condamnation plus loin, lorsqu'il disait : *Le crime est enfant de l'erreur.* Il comptait que son système détruirait un jour toute présomption de perte pour la monarchie, alors qu'une foule de ses collègues en souhaitaient le retour au fond de leur pensée, fût-elle même militaire (1)!

Après avoir dit : *Je pense que vous êtes appelés à faire changer de face aux gouvernements de l'Europe*, prélude d'une *République universelle* imaginaire dont le programme suscitait une coalition sans merci, Saint-Just tenta de supprimer les administrations départementales. Au lieu d'apaiser le fédéralisme par une marche régulière et ferme sans cesser d'être hostile à l'émigration et à la Vendée, le tribun voulut une seule chose : la centralisation de tous les pouvoirs dans la Convention ; or, la Convention aurait disparu dans l'autorité effective du Comité et celui-ci dans l'omnipotence de la Section de Sûreté

1. Séance du 14 février 93. — Celui du 28 janvier est relatif au Conseil Exécutif.

Générale. La défaite des Girondins réalisa ce programme, la mort des Dantonistes signala l'apogée du système.

Jaloux comme Robespierre, Saint-Just ne pardonnait aucune célébrité ; le talent ou la renommée, soit à la Convention, soit aux armées, lui parurent un vol fait à son autorité morale et à son action politique ; de là ses rapports contre Vergniaud et Danton. L'envie le rendit féroce même aux frontières. Merlin de Thionville, que l'on ne peut accuser d'oubli en matière de patriotisme, a pu juger son œuvre dans ces contrées qu'il connut si bien par une simple apostrophe. Le 23 mai 1795, il écrivait à Cavaignac son collègue près la même armée : *Les Alsaciens ont-ils donc besoin d'être menés à la Saint-Just !* Il protesta presque avec ingénuité contre les grands noms de l'époque. *La Révolution avait créé*, dit-il, un patriciat de renommée.... *on n'examinait pas ce qui était bien en soi-même mais qui l'avait dit ou qui l'avait fait !* Après de telles doctrines il n'y avait plus de place que pour la hache du bourreau et pour les listes de proscription !

Il fut donné à Saint-Just d'égaler les *placards de sang* des Pays-Bas et de devenir l'émule du duc d'Albe pour son Philippe II : Robespierre. S'il eût connu l'histoire du 16e siècle, ce grand réformateur de vingt ans, il eût compris que les mêmes excès devaient amener les mêmes résultats, c'est-à-dire une révolte par indignation. Un peuple ne vit pas de stupeur et d'inertie ; il a une âme, et s'il la laisse s'égarer, le jour où il la retrouve il devient inexorable pour ceux qui l'ont trompé.

Le jeune confident avait rendu trop de services au dictateur pour ne pas obtenir de son influence un accroissement de force ; le triomphe des jacobins le fit entrer au Comité de Salut Public (1). Il s'y montra âpre à la domination et contribua par ses discours à augmenter ses pouvoirs.

Qu'avait-il avancé sur l'Unité de la République ?

Les administrations de département doivent être supprimées, pour affaiblir le goût de l'indépendance. Si on les divisait trop, on multiplierait les juridictions et le gouvernement serait lent et pénible. Chaque département, divisé en trois arrondissements, offre le milieu le plus sage entre la violence et l'inertie des administrations.

La population doit être divisée en communes de six à huits cents votants.

Tels sont les principes de la division du peuple dans la République.

1. Séance du 10 juillet 93. Robespierre y entra le 29 et Carnot le 13 août.

Vous avez intérêt à rechercher ce qui constitue la liberté. Vous avez promis une Constitution libre, vous annoncez la République au monde.

Ah ! puisse un jour l'Europe, éclairée par vos lois, être jalouse de notre liberté, autant qu'elle en fut ennemie !

Mais si, pour avoir négligé les principes de la liberté, votre édifice s'écroule, *les droits de l'homme* sont perdus. L'Assemblée constituante a vu périr la moitié de son ouvrage. La vôtre peut périr aussi, si votre République repose sur des principes dénués de morale et de sanction.

Les Droits de l'Homme ! Le parti montagnard ne connut jamais d'autre axiome, oubliant que la Commune de Paris n'avait pas d'autre programme et que les désordres révolutionnaires des sections furent la mise en pratique de cette théorie monstrueuse : l'*individualisme*. Par elle, la société de 93 perdit ses droits et les auteurs de la doctrine en vinrent à inspirer la *conscience* même individuelle. Il n'y eut plus de *devoirs* là où l'on proclamait constamment la prédominance des *droits*, et pour les avoir trop vantés on dut les imposer dans les actes, les paroles et les pensées. Les passions du peuple furent superposées pendant treize mois de dictature effective, du 2 juin 93 au 27 juillet 94, aux droits de chacun. Mais arrêtons-nous sur ces constatations, car il faudrait pour les prouver avec les développements nécessaires réviser tous les actes du Tribunal révolutionnaire.

Le rapport rédigé au nom du Comité le 10 octobre 93, et qui proclama le Gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, doit être lu en son entier pour être sainement apprécié ; il fait pressentir l'esprit de la Constitution de 93. La politique des individualistes y est exposée par son plus brillant apologiste. En voici les causes théoriques, elles nous intéressent seules :

Vous avez peu de ministres patriotes ; tous les principaux chefs de l'armée et de l'administration ont été livrés aux desseins de nos ennemis. Le généralat est sans sympathie avec la nation parce qu'il n'émane ni de son choix, ni de celui de ses représentants ; il est moins respecté du soldat ; il appartient à la nature de la monarchie. Il n'est peut-être point de commandant militaire qui ne fonde en secret sa fortune sur une trahison. On ne saurait trop identifier les gens de guerre au peuple. Il en est de même des premiers agents du gouvernement.

Il est possible que les ennemis de la France fassent occuper le gouvernement par des conjurés.

C'est au nom de ces principes qu'il devait demander quelques mois

plus tard la tête de Danton, condamnation qui voue sa mémoire à l'indignation du parti républicain.

Telle fut la carrière politique de Saint-Just. La violence par des formules géométriques, avait été son moyen de combat; dès le premier jour où il monta à la tribune, elle tenta vainement de s'y affirmer, le 9 thermidor. Le logicien ne s'y serait certes pas démenti si on l'y eût autorisé, mais l'assemblée s'y refusa dans un sentiment de réprobation que l'on sait. En étudiant de près les idées de cet homme qui ne fut extraordinaire que par l'excès de ses cruautés théoriques comme rapporteur du Comité, et par l'excès de ses fureurs d'exécution aux armées, on voit toujours le même procédé : le soupçon et l'envie ; le même moyen : les dénonciations ; le même résultat : la mort. Que les adversaires de son fanatisme et de son esprit faux s'appellent Louis XVI ou Vergniaud, Danton ou Desmoulins, peu importe ! Rien ne doit résister à ce génie méconnu, pas même l'Europe ; il en décrète à lui seul la transformation.... il faut à ce songeur en démence la *République de l'humanité*. Il ne s'aperçut pas que cette idée, irréalisable autant qu'extravagante, ne lui appartenait point. Anacharsis Clootz l'avait demandée avant lui, par ordre de la Coalition (1). *Dans ses folies, Saint-Just sollicitait ce que l'or prussien payait dans nos affaires publiques* (2) *!* Il ignora, d'après ses amis, la culpabilité et la mission de Clootz ; mais qu'importe à l'histoire dont le devoir est de comparer. Ctootz avait déraisonné par ordre, le triumvir de Blérancourt déraisonna faute de jugement. Atroce dans l'application du principe de la responsabilité civile et militaire, il a mérité qu'on retournât contre lui ses propres discours. L'on invoquerait vainement pour l'innocenter sa jeunesse ; la modération est le premier devoir des hommes politiques dénués d'expérience et de capacité (3).

Le moment est venu de connaître le mandat du triumvirat des armées.

1. Robespierre l'a déclaré le 8 janvier 1794. Il l'appelait *un meneur étranger qui se dit raisonnable*, après l'avoir exclu des Jacobins le 16 décembre.

2. Jomini l'a constaté il y a plus de soixante ans en ces termes : « Ses imprécations contre tous les gouvernements et ses relations avec les Anglais, l'ont fait soupçonner d'être un des agents les plus actifs du cabinet de Londres. » *Hist. des guerres de la Révolution*, t. I., l. I, chap. III, p. 196 en note.

3. Leurs célébrités, Chateaubriand les a connues ! « Ceux qui ont vu de près les terroristes, dit-il, savent que la plupart d'entre eux n'étaient que des misérables dont la capacité ne s'élevait pas au-dessus de l'esprit le plus vulgaire ; *héros de la peur*, ils tuaient dans la crainte d'être tués. Loin d'avoir ces desseins profonds qu'on

II

Missionnaire d'une idée absolue, idéologue au moins autant qu'il fut théoricien, Saint-Just partit en mission pour l'Alsace en novembre 93. Il se donna pour but de régénérer par la violence les sentiments patriotiques sur ce point menacé de nos frontières. Il se rendit avec Lebas son collègue et son ami à l'armée du Rhin, non en observateur et en juge, mais en fanatique. Il devait y trouver Pichegru, bientôt Hoche réunis dans une entente commune, sur ce sol qu'avait foulé Carnot en août et où l'initiative du vainqueur de Wattignies s'était montrée ferme mais exclusivement militaire, même dans un rôle politique. Saint-Just vint mettre *la Terreur à l'ordre du jour* et, selon son propre langage, établir *la guillotine en permanence*.

Parmi les calomnies du triumvir, il faut rappeler son accusation du 26 février contre Louis XVI. Ce prince, à l'en croire, aurait donné l'ordre d'immoler huit mille personnes de tout âge et de tout sexe, en 1788. Les noyés de la Seine et les pendus des prisons étaient ses victimes. La France regorgeait de prisonniers : quatre cent mille. Il y a mieux : la contrebande perdait annuellement quinze mille de ses agents et trois mille hommes périssaient roués. La réponse est facile. Aucun historien depuis cent ans et aucun rédacteur de mémoire n'a allégué de pareils faits. Seul, l'inquisiteur en chef du système terroriste se l'est permis.

Les conceptions élevées du tribun étaient renfermées dans un seul mot : *la mort*. Il n'en connut jamais d'autre dans les diverses années où les généraux subirent son joug, du Rhin à la Moselle, du Nord à Sambre-et-Meuse ; les témoignages des contemporains, acteurs et témoins, le prouveront par les faits.

Qu'était son collègue Lebas et comment s'associait-il à la fortune des triumvirs ? car ces misérables firent école (1).

Compatriote de Robespierre, envoyé à la Convention par le dépar-

leur suppose, ils marchaient sans savoir où ils allaient, jouets de leur ivresse et des événements... J'ai rencontré quelques-unes de ces vastes capacités qui faisaient promener des têtes ; je déclare qu'il n'y avait rien de moins vaste : le monde les menait, et elles croyaient mener le monde ! »

1. En décembre 93, Jouenne l'aîné, en mission à Caen, patrie de Charlotte Corday, écrivait insolemment : « Un jugement n'a jamais été retardé une seconde : j'ai pris la poste : *j'ai fait aller la guillotine de même.* » (Arch. nat. BB2, 206.)

tement du Pas-de-Calais, Lebas était un inconnu que la réputation locale de ce dernier protégea dans les assemblées primaires. Il sut se montrer digne de son inspirateur. Sa carrière se résume en deux périodes : la capitale et les armées. A la Convention, il vota la mort du roi sans appel ni sursis et fut nommé membre du Comité de Sûreté Générale, pendant la Terreur. A l'armée du Rhin et dans les départements frontières, il s'y distingua par ses cruautés, suite obligée de ses déclamations démagogiques. Assidu de la famille Duplay, il s'était fait aimer de la plus jeune des quatre filles et l'avait épousée en août 93 ; il était ainsi beau-frère putatif de Robespierre aîné. Il montra un courage inattendu le 9 thermidor en demandant d'être décrété d'arrestation avec Maximilien, alors que personne ne songeait à l'envelopper dans la proscription du dictateur. Fanatisme et violence ; tel il s'était montré dans la vie, tel il se montra à la dernière heure. Il eut même honte de l'échafaud et se brûla la cervelle lorsqu'il vit tout perdu à l'hôtel de ville.

Le 21 novembre, Robespierre communiqua au club des jacobins les lettres privées qu'il venait de recevoir de Lebas et de Saint-Just ; elles parlaient des désastres qu'avaient occasionnés l'impéritie de certaines gens et la trahison des autres ; du patriotisme du commandant de Strasbourg et des souffrances des troupes. Pour y remédier, les représentants avaient rédigé la proclamation suivante :

« Nous arrivons : nous jurons, au nom du peuple français et de l'armée entière, que les ennemis seront vaincus. S'il est parmi vous quelques traîtres, nous apportons avec nous le glaive qui doit les frapper. »

Et après avoir parcouru l'Alsace pour se rendre un compte rapide de l'état des esprits, ils avaient établi une Commission populaire. Les détenteurs de la fortune ayant promis leur concours, il fut répondu par une proclamation où il était dit que le département du Bas-Rhin éprouvait de grands besoins, que le peuple et les riches leur avaient paru animés du meilleur esprit, prêts à servir la chose publique de toutes leurs facultés morales et pécuniaires. Donc, il serait levé *dix millions sur les riches*. Saint-Just entendit à son tour faire fortune et il y parvint. Mais, objecte-t-on, qu'est devenue cette fortune après son exécution ? Demandez-le aux thermidoriens vainqueurs, les Tallien, les Courtois, les Billaud, les Fréron et leurs complices, tels que Fouché (1).

1. Ces hommes de sang firent école à l'intérieur. Voici un des exemples les plus

Le 14 novembre, ils décidaient que la municipalité de Strasbourg tiendrait deux mille lits prêts dans 24 heures chez les riches. Le 15, ils constataient que dix mille hommes de troupes étant nu-pieds les aristocrates avaient jusqu'au lendemain pour expédier les dix mille paires de souliers au quartier général. Un arrêté antérieur avait cassé les autorités constituées de Strasbourg et avait envoyé les membres qui les composaient dans les prisons de Metz, de Châlons et de Besançon. La Société populaire, tout en discutant leur patriotisme, demanda leur rappel, leur mise en liberté, et déclara ne point les regarder comme des conspirateurs. Les conventionnels répondirent :

Nous sommes convaincus qu'il s'est tramé une conjuration pour livrer l'Alsace, l'ennemi a fait sur Strasbourg les mêmes tentatives. Quand nous y arrivâmes, l'armée semblait désespérée ; elle était sans vivres, sans vêtements, sans discipline, sans chefs. Il ne régnait dans la ville aucune police ; les lieux de débauche, les rues étaient remplies d'officiers ; les campagnes étaient couvertes de militaires vagabonds.

Quand donc le peuple était malheureux, quand l'armée était trahie, quand le crime et la contre-révolution marchaient en triomphe, que faisaient ses autorités constituées ? Le compte qu'elles ont à rendre, le voilà.

On surprend des lettres qui annoncent les intelligences de l'ennemi ! Nous bannissons, au nom du salut public, les autorités constituées ; nous imposons les riches. Le tribunal militaire fait fusiller plusieurs conspirateurs sur lesquels on trouve des cocardes blanches. On surprend des postes. On arrête des émigrés, des partisans du fédéralisme, qui

curieux, les plus ignorés, sur le trafic de la vie humaine à cette époque. On achetait parfois le droit de vivre. Le duc de Nivernais-Mazarin a trouvé un historien spécial pour Paris. Voyons ce qui se passait dans les départements.

Parmi les victimes d'avril 94, il faut noter un *curé constitutionnel*, Gaudron, âgé de 27 ans, exerçant à Négron près Amboise. Pour des causes inconnues, les habitants, poussés probablement par quelque furieux, lui imposèrent de leur payer 200 livres pour l'exempter du *service militaire*, obligatoire depuis février 93 pour tous, sauf les prêtres. Gaudron ne les ayant pas en offrit 150 au lieu de s'enrôler, ce qui eût mieux valu. On l'accusa aussitôt de propos inciviques, on le frappa, on le dénonça. Il en appela vainement au député Bodin par une lettre où il protestait contre son arrestation, il fut condamné à mort et exécuté !

Le président du tribunal criminel de Maine-et-Loire, un juge et le commissaire national près le tribunal du district, furent aussi mis à mort à la même date. On voit si le proconsul avait su se créer des imitateurs : toujours la guillotine, mais toujours pour battre monnaie.

avaient vécu dans la plus profonde sécurité. Le peuple rentre dans ses droits ; l'armée est vêtue, nourrie, renforcée ; l'aristocratie se tait.

Il a existé une conspiration pour livrer Strasbourg ; il existait 2 millions en or entre les mains de l'administration du département.

Les protestations ne tardèrent pas à se produire et eurent pour témoin la Convention elle-même. Mallarmé apprit l'envoi à la prison de la Force des administrateurs directoriaux de la Meurthe. Or, ils avaient été choisis par Soubrany et Milhaud ; leur dénonciation eut pour but de sauver les dénonciateurs qui, craignant de l'être, devancèrent l'opinion qu'on avait d'eux. Forts de leur innocence, les décrétés, n'attendant que la signification, s'étaient constitués prisonniers et nul ne pensait à les juger.

La religion de Saint-Just et de Lebas a été surprise. Je ne viens point demander l'élargissement provisoire de ces détenus ; il faut que leur conduite soit examinée. Je propose de décréter que le Comité de Sûreté générale fera, sous huitaine, un rapport sur cette affaire.

Mallarmé se trompait. Un autre représentant confirmait cette défense en annonçant que les Autrichiens avaient fusillé la famille d'un des prisonniers, aux frontières.

Le tribunal militaire du 2e arrondissement de l'armée du Rhin fut érigé par Saint-Just et Lebas en commission révolutionnaire. Un chef de division des transports et convois militaires, nommé Lentz, fut victime, s'écriait, le 20 octobre 94, le rapporteur Porcher, d'un *système de calomnies et d'horreurs*. C'est au nom du comité de législation que parlait ce personnage, cette constatation veut qu'on y prenne garde. Après l'énoncé des faits qui sont des inculpations ridicules ou illusoires, Porcher déclarait que cette commission avait agi sans observer aucunes formes, sans jury ; donc, elle s'était transformée de tribunal militaire en tribunal révolutionnaire. C'était nier les plus simples notions de la justice criminelle que d'agir ainsi ; *les législateurs veulent donner des juges au peuple et non pas des bourreaux.* C'est sur cette magnifique apostrophe que la Convention cassa l'arrêté de ce prétendu tribunal et remit à Lentz son année de prison.

Un an plus tard, le 5 décembre 94, Barère les accusait d'avoir mis en fuite *par leurs cruautés* « plus de dix mille habitants, tous laboureurs ou gens de métier » qui ne pouvaient être jugés comme émigrés.

Le 7 juin 95, un membre du Conseil des Cinq-Cents revenait sur le même objet (1). Il rappelait les désastres dont les départements du Rhin avaient été le théâtre sous les proconsuls suivis de Schneider et du tribunal révolutionnaire. La population presque entière avait fui ; le délai de retour que l'on avait accordé aux artisans et aux cultivateurs pour rentrer avait été trop court et les difficultés de passer le Rhin avaient rendu impossible l'exécution de leurs propres desseins. Un président du tribunal criminel soutenait qu'il avait vu entasser des vieillards, des femmes et des enfants à la mamelle. Le conseil vota par acclamations des mesures réparatrices en faveur de ceux dont on vendait les biens *sans débats judiciaires !*

Grâce aux grandes mesures prises par les Représentants du peuple, la ci-devant Alsace nous est rendue, écrit l'accusateur public Schneider au Comité de Salut public, le 24 novembre.

Quel était cet accusateur ? Un prêtre, Allemand d'origine, vicaire épiscopal à Strasbourg, placé près le tribunal criminel du Bas-Rhin, commissaire civil à l'armée révolutionnaire, et coupable de tels crimes (2) que, malgré le choix et la protection de Saint-Just, il vit son œuvre livrée aux vitupérations de la Convention. Le 11 juin 1794, le jour même où était édictée la *loi du 22 prairial*, Merlin de Douai s'écriait :

Il n'est pas inutile d'observer que ce Claner, qui faisait un usage aussi monstrueux des pouvoirs dont on l'avait investi, était un des collègues de l'accusateur Schneider, prêtre allemand, que des rapports des Comités de Salut public et de Sûreté générale ont signalé comme l'un des plus infâmes conspirateurs qui aient existé. Dans l'acte d'accusation sur lequel a été prononcée sa condamnation, il est parlé de Claner. Voici dans quels termes : Il parcourait Strasbourg pour lever des contributions ; sur les uns, parce qu'ils ne se tutoyaient pas ; sur des femmes, parce qu'elles n'avaient pas des cocardes assez grandes, sur mille objets pareils ; condamnait à des amendes depuis 5 liv.

1. On peut lire le texte de la protestation du député Girot-Pouzol en date du 16 janvier 95 au *Moniteur* du 18 janvier (séance du 16.) Ce conventionnel fut le premier qui signala les crimes du proconsul.

2. L'auteur de *Strasbourg pendant la Révolution*, M. Seinguerlet, a ignoré la discussion juridique de Merlin, ce qui explique certains éloges accordés par lui à Schneider. Ce dernier avait défendu les Juifs en 1789 avec talent, l'ambition le jeta parmi les ultra-révolutionnaires. (V. p. 145. le beau portrait qu'en a tracé cet auteur. — Et *Recueil* de pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution française à Strasbourg, 2 vol. chez Ulrich.)

jusqu'à 50 livres et confisquait tout à son gré. Il était juge et receveur en même temps ; le tout sans protocole des jugements prononcés, sans registres de finances.

L'accusateur public près le tribunal de Paris s'élève contre *les irrégularités sans nombre commises dans les jugements prononcés par la commission de Strasbourg*, et déclare avec le jury que la contre-révolution a été manœuvrée dans le département du Bas-Rhin par l'abus le plus sanguinaire du nom et des pouvoirs d'une commission, qui a voulu opprimer, voler ou assassiner des patriotes, ravir l'honneur, la fortune.

Le 31 mars précédent, n'étant plus couvert par la présence de Saint-Just, auquel avaient succédé des hommes éclairés, Euloge Schneider avait été envoyé devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Son inspirateur était alors à l'Armée de la Moselle, où il surveillait la vie de Jourdan, que Fleurus devait lui arracher. Convaincu de manœuvres à l'intérieur et à l'extérieur, Schneider subit la peine de mort.

III

Le 5 septembre 93, la Convention crut devoir accorder aux passions de la Commune de Paris et à ses orateurs, l'organisation d'une armée dite révolutionnaire. Dans la pensée de ses auteurs, elle devait parcourir la France, se grossir de tous les hommes qui voulaient la République indivisible, à la manière de Chaumette et d'Hébert. En outre, un tribunal, dit incorruptible et redoutable, devait la suivre, qui s'adresserait à la fortune pour l'obliger à concourir au salut du pays. Elle devait laisser dans *toutes les villes* des forces suffisantes pour comprimer les malveillants ; mais l'instrument fatal qui tranche d'un seul coup, et les complots et les jours de leurs auteurs, allait lui servir de réplique aux ennemis de l'intérieur. Les vœux des pétitionnaires furent exaucés ; on convertit leur demande en motion. Les efforts de Jean Bon-Saint-André, pour faire échouer cette criminelle dictature, furent impuissants ; Billaud-Varennes, Moyse Bayle et Bourdon Léonard l'emportèrent. Le triumvirat réussit, Ronsin put désormais agir. Carnot ayant été chargé de traduire en fait l'organisation, s'attacha à donner à cette armée les formes militaires ; un décret ultérieur la soumit à toutes leurs lois, afin de prévenir ainsi les excès dont ses chefs ou ses membres se

seraient rendus plus encore les acteurs ! Vaines tentatives d'organisation, ils commirent tous les crimes.

Ce qu'on ne put exécuter par elle aux armées, les adeptes du terrorisme s'en chargèrent par les représentants accrédités aux quartiers généraux. Lebas et Saint-Just sur le Rhin, Lebon dans le Nord, l'accomplirent avec la cruauté de leur personne et de leurs convictions.

L'œuvre de Saint-Just ressort des *proclamations* et des *arrêtés* qu'il a pris dès son arrivée. En voici une série d'inédits et qui peuvent faire juger l'ensemble.

Mais il importe d'abord de retracer la situation militaire et politique sur la Moselle et sur le Rhin.

Les désastres militaires de l'Armée de la Moselle, au nord le siège de Maubeuge, la perte des lignes de Weissembourg à l'est, le projet des autorités de Strasbourg de livrer leur ville à Wurmser, leur compatriote, devenu général en chef des impériaux ; les tentatives de celui-ci sur les Vosges, la désorganisation des armées livrées à l'anarchie par la succession de leurs généraux dans le commandement, le décret qui menaçait de dissolution le corps des officiers par une exclusion violente de la noblesse même fidèle, ces événements persuadèrent le Comité de Salut public qu'il fallait recourir aux mesures extrêmes. Saint-Just et Lebas, connus par leur intempérance, furent chargés de les appliquer.

La noblesse alsacienne ardente à recouvrer ses prérogatives, et le parti patriote qui comptait parmi les siens des transfuges allemands, combattaient dans Strasbourg. L'aristocratie appelait l'Autriche, le parti populaire entendait reléguer à l'intérieur des habitants propres à la servitude, disaient-ils, pour les remplacer par des patriotes. L'armée révolutionnaire des départements parcourut les campagnes et sans distinction accusa leurs habitants de trahir, moyen sûr de les perdre. Ce fut alors que s'opéra cette émigration sur la rive droite qui est restée célèbre. La famille de Wurmser eut des intelligences avec lui et ses troupes. Le directoire du département, la municipalité, le chef de la garde nationale dépêchèrent deux députés, pour proposer au général ennemi d'entrer dans la ville et d'y proclamer Louis XVII. Wurmser voulut en référer au Conseil Aulique, le duc de Brunswick le dissuada d'un acte qu'il estimait une aventure, et les opérations recommencèrent. Les rebelles de Strasbourg payèrent de leur vie la découverte de leur complot. Les Représentants arrivèrent après ces faits, et on

peut juger de leur projet de répression par l'étendue de la faute commise.

Ces projets, les voici en leur entier :

Le 24 décembre 93, Saint-Just et Lebas adressèrent à l'Armée la proclamation suivante :

« Nous arrivons et nous jurons au nom de l'armée que l'ennemi sera vaincu. S'il est ici des traîtres et des indifférents même à la cause du peuple, nous apportons le glaive qui doit les frapper. Soldats, nous venons vous venger et vous donner des chefs qui vous mènent à la victoire. Nous avons résolu de chercher, de récompenser, d'avancer le mérite et de poursuivre tous les crimes, quels que soient ceux qui les aient commis. Courage ! brave armée du Rhin ; tu seras désormais heureuse et triomphante avec la Liberté.

» Il est ordonné à tous les chefs, officiers et agents quelconques du gouvernement, de satisfaire dans trois jours aux justes plaintes des *soldats ;* après ce délai, nous entendrons nous-mêmes ces plaintes, et nous donnerons des exemples de justice et de sévérité que l'armée n'a point encore vus. »

Les deux proconsuls apportaient la guillotine non plus pour les auteurs toujours discutables des discordes civiles, mais *pour l'armée elle-même* (1). Ils en promettaient le couteau par une apostrophe sanglante aux chefs, aux officiers, aux agents de tout ordre du pouvoir exécutif ! C'est ce qu'ils appelaient insolemment *le triomphe de la liberté*. L'indiscipline leur paraissait le premier devoir du soldat, parce que le droit à l'insurrection leur avait paru celui du citoyen. Le même jour, ils racontaient les succès du sud-ouest contre les Espagnols, ceux de l'armée du nord qui venait de délivrer Maubeuge et mettre en déroute les Autri-

1. « C'est par les assertions les plus ridicules et par les soupçons les plus absurdes qu'on voulut expliquer ces défaites (notre retraite sous Landau et l'abandon de Mayence à une garnison), et nous vîmes arriver des représentants du peuple aux armées. Envoyés pour découvrir de prétendues conspirations, ils ne voulaient voir partout que des conspirateurs, et je dois le dire, ils ne trouvèrent que trop de misérables que *l'espoir des récompenses* fit descendre au rôle de *délateurs*. On a dit que dans un temps de désordre et d'anarchie, l'honneur français s'était réfugié aux armées. On put dire aussi que, avec ces proconsuls d'espèce nouvelle, la méfiance vint s'y établir. On s'évitait ; chacun craignait celui qui jusqu'alors avait été son plus dévoué compagnon d'armes ; mais surtout *on fuyait un représentant du peuple presque comme on fuit une bête enragée*. Chose étrange ! pendant que leurs mesures de terreur l'inspiraient autour d'eux, *leurs décisions*, qu'ils rendaient avec toute l'importance de l'ignorance, *les couvraient de ridicule*. On riait de pitié tout en frémissant d'horreur. » (*Mémoires* du duc de Rovigo, t. I, ch. I, p. 4.)

chiens, puis ils louaient l'esprit de discipline qui avait assuré la victoire au moment où ils venaient le détruire sur le Rhin... peut-être par les conseils de Pichegru, traître à son pays et pressé de gagner l'or de Pitt. Il le faut répéter sans cesse : placés entre un homme de génie et un général improvisé dont les qualités furent toujours de second ordre, les amis de Robespierre choisirent celui qui était déjà un misérable. Leurs soupçons portèrent sur Desaix et sur Hoche, le vainqueur de Marengo et le libérateur de l'Alsace. Leur perspicacité, la voilà !

Leurs défenseurs ayant voulu tout innocenter, étudions leurs mesures ultérieures (1). L'arrêté qu'on va lire créa le tribunal criminel militaire devenu si célèbre :

Les Représentants du peuple arrêtent :

« Les agents prévaricateurs des diverses administrations de l'armée du Rhin et les agents ou partisans de l'ennemi, seront fusillés en présence de l'armée.

Le Tribunal militaire près l'armée du Rhin est érigé en *Commission spéciale et Révolutionnaire* pour la punition de ces sortes de délits ; il ne sera dans ce cas astreint à aucune forme de procédure particulière.

Il pourra se faire représenter, sans se déplacer, les registres des administrations et les autres pièces qui seront nécessaires à la connaissance du délit.

Il ordonnera la détention des prévenus qui ne seraient que suspects et les fera conduire dans les maisons d'arrêt de Mirecourt.

Le Tribunal ne sera pareillement astreint à aucune forme de procédure particulière pour l'exécution de la proclamation des Représentants du peuple du troisième jour de ce mois ; mais lorsque les chefs militaires paraîtront être dans le cas de la destitution prononcée par cette proclamation, ils en référeront aux Représentants du Peuple. »

Ils firent suivre cette création d'une série d'*ordres* dont nous allons donner les principales dispositions par extrait, tous sont inédits (2).

« Les Représentants arrêtent qu'il sera établi dans l'armée un dépôt où les soldats partant pour les hôpitaux remettent leurs armes. »

» Vous voudrez bien nous procurer incessamment les réclamations générales et particulières des corps de l'armée »

« Lorsque l'arriéré sera terminé, chaque corps devra vous faire parvenir tous les jours ses réclamations et ses besoins dont vous nous ferez part. »

« Vous donnerez ordre général à tous les officiers généraux de coucher et de manger dans leurs tentes à la tête de leurs divisions et brigades. »

« Tout militaire, toute personne qui sera trouvée s'introduisant dans la ville, dans les caissons, fourgons, voitures, ou caché de toute autre manière, sera fusillé dans le jour. »

1. Dépôt de la guerre.
2. Dépôt de la guerre.

« Le général mettra demain à l'ordre le présent arrêté qui sera imprimé et affiché. »

« Jusqu'à présent, nous nous sommes occupés de l'administration de votre armée, maintenant il s'agit de vaincre ; vous voudrez bien mettre à l'ordre que toutes les troupes désormais s'exercent aux évolutions militaires ; que les soldats demeurent sous les armes et se préparent à la victoire et que tous les chefs restent près des soldats. »

« Vous veillerez, général, à ce qu'il ne soit accordé de permissions de sortir du camp que pour un temps limité et ferez prévenir l'armée que toute autre permission sera considérée comme nulle. »

« Des chirurgiens majors prodiguent de la manière la plus révoltante les billets d'hôpitaux à des hommes qui n'en ont besoin que pour quitter leur poste et se livrer à une lâche oisiveté. Des chirurgiens majors abandonnent leurs frères le jour du combat. Cette conduite est honteuse ; nous vous chargeons de faire connaître l'intention ferme où nous sommes de la punir désormais de la manière la plus rigoureuse. »

« Arrêtent que toutes les *cartes* données aux militaires pour entrer dans la ville seront réunies entre les mains de l'officier de Poste, à la porte de la ville, qui les remettra le soir au commandant de la place. »

« L'officier de Poste remettra aux militaires, en échange de leurs cartes d'entrée, une carte de sortie, signée du commandant de la place ; ils ne pourront sortir sans cette carte et la laisseront à l'officier de Poste en sortant. Les portes de la ville seront fermées à trois heures et demie après midi ; elles ne seront ouvertes qu'à huit heures du matin. »

« Arrêtent que les trois permissions accordées aux *bataillons* seront affectées jusqu'à nouvel ordre, savoir : l'une au quartier-maître qui se chargera des diverses demandes et les deux autres aux soldats. »

« En conséquence aucun officier de corps ni officier général ne sera reçu dans la ville de Strasbourg à l'exception du général en chef ou des militaires chargés de ses ordres. »

« Toutes les voitures et chevaux des villages qui sont dans l'enceinte du camp et près des attaques et champ de bataille, sont mis à la réquisition du général. »

« Toute personne requise, en vertu de l'ordre du général, de se transporter avec ses voitures ou chevaux au lieu du combat pour y enlever les blessés, sera tenue d'y obtempérer sur l'heure à peine de six mois de prison. »

« Nous avons donné l'ordre au commandant de la place de faire arrêter tout officier qui se présenterait aux portes de Strasbourg après le 30 de ce mois. Tu voudras bien n'accorder de permissions qu'aux soldats et quartiers-maîtres et le mettre à l'ordre. »

« Soldats de l'armée du Rhin, méprisez l'ennemi que vous avez devant vous ; il ne vous a point vaincus ; il vous a trahis. De faux déserteurs vous ont tendu les bras ; vous les avez embrassés : on n'embrasse point les tyrans, on les tue. »

« Soyez donc sur vos gardes ; aimez la discipline qui fait vaincre ; exercez-vous au maniement des armes ; demeurez dans vos camps et préparez-vous à vaincre à votre tour. »

« Nul désormais ne pourra sortir du camp sans une permission signée du général, dont le général répondra.

« Il sera établi des patrouilles autour du camp pour y maintenir l'ordre. »

« Les chefs des différents corps dont les soldats s'éloigneront du camp, seront destitués s'ils sont coupables de négligence et mis en état d'arrestation. Les soldats

arrêtés hors du camp sans permission seront considérés comme ennemis de l'honneur de l'armée et punis de dix jours de prison. »

Signée Lebas et Saint-Just, cette proclamation clôt la série des actes officiels conservés à la correspondance du Dépôt de la Guerre.

Le ton tranchant des triumvirs s'y affirme par des diatribes inutiles et déplacées. Ces conventionnels étaient certes mieux inspirés lorsqu'ils décidaient que le chef de l'état-major général ferait préparer dans le séjour du quartier général le *logement des représentants*. Ils appelaient ces soins oubliés jusqu'alors à cette armée par le commissaire des guerres un *service militaire*. Ceux qui en étaient chargés devinrent responsables de leur oubli. Séjourner au milieu des troupes était un *exemple* de périls partagés et une *garantie* que le mandat confié par les comités était sérieux. Si ces deux hommes n'avaient pris que des mesures analogues, l'histoire n'aurait pas à vitupérer leur fanatisme que Carnot attaquait ouvertement et en face dans les délibérations intimes (1).

On a tellement brûlé de papiers militaires et politiques de la Révolution pour les *jours caniculaires*, expression appelée à tout expliquer dans une certaine Ecole, qu'on n'a que des témoignages incomplets. Les terroristes devenus thermidoriens ont participé à ces destructions, de Tallien à Barère, de Fouché à Fréron. L'incorruptible Barras a aussi ses responsabilités en cela (2). Comme tous servirent à des titres divers sous les gouvernements ultérieurs, ils cherchèrent à faire le silence forcé sur des parties choisies par eux quant à leur responsabilité.

L'histoire a le devoir de ne pas accepter ces choix perfides.

Saint-Just, on le voit, remplit aux armées un rôle révolutionnaire aussi terrible que le fut celui du dictateur à l'intérieur. Il en fut le Marat, en Alsace notamment. Son *tribunal* y commit de telles forfaitures qu'il a fallu les inculpations appuyées de preuves d'un Merlin de Douai et d'un Harmand, en 94 et en 97, pour qu'on y ajoute foi contre Schneider et Claner, Allemands d'origine. Les juges étaient toujours ivres et ne prononçaient guère qu'un verdict : *la mort*. Lorsqu'ils

1. Sur le proconsul, Jomini en son histoire des guerres, t. I, p. 185.

2. On ne peut accepter comme authentiques les Mémoires publiés par M. Duruy sur ce traître et ce corrompu. Son apologie est la dernière audace qu'il pût commettre. Il l'a accomplie. Qui peut s'en étonner ?

graciaient, c'était à prix d'or payé comptant. Leurs employés les imitaient (1).

Monet, de la Savoie, nommé maire de Strasbourg par Harmand dont on avait dû surprendre l'intelligence ou la confiance, écrivait à la Convention silencieuse : « Strasbourg n'est pas fait pour la liberté. Strasbourg par son idiome, par ses mœurs, par ses relations, par les liens du voisinage tient à l'Empire. Strasbourg ne peut être que le partisan de l'Autriche et de la tyrannie. » On vit, s'écria Hermand aux Anciens, cinquante mille citoyens s'enfuir. Une succession d'arrêtés, rendus par les amis des triumvirs, Milhaud, Ruamps, Guyardin, envoya à la mort des classes de citoyens. Les opérations de l'armée révolutionnaire y étaient approuvées. Les habitants des campagnes qui s'étaient soustraits à l'arrestation furent proclamés émigrés dans les dix jours, leurs biens confisqués et vendus. Leurs persécuteurs s'approprièrent ce qu'ils purent. Milhaud appela un impôt de 9 millions prélevé sur les campagnes : *la messe constitutionnelle.* Les bourreaux faisaient les beaux esprits.

N'a-t-on pas le droit de se demander si les hommes qui dépeuplèrent et appauvrirent l'Alsace en proscrivant banquiers et agents de change, industriels et propriétaires, ne partagèrent pas entre eux et les triumvirs le produit de leurs rapines ? Oserait-on prétendre le contraire, puisqu'ils agirent sans contrôle et ne rendirent aucun compte à aucune autorité ? N'ont-ils pas détourné sur 3.345.786 livres reçues des *Pays rhénans* à titre de contributions à Landau, presque tout ? Cambon, en effet, informa la Convention que le trésor avait perçu 138.000 livres seulement malgré le témoignage officiel de Becker, ardent à signaler ces malversations. Pour soutenir leur système, les triumvirs volaient le trésor public.

Les mesures des proconsuls furent suivies de l'ordre impératif aux généraux de : chasser l'Ennemi ! On croit rêver en constatant ces folies !

Des troupes venues des Ardennes furent adjointes à celles de la Moselle et le général Hoche, ancien sous-officier aux gardes françaises, parvenu au premier grade après les services rendus par lui à Dunkerque, en reçut le commandement. Le Comité réunissant 30 mille hommes à Bouquenon entendait traverser le centre, couper les coalisés et délivrer ainsi Landau. Les Prussiens tentaient de prendre à ce moment des

1. Rapport d'Harmand sur l'Alsace en 93, au tome IV.

quartiers d'hiver. Le 17 novembre, Hoche déboucha de la Sarre avec 35 mille hommes ; les gardes nationales se levant avec unanimité se rangeaient sous les ordres de Pichegru. Battu le 30 après des tentatives heureuses, honoré par Carnot d'une lettre où, se constituant son apologiste, le mandataire du Comité lui écrivait que ses collègues ne jugeaient leurs généraux que sur les efforts accomplis pour obtenir la victoire, Hoche commença la lutte.

Se rabattant sur les Vosges, il prépara à Niederbronn les succès de Wœrth et de Freschwiller. Le 26 décembre enfin eut lieu le combat de Geisberg. L'ennemi fut assailli en masse et Desaix se distingua avec l'aile droite de l'armée du Rhin à Lauterbourg qu'il emporta. Les efforts de Brunswick ne purent qu'améliorer, au Pigeonnier la retraite des Autrichiens. De leur côté, les Prussiens levèrent le siège de Landau expulsés par la furie des troupes qui, méprisant la mort, criaient à travers la mitraille : *Landau ou la mort !* Wurmser repassa le Rhin. Hoche, qui avait reçu de Lacoste et de Baudot le commandement des deux armées françaises, était magnifiquement victorieux. Il crut pouvoir se reposer après de tels combats ; mais on voulait Trèves à Paris et les jalousies de Saint-Just le firent rappeler pour l'envoyer à l'échafaud.

CHAPITRE XXI

HOCHE EN ALSACE

Biographie du général.— Mémoire sur la Belgique.— Il commande en chef l'Armée de la Moselle. — Correspondance inédite de Carnot sur l'Armée du Rhin. — Elle accable Saint-Just. — Battu d'abord, Hoche remporte les victoires de Weissembourg, Landau et Wœrth. — Magnifiques résultats. — Infamie de Pichegru.

Lazare Hoche naquit à Montreuil, faubourg de Versailles, le 24 juin 1768, d'un père qui avait fait les guerres de Louis XV. A raison de ses blessures, le vieux soldat avait été admis dans la vénerie du roi comme palefrenier ; dès qu'il eut âge d'homme, Lazare fut soldat à son tour et entra dans les gardes françaises. Un de ses oncles maternels, l'abbé Merlière (1), lui enseigna les éléments du latin et lui inspira le goût de l'antiquité, nourriture de l'esprit toujours chère aux âmes fortes. Ces temps rudimentaires de sa vie, Hoche ne les oublia jamais. Aide-palefrenier, soldat engagé le 19 octobre 1784, il travailla pendant que ses camarades fréquentaient le bal des Porcherons ou venaient se divertir à Paris. Tacite et Plutarque devinrent ses auteurs favoris (2). La Révolution éclata, elle parut lui sourire ; le 16 mai 1789, il fut nommé caporal.

Le colonel du Châtelet disait alors pour expliquer sa rude discipline : *Il faut au besoin pouvoir opposer les enfants de la canaille à la canaille elle-même.* Cette parole outrageante devait lui coûter la vie.

Le 5 octobre suivant, la reine dut la vie à l'intervention de Hoche. Il était alors sergent dans la garde nationale soldée, les gardes françaises ayant été licenciées le 31 août.

1. Encore un général élevé ou conseillé par un prêtre. Combien d'autres comme lui : Kléber, Jourdan, Desaix, Duroc, Gudin, Molitor, Davout, Bonaparte.

2. Jeune, très ardent, Hoche combina le travail et les plaisirs tout ensemble. De sa vie de garnison il faut retenir un épisode. Un de ses amis ayant été assassiné dans un guet-apens, il vengea sa mort en mettant à sac la maison de la banlieue où s'était produit le fait.

Adjudant aux approches de la guerre, la déclaration le fit lieutenant au 58e régiment d'infanterie pour son habileté dans les manœuvres. Ce trait honore Servan qui en est l'auteur (1). En lui désignant ce corps, le ministre fut deux fois heureux ; il l'envoya à la frontière, dans une avant-garde : *Thionville*. Là encore, il fut remarqué et passa en août à l'Armée des Ardennes où il servit dès le 1er septembre comme capitaine. Le général Le Veneur osa lui confier une petite expédition dont le succès lui valut l'amitié de son chef. Contraint d'abandonner Maestricht et de se retirer derrière la Meuse, celui-ci remit à Hoche le soin de protéger sa retraite. Le trésor de l'armée doublement précieux à cette époque fut sauvé par lui avec les ambulances et l'arsenal. Le Veneur pour le récompenser le nomma son aide de camp.

A Nerwinde, il se distingua encore, et après la trahison de Dumouriez, ce fut lui que choisit son chef pour l'annoncer au Comité de Salut public. Frappé de ses plans et de sa conversation, Carnot le nomma adjudant-général le 15 mai 93. *Voilà*, dit-il, *un officier d'infanterie qui fera du chemin*. A quoi Robespierre répliqua : *Voilà un homme dangereux*... Ces mots étaient plus profonds qu'on ne pourrait le supposer. Le plan de Hoche sur la Belgique décélait des vues supérieures et surtout des vues politiques ; c'est ce qu'avait saisi Robespierre, toujours préoccupé de la direction suprême de la France ; c'est ce qui avait échappé à l'intelligence de Carnot qui étudiait la partie militaire pure, et ne voulait aucune domination autre que celle de la Victoire sur la Coalition. De là l'antagonisme qui éclatera, acharné, entre Saint-Just et Hoche, quelques mois plus tard, sur le Rhin !

Les conseils du jeune officier, les voici par extraits :

« Nous ne faisons, écrit-il, qu'*une guerre d'imitation*, ou pour mieux dire de bamboches ; nous n'avons aucun plan, nous ne nous arrêtons à aucune idée... Nous cherchons les ennemis partout où ils se présentent, et, *sans chercher à pénétrer leurs desseins*, nous donnons souvent dans les pièges qu'ils nous tendent.

» Eh ! pourquoi n'aller jamais qu'où nous conduisent nos ennemis ? Ne pouvons-nous nous occuper de ce que nous avons à faire, sans songer à eux ?...

» Je l'ai dit, je l'ai écrit au Comité, il y a deux mois : cessons de nous disséminer ; *réunissons-nous en masses*, et marchons fièrement à la victoire. Ne nous refroidissons plus, ne nous arrêtons plus que lorsque les coalisés seront terrassés...

» Ils ont manqué deux fois de l'être ; qu'à la troisième fois, ils n'échappent pas à la vengeance nationale. Point de considération particulière ; le salut de la patrie

1. Adjudant au 104e régiment, Hoche y fut connu du colonel qui était précisément le ministre acclamé par les Girondins : Servan. Ce dernier survécut à ses amis de 92 et fut employé par Napoléon à l'intérieur.

ne dépend point d'une bicoque. Réunissons deux masses; que l'une, de 60,000 hommes, se porte sur Tournay, l'autre, de 30,000, sur Hypres et Ostende... Sortons de Lille et *allons renouveler la scène de Fontenoy;* et dussions-nous nous y noyer, baignons-nous dans le sang des tyrans !

» Il n'est point d'obstacles invincibles. Les Français, conduits par l'honneur et l'amour de la patrie, les surmonteront tous...

» Marchons, marchons ; il faut que la République n'attende pas l'an prochain pour être sauvée.

« Ainsi que je vous l'ai promis, citoyen, écrivait-il à Couthon, je vous fais passer mon travail; il est sans doute le fruit d'un patriotisme plus ardent qu'éclairé, mais pourriez-vous croire qu'il est d'un jeune homme traduit devant le tribunal révolutionnaire ?

» Quel que soit mon sort, que la patrie soit sauvée, et je demeure content. Mais à chaque instant le danger augmente ; ici chacun tremble sans aviser aux mesures nécessaires, et je viens vous prier d'ordonner qu'avant toute disposition, lecture soit faite de mon travail.

» *Vos généraux n'ont aucun plan ;* il n'y a pas aujourd'hui parmi eux un homme capable de *sauver la frontière*. Je vous demande donc d'être entendu, soit au Comité, soit par les représentants près des armées.

» Qu'on me laisse travailler dans une chambre avec des cartes, les fers aux pieds, jusqu'à ce que les ennemis soient hors de France, je suis sûr d'indiquer les moyens de les chasser avant six semaines ; après, on fera de moi ce qu'on voudra...

» Plaçons-nous hardiment au centre des armées ennemies, plus fortes réunies que chacune d'elles séparées ; *de l'armée que nous aurons vaincue nous marcherons à celle que nous irons vaincre !...* Qu'un seul cri se fasse entendre : *Aux armes !* Examinons le courage de nos soldats ; réunissons les bataillons épars ; qu'ils connaissent leur force : exerçons-les souvent ; que la cavalerie voie l'ennemi (1) ; que l'artillerie manœuvre tous les jours; marchons fièrement ; point d'incertitude et la victoire est à nous (2). »

Acquitté par le tribunal révolutionnaire de Douai, Hoche se rendit à Dunkerque, où il eut ordre de défendre les lignes avancées de la ville, qu'assiégeaient quarante mille Anglo-autrichiens. Il rédigea un *ordre du jour contre la peur* le 1er septembre : Eh quoi, s'écriait-il, vous forcez vos chefs à déserter le poste de l'honneur ! Ne feriez-vous point pour la liberté ce que vos pères firent pour un tyran ? Abandonneriez-vous ceux qui, nuit et jour, font le coup de fusil ? Le général commandant usera des termes de la loi... Pensez à vos femmes, à vos enfants, obéissez.

Après trois jours de combat, Dunkerque fut débloqué (3).

1. En 97, il devait modifier l'organisation de cette arme. Il en forma quatre divisions distinctes : une de hussards, Ney ; une de chasseurs, Richepanse ; une de dragons, Klein ; une de cuirassiers, d'Hautpoul. Quels choix et quels hommes!

2. Cité par les auteurs de la *Vie du général Hoche*, travail très bien fait et dont nous avons parlé dans le *Progrès militaire* du 10 juillet 83.

3. Les Hanovriens avaient perdu cent soixante officiers et trois mille hommes ;

Les représentants Treilhard et Berlier le nommèrent adjudant-général *chef de brigade* le 10 septembre (1).

Dénoncé par un de ses inférieurs au Comité de Salut public, celui-ci dédaigna la calomnie, et attestant la délivrance de la Flandre maritime comme une action de premier ordre, le nomma *général de brigade.* Il continua à combattre et à préparer l'expulsion des Anglais des ports de la Belgique. Tant de fatigues mirent sa santé en péril; il vomit le sang; sa constitution robuste l'emporta et il revint parmi ses troupes.

Carnot se souvint du *plan* fourni par le jeune capitaine contre les coalisés, il jeta les yeux sur lui pour un commandement en chef. *L'armée de la Moselle lui fut confiée*, et, le 23 octobre, il était élevé au grade de général de division.

Nous ne le suivrons pas dans le détail de ses opérations, elles seraient inutiles ici, et nous en avons donné dans l'étude sur « Carnot et Jourdan à Wattignies » un exposé général. Il importe de spécifier l'état particulier de l'Alsace au moment où Hoche dut opérer, cela suffira au lecteur pour comprendre l'œuvre du héros.

La *correspondance inédite de Carnot* va nous apprendre les vues du Comité émanant de son initiative et conçues au lendemain de Wattignies. Elles accablent Saint-Just, à qui elles étaient adressées, car il a tout fait pour en empècher l'exécution par hostilité contre Hoche, et par sympathie pour Pichegru, son confident.

Nous vous avons expliqué les motifs qui nous avaient déterminés à ordonner un rassemblement à Bouquenon et Laverden, par la réunion des divers détachements épars des armées du Rhin et de la Moselle. Notre but était une expédition prompte et parce que *d'après le rapport du ministre de la guerre*, l'armée du Rhin étant de plus de cent mille hommes, elle devait suffire avec l'armée de la Moselle, et parce que nous recevons de toutes parts des demandes en secours.

aussi leurs journaux s'élevaient-ils contre *la démence d'une guerre aussi injuste*, faite par le despotisme au *système admirable de la liberté française !*

1. Avocat au parlement de Paris, originaire de Brives, Treilhard s'était élevé contre le chancelier Maupeou en 1770. En 91, il demanda la création de l'état-civil actuel; en mission, membre du comité, arrêté jusqu'au 9 thermidor, rapporteur des comités, ministre à Rastadt, directeur rallié à Bonaparte, premier président de la cour de Paris en 1802, orateur officiel de la proclamation de l'Empire au corps législatif en mai 1804, telle fut la carrière de ce jurisconsulte éminent. Il fut un grand esprit politique et honoré par Napoléon.

Berlier, de Dijon, était aussi un juriste. Le 18 brumaire le trouva substitut à la Cour de Cassation. Il devint conseiller d'État et président du conseil des prises avec la guerre maritime.

Pour secourir *Landau*, il faut passer sur le corps de l'ennemi, qui a 60 mille hommes, et vous la moitié. Le seul parti praticable est de *former un autre corps d'armée* qui puisse porter du secours à Landau sans être inquiété (1).

Voilà *le plan de campagne* qui nous a paru le plus propre à faire évacuer le territoire.

Les difficultés de circonstance, c'est à vous de les apprécier et de *modifier le plan* si vous le croyez nécessaire, ou même de nous en *proposer un autre*.

Nous sommes disposés à vous seconder, mais il faut vous transporter en esprit dans le sein du Comité et consulter moins vos besoins que les moyens qui sont en nos mains. Que votre génie crée des ressources nouvelles.

Si vous croyez que notre collègue *Carnot* puisse être utile au succès de l'expédition, il ira vous joindre.

Cette dépêche signée Carnot lui appartient moins le dernier paragraphe, sur lequel le lecteur fera ses réflexions. En présence de généraux en chef tous jeunes et inexpérimentés, le Comité entendait guider leur inexpérience par son autorité et son inspiration. Le génie de Hoche allait suppléer à son absence conseillée ici encore par Saint-Just et Pichegru, impatients de toute direction. Le plan suivi ressort de la dépêche du 7 novembre, que le jeune généralissime exécuta dans toutes ses prescriptions :

Les dangers que vous annoncez nous ont déterminé à un effort extraordinaire, et pour *sauver l'Armée du Rhin* nous avons renoncé aux succès ultérieurs que promettait Maubeuge par l'Armée du Nord.

Cette armée, qui pouvait agir *offensivement*, va rester sur la *défensive* pour vous secourir.

Le Comité vient d'arrêter que vingt mille hommes seraient détachés de la frontière du Nord pour se réunir vers Sarre, Albe, Saverdui, Bouquenon, Phalsbourg et Sarguemines. Notre *projet* est de *marcher sur Bitche*, ensuite *sur Landau*, puis *sur Strasbourg*, mais la difficulté des chemins, les circonstances peuvent changer la direction de nos

1. « Les environs de Bouquenon nous ont paru propres à recevoir ce rassemblement de forces : 1° Parce qu'il est ainsi séparé de l'armée ennemie par la chaîne des Vosges, ce qui le met en sûreté contre ses entreprises. 2° Parce que ce rassemblement se trouverait à portée de lever le blocus de Bitche ainsi que de défendre Phalsbourg et les gorges de Saverne. 3° Parce qu'après avoir dégagé Bitche, on se trouverait en mesure de secourir Landau et de mettre l'armée ennemie qui est devant Phalsbourg entre deux pays. » — Dépêche du 3 novembre.

forces. Nous pourrions les diriger par Haguenau ou par Saverne sur Strasbourg, si nous pouvions espérer envelopper l'ennemi et lui couper sa retraite. Gardez un secret impénétrable.

Les divers actes de la campagne prouvent notre assertion. Le commandement de l'Armée du Nord confié à Pichegru en mars peut faire soupçonner, par son rapprochement de Paris, que les triumvirs cherchaient aux armées une épée qui consentît à les suivre le jour où ils en auraient besoin dans leurs luttes avec la Convention.

La prise de Mayence par les alliés entraînait notre retraite et par la suite nous perdions les lignes de Weissembourg. A Beauharnais, condamné sans avoir agi, avait succédé Pichegru, réputation surfaite et inexpliquée. Laubadère, enserré dans Landau, était menacé sérieusement, la ligne des Vosges au pouvoir de l'ennemi, moins Bitche, qui restait notre dernier boulevard en Alsace et presque en Lorraine.

La politique vint en aide à notre cause ; le roi de Prusse déserta le Rhin malgré l'or de Pitt et les traités pour procéder au troisième partage de la Pologne. Son absence devait causer entre les chefs des coalisés des dissensions funestes pour eux. Une *Note* du marquis de Lucchesini annonça ce départ à tous les ministres prussiens, et le *Moniteur* du 13 septembre la publia pour exciter les armées à la victoire. On y lisait :

« Sa Majesté le roi de Prusse étant obligée de quitter l'armée qu'elle commandait en personne contre les ennemis de l'Empire et de ses hauts alliés, pour se mettre à la tête des troupes qu'elle a été forcée de rassembler sur les frontières de Pologne, le soussigné ministre plénipotentiaire a ordre du roi son maître d'informer votre excellence que S. A. S. le duc de Brunswick, qui jouit à si juste titre de toute la confiance de Sa Majesté, va reprendre, après le départ du roi, le commandement des troupes qui resteront ici.

» Sa Majesté regrette bien d'être obligée de s'éloigner du théâtre de la guerre, et que son départ subit l'empêche d'en informer elle-même votre Excellence. »

Le 17 novembre, Hoche déboucha de la Sarre à la tête de trente-cinq mille hommes, condamnant par là Wurmser à se reporter avec son centre à Haguenau. Le 19, il écrivit au Comité que, sur cinq divisions de l'armée de la Moselle, quatre ont chassé et battu l'ennemi ; la cinquième était en observation. L'attaque a commencé le 27, et pendant trois lieues, de hauteur en hauteur, par un épais brouillard et

des chemins détestables, les sans-culottes ont repoussé les bien-vêtus.

Ce combat dura jusqu'à la nuit ; les ennemis en profitèrent pour se retirer vers Hombourg et Deux-Ponts, où j'espère aller leur rendre visite.

La division de Vincent, le même jour, les repoussa encore, et une quatrième, commandée par Ambert, les envoya souper au-delà de Limback, après leur avoir fait bon nombre de prisonniers. Bitche, qu'ils ont tenté de prendre de vive force, est libre, et Hornbach sera occupé ce soir.

Le 21, les Représentants Soubrany et Michaud annoncèrent l'occupation d'Hornbach et la prise de Deux-Ponts avec un commentaire qui réfute l'opinion contraire, relative au mérite de son auteur. La facilité avec laquelle nous sommes entrés dans Deux-Ponts ne doit pas être regardée comme un de ces événements de la guerre dont le hasard dispose ; nous devons au général Hoche la justice de dire qu'elle est le résultat des marches combinées de l'armée qu'il commande et de ses dispositions. Vainqueur au nord par Wattignies, le Comité venait de prendre une résolution énergique ; une partie de l'Armée des Ardennes fut envoyée pour aider au déblocus de Landau. Quelle avait été l'attitude de cette ville au lendemain de la trahison de Dumouriez ? Son général commandant avait signé une adresse que les chefs de corps de la garnison revêtirent de leur signature au nom de la garnison ; ils y maintinrent *le serment d'être fidèles* (1). Avec Laubadère, leur dévouement s'était à nouveau affirmé. Les efforts tentés les 28, 29 et 30 novembre ne réussirent pas. Ce fut alors que Carnot écrivit sa magnifique lettre :

Un revers n'est pas un crime lorsqu'on a tout fait pour mériter la victoire... Notre confiance te reste.

Les 1er et 2 décembre, Hoche rassurait le ministre de la guerre sur l'avenir :

« Si ma lettre d'hier a dû t'étonner, elle ne doit pas t'effrayer. Dans cinq jours je fais passer à Pichegru de 12 à 15.000 hommes et vais occuper des points en avant de Deux-Ponts, que je ferai retrancher. J'espère que ma première ne sera pas aussi malheureuse que celle d'hier.

» Les ennemis ont fait grande réjouissance ce matin ; ils me reverront sous peu et de bien près.

1. V. l'adresse aux pièces justificatives. (Extrait.)

» A n'en pas douter, leur poudre est supérieure à la nôtre. Leurs balles tombaient à nos pieds et à peine nos obus allaient à la même distance. Il y a quelque chose de singulier là-dessous.

» Citoyen ministre, demain toute l'armée sera en mouvement, et douze mille hommes s'acheminent vers Bitche pour forcer les gorges de Weissembourg.

» Je travaille à établir une barrière insurmontable ou plutôt un désert entre les frontières de la République et les tyrans ; bois, maisons, tout sera abattu, après quoi je ferai mon possible pour aller commander la division agissante. »

Abandonnant la route de Kayserslautern, Hoche se porta sur le côté est de l'Armée du Rhin pour se concentrer avec elle contre les impériaux. Il déboucha dans les premiers jours de décembre des gorges des Vosges couvertes de neige et obéit ainsi aux *instructions* du Comité. Vainqueur à Niederbronn, il prévint partout les coalisés et menaça le centre de leur ligne générale. Le 22 décembre, eut lieu son attaque décisive sur Wœrth et Freichwiller. L'assaut donné à onze heures, aux termes de sa dépêche, était couronné de succès à midi.

Lacoste et Baudot l'annoncèrent à la Convention, le jour même l'ennemi avait formé des redoutes à triple étage, souvenir de Jemmapes, en avant de Haguenau. Leurs noms? Reischoffen, Freichwiller, Wœrth. Les conventionnels étaient restés toute la journée sur le champ de bataille et avaient pointé les canons.

Hoche l'annonçait de son côté, en quelques lignes d'une sobriété antique. Il parla de tous sauf de lui-même ; ne pensant qu'au *plus grand développement* de son armée, il veilla toute la nuit pour donner des ordres plus prompts, sûr d'aller en avant *si ma droite me seconde !* Or, la droite c'était l'armée de Pichegru ; et on sait que les 23 et 24 elle resta immobile !

Les conséquences des victoires du 22 furent assez grandes pour imprimer à Wurmser et aux Impériaux la pensée de repasser le Rhin. Leur déroute était complète, le vainqueur les poursuivait en personne et à fond (1).

Nommé généralissime avant la prise des lignes de Weissembourg malgré les prétentions de Pichegru, Hoche entendit tirer de sa victoire tout ce qu'elle pouvait donner : *imposer aux coalisés la fin de la campagne.* Le combat de Geisberg le décida le 26.

1. Le lecteur observera combien cette tactique rappelle celle de Bonaparte, celle de 1806 pour ses lieutenants : Lannes, Ney, Soult et Davout, Murat.

Les troupes françaises trouvèrent les Prussiens et les Autrichiens prêts à la bataille, on se cherchait réciproquement, les avant-gardes se heurtèrent. La droite de l'Armée du Rhin, placée sous les ordres exclusifs de Desaix, emporta Lauterbourg avec l'intrépidité propre à ce général. Le centre et la gauche marchèrent sur le Geisberg et, chassant les Autrichiens, les rejetèrent sur Weissembourg en désordre. L'intervention du duc de Brunswick et de la réserve du général Wartensleben en amoindrit les effets sans modifier le résultat. Les divisions de l'Armée de la Moselle avaient eu pour mission de tourner la droite des Prussiens par les gorges des Vosges (1).

La retraite de ces derniers fut concomitante le 27 à celle des Autrichiens. Weissembourg fut repris, Landau libre et l'Alsace purgée de ses envahisseurs, comme au temps de Turenne.

Le Palatinat allait nous rendre nos *frontières naturelles* (2).

Le 28, Hoche écrivait au Comité :

« Liberté ! Landau est enfin délivré. J'attendrai les ordres du Comité en poursuivant les ennemis.

» Les braves défenseurs de la patrie sont toujours de la plus grande constance, malgré la rigueur de la saison ; mais que ne fait-on pas pour son pays !

» On veut tirer le canon en réjouissance. Il est inutile : les républicains ne s'amusent point comme les esclaves. Notre poudre ne doit servir que pour vaincre les ennemis.

» Je me battrai, jusqu'à ce qu'on me le défende. Cependant, je prie le Comité de voir mes pauvres camarades. Delmas m'a paru un brave homme. Il paraît que chacun n'a point fait ici son devoir ; je dirai tout au Comité et je nommerai les j... f.... »

Celui qui avait manqué à son *devoir* était Pichegru ; aussi, son col-

1. Il faut rendre cette justice à l'historien prussien de Sybel qu'il s'est montré juste pour Hoche et qu'il n'a pas hésité à condamner Saint-Just et Pichegru, qui ne lui inspirent aucune sympathie. Pas plus que nous, il ne peut s'expliquer le peu de bienveillance de Gouvion Saint-Cyr pour Hoche et lui préfère les jugements de Soult sur cette partie de la campagne. Une telle judiciosité méritait d'être signalée.

2. Les lecteurs qui voudront se donner le plaisir de consulter un ouvrage spécial sur cette campagne, devront lire le remarquable livre de M. Chuquet, professeur au Collège de France, intitulé : *Hoche et la lutte pour l'Alsace*. La bibliographie allemande y est d'une contribution continue et lui donne une originalité rare. L'ensemble des études de cet historien alsacien pour 1792 et 93 doit faire apprécier cette œuvre comme de premier ordre.

lègue protestait-il le 31 dans un rapport spécial, il flétrissait l'absence de celui qui n'avait pas paru sur les champs de bataille et le désignait par ces mots qualificatifs : *tel homme qui était à Haguenau.*

Où était Saint-Just à ce moment ? Avec Pichegru (1), sur les derrières de Hoche et de Desaix, dans le cas d'être livrés aux généraux de la coalition si son protégé eût décidé de la défaite et avoué deux ans plus tôt sa trahison !

Le 30, Hoche consolait les blessés par une proclamation où on lisait :

Vos efforts n'ont pas été vains, camarades : Landau est libre. Si vous avez été blessés, voyez devant vous la Liberté et l'Égalité ; vos pères, vos mères, vos parents verser le baume de la consolation sur vos honorables blessures. Il est consolant d'avoir versé son sang pour la Patrie. Guérissez-vous vite.

Le même jour, il écrivait à Carnot :

Les ennemis partent en bon ordre, je les suis. Les Prussiens s'en vont dans le Palatinat, et les Autrichiens ont passé le Rhin. Peut-être espèrent-ils me surprendre. Je suis en mesure. Rappelle-toi que je t'ai dit qu'ils étaient perdus s'ils s'endormaient...

Desaix s'empara du Fort-Vauban, aussi dévoué à Hoche, qu'il aimait, qu'hostile à Pichegru. Lefebvre, de l'armée de la Moselle, se joignit à lui, d'après un témoignage oculaire, le rapport de Duvigneau, adjudant-général, alors à Landau (2).

Jomini a reproché au vainqueur de Wœrth de n'avoir pas vigoureusement poursuivi Wurmser et Brunswick. Jomini s'est trompé, parce qu'il a ignoré les détails des dissensions qui éclatèrent dès le succès entre Hoche et Pichegru. Ce dernier lui retira le concours de ses troupes (3), et le Comité, circonvenu par Saint-Just, imposa l'immobilité.

1. Né dans le bas peuple, ce général avait été élevé par charité au collège d'Arbois son pays. Les Minimes l'avaient envoyé à Brienne comme mathématicien. Enrôlé dans l'artillerie en 1780, il était sergent-major en 89. Bouchotte le trouva lieutenant-colonel du 3e bataillon de Volontaires du Gard ; en deux jours, il le nomma général de brigade et divisionnaire.

2. Fils d'un ancien hussard de Ruffack, Lefebvre était sergent dans les gardes françaises en 1792. Promu capitaine dans la ligne, reconnu par son camarade Hoche sur le champ de bataille, il devint général après l'affaire de Geisberg sur sa promotion. Six mois plus tard il allait s'illustrer à Fleurus. Napoléon devait le créer duc à Dantzick, le premier dans l'ordre chronologique, témoignage éclatant rendu à l'ancienne armée royale dans la personne d'un chef qui avait été simple sous-officier.

3. C'est à cette occasion que Desaix demanda à ce général s'il n'avait pas quelque

Le résultat de cette mesure fut une irrémédiable aversion entre les deux généraux... Les *querelles* des quartiers généraux de la coalition gagnaient les nôtres *par l'influence des triumvirs*.

Le moment allait venir où l'on expulserait le sauveur de la France. Jourdan en disgrâce après Wattignies, quel délire! L'arrestation de Hoche allait bientôt se produire. Il la pressentit dès sa victoire : « J'ai terrassé beaucoup d'ennemis, je m'en suis fait de plus terribles dans la République même (1) ».

Le 3 janvier 94, Lacoste et Baudot détaillèrent au Comité les ressources innombrables en métaux, en approvisionnements de guerre, en vivres et en munitions. La douane était encombrée de dépôts de tous genres évalués à un million. Landau en reçut une partie et notamment les denrées de Spire. On gagna près de dix mille fusils.

Nous ne comptons pas dans l'énumération des prises les magasins des particuliers. Notre attention est fixée à remplir les magasins de la république aux dépens de l'ennemi.

Les éléments sont d'accord avec nous ; le Rhin vient d'engloutir cinq cents émigrés qui fuyaient de Weissembourg.

Les officiers municipaux et le commandant de Lauterbourg ont osé demander une amnistie pour les habitants qui ont suivi les Autrichiens. Notre réponse a été de les faire arrêter eux-mêmes.

A la même date, les représentants écrivaient une dépêche confidentielle sur Pichegru ; on la retourna contre son rival... Robespierre était de plus en plus pénétrant ! et le *boucher d'Alsace* avec lui. Sur le moment, le Comité n'y comprit rien, il tenait pour le traître (2).

Tout à ses opérations, Hoche les dénombra au ministre de la guerre, son persécuteur, le 5 janvier.

Nous ne viendrons pas à bout d'opérer une révolution dans ce pays ;

engagement secret avec les généraux de la coalition. Juste châtiment ! C'est à Desaix blessé en 97 qu'appartiendra la découverte des trahisons de Pichegru lorsqu'il étudiera les papiers trouvés dans les fourgons du général Klinglin. On connaît les états de service de ce chef qui devait sauver le Premier Consul à Marengo et qui avait conseillé Pichegru un instant lorsqu'il débuta sur le Rhin. Desaix sortait du 46e régiment (Bretagne).

1. Hoche a eu des mots heureux ; en voici un qui le met au niveau des plus célèbres à retenir. Ecrivant au général Leval, il s'écriait : *La Patrie est là, et elle est tout.*

2. Si on lui eût obéi, écrivait Carnot à Lacoste, il ne resterait plus rien dans le Palatinat. Les rivalités et les petites intrigues des généraux ont diminué l'ardeur du soldat ! Une responsabilité terrible en fut la suite pour les généraux. On allait punir ; qui ? Le vainqueur.

les principaux habitants se sont retirés à Manheim, les sans-culottes restent, encore ne sont-ils pas nos amis : ils ont fait une adresse aux Prussiens dans laquelle ils les traitent de *sauveurs* et nous de *rapaces Gaulois.*

Il spécifiait à ses troupes les doctrines de la Convention sur les *relations avec l'ennemi* dans son ordre du 12. La loi défend sous peine de mort de s'entretenir avec l'ennemi. Quelques vedettes se sont permis des infractions ; à quoi bon de pareilles conférences ? Elles ne peuvent qu'être favorables aux traîtres. Rappelons-nous que les Prussiens de Weissembourg, Kayserslautern, sont encore nos ennemis ; nous ne devons conférer qu'avec nos baïonnettes.

Le 8 février, il dénonçait Pichegru comme traître à son pays, car s'il ne prononçait pas le mot, il faisait mieux, il prouvait la chose par le dénombrement de ses culpabilités.

Le 14, il s'élevait contre l'ineptie de Bouchotte (1) et lui demanda ses appréciations politiques à lui-même. On parle d'une levée en masse à l'instar de la nôtre, je ne puis me mettre dans la tête qu'un peuple se lève pour soutenir les tyrans !

Le 26, il protestait contre les pouvoirs illimités des Représentants et les déclarait préjudiciables.

Cette fois, c'était trop. Bouchotte demanda des explications ; le général les fournit par Chasseloup, son aide-de-camp, celui même qui devait prendre Dantzig en 1807. Généreux et prévoyant, Chasseloup demandant : *Si l'on m'interroge sur ton compte, que dirai-je?* Hoche répliqua avec la même grandeur : *Tout ce que tu sais !*

Le 10 mars, Jourdan était rappelé à l'activité pour succéder à Hoche, et celui-ci partait pour l'Armée d'Italie où il était arrêté par ordre du Comité. Saint-Just le vouait à la mort, Carnot allait le sauver en paraissant le poursuivre.

1. Cet incapable démagogue que Carnot fit chasser du ministère avait voulu l'expulsion des *officiers nobles* des troupes du Rhin. Sait-on combien il y en avait ? *Neuf cents!* Parmi eux, le général Hédouville, deux fois suspendu. Ailleurs, Serurier, qui était colonel, refusa de quitter son corps et y resta comme simple soldat ; après dix mois, on lui restitua son grade. Davout, l'immortel d'Auerstædt de 1806, on le chassa. Il avait tiré sur Dumouriez, n'importe, et on le jeta en prison. Thermidor l'y sauva !

CHAPITRE XXII

REPRÉSENTANTS ADVERSAIRES DE SAINT-JUST, BAUDOT ET LACOSTE

Biographie de ces Représentants. — Ils donnent le commandement à Hoche qui joue sa tête contre Saint-Just. — Dépêches sur les gorges de Saverne, sur le patriotisme des populations de Metz et de Nancy, de Pont-à-Mousson et de Luné ville. — Victoire de Geisberg.

Baudot, dont le nom est resté obscur jusqu'à la fin du second Empire, où un publiciste ardent utilisa ses *Mémoires* inédits, est aujourd'hui connu. Associé par celui-ci à sa réputation, il nous a fait connaître des côtés ignorés de la période révolutionnaire en son œuvre, et nous la citerons à notre heure dans le cours de cette étude. Les calomniés d'hier et les oubliés des grands jours, il importe de redire leurs actes, leurs moyens d'exécution, leur but, sans rien en cacher, sans craindre de les diminuer dans leur tombe. Ils furent assez grands pour supporter aujourd'hui la critique (1).

Médecin à Charolles au moment de la Révolution, Baudot fut nommé député-suppléant à l'Assemblée législative par le département de Saône-et-Loire, puis député à la Convention. Il se plaça à la Montagne, y vota la mort du roi et fut envoyé en mission dans le Midi. A Montauban, à Toulouse, à Perpignan, pays ardents, fanatisés par l'esprit ultramontain, et qu'Henri IV lui-même avait spécifiés d'un trait à un président de Parlement : *Vous avez encore de l'Espagnol dedans le ventre*, le représentant exécuta les lois. Il se montra énergique contre les émigrés, les prêtres rebelles et les fédéralistes, agitateurs aveuglés qui donnaient la main, de l'Ouest au Sud, à l'Anglais et au Vendéen, sur

1. Cité par M. Quinet dans son *Génie de la Révolution* avec éloges, et naturellement combattu par M. Hamel dans son *Histoire de Robespierre*. L'ouvrage a été publié ; on y lit contre Napoléon les diatribes les plus emportées. Il n'a pas vu en qui s'incarnait après tant d'horreurs réciproques la France de la Révolution. L'Europe l'a bien déclaré aux traités de Vienne.

l'ensemble des côtes maritimes, de Nantes à Toulon! Ce fut lui qui proposa de fondre des canons avec les cloches des églises.

En mission à l'Armée du Rhin, il donna l'exemple du courage dans les combats et de la sobriété dans les vicissitudes de la guerre. Redoutable aux émigrés et aux traîtres qui, sous couleur de monarchie, ne cherchaient dans l'intrigue que l'or des coalisés, il réprima leurs audaces à Strasbourg et à Metz. On observera que l'Alsace et la Lorraine, ces barrières de la France, furent le foyer de leurs intrigues, quoiqu'ils n'ignorassent pas que le Saint Empire voulait alors *les démembrer au profit personnel de la Maison d'Autriche*... Et ce sont ces hommes, des conspirateurs acharnés, car leurs manœuvres durèrent de 1790 à 97, qui dénoncèrent par leurs affidés Baudot comme sanguinaire. Ils oublièrent qu'il n'avait, dans tous les cas, qu'employé les moyens dont ils se servaient pour terroriser les citoyens fidèles à leur patrie. Ces moyens, le comte de Mercy-Argenteau les a flétris en les exposant. Le confident de Marie-Thérèse demandant l'expulsion générale des émigrés de tous pays, peut-on souhaiter une condamnation plus juste et à la fois plus rigoureuse? Nous l'avons produite en son temps, nous y renvoyons le lecteur.

Compagnon de Lacoste aux lignes de Weissembourg, il contribua, avec nos armées, à rendre à la France ses *frontières naturelles*, devina avec lui le génie de Hoche (1) et se divisa avec Saint-Just. De retour à la Convention, il y fut secrétaire, et se rendit après le 9 thermidor à l'Armée des Pyrénées-Orientales. Mais les vaincus de 93 et de 94 à Strasbourg et à Metz ne lui pardonnèrent pas son passé actif. Ils l'accusèrent de terrorisme, lui, un des vainqueurs de Wœrth, l'adversaire de Saint-Just, l'ennemi de Pichegru! Il est vrai que Pichegru préparait ses trahisons, de moitié avec les dénonciateurs de Baudot. Décrété d'arrestation à l'armée, l'ami de Hoche fut averti du sort qui lui était réservé; prévenu à temps, il put s'enfuir et attendre en lieu sûr l'amnistie de l'an IV. Il rentra alors et appartint, sous Bernadotte, aux bureaux de la guerre; il devait mourir un jour en exil, sur cette terre étrangère que nos armes victorieuses avaient acquise au Nord à la France, et qui salua, proscrite, ceux qui l'avaient gouvernée en amis.

1. L'historien qui a fait de Robespierre l'ennemi de la Terreur, à la stupéfaction des écrivains qui interrogent les papiers inédits des archives de l'État, M. Hamel, a donné le dictateur comme un *protecteur* décidé de Hoche. Nous renvoyons cet auteur au texte des dépêches écrites par ce général pour qu'il apprenne ce que pense Hoche de son prétendu héros.

Lacoste, Jean-Baptiste, avait été député à la Convention pour le Cantal, alors qu'il exerçait les fonctions de notaire à Mauriac. Il prit peu de part aux travaux de l'Assemblée par suite des missions nombreuses qu'il remplit aux armées du Rhin, de la Moselle et du Nord. Ses adversaires déclarent qu'il montra une intrépidité réelle. A Haguenau, il servit lui-même la pièce de canon sous le feu de l'ennemi. A Kaysers-lautern, il combattit au milieu de la mitraille, en soldat, toujours dans la mêlée, point de ralliement et d'exaltation dans le courage militaire. Il accompagnait en 95 l'armée du Nord qui conquit la Hollande, et montra dans les glaces le même courage que dans les plaines du Rhin. Respectueux des décrets de la Convention, il les fit exécuter en face des émigrés comme du duc d'York avec Bentabolle (1).

Travaillée par des intrigues dont la preuve sera facile contre ceux des nobles qui pactisaient avec l'Étranger, l'Alsace connut les divisions et les discordes civiles ; de là, une répression sévère mais d'autant plus nécessaire que le voisinage de l'*Armée de Condé* autorisait à tout craindre. Aussi la dénonciation des royalistes et des faux libéraux de l'époque vint-elle le poursuivre après le 9 thermidor. Deux de ses collègues, Faure et Dentzel, lui imputèrent d'avoir organisé la commission qui, sous l'accusateur public Schneider, passait pour avoir terrorisé l'Alsace. Saint-Just avait été poursuivi plus justement pour le même acte. Les colères de Dentzel l'égaraient contre Lacoste. Arrêté, quoique malade par les privations et les fatigues qu'il avait endurées, il fut détenu chez lui sans être gardé par des gendarmes « attendu qu'il n'avait pas les moyens de les payer ». Quel éloge dans la constatation de son état physique et de sa situation de fortune ! L'amnistie de brumaire, an IV, lui rendit la liberté ; il devint plus tard préfet au Consulat dans les pays conquis, où l'on bénit encore sa mémoire (2).

La capitulation de Mayence avait livré cette clef de la France aux coalisés. La prise des lignes de Weissembourg, suite de notre échec à Pirmasens, ouvrait l'Alsace à l'ennemi, 10 août 93. Le Comité jugea nécessaire de procéder à des levées en masse sur cette frontière, mais il dut s'occuper aussi de secourir l'armée du Rhin en faisant intervenir

1. Originaire d'Alsace, Pierre Bentabolle avait été procureur général du Bas-Rhin avant d'être conventionnel régicide. Danton n'eut pas d'ami plus dévoué. Ennemi de Dumouriez, des Girondins, Bentabolle se montra plus que dur pour les généraux. Il devint injuste. Il fut au 8 thermidor un de ceux qui reprochèrent au dictateur l'assassinat de Danton. Très thermidorien, il subit les fluctuations de l'opinion avec des interprétations de juriste assez compliquées.

2. Préfecture du département des *Forêts*.

l'Armée de la Moselle. On sait quelles en furent les suites. Mais il est bon de connaître le cri d'alarme de ses Représentants ; il éclairera notre débat sur Saint-Just.

« Citoyens, collègues et amis, je vous ai déjà écrit, jusque deux fois, pour vous rendre compte de la situation pénible où nous nous trouvions, du besoin éminent d'obtenir du renfort dans le plus bref délai si l'on ne veut pas perdre l'allure, *se réduire à la Place de Strasbourg* qui ne contient pas beaucoup de républicains. Il est de toute impossibilité que nous conservions notre position actuelle en avant de Strasbourg qui est trop étendue, si nous n'avons pas de nouvelles forces. Les choses l'exigent impérieusement, je vous l'assure, et c'est le cri du soldat *qui ne se battra pas avec confiance*, s'il ne se voit pas protégé, aidé par une nouvelle force.

» Voilà trois couriers que nous envoyons au Comité de Salut public, aucune réponse, un dernier courier est parti avant-hier, serons-nous plus heureux ? Je vous en préviens, chers collègues, afin de seconder nos demandes.

» Nous vous faisons part que si nous n'avions pas détaché les six meilleurs bataillons de l'armée de la Moselle, appelé le plus de cavalerie et de troupe légère que nous avons pu réunir des différents dépôts de l'intérieur, *pour soutenir la position et les gorges de Saverne*, déjà l'ennemi seroit maître de ce poste et couperoit la communication de Strasbourg. Il seroit aux portes de Phalsbourg qui ne peut pas tenir longtemps comme vous sçavez.

» Comment donc peut-il se faire que le Comité de Salut public se restreigne à envoyer uniquement deux nouveaux députés : Saint-Just, Lebas, *qui se bornent à des proclamations, à des destitutions.*

» On vient, mes chers collègues, d'en opérer une d'un genre singulier et d'une manière assez extraordinaire. (Arrestation du général Cazin.) »

Ils terminaient en annonçant leur départ pour Nancy et pour Metz afin d'y trouver des renforts qui permissent de conserver les gorges de Saverne. L'accueil fait dans les principales villes des Trois-Évêchés et de la Lorraine a été trop enthousiaste pour ne pas être relaté ici ; à Lunéville et à Nancy, à Pont-à-Mousson et à Metz, partout on se leva contre l'ennemi sans consulter ses intérêts et sa fortune. La preuve, la voici : le lecteur saisira facilement l'importance de ce document et la portée de ce patriotisme quant à l'Alsace.

Depuis Saverne jusqu'à Metz, nous n'avons toujours trouvé que des républicains.

A Lunéville il y avait un tel empressement, que nous avons été obligés de modérer la générosité des sans-culottes qui, hors d'état de marcher, se dépouillaient de tout pour les femmes et enfants de ceux qui allaient partir.

A Nancy, nous nous sommes rendus à la Société populaire, et à peine a-t-on connu le sujet de notre mission, que cette Société a nommé des commissaires, que le lendemain plus de six cents citoyens ont été armés et équipés et se sont mis en marche pour Saverne avec quatre pièces d'artillerie.

Nous avons trouvé à Pont-à-Mousson le même zèle, même républicanisme ; c'était à qui partirait ; c'était à qui ferait des offrandes à l'armée du Rhin.

A Metz, chaque citoyen s'est signalé à l'envi pour satisfaire les représentants, procurer des hommes, des armes et tous les secours possibles. Demander et obtenir, proposer et exécuter ont été l'effet du moment. Dans moins de vingt-quatre heures, deux mille hommes d'élite, dont la plupart avaient servi, se sont présentés sur la place de l'Egalité. Ils avaient près d'eux leurs femmes, leurs enfants, qui témoignaient la plus grande satisfaction de voir leurs pères, leurs époux, voler au secours des départements du Haut et Bas-Rhin.

L'empressement était si grand, qu'ils ont voulu partir tous, la nuit même.

Dans la journée d'hier, 500.000 livres ont été déposées à la maison commune. Sur les dix heures du soir, cette belle troupe s'est mise en marche aux acclamations de : *Vive la République ! vive la Convention !* Toutes les rues étaient illuminées. Les citoyens de Metz accouraient de toutes parts, témoignaient par des cris d'allégresse la vive joie qu'ils ressentaient que dans moins de quinze heures deux mille Messins accourussent à la défense de la patrie.

Nous ne pouvons vous dire avec assez d'énergie tout ce que nous avons vu à Metz et entendu. Le peuple est dans les meilleurs principes, et sa conduite mérite d'autant plus de reconnaissance, que la levée de la première classe, ainsi que les travaux militaires, ont déjà enlevé beaucoup de bras à cette cité. Nous aurons soin de leur procurer en vivres et en équipements tout ce qui leur sera nécessaire. Les femmes, les enfants de ces braves défenseurs, recevront une juste indemnité.

Dans les villes où il y avait des hommes de toutes armes réunis de

différents dépôts, ils ont voulu les suivre, et ceux qui n'avaient pas de chevaux se sont mis en marche à pied ; cela nous a procuré près de trois mille hommes. Ils reconquerront dans peu le territoire que la perfidie ou l'insouciance des généraux nous a fait perdre (1).

Lacoste et Mallarmé insistaient contre les généraux ; le temps a prouvé que Pichegru n'était pas seul à vouloir trahir ; il avait des complices. Mais on observera leur appréciation sur le rôte de Saint-Just, et il n'était qu'au début de sa mission. En étudiant le génie militaire déployé par Hoche en Alsace, on a saisi jour par jour les actes qui l'ont rendu célèbre ; nous n'insisterons pas ; mais on lira avec intérêt les fragments d'une dépêche envoyée par Lemane le 24 décembre ; ils peuvent consoler notre patriotisme.

Président, dis à la Convention que notre armée du Rhin vole de succès en succès ; l'ennemi est en pleine déroute, notre gauche s'est emparé de Wœrth et de Reichsoffen.

Le lendemain, l'ennemi a été forcé d'évacuer Drusenheim, Bitcheviller et Haguenau, malgré les ouvrages qui défendaient ces différents postes. Nos troupes les poursuivent dans la forêt.

Nous nous disposons à nous présenter devant le Fort-Vauban. L'ennemi nous attendra et voudra bien nous permettre de lui souhaiter bon voyage.

L'unité de commandement était devenue nécessaire pour reprendre les lignes de Weissembourg, débloquer Landau et purger nos frontières naturelles de l'occupation étrangère. Baudot et Lacoste, qu'appuyèrent Lemane et François Mallarmé, l'imposèrent en nommant Hoche généralissime.

Ces représentants, qu'inspirait le seul danger de la patrie, limitèrent-ils l'action de ce commandement ? devait-il continuer après le rejet des Austro-prussiens ? On l'ignore. Mais dans leur pensée il aurait dû se continuer, car l'application entière du *plan de 1794* comportait le principe des masses, édicté par Carnot, proposé par Hoche dans son mémoire au Comité et renouvelé par lui à Bouchotte directement.

Aux auteurs de la nomination, Carnot écrivit : *Pichegru se défie peut-être de ses propres forces*, et il les invitait à lui communiquer leur énergie. A Saint-Just, dont il n'osait contrarier ouvertement l'injustifiable autorité : *Il est instant que vous agissiez en commun.*

Le 25 décembre 93, Hoche annonça sa nomination au commande-

1. Dépêche du 3 novembre.

ment en chef des armées de la Moselle et du Rhin à Bouchotte, en termes qui intéressent ; cherchait-il à gagner de loin ses adversaires ? Je m'empresse de t'instruire, écrit-il, que les Représentants du peuple viennent de me donner le commandement des deux armées pour marcher au secours de Landau. Il avait d'abord refusé, par modestie. Aucune prière n'avait pu les faire changer de résolution. Juge-moi, ajoutait-il ; n'ayant que du courage, puis-je résister à un aussi grand poids? Non assurément. Il ferait pourtant son possible pour bien servir la République, craignant de succomber à la peine, magnifique langage. Il termina en spécifiant, sans paraître s'en douter, la part prépondérante qu'il eut dans les affaires, à raison de sa responsabilité personnelle : *Je dois t'avouer aussi que je crains de couper mes idées, ce qui fait que je dois tout faire moi-même* (1).

Cette nomination n'avait pas eu lieu sans qu'il n'y eût des altercations entre les représentants dont les Mémoires de Soult ont parlé.

Avant la reprise des lignes de Weissembourg, Pichegru avait sollicité le titre de généralissime. Lacoste et Baudot n'avaient pas accepté une pareille suffisance, les événements justifièrent leur choix. Dès le 27, avait lieu la reprise des lignes de Weissembourg ; les représentants qui avaient combattu en soldats, pointant le canon et en tête des colonnes, l'écrivirent au Comité.

La trahison avait livré les lignes de Weissembourg ; la valeur les a rendues à la République. La ville de Lauterbourg a été attaquée en même temps et emportée de même. Le poste important d'Hagenbach est aussi en notre pouvoir. Les Autrichiens se sont retirés dans leur camp de Bolberotte, d'où il reste à les déloger pour arriver à Landau.

Les succès des armées de la Moselle et du Rhin (2) sont étonnants. Elles se sont emparées du poste de Guermersheim, qui couvre Landau, assure la conservation des lignes de la Queich, et ouvre la porte du Palatinat. Aussi nos défenseurs sont-ils en ce moment à une lieue de Spire, et on assure que les troupes légères y sont entrées. Les Prussiens et les Autrichiens se sont fait leurs adieux à la sortie de Bergzabern, à coups de sabre et de fusil. Les premiers se sont retirés sur Mayence ; les autres ont repassé le Rhin.

Les routes sont couvertes de prisonniers et de déserteurs. La persé-

1. Armée de la Moselle, 25 décembre.

2. Dépêche du 29 à la Convention.

vérance des armées qui ont délivré Landau, et de la garnison qui l'a conservé, doit leur mériter les mêmes honneurs qu'à l'armée de Toulon.

La bataille de Geisberg a prouvé aux ennemis qu'ils n'ont que leur destruction à attendre. Pendant plus de quatre heures de pas de charge, sous un feu terrible et continuel, pas un soldat n'a sorti des rangs, et l'on voyait les traîneurs courir à toutes jambes pour partager la gloire de leurs frères : aussi la victoire fut-elle complète ; elle a assuré le triomphe de la République.

Le 20 février, ces mêmes représentants envoyaient à la Convention les drapeaux pris sur l'ennemi. Ils signalaient les succès de Desaix, le butin dont ils étaient la conséquence, et honoraient le désintéressement des troupes, en déclarant le sacrifice qu'elles faisaient de leur intérêt personnel.

Dénoncés eux-mêmes par un de leurs collègues à Nancy, ils protestaient devoir vider cette attaque dès leur retour. Quelques jours plus tard, le 5 mars, ils sollicitaient leur rappel et l'obtenaient. Leur départ était le signal de l'arrestation de Hoche, signifiée un mois plus tard à Oneglia.

Le moment est venu de comparer Hoche à Pichegru, et de relater les causes de son éloignement des armées.

CHAPITRE XXIII

PICHEGRU ET L'ARRESTATION DE HOCHE. — CARNOT

I. Biographie de Pichegru. — Général en chef, il commande Kléber, Desaix, Gouvion-Saint-Cyr et Davout. — Dépêches audacieuses réfutées par Baudot et Lacoste. — II. Origines exactes de l'arrestation de Hoche. — Erreur du colonel Yung. — Témoignage autorisé de Soult et de Gouvion-Saint-Cyr en leurs écrits. — III. Rôle de Carnot, protecteur de Hoche. — Texte de la mise en liberté de Hoche rédigé par Carnot et écrit de sa main d'après les Archives Nationales. — Discussion des divers ordres.

Quelle que soit l'admiration de l'école révolutionnaire pour Pichegru, nous entendons remettre à sa vraie place le général en chef des armées du Rhin et du Nord qui eut, sous ses ordres, des hommes devenus illustres, et qui n'ont accordé à son action militaire aucun mérite et à son caractère aucune estime.

Nous le jugerons d'après sa correspondance personnelle, d'après les critiques d'un ordre confidentiel adressées par ses amis et par ses adversaires au Comité de Salut public, enfin par les témoignages des maréchaux Soult, Gouvion St-Cyr et Masséna.

Quels sont les publicistes ou les historiens qui pourraient nier l'authenticité de ces preuves? et pourra-t-on encore vanter la prétendue victime de Bonaparte, Premier Consul, après cet examen ?

Ses états de service doivent préciser notre débat.

Engagé volontaire à 19 ans, au régiment de Metz, le 30 juin 1780, sergent le 1er août 85, sergent-major le 5 juillet 89, adjudant le 6 février 92, capitaine en second le 24 mars 93, chef du 3e bataillon du Gard peu après, général de brigade le 25 août 93, divisionnaire et général en chef le même jour, telle était la carrière de Pichegru lorsqu'il fut appelé sur le Rhin où se trouvaient Kléber, Desaix, St-Cyr et Davout.

Né en 1761, le 17 février, à Arbois, Pichegru avait fait ses études chez les Pères Minimes d'Arbois. Son instruction lui permit d'être

répétiteur pour les classes de philosophie et de mathématiques au collège de Brienne, lorsque Bonaparte y était élève. De là, il passa au 1er d'artillerie, où il devint sous-officier. Au début de la Révolution, il fut élu chef des Volontaires du Gard à Besançon, lorsque celui-ci eut perdu son commandant. Le club révolutionnaire qu'il y présidait l'avait proposé pour remplir la vacance ; il l'obtint et se rendit avec lui à l'armée du Rhin.

I

Obéissant à regret aux Représentants qui l'avaient placé sous les ordres de Hoche, il ne donna personnellement aucune instruction, mais se garda de seconder par une obéissance obligatoire son rival. Ce dernier avait gagné tous ses grades par des plans de stratégie et par le déblocus de Dunkerque où il avait joué, à l'avant-garde, un rôle égal à celui de Desaix sur le Rhin. Pichegru avait donc pour double devoir d'obéir et non d'équivoquer sur son ancienneté de grade, une ancienneté de quatre jours. S'il rebutait à l'action, il libellait des dépêches au ministre de la guerre, son collègue en jacobinisme. Le 22 décembre il écrivait :

« Avant-hier, citoyen ministre, j'ai fait attaquer l'ennemi par la gauche et le centre de l'armée, tandis que la droite se mettait en évidence pour occuper les forces que l'ennemi avait devant elle, et l'empêcher de renforcer son centre ou sa droite. Les divisions de gauche et du centre, malgré leur ardeur, n'ont pu gagner que quelque peu de terrain. La division commandée par Jacob a enlevé deux drapeaux aux ennemis ; j'ai fait bivouaquer la nuit les troupes sur le champ de bataille, afin de recommencer à la pointe du jour les attaques, et profiter des bonnes dispositions qu'elles montraient. En conséquence, hier matin, la carmagnole a recommencé ; nos attaques ont eu tout le succès que j'en attendais. Après une longue canonnade, les troupes, ne consúltant plus que leur ardeur et leur impétuosité, chargèrent à la baïonnette et emportèrent les redoutes qui défendaient l'accès des hauteurs qu'occupait l'ennemi. Le feu terrible qui en sortait ne faisait qu'augmenter leur ardeur, et elles y répondaient par des cris de : *Vive la république!* Nous nous sommes emparés, de la même manière, de plusieurs villages qu'ils occupaient. Le désordre étant alors dans les troupes ennemies, elles fuyaient de toutes parts, et si le jour eût eu deux

heures de plus, nous aurions pu nous emparer d'Haguenau sans éprouver une grande résistance.

» Les troupes ont bivouaqué sur la position qu'occupait l'ennemi, et aujourd'hui nous continuerons à combattre. J'ai été informé cette nuit qu'il avait évacué plusieurs postes à la droite, et le général Desaix, qui m'en informe, les a fait occuper de suite par les troupes de cette division. »

« Je ne t'ai point écrit sur la journée d'hier (dép. du 23) parce que le général Hoche, avec qui j'étais, t'a expédié un courrier en ma présence. Nos troupes y ont montré un courage vraiment républicain, et les positions les plus formidables, fortifiées par tout ce que l'art peut ajouter à la nature, ont été emportées à la baïonnette. On a recommencé ce matin ; mais, comme je suis parti à bonne heure de la gauche pour venir à la droite, j'ignore ce que Hoche a fait aujourd'hui.

» L'ennemi a quitté Bitchevillers, Drusenheim et Haguenau, malgré les retranchements et les ouvrages presque continus dont il avait couvert la ligne qui joint ces trois postes ; il avait surtout fortifié ce dernier avec tant de soin qu'il ne fallait pas moins que les dispositions que nous avions prises à la gauche, et le courage que nos soldats seuls peuvent avoir, pour les engager à se retirer. Nous ne nous arrèterons que le temps nécessaire pour que les troupes, qui sont très fatiguées, se reposent un peu, et nous ne leur donnerons pas de relâche.

» J'ai engagé la municipalité à me désigner les aristocrates qui ont pu rester dans la ville, et je compte, de concert avec les représentants du peuple, les traiter comme ils le méritent. »

Le 24, Lacoste et Baudot informèrent le Comité du choix qu'ils avaient fait et des résultats obtenus. Le 25, Pichegru se plaignit à Bouchotte de la décision prise contre lui, car il lui donnait un caractère qu'elle n'avait pas d'hostilité personnelle. Il se déclarait amoindri contrairement à ses services et à ses droits. Saint-Just et Lebas ne manquaient pas d'appuyer ces réclamations qui violaient la discipline, nuisaient à l'entente dans les opérations et devenaient un scandale pour les états-majors des deux armées. Le 26, Saint-Just acceptait la décision à regret du conseil des représentants et signait avec Dentzel, Lacoste, Lebas et Baudot un arrêté qui consacrait l'autorité de Hoche.

Mais, secondé par Mourgoin, agent du Conseil Exécutif près la Moselle, Pichegru composait un plan nouveau dans lequel il combinait

les opérations à venir. Il y faisait entrer l'armée de la Moselle, moyen indirect de recouvrer sa liberté d'action. L'affaire des lignes de la Queich en 96 a montré ce que valait cette autonomie.

Le 29, Lemane avait osé écrire à Bouchotte, et non au Conseil duquel il était l'envoyé, ces lignes sur Hoche : *Tu reconnaîtras à ses opérations s'il s'est rendu digne de la confiance nationale.* Il censurait sa nomination en termes ironiques pour les représentants, car il les savait mal en cour avec Robespierre et, interprétant ses pouvoirs au gré de ses passions, semait la discorde.

La question de la division du commandement ou de sa concentration dans une seule main, excitait les mandataires de la Convention les uns contre les autres. Pichegru stimulait leurs protestations qui allaient du ministère au Comité pour paralyser l'action. Lemane revint sur son approbation et s'éleva au début de 94 contre ce qu'il appelait une injustice.

Le 30, Hoche entrait en scène à son tour et attaquait dans son honneur de soldat celui qui osait recourir au mensonge pour se dire vainqueur au Geisberg. Il exposait d'abord les motifs qui le déterminaient à marcher en avant ; il entendait cependant ne pas s'établir dans le Palatinat, craignant de *finir par être fort en l'air.* Quant aux contributions, son sens politique le portait à imiter un maître parmi les maîtres et il invoquait l'exemple de *Turenne.*

Je dois te demander, ajoutait-il, si les deux armées n'en font plus qu'*une.* Je le crois nécessaire afin de détruire l'esprit de jalousie. Lacoste et Baudot sont éclairés sur ce point. Il est bon de porter les regards sur l'intrigue des armées. J'ignore pourquoi tel homme qui était à Haguenau lorsque je me battais à Weissembourg, répand le bruit qu'il a rallié les troupes, et envoie à Paris des courriers, des officiers, *sans l'approbation des Représentants du peuple ou la mienne.* En fait de guerre, chacun doit être continuellement à son poste.

Et pour affirmer son droit, il mettait à l'ordre de l'armée son commandement supérieur qu'il intitulait d'un nom spécial : *Armée d'Entre-Rhin et Moselle.* Les chefs d'état-major respectif l'apprirent aux troupes et aux administrations (1).

Que répondait le ministre de la guerre ? Il envoyait au Comité, le 1er janvier 94, une communication audacieuse. Pichegru était entré le premier à Landau ! Il commandait l'armée du Rhin le 6, lorsqu'elle a

1. Voir aux pièces justificatives cet ordre du jour.

emporté Lauterbourg et seize pièces de canon ; il commandait la totalité à la journée de Wœrth, le 2. Toutes les opérations peuvent se regarder comme indivises : l'une et l'autre armée ont des droits à la reconnaissance publique ; il est de mon devoir d'appeler votre attention sur la vertu et le républicanisme de Pichegru.

Se doutant des partialités de Bouchotte, Baudot et Lacoste adressèrent au Comité, le 3 janvier, les explications suivantes :

Vous déclarez, dans votre dernière lettre, que Pichegru est actif et intelligent. On n'est pas actif quand on ne connaît pas les positions de l'armée que l'on commande. Pichegru était toujours à quatre lieues des camps de l'armée. On n'est pas intelligent quand on ne peut rendre compte d'aucuns plans, quand on est de l'avis de tout le monde et quand on donne des ordres contradictoires. Pichegru est patriote, mais patriote froid, sa présence éteint l'ardeur du soldat au lieu de l'enflammer. Il ne suffit pas de voir un général pour le juger, mais l'armée qu'il commande. C'est ce que nous avons fait, et nous disons qu'il est inhabile à un commandement général. Hoche a du mérite : *avec moins d'amour de la gloire, il en aurait davantage encore. Il sera un jour un grand général si l'amour-propre des autres lui en donne le temps et s'il vient lui-même à mieux connaître la mesure du gouvernement.*

Le 8 janvier, Hoche écrivit à Bouchotte directement :

J'avais ordonné de pousser les travaux du fort Vauban, et même de l'attaquer de vive force. J'y avais envoyé Laubadère et prié Pichegru d'en conduire le siège. N'en recevant aucune nouvelle, je me disposais à partir, lorsque je reçois une lettre. Qu'on juge de mon étonnement, en voyant demander vingt pièces de vingt-quatre. Je n'ai pu m'empêcher de croire à un piège. Car en tirant l'artillerie et pareille quantité de munitions de Strasbourg, on m'eût certainement accusé d'avoir voulu la livrer.

La plus éloquente de ses protestations, qu'on peut appeler la dissection du talent et de la conduite de Pichegru, la voici comme dernier témoignage du héros contre le traître de 96 :

« Citoyen ministre, tu connaîtras que tu as été trompé, que Pichegru n'a pas commandé à Wœrth, où il n'est resté qu'une demi-heure, qu'il n'était pas à Haguenau le 3, lorsque les troupes de la République y sont entrées, puisque le même jour et au même instant, il m'écrivait d'Oberbrom à sept lieues de là, et qu'enfin il n'a point paru le 6 à la

bataille de Weissembourg, puisque le 7 il était encore à Haguenau, à huit lieues en arrière.

» Je n'ajouterai aucune réflexion, seulement toutes les lettres que j'ai écrites à Pichegru ont été lues de tous ceux qui l'ont voulu ; *et pour que Pichegru dise qu'il commande une armée, il faut qu'il y paraisse..*

» Je t'ouvre mon cœur, ouvrage des patriotes et de la Révolution ; il m'importe peu que Jacques ou Philippe commande l'armée, si la patrie est sauvée, mais franchement, je te le dis, tu as été trompé.

» J'ai prié Pichegru de visiter les ouvrages devant le fort Vauban, et le haut et le moyen Rhin, tandis que je suivais les ennemis ; je ne reçois aucune de ses nouvelles, je viens de l'envoyer chercher pour qu'il vienne me décharger d'un grand poids. Crois bien, ministre patriote, qu'aucune division n'existera, et que la patrie, bien servie par moi jusqu'à ce jour (j'ose le dire), le sera continuellement.

» L'arrêté du Comité porte que l'on tâchera de s'emparer de Manheim, mais juge de la difficulté. Manheim est situé entre le Rhin et le Weser, il est extrêmement fortifié, il a d'un côté toute l'armée autrichienne, qui, pourtant, si l'on passait le Rhin, pourrait bien être battue une cinquième fois; mais lorsque j'ai proposé de passer le Rhin, les savants m'ont traité de *fou.* » — Et enfin :

« Je supplie le Comité de Salut Public de se faire représenter mes registres d'ordres, de correspondance, et ceux de Pichegru, afin de connaître celui qui commandait à Wœrth, à la bataille de Weissembourg, et à la reprise des lignes.

» Qui a ordonné la prise de Lauterbourg, celle de Germersheim, Spire et Worms, la marche sur Landau, l'attaque des gorges d'Anweiller, la marche sur Kaiserlautern, celle sur Kreutznach ? »

Hoche se trompait... Ce n'était pas son génie que l'on contestait, ni son patriotisme, *Robespierre cherchait une épée pour asseoir ou pour affermir sa dictature.* Les services et le caractère lui portaient ombrage ; dès ce moment, la perte du vainqueur avait été résolue.

II

Un écrivain militaire dont l'ouvrage sur *Bonaparte et son temps* a fait sensation dans les cercles politiques, a soutenu sur la cause de l'arrestation de Hoche par le Comité de Salut public une thèse inadmissible :

un *mariage* non autorisé. L'ancien chef d'état-major de Lefebvre a été autrement informé, et tout ce que nous venons de publier sur les rapports de Hoche avec Saint-Just, aura dû convaincre le lecteur.

Installées dans leurs nouvelles positions après les modifications qu'imposait la victoire, les divisions de l'armée de la Moselle prirent leurs quartiers d'hiver. Elles étaient, a-t-on dit, dans le plus grand délabrement et le repos seul pouvait réorganiser cette armée quant aux hommes et quant au matériel. Enfin, les représentants allaient opérer l'embrigadement, c'est-à-dire fondre, dans les bataillons de l'ancienne infanterie, les volontaires et les gardes nationales. Ce fut durant ces travaux multiples que partit de la section de la guerre, un ordre imprévoyant de combattre encore ! L'histoire, qui doit étudier les causes des événements les moins susceptibles d'être exposées, a le devoir de se poser ici une question. Ne serait-ce pas à l'influence de Saint-Just qu'il faut attribuer cette idée, plus coupable que malheureuse ? N'a-t-il pas inventé ce projet pour perdre son rival ? N'était-il pas sûr, à la manière dont Hoche s'était fait connaître de lui, que le général en chef de la Moselle refuserait d'exposer les fruits de la victoire ? Et quelle victoire ! car Pichegru se rendait compte à la fois de ce qu'il demandait et des causes qui le feraient rejeter. N'a-t-il pas inspiré Saint-Just ? N'a-t-il pas imposé à Carnot par Robespierre, tout-puissant, des visées de trahison ? Ne l'oublions pas... Pichegru se vendait alors, d'accord avec l'Angleterre, aux princes émigrés, promettant de se faire battre au besoin. Les *lignes de la Queich* sont célèbres dans les fastes de l'Armée du Rhin, et si l'on en sortit, ce fut aux invectives de Desaix que cette armée dut son salut.

Pour nous, la cause de l'arrestation de Hoche fut dans les grandes journées de Niederbronn, Wœrth et Reichshoffen, et le moyen employé pour y parvenir fut la continuation des hostilités, hostilités que conseilla Pichegru, que transmit avec enthousiasme Saint-Just et que subit Carnot (1), par le vote de ses collègues favorables à Robespierre.

Que dit le maréchal Soult ?

« Malgré toutes ces considérations et sans avoir égard aux rigueurs de l'hiver, le Comité de Salut public voulait que la campagne fût continuée pour repousser jusqu'au Rhin les corps ennemis qui étaient

1. Carnot, au dire de Barère, interrogea Hoche à son arrivée au Comité et déclara qu'il avait modifié quelques parties du plan de campagne pour ne pas exposer le salut de l'armée.

encore sur la Moselle, dans le pays de Trèves ou dans le Luxembourg. *Hoche s'y refusa obstinément* en rappelant les promesses qu'il avait faites à Landau, en faisant voir la situation dans laquelle étaient les troupes et en démontrant ce qu'elles gagneraient en valeur après avoir été remises en bon état. Le Comité céda, mais deux mois après il nomma Hoche au commandement de l'armée du Var (des Alpes); à son arrivée à Nice, il le fit arrêter et conduire à Paris. Hoche y resta détenu jusqu'au 9 thermidor. Tel fut le prix d'une noble résistance et de la campagne glorieuse qui avait rappelé la victoire sous les drapeaux français (1). »

Ainsi, Jomini et Soult, l'un témoin, l'autre acteur, ont accusé les prétentions inacceptables du Comité après une série d'actions qui avaient épuisé les troupes.

Mais le texte de ses volontés n'est pas encore connu ; nous le publions pour compléter ce débat ; on verra que Pichegru y retrouva sa situation première. Le Comité donna ses ordres à Hoche le 17 janvier 1794 :

Nous avons arrêté que tu marcherais toi-même sur Trèves pour te saisir de ses magasins. Tu dois tâcher de la gagner de vitesse et envoyer des corps pour retarder la marche dans les montagnes qu'il doit franchir ; il est à présumer que l'ennemi manque de subsistances et qu'il sera dans le plus grand embarras si tu lui enlèves les magasins de la Moselle.

Tu dois suivre l'ennemi, marcher parallèlement à lui, l'observer et le combattre. Si Brunswick veut rejoindre Cobourg, il faut l'attaquer, renvoyer aux Ardennes les dix mille hommes de Landau et marcher avec l'armée entière. Toutefois, tu dois nous prévenir de tes résolutions, afin que les mesures soient prises pour que les subsistances ne manquent pas.

On retira donc l'armée du Rhin à son sauveur pour la confier à nouveau à celui qui n'avait qu'un but : trahir.

La claivoyance de Saint-Just, en voilà les résultats pratiques.

Le maréchal Soult a été lié avec Hoche, malgré la distance de sa modeste situation comparée à celle de l'homme qui était dans l'éclat de sa renommée ; il a laissé sur la concentration en une même main du commandement des deux armées, une version qu'il faut connaître :

Le général Hoche, raconte-t-il, fut rejoint à Niederbronn par les trois

1. *Mémoires*, t. I, ch. 4, p. 101.

divisions. Il eut à décider quel serait le plan d'opérations et le commandement. Interpellé par les Représentants pour déclarer *s'il répondait sur sa tête* de sauver Landau, si la *direction des deux armées* lui était confiée, Hoche n'hésita pas, il fut nommé. Cette mesure fut la cause de nos succès, mais Saint-Just, Erhmann et Lebas affectèrent d'accorder à Pichegru une *protection marquée* et de témoigner leur *inimitié* à Hoche ainsi qu'à ses troupes (1).

Les choses ne pouvaient que s'envenimer par le contact du service et les propos des quartiers généraux. L'affectation dans la désobéissance ou l'indiscipline, l'appui ouvert d'une coterie à peu près toute-puissante, jointe aux difficultés inhérentes à la guerre même après la victoire, cette situation ne devait pas durer sans provoquer un éclat. Un homme moins surexcité que ne le fut Hoche n'aurait pas subi en silence cette hostilité. Desaix en est un exemple indiscutable. Il y eut donc un moment où Hoche ne contint plus son indignation.

« Elle n'éclata cependant, continue le glorieux maréchal, qu'au sujet des récompenses à décerner. Saint-Just, Erhmann et Lebas, tout-puissants au Comité de Salut public et spécialement délégués à l'armée du Rhin, prirent parti pour elle et lui firent obtenir les faveurs. Ils poussèrent même la partialité jusqu'à attribuer l'honneur du succès à Pichegru, qui, pendant les mouvements, s'était tenu à l'écart et n'avait voulu concerter aucun plan ; il était bien évident que Hoche avait dirigé toutes les opérations, depuis son départ de Niederbronn. Sa nomination au commandement en chef des deux armées par arrêté des représentants, avait été officiellement connue, et tout le monde savait que, par caractère, Hoche n'avait jamais admis Pichegru au partage de sa responsabilité. Hoche avait donc exercé, dans toute sa plénitude, le commandement en chef des armées du Rhin et de la Moselle réunies, pendant cette fin des campagnes. Le lendemain de la bataille, Hoche me donna ordre de commander le camp de Roth, et de nettoyer d'ennemis la vallée de la Lauter jusqu'au-delà de Bobenthal ; à cet effet, il augmenta ma brigade d'un autre bataillon, de deux escadrons de carabiniers et d'une compagnie d'artillerie à cheval. Je ramassai plusieurs centaines de prisonniers. Aussitôt après, j'eus ordre de conduire mes troupes devant le Fort-Vauban (Fort-Louis), où je passai sous les ordres du général Lefebvre. Hoche vint nous y voir ; il me témoigna d'abord son entière satisfaction sur ma conduite, ensuite il nous dit :

1. *Mémoires*, t. I, ch. 4, p. 87.

« Je viens de chez Pichegru ; croiriez-vous que je n'ai pu en tirer ni » un oui ni un non, sur aucune des propositions que je lui ai faites ? Il » a été impassible sur tout. Je l'ai apostrophé de manière à faire bouillir » le sang d'un autre dans ses veines. Ses joues ne se sont pas seulement » colorées ! Quel homme !... »

» En effet, Hoche ne tarda pas à reconnaître qu'il avait là un rival redoutable et *un ennemi qui ferait tomber sa tête* (1). »

Les plaintes du vainqueur de Reichshoffen nous sont connues ; les prétentions de Pichegru, on les a lues, écrites de sa main ; les vœux de Saint-Just, nous en avons indiqué les dates confidentielles ; les connivences de Bouchotte furent imprimées dans le compte-rendu des séances de la Convention que Robespierre trompait sciemment ; l'élément jacobin entendait détourner l'opinion et la postérité peut-être de la reconnaissance qu'elles doivent au héros qui venait de sauver son pays sur le Rhin, comme Jourdan l'avait sauvé au nord ; unis dans une même disgrâce, la postérité rend à chacun sa part de gloire, et à leurs persécuteurs ses hontes (2).

III

Dès son entrée au Comité de Salut public, Carnot impose son *plan* d'opérations. Il comprit que Dunkerque constituait la part que l'Angleterre s'était réservée pour prix de ses sacrifices à la Coalition. L'aveuglement de Pitt à reprendre cette place, base de revendications inexplicables qui rappelaient la guerre de Cent-Ans et les invasions

1. *Mémoires* Soult, t. I, ch. 4, p. 98.

2. Gouvion Saint-Cyr a laissé sur l'œuvre de Pichegru un jugement qui l'accable et avec lui ses protecteurs, de 93 à 1795.

« Jusqu'à présent j'ai défendu les opérations militaires de Pichegru (lignes de la Queich) contre l'inculpation de trahison ; mais quand on le voit, sans aucune nécessité, profiter d'un armistice pour laisser périr son armée de faim et de misère, les faits parlent si haut qu'il est impossible de se refuser à leur évidence. Je regarderai donc cette époque comme celle où Pichegru a irrévocablement *consommé sa trahison*, si l'on ose aujourd'hui qualifier de ce nom les machinations d'un général en chef qui, ne croyant pas pouvoir entraîner son armée dans la révolte contre le gouvernement établi, voulait employer l'armistice qu'il s'était vu obligé de consentir, pour la détruire par les privations que lui faisait éprouver son séjour dans les lignes de la Queich, ou la mettre hors d'état de commencer une nouvelle campagne au printemps. — (*Mém.*, t. II, ch. 9, et Jomini, t. VII, liv. 8.)

d'Edouard III, nous sauva. La chute de Mayence et celle de Valenciennes autorisaient nos ennemis à marcher droit sur Paris, comme sous Richelieu ; l'effet de la levée en masse du 23 août n'ayant eu qu'un commencement d'exécution, nous aurions été sûrement battus. Mais Carnot, devinant les desseins des Anglais, avait appelé des troupes du Rhin et de la Moselle, soit trente-cinq mille hommes. Les coalisés étaient divisés, nos colonnes mobiles. Douze mille, à raison des circonstances, parvinrent seuls en Flandre, Dunkerque fut délivré.

C'est à ce moment que Hoche envoya au Comité un Mémoire sur les moyens de pénétrer en Belgique. Carnot en fut transporté, et dit à ses collègues : *Voilà un officier d'infanterie qui fera du chemin.* Robespierre s'en empara aussitôt, et ne trouva, après l'avoir lu, que ces paroles haineuses : *Voilà un homme excessivement dangereux !* L'ancien sous-officier des gardes françaises avait frappé les dames de la cour, à Trianon, par son intelligente distinction. Déjà accusé d'incivisme à l'Armée des Ardennes, où il servait comme aide de camp du général Leveneur, Hoche avait été arrêté alors. Il rédigeait un plan d'opérations, qui fut expédié au Comité le jour où la gendarmerie le saisit. Carnot en prit connaissance et envoya son auteur à l'armée de Houchard. Sa conduite héroïque lui valut, après la victoire d'Hondschoote, un avancement justifié.

Général en chef de l'Armée de la Moselle, puis commandant de celle du Rhin à la fin de 93, victorieuse à Landau et à Reichshoffen, au Geisberg et à Weissembourg, superposé au traître Pichegru malgré Saint-Just, le libérateur de l'Alsace, qu'ont admiré Masséna et Soult en leurs *Mémoires*, fut arrêté à Oneille, au moment où il méditait la conquête de l'Italie. Robespierre et Saint-Just se vengèrent de tant de génie par une infamie, après l'avoir arraché au théâtre de ses exploits.

Rappelé par leur influence, il fût monté sur l'échafaud si Carnot ne fût intervenu afin de le sauver par une *arrestation déguisée*.

Les relations entre Saint-Just et Hoche ont été exposées par Barère, heureux de dégager sa personnalité de cette question, avec l'autorité spéciale qui s'attache au rapporteur du premier et du second Comité de Salut public pour ce qui touche aux délibérations de ce corps.

Dans les camps, dit-il, Saint-Just ordonnait, réglementait, *exerçait la Dictature militaire*. Il dénonça bientôt Hoche comme un général qui ne suivait que ses propres idées ; il dédaignait les plans prescrits par ordre du Comité et apportés par les Représentants. Barère ajoute qu'il ne

savait pas obéir; en revanche, il lui accorde qu'il commandait avec autant d'audace que de talent. En hostilité ouverte avec Pichegru, dont on le soupçonnait d'être moins le rival que l'ennemi, il en vint à des débats avec lui, qu'avivèrent les *ordres absolus* de Saint-Just. Le Comité y prit part et taxa cette conduite de contraire aux intérêts de la défense publique.

Il crut que Hoche *suspectait* hautement les *intentions* de Pichegru, et le déclarait d'intelligence secrète avec le prince de Condé, ce qui était vrai. Ce dernier équivoquait sur les plans de Hoche, et déclarait qu'il n'avait pas à lui obéir..., moyen sûr de tenir ses engagements avec la Coalition. L'influence des triumvirs devait s'efforcer de perdre Hoche, ce qui eut lieu; il était suspect depuis Dunkerque, ne l'oublions pas, car Barère paraît ignorer cette grave situation due au dictateur.

Les querelles arrivèrent à une telle exaspération que, suivant son penchant secret, — peut-être les ordres oraux de Maximilien, que renforçait la présence de Lebas, son futur beau-frère, — Saint-Just arrêta Hoche. Il avait joint à cet acte toute la correspondance des deux généraux entre eux et avec les Représentants. Sur ce dernier point, la mémoire de Barère l'a mal servi, à moins qu'elle n'ait disparu (1).

Appelé à Paris, escorté de Saint-Just et de Lebas, dit Barère, Hoche aurait été interrogé par Carnot et mis au Luxembourg; on lira par le récit de Masséna que les faits prirent une tout autre tournure. Le 9 thermidor devait sauver le proscrit et le trouva à la Conciergerie, où les prisonniers appartenant à la noblesse le traitèrent comme un des leurs. Miss Elliot l'a constaté dans ses curieux *Mémoires*, et elle fut incarcérée avec lui.

L'arrestation de Hoche eut lieu au début d'avril et dura en fait quatre mois. Arrivé en poste de l'Armée du Rhin le 30 mars, nous dit un témoin, on l'entrevit à peine; un courrier extraordinaire notifia aux Représentants l'ordre de l'arrêter. Il venait de descendre dans une auberge et mangeait *un peu de pain et d'olives* lorsqu'un général se présenta pour lui parler. Hoche l'invita à s'asseoir auprès de lui, le prenant pour le chef de l'état-major. Celui-ci *confus* refusa et lui signifia le mandat d'arrêt dont il était porteur.

« Pardon, reprit Hoche avec dignité, je ne me doutais pas que vous fussiez chargé d'une mission de gendarme, mais puisqu'il en est ainsi, à votre aise! Permettez-moi seulement d'achever ma collation et d'aller

1. *Mémoires*, t. II, p. 170.

me coucher, car je suis horriblement fatigué. Demain matin, je vous suivrai partout où vous avez ordre de me conduire. »

L'auteur de cette arrestation n'a jamais été connu, mais ce que nous allons produire comme documents inédits, en fait remonter l'inspiration à Saint-Just, l'aimable protecteur de Pichegru. Au moment où elle se produisit, c'est-à-dire trois mois après la victoire de Hoche à la tête de son armée, on l'attribua dans les états-majors de l'Armée d'Italie à *une vengeance du conventionnel Saint-Just ;* on en donnait pour cause leurs *démêlés* à Landau.

Un témoin comme Masséna (1) peut-il être rejeté ?

L'œuvre de Saint-Just, on le voit, fut contingente à celle de Robespierre par les actes publics et par les actes secrets. Aux armées comme à l'intérieur, elle proteste contre les apologistes du proconsul dont les pouvoirs illimités préjudiciaient aux opérations du Rhin. Baudot et Soult en ont laissé d'écrasants témoignages pour cette partie de ses missions ; nous allons apprendre, avec Levasseur et Barère, sa conduite à l'Armée du Nord. Ces auteurs sont irréfutables, ils ont vu ce qu'ils racontent et ils l'ont bien vu.

Une lettre adressée le 9 thermidor par Hoche à un ami, témoigne de la préservation dont le couvrit Carnot par *l'oubli ;* ce dernier l'a écrit de sa main :

Aujourd'hui, 9 thermidor, me trouvant seul et oublié, je me demande en vain pourquoi j'ai été arrêté. Je ne vois qu'un motif : c'est mon refus de conférer avec les Représentants, quand j'ai cru qu'il était pressant d'agir. Est-ce là de l'insubordination ?

On a beaucoup discuté, parmi les adversaires de l'organisateur de la victoire, sur sa culpabilité, et on a tenté de l'avilir ; Macaulay n'a pas été étranger à ces violences de l'opinion. Une signature officielle a été la cause de tout le mal... La mort de Hoche avait été résolue par Saint-Just, amis et ennemis le reconnaissent ; mais ce qu'on ignore, c'est le texte du Comité de Salut public du 11 avril 1794, encore inédit, et où ne figure pas le nom de Carnot. Si nous exposons comment étaient rédigés les arrêtés du Comité, nous obtiendrons la preuve matérielle que l'affirmation suivante est vraie :

« J'avais sauvé la vie à Hoche avec beaucoup de peine du temps de Robespierre, et je l'avais fait mettre en liberté immédiatement après le 9 thermidor. »

1. *Mémoires*, t. I, ch. 2, p. 30.

Comment cette affirmation correspond-elle à la réalité des faits ? (1)

La nécessité et les circonstances, les haines et les vengeances, conduisirent les décemvirs à signer leurs arrêtés personnellement et sans le concours de leurs collègues. Ils n'en eurent pas moins force de loi, le Comité agissant comme pouvoir exécutif. Certes, la Convention n'avait pas prévu une dérogation telle à son décret de création, dérogation redoutable qui pouvait donner un pouvoir imprévu, inouï, et que la lutte contre l'étranger favorisa. Le décemvirat ne devint-il point le triumvirat ? Chacun des membres de ce gouvernement a usé tour à tour de cette faculté (2). Les archives du fonds de la Secrétairerie d'État abondent en manuscrits de ce genre ; nous en avons cité ici même quelques-uns, et l'étude sur Robespierre aura permis au lecteur de s'initier à ce fait gouvernemental. Carnot en usa plus que tout autre à raison de ses fonctions et de son immense autorité ; mais il se borna aux actes militaires. Quant aux décisions politiques, il signait les pièces soumises à son approbation sans les lire.

L'*arrestation de Hoche*, déclarons-nous, fut l'œuvre du Comité et un acte inspiré par Saint-Just ; trois pièces sont l'attestation de notre décision (3).

1. Voici la preuve formelle de l'arrestation de Hoche par ordre spécial de Robespierre, ordre écrit de sa main : « 30 ventôse, an II, ordre du Comité de Salut public » d'arrêter Hoche. Nous avons la preuve que le général Hoche est un traître. » Cette pièce est de Robespierre, *en entier de son écriture*. La date est, seule, de la main de Carnot, désireux de laisser au proconsul la responsabilité de ce crime. Ont signé : Robespierre, Collot-d'Herbois, Carnot, Billaud-Varennes, Barère. (Catalogues d'autographes n° 437 de Félix Drouin, homme de lettres.)

2. L'arrestation d'Aubert du Bayet fut rédigee par Barère seul.

3. 1

22 germinal an II (11 avril 1794).

Le Comité de Salut public,

Arrête :

Que le général Hoche sera mis en état d'arrestation et conduit dans la maison d'arrêt dite des Carmes pour y être détenu jusqu'à nouvel ordre (*sic*, les mots effacés dans l'original).

Les représentants du Peuple, membres du Comite de Salut public de la Convention nationale,

Collot-d'Herbois, Saint-Just, C.-A. Prieur,
Billaut-Varennes, B. Barère.

L'écriture n'est d'aucun membre du Comité et ne fut pas signée par Robespierre.

On lit en marge de la pièce :

Deux arrêtés d'arrestation furent promulgués dans cette affaire, le premier fut un acte militaire, le second un acte politique.

J'ai reçu l'expédition du présent arrêté pour le mettre à exécution, ce 23 germinal, 2e année de la République une et indivisible.

SAINT-AMANT.

2

Décharge à la prison des Carmes.

Reçu du citoyen Amant (Etienne), lieutenant de gendarmerie de service à l'armée d'Italie, le citoyen général Hoche arrêté par ordre du Comité de Salut public de la Convention nationale, dont décharge en notre gref, ce jourd'hui vingt-trois germinal l'an 2e de la République indivisible et impérissable.

THORIN,
Secrétaire-greffier des Carmes.

[*Archives nationales*, carton 304, AF. II, germinal (liasse)].

3

DÉPARTEMENT DE POLICE

COMMUNE DE PARIS

Le 23e jour du mois germinal (12 avril) de l'an second de la République française une et indivisible :

Aux citoyens représentants du Peuple, membres du Comite de Salut public.

Citoyens,

Nous avons reçu votre arrêté en date de ce jourd'hui, portant que le citoyen Hoche, détenu dans la maison des Carmes en vertu d'un précédent arrêté, sera mis au secret, et nous nous empressons de vous informer que nous l'avons sur-le-champ mis à exécution.

Les Administrateurs au département de police,
QUÉNEL, MASSÉ.

4

Mise en liberté par Carnot

Du 21 thermidor an II.

Le Comité de Salut public,

Arrête :

Que *Hoche*, ci-devant général en chef de l'armée de la Moselle, restera provisoirement à Paris pour lui donner les renseignements dont il a besoin.

CARNOT.

[De la main de Carnot (*Ibidem*, carton 305)].

Par ses fonctions, Carnot dut signer le premier (1), il resta étranger au second (2).

Quel pouvait être le but d'un appel à Paris, en admettant même que la décision militaire prise et votée par le Comité cachât une vengeance politique? La lettre de Hoche du 9 thermidor l'a constaté : *ses dissentiments avec les représentants;* les aveux dignes de foi en ceci, écrits par Barère sur la modification dans le plan de la campagne, servirent de prétexte plausible. Jomini a confirmé ce témoignage par antériorité, dans son ouvrage de stratégie.

Hoche lui-même ne s'y était pas trompé. Avant de quitter l'armée de Rhin-et-Moselle, redevenu chef de la seconde seulement (3), il avait envoyé au représentant Lacoste une copie certifiée conforme de ses ordres et de sa correspondance. Une lettre accompagnait cet envoi. On y lisait :

« Je désire que cela serve à faire luire la vérité et à retracer à nos neveux ce qu'il en a coûté à leurs pères pour conquérir la liberté (4). »

Contre une omnipotence qui l'avait menacé dans sa propre vie, que pouvait Carnot? Protéger par l'oubli le jeune héros de Dunkerque ; il le fit et s'exposa à des vindictes qui l'eussent atteint tôt ou tard sans le 9 thermidor. La victoire civile enfin assurée contre les clubs des Jacobins par Legendre, contre les triumvirs par les sections fidèles à la loi, contre la Commune par la Convention, Carnot pensa que l'heure était venue de rendre aux troupes un chef qu'elles adoraient, à l'armée l'intelligence supérieure qui avait compris que la victoire imposait la modération dans la hardiesse, sur le Rhin, et que le champ de bataille de l'Autriche était en Italie.

1. Le texte de l'arrestation militaire est ainsi conçu :

« Le Comité de Salut public arrête que l'expédition d'Oneille, qui devait être faite par le général Hoche, sera confiée au citoyen Guillaume Petit, général à l'armée des Alpes, auquel il a été donné des ordres à cet effet. Les représentants du peuple près l'armée d'Italie feront mettre sans délai le général Hoche en état d'arrestation et l'enverront à Paris sous bonne et sûre garde.

» Carnot, Collot-d'Herbois. »

2. Le 7 novembre 1793, son chef d'état-major avait été arrêté par ordre de Robespierre, rédacteur unique du document.

3. Ses opérations allaient de Longwy à Bitche.

4. M. Hamel dans son étude dangereuse sur Robespierre a donc faussement rejeté sur Carnot l'arrestation qu'ordonna le dictateur (*Hist. de Rob.*, t. III, p. 498, et dans son *Hist. de Saint-Just*, t. II, p. 75.)

L'ordre de mise en liberté appartient à lui seul et les termes doivent être pesés. Carnot lui reconnaissait un titre qu'il ne portait plus, le lui rendait en le considérant toujours comme général en activité, l'appelait auprès de lui chef des opérations militaires, et, l'invèstissant à nouveau de la confiance de la Convention, l'envoyait aux côtes de Cherbourg avec une mission rare : *terminer la guerre civile.*

CHAPITRE XXIV

MISSIONS DE RUAMPS ET DE MILHAUD

Mission de Ruamps à Rochefort. — Ministre de la marine Lacoste envoyé à l'Abbaye sur sa motion. — Affaire Thierry et Boze sur les relations des Girondins avec Louis XVI en 92. — Accusations et réponses de Custine. — Dépêches de Ruamps et de Milhaud.

Les mandataires de la Convention qui ont eu une renommée considérable ne sont pas les seuls dont il faille raconter la carrière. Il est des responsabilités partout et certains, comme Ruamps, ont joué, dans l'ensemble des partis, un rôle à retenir. Pour paraître obscur, il n'en fut pas moins effectif, surtout lorsqu'ils agirent moins à titre personnel que par voie d'impulsion.

Député par la Charente-Inférieure à la Législative, comme petit propriétaire, il accomplit à la chute de la royauté une mission militaire dans son département. Au nom des commissaires envoyés par l'Assemblée nationale à Rochefort, il présenta un rapport sur le résultat des investigations réciproques opérées à l'arsenal maritime, dans la séance du 14 septembre 92. C'était une énumération de bouches à feu en bronze et en fer, de caronades, de mortiers, de fusils et de piques, de haches et de pistolets avec un nombre considérable de boulets et d'obus. Les citoyens de cette ville avaient chargé le rapporteur des commissaires d'offrir à l'assemblée leur fortune et leur vie pour le maintien de ses lois, de la liberté et de l'égalité.

Avec ce conventionnel, il faut parler de l'*armoire de fer*. Les montagnards accusèrent Roland de n'avoir pas prévenu les mandataires de la Convention lors de la découverte de cette cachette qui recélait des papiers secrets. Ils crièrent bien haut qu'on favorisait ainsi la dispersion des preuves contre les projets de la cour et ses rapports avec l'étranger. Ils firent grand bruit de papiers compromettants pour les Girondins; en réalité, c'est pour eux-mêmes qu'ils craignaient des

constatations connues aujourd'hui par les *Mémoires* de Bertrand de Milleville et par ceux d'un Pair de France (1). Ces derniers sont des plus instructifs sur les *relations de Robespierre avec le Comte de Provence*, au début de la Révolution. Rien ne prouve que l'armoire n'en établit officiellement l'existence et on peut en dire autant des intrigues de Danton en partie double.

Dans la séance où fut annoncée par Roland la découverte de l'armoire de fer, Ruamps protesta contre la situation privilégiée qui était faite à l'ancien ministre de la marine, Lacoste ; ce collègue de Roland et de Dumouriez, dans le premier ministère des Girondins, avait été décrété d'arrestation, quoiqu'il eût protesté contre la désorganisation de la marine et qu'il eût coopéré à préserver la capitale d'une invasion. Dévoué aux intérêts vrais, Lacoste n'avait pas craint de déclarer avec ses collègues, en présentant la situation, que les moyens du gouvernement étaient insuffisants. Hostile au désordre et à l'esprit de faction, il avait protesté contre les troubles religieux et certes l'émigration, puis contre les sociétés patriotiques, auxquelles il attribuait l'insubordination des troupes. Ce jugement est certes celui de l'histoire impartiale, de là la démission de ce ministre honnête. Nommé en Toscane pour y représenter la France, ses ennemis furent assez puissants, toujours les maratistes, pour l'empêcher de quitter Paris et obtenir un décret d'accusation contre lui. Ruamps exigea le 20 novembre qu'il abandonnât son domicile où il était gardé à vue et obtint son envoi à l'Abbaye comme prisonnier d'État! Il fut acquitté en février 93.

L'affaire Thierry, valet de chambre du roi, négociateur secret avec Boze, peintre renommé, vint en séance le 3 janvier. Dénoncé par Gasparin, le portraitiste du roi, de La Fayette et de Mirabeau fut mandé à la barre. Il avoua s'être entremis entre la cour et les chefs de la Gironde Vergniaud, Guadet et Gensonné, pour obtenir du roi, en juillet 92, des concessions à ce parti. Elles pouvaient seules arrêter de nouveaux troubles. Cette constatation publique apprit qu'on demandait à Louis XVI d'obtenir de la coalition l'éloignement de ses armées des frontières françaises; de lui-même, la sanction à plusieurs décrets, refusée jusqu'alors; la nomination d'un gouverneur au prince royal. Perdue ou sciemment égarée, la lettre des Girondins devait se retrouver plus tard et être publiée par Thiers dans son histoire. Ruamps fut l'un des signataires de l'arrestation de Boze, rendue au nom du Comité de Sur-

1. Anonymes, attribués au comte Fabre de l'Aude.

veillance. Y figurent les noms de certains montagnards, Tallien, Chabot, Audoin. Ils témoignent des vues de Ruamps et du but purement révolutionnaire qu'il poursuivait. Ce comité, s'écriait Barbaroux, n'a pas de délibérations régulières, il est dépourvu de registres et n'est qu'une réunion de désordre.

Avec de telles dispositions, Ruamps ne pouvait qu'être régicide. Tous ses collègues du même département votèrent la mort. Son vote personnel fut le suivant : *Louis est coupable, il est convaincu de conspiration. Je le condamne à mort.* Le 21 janvier même, il était élu à nouveau membre du Comité de Sûreté générale ; il y retrouvait Tallien avec l'ami du dictateur, Maribon-Montaut, un misérable.

La trahison de Dumouriez le porta à s'élever contre Custine ; il le fit en appuyant la dénonciation calomnieuse de Marat contre ce général ; on avait repris à trois mois d'intervalle les infamies de janvier ; en connaissant le langage de Custine à cette date, on apprendra quels sentiments l'animaient et de quelles amertumes on accablait celui auquel le Comité de Salut public avait *imposé* l'expédition de Francfort. Il répondit à ses accusateurs du lieu même qui avait vu la glorieuse mort de Turenne, de Turckheim, le 2 février ; les protestations de mai étaient les mêmes. Son auteur ignorait le parti que les jacobins en tireraient un jour contre son patriotisme, quoiqu'il fût de Metz. Si le ton de Custine était sévère, celui de Ruamps avait été insolent.

Custine réfutait Ruamps et Milhaud en ces termes :

Je pourrais renvoyer au ridicule et la dénonciation que les commissaires à l'armée du Rhin vous ont envoyée, dont j'ai seulement été informé par les feuilles publiques, et les craintes qu'ils expriment de l'approche d'une armée ennemie de trente-cinq mille hommes sur Strasbourg, lorsque plus de soixante mille sont répandus dans les deux départements du Rhin. Mais, instruit par une longue expérience, jaloux de conserver l'estime de la nation, je m'empresse de réclamer contre la fausseté des détails qui vous ont été offerts. Je dois affirmer qu'il y a sur les remparts de Landau plus de cent quarante pièces de canon et batterie. La seule chose qui m'afflige dans ce libelle, c'est qu'il soit signé d'hommes qui ont mon estime. Mon plan de campagne, entre les mains du ministre et des comités, peut offrir quelques idées rassurantes. Au reste, j'ai invité les commissaires résidant à Mayence à venir tous les jours prendre dans mes bureaux la connaissance de tous mes ordres, de ma correspondance ; jamais les délations ni l'in-

trigue ne pourront me faire abandonner l'indépendance de la république.

Envoyé en mission dans les départements de l'Alsace, il s'efforça, écrivit-il le 19 août de Strasbourg, de procurer à l'armée et aux places fortes les subsistances et les munitions de guerre nécessaires à leurs opérations. Il affirmait qu'il ne prendrait de repos qu'après la chute des despotes, lui et son collègue Milhaud (1). Les administrateurs les secondaient partout et le zèle des populations patriotiques promettait aux défenseurs du pays des vivres. Ils n'avaient pas négligé de prendre des arrêtés pour rehausser le crédit des assignats dont les laboureurs n'étaient pas enthousiastes. Le superflu des grains, ils le donnaient volontiers en dons patriotiques, diminuaient pour les magasins de l'Etat le prix courant des marchés et livraient le sac de blé à 18 livres lorsque le maximum le fixait à 42 (2).

Nous avons fait paraître hier une proclamation, ajoutait la dépêche, en particulier aux habitants des frontières, afin de lever une armée révolutionnaire qui, au moment d'une bataille décisive, enfonce les rangs de l'ennemi et l'anéantisse. Trois mille républicains des campagnes se sont ralliés autour du commandant de la garde nationale de Pfaffenhoffen. Ils sont partis ce matin avec leurs armes et des vivres pour huit jours ; ils gardent les gorges de Barnenthal. Ces nouveaux Spartiates sont décidés à la mort.

Nous venons d'arrêter que le superflu de tous les grains, dans les départements frontières, sera transporté dans les places fortes, et dans les magasins placés en échelons ; et si les armées combinées des tyrans n'attendent pas que nous fassions une terrible irruption, elles trouveront dans nos foyers la famine et la mort.

Nous avons été témoins de cette action importante qui pouvait décider du Bas-Rhin, écrivaient-ils le 23 août. Le général Landremont, qui commandait en chef l'armée, a montré le plus grand sang-froid et la plus grande activité. Nous nous sommes portés à nuit close auprès de Rhinsabre, où nos tirailleurs faisaient, à quatre pas de nous, un feu très vif de mousqueterie. Nous avons été à portée de voir le nombre des morts ; les vignes et les sentiers étaient couverts de cadavres ;

1. Ailleurs, Ruhl osait écrire cette diatribe qu'on ne peut surpasser : « On n'a pas besoin d'être discipliné pour vaincre des brigands enrégimentés. » Les *agricoles* accourus de Lorraine, des Vosges, d'Alsace (environ 20 mille), prouvèrent que le courage ne suffit pas pour vaincre.

2. Et ce sont ces braves gens que Saint-Just accusa de pactiser avec l'étranger !

nous ne savons pas quel est le succès de l'attaque du côté de Lauterbourg, c'est la partie la plus exposée à l'invasion ; nous allons partir pour savoir ce qui s'y passe.

Le tocsin de la liberté sonne autour de nous, huit mille habitants de la garde nationale de Weissembourg sont partis aujourd'hui pour aller au secours du général Arlande, qui défend les gorges de Limboz ; nous espérons que, dans trois jours, cent mille républicains viendront renforcer l'armée, qui n'attend plus qu'eux pour exterminer les rois.

Le 5 septembre, nouveaux succès sur les lignes de la Lauter. Cette fois on ne parlait plus de massacrer les égoïstes et les riches, les succès de Hoche, à la tête de son armée, suffisaient aux deux proconsuls.

Rappelés pour laisser à Saint-Just une initiative et une renommée supérieures, Milhaud et Ruamps rentrèrent à Paris sur le vœu de Robespierre.

Milhaud de retour dans la capitale eut hâte de se rendre au Club des Jacobins et y raconter sa mission ; devant la Convention il n'eût osé avouer ses fautes. Le 18 novembre 93, il se vanta d'avoir imposé quatre millions aux campagnes, pour les contraindre à entendre *la messe constitutionnelle*, qu'il appelait le thermomètre de la révolution.

Le rôle propre à Ruamps ressort de sa propre défense ou plutôt *justification*. Le 30 novembre, il attestait à la Convention qu'on l'avait accusé à tort d'avoir désorganisé l'armée pour livrer Landau, il se vantait d'avoir appelé au commandement de cette place Laubadère et en cas de délégation nécessaire pour faits de guerre, Delmas. Vaines protestations, la suite de sa carrière montra ce qu'il commit de violences aux armées par ce qu'il osa dans la capitale et jusque dans la Convention.

Ennemi de l'accélération des mesures qui hâteraient la marche du tribunal révolutionnaire, adversaire des dilapidations de Barras et de Fréron parce qu'il était opposé au pillage des fonds publics ou des confiscations, il défendit hautement les jacobins attaqués par Rewbell. Blessé dans l'expression de ses farouches convictions, il s'écria un jour, qu'il *vaudrait mieux être Charette que député*. Hostile à son collègue Dentzel et généralement à ses collègues d'Alsace, il entendait que la tête de Dentzel tombât. A Dumont d'Amiens, il reprocha d'être *royaliste*, s'opposa à la restitution des biens aux condamnés et accusa le côté

droit de vouloir l'assassiner. Plus tard, il traita Legendre de vil boucher, accusa sans preuves les royalistes de perdre leur pays et fut décrété lui-même d'arrestation le 1er avril 95. Il avait accusé les comités de gouvernement de trahir la république et de solder les troupes de la Convention avec l'or anglais ! Le 21 mai, il fut arrêté. Il ne dut son salut, comme tant de proconsuls, qu'à l'amnistie de brumaire an IV. Il lui dut la vie, mais il y laissa son honneur (1) !

1. Le rapport d'Harmand de la Meuse du 24 août 97 lui impose toutes les flétrissures.

APPENDICES

APPENDICE PREMIER

ARMÉES DE LA COALITION

(Ch. xvi)

ARMÉE FRANÇAISE

L'*Infanterie* consistait à la fin de 1791, en :

105 régiments de ligne, à 2 bataillons.	210	394 bataillons.
14 bataillons d'infanterie légère	14	
170 bataillons de volontaires nationaux décrétés le 22 juillet 1791 et dont la levée s'exécutait. . . .	170	

Le nombre de ces derniers fut porté à 200 par le décret du 5 mai 1792 qui augmenta les anciens bataillons de 226 hommes pour les porter à 800 hommes chacun.

La *cavalerie* était composée de :

2	régiments de	carabiniers	à 4	escadrons	8	206 escadrons.
24	—	gr. cavalerie	3	—	72	
18	—	dragons	3	—	54	
12	—	chasseurs	4	—	48	
6	—	hussards	4	—	24	

Toutes ces forces ne montaient pas à plus de 160 mille hommes d'infanterie, 35 mille de cavalerie, 10 mille d'artillerie ; encore s'en manquait-il de 20 mille hommes qu'elles fussent complètes ; mais l'invasion des Prussiens fit marcher beaucoup de volontaires qui portèrent le nombre des combattants bien au-delà de ces cadres.

ARMÉE AUTRICHIENNE

Les forces de François II se composaient de

L'*Infanterie* comprenait :

41	régiments	allemands à 3 bataillons.	123	232 bataillons.
11	—	hongrois à 2 et 3 bataillons	27	
22	—	frontières à 2 et 3 bataillons	61	
5	—	wallons à 3 bataillons.	15	
2	—	italiens à 3 bataillons	6	

La *Cavalerie* comprenait :

11	régiments de	grosse cavalerie,	escadrons . . .	66	226 escadrons.
7	—	dragons,	—	42	
6	—	chevau-légers,	—	36	
9	—	hussards.	—	74	
1	—	hulans,	—	8	

Les bataillons étaient très forts ; on les portait au moyen des réserves jusqu'à 1.200 hommes et même au-delà. On estimerait le total de ces forces à 240 mille hommes d'infanterie, 35 mille de cavalerie et 10 mille d'artillerie, si trois campagnes contre les Turcs et les maladies ne les eussent réduites du tiers.

ARMÉE PRUSSIENNE

L'*Infanterie* consistait en :

55 régiments composés de 3 bataillons, dont 1 de grenadiers et 2 de mousquetaires	165	186 bataillons.
21 bataillons de fusiliers ou d'infanterie légère . .	21	

Les bataillons étaient à 4 compagnies de 160 hommes, officiers non compris.

La *Cavalerie* consistait en :

12	régiments de cuirassiers à 5 escadrons	60	233 escadrons.
1	— gardes du corps	3	
2	— dragons à 10 escadrons	20	
10	— dragons à 5 escadrons	50	
10	— hussards à 10 escadrons	100	

On peut estimer l'infanterie à 120 mille hommes, la cavalerie à 35 mille, l'artillerie de 7 à 8 mille, non compris quelques bataillons de garnison formés de vétérans ; cette force paraîtra immense en songeant qu'elle devait être alimentée par 5 à 6 millions d'habitants ; il est vrai que le *tiers* au moins se composait d'étrangers enrôlés dans l'Empire, car il n'y avait guère de village d'Allemagne et même du Holstein, où il n'y eût des recruteurs prussiens, devenus célèbres par les raffinements qu'ils donnaient à l'embauchage.

TROUPES DE L'EMPIRE GERMANIQUE

Les Saxons se modelaient sur les Prussiens ; leur force était de 20 mille hommes, mais ces contingents variaient dans les guerres selon l'intérêt de son gouvernement.

Les Hessois se modelaient tellement sur les Prussiens qu'on voyait en eux « des vétérans de Frédéric ». Ils avaient sur les Prussiens, qui servirent sous Brunswick, une supériorité décidée, et partout, à chances égales, se couvrirent de gloire. Ils étaient un peu moins nombreux que les Saxons.

Les Hanovriens n'étaient, depuis Georges I[er], que les auxiliaires de l'Angleterre. Ils étaient jusqu'à 30 mille. Ils rivalisaient avec les premières troupes de l'Europe.

Les Bavarois avaient décliné à la fin du XIII[e] siècle. Leur force était de 20 à 25 mille hommes. Son corps d'état-major était néanmoins distingué.

Les Wurtembergeois et les Badois étaient discrédités par la politique autrichienne. Les Wurtembergeois fournissaient environ 12 mille hommes, et les Badois 4 mille.

ARMÉE ESPAGNOLE

Lorsque Philippe V monta sur le trône, l'armée était de 15 mille hommes, sa marine n'existait plus. Les derniers rois de la Maison d'Autriche avaient eu des règnes désastreux pour sa grandeur.

En 1792, son infanterie était de 116 mille hommes pour 165 bataillons, et la cavalerie comprenait 77 escadrons. Elle comptait, artillerie comprise, 140 mille hommes, en principe, avec ses milices; mais les garnisons des ports et des Baléares ne permirent comme élément de combat que 80 mille hommes.

ARMÉE SARDE

On la considérait comme « une des mieux instituées ». Infanterie, 30.000 hommes, plus 15 mille de milice en 30 bataillons; cavalerie, 3.600 combattants. L'artillerie et le génie laissaient peu à désirer. En outre, son état-major était instruit.

ARMÉE HOLLANDAISE

L'armée comprenait 39 mille hommes d'infanterie. Les Wallons et Allemands (mercenaires), 6.800; les Suisses, 7.600; les auxiliaires de Brunswick et Mecklembourg, 4,100. La cavalerie, 3.450 hommes; l'artillerie, 1.560: en tout, 44.270 hommes. Les garnisons réduisirent son élément de combat à moins de 30.000 hommes dégénérés.

ARMÉE ANGLAISE

L'armée régulière suivit la progression des milices anglaises. En 1795, elle se trouvait déjà de 119 mille hommes, compris l'armée du duc d'York, qui était encore dans la Nord-Hollande, et non compris 42 mille hommes employés à garder des colonies: la Corse, Gibraltar et le Portugal. C'était le triple de l'état avant la guerre.

En 1796, l'armée anglaise se dénombrait ainsi :

Gardes et garnisons	49.000	206.400
Colonies	78.000	
Milice	42.000	
Brigade payée par l'Irlande	4.400	
Troupes anglaises dans l'Inde	10.000	
Volontaires	23.000	

Enfin, la Compagnie des Indes entretenait 40.000 hommes.

ARMÉE RUSSE

La force de l'armée russe ne s'élevait pas à plus de 200 mille hommes en 1792, dont la moitié était habituellement employée aux lignes du Caucase, en Finlande et sur le Pruth ; on ne pouvait disposer que du surplus pour les guerres à l'Occident. La milice des Cosaques n'était pas comprise dans ce nombre.

On a surnommé ces derniers : « le fléau des généraux en chef ».

ARMÉE PORTUGAISE

Elle comptait 25 mille hommes de troupes qui ne jouissaient d'aucun prestige.

APPENDICE II

Les *Délibérations* du Conseil Exécutif nous sont connues dans leur modalité par le mémoire suivant, rédigé de la main du ministre : *Opinion de M. Roland au Conseil.* L'importance de ce document ignoré n'échappera à personne ; il devait rester confidentiel. Il puise dans ce fait une garantie de droiture, de véracité (1).

Il est temps, Messieurs, et nous avons déjà trop tardé, il est temps de faire prendre à nos Délibérations des formes régulières et le caractère de gravité convenable à l'importance des affaires que nous devons traiter. Je les ai déjà réclamées ; je le fais aujourd'hui de nouveau au nom de la *Patrie* que vous avez à servir, au nom de la *Loi* qui vous commande. Je vous présente cette réclamation écrite pour intéresser davantage votre attention et m'obliger avec vous à cette exactitude que je sollicite.

Lors de mon *premier Ministère*, je voyais avec un vif regret le temps du Conseil s'écouler en conférences souvent inutiles ou même en parlage aussi vain qu'inconséquent. Je réclamai l'Exécution de la Loi qui établit un *Secrétaire du Conseil* (2) comme un moyen de régler les Délibérations, d'obliger à un sage emploi du temps, d'accélérer les affaires et d'établir la responsabilité.

Qu'avons-nous donc gagné à l'Exécution de cette *Loi* si les formalités qu'elle prescrit deviennent comme non avenues, si rien ne se traite avec ordre, si rien n'est inscrit sur le registre et si aucun mouvement ne fait foi des résolutions et des opérations de chaque *Séance du Conseil* ?

1. Correspondance générale, Dépôt de la guerre. Il est impossible d'expliquer pourquoi un tel document se trouve dans ce ministère.

2. Le premier secrétaire fut M. Grouvelle, qui avait obtenu 91 voix comme ministre des affaires étrangères dans la séance du 12 août contre Lebrun qui fut élu par 109.

Je sens que la nature des circonstances dans lesquelles nous sommes a pu nous entraîner à des Discussions préparatoires ; mais je sais que jamais il ne fut plus instant d'y procéder avec ordre, car nous avons autant de besoin de célérité que de sagesse dans les Résolutions, de suite que de fermeté dans l'Action.

Appliquons-nous donc à l'*Organisation Décrétée* par l'Assemblée et convenons :

1° Que le Président fera ouvrir les Séances par la lecture du Procès-Verbal du Conseil précédent.

2° Que chaque Ministre, *en suivant l'ordre de l'ancienneté*, par exemple, proposera l'adoption et les signatures des Ordonnances ou Proclamations relatives à son Département.

3° Qu'après ce travail indispensable, suivi avec promptitude et régularité, *le Président offrira à la discussion* les Considérations générales ou les Questions particulières dont on aura remis à traiter par la Séance précédente ou dont l'un des Ministres fixera la proposition de s'occuper.

4° Que sur chaque point la discussion sera suivie, la Délibération conduite et les Arrêtés pris avec l'ordre adopté dans toutes les Sociétés Délibérantes et auquel le *Président* sera tenu de rappeler ceux qui s'en écarteraient.

5° Que *M. le Secrétaire*, nécessairement occupé d'écouter les propositions pour *fixer* (1), bien entendre la Délibération et saisir ses résultats, *transcrira* ceux-ci au fur et à mesure *de sa propre main* sur le REGISTRE pour le Tout être signé par les Délibérants séance tenante.

6° Que *M. le Secrétaire ne pourra*, comme il ne le doit, *donner d'Avis qu'autant qu'il en sera requis* par la Majorité des Membres du Conseil, sans que dans aucun cas sa voix puisse être comptée pour la Délibération.

Je sais, Messieurs, que ces dispositions peuvent paraître sévères, mais elles sont justes et indispensables, et j'espère que nous n'en sommes plus à cette indécente légèreté du Vieux Régime qui faisait traiter de pédantisme tout ce qui ressemblait à la raison.

L'art de Délibérer est le premier des peuples libres ; nous avons plus qu'aucune autre nation, besoin de l'apprendre et de l'observer.

Je ne pense pas sans terreur à l'énormité des fautes que la né-

1. *Fixer :* mot écrit, puis rayé dans l'original.

gligence ou l'oubli de cet art peut faire commettre à des hommes chargés, en partie, du sort d'un grand Empire.

On dirait, à voir nos *longues* (1) conférences, nos petites Délibérations et *notre* REGISTRE *en blanc depuis huit jours*, que nous sommes indignes des fonctions dont la confiance publique nous a revêtus ; ou qu'un génie malfaisant, introduit parmi nous, s'emploie à nous distraire et à nous égarer pour nous perdre.

Je Déclare que cette manière de faire me semble absolument contraire à nos devoirs, à l'utilité publique et au bon sens.

Je Demande *l'observation rigoureuse des points que je viens d'énoncer* et qui ne sont que l'application des Lois naturelles et nécessaires à toute Société délibérante ainsi que des Décrets de l'Assemblée nationale qui donne au Conseil un *Président* pour maintenir l'ordre, un *Secrétaire* pour le constater.

M. le Secrétaire, dont on connaît les facultés et les talents, ne trouvera sûrement pas difficile d'exécuter ce que fait le premier citoyen *tenant la plume* (2) dans un Club où l'on délibère. Ecouter, résumer et transcrire ! Cette fonction n'abaissera pas son courage ; particulièrement, parce que c'est celle de sa place, et qu'en l'acceptant, sans doute, il a voulu en remplir les devoirs ; secondement, parce qu'elle demande assez de sagesse, de méthode, d'intégrité; pour honorer quiconque voudra bien s'en acquitter, sans compter la confiance qu'elle suppose et dont elle environne celui qui en est chargé.

Je sais que l'homme qui prêche *toujours* (3) finit par se charger d'une sorte d'odieux. Cela ne peut être à l'égard de mes collègues qui veulent le bien comme moi, et s'il arrivait que cela fût, ce serait un malheur que j'aurais dû encourir. Il ne faut que peu de courage pour le braver, quand on sent tout celui que nous devons apporter à faire aller le *Gouvernement* et à prouver à l'*Europe* que *la* RÉPUBLIQUE *n'est point chez nous une représentation* pour laquelle nous ne sommes que de pitoyables marionnettes (4).

1. Mot en surcharge de la main de Roland.
2. Mot en surcharge de la main de Roland.
3. Mot en surcharge de la main de Roland.
4. Cette pièce si importante pour l'histoire de la première République (et qui est peut-être une pièce unique) n'est pas signée. Elle figure à la correspondance générale et porte *en marge* ces mots émanés d'une écriture qui se retrouve souvent au Dépôt de la guerre. « Excellent mais inutile ici. » Ce qui prouve chez leur auteur l'intention de la rejeter de prime abord, puis il s'est ravisé. (Datée, 19 août 1792.)

APPENDICE III

MARAT ET DUMOURIEZ

Déclaration de l'Ami du Peuple (1).

« Moins étonné qu'indigné de voir d'anciens valets de la cour, placés par suite des événements à la tête de nos armées, et depuis le 10 août maintenus en place par l'influence, l'intrigue et la sottise, pousser l'audace jusqu'à dégrader et traiter en criminels deux bataillons de patriotes, sous le prétexte ridicule et très probablement faux, que quelques individus avaient massacré quatre déserteurs prussiens, je me présentai à la tribune des jacobins pour dévoiler cette trame odieuse, et demander deux commissaires distingués par leur civisme pour m'accompagner chez Dumouriez, et être témoins de ses réponses à mes interpellations. Je me rendis chez lui avec les citoyens Bentabolle et Monteau, deux de mes collègues à la Convention. On nous répondit qu'il était au spectacle et qu'il soupait en ville.

Nous le savions de retour des Variétés ; nous allâmes le chercher au club du D. Cypher, où l'on nous dit qu'il devait se rendre : peine perdue. Enfin nous apprîmes qu'il devait souper rue Chantereine, dans la petite maison de Talma. Une file de voitures et de brillantes illuminations nous indiquèrent le temple où le fils de Thalie fêtait un enfant de Mars. Nous sommes surpris de trouver garde nationale parisienne en dedans et en dehors. Après avoir traversé une antichambre pleine de domestiques mêlés à des heiduques, nous arrivâmes dans un salon rempli d'une nombreuse société.

A la porte était Santerre, général de l'armée parisienne, faisant les fonctions de laquais ou d'introducteur. Il m'annonce tout haut dès l'instant qu'il m'aperçoit, indiscrétion qui me déplut très fort, en ce

1. Récit de la visite que Marat fit à Dumouriez chez Mlle Candeille ; extrait du *Journal de la République française*, et écrit par Marat lui-même dans son numéro du mercredi 17 octobre 1792.

qu'elle pouvait faire éclipser quelques masques intéressants à connaître. Cependant j'en vis assez pour contenir le fil des intrigues. Je ne parlerai pas d'une dizaine de fées destinées à parer la fête. Probablement la politique n'était pas l'objet de leur réunion. Je ne dirai rien non plus des officiers nationaux qui faisaient leur cour au grand général, ni des anciens valets de la cour qui formaient son cortège, sous l'habit d'aides de camp, Enfin je ne dirai rien du maître du logis, qui était au milieu d'eux en costume d'histrion. Mais je ne puis me dispenser de déclarer, pour l'intelligence des opérations de la Convention et la connaissance des escamoteurs de décrets, que dans l'auguste compagnie étaient Kersaint, le grand faiseur de Lebrun, et Roland, Lasource,... Chénier, tous suppôts de la faction de la république fédérative ; Dulaure et Gorsas leurs galopins libellistes. Comme il y avait cohue, je n'ai distingué que ces conjurés ; peut-être étaient-ils en plus grand nombre : et comme il était de bonne heure encore, il est probable qu'ils n'étaient pas tous rendus ; car les Vergniaud, les Buzot, les Camus, les Rabaut, les Lacroix, les Guadet, les Barbaroux et autres meneurs, étaient sans doute de la fête, puisqu'ils sont du conciliabule.

Avant de rendre compte de notre entretien avec Dumouriez, je m'arrête ici un instant pour faire, avec le lecteur judicieux, quelques observations qui ne seront pas déplacées. Conçoit-on que ce généralissime de la République, qui a laissé échapper le roi de Prusse à Verdun, et qui a capitulé avec l'ennemi, qu'il pouvait forcer dans ses camps et réduire à mettre bas les armes, au lieu de favoriser sa retraite, ait choisi un moment aussi critique pour abandonner les armées sous ses ordres, courir les spectacles, s'y faire applaudir, et se livrer à des orgies chez un acteur avec des nymphes de l'Opéra ?

Dumouriez a couvert les motifs secrets qui l'appellent à Paris du prétexte de concerter avec les ministres le plan des opérations de la campagne. Quoi ! avec un Roland, frère coupe-choux et petit intrigant qui ne connaît que les basses menées du mensonge et de l'astuce ! avec un Lepage, digne acolyte de Roland son protecteur ! avec un Clavière, qui ne connaît que les rubriques de l'agiotage ! avec un Garat, qui ne connaît que les phrases précieuses et le manège d'un flagorneur académique ! Je ne dirai rien de Monge ; on le croit patriote ; mais il est aussi ignorant des opérations militaires que ses collègues, qui n'y entendent rien. Dumouriez est venu se concerter avec les meneurs de la clique qui cabale pour établir la république fédérative ; voilà l'objet de son équipée.

En entrant dans le salon où le festin était préparé, je m'aperçus très bien que ma présence troublait la gaieté; ce qu'on n'a pas de peine à concevoir quand on considère que je suis l'épouvantail des ennemis de la patrie. Dumouriez surtout paraissait déconcerté ; je le priai de passer avec nous dans une autre pièce, pour l'entretenir quelques momens en particulier. Je portai la parole, et voici notre entretien mot pour mot : « Nous sommes membres de la Convention nationale, et » nous venons, monsieur, vous prier de nous donner des éclaircisse- » mens sur le fond de l'affaire des deux bataillons, le Mauconseil et le » Républicain, accusés par vous d'avoir assassiné de sang-froid quatre » déserteurs prussiens. Nous avons parcouru les bureaux du comité » militaire et ceux du département de la guerre ; nous n'y avons pas » trouvé la moindre preuve du délit, et personne ne peut mieux nous » instruire de toutes ces circonstauces que vous. — Messieurs, j'ai » envoyé toutes les pièces au ministre. — Nous vous assurons, mon- » sieur, que nous avons entre les mains un mémoire fait dans ses bu- » reaux et en son nom, portant qu'il manque absolument de faits pour » prononcer sur ce prétendu délit, et qu'il faut s'adresser à vous pour » en avoir. — Mais, messieurs, j'ai informé la Convention, et je me » réfère à elle. — Permettez-nous, monsieur, de vous observer que les » informations données ne suffisent pas, puisque les comités de la » Convention, auxquels cette affaire a été renvoyée, ont déclaré dans » leur rapport qu'ils étaient dans l'impossibilité de prononcer, faute de » renseignemens et de preuves du délit dénoncé. Nous vous prions de » nous dire si vous êtes instruit du fond de l'affaire. — Certainement, » par moi-même. — Et ce n'est pas par une dénonciation de confiance » faite par vous sur la foi de M. Duchaseau ? — Mais, messieurs, quand » je dis quelque chose, je crois devoir être cru. — Monsieur, si nous » pensions là-dessus comme vous, nous ne ferions pas la démarche » qui nous amène. Nous avons de grandes raisons pour douter ; plu- » sieurs membres du comité militaire nous annoncent que ces préten- » dus Prussiens sont quatre Français émigrés. — Eh bien, messieurs, » quand cela serait... — Monsieur, cela changerait absolument l'état de » la chose, et sans approuver d'avance la conduite des bataillons, peut- » être sont-ils absolument innocens ; ce sont les circonstances qui ont » provoqué le massacre qu'il importe de connaître ; or, des lettres ve- » nues de l'armée annoncent que ces émigrés ont été reconnus pour » espions envoyés par l'ennemi, et qu'ils se sont même révoltés contre » les gardes nationaux. — Comment, monsieur, vous approuvez donc

» l'insubordination des soldats? — Non, monsieur, je n'approuve point » l'insubordination des soldats, mais je déteste la tyrannie des chefs : » j'ai trop lieu de croire que c'est ici une machination de Duchaseau » contre les bataillons patriotes, et la manière dont vous les avez traités » est révoltante. — Monsieur Marat, vous êtes trop vif, et je ne puis » m'expliquer avec vous. » Ici Dumouriez, se sentant trop vivement pressé, s'est tiré d'embarras en nous quittant : mes deux collègues l'ont suivi, et dans l'entretien qu'ils ont eu avec lui, il s'est borné à dire qu'il avait envoyé les pièces au ministre. Pendant leur entretien, je me suis vu entouré par tous les aides de camp de Dumouriez et par les officiers de la garde parisienne. Santerre cherchait à m'apaiser ; il me parlait de la nécessité de la subordination dans les troupes. « Je sais cela » comme vous, lui répondis-je ; mais je suis révolté de la manière » dont on traite les soldats de la patrie ; j'ai encore sur le cœur les » massacres de Nancy et du Champ-de-Mars. » Ici quelques aides de camp de Dumouriez se mirent à déclamer contre les agitateurs. « Cessez » ces ridicules déclamations, m'écriai-je ; il n'y a d'agitateurs dans nos » armées que les infâmes officiers, leurs mouchards et leurs perfides » courtisans, que nous avons eu la sottise de laisser à la tête de nos » troupes. » Je parlais à Moreton-Chabrillant et à Bourdoin, dont l'un est un ancien valet de la cour, et l'autre un mouchard de Lafayette.

J'étais indigné de tout ce que j'avais entendu, de tout ce que je pressentais d'atroce dans l'odieuse conduite de nos généraux. Ne pouvant plus y tenir, je quittai la partie, et je vis avec étonnement dans la pièce voisine, dont les portes étaient béantes, plusieurs heiduques de Dumouriez le sabre nu à l'épaule. J'ignore quel pouvait être le but de cette farce ridicule : si elle avait été imaginée pour m'intimider, il faut convenir que les valets de Dumouriez ont de grandes idées de liberté. Prenez patience, messieurs, nous vous apprendrons à la connaître. En attendant, croyez que votre maître redoute bien plus le bout de ma plume que je n'ai peur des sabres de ses chenapans. »

APPENDICE IV

PROTESTATION DE CAMILLE DESMOULINS DANS *MA DÉFENSE* CONTRE BOUCHOTTE ET HÉBERT.

« Pardon, frères et amis, si j'ose prendre encore le titre de Vieux Cordelier, après l'arrêté du club qui me défend de me parer de ce nom. Mais, en vérité, c'est une insolence si inouïe que celle de petits-fils se révoltant contre leur grand-père, et lui défendant de porter son nom, que je veux plaider cette cause contre ces fils ingrats. Je veux savoir à qui le nom doit rester, ou au grand-papa ou à des enfants qu'on lui a faits, dont il n'a jamais ni reconnu ni même connu la dixième partie, et qui prétendent le chasser du paternel logis ! »

Ensuite il explique ses opinions. « Le vaisseau de la république vogue entre deux écueils, le rocher de l'exagération et le banc de sable du modérantisme. Voyant que le Père Duchêne et presque toutes les sentinelles patriotes se tenaient sur le tillac, avec leur lunette, occupés uniquement à crier : Gare ! vous touchez au modérantisme ! il a bien fallu que moi, vieux cordelier et doyen des jacobins, je me chargeasse de faire la faction difficile, et dont aucun des jeunes gens ne voulait, crainte de se dépopulariser, celle de crier : Gare ! vous allez toucher à l'exagération !

» J'ai bien appelé Louis XVI mon gros bênet de roi en 1787 sans être embastillé pour cela. Bouchotte serait-il un plus grand seigneur ?

» On ne se reconnaît plus à la Montagne ; si c'était un vieux cordelier comme moi, un patriote *rectiligne*, Billaud-Varennes par exemple, qui m'eût gourmandé si durement, *sustinuissem utique ;* j'aurais dit : C'est le soufflet du bouillant saint Paul au bon saint Pierre qui a péché ! Mais toi, mon cher Barère, toi l'heureux tuteur de Paméla ! toi le président des feuillants, qui as proposé le comité des douze ! toi qui, le 2 juin, mettais en délibération dans le comité de salut public si on n'arrêterait pas Danton ! toi dont je pourrais relever bien d'autres

fautes, si je voulais fouiller le *vieux sac*, que tu deviennes tout à coup un *passe-Robespierre*, et que je sois par toi apostrophé si sec !...

» Tout cela n'est qu'une querelle de ménage, avec mes amis les patriotes Collot et Barère ; mais je vais être à mon tour *bougrement en colère* contre le Père Duchêne, qui m'appelle un *misérable intrigailleur, un viédase à mener à la guillotine, un conspirateur qui veut qu'on ouvre les prisons pour en faire une nouvelle Vendée, un endormeur payé par Pitt, un bourriquet à longues oreilles.* ATTENDS-MOI, HÉBERT, JE SUIS A TOI DANS UN MOMENT. Ici, ce n'est pas assez des injures grossières et des mots que je vais t'attaquer, c'est avec des faits....

» Deux cent mille francs, à ce pauvre sans-culotte Hébert, pour soutenir les motions de Proli, de Clootz ! deux cent mille francs pour calomnier Danton, Lindet, Cambon, Thuriot, Lacroix, Philipeaux, Bourdon de l'Oise, Barras, Fréron, d'Églantine, Legendre, Camille Desmoulins, et presque tous les commissaires de la Convention ! Pour inonder la France de ses écrits, si propres à former l'esprit et le cœur, deux cent mille francs de Bouchotte !.... S'étonnera-t-on après cela de cette exclamation filiale d'Hébert à la séance des Jacobins : *Oser attaquer Bouchotte ! Bouchotte qui a mis à la tête des armées des généraux sans-culottes ! Bouchotte, un patriote si pur !* Je suis étonné que, dans le transport de sa reconnaissance, le Père Duchêne ne se soit pas écrié : Bouchotte qui m'a donné deux cent mille livres depuis le mois de juin !

» Tu me parles de mes sociétés : mais ne sait-on pas que c'est avec l'intime de Dumouriez, le banquier Kock, avec la femme Rochechouart, agente des émigrés, que le grand patriote Hébert, après avoir calomnié dans sa feuille les hommes les plus purs de la République, va, dans sa grande joie, lui et sa Jacqueline, passer les beaux jours de l'été à la campagne, boire le vin de Pitt, et porter des toasts à la ruine des réputations des fondateurs de la liberté ?

» Ainsi, c'est le vil flagorneur, aux gages de 200 mille livres, qui me reprochera quatre mille livres de rente de ma femme ! c'est cet ami intime des Kock, des Rochechouart, et d'une multitude d'escrocs, qui me reprochera mes sociétés ! c'est cet écrivain insensé ou perfide qui me reprochera mes écrits aristocratiques, lui dont je démontrerai que les feuilles sont les délices de Coblentz et le seul espoir de Pitt ! Cet homme, rayé de la liste des garçons de théâtre pour vols, fera rayer de la liste des jacobins, pour leur opinion, des députés fondateurs im-

mortels de la République ! cet écrivain des charniers sera le régulateur de l'opinion, le mentor du peuple français !

» Qu'on désespère, ajoute Camille Desmoulins, de m'intimider par les terreurs et les bruits de mon arrestation qu'on sème autour de moi. Nous savons que des scélérats méditent un 31 mai contre les hommes les plus énergiques de la Montagne !.... O mes collègues ! je vous dirai comme Brutus et Cicéron : *Nous craignons trop la mort, et l'exil, et la pauvreté ! Nimium timemus mortem et exilium et paupertatem.....* Eh quoi ! lorsque, tous les jours, douze cent mille Français affrontent les redoutes hérissées des batteries les plus meurtrières, et volent de victoires en victoires, nous, députés à la Convention, nous qui ne pouvons jamais tomber comme le soldat, dans l'obscurité de la nuit, fusillé dans les ténèbres, et sans témoins de sa valeur ; nous, dont la mort soufferte pour la liberté ne peut être glorieuse, solennelle et reçue en présence de la nation entière, de l'Europe et de la postérité, serions-nous plus lâches que nos soldats ? craindrions-nous de nous exposer à regarder Bouchotte en face ? n'oserions-nous pas braver la grande colère du Père Duchêne, pour remporter aussi la victoire que le peuple attend de nous, la victoire sur les ultra-révolutionnaires, comme sur les contre-révolutionnaires ; la victoire sur les intrigants sur tous les fripons, sur tous les ambitieux, sur tous les ennemis du bien public ?

» Croit-on que même sur l'échafaud, soutenu de ce sentiment intime que j'ai aimé avec passion ma patrie et la république, couronné de l'estime et des regrets de tous les vrais républicains, je voulusse changer mon supplice contre la fortune de ce misérable Hébert, qui, dans sa feuille, pousse au désespoir et à la révolte vingt classes de citoyens ; qui, pour s'étourdir sur ses remords et ses calomnies, a besoin de se procurer une ivresse plus forte que celle du vin, et de lécher sans cesse le sang au pied de la guillotine ? Qu'est-ce donc que l'échafaud pour un patriote, sinon le piédestal de Sidney et des Jean de With ? Qu'est-ce, dans un moment de guerre où j'ai eu mes deux frères hachés pour la liberté ? Qu'est-ce que la guillotine, sinon un coup de sabre et le plus glorieux de tous pour un député victime de son courage et de son républicanisme ? »

APPENDICE V

MÉDA ET LES AGENTS *TERRORISTES* DU 9 THERMIDOR (1)

Récit de Méda, intitulé : « Faits qui sont purement personnels au citoyen Méda. »

Les coups que j'avais reçus sur la tête, où beaucoup de sang s'extravasait, m'obligèrent à me faire saigner et à garder le lit plusieurs jours. Rétabli, je fus rendre de nouveaux détails au Comité de Salut public. Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, à qui je m'adressai, m'écoutèrent peu et paraissaient bien fâchés contre moi. Je fus à la Section de la Guerre, près le citoyen Carnot, qui me demanda la place que je voulais avoir, et « que j'avais si bien gagnée », dit-il. Je laissai tout à sa disposition. Un de ses secrétaires, nommé Audouin, voulait me nommer adjudant-général. J'observai que je n'avais jamais commandé dans la ligne, et que j'étais encore bien jeune et sans expérience pour être général, mais que je voulais m'instruire dans l'état-major de l'armée du Nord, alors commandée par Pichegru. *Eh bien, c'est bien, mon ami*, me dit le citoyen Carnot, *nous arrangerons cela. Reviens dans quelques jours.*

Quel fut mon étonnement, deux jours après, de me voir nommer sous-lieutenant au 5me régiment de chasseurs à cheval. Je fus au Comité le remercier de cette place, disant que je ne pouvais accepter, que j'en espérais une plus avantageuse dans mon corps. « *Tu es bien hardi*, me » dit Billaud-Varennes, de ne point vouloir cette place. N'est-elle pas » assez pour toi ? D'ailleurs, on ne doit rien à un assassin. Tu es » nommé, pars de suite à ton régiment, sinon tu seras arrêté comme » officier suspect et traité comme tel. » Ce discours m'atterra. Je fus trouver le citoyen Carnot ; je lui rappelai ses promesses. *Que veux-tu*, me dit-il, *je ne suis pas le maître. Ils t'en veulent beaucoup. Pars promptement, tu réclameras plus tard.* J'observe que je suis un simple gendarme,

1. Correspondance générale du 27 juillet 94.

que je ne dois pas acheter mon armement et équipement. Sur sa demande, le Comité me donne ordre de prendre dans les magasins de la République tout ce qui serait nécessaire à mon équipement et armement, à charge par moi de payer par une retenue mensuelle sur mes appointements.

Au bout de deux années, avec le grade de sous-lieutenant, je parvins à acquitter la somme de 1.200 francs, prix du cheval et des effets que j'avais eus dans les magasins de la République, engagement que je n'aurais point contracté si les *partisans de Robespierre*, tels que Barère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes et autres, *ne m'eussent pas poursuivi de leur haine*, si l'on eût suivi l'intention bienveillante de la Convention, et si le Représentant Léonard Bourdon ne m'eût pas pris *le portefeuille de Robespierre*, qui m'appartenait par droit de conquête, lequel, avec des papiers contre-révolutionnaires (1), renfermait plus de 10.000 francs de bonne valeur.

Après les affaires de Germinal et de Prairial de l'An III, lorsque la suite de Robespierre fut chassée du gouvernement, du fond de la Hollande je me rappelai au souvenir du citoyen Carnot. Mais n'ayant personne à Paris pour soutenir ma réclamation, je n'en obtins jamais de réponse (2).

En l'An V, j'obtins un congé et vins à Paris. Le citoyen *Tallien* me présenta au Directoire. Le directeur *Barras*, qui fut fâché de l'oubli où l'on m'avait laissé si longtemps, se rappelant les faits cités plus haut, voulut me faire nommer chef d'escadrons. Mais le ministre de la guerre Schérer s'y opposa, observant au Directoire que sur un précédent arrêté, il s'était ôté la faculté de nommer à aucun grade supérieur, et je fus nommé capitaine à la suite du 12me régiment de chasseurs à cheval, où j'ai fait les dernières campagnes. Le général en chef *Moreau*, prenant en considération mes services et mes blessures reçues aux avant-postes du camp de Basle, que je commandais en l'An VIII, demanda au gouvernement le grade de chef d'escadrons, auquel je fus promu le 27 Germinal An IX, par un arrêté particulier du Premier Consul.

1. On trouvera, même dossier, à la date du 29 juillet : Lettre du citoyen Lebas, commissaire de la police municipale de Paris, au citoyen Pille, ministre de la guerre, qui constate qu'arrêté le soir du 9 thermidor, il a entendu dire qu'il fallait arrêter les *Proclamations de la Convention* et crier : *Aux armes !*

2. Qui sait si Carnot a reçu sa lettre ? Est-elle arrivée à Paris ? L'a-t-on soustraite ?

APPENDICE VI

CONDAMNATIONS A MORT DU 27 JUIN 1794, PAR FOUQUIER-TINVILLE (1).

TRIBUNAL CRIMINEL RÉVOLUTIONNAIRE.

Du 9 messidor. — *P. Noailles de Mouchy*, âgé de soixante-dix-neuf ans, né à Paris, ex-duc, ex-maréchal de France, ex-gouverneur de Versailles, domicilié à Mouchy ;

S.-N.-H. Linguet, âgé de cinquante-sept ans, né à Reims, homme de loi et de lettres, cultivateur à Marnes, près Versailles ;

N.-P. Roye, âgée de soixante et onze ans, née à Paris, *veuve du ci-devant duc et maréchal de Biron*, domiciliée à Bauve, département de la Somme ;

A. Bouflers, âgée de quarante-huit ans, née à Paris, *veuve du ci-devant duc de Biron*, rue de Lille ;

A.-M. Normand, âgée de cinquante et un ans, née à Garand, veuve de Crosant, à Rivière, département de Haute-Charente ;

J.-F.-G. Polastron, âgé de soixante-treize ans, né à Montpellier, ex-comte, *colonel* du ci-devant régiment de la Couronne, commandant en 3[e] dans le Comminge, réfugié à Nantes, père de la femme Polignac, rue Ville-l'Évêque, à Paris ;

A.-C.-L. Arpajon, âgée de soixante-six ans, née à Paris, *femme de Mouchy*, rue de l'Université ;

A.-C. Laguiche, âgé de quarante-six ans, né à Paris, ex-marquis de Laguiche, de Savignan, *colonel* du ci-devant régiment Bourbon-dragons, rue de Louvois ;

J.-B. Sommereux-Préfontaine, âgé de cinquante-neuf ans, né à Beauvais, régisseur des biens de Rohan-Rochefort ;

1. Le lecteur observera le nombre des militaires égorgés quasi légalement dans cette fournée malgré leurs services ; puis, les veuves d'autres officiers tués au même titre.

P.-N. Duportal, âgée de cinquante-quatre ans, née à Metz, ex-abbesse de Louye, à Dourdan ;

E.-F. Vannot, âgé de soixante-douze ans, né à Arbois, capitaine des ci-devant grenadiers royaux, vivant de ses revenus, à Salins ;

J.-B. Vannot de Montpereux, âgé de soixante-sept ans, né à Vaux, département du Doubs, *chef de brigade au 7e régiment d'artillerie*, à Pontarlier ;

T.-E. Dumont, âgé de soixante-sept ans, née à Fribourg, en Suisse, femme de P.-P.-X. Vannot, à Pontarlier ;

Hector Genestet, âgé de trente-six ans, né à Auray, département de la Haute-Loire, ex-marquis de Saint-Didier de Nérestan, à Auray ;

M.-L. Besse, âgé de vingt-six ans, née à Olliac, département de Puy-de-Dôme, femme de Hector Genestet ;

F.-L. Pitoye, âgé de quarante ans, né à Saint-Remi, département des Bouches-du-Rhône, ex-juge-viguier de Saint-Remi, rue de la Jussienne ;

J. Charton, âgé de quarante-cinq ans, né à Commune-Affranchie, ex-négociant, *ex-colonel du 102e régiment*, à Fleury, près Senlis, ex-commandant de la garde nationale parisienne ;

R. Liégard de Ligny, âgé de soixante-dix-sept ans, né à Bordeaux, chevalier de l'Éperon, ex-chargé des affaires du prince de Fulde, quai de la République ;

C.-L.-V. Broglie, âgé de trente-sept ans, né à Paris, *ex-prince*, colonel du ci-devant régiment de Bourbon, ex-constituant, maréchal de camp, suspendu en 1792, demeurant à la Côte de l'Égalité, département de la Haute-Saône ;

C.-G. Lambert, âgé de soixante-huit ans, né à Paris, conseiller du ci-devant parlement de Paris, ex-contrôleur général, arrêté à Cahors ;

M.-J.-E. Guignard de Saint-Priest, âgé de soixante-deux ans, né à Grenoble, frère de l'ex-ministre de ce nom, émigré, ex-vicomte, ex-intendant du Languedoc, premier tranchant de Capet, et *porte-cornette de France*, à Paris ;

N.-L. Hourdet, âgé de cinquante-huit ans, né à Soissons, ex-curé de Verberie ;

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple en se rendant complices de Capet et distributeurs de sommes que le tyran employait pour soudoyer les prêtres réfractaires, à l'aide desquels on voulait fomenter la guerre civile ; en secondant les projets de la ci-devant cour

pour renverser la liberté ; en entretenant des intelligences avec les ennemis ; en provoquant, par des discours et écrits, l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale ; en massacrant les patriotes au Champ-de-Mars, etc., ont été condamnés à la peine de mort.

— J. Vaucouret, âgé de trente-cinq ans, né à Guitenay, département de la Nièvre, ex-noble, boulevard des Fossés-du-Temple ;

P. Save, âgé de quarante-quatre ans, né à Savigny, département de la Nièvre, huissier et maire de Saint-Sulpice, même département ;

P. Lochet, âgé de trente-huit ans, né à Varroy, département de la Côte-d'Or, officier municipal de Tilleray, journalier ;

M. Leman, âgé de cinquante-six ans, né à Bondues, département du Nord, domestique à Paris ;

L. Mathis, âgé de trente ans, né à Champigneules, département de la Meurthe, terrassier, cavalier au 16e régiment, à Vitry-le Français ;

E. Cocheux, âgé de vingt et un ans, né à Pontier, département de la Nièvre, charcutier ;

G.-B. Guérin, âgé de trente-deux ans, né à Hévrux, département de l'Indre, sellier, à Châtillon-sur-Seine ;

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple en pratiquant des manœuvres tendant à favoriser les trahisons du tyran à la journée du 10 août ; à rétablir la tyrannie, à protéger le départ des émigrés et à vouloir faire émigrer des enfants ; à donner asile à des prêtres réfractaires ; à rassembler des fanatiques dans des maisons particulières, pour y entendre la messe dans le silence de la nuit ; à s'opposer au recrutement : en applaudissant ouvertement aux trahisons de Dumouriez et Lafayette ; en soutenant le parti des rebelles ; en maltraitant et frappant des journalistes, lorsqu'ils annonçaient le succès des armées de la république, ont été condamnés à la peine de mort.

— P. Blanchet, âgé de trente-deux ans, né à Orfeuille, département de l'Aisne, cultivateur à Sonet, département de l'Indre ;

J. Ducluseau, dit Ganache, âgé de quarante et un ans, né à Limoges, cartier et journalier à la poudrière de Grenelle, à Vanves ;

M.-F. Coupé, dite Leblanc, âgée de trente-huit ans, née et demeurant à Paris, ouvrière en modes et en linge, rue Mazarine ;

A. Vidalin, femme Fallet, âgée de trente-deux ans, née à Debregeat, département du Cantal, garde-malade, cour du Commerce ;

F. Billard, âgé de soixante-sept ans, né à Saulnay, département de l'Aisne, cultivateur à Sonet ;

Coaccusés, ont été acquittés et mis en liberté.

— J. Chapron, âgé de quarante-cinq ans, charretier chez Chapron, fermier à la ferme des Loges, département de l'Yonne ;

M.-E. Chapron, âgée de cinquante-six ans, sœur du fermier de ce nom ;

Convaincus d'avoir participé à un rassemblement à main armée, qui s'est fait à la ferme des Loges, le 1er messidor, dans lequel plusieurs patriotes ont été tués, ont été condamnés à la peine de mort.

M. Drugé, âgée de trente et un an, domestique de basse-cour de cette ferme, coaccusée, a été acquittée et mise en liberté.

APPENDICE VII

RECUEIL DES ANNALES DE LA RÉPUBLIQUE (5me N°)

13 octobre. — Le citoyen Pierre-François Cornu, porte-drapeau au 1er bataillon du Doubs, âgé de 20 ans, sollicité en vain par ses camarades de faire retraite avec eux, ou de confier à d'autres le drapeau qui l'empêchait de se défendre, reste presque entouré d'une foule d'esclaves : il en défait d'abord plusieurs, mais accablé par le nombre et prêt à succomber, ils lui offrent quartier pour prix de son drapeau. Il persiste à le conserver : « Non, dit-il, on ne l'aura qu'avec ma vie. » Alors ils se jettent sur lui, le percent de mille coups, et il s'écrie en mourant : « Je suis content ; je meurs pour ma patrie ! »

Le drapeau fut bientôt repris par les républicains qui vengèrent l'assassinat de leur frère. Le père de ce jeune héros, citoyen de Dôle, ne versa point de pleurs sur la tombe de son fils. « Je suis content, s'écria-t-il à son exemple, puisqu'il est mort pour la république. »

Dans le passage qu'effectua une partie des troupes ennemies à Seltz, le citoyen Pequignot, sergent au 3me bataillon de la Haute-Saône, pour lors campé près de cet endroit, tomba au pouvoir des ennemis après en avoir tué plusieurs. Ils lui offrirent la vie, s'il voulait crier *vive le roi !* « Non, leur dit-il, je n'achèterai jamais la vie à ce prix ; je suis républicain, et je le serai jusqu'à la mort. » A peine eut-il fini qu'il expira sous les coups des satellites de la tyrannie.

Le 1er bataillon de la Meuse ne démentit point la bonne opinion qu'il avait déjà donnée de son courage dans plusieurs occasions, et surtout à l'attaque de Pirmasens, le 14 septembre (vieux style), où, de deux cent quatre-vingt-dix-sept hommes dont il était composé, il en laissa cent soixante-seize sur le champ de bataille, et tous les autres se retirèrent couverts de blessures.

Les représentants du peuple envoyés extraordinairement près l'armée prirent de grandes mesures pour réparer les pertes occasionnées par la trahison ; et pour donner une juste idée de la puissance

de la république, ils répondirent à un trompette de l'armée ennemie : « La république française ne reçoit de ses ennemis et ne leur renvoie que du plomb. » (11 *brumaire*.)

Cette nouvelle politique, cette diplomatie révolutionnaire, la punition des traîtres et le génie de la liberté donnèrent enfin une attitude imposante aux républicains.

12 *brumaire*. — Une division de l'armée de la Moselle battit les Autrichiens dans les gorges de Saverne ; ils furent complètement défaits, par un mouvement combiné jusqu'à la Wantzenau, par l'armée aux ordres de Pichegru.

J.-B. Requinit, volontaire au 2me bataillon du Doubs, fut atteint d'une balle qui, après avoir brisé la crosse de son fusil, lui fit une blessure considérable à la joue. Malgré cette blessure, il tire encore vingt coups avec le même fusil. Après la fuite de l'ennemi, il ne voulait point quitter les rangs pour se faire panser. « Je veux, disait-il, mourir à mon poste. »

Pierre Lafargue, volontaire au 2me bataillon de Lot-et-Garonne, blessé (le 13 brumaire) d'une balle à la cuisse dans le bois de Rhinfeld, eut le courage de l'arracher lui-même, en chargea son fusil et la renvoya aux ennemis, en disant : « Tiens, voilà comme les républicains se battent... »

Jean Landié, volontaire au même bataillon, blessé aussi d'une balle à la cuisse, le 22 juillet 1793 (vieux style), l'arracha avec la pointe de son couteau, la remit dans son fusil, et la renvoya aux ennemis en disant : « J'ai encore des balles ; je n'ai pas besoin des tiennes. »

David, sergent des grenadiers de Bressuire, dans la Vendée, avait donné le premier l'exemple de ce rare courage.

Les citoyens des départements voisins étaient accourus à la voix du représentant du peuple, pour se réunir à l'armée et partager ses dangers et ses succès.

A Lunéville, à Nancy, à Metz, il y eut un tel empressement que l'on fut obligé de modérer la générosité des sans-culottes qui, hors d'état de marcher, se dépouillaient de tout pour les femmes et les enfants de ceux qui allaient partir.

Jean-Baptiste Darras, potier d'étain, père de famille, habitant de Metz, grièvement blessé, avait été compris dans l'état des secours pour une somme de 1,100 liv.

Ce généreux sans-culottes dit : « Je suis sans fortune, mais j'ai des bras ; ils ont fourni à ma famille avant l'expédition de Saverne, ils y fourniront encore ; que les bienfaits de la nation se répandent sur ceux que les malheurs de la guerre ont mis hors d'état d'exercer leur industrie. J'ai versé une partie de mon sang pour la cause de la liberté, je verserai le reste quand la patrie me le demandera. »

La commission chargée de la répartition des secours arrêta qu'il serait offert un sabre à Darras ; il le reçut dans le sein du conseil général de la commune de Metz, aux applaudissements de tous les citoyens. « J'accepte cette arme, dit-il, c'est la récompense qui peut le mieux flatter mon cœur. Ce fer sera terrible aux ennemis de la liberté. »

27 brumaire. — Les ennemis, forcés de quitter leur position sur Saverne, tentèrent de s'emparer du fort de Bitche : six mille Prussiens furent envoyés la nuit du 26 au 27 pour cette expédition. Ils y perdirent dix-huit cents hommes, et l'intrépidité des républicains déjoua les intelligences à l'aide desquelles les esclaves avaient fait cette entreprise téméraire. La garnison n'était composée que du 2[me] bataillon du Cher, au nombre de six cent soixante-treize hommes, et d'une compagnie de canonniers du 1[er] régiment d'artillerie, de soixante-quatre hommes ; elle fit deux cent cinquante prisonniers, qui, se trouvant engagés dans un passage, furent forcés de demander grâce et de remettre leurs armes.

La Convention décréta, le 11 frimaire, que la garnison de Bitche avait bien mérité de la patrie.

L'ennemi s'était fortifié par toutes les ressources de l'art militaire, dans une position très avantageuse par elle-même, depuis Haguenau jusqu'à Wœrth et Beishaffen ; l'armée de la Moselle battit les Prussiens dans plusieurs affaires importantes ; elle tenta de s'emparer de Kaiserslautern, qui ouvrait le chemin de Landau et du Palatinat : tout ce que la nature a de plus affreux en précipices, tout ce que l'art a de mieux combiné, était rassemblé sur ce point. L'armée fit des prodiges de valeur pendant trois jours consécutifs ; l'artillerie légère s'y comporta avec un héroïsme sans exemple ; mais l'impéritie des généraux et le défaut d'ensemble fit manquer l'entreprise. Plusieurs défenseurs de la patrie, mutilés et mourants, ne laissaient point échapper de cris de douleur ; ils ne faisaient entendre que des vœux pour la république.

Un capitaine du 1er bataillon de Rhône-et-Loire, qui avait eu la poitrine traversée d'un biscayen, transféré à l'hôpital de Sarrebruck, dit : « Je vais mourir, mais la république vivra ; je lui fais volontiers le sacrifice de ma vie ; que n'en avais-je mille à lui offrir !.... » Ce furent ses derniers mots. *(12 frimaire.)*

Le citoyen Jouhaneau-Lareguère, capitaine au 2me bataillon de Lot-et-Garonne, ayant eu la jambe emportée d'un boulet de canon à Gamtheim, s'écria : « Vive la république !... Mes camarades, vengez-la, je suis guéri. »

Le général en chef, satisfait de la conduite qu'avait tenu le 1er bataillon de l'Indre dans la journée du 12 frimaire, lui adressa une somme de 1,200 liv., pour lui en témoigner sa gratitude. Les braves sans-culottes qui le composent lui renvoyèrent cette somme en y ajoutant celle de 642 liv. 10 s., qu'ils destinèrent au soulagement des veuves et orphelins des défenseurs de la patrie. Dans la journée du 18, ce bataillon acquit encore de nouveaux droits à la reconnaissance nationale, en enlevant plusieurs redoutes à la baïonnette.

12 frimaire. — Dans une charge de cavalerie, un lieutenant du 8e régiment de chasseurs à cheval, se trouvant démonté, quittait le champ de bataille pour aller prendre un autre cheval, lorsqu'il rencontra un chasseur du même régiment, nommé Faton, qui conduisait le cheval d'un dragon autrichien qu'il venait de terrasser. Ce lieutenant lui demanda à acheter son cheval. Le chasseur lui répondit : « Ce cheval ne m'a coûté que des coups de sabre ; il ne peut m'être mieux payé que par ceux qu'il va te mettre à même de donner ; monte-le, et chargeons. » Le lendemain, cet officier, ne voyant pas venir ce chasseur lui demander l'argent de son cheval, le fit appeler et lui en offrit la valeur ; il ne put, malgré ses vives instances, la lui faire accepter. Pichegru, général en chef, informé de ce trait de générosité, manda au chasseur de se rendre chez lui : il lui proposa, au nom de la République, d'accepter quelque chose ; il ne put l'y déterminer.

La conduite des armées du Rhin et de la Moselle, pendant plusieurs mois de combats partiels, est digne des plus grands éloges. Ce fut dans une de ces affaires que le général Burey, chargeant à la tête de sa division, fut haché sous les yeux des représentants du peuple, à Condernoffen, après avoir emporté une redoute. Il mourut en républicain ; son dévouement mérite le souvenir de la patrie.

Le 13 frimaire, Pierre Cibeaux, brigadier au 9e régiment de cavalerie, chargeant les ennemis en avant de la Vantzenau, et les poursuivant jusque sous leurs batteries, tua un de leurs adjudants généraux avec trois esclaves ; en se retirant, il essuya une décharge d'artillerie, et eut son cheval blessé d'un éclat d'obus. Ce républicain, aussi modeste que courageux, disait qu'il n'avait fait que son devoir. Dès le 10 du même mois, étant de grand'garde sur les hauteurs de Brumpt, le poste qu'il commandait ayant été attaqué par les dragons ennemis, il les chargea et se trouva investi par cinq d'entre eux ; il en blessa deux à mort et mit les autres en fuite.

Antoine Mignon, cavalier au 12e régiment, étant à tirailler dans le même endroit avec un de ses camarades, fut chargé par un peloton de cavalerie ennemie ; la partie étant aussi inégale, les républicains se replièrent sur l'armée.

Mignon, en se retournant, voit son camarade entouré d'une vingtaine de hussards autrichiens ; il s'arrête et examine quel parti il peut prendre pour le sauver. Il s'aperçoit que plusieurs d'entre eux se portent sur d'autres points, et qu'il n'en reste plus que trois ; alors, ne consultant que son courage et l'amitié, il fond sur ces trois brigands, les met en fuite, et ramène son camarade au milieu des siens, qui le croyaient perdu.

Mignon aperçut une autre fois un sergent du 10e régiment du Jura et un volontaire entourés de douze ou quinze hussards ennemis. Mignon, indigné, vole au secours de ses deux frères d'armes, d'un coup de carabine fait mordre la poussière au plus acharné des ennemis, fond sur les autres le sabre à la main, les met en fuite, et ramène ses deux frères d'armes avec le cheval du hussard qu'il avait tué.

A la prise de Weissembourg, Mignon entra dans une vigne où il aperçut quatre Autrichiens qui cherchaient à gagner l'armée ; il charge sur eux et les ramène tous quatre prisonniers.

Le 14 frimaire, le 2e bataillon du 93e régiment d'infanterie eut ordre d'aller en tirailleurs dans les bois de Haguenau ; après douze heures d'action, les cohortes mercenaires furent obligées de se retirer et de céder le terrain aux Français. Le citoyen Blanchard, caporal, aperçut un de ses frères embarrassé de faire sa retraite d'un endroit où son ardeur l'avait engagé ; il vole à son secours ; chemin faisant, il fut assailli par trois esclaves autrichiens, et se défendit avec intrépidité. « Rends-toi, Français, ou tu es mort. — Non, je ne

me rendrai pas. *Vive la République !* Il faut vaincre ou mourir pour elle. »

Ce brave guerrier avait mis deux de ces brigands hors de combat ; mais sept blessures considérables le firent tomber sur le champ de bataille, où il fut abandonné. Blanchard, reconnu parmi les hommes restés sur le champ de bataille pour n'être pas mort, fut porté à l'hôpital.

Du 19 frimaire. — Dans une affaire qui eut lieu sur les hauteurs d'Avesdoff, un escadron de hussards autrichiens charge une pièce de canon et sabre presque tous les canonniers. Noirjean se saisit d'un écouvillon et assomme deux ennemis ; mais il est mis hors de combat par sept coups de sabre. Odiat, lieutenant, qui avait le commandement de ce canon, le défend avec courage, tue deux hussards ennemis, et le conserve à la république.

Balanche, sergent de grenadiers au 6e bataillon du Doubs, après avoir été blessé de trois coups de sabre à la tête, se défendit contre trois dragons autrichiens, en tua un, blessa les deux autres, et se retira en criant : *Vive la République !* (25 frimaire, devant Haguenau.)

Guillaume Delga, volontaire au 2e bataillon de Lot-et-Garonne, étant à tirailler, le 26, à Grichime, se défendit seul avec sa baïonnette des coups de sabre de six hussards ennemis qui l'avaient assailli.

Toutes les mesures prises pour une attaque générale avaient jusqu'à ce moment manqué par l'impéritie ou la malveillance de quelques chefs. Les soldats de la liberté s'indignaient des considérations pusillanimes par lesquelles, insultant à leur courage, on tentait d'affaiblir leur énergie et de lasser leur constance ; ils craignaient plus l'inaction que la mort.

Du 2 nivôse. — L'armée de la Moselle se réunit enfin à celle du Rhin. Ce fut le présage des triomphes de la République et du salut de la patrie. Les républicains remportèrent une victoire signalée sur les Autrichiens retranchés en avant de Haguenau, avec des redoutes à triple étage. Ils les forcèrent d'évacuer toute la ligne. Ils leur prirent seize pièces de canon, vingt-six caissons, en tuèrent beaucoup, et firent plus de cinq cents prisonniers.

Adraste, sergent au 2e bataillon du 58e régiment, voyant tomber sous les coups des ennemis le porte-drapeau de son bataillon, bravant tous

les dangers, s'élance à travers les feux croisés et revient avec le drapeau.

Jean Waldeck, maréchal-des-logis ; Michel Keisser, maréchal-des-logis en chef, et deux hussards du 3e régiment, se précipitèrent au milieu des dangers et s'emparèrent d'une pièce de canon.

Jean Christian, brigadier au même régiment, avec quelques hussards, en prirent aussi une à la même affaire. Les représentants du peuple écrivaient : « Il serait trop long de détailler tous les prodiges de valeur des soldats : leurs succès en parlent mieux que tout ce que nous pourrions dire. »

Les deux armées continuèrent de marcher ensemble, Landau était leur but. La journée de Geisberg (6 nivôse) fut aussi bien conçue que grandement exécutée. La nouvelle de la prise de Toulon arrive au camp ; aussitôt les soldats s'écrient : « *Vive la République !* Puisque nos frères sont entrés à Toulon, nous allons aller à Landau. »

Les ennemis furent bientôt attaqués sur quatre points à plus de dix lieues de distance, et battus partout. Ils firent parade de leur tactique militaire, évolutions sur évolutions, fausses attaques, marches et contre-marches : les républicains français n'eurent qu'un jeu, celui de la baïonnette. On voulait distribuer du pain aux bataillons : « Nous n'en voulons, s'écriaient-ils, que lorsque nous serons à Landau. » Six heures de pas de charge décidèrent la victoire et la délivrance de cette place.

Du 8 nivôse. — Les Français chassèrent l'ennemi en le battant jusqu'à quatre lieues de Mayence, et s'emparèrent de magasins considérables. Le 14e régiment de dragons, le 4e bataillon du Bas-Rhin et le 2e bataillon du 55e régiment d'infanterie se distinguèrent particulièrement dans cette bataille. Le 3e régiment de hussards combattit et chargea l'ennemi avec son impétuosité ordinaire ; un d'entre eux se détacha des rangs, fondit sur un canonnier prussien qui était prêt à mettre le feu à une pièce de 17, lui coupa la tête et se rendit maître de la pièce.

Un boulet emporte quinze hommes de file, dans un bataillon ; aussitôt les rangs se resserrent. On crie : *Vengeance et République !* A l'instant le pas de charge et la baïonnette font payer de mille morts à l'ennemi la perte de quinze républicains enlevés au milieu de leurs frères.

Dans la même journée, l'artillerie volante laisse approcher la cavalerie

ennemie à portée de pistolet, forme un bataillon carré avec les pièces, et fait un carnage effroyable d'hommes et de chevaux.

Sous les hauteurs de Weissembourg, Castel, grenadier au 2e bataillon du 40e régiment d'infanterie, dangereusement blessé d'un biscayen, tombe noyé dans son sang. Un de ses camarades lui donne un peu d'eau-de-vie ; Castel sent renaître ses forces ; il se relève et vole de nouveau au combat. Mais son sang coule toujours ; il tombe encore sur le champ de bataille en s'écriant : « Je meurs content, nous sommes maîtres de la redoute. *Vive la République!* » (Ce généreux défenseur de la liberté n'est pas mort de ses blessures.)

Michel Manu, dragon au 17e régiment, donna des preuves multipliées de bravoure et d'intrépidité : à l'affaire de Nierottenbach il tua un hussard et emmena son cheval ; à l'attaque de Weyersheim, il tua quatre fantassins du corps de Rohan, et reçut deux coups de feu....

La veille de la prise de Lauterbourg, il tua un hussard autrichien, prit son cheval et arracha un dragon du 11e régiment des mains des ennemis.

A Frankenthal, il prit un dragon ennemi avec son cheval, retourna au combat, tomba sur un corps d'infanterie, le dispersa et s'empara du cheval du commandant.

Tous ces faits se passèrent sous les yeux de ses camarades qui, pénétrés d'admiration pour son courage et sa modestie, lui accordèrent les témoignages les plus honorables de leur estime.

A Kaiserslautern, tous les canonniers attachés au service d'une pièce sont tués, excepté un seul : celui-là continue le feu avec la même vivacité, et démonte la batterie ennemie dirigée sur la redoute.

Les défenseurs de la liberté, contents d'avoir sauvé Landau, disaient « qu'ils n'avaient fait que leur devoir, et qu'ils étaient assez payés par leurs succès. »

Le 4e régiment de dragons et le 4e bataillon des Vosges remirent entre les mains des représentants du peuple la gratification qui leur avait été accordée.

C'est surtout sur la garnison de Landau, dont un décret a déjà proclamé l'intrépidité et la constance, que la Convention doit fixer les regards de la République et de la postérité. Enclavée dans le pays ennemi ; abandonnée presque à elle-même depuis plus de quatre mois ; ignorant ce que la valeur française méditait pour sa délivrance ; repoussant les insinuations perfides, les sollicitations corruptrices ; ne répon-

dant aux lettres, tour à tour astucieuses et menaçantes des généraux ennemis, qu'avec fierté et ironie ; bravant vingt-cinq mille bombes jetées dans la place ; ne vivant pendant six semaines que de chevaux et de chats, mangeant du pain de seigle et de pois (un pain de munition s'y vendait jusqu'à 14 livres, la livre de sucre, 80 livres, une oie, 100 livres), voilà le spectacle qu'elle a donné à ses ennemis, et les maux qu'elle a soufferts pour la patrie.

« Vous êtes une garnison bien étonnante, » disait un représentant du peuple à quelques militaires qui étaient venus à Paris apporter la nouvelle de la victoire. « Bien étonnante, répondirent-ils avec énergie, d'avoir fait notre devoir ! »

Pendant le bombardement, Georges-Jacques Klée, garde-clocher à Landau, avait été requis pour éteindre le feu à l'arsenal. Au moment qu'il travaillait à l'éteindre, une bombe met le feu à sa maison, qui faisait toute sa fortune ; on vient l'en avertir ; il répond, sans se déranger de ses travaux : « Ma maison n'est qu'une propriété particulière ; je me dois tout entier à la République, et je ne quitterai pas mon poste ; je dois défendre les propriétés de la nation. »

Le fort Vauban restait encore au pouvoir de l'ennemi ; mais tandis que l'armée victorieuse mettait à profit ses succès dans le Palatinat, une partie bloquait cette forteresse ; l'Autrichien, épouvanté, l'évacua le 28 nivôse, au moment où l'on se préparait à l'emporter de vive force, laissant des traces de sa rage et de sa faiblesse, et des mines nombreuses que la lâcheté et la scélératesse avaient creusées sous ce fort.

Plusieurs volontaires s'élancèrent au milieu des explosions, arrachèrent les mèches, et sauvèrent par ce dévouement généreux cette forteresse.

Deschamps, sergent des canonniers du 1er bataillon du Puy-de-Dôme, et Dugon, canonnier au même bataillon, arrachèrent les mèches de deux mines, dont l'explosion aurait fait sauter une partie des remparts.

Roussel, soldat au 2e bataillon du 105e régiment, et Bernard, maréchal-des-logis au 7e régiment des chasseurs à cheval, coupèrent les mèches qui devaient faire sauter le magasin à poudre.

Le général en chef Michaud ayant fait adresser à Bernard une ordonnance de 100 livres, il répondit qu'il n'avait fait que son devoir, et qu'il offrait cette somme en don patriotique.

Le 20 pluviôse, Alexis Emonet, grenadier au 5e bataillon de l'Ain, étant en faction sur les bords du Rhin, fut atteint d'un boulet qui lui

emporta le crâne. Son frère, Claude Emonet, volontaire dans ce bataillon, était de garde au même poste, et son tour de faction arrivait. Ce brave homme prend aussitôt son fusil, et dit au caporal de garde : « Mon frère n'a pas achevé sa faction ; je vais l'achever, moi. » Et, malgré les instances de ses camarades, qui voulaient lui épargner ce triste spectacle, il exigea qu'on le conduisît à la même place où le sang de son frère avait coulé, et où son corps sanglant l'enflammait du désir de venger sa mort, ou de périr aussi glorieusement que lui ; et ce ne fut qu'après avoir rempli ses devoirs envers la patrie qu'il paya à la nature le tribut de sa sensibilité.

Les citoyens Nicolas-Romari Antoine, J.-Jacques Antoine, André Hinglé, Jean-Nicolas Fass, François Crussot, de Ramouchamp, district de Libremont, département des Vosges, firent quinze lieues pour aller charger à Vesoul douze quintaux de froment, qu'ils traînèrent eux-mêmes jusqu'à Colmar, distant de Vesoul de trente et une lieues. (Ventôse.)

L'on avait déjà vu seize braves sans-culottes, pères de famille, du même district, abandonner leurs travaux, traîner eux-mêmes à Colmar deux voitures de fourrages destinées pour l'armée du Rhin, et arrêtées à Saussure, à défaut de chevaux.

Ainsi, dans une république, un acte de vertu en produit toujours de nouveaux.

Le citoyen Croisat, caporal au 2e bataillon des grenadiers de Rhône-et-Loire, eut le bras cassé d'un coup de feu (26 ventôse) ; il ne voulut quitter son poste qu'après avoir été relevé ; et quoiqu'il fût à une demi-lieue de son cantonnement, il s'y rendit à pied. Pendant que l'officier de santé lui faisait plusieurs incisions, il lui disait : « Va, ne crains pas de me faire de mal ; *vive la république !* La perte de mon bras ne peut lui causer un grand préjudice : et s'il n'est pas cassé, je m'en servirai encore pour venger ma patrie, en me vengeant moi-même. »

Ainsi, s'écriait Thibeaudau comme rapporteur, les frontières de cette partie de la république, livrées par les trahisons multipliées des états-majors et des généraux, et trop longtemps souillées par les satellites des despotes, furent rendues à la liberté par l'audace et l'intrépidité des soldats français. Les armées autrichiennes et prussiennes, si vantées pour leur manœuvre et leur tactique, furent battues, mises en déroute par des bataillons peu exercées, et forcées de fuir comme des hordes de brigands.

Liberté ! voilà de tes prodiges ; tu centuples les forces et le courage, tu élèves l'âme, tu donnes à l'homme une nouvelle vie ; sous tes drapeaux il ne calcule point les dangers, il les affronte ; il ne compte point ses ennemis, il ne fait que les vaincre ; il court à la mort, sûr d'y trouver l'immortalité !

TOME PREMIER

PIÈCES JUSTIFICATIVES DES CHAPITRES

DE L'ORIGINE DES COMMISSAIRES (1)

ARMÉE DU NORD

1792

Cette Institution, devenue si redoutable avec le temps, à raison des événements militaires et politiques aux frontières et à l'intérieur, est née des généraux.

Le maréchal Luckner, généralissime, demanda la création de Commissaires permanents le 6 septembre.

Le ministre de la guerre, sans l'en informer, avait directement fait cette proposition et l'Assemblée Législative avait accepté. Une lettre à Servan du 5 septembre le prouve.

Mais, dès *le 31 mai*, c'est-à-dire deux mois avant l'abolition de la royauté, Luckner écrivait à Servan ces paroles ignorées : « *J'insiste plus que jamais sur l'envoy de Commissaires.* » D'où il ressort que c'est au maréchal Luckner qu'il faut attribuer avec fondement la création des Commissaires aux armées.

Et ce qu'il y a de singulier, c'est que la demande de ce fait a eu lieu sous le roi *Louis XVI*.

Absolument comme c'est sous lui que furent créées les Huit pre-

1. Cette grave innovation n'empêcha pas Luckner d'être appelé à Paris vers le 20 septembre. Il y arriva le 22 et fit parvenir le 24 une lettre à l'Assemblée nationale dans laquelle il se plaignit d'avoir été obligé de comparaître devant elle au lieu de commander des troupes devant l'ennemi.

Sa lettre existe en original, mais le texte est écrit en *allemand*.

Il écrit lui-même ; « J'ai dit il y a longtemps que je n'avais pas l'usage de la langue française. Mais j'ai le cœur français. »

(Correspondance générale, le 24 septembre.)

Démission et *Mémoire justificatif* (Ibid.) le 27 septembre, puis les 9 et 29 octobre.

mières Armées qu'on avait levées contre la coalition, *Louis XVI*, encore.

Au lendemain du 10 août, abolition officielle de la royauté, le Conseil Exécutif provisoire de la France avait envoyé des Commissaires aux Armées, mais à titre temporaire. Et il faut le reconnaître, beaucoup plus comme inspecteurs généraux, comme fondés de pouvoirs du nouveau régime, avec la double mission de le faire reconnaître par les troupes et leurs généraux.

La première de ces missions fut remplie par Carnot, Prieur, Ritter et Coustard, le 16 août 1792, à l'armée du Rhin, et fit l'objet d'un rapport inséré au *Moniteur*, après lecture à l'Assemblée nationale.

TEXTE DE NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT A L'INTÉRIEUR (1).

Voici un texte de nomination à l'intérieur, le 26 août 1793, le *seul* que nous aient fourni nos recherches.

« Le Comité de Salut public, en conséquence de l'article XV du décret du 23 de ce mois, qui met tous les Français en réquisition permanente pour le service des armées, arrête que le citoyen Dartigoyte, envoyé par la Convention nationale, en qualité de représentant du peuple, dans les départemens pour l'exécution du susdit décret, aura pour arrondissement les départemens du Gers, des Landes et autres environnans à la charge de se concerter avec les autres représentans du peuple qui pourraient se trouver dans les mêmes départemens.

» Le citoyen Dartigoyte fera connaître au plus tôt au Comité de Salut public le *plan d'opération* qu'il aura adopté, les *lieux* dans lesquels il se portera et les différentes *réquisitions* qu'il aura faites, soit seul, soit en commun avec ses collègues.

Signé au registre :

C.-A. PRIEUR, HÉRAULT, THURIOT, PRIEUR (de la Marne), BARÈRE, JEAN BON-SAINT-ANDRÉ.

Pour extrait conforme :

L. CARNOT, JEAN BON-SAINT-ANDRÉ, ROBESPIERRE, C.-A. PRIEUR. »

1. Archives nationales. Fonds de la Secrétairerie d'État.

GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE DANS LES DÉPARTEMENTS (MIDI) EN MAI 94.

Jean Borie, représentant du peuple, délégué dans le Gard et la Lozère pour l'organisation du gouvernement révolutionnaire, à la Convention nationale.

A Mende, le 25 prairial, l'an 2e de la république française une et indivisible.

« Citoyens, le gouvernement révolutionnaire marche avec régularité, précision, promptitude, dans le Gard; les malveillants sont poursuivis dans les montagnes de la Lozère : quatre prêtres réfractaires furent saisis avant-hier à Mende. On y conduisit hier un chef de la bande de Charrier ; quelques jours avant un chevalier du Poignard, qui était arrivé à Paris avec un passeport. Je viens d'envoyer aux tribunaux plusieurs officiers publics qui ont concussionné, et un juge de paix de Saint-Alban, qui avait condamné un particulier à payer une ferme en numéraire.

» Les jeunes gens qui avaient déserté par l'instigation des prêtres réfractaires sont saisis ou rentrent dans l'ordre d'eux-mêmes. La garde nationale, qui n'existait pas dans la Lozère depuis 1792, va être organisée.

» Les biens des émigrés se vendent beaucoup. Le district seul de Nîmes a vendu, depuis que je suis dans ce département, trois cent vingt lots, estimés 1 million 208,479 livres, et l'adjudication a porté le prix à la somme de 2 millions 719,206 livres, ce qui présente un excédant de 1 million 510,727 livres. Ces adjudications sont dues en grande partie à la vigilance de Simon Peschaire, agent national, et ses collègues des autres districts s'empresseront sans doute de suivre ses traces.

» Salut et fraternité.

BORIE. »

MODÈLE DE COMMISSION (1)

« ÉGALITÉ, LIBERTÉ.

Grenoble, le 5 juin 1793.
An Second de la République Française.

Les Représentants du Peuple envoyés près l'Armée des Alpes.

Considérant que leur Instruction donnée par la Convention nationale porte expressément l'obligation de ne laisser aucune place vacante de l'armée ; qu'il manque 5 adjudants généraux à l'armée des Alpes, et par conséquent un nombre proportionnel d'Adjoints ; que ces officiers d'Etat-Major ont été calculés dans la nouvelle organisation sur le besoin absolu de ces armées ; que celle des Alpes étant disséminée par petites troupes sur une étendue de 60 lieues de frontières où il se trouve plus de 60 cols importants à garder, cette armée a besoin d'une plus grande surveillance et de tous les officiers qui y sont destinés.

Arrêtent provisoirement et conformément à la Loi que le citoyen Colinet, ci-devant capitaine au régiment de Sonnenberg-Suisse, maintenant adjoint à l'Etat-Major de l'Armée des Alpes, sera reconnu et mis en fonctions à l'instant comme adjudant-général chef de bataillon.

A Grenoble, le 5 juin 1793.

Les Représentants du Peuple envoyés près l'Armée des Alpes,

DUBOIS-CRANCÉ, ALBITTE, GAUTHIER. »

1. Arch. nat., A F II, cart. 342.

ÉMIGRATION

CHRTIFICAT DE NON ÉMIGRATION.

MODÈLE DE **CERTIFICAT DE RÉSIDENCE** POUR DES CITOYENS NON PRÉVENUS D'ÉMIGRATION.

Commune d
District d
Département d

Extrait du Registre des Délibérations de la Municipalité d (1).

Nous soussignés, Maire, officiers municipaux et membres du Conseil général de la commune d. . . . .

Certifions sur l'attestation des citoyens (ici les noms des attestans), tous domiciliés dans cette commune, que (ici les nom, prénoms, âge, ci-devant qualité ou profession et signalement du certifié) réside ou a résidé sans interruption à (ici le nom de la commune), maison appartenant à . . . . . . depuis le . . . . . jusqu'à . . . .

Fait en maison commune, le . . . . An . . . de la République Française une et indivisible, en présence du certifié et des attestans, lesquels ont signé avec nous tant le présent extrait que le registre.

Signature du certifié	*Signature des attestans*	*Signature des officiers municipaux et des membres du Conseil général de la commune*

1. Archives du département du Puy-de-Dôme.

DE LA SUSPENSION DES OFFICIERS

Correspondance Générale

Paris, le 28 septembre 1792.
L'an premier de la République.

Je vois avec peine, Général, que plusieurs Officiers donnent encore lieu à des plaintes par leur conduite et leurs opinions opposées à la volonté nationale.

Il est plus que temps de déraciner ce germe de dissension intérieure et que tous les Français se réunissent dans l'amour de la Patrie. Ces sentiments doivent animer surtout ceux qui se sont particulièrement voués à sa défense.

En conséquence, vous voudrez bien, à l'avenir, suspendre sur le champ tous officiers qui, par leurs actions ou leurs propos, se montreraient contraires au maintien de la Liberté et de l'Égalité. Je vous prie aussi de vouloir bien, dans ce cas, m'en rendre compte sans délai, afin que je puisse pourvoir de même à leur remplacement.

Le Ministre de la guerre,
SERVAN.

TENTATIVE D'ASSASSINAT CONTRE GEORGES III

Le 29 octobre 95, le roi d'Angleterre se rendant au Parlement par la rue de ce nom et par le parc de Saint-James, eut à traverser une foule qu'on a évaluée à 200 mille spectateurs ; n'eût-ce été que la moitié, la manifestation n'en était pas moins imposante. Les ministres, le comte de Chatham, le duc de Glocester, le duc de Peylard furent sifflés.

Environ vingt minutes après, le roi partit du palais de Buckingham et fut sifflé, hué, tout le long du parcours. Parvenu à l'Ordonnance-Office, une balle, une pierre peut-être, vint briser une des glaces du carrosse en s'en retournant. Dès l'entrée du souverain dans le parc, les grilles en furent fermées ; mais lorsque le carrosse passa vis-àvis la terrasse de Spring-Garden, une autre balle l'atteignit. La foule

pressait de si près la voiture, que le roi fit part de son inquiétude aux gardes à cheval de son escorte. Arrivé au palais de Saint-James, un des chevaux tua son palefrenier; Georges III avait à peine quitté son carrosse, qu'il fut assailli à coups de pierres et ce dernier en fut endommagé.

En retournant à Buckingham, le souverain fut arrêté par une populace furieuse qui criait : *Du pain! du pain! la paix! la paix!* Dégagé, il put regagner son palais, très ému. Ses premiers mots au Lord-Chancelier, en entrant dans la Chambre des lords, avaient été : *Mylord, on a tiré sur moi!*

Parmi les séditieux arrêtés, beaucoup avaient crié : *Point de roi!*

Lord Walford déclara, qu'ayant accompagné son souverain, il avait vu tirer d'une fenêtre (c'était donc un coup de fusil).

Lorsque S. M. est revenue à Saint-James, il a vu un grand nombre de séditieux qui criaient : *La paix! la paix! point de guerre!* Et il a encore aperçu le même homme qui criait avec beaucoup de violence : *Point de guerre! à bas Georges!* et qui se baissait de temps en temps comme pour ramasser des pierres; il le menaça de le conduire en prison, s'il ne se conduisait pas plus tranquillement; mais il repoussa cette menace avec mépris et continua son train. Avec l'aide d'un autre garde, il parvint pourtant à s'en saisir : il se débattait avec beaucoup de force, mais on ne fit aucune tentative pour le délivrer, et il s'écria : *Grand Dieu! me soupçonnerait-on de trahison?* On l'a fouillé, on n'a rien trouvé dans ses poches; trois autres séditieux ont été pris et menés en prison.

John Sterhdale, qui était aussi de service, accompagnait le carrosse du roi en venant au parlement. Je crois qu'il y avait de chaque côté du carrosse trente ou quarante personnes qui sifflaient, huaient et criaient : *Point de guerre! point de Georges!* il a remarqué entr'autres le même homme que Walford avait observé, et qui était extrêmement séditieux.

Les mêmes personnes qui avaient suivi le carrosse jusqu'au parlement, le suivaient au retour du roi, et persistèrent à crier *point de guerre*, et aussi, à ce qu'il croit, *point de roi*. Suivant lui, ils sont tous de la même bande.

James Parker, l'un des valets du roi, a déposé qu'il était derrière le carrosse, et qu'une balle ou une bille lui a passé devant la figure avec beaucoup de rapidité et a traversé la glace du carrosse. Il demanda dans le même moment à un paysan s'il ne pensait pas qu'elle était

partie d'un fusil à vent. Il croit lui-même que le coup est parti d'une fenêtre auprès de l'*Ordonnance-Office*.

John Fayer, officier de police, a vu quelque chose casser la glace du carrosse, et s'est accordé avec tous les autres témoins sur les huées et les sifflets autour du carrosse.

Après avoir entendu ces témoins, lord Ouslaw, le comte de Vestmoreland et autres dont les dépositions prouvent toute la sédition et les attaques faites sur le carrosse du roi, la chambre des pairs qui s'était formée en comité secret a voté une adresse au roi, dans laquelle elle déplore la manière dont il a été traité, le félicite sur ce qu'il ne lui était rien arrivé, et le supplie d'employer tous les moyens du gouvernement pour faire punir les coupables.

Cette adresse a aussi passé à la chambre des Communes.

Proclamation du Roi d'Angleterre.

De par le Roi.

Plusieurs personnes s'étant rassemblées le 29 du présent mois d'octobre, et s'étant portées avec des vues séditieuses dans plusieurs endroits de notre cité de Westminster, et ayant eu l'audace de commettre certains outrages criminels contre notre personne royale, et d'arrêter notre passage en allant à notre parlement et en revenant; d'après l'avis de notre conseil privé, et en conséquence d'une adresse des deux chambres du parlement, nous enjoignons par la présente à tous magistrats et à tous nos fidèles sujets de faire tous leurs efforts pour découvrir et faire arrêter les auteurs ou complices de ces outrages, afin qu'ils soient punis selon la loi; et nous promettons par la présente à celui ou ceux qui, n'ayant point participé aux actes qui ont mis notre personne en danger, dénonceraient les auteurs ou complices des outrages susdits, une récompense de 1,000 livres sterling pour chacun desdits délinquants qui sera condamné par la justice; laquelle somme nous ordonnons et requérons les lords commissaires de notre trésorerie de payer conformément; promettant de plus notre bon pardon à celui ou ceux qui, ayant participé aux outrages susdits, autres que les insultes qui ont mis notre personne en danger, dénonceront et feront amener devant la justice les auteurs ou complices de ces insultes.

Donné à notre cour de Saint-James, le 31 octobre 1795, l'an trente-sixième de notre règne.

CHAPITRE PREMIER

DÉPOSITION SUR LES JOURNÉES DU 20 JUIN 92 (1).

« Par devant nous... est comparu le sieur Jean-Baptiste-Marie-Louis Lareynie, soldat volontaire du bataillon de l'Ile Saint-Louis, décoré de la croix militaire, demeurant à Paris, quai Bourbon, n° 1 ;

» Lequel, profondément affligé des désordres qui viennent d'avoir lieu dans la capitale, et croyant qu'il est du devoir d'un bon citoyen de donner à la justice les lumières dont elle peut avoir besoin dans ces circonstances pour punir les fauteurs et les instigateurs de toutes manœuvres contre la tranquillitépublique et l'intégrité de la Constitution française, a déclaré que depuis environ huit jours il savait, par les correspondances qu'il a dans le faubourg Saint-Antoine, que les citoyens de ce faubourg étaient travaillés par le sieur Santerre, commandant du bataillon des Enfants-Trouvés, et par d'autres personnages, au nombre desquels étaient le sieur Fournier, se disant Américain et électeur de 1791 du département de Paris ; le sieur Rotondo, se disant Italien ; le sieur Legendre, boucher, demeurant rue des Boucheries, faubourg Saint-Germain ; le sieur Cuirette-Verrières, demeurant au-dessus du café du Rendez-Vous, rue du Théâtre-Français, lesquels tenaient nuitamment des conciliabules chez le sieur Santerre, et quelquefois dans la salle du comité de la section des Enfants-Trouvés ; que là on délibérait en présence d'un très petit nombre d'affidés du faubourg, tels que le sieur Rossignol, ci-devant compagnon orfèvre ; le sieur Nicolas, sapeur du susdit bataillon des Enfants-Trouvés ; le sieur Brière, marchand de vin ; le sieur Gonor, se disant vainqueur de la Bastille, et autres qu'il pourra citer ; qu'on y arrêtait les motions qui devaient être agitées dans les groupes des Tuileries, du Palais-Royal, de la place de la Grève, et surtout de la porte Saint-Antoine, place de la Bastille ; qu'on y rédigeait des placards incendiaires affichés par intervalle dans les faubourgs, les pétitions destinées à être portées par

1. Procédure criminelle. — Déposition du témoin Lareynie.

des députations dans les sociétés patriotiques de Paris ; et enfin que c'est là que s'est forgée la fameuse pétition, et tramé le complot de la journée du 20 de ce mois ; que la veille de cette journée, il se tint un comité secret chez le sieur Santerre, qui commença vers minuit, auquel des témoins, qu'il pourra faire entendre lorsqu'ils seront revenus de la mission à eux donnée par le sieur Santerre pour les campagnes voisines, assurent avoir vu assister MM. Pétion, maire de Paris ; Robespierre ; Manuel, procureur de la Commune ; Alexandre, commandant du bataillon de Saint-Michel ; et Sillery, ex-député de l'Assemblée nationale ; que lors de la journée du 20, le sieur Santerre, voyant que plusieurs des siens, et surtout des chefs de son parti, effrayés par l'arrêté du directoire du département, refusaient de descendre armés, soux prétexte qu'on tirerait sur eux, les assura qu'ils n'avaient rien à craindre, *que la garde nationale n'aurait pas d'ordre, et que M. Pétion serait là ;* que sur les onze heures du matin dudit jour, le rassemblement ne s'élevait pas au-dessus de quinze cents personnes, y compris les curieux, et que ce ne fut que lorsque le sieur Santerre se fut mis à la tête d'un détachement d'invalides, sortant de chez lui, et avec lequel il est arrivé sur la place, et qu'il eut excité dans sa marche les spectateurs à se joindre à lui, que la multitude s'est grossie considérablement jusqu'à son arrivée au passage des Feuillants ; que là, n'ayant pas osé forcer le poste, il se relégua dans la cour des Capucins, où il fit planter le mai qu'il avait destiné pour le château des Tuileries ; qu'alors lui, déclarant, demanda à plusieurs des gens de la suite dudit sieur Santerre, pourquoi le mai n'était pas planté sur la terrasse du château, ainsi que cela avait été arrêté, et que ces gens lui répondirent *qu'ils s'en garderaient bien, que c'était là le piège dans lequel voulaient les faire tomber les feuillantins, parce qu'il y avait du canon braqué dans le jardin, mais qu'ils ne donnaient pas dans le panneau.* Le déclarant observe que dans ce moment l'attroupement était presque entièrement dissipé, et que ce ne fut que lorsque les tambours et la musique se firent entendre dans l'enceinte de l'assemblée nationale, que les attroupés, alors épars çà et là, se rallièrent, se réunirent aux autres spectateurs, et défilèrent avec décence sur trois de hauteur devant le Corps législatif ; que lui, déclarant, remarqua que ces gens-là, en passant dans les Tuileries, ne se permirent rien de scandaleux, et ne tentèrent point d'entrer dans le château ; que rassemblés même sur la place du Carrousel, où ils étaient parvenus en faisant le tour par le quai du Louvre, ils ne manifestèrent aucune intention de pénétrer

dans les cours, jusqu'à l'arrivée du sieur Santerre, qui était à l'Assemblée nationale, et qui n'en sortit qu'à la levée de la séance ; qu'alors le sieur Santerre, accompagné de plusieurs personnes, parmi lesquelles lui, déclarant, a remarqué le sieur de Saint-Hurugue, s'adressa à sa troupe, pour lors très tranquille, et lui demanda *pourquoi ils n'étaient pas entrés dans le château ; qu'il fallait y aller, et qu'ils n'étaient descendus que pour cela ;* qu'aussitôt il commanda aux canonniers de son bataillon de le suivre avec une pièce de canon, et dit que, si on lui refusait la porte, il fallait la briser à coups de boulet ; qu'ensuite il s'est présenté dans cet appareil à la porte du château, où il a éprouvé une faible résistance de la part de la gendarmerie à cheval, mais une ferme opposition de la part de la garde nationale ; que cela a occasionné beaucoup de bruit et d'agitation, et qu'on allait peut-être en venir à des voies de fait, lorsque deux hommes en écharpe aux couleurs nationales, dont lui, déclarant, en reconnaît un pour être le sieur Bouché-René, et l'autre qui a été nommé par les spectateurs pour être le sieur Sergent, sont arrivés par les cours, *et ont ordonné*, il faut le dire, d'un ton très impérieux, pour ne pas dire insolent, en prostituant le nom sacré de la loi, *d'ouvrir les portes*, ajoutant *que personne n'avait le droit de les fermer, et que tout citoyen avait celui d'entrer ;* que les portes ont été effectivement ouvertes par la garde nationale, et qu'alors Santerre et sa troupe se sont précipités en désordre dans les cours ; que le sieur Santerre, qui faisait traîner du canon pour briser les portes de l'appartement du roi, s'il les trouvait fermées, et tirer sur la garde nationale qui s'opposerait à son incursion, a été arrêté dans sa marche dans une dernière cour à gauche au bas de l'escalier du pavillon, par un groupe de citoyens qui lui ont tenu les discours les plus raisonnables pour apaiser sa fureur, l'ont menacé de le rendre responsable de tout ce qui arriverait de mal dans cette fatale journée, parce que, lui ont-ils dit, *vous êtes seul l'auteur de ce rassemblement inconstitutionnel, vous avez seul égaré ces braves gens, et vous seul parmi eux êtes un scélérat ;* que le ton avec lequel ces honnêtes citoyens parlaient au sieur Santerre le fit pâlir ; mais qu'encouragé par un coup d'œil du sieur Legendre, boucher ci-dessus nommé, il eut recours à un subterfuge hypocrite, en s'adressant à sa troupe et lui disant : *Messieurs, dressez procès-verbal du refus que je fais de marcher à votre tête dans les appartements du roi ;* que pour toute réponse, la foule, accoutumée à deviner le sieur Santerre, culbuta le groupe des honnêtes citoyens, entra avec son canon et son commandant, le sieur Santerre, et pénétra

dans les appartements par toutes les issues, après en avoir brisé les portes et les fenêtres. »

Comment les Conseils généraux des départements comprirent-ils les mesures à édicter sur le premier acte de la guerre de 92 ?

Un seul arrêté, édicté par l'un d'eux, suffira pour le savoir.

Mais, pour que la preuve ait un caractère particulier, nous l'emprunterons au plus célèbre des départements de l'Ouest : la Vendée.

L'Assemblée, réunie pour l'exécution de la loi du 8 de ce mois :

ARTICLE 1er. — Dans la huitaine de la publication du présent arrêté, tous les citoyens seront tenus, conformément à l'art. 4 de la loi du 8 juillet dernier, de déclarer en personne, ou par fondés de pouvoirs, à leurs *municipalités respectives*, s'ils ont ou n'ont pas des armes ou munitions, et, dans le cas de déclaration affirmative, donner le détail exact du nombre et de la nature de chaque arme et munition qu'ils possèdent.

ART. 2. — Les citoyens qui ne se seront pas présentés à leurs municipalités dans le délai fixé par l'article précédent, et qui n'y auront pas fait la *déclaration prescrite*, ou qui, s'y étant présentés, seront convaincus de fausse déclaration, outre les peines portées par l'art. 4 de la loi du 8 de ce mois, seront par l'un ou l'autre fait *présumés avoir de mauvaises intentions*, et, en conséquence, désarmés à leur frais ; et pour effectuer ce désarmement, les officiers municipaux seront tenus de requérir la force publique; le commandant dressera *procès-verbal* des armes et munitions enlevées, lesquelles seront déposées provisoirement à la maison commune ou dans un autre lieu sûr et convenable, que la municipalité indiquera, en attendant les ordres du Directoire du district.

ART. 3. — Huitaine après le délai fixé par l'art. 1er, les officiers municipaux adresseront aux Directoires de leurs districts copie des déclarations qui leur auront été faites, et, dans la huitaine suivante, ils enverront aux dits Directoires les *procès-verbaux des désarmements* qui auront eu lieu sur leurs réquisitions.

ART. 4. — Si les Directoires de district sont instruits que les municipalités ont négligé de faire désarmer quelques-uns des citoyens qui

sont dans le cas de l'être, ils donneront eux-mêmes les ordres et réquisitions nécessaires pour faire opérer les dits désarmements aux frais des municipalités en retard.

Art. 5. — Toutes les armes et munitions qui auront été enlevées seront déposées dans des lieux sains et sûrs, que les Directoires de district désigneront.

Art. 6. — Les membres des municipalités et des districts seront *personnellement responsables* des événements qui pourraient résulter de l'inexécution de ce qui est prescrit par les articles précédents.

Art. 7. — L'Assemblée ordonne que la loi du 8 de ce mois sera, au surplus, exécutée dans tout son contenu.

Le considérant de cet arrêté imposait « un devoir particulier à tous les fonctionnaires publics, de rester à leur poste... *tant que la patrie sera en danger.* »

HYMNE DE LA FÉDÉRATION DE 1792, PAR J. CHÉNIER.

Dieu des peuples, des rois, des cités, des campagnes,
De Luther, de Calvin, des enfants d'Israël,
Dieu que la Guerre adore au pied de ses montagnes,
En invoquant l'Astre du Ciel,
Tu vois se rassembler dans cette auguste enceinte,
De l'Empire français les fils et les soutiens,
Chantant les droits du Peuple et la liberté sainte,
Egaux à leurs yeux comme aux tiens.

Nous avons vu longtemps l'horrible tyrannie,
Le diadème en tête et le glaive à la main,
Outrageant, poursuivant la liberté bannie,
Fouler aux pieds le genre humain.
Des brigands féodaux les rejetons gothiques,
Alors à nos vertus opposaient leurs aïeux ;
Dans les champs du Midi des prêtres fanatiques
Versaient le sang au nom des Cieux.

Princes, Nobles, Prélats, nageaient dans l'opulence,
Le peuple gémissait de leurs prospérités ;
Du sang des opprimés, des pleurs de l'indigence
Leurs palais étaient cimentés.
L'injustice des rois, toujours si bien servie,
Peuplait d'infortunés un repaire odieux ;
Au fond de ce tombeau, condamnés à la vie,
Ils expiraient sans voir les cieux.

En des cachots sacrés l'oisiveté stupide,
Afin de plaire à Dieu, détestait les mortels ;
Des martyrs périssant par un long suicide,
Blasphémaient aux pieds des autels.
Ils n'existeront plus ces abus innombrables ;
La sainte Liberté les a tous effacés.
Ils n'existeront plus ces monuments coupables ;
Son bras les a tous renversés.

Soleil qui, parcourant la route accoutumée,
Donnes, ravis le jour, et règles les saisons,
Qui, versant des torrents de lumière enflammée,
Mûris nos fertiles moissons ;
Feu pur, œil éternel, âme et ressort du monde,
Puisse-tu des Français admirer la splendeur !
Puisse-tu ne rien voir dans ta course féconde,
Qui soit égal à leur grandeur !

Malheur au despotisme, et que l'Europe entière,
Du sang des oppresseurs engraissant ses sillons,
Soit pour notre Déesse un vaste sanctuaire,
Qui dure autant que tes rayons.
Que des siècles trompés le long crime s'expie !
Le Ciel pour être libre a fait l'humanité :
Ainsi que le tyran, l'esclave est un impie,
Rebelle à la Divinité.

CHAPITRE II

PROTESTATIONS CONTRE LA PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE A MELUN, AMIENS ET ROUEN.

Adresse du département de Seine-et-Marne.

La crise politique que les événements semblaient rendre si périlleuse, a tourné à l'honneur de la patrie. Grâces soient rendues à l'Assemblée nationale, qui, suivant la route qu'elle s'est impérieusement tracée, a su faire servir les efforts de nos ennemis contre eux-mêmes, et affermir la Constitution par les secousses que les factieux destinaient à l'ébranler. Le peuple n'est point abusé ; mûri par les événements plus que par le temps, il est déjà formé à la liberté ; les écrits incendiaires, les conseils perfides, les systèmes désordonnés d'une république fédérative ne l'ont point égaré. Nos fonctions nous appellent au milieu de lui, et si elles ne nous investissent pas du droit de parler en son nom, elles nous font un devoir de connaître ses sentiments et ses dispositions, et de les exprimer à l'Assemblée nationale. A ce titre, nous osons l'assurer que tout le département de Seine-et-Marne est unanimement pénétré de l'esprit qui a dicté ses derniers décrets ; que les gardes-nationaux du département sont prêts à porter les armes au-dehors contre les ennemis de la patrie, au-dedans contre les ennemis de la Constitution. Les fautes d'un individu n'ont pas changé la disposition des Français pour la monarchie ; et parfaitement rassuré par les dernières lois constitutionnelles, le peuple voit dans une erreur la source d'une plus parfaite sécurité. Vivre libre sous notre Constitution, ou mourir pour la défendre, tel est le cri du département de Seine-et-Marne, tel est le serment des administrateurs.

Signé JOLLIVET, JAUCOURT, etc.

Adresse du conseil général de la commune d'Amiens.

Vous avez posé d'une main sage et hardie, et couronné l'édifice de notre nouvelle Constitution. Un événement aussi imprévu qu'inouï, qui semblait le menacer d'un bouleversement entier, vient d'en faire connaître l'inébranlable solidité; votre fermeté imposante a rassuré toute la France, votre sagesse a maintenu l'ordre et la paix dans toutes les parties de l'empire. Vous venez de vous montrer aussi sages, aussi fermes, lorsque, sans vous laisser étonner par le débordement des idées républicaines, des folles agitations, des fureurs populaires, vous avez maintenu ces points fondamentaux de la monarchie si solennellement déclarés le 10 septembre 1789. Tous les bons citoyens sans exception d'opinion vous bénissent, vous admirent et vous rendent des actions de grâces. Recevez au nom de notre commune ce sincère témoignage de notre vive reconnaissance, et la nouvelle assurance de demeurer à jamais inviolablement attachés à la Constitution, et de la maintenir de tout notre pouvoir.

Signé DEGAND, *maire ;* DELAROCHE, D'ARRAS, etc.

Adresse du conseil général de la commune de Rouen.

Des perfides, des traîtres ont séduit le roi et lui ont conseillé d'abandonner le meilleur des peuples.

Le monarque a disparu dans un instant où sa fuite pouvait perdre l'État; s'il a prévu les funestes conséquences de cette étrange démarche, il doit se faire les plus grands reproches; mais par la Constitution sa personne est sacrée et inviolable, et elle n'a pu cesser de l'être.

Le monarque tient ses pouvoirs de la nation ; s'il est inviolable, ce n'est pas pour son bonheur, c'est pour le nôtre ; s'il est inviolable, il ne peut donc être accusé, autrement son inviolabilité serait illusoire ; il était cependant soumis à une peine. Si, sorti du royaume, il refusait d'y rentrer, il perdait le trône. Sa seule peine légale était dans la déchéance ; mais il n'a pas mérité ce malheur, puisqu'il est encore au milieu des Français. Le peuple a pu blâmer sa conduite, mais qui que ce soit ne peut inculper sa personne. Malheur à ceux qui voudraient soumettre le chef de l'État aux attentats de l'audace ou de la scéléra-

tesse ! Voilà, Messieurs, ce que vous venez de consacrer encore par un de vos décrets.

Cependant un petit nombre de factieux, que nous sommes bien éloignés de confondre avec la très grande majorité de nos frères, les braves et sages Parisiens, ose protester en ce moment contre le décret par lequel vous venez d'affermir l'inviolabilité des monarques français.

Nous n'examinons pas quels sont les chefs, les instigateurs de ces révoltés ; nous ne relèverons pas les sophismes dangereux dont ils s'efforcent de voiler leurs projets criminels, nous ne considérons que la loi ; elle est rendue, et dès lors ceux-là doivent être punis, qui, méconnaissant l'autorité suprême du pouvoir constituant, osent appeler de ses décrets à des assemblées turbulentes et illégales.

Ils se montreraient moins hardis, ces hommes pervers dont l'anarchie est l'élément, si, par un sentiment naturel aux grandes âmes, vous n'aviez presque toujours usé de clémence, lorsque l'aristocratie et le fanatisme, irrités de leur chute, provoquaient sans cesse votre sévérité.

Mais le temps est venu de donner un grand exemple ; et l'intérêt de Paris, et l'intérêt de tous les départements, fatigués de tant de manœuvres criminelles, exigent que toute la rigueur des lois soit déployée contre tous ceux, quels qu'ils soient, qui enfreindront les lois constitutionnelles et troubleront l'ordre public.

Loin de nous les projets condamnables de cette ligue insensée de factieux qui voudrait soumettre notre immortelle Constitution à la censure misérable d'un petit nombre de brigands soudoyés !

Nous jurons, et ce serment est celui de tous nos concitoyens, nous jurons de maintenir contre les ennemis du dehors et du dedans la Constitution que vous avez donnée à la France.

Nous jurons de vivre et mourir sous le gouvernement libre et monarchique que vous avez décrété.

CHAPITRE III

ABOLITION DE LA ROYAUTÉ

Suspension par l'Assemblée Législative de Louis XVI

Séance du 10 août, 2 heures du matin

M. Vergniaud :

Je viens, au nom de la Commission Extraordinaire, vous présenter une mesure bien rigoureuse, mais je m'en rapporte à la douleur dont vous êtes pénétrés pour juger combien il importe au salut de la Patrie que vous l'adoptiez sur-le-champ.

L'Assemblée Nationale, considérant que les dangers de la Patrie sont parvenus à leur comble ;

Que c'est pour le Corps Législatif le plus saint des devoirs d'employer tous les moyens de la sauver ;

Qu'il est impossible d'en trouver d'efficaces tant qu'on ne s'occupera pas de tarir la source de ses maux ;

Considérant que ces maux dérivent principalement des *défiances qu'a inspirées la conduite du Chef du Pouvoir Éxécutif* dans une guerre entreprise contre la Constitution et l'Indépendance Nationale ;

Que ces défiances ont provoqué, de diverses parties de l'Empire, un *vœu tendant à la révocation de l'autorité déléguée à Louis XVI ;*

Considérant néanmoins que le Corps Législatif ne doit et ne veut agrandir la sienne par aucunes usurpations ;

Que dans les circonstances extraordinaires où l'ont placé des événements imprévus par toutes les lois, il ne peut concilier ce qu'il doit à la fidélité inébranlable à la Constitution avec la ferme résolution de s'en souvenir sous les ruines du Temple de la Liberté plutôt que de la laisser périr, qu'en recourant à la souveraineté du peuple et prenant

en même temps les précautions indispensables pour que ce recours ne soit pas rendu illusoire par des trahisons :

DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er. Le peuple français est invité à former une *Convention Nationale. La Commission extraordinaire* présentera demain un projet pour indiquer le mode et l'époque de cette Convention.

ARTICLE 2. Le Chef du Pouvoir Exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions jusqu'à ce que la Convention Nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la Liberté et de l'Égalité.

ARTICLE 3. La Commission extraordinaire présentera dans le jour un mode d'organiser un nouveau Ministère.

ARTICLE 4. Les Ministres actuellement en activité continueront provisoirement l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE 5. La Commission extraordinaire présentera également dans le jour un projet de Décret sur la nomination du Gouverneur du Prince Royal.

ARTICLE 6. Le paiement de la Liste civile demeurera suspendu jusqu'à la décision de la Convention Nationale. La Commission extraordinaire présentera dans 24 heures un projet de Décret sur le traitement à accorder au Roi pendant la suspension.

ARTICLE 7. Les registres de la Liste civile seront déposés sur le Bureau de l'Assemblée Nationale après avoir été cotés et paraphés par deux Commissaires de l'Assemblée qui se transporteront à cet effet chez l'intendant de la Liste civile.

ARTICLE 8. *Le Roi et sa famille* demeureront dans *l'enceinte du Corps Législatif* jusqu'à ce que le calme soit rétabli dans Paris.

ARTICLE 9. Le département donnera les ordres pour lui faire préparer dans le jour un logement au Luxembourg (1), où ils seront mis sous la garde des citoyens et de la Loi.

ARTICLE 10. Tout *fonctionnaire public*, tout soldat, sous-officier, officier, de tels grades qu'ils soient et général d'armées qui dans ces jours d'alarmes abandonnera son poste, est déclaré infâme et *traître à la Patrie*.

ARTICLE 11. Le département et la Municipalité de Paris feront proclamer sur-le-champ et solennellement le présent décret.

ARTICLE 12. Il sera envoyé par des *Courriers extraordinaires* aux 83 Départements qui seront tenus de le faire parvenir dans les 24 heures aux Municipalités de leur ressort pour y être proclamé avec la même solennité.

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE A BREST

« Depuis huit jours les préparatifs étaient faits pour la proclamation de *la République* et de l'abolition dé *la royauté;* la cérémonie a eu lieu hier. Les gardes nationales et troupes de ligne se sont assemblées dans leurs quartiers respectifs, et le cortège est sorti de la Maison commune. Arrivé sur le port, vis-à-vis le magasin général, en présence des troupes de la marine et des canonniers des côtes réunis, l'ordonnateur civil de la marine a publié à haute voix les nouveaux noms donnés aux vaisseaux de l'Etat.

Le ci-devant Royal-Louis s'appelle aujourd'hui *le Républicain ;* le Diadème, *le Brutus ;* le Sceptre, *la Convention ;* les Deux-Frères, *le*

1. Dans la séance du 12, Quinette, protestant, au nom de la « Commission extraordinaire » contre le choix du Luxembourg ou du Temple, proposa un décret qui fixait la résidence du roi et de sa famille à « l'hôtel du ministre de la justice. » Mais, dans la même séance, Manuel, accompagné d'officiers municipaux, déclara que la Municipalité, « qui se proposait de répondre de la personne du roi » depuis le décret déjà rendu, ne le pouvait qu'au Temple. Il dit cet « édifice isolé et environné de hautes murailles. » L'Assemblée alors laissa à la « Commune de Paris » le soin de fixer la demeure du roi et lui en confia la garde. Lamartine a constaté dans ses *Girondins* (t. III, p. 32) avec quelle sauvagerie agirent ses délégués.

Le Dossier du 19 août de la Correspondance générale contient un ordre de la Garde Nationale par *Santerre* rédigé *en entier de sa main*.

Juste; le Duc-de-Bourgogne, *le Peuple*; le Duc-de-Chartres, *le Coureur*; le Maréchal-de-Castrie, *le Corsaire*.

A un signal, tout à coup des groupes d'ouvriers, ornés de guirlandes de chêne et de rubans tricolores, s'élancent dans les canots destinés à les porter à bord des vaisseaux; sous leurs coups disparaissent les noms proscrits, *les sceptres*, *les couronnes* et autres signes anti-républicains; après y avoir substitué des noms analogues aux circonstances, ils reviennent, précédés du chef des travaux, emportant avec eux les débris des attributs de la royauté. A cette vue, des cris redoublés de *Vive la République !* se font entendre, une salve d'artillerie répond aux témoignages de la joie publique; et le cortège, précédé des divers groupes d'ouvriers, reprend sa marche pour se rendre à la place d'Armes; il s'arrête au pied de l'*arbre de la liberté*; et là, le premier magistrat proclame pour la dernière fois l'abolition de la royauté. Les canons de la garde nationale, ceux du château, de la rade et des forts, annoncent que le règne de la liberté s'élève sur les ruines de la monarchie; après ce premier mouvement d'enthousiasme, les groupes d'ouvriers forment un bûcher des *sceptres*, *couronnes* et autres attributs du despotisme arrachés aux vaisseaux de la République, et tous les chefs y mettent le feu; alors un chœur de citoyens chante l'*Hymne des Marseillais*, toutes les bouches répètent à l'unisson le refrain chéri; une dernière salve de boîtes termine cette cérémonie imposante. »

(18 octobre 92, *Moniteur*.)

JUGEMENT DE LOUIS XVI.

Sans entrer dans l'examen de ce Procès, dont l'iniquité est désormais reconnue et condamnée, nous croyons utile de rappeler ici trois opinions d'orateurs modérés qui auraient dû éclairer la Convention.

« Voyez, avait dit Rouzet (séance du 15 novembre), la véritable situa-
» tion du roi dans la constitution de 1791. Il était placé en présence de
» la représentation nationale pour rivaliser avec elle. N'était-il pas
» naturel qu'il cherchât à recouvrer le plus possible du pouvoir qu'il
» avait perdu? N'était-ce pas vous qui lui aviez ouvert cette lice, et qui
» l'aviez appelé à y lutter avec la puissance législative? Eh bien! dans
» cette lice, il a été vaincu; il est seul, désarmé, abattu aux pieds de
» vingt-cinq millions d'hommes, et ces vingt-cinq millions d'hommes

» auraient l'inutile lâcheté d'immoler le vaincu ! D'ailleurs, ajoutait » Rouzet, cet éternel penchant à dominer, penchant qui remplit le cœur » de tous les hommes, Louis XVI ne l'avait-il pas réprimé dans le sien, » plus qu'aucun souverain du monde? N'a-t-il pas fait en 1789 un » sacrifice volontaire d'une partie de son autorité ? N'a-t-il pas renoncé » à une partie des droits que ses prédécesseurs s'étaient permis » d'exercer ? N'a-t-il pas aboli la servitude dans ses domaines ? N'a-t-il » pas appelé dans ses conseils les ministres philosophes, et jusqu'à ces » empiriques que la voix publique lui désignait ? N'a-t-il pas convoqué » les états-généraux, et rendu au tiers-état une partie de ses droits ? »

Faure, député de la Seine-Inférieure, avait montré plus de hardiesse encore, en rappelant la conduite de Louis XVI. « La volonté du peuple, » avait-il dit, aurait pu servir contre Titus aussi bien que contre » Néron, et elle aurait pu lui trouver des crimes, ne fussent que ceux » commis devant Jérusalem. Mais où sont ceux que vous imputez à » Louis XVI ? J'ai mis toute mon attention aux pièces lues contre lui ; » je n'y ai trouvé que la faiblesse d'un homme qui se laisse aller à » toutes les espérances qu'on lui donne de recouvrer son ancienne » autorité ; et je soutiens que tous les monarques morts dans leur lit » étaient plus coupables que lui. Le bon Louis XII même, en sacrifiant en » Italie cinquante mille Français pour sa querelle particulière, était mille » fois plus criminel ! Liste civile, véto, choix de ses ministres, femmes, » parents, courtisans, voilà les séducteurs de Capet ! et quels séducteurs! » J'invoque Aristide, Épictète ; qu'ils me disent si leur fermeté eût tenu » à de telles épreuves ! C'est sur le cœur des débiles mortels que je fonde » mes principes ou mes erreurs. Élevez-vous donc à toute la grandeur » de la souveraineté nationale ; concevez tout ce qu'une telle puissance » doit comporter de magnanimité. Appelez Louis XVI, non comme un » coupable, mais comme un Français, et dites-lui : Ceux qui t'avaient » jadis élevé sur le pavois, et nommé leur roi, te déposent aujourd'hui ; » tu avais promis d'être leur père, et tu ne le fus pas... Répare, par tes » vertus comme citoyen, la conduite que tu as tenue comme roi. »

Dans l'exaltation des esprits, chacun était conduit à envisager la question sous des rapports différents. Fauchet, prêtre constitutionnel qui avait porté dans la chaire le langage de la révolution, avait demandé si la société avait le droit de porter la peine de mort (1). « La société, » avait-il dit, a-t-elle le droit d'arracher à un homme la vie qu'elle ne

1. Séance du 13 novembre.

» lui a pas donnée ? Sans doute elle doit se conserver ; mais est-il vrai
» qu'elle ne le puisse que par la mort du coupable ? Et si elle le peut
» par d'autres moyens, n'a-t-elle pas le droit de les employer ? Dans
» cette cause, ajoutait-il, plus que dans aucune autre, cette vérité est
» surtout applicable. Quoi ! c'est pour l'intérêt public, c'est pour l'affer-
» missement de la république naissante que vous allez immoler
» Louis XVI ? Mais sa famille entière mourra-t-elle du même coup qui
» le frappera lui-même ? D'après le système de l'hérédité, un roi ne
» succède-t-il pas immédiatement à un autre ? Êtes-vous débarrassés,
» par la mort de Louis XVI, des droits qu'une famille entière croit
» avoir reçus d'une possession de plusieurs siècles ? La destruction d'un
» seul est donc inutile. Au contraire, laissez subsister le chef actuel
» qui ferme tout accès aux autres ; laissez-le exister avec la haine qu'il
» inspire à tous les aristocrates pour ses incertitudes, ses concessions ;
» laissez-le exister avec sa réputation de faiblesse, avec l'avilissement
» de sa défaite, et vous aurez moins à le craindre que tout autre.
» Laissez ce roi détrôné errer dans le vaste sein de votre répu-
» blique, sans ce cortège de grandeur qui l'entourait ; montrez com-
» bien un roi est peu de chose réduit à lui-même ; témoignez un pro-
» fond dédain pour le souvenir de ce qu'il fut, et ce souvenir ne sera
» plus à craindre ; vous aurez donné une grande leçon aux hommes ;
» vous aurez fait pour la République, sa sûreté et son instruction,
» plus qu'en versant un sang qui ne vous appartient pas. Quant au
» fils de Louis XVI, ajoute Fauchet, s'il peut devenir un homme, nous
» en ferons un citoyen, comme le jeune Égalité. Il combattra pour la
» république, et nous n'aurons pas peur qu'un seul soldat de la liberté
» le seconde jamais, s'il avait la démence de vouloir devenir un traître
» à la patrie. Montrons ainsi aux peuples que nous ne craignons rien ;
» engageons-les à nous imiter ; que tous ensemble ils forment un con-
» grès européen, qu'ils déposent leurs souverains, qu'ils envoient ces
» êtres chétifs traîner leur vie obscure le long des républiques, et qu'ils
» leur donnent même de petites pensions, car ces êtres-là sont si
» dénués de facultés, que le besoin même ne leur apprendrait pas à
» gagner du pain ! Donnez donc ce grand exemple de l'abolition d'une
» peine barbare. Supprimez ce moyen inique de l'effusion du sang, et
» surtout guérissez le peuple du besoin qu'il a de le répandre. Tâchez
» d'apaiser en lui cette soif que des hommes pervers voudraient exciter
» pour s'en servir à bouleverser la république. Songez que des hommes
» barbares vous demandent encore cent cinquante mille têtes, et

» qu'après leur avoir accordé celle du ci-devant roi, vous ne pourrez » leur en refuser aucune. Empêchez des crimes qui agiteraient pour » longtemps le sein de la république, déshonoreraient la liberté, ralen- » tiraient ses progrès, et nuiraient à l'accélération du bonheur du » monde. »

La Convention comptait 749 membres, 15 étaient absents par commission, 8 pour maladie, 5 s'abstinrent. Donc, 721 présents, majorité absolue 361. Votes : 286 pour la détention ou le bannissement, 2 pour les fers, 46 pour la mort avec sursis jusqu'à la paix ou à la ratification de la constitution, 26 pour la mort avec sursis d'exécution, leur vote restant indépendant de cette clause, 361 pour la mort sans condition.

Tronchet rappela inutilement qu'aux termes du code pénal *les deux tiers des voix* étaient nécessaires pour déclarer la culpabilité, Merlin de Douai le réfuta par une subtilité juridique, assumant sur sa mémoire une double responsabilité à l'égard du souverain qui avait été son bienfaiteur personnel.

CHAPITRE IV

(LES SECTIONS : 1, 4, 5, 6, 7, 9, et 11)

COMITÉ DE SALUT PUBLIC

SECTION DE LA GUERRE

ATTRIBUTION DES DÉTAILS A CHACUNE DES COMMISSIONS

État des détails relatifs au ci-devant département de la guerre, et attribués aux différentes commissions créées par le décret du 12 germinal, l'an 2 de la République, portant suppression du conseil exécutif provisoire.

SAVOIR :

PREMIÈRE COMMISSION

DES ADMINISTRATIONS CIVILES, POLICE ET TRIBUNAUX

Chargée de l'impression, publication et envoi des lois à toutes les autorités civiles et militaires.

Lois

Collection des lois ; envoi des lois et règlements militaires ; proclamation des lois ; propositions d'abonnement aux journaux et autres papiers publics ; leur envoi aux armées.

QUATRIÈME COMMISSION

DU COMMERCE ET DES APPROVISIONNEMENS

Chargée de la formation des magasins de tout genre, subsistances des armées, et leurs fournitures en effets d'habillement, équipement, campement et casernement.

Subsistances

Grains, riz, légumes secs ; états de situation d'approvisionnemens ; moutures de grains, manutention du pain ; fourrages ; comptabilité et correspondance.

Approvisionnemens des places et des armées, et fournitures particulières

Viande fraîche, viande salée, vin, eau-de-vie, vinaigre, sel, huile de navette, chandelles, tabac à fumer, pipes de terre ; états de situation d'approvisionnemens ; comptabilité et correspondance.

Étapes, nourriture des troupes en marche

Marchés ; paiemens de toute espèce ; réquisitions ; constructions ; réparations de fours et magasins ; contentieux ; comptabilité ; correspondance.

Habillement, équipement et campement

Entretien et réparations des marchandises et effets ; ordres de fournitures et de distributions, tant aux armées que dans les magasins ; dons patriotiques en effets d'habillement ; habillement des vétérans nationaux ; comptabilité de l'administration de l'habillement et effets militaires ; contrôles ; entretien ; manutention des magasins et effets ; états de situation ; contentieux ; marchés ou soumissions ; correspondance générale ; comptabilité des masses.

Casernement

Fourniture et entretien des lits militaires et ustensiles ; conservateurs des bâtiments militaires dans les communes de l'intérieur ; gardiens

des pavillons et casernes ; logement en argent aux officiers ; indemnité aux babitans pour le logement des troupes.

Chauffage

Chauffage des troupes, en nature ou en argent; chauffage et lumières des corps-de-garde ; guérites, lits de camp, bancs, tables et ustensiles de corps-de-garde ; lanternes et réverbères des pavillons et casernes ; entretien et loyer des corps-de-garde et des magasins au bois de chauffage ; comptabilité et correspondance.

CINQUIÈME COMMISSION

DES TRAVAUX PUBLICS

Chargée de la défense des côtes, fortifications et travaux défensifs de la frontière, monumens et édifices militaires.

Défense des côtes

Armement des batteries des côtes, et des signaux.

Fortifications et bâtimens militaires

Constructions et entretien des bâtimens militaires de toute espèce ; entretien des puits, pompes à incendie, horloges, champs d'exercice ; contentieux ; comptabilité ; correspondance.

SIXIÈME COMMISSION

DES SECOURS PUBLICS

Chargée de l'administration des hôpitaux civils et militaires, secours à domicile, invalides.

Hôpitaux

Hôpitaux militaires, personnel et matériel ; salubrité et régime des hôpitaux ; hôpitaux ambulans et sédentaires des armées et dans les

divisions militaires ; comptabilité ; registres et extraits mortuaires ; hôpitaux civils, traitement des malades dans les corps et cantonnemens : construction, réparations et loyers de bâtimens ; correspondance.

Secours à domicile

Pensions, gratifications, demandes en subsistances relatives aux blessés de l'armée seulement ; expédition des brevets, officiers des ci-devant états-majors ; appointemens et émolumens arriérés ; nomination des adjudans de place ; certificats de service.

Invalides et admission à la maison nationale

Vétérans nationaux ; brevets de vétérance ; invalides pensionnés des départemens ; relevé des services des vétérans ; demande d'habillement des invalides ; correspondance.

SEPTIÈME COMMISSION

DES TRANSPORTS, POSTES ET MESSAGERIES

Chargée des remontes, charrois, convois et relais militaires de toute espèce.

Remontes

Chevaux de luxe et autres ; médicamens et pansemens ; police des dépôts ; comptabilité ; correspondance.

Charrois militaires réunis

Transports militaires de toute espèce ; caissons d'ambulance et autres ; forges de campagne ; fourgons, chevaux et mulets de peloton ; revues des charrois ; dépôts de chevaux et charrois ; comptabilité et correspondance.

Postes

Organisation, correspondance, dépenses et employés des postes à la suite des armées.

NEUVIÈME COMMISSION

DE L'ORGANISATION ET DU MOUVEMENT DES ARMÉES DE TERRE

Chargée de l'organisation et du mouvement des armées de terre ; de la levée des troupes et de leur organisation ; de l'exercice et discipline des gens de guerre ; des mouvemens et opérations militaires.

Inspection des troupes

Formation, organisation, inspection, licenciement, amalgame, rédaction des règlemens et instructions, en conformité des lois relatives au service intérieur et à la tenue des corps ; exercices, manœuvres, revues, états de situation, congés des soldats ; indemnités pour pertes d'équipages ; recompenses, gratifications, demandes de décomptes et de solde ; parts de prises ; dégagement des matelots classés ; dettes d'officiers et soldats ; translation d'un corps dans un autre ; demandes en réintégration ; engagemens annulés ; démission des sous-officiers ; déserteurs ennemis ; nomination des instructeurs ; inspecteurs des dépôts des troupes à cheval ; dépôts de cavalerie ; ordres de mettre en subsistance ; rappels sur les revues ; correspondance.

Recrutement

Levée de 300.000 hommes d'infanterie, de 30.000 hommes de cavalerie ; réquisition générale ; comptabilité des dépenses extraordinaires des recrutemens ; répartition primitive des bataillons de réquisition ; appurement des comptes des sections de Paris pour toutes les levées successives.

Personnel des officiers et correspondance générale

Placement des officiers-généraux, adjudans-généraux et commandans temporaires ; lettres de service ; appointemens, réclamations d'indemnités ; correspondance avec les généraux et autres.

Mouvement des troupes

Ordres de marche ; rassemblemens ; garnison des vaisseaux ; emplacement général des troupes ; expédition des routes de toute espèce ; billets pour les soldats en subsistance à leur passage à Paris ; certificats

de campagnes de guerre, tant de terre que de mer ; correspondance générale.

Infanterie, cavalerie et colonies

Expédition des emplois ; registres des officiers ; discussions sur leur rang entre eux ; expédition des brevets ; embarquement des bataillons employés dans les colonies ; corps de cipayes et troupes des colonies ; correspondance relative.

États-majors militaires

Nomination des officiers de l'état-major militaire de toute espèce ; expédition des certificats de service des officiers ; remboursement des charges et offices militaires ; vérifications des feuilles de liquidation ; correspondance.

Congés

Congés, reliefs, frais de voyages, passe-ports, correspondance.

Écoles militaires

Réclamations et correspondance y relative ; traitemens et paiemens des différentes écoles ; changemens et remplacemens des élèves ; correspondance relative à ces objets.

Gendarmerie nationale et commissaires des guerres

Gendarmerie nationale ; commissaires des guerres ; leur avancement, remplacement, traitement, brevets ; lettres de service ; retraites ; surveillance de leur administration.

Police militaire

Tribunaux militaires ; conseils de discipline ; contrebande sur les frontières ; forçats, déserteurs, amnistie, jugemens des commissions militaires ; portiers, consignes, secrétaires-écrivains, concierges, correspondance.

Contrôle des troupes

Registres de contrôles ; états de recrues et mutations ; certificats de mort, d'engagement et d'existence ; duplicata et échange des cartou-

ches ; registres, cartouches et feuilles imprimées à fournir aux corps ; correspondance.

Fonds

Dépenses des administrations ; régies et autres dépenses extraordinaires sans département fixe ; projets de fonds ; solde et dépenses extraordinaires des troupes ; caisse de l'administration intérieure ; paiement des courriers ; appointemens des commis des bureaux ; caisse et envoi des secours aux prisonniers de guerre ; retraites des anciens commis ; ordres de paiement ; gratifications de campagne ; reliefs d'appointemens ; états de distribution ; pensions aux déserteurs ennemis ; héritiers des pensionnaires militaires ; anciennes dettes des troupes ; déserteurs étrangers ; frais d'impression de journaux ; comptabilité ; créance envers les Suisses ; dépenses extraordinaires ; enregistrement et renvoi des détails aux autres bureaux.

Bureau central de comptabilité

Décompte des troupes ; contrôles des troupes tenus par les commissaires des guerres ; règlement sur la solde des troupes ; détails relatifs aux recrutemens et réquisitions, ainsi qu'à la levée des chevaux.

Artillerie et génie

Personnel de l'artillerie et du génie.

ONZIÈME COMMISSION

DES ARMES, POUDRES ET EXPLOITATION DES MINES

Chargée des manufactures d'armes à feu et armes blanches, fonderies, bouches à feu et machines de guerre quelconques, poudres, salpêtres et munitions de guerre, magasins et arsenaux.

Artillerie et armement

Bouches à feu, affûts, caissons, forges, fonderies, équipages d'artillerie ; états de situation des places fortes et des parcs d'artillerie ; compta-

bilité ; distribution de l'armement ; contentieux d'artillerie ; fabrication des piques ; construction et entretien des bâtiments ; poudres ; salpêtres, fabrication extraordinaire des fusils : comptabilité et correspondance.

Arrêté par le Comité de Salut public le 24 germinal, deuxième année de la République une et indivisible. *Signé :* CARNOT, B. BARÈRE, C. A. PRIEUR, COLLOT-D'HERBOIS, BILLAUD-VARENNES.

CHAPITRE V

Les noms de ces AGENTS appartiennent désormais à l'histoire, par leur rôle, leurs agissements et leurs rapports secrets. Envoyés du CONSEIL EXÉCUTIF PRÈS LES ARMÉES, ils y exercèrent une influence prépondérante. Voici leurs noms par listes successives (1793).

Première Liste (1).

1. Cellier, Varin, Chales et Berton	Avesnes	Quartier général. — Armée du Nord
2. Crosne	Lille	
3. Aux Représentants du Peuple	Quartier général	Armée des Ardennes
4. Mourgouin et Delteil	Metz	Armée de la Moselle
5. Berger et Renkin	Strasbourg	Armée du Rhin
6. Chevrillon et Prière	Digne	Armée des Basses-Alpes
7. Aux Représentants du Peuple	Ville-Affranchie	Armée des Alpes
8. Masselard (2), Saint-Pierre et Lambert	Nice	Armée d'Italie
9. Comité de surveillance de la société populaire	Toulouse	Armée des Pyrénées-Orientales
10. Aux Représentants du Peuple		Armée d'Italie
11. Brulé et Vergade	Bayonne	Quartier général
12. Sepher (général de division)	Cherbourg	
13. Commission militaire	Tours	
16. Aux Représentants	Bastia	Ile de Corse
17. Turreau et Meaulle, Représentants	Ancenis	Armée de l'Ouest

1. Classé aux dossiers de la Correspondance générale, aux pièces sans date de janvier 1793. On lit au crayon : I6 vendémiaire, an II.

2. Entre les numéros 7 et 8 on lisait effacés : Brulé et Vergade.

18. Courtois (commandant temporaire)	Landrecies	
19. Aux Représentants	Maubeuge	Armée du Nord
20. Mazuel (chef d'escadron)	Versailles	
22. Bourgeois		
23. Gouverneur	Brienne	
24. Martin (Etienne), commissaire de police	Arles	Rue des Cordeliers
25. Guenin, (président municipal)	Cambrai	
26. Ysabeau et Tallien, Représentants	Bordeaux	
27. Vincent, officier d'infanterie	Lasborda	En Espagne, Armée des Pyrénées-Orientales
28. Société populaire	Ecouis	Leclerc, proc[r] de la comm[e]
29. Hérault, Représentant	Huningue	
30. Société des Amis de la Liberté	Marseille	
31. Caumont	Orléans, Nogent-le-Rotrou	Maison de l'Égalité, rue de la Liberté
32. Société populaire	Cherbourg	
33. Hardy et Robert	Pyrénées	Orientales
34. Cheval et Leclère	Pyrénées	Orientales
35. Baigne, juge du tribunal	Ville-Affranchie	à la Commission
36. Société populaire de Caen	Caen	
37. Chaudoix, agent du Comité de Salut public	à Mâcon 309	

Deuxième Liste

Pyrénées-Orientales	Hard Robert
Nord	Varin Cellier Chales Berton
Rhin	Berger Renkin
Italie	Brulé Vergade

Moselle	Mourgouin Delteil
Alpes	Chevrillon Prière
Pyrénée-Occidentales	Leclère Cheval
Départ. de Loir-et-Cher	Caumont
Ville-Affranchie	Baigne
Argenton	Dufour
Angers, Tours, Saumur	Parrein Laporte
Noyon et Alençon	Leimque Bonin
Armée du Nord	Ronsin
Cambray	Lespomarède
Rouen	Danyaud Mangin
Armée du Nord	Carnot
Mozelle	Houel Guitard
Nord	Brune
Pyrénées-Occidentales	Morris
Dunkerque	Amart
Nord et Ardennes	Isnardy
Vendée	Benon-Barré Brulé
Italie	Auvray-Saint-Preux Nouel Lambert
Moselle	Grou Mourgouin Valmont Grammont Gemont

Nord	Crosne Dufresne Deschasseaux Viget
Nord et Ardennes	Rolland
Pyrénées Orient. et Occident.	Borel Comeyras
Blois	Vauquoy
Mâcon	Chaudois
E^m aux Piques	Blondel Fuzet Epellet
Armeville	Bouillet
Armeville	Bourgeois
Pour l'habillement près l'armée des Alpes	Hebert Hemery
Seine-Inférieure	Cheval
Départements environnant Lyon	Caillés
Melun	Giot
Saint-Quentin	Roussel Roussillon
Nord	Leleu Rouart
Département de l'Eure	Menessier
Département du Gers	Constantin
Chargé du transport des troupes de l'armée des Ardennes dans celle du Nord	Mouret.
Clermont (1)	Dalencourt

Cette deuxième liste, qui ne porte pas d'en-tête, contient, au bas de sa deuxième page, cette mention, écrite à rebours : « 6e jour, 2e décade, 1er mois, an 2me de la » République. »

Et plus bas cette observation :

« Ordres à porter sur le registre des délibérations du Conseil. »

Au crayon, la date : 16 vendémiaire, an II.

Troisième Liste (1)

ARMÉES	NOMS DES AGENTS
Nord	Celliez Varin Chales Berton
Le Rhin	Berger Renkin
La Moselle	Delteil Mourgouin
Italie	Buslé Vergade
Alpes	Chevrillan Prière
Pyrénées Occidentales	Cheval (2) Leclère
Pyrénées Orientales	Hardy Robert

Département de Cher-et-Loir, *Caumont*.

L'objet de la mission de ceux envoyés aux Armées est de travailler toutes les Instructions nécessaires au bien du service, aux différentes administrations employées auprès des Armées et à la défense des places.

Celle du citoyen Caumont est relative *(sic)*.

1. On lit en tête : *Secrétariat*, ce qui prouve que la feuille de service était délivrée par le Conseil Exécutif et y enregistrée. Et au-dessous : *Noms des commissaires envoyés par le Conseil Exécutif auprès des armées et dans les départements.*

2. Cheval est à Paris.

COMMISSAIRES DU CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE

Quatrième Liste

Nommés par le ministre	Auprès des armées	12	23
	Aux environs de Paris en exécution de l'arrêté du Comité de Salut public, du *15 juillet* dernier	11	
2e division	Auprès de l'armée du Nord	1	7
	Pour les subsistances militaires	6	
3e division	Pour la fabrication des Piques	30	60
	Pour l'exécution de la loi du *3 août* concernant les cloches (1).	30	
Par le Conseil	Pour l'armement	8	8
Par le Ministre	Pour les quatre manufactures d'armes	6	12
	Pour la recherche des arquebuses (2)	4	
	Pour la distribution des fusils	2	
Par le Comité de Salut public	Pour la fabrication des armes blanches	6	10
	Pour la fabrication extraordinaire pour le département	4	
4e division	Pour l'échange des prisonniers (3)	2	2
5e division	Peur le recrutement des armées	13	13
	Total	135	135

Voici la seule INSTRUCTION particulière qui ait été conservée pour le citoyen Auvrai-Saint-Preux, *agent du Conseil exécutif provisoire* chargé de la direction d'un mouvement de dix mille hommes d'infanterie, qui doivent être extraits de l'Armée des *Pyrénées-Occidentales* pour être portés sur Niort, aux ordres du général en chef de l'*Armée de l'Ouest*, conformément à un arrêté du Comité de Salut public, en date du 1er décembre 1793.

Le citoyen Auvrai-Saint-Preux fera toute diligence pour se rendre auprès du citoyen Dumas, général en chef de l'Armée des Pyrénées-

1. Les deux dates citées ci-dessus du 15 juillet et du 3 août prouvent que cette liste appartient à la fin de l'année 1793 comme désignation de service.

2. Détail unique et instructif pour l'armement des troupes.

3. On lit en marge : « Ils sont de retour. »

Occidentales ; il lui fera connaître l'objet de sa mission et lui exhibera ses pouvoirs pour tirer de cette armée, de concert avec lui, dix mille hommes d'infanterie, avec armes et bagages, effets de campement et pièces de campagne, et les diriger sur Niort.

Il proposera au citoyen Dumas les deux points où devront se rassembler préalablement les dix mille hommes, savoir : cinq mille à Bayonne et cinq mille à Pau.

Il abandonnera au citoyen Dumas le soin de désigner lui-même les bataillons qui doivent faire partie de cette expédition, et les officiers généraux à qui il croira confier le commandement de ces troupes sous ses ordres.

Elles ne pourront être prises que dans les anciens bataillons, ci-devant de ligne ou de garde nationale ; ainsi aucune troupe de la réquisition décrétée par la loi du 23 août dernier (vieux style) ne pourra être comprise dans le nombre de celles à envoyer.

Autant que le général Dumas en trouvera la facilité, il composera partie de ces troupes d'infanterie légère.

Les dix mille hommes étant rassemblés par les soins du général, savoir cinq mille hommes à Bayonne et cinq mille à Pau, et les généraux étant désignés, le citoyen Auvrai-Saint-Preux fixera incontinent, d'accord avec le général en chef, les époques de départ, après s'être concerté, toutefois, avec les différents agents des administrations de subsistances militaires et de convois et transports militaires, à l'effet d'assurer les subsistances et les transports.

Il partira, autant que les moyens de subsistances et transports le permettront, deux mille cinq cents hommes par jour de chacun des points désignés.

Les colonnes qui se mettront en marche de Bayonne prendront leur direction sur Niort (N° 1).

Les colonnes qui partiront de Pau observeront la ligne suivante sur Niort. (N° 2.)

L'agent aura soin d'éviter la jonction des colonnes à Libourne pour ne pas donner lieu à un encombrement.

Avant de faire mouvoir les colonnes, le citoyen Auvrai Saint-Preux s'informera avec soin et scrupuleusement de l'état de ces routes dans cette saison, car il doit porter toute son attention à éviter les obstacles qui s'opposeraient aux transports des subsistances, objets de campement et pièces de campagne. Ces routes ne sont désignées que parce qu'elles sont les plus directes ; mais si des inconvénients graves qui ne

peuvent se découvrir que par des connaissances locales, s'opposaient à leur adoption, il en existe deux autres qui pourraient être préférées, l'une en partant de Bayonne jusqu'à Bordeaux.

Ou la colonne prendrait la route déjà tracée par Libourne. (Voir au nº 1.)

La seconde route en partant de Pau sur Angoulème. (Nº 4.)

Ou la colonne reprendra la route déjà tracée par Mansle. (Au nº 2.)

Enfin, pour donner toute la latitude possible à l'exécution de ce mouvement, et attendu que l'éloignement ne permettrait pas de consulter le Conseil sur un changement de direction ; si le général en chef trouve plus de facilité à choisir pour point de départ Bayonne et Tarbes au lieu de Bayonne et Pau, cette mesure sera préférée.

Ces troupes, en partant de Tarbes pourraient suivre le dernier itinéraire. (Nº 4.)

Le Conseil Exécutif provisoire ne peut qu'abandonner au citoyen Auvrai Saint-Preux le soin de prendre des informations exactes sur les deux meilleures de ces quatre directions à observer. Il consultera aussi à cet égard les agents des subsistances et transports militaires. S'il y a des troupes en deçà de Bayonne, Pau ou Tarbes, dont le général veuille disposer pour les comprendre dans cette expédition, il leur donnera ordre d'attendre la colonne à son passage ou de le rejoindre au lieu marqué sur la route qui sera le plus à proximité d'elles.

Les adjoints accordés au citoyen Auvrai Saint-Preux pour l'aider dans l'opération qui lui était confiée se mettront chacun en marche en avant de la colonne, sur les instructions qu'ils recevront du citoyen Auvrai Saint-Preux, pour préparer à la troupe autant de logements qu'il sera possible, attendu que le moins d'hommes qu'il se pourra couchera sous la tente ; il requerra les autorités constituées et les habitants pour les secours dont la troupe aurait besoin sauf le recours de ces derniers pour les indemnités qui seront réglées par les corps administratifs ; en conséquence, le citoyen Auvrai Saint-Preux remettra à ces adjoints les pouvoirs nécessaires qui sont joints à cet effet à la présente instruction.

Le commandant de la colonne veillera à faire alterner la troupe pour la loger chez les habitants.

L'adjoint allant en avant de la colonne préviendra à l'avance les corps administratifs et les préposés aux subsistances militaires des lieux de passage, de l'arrivée de cette colonne ; il donnera semblable avis au général commandant en chef l'armée de l'Ouest en lui faisant

passer l'état effectif et la dénomination des bataillons qui la composent.

Il préviendra aussi les différentes administrations de l'époque de l'arrivée de la deuxième colonne qui suivra la première. Le citoyen Auvrai de Saint-Preux lui donnera en conséquence connaissance de l'époque du départ de cette deuxième colonne.

Il recommandera à l'officier général commandant la colonne d'accélérer la marche des hommes sans cependant occasionner des fatigues extraordinaires ; cet officier aura soin de ne faire loger la troupe que dans les endroits qui offriront le plus de ressources. L'agent fera veiller à ce qu'il ne reste en arrière aucun traîneur.

Il informera journellement avec soin le *Ministre de la Guerre* de tous les résultats de cette opération, en lui faisant passer l'état exact de la force effective et la dénomination des bataillons qui se seront mis en marche, et retournera enfin à *Paris* immédiatement *après que sa mission sera remplie.*

L'agent recevra incessamment après son arrivée une notice des différentes places où les subsistances pourront être préparées sur les routes par un agent que l'administration des subsistances lui envoye à cet effet. L'administration des transports militaires lui enverra également un préposé.

L'adjoint et ses agents seront payés sur les fonds disponibles que le citoyen Mouret a entre les mains et qui étaient affectés dans le principe au mouvement des troupes des armées du Rhin et de la Moselle, sur celle du Nord, conformément à l'article X de l'instruction du 24 juillet 1793. Les frais occasionnés pour les subsistances et convois et transports militaires, seront payés par les administrations des subsistances militaires et transports et convois militaires dont ces deux branches de service dépendent.

Fait à Paris.

CHAPITRE VI

NOTES CONFIDENTIELLES SUR LE PERSONNEL

I

Le Comité de Salut Public

Arrête :

Que le Ministre de la guerre lui donnera l'*état nominatif* des officiers composant les états-majors de toutes les armées de la République, avec des *notes* contenant le lieu de leur naissance, leur âge, la nature de leur service et enfin tous les renseignements qui pourront servir à éclairer le Comité sur le mérite de ces officiers et la confiance qu'il est de la prudence de leur accorder.

Ces notes seront rédigées par colonnes, d'une manière uniforme, et comme quelques-uns des renseignements demandés pourraient être longs à obtenir, le ministre de la guerre fournira dans la première décade du mois de pluviôse ce qu'il en aura pu recueillir jusqu'à cette époque, et ensuite de décade en décade et par forme de supplément, ceux qui lui seront envoyés d'après les ordres qu'il aura donnés à cet effet.

30 nivôse, 2e année de la République une et indivisible.

Carnot, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois,
Saint-Just, C.-A. Prieur, Couthon.

On lit dans la marge de la pièce :

« Expédié une copie, remise au bureau d'exécution matérielle ; une expédition remise au ministre de la guerre. »

La copie conforme, signée par Carnot, donne une variante dans la signature, On lit :

« *Signé au registre :* Carnot, C.-A. Prieur, Saint-Just, Billaud-Varennes, Robespierre, Collot-d'Herbois, B. Barère, Couthon et R. Lindet. »

II

RAPPORT DECADAIRE

BASES D'APRÈS LESQUELLES LE MINISTRE DE LA GUERRE DOIT LE RÉDIGER (1)

1794

Les Représentants du peuple composant le Comité de Salut public
Au Ministre de la Guerre.

Citoyen,

Les *comptes décadaires de la guerre* consistent moins dans le dénombrement des lettres et paquets qui sortent de chacun des bureaux que dans l'*aperçu vrai de la situation actuelle* du Département de la Guerre.

L'état où se trouve chaque armée.

Si elle est suffisamment munie

Ce qui a été fait en général pour y pourvoir.

La communication des abus qui ont été découverts ou réprimés.

L'état où se trouve la nouvelle formation de cavalerie, la quantité d'armes qu'ont donnée les ateliers pendant la décade.

L'aperçu de l'état des caisses de la guerre, les découvertes qu'ont produites la surveillance et la correspondance des commissaires généraux et ordonnateurs.

Les différentes phases de l'esprit public dans les armées, les bonnes ou mauvaises mœurs qui s'y introduisent, l'occupation qui a été donnée aux troupes qui n'étaient pas sur le théâtre de la guerre et qui pourraient être utilement employées.

Telles sont à peu près les bases sur lesquelles doit porter le compte de la guerre.

Voilà des vérités dont le Comité est persuadé que tu es pénétré. Cependant il demandera pour l'avenir ces instructions aussi détaillées, parce qu'il ne peut avoir trop d'éclaircissements pour assurer dès le

1. Registre, t. 90, p. 91, archives de la quatrième subdivision.

commencement la marche active du gouvernement révolutionnaire ; c'est la même raison qui l'engage à te remettre sous les yeux les principes sur lesquels il désirerait que les différents ministres pussent établir les comptes qu'ils doivent lui rendre.

Les comptes décadaires ne doivent être ni trop longs, ni trop courts, mais encore doit-on s'attacher à leur donner une consistance uniforme. C'est moins la décade qui doit les fournir que les événements et les observations qui ont été faites pendant la décade.

En un mot, *les comptes décadaires des ministres* doivent être rendus de telle manière que le *Comité de Salut public*, qui est placé au sommet de la République pour juger de l'action du Gouvernement, *puisse avoir le temps de les parcourir tous ;* apercevoir si les différentes parties marchent ensemble, distinguer celles qui sont faibles, ou mal servies, celles qui sont trop arriérées ou qui marchent trop en avant.

Tel est l'esprit de la *loi du 14 frimaire* et celui auquel le Comité de Salut public t'exhorte à te conformer.

Salut et fraternité.

Les membres composant le Comité de Salut public,

Signé : Collot-d'Herbois et C.-A. Prieur.

Pour copie conforme,

L'adjoint de la 1re division,

Signé : Bouchotte.

III

Les commissaires du Pouvoir exécutif continuèrent les investigations secrètes, par ordre. Beaucoup de ces documents ont disparu ; aussi, croyons-nous devoir donner les seuls que nous ayons pu retrouver aux Archives du Dépôt.

Courtois et B. D. C. Taissier écrivirent au ministre de la guerre la dépêche confidentielle que voici, le 5 juin, relative à l'Armée du Nord :

Vous demandez des Notes sur les généraux qui commandent cette armée ; mes renseignements sur cet objet ne sont pas très étendus ; mais comme je parle à des gens qui savent qu'en bonne politique, il

est des moments où il faut employer tous les instruments qui nous tombent sous la main, sauf à les briser quand on s'en est servi, je vous dirai franchement mon avis sur le moral de quelques individus qui composent l'état-major de l'armée. Voici ce que j'ai pu recueillir :

Lamarche : brave homme, incapable d'embrasser une grande sphère de choses. A la dernière affaire, par analogie à son ancien métier de soldat, qu'il a exercé longtemps, il se portait dans tous les cabarets pour en chasser les volontaires et les forcer à retourner au combat, tandis que ses aides de camp dirigeaient d'eux-mêmes les attaques aux différents postes. Ce bon homme, la veille de l'attaque du 23, s'imaginait encore qu'on pouvait défendre le camp de Famars, ouvert de tous côtés, contre cent mille hommes. Qu'il ne sorte point de la ligne et il sera excellent ; il s'est jugé ainsi lui-même.

Kilmaine : général de l'avant-garde, brave, actif, entreprenant, difficile à remplacer en cas de malheur, jaloux d'avoir un commandement en chef, qu'il ne serait peut-être pas prudent de lui confier, vu sa qualité d'étranger. Il est Irlandais. Le républicanisme ne se fixe pas aisément dans ces têtes-là.

Jhler : bon général de division, raisonnant très bien son métier. Sa probité garantit son civisme ; aimé du soldat.

Champmorin : général d'un grand talent, dit-on, mais peu attaché au nouveau régime, pour lequel il a une aversion marquée.

Nous nous bornerons à vous rappeler que nous vous avons dénoncé cet homme, qui se permettait de renvoyer les recrues sans motif valable.

Omoran : royaliste outré, plus que suspect.

Kermoran : absolument nul du côté des talents militaires. Ses liaisons intimes avec Dumouriez, dont il partageait les principes, sont connues de toute l'armée.

Rosières : commandant à Douai, homme inepte, incapable de suivre les opérations militaires de cette place importante en cas de siège, accusé d'avoir professé hautement les opinions de Dumouriez. On nous a même parlé de sa correspondance trouvée dans les papiers de Dumouriez enlevés dans la Belgique, qui constatent ce que nous avançons. On peut y avoir recours.

Duval : bon militaire, républicain par tempérament et par principes, attendant avec empressement l'occasion de se signaler. Il devait être chargé de l'exécution du plan d'attaque qu'a fait avorter Champmorin ; point de doute qu'il n'eût fait son possible pour le faire réussir.

Lamarlière : bon général de division. C'est au secret profond qu'il a mis dans sa dernière expédition, qu'on doit le succès qui a produit une diversion si utile par suite de l'affaire du 23.

Le seul reproche fondé qu'on puisse lui faire, c'est d'être un peu présomptueux.

Je n'ai pu vous donner des détails plus positifs que ceux qui sont contenus dans la lettre que nous avons tous signée. Le citoyen Taissier, depuis son arrivée, n'a cessé de s'occuper de sa mission, en recueillant le plus de faits qu'il lui a été possible sur la malheureuse journée du 23. Soyez assuré du zèle et de l'activité que nous mettrons à seconder vos vues, et s'il échappait quelque chose à notre surveillance, ce serait moins notre faute que celle des préposés que nous commettrions pour nous informer de ce que nous ne pourrions voir par nous-mêmes.

Je ne puis qu'applaudir aux sages mesures que vous avez prises en envoyant auprès de nous le citoyen Taissier, dont les talents nous seront de la plus grande utilité. Sa présence a peut-être un peu déplu à mon collègue, par la crainte qu'il avait que ce citoyen ne fût un surveillant incommode placé près de nous ; je crois avoir détruit, par des raisons solides, dans son esprit, cette prévention qui ne peut être fondée d'après la connaissance que parce que le bien public seul a dirigé cette mesure prudente.

CHAPITRE VII

RÉPARTITION DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, ARRÊTÉE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE LE 1er MARS, L'AN 2 DE LA RÉPUBLIQUE (1)

1° *Armée du Nord, aux ordres du général Dumouriez.*

Sous cette dénomination on confondra l'armée de la Belgique et celle du Nord qui existe aujourd'hui ; Miranda commandera sous Dumouriez.

Cette armée aura la frontière, depuis Dunkerque jusqu'à Givet exclusivement, et tout le pays occupé par nos armées dans la Belgique jusqu'à la Meuse. Les première et sixième divisions militaires.

Noms des départements qui doivent contribuer dans la proportion suivante à augmenter cette armée.

Nord fournira 5,390 hommes ; Aisne, 5,686 ; Pas-de-Calais, 6,891 ; Oise, 4,433 ; Seine-et-Oise, 4,742 ; Paris, 7,650 ; Orne, 4,802 ; Eure, 5,576 ; Eure-et-Loir, 3,869. Total, 50,039.

Le lieu de rassemblement est Bruxelles.

2° *Armée des Ardennes, aux ordres du général Valence.*

Telle qu'elle existe aujourd'hui ; la frontière depuis Mézières jusqu'à Longwy exclusivement, et tout le pays occupé sur la rive droite de la Meuse. La seconde division militaire.

Noms des départements qui doivent contribuer dans la proportion suivante à augmenter cette armée.

Ardennes fournira 3,966 hommes ; Marne, 3,532 ; Meuse, 3,306 ;

1. *Moniteur* du 23 mars 1793.

Loiret, 2,764 ; Mayenne-et-Loire, 6,202 ; Vienne, 3,806 ; Sarthe, 5,495 ; Mayenne, 3,686. Total, 32,757.

Le lieu de rassemblement est Sedan.

3° *Armée de la Moselle, aux ordres du général Beurnonville.*

Indépendante du général Custine : toute la frontière, depuis Longwy jusqu'à Bitche inclusivement. Les troisième et quatrième divisions militaires ; les départements de la Moselle et de la Meurthe,

Noms des départements qui doivent contribuer dans la proportion suivante à augmenter cette armée.

Moselle fournira 4,003 hommes ; Yonne, 3,294 : Meurthe, 2,957 ; Vosges, 1,540 ; Aube, 2,626 ; Saône-et-Loire, 5,966 ; Seine-et-Marne, 3,748 ; Loir-et-Cher, 2,400 ; Indre-et-Loire, 3,418 ; Haute-Vienne, 3,539. Total, 33,461,

Le lieu de rassemblement est Metz.

4° *Armée du Rhin, commandée par le général Custine.*

Sous cette dénomination on confondra l'armée du Rhin et l'armée des Vosges qui existent aujourd'hui ; Deprez-Crassier commandera sous Custine ; tout le cours du Rhin, depuis Mayence jusqu'à Bâle. Les cinquième et sixième divisions militaires jusqu'à Besançon.

Noms des départements qui doivent contribuer dans la proportion suivante à augmenter cette armée.

Jura fournira 1,760 hommes ; Bas-Rhin, 5,254 ; Haut-Rhin, 3,311 ; Haute-Saône, 1,199 ; Doubs, 956 ; Ain, 3,413 ; la Corrèze, 3,477 ; Côte-d'Or, 4,140 ; Allier, 2,975 ; Haute-Marne, 4,282 ; Rhône-et-Loire, 6,051 ; Cher, 2,609 ; Nièvre, 2,954 ; Indre, 3,495. Total, 45,885.

Le lieu de rassemblement est Strasbourg.

5° *Armée des Alpes, aux ordres du général Kellermann.*

La sixième division militaire, depuis Besançon, la frontière des Alpes jusqu'à Embrun, non compris le département du Mont-Blanc; la

septième division militaire, non-compris le département des Basses-Alpes.

Noms des départements qui doivent contribuer dans la proportion suivante à augmenter cette armée.

Mont-Blanc fournira .... hommes; Isère, 4,305; Hautes-Alpes, 1,040; Drôme, 1,949; Lozère, 2,082; Ardèche, 3,500; Cantal, 2,662; Creuse, 3,546; Haute-Loire, 3,172; Puy-de-Dôme, 8,532. Total, 30,508.

Le lieu de rassemblement est Grenoble.

6° *Armée d'Italie, aux ordres du général Biron.*

Le département des Basses-Alpes, la frontière du Var, le département des Alpes maritimes, les côtes de la Méditerranée jusqu'à l'embouchure du Rhône.

La huitième division militaire, la Corse, et la vingt-troisième division militaire.

Noms des départements qui doivent contribuer dans la proportion suivante à augmenter cette armée.

Aveyron fournira 5,232 hommes; Var, ...; Bouches-du-Rhône, 362; Basses-Alpes, 1,873; Hérault, 3,407; Gard, 3,856; Tarn, 3,299; Aude, 1,450; Lot, 4,225; Lot-et-Garonne, 3,684; Gers, 4,418; Corse, ...; Alpes maritimes, ... Total, 31,813.

Le lieu de rassemblement est Antibes.

7° *Armée des Pyrénées, aux ordres du général Servan.*

Les côtes de la Méditerranée, depuis l'embouchure du Rhône jusqu'aux Pyrénées, la frontière d'Espagne, les côtes de l'Océan, depuis Andaye jusqu'à l'embouchure de la Gironde. Les neuvième, dixième, onzième et vingtième divisions militaires.

Noms des départements qui doivent contribuer dans la proportion suivante à augmenter cette armée.

Pyrénées-Orientales, 1,188 hommes; Ariège, 2,598; Hautes-Pyrénées, 2,433; Haute-Garonne, 2,063; Basses-Pyrénées, 2,694;

Landes, 2,924; Gironde, 2,832; Charente, 4,489; Dordogne, 6,345. Total, 30,566.

Les lieux de rassemblement sont Perpignan et Bayonne.

8° *Armée des Côtes, commandée par le général Labourdonnaye.*

Les côtes de l'Océan et de la Manche, depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de la Somme. Les douzième, treizième, quatorzième et quinzième divisions militaires.

Noms des départements qui doivent contribuer dans la proportion suivante à augmenter cette armée.

Charente-Inférieure, 3,156 ; Vendée, 4,197 ; Loire-Inférieure, 3,693 ; Morbihan, 2,614 ; Finistère, 3,003 ; Côtes-du-Nord, 4,696 ; Ille-et-Vilaine, 5,032 ; Manche, 3,671 ; Deux-Sèvres, 4,195 ; Calvados, 2,415 ; Seine-Inférieure, 557 ; Somme, 4,315. Total, 41,524.

Les lieux de rassemblement sont La Rochelle, Vannes, Quimper, Saint-Malo, Valognes, le Havre.

9° *L'armée de réserve, aux ordres du général Berruyer.*

Les départements de l'intérieur de la république ; les dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième, vingt-et-unième et vingt-deuxième divisions militaires.

Il a été écrit des circulaires aux chefs de division, commandants de place, directeurs de l'artillerie et du génie, commissaires des guerres, etc., pour les informer de cette division. Ils recevront les ordres des généraux d'armée auxquels ils se trouveront attachés, et obéiront à toutes les réquisitions qu'ils en recevront.

Les villes de Lyon et d'Auxonne seront seules exceptées de cette disposition générale. Comme elles sont le point commun pour pourvoir aux approvisionnements d'artillerie des trois armées des Alpes, de l'Italie et des Pyrénées, il est essentiel que le ministre se réserve seul la faculté d'y donner des ordres : sans cette précaution, les généraux de ces trois armées seraient fréquemment exposés à se contrarier et à s'enlever réciproquement ce qui leur serait destiné.

Toutes les armées seront indépendantes les unes des autres ; chaque

général commandera en chef ; seulement le pouvoir exécutif lui remettra les instructions que les circonstances pourront exiger, suivant la nature et les événements de la guerre.

Dans le cas où deux ou plusieurs armées se réuniraient pour l'exécution d'un plan de campagne adopté, le plus ancien général les commandera. Cette mesure est indispensable pour mettre de l'unité dans les opérations ; mais elle ne sera suivie qu'en pleine campagne, le conseil exécutif ayant reconnu l'inconvénient de subordonner un général qui a une frontière à défendre à un autre général chargé du même soin. Souvent l'ambition de l'un lui fait sacrifier l'autre, et l'intérêt de la république pourrait en souffrir. Il convient d'ailleurs que chaque général, étant personnellement responsable, soit maître de ses dispositions particulières.

ÉTAT DE LA MARINE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vaisseaux au port de Brest.

Les Etats de Bourgogne, aujourd'hui *la Côte d'Or*, 118 canons, neuf, en armement. *Le Républicain*, 110, en état, armé. *Le Terrible*, 110, besoin de réparation. *Le Majestueux*, 110, en état de mettre en mer. *L'Invincible*, 110, besoin d'un léger radoub. *Le Juste*, 80, en armement. *Le Languedoc*, 80, armé. *L'Auguste*, 80, besoin de réparation. *Le Saint-Esprit*, 80, besoin d'un léger radoub. *L'Indomptable*, 80, neuf, en armement. *La Révolution*, 80, en armement. *L'Hercule*, 74, besoin de radoub. *Le Superbe*, 74, en bon état. *L'Achille*, 74, en bon état. *Le Patriote*, 74, armé. *L'Amérique*, 74, neuf. *L'Eole*, 74, armé. *Le Brave*, 74, en état. *Le Northumberland*, 74, besoin de légères réparations. *La Victoire*, 74, besoin d'un fort radoub. *L'Illustre*, 74, besoin d'un léger radoub. *Le Jean-Bart*, 74, neuf. *Le Fougueux*, 74, neuf. *Le Jupiter*, 74, armé. *Le Suffren*, 74, neuf. *L'Argonaute*, 74, besoin d'un radoub. *Le Borée*, 74, en armement. *Le Magnanime*, 74, besoin d'un radoub. *Le Thémistocle*, 74, armé. *Le Neptune*, 74, besoin d'un léger radoub. *Le Pluton*, 74, besoin d'un radoub. *Le Zélé*, 74, en état. *Le Téméraire*, 74, en état. *Le Phocion*, 74, aux Iles-du-Vent. *Le Vengeur*, 74, armé. *Le Trajan*, 74, armé. *Le Brutus*, 74, besoin d'un radoub. *L'Audacieux*, 74, neuf. *Le Léopard*, 74, armé. *L'Entreprenant*, 74, armé. *Le Dugay-Trouin*, 74, armé. *Le Tourville*, 74, armé. *Le Sans-Pareil*, 74, neuf.

Le Tigre, 74, neuf. *La Bretagne*, 120, besoin de réparation. *Le Citoyen*, 74, hors d'état. *La Convention*, 74, besoin de réparation.

Frégates bonnes, en armement ou armées, portant 40 canons de 18 liv. de balles.

La Nymphe, la Proserpine, la Cibèle, l'Uranie, la Thétis, la Méduse, la Driade, l'Aréthuse, la Concorde.

Idem, portant 32 canons de 12 liv. de balles.

La Gloire, la Fine, la Capricieuse, la Bellone, la Résolue, la Cléopâtre, la Richemont, la Félicité, la Galathée, l'Athée, la Calipso, la Réunion, la Preneuse, la Danaé, la Prudente, la Fidélité, la Fortunée.

L'Expérimentée, 30 canons, en armement. *La Gentille*, 32 canons, non armée. *L'Engageante*, 32 canons, armée. *L'Atalante*, 32 canons, dans l'Inde. *L'Amazone*, 32 canons, en réparation. *La Surveillante*, armée.

État des vaisseaux dans le port de Toulon.

Le Commerce de Marseille, 118, en état. *Le Sans-Culotte*, 118, neuf et armé. *Le Triomphant*, 80, en armement. *Le Ça ira*, 80, en bon état. *Le Tonnant*, 80, armé. *Le Guerrier*, 74, vieux, mais pouvant servir. *Le Conquérant*, 74, besoin de réparations. *Le Destin*, 74, en armement. *Le Héros*, 74, en armement. *Le Censeur*, 74, en état. *L'Alcide*, 74, besoin d'un léger radoub. *La Liberté*, 74, en armement. *Le Suffisant*, 74, besoin de réparations. *L'Heureux*, 74, en armement. *Le Puissant*, 74, besoin de réparations. *Le Centaure*, 74, armé. *Le Mercure*, 74, en état. *Le Commerce de Bordeaux*, 74, armé. *Le Tricolore*, 74, armé. *Le Duquesne*, 74, en armement. *Le Scipion*, 74, armé. *Le Pompée*, 74, en armement.

Frégates de 40 canons de 18.

La Minerve, armée. *La Junon*, armée. *La Melpomène*, en état. *L'Impérieuse*, armée. *La Perle*, armée. *La Sybille*, armée.

Idem, portant 32 canons de 12 liv. de balles.

La Sérieuse, en état. *La Lutine*, armée en galiotte à bombes. *L'Iris*, idem. *L'Alerte*, en état. *L'Aurore*, en état. *La Friponne*, besoin de réparations. *La Modeste*, armée. *La Courageuse*, armée. *La Topaze*, en armement. *La Sensible*, armée en galiotte à bombes. *L'Iphigénie*, idem. *La Boudeuse*, vieille. *La Montréal*, idem. *La Sultane*, idem.

État des vaisseaux dans le port de Rochefort.

Le Séduisant, 74 canons, en armement. *Le Généreux*, 74, armé. *L'Impétueux*, 74, neuf. *L'Apollon*, 74, armé. *L'Orion*, 74, armé. *Le Jemmapes*, 74, neuf. *L'Aquilon*, 74, neuf. *Le Mont-Blanc*, 74, neuf. *La Révolution*, 74, neuf. *Le Lion*, 74, neuf. *Le Sphinx*, 74 ; en bon état. *Le Marseillais*, 74, hors d'état.

Frégates de 32 canons de 12 liv. de balles.

L'Andromaque, en état. *La Fée*, en état. *La Gracieuse*, en état. *La Victorieuse*, en état. *La Bailleuse*, besoin de réparation. *L'Hermione*, idem. *L'Aglaé*, neuve. *L'Embuscade*, armée. *L'Inconstante*, armée. *L'Hélène*, armée. *La Médée*, vieille. *La Pomone*, de 40 canons de 18.

Corvettes et autres petits bâtiments au nombre de quarante-et-un, en bon état et presque tous armés ou en armement.

Récapitulation.

Sans compter les flûtes et gabarres, les forces navales de la république sont de 192 bâtiments.

En ce moment, cinq grands vaisseaux sont prêts à sortir du chantier, et les ordres sont donnés dans les différents ports de France, pour la construction de soixante-dix navires, tant vaisseaux de ligne, frégates, que bâtiments légers.

Nouvelles des ports de la république.

Les six prises suivantes sont entrées le 9 dans le port de Marseille : le navire anglais l'*York*, parti d'Alexandrie pour Londres, pris par le

corsaire *le Vainqueur ;* le brigantin *le Georges*, chargé de sel pour Londres, pris par le corsaire *la Carmagnolle ;* le *Nautilus*, chargé d'huile et de marbre pour Hambourg, pris par le même corsaire ; le brigantin *le Voyageur*, chargé pour Londres, pris par le corsaire *le Vainqueur ;* le brigantin *l'Alerte*, chargé pour Londres, pris par le *Club de Marseille ;* le brigantin *le Diligent*, pris par le corsaire *l'Africain*.

On aurait peut-être peine à croire que plus d'une petite ville de la république a fourni seule plus de recrues à nos armées que la cour d'Espagne n'en a pu trouver pour les siennes dans tous ses royaumes ; cependant voici l'état des recrues qu'a obtenues la cour de Madrid dans différentes villes, au moyen d'une *proclamation*.

A Burgos, 19 ; à Valladolid, 21 ; à Solsona, 24 ; à Lugo, 9 ; à Zamora, 26 ; à Ségovie, 22 ; à Valence, 118 ; à Grenade, 212 ; à Jaen, 18 ; à Arevalo, 57 ; à Medina-del-Campo, 59 ; à Agreda, 8 ; à Almanza, 8 ; à Santa-Fé, 16. Total, 617.

CHAPITRE VIII

LOI

RELATIVE A LA NOMINATION DE M. DUMOURIEZ AU GRADE DE COMMANDANT EN CHEF DE L'ARMÉE DU NORD (1).

(Donnée à Paris le 18 août 1792 l'an 4e de la Liberté.)

L'Assemblée Nationale décrète que le *témoignage de sa satisfaction* du choix que le Conseil Exécutif provisoire a fait de la personne de M. Dumouriez pour commandant en chef de l'armée du Nord sera consigné dans son procès-verbal dont extrait sera remis au Conseil pour le transmettre sans délai à ce général.

Au nom de la Nation, le Conseil Exécutif provisoire mande et ordonne à tous les corps administratifs et tribunaux que les présentes ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs départements et ressorts respectifs et exécuter comme loi.

En foi de quoi, nous avons signé ces présentes auxquelles nous avons fait apposer le sceau de l'État.

A Paris le 18e jour du mois d'août 1792 l'an 4e de la Liberté.

Signé : ROLAND. *Contresigné :* DANTON.

Et scellés du sceau de l'Etat.

CUSTINE D'APRÈS LES MÉMOIRES DU MARÉCHAL SOULT (2)

Le maréchal Soult a laissé sur Custine une suite d'appréciations qui appartiennent à l'histoire. Les voici par ordre d'opérations militaires.

Le 30 mars 1793 Custine abandonna la rive droite du Rhin et opéra sa retraite vers Landau. Soult commandait alors une compagnie

1. Dossier des états de services. — *Personnel.*

2. Mémoires, t. I, ch. 1, p. 26 et suivantes.

de volontaires qui voyait le feu pour la première fois et « vit tomber par la mitraille la moitié de son monde. » On rétablit par une manœuvre habile les communications avec la place qui servait de base aux mouvements d'offensive et de défensive ; les lignes de Weissembourg furent aussi garnies, mais Landau restait *découvert*.

« Custine pouvait disposer d'au moins trente-six mille hommes de l'armée du Rhin en se faisant rejoindre par les renforts qu'il était libre de tirer de la Haute-Alsace ; il pouvait aussi appeler à lui l'armée de la Moselle qui venait d'être remise sous son commandement. Cette armée était forte de vingt-cinq mille hommes.... Ces forces réunies eussent fait une masse de plus de soixante mille hommes qui, bien dirigée, eût facilement pu reprendre le Palatinat et dégager Mayence où Custine avait laissé 22 mille hommes. Mais ce général ne prit aucune disposition.... L'ensemble des troupes (du camp de Weissembourg) formait trente mille hommes ; mais le général Custine laissa sans aucune nécessité d'autres troupes dans le Haut-Rhin jusque vers Porentrui ; et pendant six semaines que les ennemis nous laissèrent tranquilles, il n'eut d'autres soins que de parcourir le pays, de *passer quelques revues* et de chercher à *se populariser parmi les soldats, souvent même aux dépens des officiers* sur lesquels il faisait retomber ses fautes d'imprévoyance ou celles de l'administration. Le meilleur accord régnait entre Custine et les nouveaux représentants du peuple qui étaient arrivés à l'armée. Cette bonne intelligence et le bon esprit qui ne cessait d'animer les troupes, lui rendirent quelque confiance et le firent *malheureusement* désigner pour le commandement de l'armée du Nord. »

CAMP VOLANT SUR LA SARRE ET LE RHIN.

« J'ai lu avec beaucoup d'attention, mon cher Général, les différentes lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et les copies qui y étaient jointes. Je me suis fait une loi de ne rien prescrire de moi-même aux *généraux* sur des *opérations* que les *événements seuls doivent déterminer* et qui peuvent changer d'un jour à l'autre ; cependant, je ne puis m'empêcher de faire des observations relativement à la manière dont on s'est décidé sur la défensive à établir au moyen de votre armée.

» M. le maréchal Luckner ne devait plus entrer pour rien dans les plans formés à cet égard ; il ne veut et ne peut demander aucun ordre rela-

tivement à l'armée du Rhin, qu'il ne commande plus, et je viens d'écrire à M. de la Morlière, sur ce point, de la manière la plus précise. Maintenant il est question d'établir un système de défense tel que votre corps puisse servir tout à la fois à celle du Rhin et de la Sarre. Vos idées sur ce point m'ont paru très justes ; c'était d'en faire une espèce de *camp volant* et de les disposer de manière à vous trouver en mesure de vous porter avec célérité sur les parties menacées par l'approche de l'ennemi. Conséquemment il est plus convenable sous tous les rapports de laisser votre corps réuni que de l'éparpiller sur la frontière et de le morceler de manière à en rendre la réunion impossible au moment du besoin. Notre maître dans l'art de la guerre nous a dit que « *vouloir être en force partout était le plus sûr moyen de ne l'être nulle part* » Vous avez parfaitement saisi cette maxime dans le projet que vous aviez formé pour l'établissement de votre camp, et votre manière de voir à cet égard répond entièrement à l'idée que je me suis faite de vos talents et de votre bonne judiciaire. Tenons-nous en donc, mon cher Kellermann, à votre premier plan, et pour en rendre l'exécution d'autant plus facile, je crois convenable que vous alliez occuper, le plus tôt que vos arrangements vous le permettront, la position que vous avez reconnue à Bouquemont et dont notre ami Vieusseux m'a rendu compte. Il me paraît qu'elle réunit tous les avantages que nous recherchons ; qu'elle nous place à une telle proximité du Rhin en cas d'événement, que dans deux marches vous pouvez vous y rendre, et que, toutefois, vous n'abandonnez pas la défense de la Sarre, restant à peu près à la même distance de Sarrelouis que de Strasbourg. Je n'aime point votre détachement à Sarrelouis dont je ne vois pas la nécessité bien pressante, mais je ne veux pas cependant vous envoyer d'ordre pour le retirer avant d'être plus éclairé sur les motifs qui peuvent le rendre utile.

» Les projets et les mouvements des ennemis doivent nous servir de direction, et comme ils peuvent changer d'un jour à l'autre, je ne prononcerai pas sur cet objet avant de savoir très positivement ce que vous en pensez ; mandez-moi donc le plus tôt possible votre opinion motivée sur ce détachement en particulier; ma confiance en vous est un garant certain que j'adopterai toutes les mesures que vous me proposerez à cet égard.

» Votre corps se renforcera dans peu de votre légion qui, j'espère, sera promptement et facilement levée ; mais il faut absolument abandonner l'idée d'y incorporer le 4[e] régiment de hussards qu'il est indispensable de remettre sur pied le plus tôt possible, ainsi que Royal Alle-

mand, afin d'augmenter d'autant votre armée. J'attends vos propositions pour les officiers de votre légion, ayant quelques sujets à vous donner. J'ai proposé pour ceux qui sont en campagne une portion d'appointements en numéraire et des fournitures en nature. Le rapport du Comité est imprimé et à l'ordre du jour. J'espère qu'il sera décrété aujourd'hui, vous pouvez l'annoncer à votre armée ; l'espérance d'un soulagement prochain leur fera prendre patience pour quelques jours encore d'embarras et de perte (1). »

1. Dépêche du ministre de la guerre du 8 juin 92 au général Kellermann dont il accepte les projets.

CHAPITRE IX

COMMISSION DE GÉNÉRALISSIME (1).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE.

Du 29 octobre 1792, l'an Ier de la République.

Le Conseil Exécutif Provisoire, délibérant sur la difficulté qui s'est élevée relativement aux rapports de subordination à établir entre les Officiers-Généraux qui se trouvent employés dans l'expédition de la Belgique, après avoir entendu le rapport du Ministre de la guerre : Arrête que le général Dumouriez aura le titre de *Lieutenant-Général des armées de la République, Commandant en chef l'expédition de la Belgique;* qu'en cette qualité, tous les Lieutenants-Généraux, quel que soit leur titre à d'autres égards, qui se trouveront employés dans cette expédition, seront sous les ordres du général Dumouriez et qu'il sera écrit en conformité de cette résolution, tant au général Dumouriez qu'aux autres Lieutenants-Généraux.

Pour ampliation conforme au Registre,

GROUVELLE.

1. Dossier des états de service.— *Personnel.*

TRAHISON DE DUMOURIEZ.

Ceci fut distribué par le modeste Dumouriez.

1792

L'an premier de la République

Les quatre Mois bien employés

OU

LES PRODIGES DE LA LIBERTÉ, DE L'ÉGALITÉ, DU TALENT ET DE LA VALEUR RÉPUBLICAINE, PAR LE GÉNÉRAL DUMOURIEZ.

Le 28 août, arrivé à l'armée de Lafayette.
Le 20 septembre, combat de Valmy.
Le 28, levée du camp des Prussiens.
Le 3 nov., Entrée dans les Pays-Bas.
Le 6. Bataille de Jemmapes.
Le 7. Prise de Mons.
Le 13. Combat d'Anderlecht.
Le 14. Prise de Bruxelles.
Le 17. Combat de Tirlemont.
Le 18. Prise de Malines.
Le 27. Combat de Varoux.
Le 28. Entrée dans Liège.
Le 30. Prise du château d'Anvers.
Le 1er décembre. Prise de Namur.
Le 7. Entrée dans Aix-la-Chapelle.

Lisés, feuilletés et trouvés dans l'histoire quatre mois pareils.

A Mergentheim, ce 1er de mai 1793.

Et ceci par un ami de la vérité.

1793

L'an dernier de la République

Les quatre Semaines bien employées

OU

LES PRODIGES DE LA FIDÉLITÉ, DES TALENTS ET DE LA VALEUR DES ALLEMANDS,

PAR LE PRINCE GÉNÉRAL COBOURG.

Le 1er mars. Combat près d'Aldenhoven.
Le 2. Prise d'Aix-la-Chapelle.
Le 3. Levée du siège de Maëstricht.
Le 4. Combat près de Tongres.
Le 5. Prise de Ruremonde.
Le 5. Prise de Liège.
Le 18. Bataille de Nerwinde.
Le 19. Combat devant Tirlemont.
Le 20. Prise de Diest.
Le 22. Bataille devant Louvain.
Le 24. Entrée dans Bruxelles.
Le 25. Reddition d'Anvers.
Le 27. Évacuation de Namur.
Le 28. Rentrée dans le Hainaut.
Le 29. Entrée à Gand.

Lisés, feuilletés et trouvés dans l'histoire
quatre semaines pareilles.

A Bruxelles, ce 5 de mai 1793.

CHAPITRE X

DÉCRET GÉNÉRAL ET PRÉLIMINAIRE POUR TOUTES LES TROUPES FRANÇAISES

ARTICLE 1er. — La Convention nationale assure à tout militaire qui, conformément aux lois établies sur les pensions de retraites, aura des droits acquis à la bienfaisance de la nation, la jouissance, à la fin de la guerre, des avantages que ces lois lui accordent à raison de son ancienneté de service et du grade dans lequel il se trouvera placé.

II. — Tout militaire, de quelque grade qu'il soit, officier ou soldat, qui, par les changements qui pourraient s'opérer à la paix, se trouvera réformé, obtiendra, à titre de pension de retraite, s'il a dix ans de service, les campagnes comptant pour deux ans, le quart de ses appointements de paix, un trentième du restant de ses appointements en sus par chaque année de service.

Quant aux militaires qui n'auront pas dix ans de service à la fin de la guerre, et qui auront cependant servi la patrie sans interruption, il leur sera payé, à la réforme, et sans distinction de grade, à titre de gratification, 60 livres pour une campagne, 150 livres pour deux campagnes, 300 livres pour trois campagnes, 500 livres pour quatre campagnes.

Cet article est applicable aux volontaires qui ont servi la campagne dernière, et qui sont retournés ou retourneront à leurs drapeaux pour le 1er avril prochain.

III. — Les anciens militaires retirés du service, et qui sont rentrés ou rentreront, d'ici au 1er avril prochain, sous les drapeaux de la patrie, concourront aux avantages énoncés dans les articles précédents, en comptant leurs anciens services avec les nouveaux, sur le pied du grade qu'ils auront lors de leur retraite à la paix, ou de leur réforme.

IV. — Tout militaire ainsi réformé jouira, tant qu'il vivra, et quelle que soit ensuite la place qu'il occupera dans l'Etat, du traitement fixé

par le présent décret, quels que soient les émoluments qui seraient attachés à ses nouvelles fonctions, et sans aucune déduction.

V. — La Convention décrète, comme principe, qu'il y aura 400 millions de biens des émigrés affectés au remboursement du principal que les militaires voudront remettre à la nation ; elle renvoie à ses Comités pour lui présenter le mode d'exécution.

VI. — La pension due à un militaire mort sur le champ de bataille ou dans l'armée, des suites d'une blessure qu'il y aurait reçue, sera reversible, moitié à sa femme, et l'autre à ses enfants, par égale portion, pourvu qu'ils donnent dans l'année, en paiement d'un bien national, la quittance de la pension qui lui aurait appartenu, suivant son grade et ses services, sur le pied fixé pour le traitement des invalides, s'il eût survécu à ses blessures.

VII. — A l'avenir, ceux qui remplissent les fonctions de lieutenant-colonel dans l'infanterie s'appelleront chefs de bataillon, et dans la cavalerie chefs d'escadrons. Les colonels s'appelleront chefs de brigade; les maréchaux de camp, généraux de brigade ; les lieutenants-généraux, généraux de division ; les généraux d'armée, généraux en chef. En conséquence, toutes les dénominations de lieutenant-colonel, colonel, maréchal de camp, lieutenant-général et maréchal de France sont supprimées.

(Rapport de Dubois-Crancé et Décret du 19 février 93.)

CHAPITRE XI

RÉVISION DES POUVOIRS PAR LES AUTORITÉS LOCALES

Lyon, le 15 août 1792, l'an IV de la Liberté.

Monsieur le président, honorés de la confiance de l'Assemblée nationale, ses Commissaires, envoyés aux différentes armées et aux départements frontières, mettent au rang de leurs devoirs de lui rendre compte de tout ce qui peut être soumis à leurs observations. Quand bien même quelques détails paraîtrait minutieux, dans les moments de trouble, rien de ce qui peut intéresser la chose publique et la cause de la liberté, ne paraîtra indifférent aux législateurs de la France.

Arrivés cette nuit à Lyon, nous sommes sortis ce matin, et nous nous sommes rendus à la municipalité ; nous avons eu un entretien avec M. le Maire, en présence de M. Servan, ministre de la guerre ; la municipalité de cette ville paraît être dans les meilleurs principes ; elle a pris, pour maintenir la tranquillité publique, des mesures vigoureuses qui annoncent un caractère de fermeté bien précieux dans des hommes publics. Il ne leur a pas suffi de savoir la patrie en danger, ils ont mis en usage tous les moyens de la sauver ; nous aurons à vous en entretenir dans une autre lettre.

Le Conseil de la Commune étant assemblé, on nous a priés d'y passer. La séance était publique, et une foule de citoyens remplissaient la salle. On y a fait lecture de nos pouvoirs, et les cris de : *Vivent la liberté, l'égalité, la nation et l'Assemblée nationale*, nous ont suivis jusqu'à notre logement. Nous devons vous parler maintenant de la disposition des esprits dans tous les départements où nous avons passé depuis Paris jusqu'à Lyon.

Partout nous avons trouvé les citoyens applaudissant aux mesures provisoires prises par l'Assemblée nationale ; partout nous avons vu de loin l'arbre couronné par le bonnet de la liberté. Cet arbre

était planté dans chaque ville, dans chaque village, dans chaque hameau ; il devient le point de repère où se réunissent les regards des patriotes.

Signé :

Les Commissaires de l'Armée du Midi.

DOCUMENTS

Les seuls connus relatifs à l'*installation des Représentants* et à l'*exercice* de leurs fonctions.

1793.

Extrait d'un procès-verbal de la Convention nationale du 20 juin 1793, l'an IIe de la République Française.

La Convention nationale, ouï le rapport de son Comité de Salut Public.

DÉCRÈTE :

Que les citoyens Isabeau, Chodron-Rousseau et Baudot, Représentants du peuple près l'armée des Pyrénées Occidentales, sont rappelés et nomment pour les remplacer en cette qualité, les citoyens Letiot de la Nièvre et Monestier du Puy-de-Dôme.

Visé par l'Inspecteur : signé : Bézard.

Collationné à l'original par nous Secrétaire de la Convention à Paris ce 20 juin 1793, l'an IIe de la République : signé : Gossuin et P. A. Laloy.

Enregistré au registre des délibérations du Conseil général d'administration du département des Basses-Pyrénées, par nous Secrétaire-général du département soussigné. A Pau, en séance publique le 13 juillet 1793, l'an IIe de la République Française, signé : Sespeaud, secrétaire-général.

Enregistré à la municipalité de Bayonne, au registre à ce destiné. Fait en la Maison Commune à Bayonne le 15 juillet 1793, l'an IIe de la

République Française, signé Basterreche, maire et Garson-Laine, secrétaire-général.

Enregistré au Directoire du District d'Ustariz à Bayonne le 15 juillet 1793, l'an IIe de la République Française, signé : Damborgé, vice-président, et Bihusbide, secrétaire.

PASSEPORT D'UN REPRÉSENTANT DU PEUPLE (1)

Nous, Président et Secrétaire de la Convention Nationale prions, tous ceux qui sont à prier, de laisser librement passer, aller et revenir le Citoyen *Briez*, Député, allant *en qualité de Représentant de la Nation, Député par la Convention Nationale dans les départements des Ardennes, du Nord et du Pas-de-Calais*, sans qu'il lui soit porté retard ni empêchement quelconque ; en foi de quoi nous lui avons fait expédier le présent Passeport auquel est apposé le sceau de la Convention Nationale, pour lui servir et valoir ce que de raison.

A Paris, le *cinq avril* mil sept cent quatre-vingt-*treize*, l'an 2e de la République.

J.-J. B. Delmas,
Président.

Cambon fils aîné, *Secrétaire.*

Mellinès.

Vu, passé à Saint-Quentin ce 8 avril 1793. L'an 2e de la République.

Desselle, *Officier municipal.* — Arpin, *Municipal.*

RÉPRESSION DE BORDEAUX

Les Représentants du peuple délégués près l'armée des Pyrénées et à Montauban réunis à Toulouse (2) :

Vu le décret de la Convention Nationale du six courant, relatif aux

1. Archives nationales.

2. Fait à Toulouse ce 13 août 1793, l'an 2 de la République française une et indivisible, signe : Chaudron-Rousseau, Alexandre, Ysabeau, Leyris et M. A. Baudot.

actes faits par la soit disant commission populaire et salut public à Bordeaux, qui en déclare les membres traitres à la patrie, les met hors de la loi, et en confie l'exécution aux Représentants du peuple réunis à Montauban et à Toulouse.

Arrêtent :

1° Que les Représentants du peuple Isabeau et Baudot seront chargés à se rendre sans délai à Bordeaux, pour l'exécution du dit décret du dit courant, conformément aux instructions arrêtées par la Commission.

2° Que les Représentants du peuple Chaudron Rousseau et Leyris demeureront à Toulouse, pour correspondre avec les Représentants chargés à Bordeaux et l'exécution du d. décret et leur procurer les moyens et force que les circonstances pourroient nécessiter et requérir.

3° Que Monestier, Représentant du peuple actuellement à Tarbes ou à Auch, demeure chargé au nom du Salut public et aux termes des instructions du 30 avril dernier, qui donnent à la Commission la faculté de s'adjoindre des collègues et se rendre de suite à Bayonne et de s'adjoindre à la Commission déléguée par la Convention Nationale, auprès de l'armée des Pyrénées-Occidentales.

Arrêtent en outre, que des expéditions en forme du présent arrêté seront envoyées au Comité de Salut public de la Convention Nationale, et aux Représentants du peuple à Perpignan et à Bayonne.

Ces Commissaires eurent donc pour mission de réduire Bordeaux, d'anéantir les commissions fédérales du département de la Gironde qui avaient appelé leurs compatriotes aux armes pour venger leurs députés, d'imposer l'unité et les décrets de la Convention aux adversaires les plus redoutés, et d'organiser la défense contre l'Espagne de Perpignan à Bayonne, dans les camps et parmi les populations (1).

1. Registre d'ordres de Monestier.

CHAPITRE XII

RAPPORT DES COMMISSAIRES DU POUVOIR EXÉCUTIF SUR LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION A LYON.

Lyon, 14 juillet.

Législateurs, aujourd'hui la fédération a eu lieu dans notre ville de Lyon : les administrateurs y avaient invité toutes les communes du département, et il s'y en est trouvé peut-être douze ou quinze, lesquelles, au retour de la cérémonie, ont été célébrer un banquet que dans chaque section on leur avait préparé. Là, après avoir satisfait à la réfection, les présidents de sections ont proposé une prestation de serment pour le soutien de la république lyonnaise et fédérative ; mais quelle a été leur surprise, lorsqu'un refus formel de la part des braves habitants des campagnes, et des braves canonniers des troupes de ligne, s'est opposé énergiquement à leur dessein ! Ces agents des administrations rebelles ont essayé tous les moyens pour séduire les campagnes, et les soulever contre vous et vos décrets ; ils ont appelé des députés de toutes les communes, qu'ils veulent payer à six livres ; et sans leur avoir annoncé l'objet de leur mission, ils se sont rendus à l'invitation. Là on leur a proposé une levée d'hommes pour une force armée départementale, pour aller contre Paris et les autres départements qui sont dans les bons principes, et en outre une imposition pour subvenir aux frais de cette force armée. Une séance de trente-six heures s'est passée dans de longues et mielleuses propositions de la part des administrateurs, et de longs et sérieux détails d'opposition de la part de la majorité des députés, sur lesquels ils n'ont rien pu obtenir, malgré les menaces et les atrocités lancées contre eux, et dont la plupart sont rentrés dans leurs foyers, outrés de la scélératesse et du brigandage qui dominent dans Lyon et sur les patriotes qui gémissent sous la plus grande oppression. Fassent le ciel, et les mesures que vous prendrez à ce sujet, que le terme de tant d'abominations et de

tyrannie soit enfin terminé! Courage, législateurs; usez de la justice et des moyens qui sont en votre pouvoir, et les patriotes délivrés et triomphants vous combleront de bénédictions,

Signé :

Les Commissaires du Pouvoir Exécutif.

RAPPEL DES COMMISSAIRES DU MINISTRE DE LA GUERRE A TOULON

Marseille le septidi de la 3e décade brumaire, l'an 2e de la République Française.

17 novembre 1793.

Citoyen Ministre,

« Vous venez d'envoyer à mes collègues Lambert et Saint-Preux, le décret qui rappelle les *commissaires du Conseil Exécutif*, écrit Nouet. Quant à ce dernier, il est parti de Nice du moment où il a reçu la lettre de rappel. Quoique vous ne m'ayez pas envoyé, ainsi qu'à mes collègues, la loi du 23 août qui nous rappelle, j'ai dû y obéir aussitôt que je l'ai connue par les papiers publics. C'est ce que Lambert et moi avons fait, et depuis cette époque, nous avons cessé nos fonctions auprès de l'armée d'Italie. J'ignore, Citoyen Ministre, si vous avez reçu nos deux lettres datées de Marseille, l'une du 20 septembre et l'autre du 26e jour du premier mois. Nous vous y marquions, que si nous ne nous étions pas rendus auprès de vous aussitôt la connaissance que nous avons eue du décret, c'est que les représentants du peuple, Barras et Fréron, avaient jugé convenable de nous garder auprès d'eux. Depuis deux mois, ils nous ont donné, à Lambert et à moi, plusieurs missions très importantes, telles que requérir les blés dans le département du Var, pour les besoins de l'*armée d'Italie*, de requérir tous les draps qui se trouvaient à Marseille, et les départements environnants, pour vêtir *cette même armée*, qui était, il y a deux mois, dans le dénûment le plus absolu. Enfin, comme nous tous l'avons marqué dans notre lettre du 26e du premier mois, ils nous ont chargé de la direction des *ateliers révolutionnaires* d'armes qu'ils ont établis dans cette ville,

ainsi qu'une manufacture d'armes et une fonderie de canons qui déjà est en activité. Tels sont, en abrégé, Citoyen Ministre, les motifs qui nous empêchent de nous rendre à Paris et qui sont consignés dans la lettre que viennent de nous écrire les représentants du peuple Barras et Fréron. »

Salut et fraternité.

Le Commissaire des représentants du peuple près les Armées et les Départements du Midi.

CHAPITRE XIII

FÉLICITATIONS A HOUCHARD

Nous avons reçu avec la plus vive satisfaction la nouvelle de vos brillants succès (1). Nous ne pouvons cependant nous empêcher de regretter infiniment que le grand projet qui avait été formé d'abord pour envelopper entièrement l'armée anglaise et l'écraser en marchant directement sur Furnes, Ostende et Nieuport, n'ait pas eu lieu. Quoi qu'il en soit, il faut profiter du moment d'enthousiasme et vous hâter de faire lever le siège du Quesnoy. Nous recevons les nouvelles les plus alarmantes de cette partie de la frontière. On nous assure que la garnison de Cambrai a été taillée en pièces. Nous nous flattons que ces bruits fâcheux sont dénués de fondement et que vous arriverez bientôt au secours. C'est à vous à voir quelle marche peut vous promettre le succès le plus complet, et s'il convient mieux de marcher directement sur le Quesnoy que de l'enfermer en emportant ses magasins et enveloppant les villes de Valenciennes et de Condé. Le Comité s'en repose sur votre courage et vous invite aux mesures les plus rigoureuses. Tombez en masse sur les ennemis et profitez de l'énergie française et de la juste confiance que vous avez inspirée aux troupes que vous commandez (2).

1. Dépêche du 13 septembre, de la main de Carnot.

2. Houchard fut accusé de trahison par trois représentants qui le déclarèrent achetés par le duc d'York (V. ce chapitre).

II

RÉCIT DE WATTIGNIES PAR LES AUTRICHIENS
(Extrait du *Bulletin de l'armée alliée.*)

Du quartier général de Pont-sur-Sambre, le 16 octobre.

Ce matin, un brouillard épais qui nous dérobait d'abord la vue de l'ennemi s'étant dissipé, nous vîmes revenir les mêmes colonnes de la veille, et se porter contre les mêmes points de notre corps d'armée ; elles étaient suivies de deux à trois autres colonnes, au moins tout aussi fortes, qui se postaient derrière les bois et villages, et fournissaient des troupes fraîches aux premières, à mesure qu'elles en avaient besoin dans les attaques qu'elles formaient contre nos troupes ; celles-ci faisaient la plus vive résistance ; le feu du canon et de mousqueterie fut terrible, et dura jusqu'au soir. Notre aile gauche ne put résister plus longtemps. Il fallait donc songer sans délai à lever le blocus pour nous mettre à même de prévenir, à forces réunies, les suites fâcheuses qui auraient pu résulter. Ce qui fut exécuté la nuit du 16 au 17. Le corps qui avait jusqu'ici bloqué la place, passa la Sambre près de Haut-Mort et de Requigures, tandis que l'armée d'observation la traversa près de Poussières et de Pont ; de sorte que nous occupons en ce moment la rive gauche de cette rivière.

La fermeté que nos troupes ont déployée à cette occasion est au-dessus de tout éloge : elles ont été sous les armes pendant deux jours et deux nuits, sans prendre de nourriture, ayant toujours à combattre une troupe d'enragés, dont le nombre l'emportait infiniment sur celui de nos troupes. La perte que nous avons essuyée, les 15 et 16, se monte à environ deux mille hommes, tant tués que blessés ou égarés, Plusieurs officiers sont de ce nombre.

Au moment où l'on achève d'imprimer ce bulletin, l'on apprend que les Français, s'étant portés en grande force sur l'aile droite de l'armée impériale, le maréchal prince de Cobourg avait jugé convenable de changer de position, de se placer derrière la Sambre, et de lever par conséquent le blocus de Maubeuge.

Beaucoup de personnes ont regardé la levée de ce blocus comme une mesure qui retardera les opérations de la campagne ; mais cette opéra-

tion était nécessaire ; elle a été volontaire de la part des généraux, et elle va servir à amener des événements, dont l'exécution eût été à la fois difficile et dangereuse dans une position trop resserrée pour le déploiement de la cavalerie.

III

RÉCIT DE JOURDAN ET DES REPRÉSENTANTS

La *Bataille de Wattignies* fut annoncée à la Convention par les deux bulletins suivants :

25 Vendémiaire an 2, 16 octobre 1793.

Au Quartier-Général à Avesnes, le cinquième jour de la troisième décade de l'an 2me de la République.

Le Général en chef de l'Armée du Nord
au Président de la Convention Nationale.

Citoyen,

Les Républicains français ont livré une bataille sanglante aux vils esclaves des despotes. Ils ont laissé sur le champ de bataille six mille morts ; Cobourg et son armée ont repassé précipitamment la Sambre ; nous les poursuivons. On fait à chaque instant des prisonniers. Notre perte se monte à deux cents morts et 1.200 blessés. La valeur de nos soldats me présage d'autres succès pour les armes de la République, et bientôt la terre de la Liberté ne sera plus infestée par ces brigands. La bataille a duré deux jours (1). Elle s'est donnée entre Avesnes et Maubeuge. Cette ville est libre. Sa communication est entièrement rétablie ; tout retentit des cris de nos soldats : *Vive la République!* Son triomphe est certain malgré les traîtres et les lâches. La terreur s'est emparée de nos ennemis, et je crois qu'il sera impossible à ces esclaves de soutenir les efforts courageux de nos braves républicains.

Salut et fraternité :

JOURDAN.

1. On observera le silence gardé dans les bulletins sur l'action importante de Carnot-Feulins, alors colonel d'artillerie et qui remplit dans la bataille un rôle analogue à celui de Kellermann à Marengo. (Cette dépêche n'a pas été publiée par le *Moniteur ;* il en est de même de celle qui suit.)

Avesnes, le 6me jour de la 3me décade du 1er mois de l'an 2me de la République, une et indivisible.

17 octobre 1793.

Les Représentants du peuple envoyés près l'Armée du Nord aux Représentants composant le Comité de Salut Public.

Hier, chers collègues, nous emportâmes à la bayonnette plusieurs postes importants. Les soldats de la République ont montré un courage de Lions. Il paraît que l'ennemi se retire considérablement et peut-être serons-nous assez heureux pour entrer aujourd'hui à Maubeuge. *Il est impossible de se conduire avec plus d'intrépidité et de sagesse que le général Jourdan.* Le général Duquesnoy développe aussi les plus grands talents ; les autres généraux jouissent aussi d'une confiance méritée. L'un d'eux cependant, le général de brigade Gratien, ayant battu en retraite lorsque le général Duquesnoy lui ordonnait de charger, a été destitué sur le champ de bataille et livré à la Commission militaire, de même que le commandant de la cavalerie de l'aile gauche.

On assure que Lambesc était au centre de l'armée ennemie et que Cobourg commandait, en personne, son aile droite. Nous avons perdu peu de monde. Le dernier mot des mourants, tant officiers que soldats, était toujours : *Vive la République!* Nous avons fait environ deux cents prisonniers, entre autres, le lieutenant-colonel des dragons de Cobourg, dangereusement blessé.

CARNOT, DUQUESNOY.

Le ton de ces deux dépêches est remarquable ; aucun des deux vainqueurs ne parle de son rôle. Jourdan est honoré par Carnot, mais l'action de ce dernier n'est exposée qu'en lieu utile, dans les bureaux de la guerre.

Jourdan priait le ministre de laisser Carnot auprès de lui.

CHAPITRE XIV

MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC

SECTION DE LA GUERRE

Commission de l'Organisation et du Mouvement des Armées de Terre

Ordres de la Commission

A tous les détails.

Du 28e jour de Germinal, An IIe de la République.
(17 avril 1794.)

Le Comité de Salut public, voulant prendre des mesures certaines pour que l'expédition des affaires du gouvernement n'éprouve aucun retard,

Arrête :

Article 1er.

Toute affaire renvoyée par le Comité de Salut public, *Section de la Guerre*, à quelqu'une des Commissions exécutives créées par la Loi du 12 Germinal, sera analysée par la dite commission dans les vingt-quatre heures après sa réception, et renvoyée à la même section du Comité avec un rapport sommaire et la décision portée sur l'objet dont il s'agit par les membres de la commission.

Art. 2.

Si les membres de cette commission rencontrent des difficultés qu'ils ne se croyent point autorisés à lever d'eux-mêmes, ils feront au bas de leur rapport sommaire la proposition d'un projet d'arrêté tel qu'ils le jugeront le plus convenable dans les circonstances ; ce projet ne sera point motivé, les motifs devant se trouver dans le rapport. Le Comité acceptera, rejettera ou amendera la proposition, suivant qu'il le jugera à propos.

Art. 3.

Les pièces qui n'auront pas été renvoyées aux dites commissions par le Comité de Salut public, mais qui leur auront été directement adressées, seront également analysées et rapportées sommairement dans les vingt-quatre heures de leur réception.

Art. 4.

En conséquence, il sera tenu par chacune des commissions registre exact des pièces qui leur parviendront, suivant les dates de leur arrivée. Ces registres seront mis sous les yeux des agents préposés par le Comité de Salut public, à l'effet de poursuivre l'exécution de ces ordres toutes les fois qu'ils le requerront.

Art. 5.

Les noms des personnes qu'intéresseront particulièrement les pièces analysées par les commissions seront écrits en marge ; s'il y en a plusieurs, ils seront rangés par ordre alphabétique ; les noms des lieux principaux, relatés dans les pièces, seront de même écrits plus bas, en marge aussi, dans l'ordre alphabétique, et séparés du premier par une barre. Enfin, la date de l'arrivée des pièces à la commission et celle de l'envoi de son rapport au Comité de Salut public seront écrites au haut de la dite marge.

Art. 6.

Les commissions ne pourront, en aucun cas, s'autoriser du présent arrêté pour temporiser ou retarder en aucune manière les mesures

d'exécution ; les décisions données par les dites commissions seront provisoirement expédiées, sans attendre de prononcé formel du Comité, qui annulera ces décisions ou en arrêtera l'exécution par des ordres positifs, lorsqu'il le jugera nécessaire.

Paris, le 28 Germinal An IIe de la République, une et indivisible.

Signé au registre :
CARNOT, B. BARÈRE, ROBESPIERRE, COUTHON, COLLOT-D'HERBOIS, SAINT-JUST, BILLAUD-VARENNES, C. A. PRIEUR, R. LINDET.

Pour extrait :
Signé : CARNOT, C. A. PRIEUR, BILLAUD-VARENNES, R. LINDET.

Pour copie conforme :
L'adjoint provisoire de la Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre.

Signé : L. A. PILLE (1).

SIBUET, COMMISSAIRE DE LA CONVENTION, SUR LES COMMISSAIRES NOMMÉS PAR LES GÉNÉRAUX DIRECTEMENT

Extrait de la Lettre du citoyen Sibuet, *Commissaire national à Bruges*, en date du 10 février 1793, l'an 2 de la République.

« Il est temps que nous sachions à quoi nous en tenir relativement à une grande quantité de prétendus Commissaires du Pouvoir Exécutif, NOMMÉS PAR LES GÉNÉRAUX, lesquels ne se font pas même connaître à Nous et cependant reçoivent des deniers, gèrent les intérêts de la République, sans qu'on sache quelquefois, ni pourquoi, ni comment.

Je ne dis pas cela par rapport à *Ita* qui mérite, je crois, beaucoup

1. Registres du Comité de S.P., série A. p. 127.

de confiance ; mais les Députés de la Convention m'écrivent aujourd'hui qu'ils ont trouvé dans l'arrondissement de Furnes un nommé Salomé, de Dunkerque, qui remplit, en vertu d'une commission d'un général, les fonctions de *Commissaire civil pour la Conservation des Biens nationaux;* ils disent qu'ils n'ont pas eu le temps de vérifier ses opérations, mais qu'elles leur ont paru peu conformes à la Loi. J'ai reçu leur Lettre 5 jours après, sans date, j'ai écrit sur-le-champ à Salomé de me rendre compte de ses travaux ; en attendant l'intérêt national souffre.

Il faudrait que le Conseil Éxécutif nous déclarât si les fonctions de Commissaires nommés par les Généraux n'ont pas cessé depuis notre arrivée, ou s'ils ne doivent pas nous soumettre leurs opérations. »

Le 10 février.

(Correspondance Militaire.)

FONCTIONNAIRES SUSPECTS (1)

Le voyage de Dumouriez à Paris et ses intrigues avaient laissé dans l'âme des patriotes des doutes graves qu'avaient justifiés les événements de la campagne de Belgique, en mars. L'audace des chouans, les violences extensives du parti royaliste en Bretagne, et les trahisons plus ou moins secrètes qui éclatèrent dans les pays de l'Ouest avec ensemble, dans l'année 1793, telles furent les causes premières de la création du système surnommé le régime des suspects ; nous ne parlons que de la *région ouest* de la France. Dès le 1er avril, les Commissaires de la Convention pour le Morbihan et le Finistère écrivirent aux administrateurs du département pour en obtenir « la liste de tous les fonctionnaires publics, civils et militaires, de votre ressort, que leur conduite ou leur faiblesse ont rendus ou rendent suspects. » On dut y joindre ceux qui se signalaient « par une négligence ou une indifférence coupable » envers « le sort de la Patrie. » Une seconde lettre, en date du même jour, ordonna de dresser la liste « de tous ceux qui, par leur position, leurs penchants, leurs habitudes, et par une conduite analogue à des préjugés qu'ils devaient avoir secoués depuis longtemps, » avaient délaissé les fonctions publiques pour combattre plus efficacement les institutions nouvelles.

1. Archives nationales, A F_2 II, carton 294.

S'ils eussent agi dans un autre sens, les Représentants eussent trahi leur mandat. La royauté avait prononcé elle-même son arrêt le 20 juin 1791 et le drame de Varennes lui avait valu, de la part du maréchal de Rochambeau, un jugement trop peu connu, mais sanglant. Le temps en a conservé les termes. A un gouvernement nouveau, en lutte malgré lui avec toute l'Europe, il fallait des hommes fortement trempés mais nouveaux aussi pour expliquer des vues nouvelles et des mesures rigoureuses mais justes en principe. S'en suit-il qu'ils aient, comme on l'a avancé imprudemment, tout modifié à plaisir et tout détruit en haine du passé ? Ici encore, les preuves du contraire abondent.

Le texte de la dépêche du 2 avril 1793, envoyée par les Commissaires du Morbihan et du Finistère aux membres du Comité de Salut Public, le prouve. Nous lisons dans cette énumération méthodique et raisonnée de leurs actes :

Les avantages qu'avaient obtenu les rebelles en se réfugiant, dans le courant du mois, dans le château de Rochefort, font craindre, même après leur expulsion, que ce fait ne se reproduise. Aussi, comptait-on qu'il faudrait en ordonner la démolition. Les Commissaires ayant promis à leurs collègues de ne prendre de « parti qu'avec circonspection, » ils en avaient appelé au général qui commandait à Vannes. Celui-ci avait réuni « son état-major et tous les militaires expérimentés de la garnison » qui avaient délibéré sa démolition, par un *avis unanime*.

Il n'en avait pas été de même pour celui de La Bretèche, parce qu'on ne l'avait pas regardé comme dangereux. L'exposé des motifs doit être cité.

« Nous avons communiqué cette délibération au Conseil général du » département de Morbihan qui, dans sa séance d'hier soir a, dit-on, » arrêté qu'il était expédient de démolir le château de Rochefort et » celui du Bois de la Roche, au sujet duquel nous l'avions aussi interpellé de s'expliquer. Quant à celui de La Bretèche on a pensé qu'il » convenait de le faire examiner par des ingénieurs *pour ne pas tomber* » *dans l'inconvénient de détruire de simples habitations sous prétexte* » *qu'elles ont été autrefois fortifiées*, et qu'on les appelle encore châteaux. Il est en conséquence très probable, citoyens nos collègues, » que nous autoriserons les démolitions des donjons de Rochefort et » du Bois de la Roche. »

Avec une égale prudence, les mandataires de la Convention faisaient désigner par les directoires de district les hommes du Recrutement appelés dans les paroisses révoltées.

Leur travail personnel était tel qu'ils étaient livrés à leurs propres forces. Le défaut de secrétaire, porte la même dépêche, nous a obligés à faire des copies de nos *arrêtés*, *réquisitions et lettres*, en triples et quadruples copies (1).

1. Les écrivains et les historiens du Parti royaliste ont négligé les papiers des Archives Nationales sur les guerres de Vendée. Un seul a fait exception, M. de La Sicotière, sénateur, dont l'Académie Française a couronné les savantes publications.

CHAPITRE XV

DU MODE DE DESTITUTION DES GÉNÉRAUX

Les représentants du peuple Merlin et Turreau écrivent de Montaigu, le 8 octobre, que c'est au moment où l'armée de la république venait de remporter un avantage à Mortagne, que les généraux Canclaux et Aubert-Dubayet ont reçu l'ordre qui destitue le premier du commandement en chef, et qui mande le second auprès du ministre de la guerre pour rendre compte des opérations qu'il a faites. Les troupes ont donné des regrets à ces deux généraux, qui ont exécuté l'ordre avec autant de soumission que de promptitude.

« Nous avons, ajoutent-ils, reçu le serment de l'armée ; nous avons remis provisoirement le commandement à des patriotes éprouvés. Vous pouvez toujours compter sur le zèle et la fidélité des soldats de la République. »

Rewbel : Aubert-Dubayet a reçu l'ordre au moment où il allait livrer le combat. Il s'est battu, a remporté la victoire et est parti sur-le-champ ; il est ici.

Albitte : Il faudrait, dans la destitution des généraux, employer une autre manière que celle qu'on a suivie jusqu'à ce jour. L'ordre de destitution arrive quinze jours après qu'il a été destitué, celui du remplacement un mois après, et les armées restent sans chefs, et les opérations sont continuellement dérangées. Aubert-Dubayet a fait son devoir, j'aime à le croire ; il s'est battu, quoique rappelé, voilà un acte de patriotisme. Je voudrais que la destitution d'un général ne lui fût portée que par celui qui doit le remplacer.

Rewbell : Dubayet n'est point destitué. Il est appelé par le ministre pour rendre compte. Il eût prévariqué si, au moment d'une bataille, il eût quitté son poste pour obéir à l'ordre qui l'a mandé. Il a fait son devoir en partant tout de suite après la victoire.

(Séance du 12 octobre 1793.)

RAPPORTS DES GÉNÉRAUX AVEC LES ENNEMIS.

ARRÊTÉ DU CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Exécutif Provisoire, du 28 décembre 1792.

L'an 1er de la République.

Sur le rapport du Ministre de la Guerre et après lecture d'une dépêche du général Valence, le Conseil arrête : Que ce général sera autorisé à envoyer des commissaires pour traiter avec les généraux *ennemis* et faire toutes les conventions nécessaires relativement à l'échange des prisonniers.

Le Conseil arrête en outre que pareille autorisation sera donnée au général Custine.

Pour ampliation conforme au registre,

Signé : GROUVELLE.

Pour copie conforme :

Le Ministre de la Guerre,

PACHE.

(Dépôt de la Guerre.)

CHAPITRE XVI

DE L'ÉPURATION AUX ARMÉES.

Rapport fait par Duquesnoy sur sa mission à l'armée du Nord, dans la séance du 7 ventôse.

Citoyens, envoyé à l'armée du Nord par le Comité de Salut public pour n'être uniquement occupé que de la surveillance des épurations militaires et pour suivre de près la conduite de tous les officiers, depuis le sous-lieutenant jusqu'au général en chef, je n'aurais point imaginé qu'on eût voulu m'éloigner de l'armée après avoir tout employé pour y faire le bien et avoir annoncé formellement que j'étais dans l'intention de n'accepter aucune autre commission. On ne fit néanmoins aucun cas de ma déclaration, et peu de temps après le Comité me chargea de l'épuration des autorités constituées. A peine avais-je reçu cet ordre qu'un autre me parvint ; par celui-là je devais faire une refonte de tous les corps belges et les réorganiser. Sur ces entrefaites et d'après un avis que j'avais donné au Comité de Salut public, on me chargea de répartir les chevaux d'artillerie de la manière que je trouverais la plus convenable, qui pût le mieux s'accorder avec les intérêts de la république.

Le Comité me croyait-il les talents de me multiplier, et l'expérience ne prouve-t-elle pas qu'en accumulant les commissions sur la tête d'un seul on n'en remplit aucune avec l'exactitude qu'il désire ?

Malgré ma répugnance à quitter l'armée, j'obéis cependant ; je me transportai à Amiens pour l'organisation des corps *belges*, et j'y travaillai pendant quelque temps avec l'activité qui caractérise le vrai républicain. Mes forces ne répondirent point à mon courage ; je tombai malade et fus forcé d'abandonner la besogne. En vain en informai-je le Comité de Salut public, en vain lui demandai-je mon rappel et mon remplacement ; il resta constamment muet. Enfin, accablé de fatigue et de douleur, ne pouvant plus y tenir, je pris le parti de me faire con-

duire chez moi pour y réparer ma santé et attendre ma guérison. Pendant ce temps j'eus la satisfaction de voir plusieurs de mes collègues.

Dans ma convalescence, je pris plusieurs arrêtés que je fis passer au Comité de Salut public, et qu'il a confirmés, entre autres celui qui expulse les ci-devant *nobles.* Je lui demandai à plusieurs reprises auquel des trois ordres que j'avais reçus je m'attacherais déterminément ; mais, aussi heureux qu'auparavant, je ne vis aucune réponse. Il fallait pourtant prendre un parti. L'oisiveté répugne à mon cœur ; je me décidai pour le travail des épurations. Il me paraissait depuis longtemps qu'il entrait dans la composition du tribunal de Béthune des hommes que les circonstances avaient maîtrisés, qui n'avaient pas eu le courage de braver toutes les tempêtes de la révolution, et qui, récemment encore, avaient blanchi un dilapidateur des bois nationaux, et que, pour le bien de la république et des judiciables, il était bon d'éloigner. Je le fis et les remplaçai par des citoyens justes et à talents, et investis de l'opinion publique.

Je passai à Aire ; c'était là que l'intrigue exerçait son empire ; les faux patriotes, ces républicains de nouvelle date, s'étaient rendus maîtres de la Société populaire ; ils y opprimaient les vétérans de la révolution ; tout tremblait devant eux. Nos braves quatre-vingt-neuvistes étaient réduits au silence ; on les menaçait même de l'incarcération ; je rendis au patriotisme son énergie, et la voix de l'intrigue fut étouffée.

Je passai en revue, devant le peuple et la société populaire régénérée, tous les détenus pour suspicion ; chacun était libre d'émettre son vœu sur leur sort. Ceux à qui on n'avait que de légers reproches à faire, qui n'avaient été qu'égarés, et qui, par leurs moyens physiques et moraux, ne pouvaient pas nuire à la chose publique, étaient élargis : j'avais surtout des égards pour la vieillesse. Les corps constitués passèrent au creuset ; je prononçai la suspension des malveillants ou des lâches, pour ne confier l'administration qu'entre des mains révolutionnaires,

J'allai à Saint-Omer ; je m'y occupai du sort des détenus ; je suivis à leur égard la méthode que j'avais pratiquée à Aire : le peuple fut entendu ainsi que la Société populaire ; leur vœu était mon guide ; c'était le moyen de me tromper rarement. Une certaine portion de ces malheureux fut rendue à la liberté, le plus grand nombre attendra la paix.

A Saint-Omer, comme ailleurs, le patriotisme avait été effrayé ! des

républicains solides avaient été incarcérés : cette machination était due à l'intrigue qui prend toutes les formes qui peuvent la conduire à son but ; je lui donnai le coup de massue, je ravivai l'opinion publique ; la joie fit place à la crainte, et les patriotes chantèrent victoire.

Un administrateur de district entreprenait une correspondance coupable avec le député Personne ; leur manière de penser paraissait la même ; je le destituai.

L'intrigue et la bassesse avaient porté le nommé Coalier, qui depuis le commencement de la révolution n'avait entendu parler des ennemis que dans la gazette, au grade de général de brigade. Tranquille dans ses foyers, il jouissait en paix d'un emploi que la justice n'accorde qu'à ceux qui ont vieilli dans le métier des armes et qui répandent tous les jours sur nos frontières leur sang pour affermir la république. Une considération seule aurait pu le maintenir, la science militaire : elle n'était pas même en sa faveur ; l'armée et ses concitoyens le regardent comme inepte sous ce rapport. Je le suspendis de ses fonctions, et le remplaçai provisoirement par un vieux tacticien.

Un autre général commandant à Bailleul, Bertin, était convaincu d'avoir touché deux fois son traitement de campagne ; la loi parlait, je la lui appliquai ; la république n'aura rien à regretter. Aussi ignorant que malhonnête homme, il n'aurait pu que nuire au succès de nos armes.

Un incendie se manifesta dans la commune de Lambres, près d'Aire : j'y courus, et mon exemple influa sur mes concitoyens, qui ne tardèrent pas à arrêter les progrès d'un feu qui menaçait de tout embraser.

Le curé fanatique de cette commune, qui après avoir cessé ses fonctions venait de les reprendre, avait été mis en état d'arrestation ; quelques fanatiques de sa trempe avaient sourdement témoigné du mécontentement et semblaient méditer une vengeance ; je requis la municipalité de me donner sur la cause de cet événement toutes les connaissances qu'elle pourrait recueillir, et les procès-verbaux qu'elle tint à cet effet me persuadèrent que cette malheureuse catastrophe ne devait être attribuée qu'à la malveillance et au fanatisme. Je pris un arrêté que je vous prie de généraliser ; il mettra fin peut-être à de semblables malheurs. Par cet arrêté j'affectai les biens du curé et ceux des riches fanatiques au paiement des indemnités auxquelles pourront scrupuleusement prétendre les incendiés.

D'après les renseignements que j'avais sur la possibilité de trouver dans le ci-devant château de Cotte du numéraire et autres effets pré-

cieux, j'autorisai la municipalité à y faire des fouilles. On y travailla, et tout répondit à mon attente ; on y trouva 200,000 livres ou environ, presque tout en numéraire, des montres en or, de la vaisselle d'argent et autres objets. Les braves habitants de la commune me paraissent dévorés de venir eux-mêmes en faire l'offrande à la Convention ; j'ai cru ne devoir point m'y opposer ; leur arrivée est très prochaine.

Je vous ai prévenu plusieurs fois de la mauvaise composition des régiments de chasseurs nos 13 et 17 ; qu'il était urgent de prendre un parti sur cet objet ; qu'un grand nombre de déserteurs y figuraient encore ; que beaucoup même d'entre eux y remplissaient des emplois importants ; que leurs chevaux n'étaient point soignés, et qu'ils avaient poussé la scélératesse jusqu'à les assassiner, comme il est constaté par les procès-verbaux tenus par l'adjudant-général Leblond. Si vous tenez à l'existence de ces corps, que je verrais volontiers dissoudre, faites-en faire au moins une épuration qui ne donne plus rien à craindre ; mettez à pied tous les Belges, et ne laissez que des Français pour former le noyau de ces corps.

J'ai encore suspendu l'adjudant de place de Saint-Venant ; ses liaisons anciennes, ses fréquentations avec des aristocrates connus, le patriotisme qu'il a persécuté, voilà les motifs qui m'ont déterminé à sévir contre lui.

(L'Assemblée décrète l'impression de ce rapport et son renvoi au Comité de Salut public.)

CHAPITRE XVII

INSURRECTION DE LYON

I

Proclamation des Représentants du peuple à l'armée des Alpes, aux habitants de Lyon.

« Citoyens, la résistance que des hommes perfides, qui s'étaient emparés de l'administration, ont mise à reconnaître la Convention nationale et ses décrets, a nécessité l'appareil et le développement d'une force armée. Nous sommes devant vos portes, parce qu'un décret de la Convention nous ordonne de rétablir l'ordre dans Lyon, et nous y sommes avec des troupes dignes de l'estime de la République, et qui ont juré mort aux tyrans et à tous leurs suppôts.

» Vous avez, dit-on, reconnu la Constitution : eh bien ! nous sommes donc frères, et vous allez nous recevoir en frères. Nous sommes vos libérateurs, car nous venons vous tirer du joug de l'oppression ; nous venons arracher les patriotes des mains de leurs bourreaux. Nous savons distinguer les bons citoyens de Lyon, gémissant depuis deux mois sur les désordres dont ils sont ou victimes ou témoins impuissants, de ces hommes pervers, coalisés avec les rebelles de la Vendée, et qui, parlant sans cesse de République une et indivisible, subordonnent ses lois à leurs caprices, à leur vengeance, et poursuivent avec autant d'impudence que d'acharnement le système des Cobourg et des Dumouriez.

» Montrez-vous donc, braves Lyonnais, il est temps. Le salut de la République a été compromis par votre faiblesse ; donnez vous-mêmes, sans que la force vous y contraigne et vous confonde avec des scélérats, la preuve de votre soumission aux lois, de votre amour pour la liberté et l'égalité. Quant à vous, qui semblez vous préparer à la résistance,

nous plaignons votre aveuglement, parce qu'il est l'effet d'une suite atroce de calomnies disséminées avec adresse par des conspirateurs ; vous dont on aiguise les poignards contre vos meilleurs amis, vous qui croyez servir une cause juste en vous plongeant dans le crime, revenez de votre égarement ; il faut que dans une heure vous ouvriez vos portes, ou que vous soyez traités en rebelles. Nous vous présentons encore le rameau d'olivier ; et si vous ne nous tenez pas compte du sentiment qui nous porte vers vous, calculez au moins votre propre intérêt.

» Voyez avec quelle astuce les perfidies vous ont conduits au bord du précipice ; rien ne peut vous en sauver, que votre soumission et le sacrifice des conspirateurs qui vous ont si longtemps imposé.

» Pour abréger les propositions, car nous l'avons dit, il nous faut réponse dans une heure, voici les conditions que nous mettons à l'admission fraternelle des troupes de la République dans Lyon :

» Art. Ier. Aucune hostilité apparente : tout citoyen qui paraîtra en armes, soit dans les rues, soit aux fenêtres, sera traité en rebelle.

» II. Toute autorité civile ou militaire cesse dans Lyon ; les Représentants du peuple y pourvoiront.

» III. La remise de l'arsenal et de tous les moyens de défense à l'avant-garde que le général enverra.

» IV. Indemnité pour les frais de l'expédition, et gratification aux soldats de la République qui protègent la paix intérieure et extérieure dans l'armée de la République.

» V. Reconnaître et assurer l'exécution des décrets de la Convention nationale, rendus avant et depuis le 31 mai dernier.

» A ces conditions, les Représentants du peuple promettent aux habitants de Lyon paix et fraternité, et ils ont l'assurance du général et le serment des troupes, qu'il ne sera fait dommage à aucun citoyen, ni dans sa personne, ni dans ses propriétés.

» Si une de ces conditions était refusée, les Représentants du peuple déclarent qu'ils mettent sous la responsabilité collective des citoyens de Lyon tous les maux qui peuvent en résulter, et d'avance ils déclarent rebelle et traître à la patrie, avec entière confiscation des biens au profit

de la Nation, tout individu dont le fils ou le commis, ou même le serviteur ou ouvrier d'habitude, serait reconnu pour avoir porté les armes contre les troupes de la République, ou contribué aux moyens de résistance.

» *Signé :*

» GAUTHIER, DUBOIS-CRANCÉ. »

II

La Convention aux Armées de la République.

Citoyens,

Votre fidélité et votre courage ont préservé la République des dangers où un général parjure l'avait exposée, et vos mépris l'ont puni d'avoir osé écrire que vous consentiriez à égorger vos frères pour vous donner un roi... Un roi à des Français !...

Une expérience d'autant plus instructive que peu de mois ont suffi pour la rendre complète, n'a-t-elle donc pas prouvé à la nation la plus confiante et la plus généreuse, que ni les serments, ni la clémence, ni les bienfaits, n'enchaînent les rois ; qu'un roi veut gouverner par la corruption quand il ne peut commander par la force, et qu'il conspire contre la liberté quand il désespère de pouvoir l'opprimer? Ah ! désormais l'invincible horreur de la royauté distinguera les Français entre les peuples libres, comme jadis elle a distingué les Romains.

Guerriers républicains, vous apprendrez à cette foule de guerriers, esclaves enchaînés, achetés ou séduits par des tyrans, que la puissance des rois doit s'abaisser ou se briser devant le génie de l'égalité ; qu'aucune portion d'une terre consacrée à cette divinité bienfaisante ne sera jamais souillée par le féroce et stupide orgueil d'un pouvoir héréditaire.

Soldats de l'égalité, que ce cri de guerre des Français, *vivre libre et sans roi*, répété par vos bouches victorieuses, fasse pâlir les tyrans sur leurs trônes ébranlés par vos armes et par notre exemple, et vous les verrez bientôt respecter une nation républicaine qu'ils n'ont pu ni vaincre, ni égarer, ni séduire.

III

Sommation du Général en chef de l'Armée des Alpes

Au camp, devant Lyon, 8 avril 1793.

« Nous François-Christophe Kellermann, général des armées de la république française, commandant en chef celle des Alpes et d'Italie ;

» Au nom de la République française une et indivisible, en vertu du pouvoir que m'a conféré la Convention nationale, et sur la réquisition des représentants du peuple à l'armée des Alpes ;

» Je somme les citoyens de Lyon de se conformer, dans le délai fixé d'une heure, à l'arrêté ci-dessus pris par les Représentants du peuple, de me livrer les portes de leur ville, d'y recevoir toutes les troupes de la république que je jugerai nécessaire d'y faire entrer pour assurer l'exécution des décrets de la Convention nationale, promettant toute sûreté pour les personnes et les propriétés.

» Faute par les citoyens de Lyon de se soumettre à la loi, je déclare qu'ils seront traités en rebelles, et que je ne négligerai aucun des moyens de force que la République française m'a confiés pour les réduire.

» Je mets sous leur responsabilité tous les malheurs qui pourraient en résulter.

» *Signé* KELLERMANN. »

IV

RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE. — RÉSISTANCE A L'OPPRESSION

Le corps administratif de la ville de Lyon et les commissaires des sections de cette ville à la Convention nationale.

Lyon, 9 août.

Citoyens représentants, au moment où nos commissaires vous donnent la plus grande preuve de notre attachement à la République, en vous portant notre acceptation de l'acte constitutionnel, vous nous

traitez en rebelles. Hier 8 août, les hostilités ont commencé, et le sang a coulé. Dubois-Crancé nous a envoyé une proclamation, sur laquelle il nous fallait délibérer dans l'espace d'une heure. Ce terme n'était pas encore expiré, que notre avant-garde a essuyé une décharge d'artillerie. On demande à fraterniser : quelques-uns de nos cavaliers s'avancent, on en fait deux prisonniers. Nous avons imité leur violence ; notre feu a recommencé, et nous avons repoussé les assaillants.

Après les preuves d'attachement à la République que vient de donner la ville de Lyon, vous voulez nous réduire par la force. Les commissaires que vous avez envoyés ont outrepassé leurs pouvoirs. Citoyens représentants, rendez justice à Lyon ; l'effusion du sang suivra nécessairement de votre refus : nous périrons tous plutôt que de retourner sous le joug de l'anarchie.

CHAPITRE XVIII

I

DIVISIONS ENTRE LA GARNISON DE LYON ET L'ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE

« Du 19 nivôse, l'an II de la République.

» *Les Représentants du peuple, etc.*

» Informés que les malveillants cherchent à semer la division entre » les frères d'armes de la garnison de Commune-Affranchie et ceux de » l'armée révolutionnaire ; que les rixes se sont renouvelées la nuit » dernière, malgré la réconciliation qui avait eu lieu dans la journée » même ; que le sang de plusieurs défenseurs de la patrie, ce sang pré- » cieux qui n'appartient qu'à la République, a coulé, par suite de » l'animosité que nos ennemis communs cherchent à exciter entre des » frères faits pour se chérir réciproquement, pour travailler de concert » au succès de la Révolution et pour se rallier à la voix de la » patrie ;

» Considérant qu'il importe, jusqu'à ce que les moteurs et instiga- » teurs de ces funestes divisions soient connus et punis selon la » rigueur des lois, de maintenir dans la place une discipline qui puisse » y assurer la tranquillité publique,

» Arrêtent ce qui suit :

» Art. 1er. — Après la retraite battue, tout officier, sous-officier et » soldat sera tenu de se retirer soit dans sa caserne, soit dans la maison » où il tient logement.

» Art. 2. — Il n'y a d'exceptés que les militaires en fonctions pour le » service ordinaire ou extraordinaire de la place.

» Art. 3. — Tout militaire de la garnison qui, n'étant pas dans les » fonctions de son service, sera rencontré, soit dans les cabarets, soit » dans les rues et places publiques, sera réputé auteur et fauteur » des divisions qui pourraient encore survenir et, comme tel, arrêté » par les postes, patrouilles et corps de garde pour être jugé militaire- » ment et révolutionnairement. »

FOUCHÉ DE NANTES, ALBITTE, LAPORTE.

« *Le Comité de Salut public aux représentants du peuple Fouché,* » *Laporte, Albitte, en mission à Commune-Affranchie.*

» Citoyens collègues,

» *Vos dernières dépêches* nous indiquent les *nouveaux complots* qui » se trament sans cesse autour de vous. Elles nous instruisent des » dangers qui se manifestent dans les départements voisins....

» Le comité applaudit particulièrement à vos sages démarches pour » chasser les discordes qui agitaient les soldats de la liberté. Le projet » des contre-révolutionnaires était de les faire égorger les uns après » les autres. Les soldats républicains ne se sont pas rendus complices » de ce crime prémédité. Ils vous ont entendus, c'est la patrie elle- » même qui leur a parlé. C'est son sein qu'ils déchirent, quand ses » enfants tournent contre eux-mêmes les armes qui doivent les défen- » dre ; quand leur sang coule pour une autre cause que la sienne. Les » chefs qui ne préviennent pas ces déplorables excès sont bien coupa- » bles. Choisis pour commander à des hommes libres, souvent ils » laissent leur courage s'égarer et devenir l'instrument des horribles » projets de leurs plus cruels ennemis.

» Ils sont bien coupables aussi ces fonctionnaires publics qui, par de » perfides et insidieuses interprétations, voudraient faire tourner l'axe » du gouvernement révolutionnaire en sens contraire, c'est-à-dire à » l'avantage de l'aristocratie et de la contre-révolution. C'est contre » elles que le gouvernement doit diriger toute sa force. *Telle est* » *l'intention bien sentie, bien évidente du comité* qui l'a proposé ; telle » est celle de la Convention nationale, centre de la confiance et de la » force de notre Commune civique. Persévérez dans la vôtre, citoyens » collègues ; la patrie et le salut public vous le commandent.

» Salut et fraternité.

» COLLOT-D'HERBOIS. »

II

ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE

État-major de l'armée révolutionnaire.

Général Ronsin, général de brigade à l'armée des côtes de Cherbourg ; Parein, général de brigade à l'armée de la Vendée ; Mazuel, adjudant-général, chef de brigade ; Houssaye, adjudant-général, chef de bataillon à l'armée du Nord ; Mauban, adjudant-général, chef de bataillon.

Chefs de bataillon.

Mollin, commandant une colonne de Marseillais au 10 août ; Thurelle, commandant de la section des Marchés ; Halm, commissaire de la section de la Fontaine de Grenelle ; Lemaire, commissaire de la section de la Montagne ; Delorme ; Cordier, commissaire de la section du Faubourg-Montmartre.

Adjudants-majors.

Bréard, commandant de la section de Popincourt ; Bénard, commandant en chef de la même section ; Thomassé, brigadier de gendarmerie ; Gondrecourt, membre du comité d'insurrection du 10 août ; du Hommier ; Tollède.

Quartiers maîtres.

Ducastel, vainqueur de la Bastille ; Froment, chef de la correspondance du secrétariat de la municipalité ; Lacour, Jaillet, Liebaut, Gachet.

III

TRIBUNAUX DES DÉPARTEMENTS

Les Tribunaux Révolutionnaires des Départements édictaient des peines aussi inexplicables que révoltantes, dont les textes étaient imprimés et, ayant été répandus à profusion, nous ont été conservés. Nous en citerons quelques-uns avec les noms des condamnés, pour rendre

notre exposé irréfutable. Un officier d'infanterie, Taffart de Libourne, était condamné à être enfermé jusqu'à la paix. Dubergier, marchand de morue à Bordeaux, était frappé de soixante-dix mille livres d'amende dont vingt mille au profit des sans-culottes. Dudon, procureur-général du parlement, Roullet, procureur-général syndic de la Gironde, et Campagnac, homme de loi, étaient condamnés à la peine de mort, comme étant hors la loi. Lacroix devait être détenu jusqu'à la paix, pour avoir partagé les erreurs des Girondistes, revanche des Montagnards vainqueurs. Leblanc et sa femme, accusés de fanatisme et d'aristocratie, obtenaient une double faveur de la commission militaire : la détention jusqu'à la paix et 60 mille livres d'amende, dont 40 au bénéfice des sans-culottes ; les sœurs Lafite étaient frappées de la même peine. Les titres d'aristocrate, de fédéraliste et de girondin suffisaient pour peupler les prisons et enrichir le trésor. Concierges et commis, perruquiers, épiciers et tailleurs, coudoyaient les membres du Tiers-État tels que médecins ou propriétaires. Le taux des amendes variait de 2 à 100 mille livres ; on accordait trois mois au prétendu délinquant pour s'acquitter, et parfois la liberté sous condition ou à terme ! Notre citation se réfère au proconsulat de Tallien à Bordeaux ; les autres départements suivaient ce même modèle, les noms seuls changent.

CHAPITRE XX

ADRESSE DE LA GARNISON ET DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE *LANDAU* A LA CONVENTION

I

La Garnison de Landau s'empresse donc de manifester l'intention qu'elle a de maintenir son serment d'être fidèle aux principes de la liberté, de l'égalité, et de répandre jusqu'à la dernière goutte de son sang pour affermir l'unité et l'indivisibilité de la république.

Quelque confiance que nous ayons dans des généraux qui jusqu'à ce jour ont paru la mériter, la défection inattendue de Dumouriez nous impose le devoir de les entourer d'une sage et sévère surveillance. Oui, nous le déclarons hautement, les républicains qui composent la garnison de Landau ne seront jamais les flatteurs idolâtres de leurs chefs, ni leurs lâches complices, s'ils viennent à trahir ; et le jour où leurs perfides desseins seraient connus serait, nous vous le jurons, celui de la *mort*.

Mais, citoyens représentants, en vous promettant de nous ensevelir sous les ruines des murs que nous défendons, plutôt que de les livrer à l'ennemi, nous vous conjurons de profiter de la tranquillité que vous assure notre dévoûment, pour donner aux Français une constitution républicaine, fondée sur les droits imprescriptibles de l'homme, afin qu'en mourant pour la patrie nous puissions emporter dans la tombe l'espoir consolant d'assurer à jamais la liberté de la France, et n'avoir point à craindre de mourir victimes d'une Faction qui vous aurait désunis.

(23 avril 93).

II

Lettre de M. le baron de Knobelsdorf, général en chef du corps prussien devant Landau, aux soldats français de la garnison de cette place.

Quartier-général de Bechingen, 11 décembre 1793.

Messieurs, son Altesse le prince de Hohenlohe me communique dans l'instant la lettre qu'il reçoit du général Laubadère, avec la proposition d'échange de quelques prisonniers. Cette lettre est conçue dans des termes et contient des expressions si extraordinaires, si contraires aux bienséances et aux usages reçus entre des nations policées, que je ne puis supposer que la garnison de Landau l'ait approuvée ; ainsi je me vois obligé, sans autres explications, de renoncer à toute correspondance avec le général. Mais comme cette conduite ne me paraît pas devoir influer sur les motifs qui nous ont fait consentir l'échange des prisonniers, vous voudrez bien faire choix de telles personnes que vous jugerez mériter votre confiance, auxquelles je puisse désormais m'adresser pour les échanges et autres relations indispensables, et m'en faire part, vous assurant d'ailleurs que je saurai toujours distinguer les procédés d'un particulier de ceux d'une garnison entière, que je crois incapable de méconnaître les égards que l'honnêteté prescrit même entre des ennemis.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le baron de KNOBELSDORF.

III

Lettre des soldats républicains français, défenseurs de Landau, à M. le baron de Knobelsdorf.

Landau, 9 décembre 1793, l'an 2e de la république française une et indivisible, et le 1er de la constitution populaire.

Monsieur le général, les soldats français composant la garnison de Landau ont trop de confiance dans le général Laubadère, leur chef, qui, de concert avec le représentant du peuple, n'a cessé de mériter leur

estime, pour accorder à d'autres qu'à eux un emploi que les lois leur donnent. Pour leur patrie et pour la liberté, ils seront toujours prêts à sacrifier leurs intérêts les plus chers, et leurs chefs n'auront pas la douleur de n'être pas écoutés toutes les fois qu'ils leur parleront de lois, de patrie, de liberté et de gloire.

Cessez donc, monsieur le général, de vouloir entretenir, avec les soldats défenseurs de Landau, une correspondance qui ne doit ni ne peut avoir lieu, puisque, par les lumières dont leurs chefs se sont entourés, ils se sont mis à même de les faire applaudir à toutes les démarches qu'ils ont faites. Il serait d'ailleurs trop désagréable pour eux de se voir obligés de renvoyer vos lettres sans y répondre, et cependant leur devoir les y obligerait si vous continuiez à leur écrire.

Signé : *les soldats républicains, défenseurs de Landau.*

CHAPITRE XXI

DÉCRET DE LA CONVENTION SUR LES ARMÉES QUI ONT BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de Salut public, décrète :

» Art. 1er. Les armées de la Moselle et du Rhin, et la garnison et les citoyens de Landau ont bien mérité de la patrie.

» II. Les Représentants du peuple renvoyés près les armées de la Moselle et du Rhin sont chargés de recueillir les traits de courage et de bravoure qui ont signalé cette victoire, et de les transmettre incessamment à la Convention nationale.

» III. Ils sont autorisés à décerner des récompenses civiques, au nom de la République, aux braves républicains qui se sont distingués dans cette campagne par des actions éclatantes.

» IV. Les Représentants du peuple sont chargés de faire sans délai le tableau des pertes qu'ont essuyées les patriotes, soit dans le bombardement de Landau, soit par l'entrée des brigands royalistes de l'Autriche et de la Prusse sur le territoire de la République.

» V. Ils enverront à la Convention le nom du citoyen de Landau qui a vu brûler sa maison sans abandonner son poste à l'arsenal, ainsi que le nom du soldat qui a coupé la tête du canonnier prussien et s'est emparé du canon.

» VI. Le présent décret sera envoyé par des courriers extraordinaires dans les Départements et aux Armées de la République. »

Le projet de décret est adopté au milieu des applaudissements.

La Convention ordonne l'impression du rapport de Barère et l'envoi aux armées (1).

1. Barère, que les applaudissements de l'assemblée avaient conduit à la tribune, en redescend au bruit de nouvelles acclamations et des témoignages répétés de la satisfaction de tous.

CHAPITRE XXII

Armée d'Entre Rhin et Moselle (1).

Landau, le 11 nivôse an 2 de la République Française une et indivisible.

31 décembre 1793.

A dater de ce jour, les deux armées réunies n'en forment plus qu'une provisoirement sous la dénomination *d'armée d'Entre Rhin et Moselle;* en conséquence l'état-major sera réuni ainsi que toutes espèces d'administrations; elles sont tenues de concourir de tous leurs moyens afin de pourvoir à la subsistance de l'armée.

Signé :
Le Citoyen Commandant l'armée d'entre Rhin et Moselle,
L. HOCHE.

Pour copie conforme :
BONVARLET.

Au citoyen chef d'état-Major de l'armée du Rhin.

Le général Hoche me charge, citoyen, de vous mander de mettre à l'ordre demain, l'ordre ci-dessus.

Salut et fraternité.
BONVARLET.

Certifié le présent état conforme à celui que j'ai reçu pour l'armée de la Moselle.

L'adjudant général,
COULANGE.

1. Cette dénomination n'a été reconnue par aucun acte officiel du Comité de Salut public.

CHAPITRE XXIII

NOTE DE QUELQUES ACTIONS ÉCLATANTES QUI SE SONT FAITES A L'ARMÉE DU RHIN.

Le général en chef, satisfait de la conduite qu'avait tenue le premier bataillon de l'Indre dans la journée du 12 frimaire, lui adressa une somme de 1.200 livres pour lui témoigner sa gratitude ; les braves sans-culottes qui le composent lui renvoyèrent cette somme en y ajoutant celle de 642 liv. 10 s. qu'ils destinèrent au soulagement des veuves et orphelins des défenseurs de la patrie. A ces traits de bravoure et de générosité, ce bataillon a encore ajouté de nouveaux droits à la reconnaissance nationale, par son courage et son intrépidité à enlever des redoutes à la baïonnette, qui étaient toutes hérissées de canon, et desquelles il sortait un feu effroyable, auquel ils répondaient par des cris de : *Vive la République !*

Dans une charge de cavalerie qui a eu lieu dans la journée du 12 frimaire, un lieutenant du 8e régiment de chasseurs à cheval, se trouvant démonté, quittait le champ de bataille pour aller prendre un autre cheval, lorsqu'il rencontra un chasseur du même régiment, nommé Faton, qui conduisait le cheval d'un dragon autrichien qu'il venait de terrasser. Ce lieutenant lui demanda à acheter son cheval ; le chasseur lui répondit : « Ce cheval ne m'a coûté que des coups de sabre, il ne peut mieux m'être payé que par ceux qu'il va te mettre à même de donner ; monte-le, et chargeons ! » Le lendemain, cet officier, ne voyant pas venir le chasseur lui demander l'argent de son cheval, le fit appeler, et lui offrit vainement ce qu'il pouvait valoir. Il ne put, malgré ses vives instances, lui faire accepter un sou. Pichegru, général en chef, informé de ce trait de générosité, manda au chasseur de se rendre chez lui ; il lui proposa, au nom de la République, d'accepter quelque chose ; il ne put l'y résoudre.

François Cotin, canonnier au 3e bataillon de la Meuse, a tué, avec l'écouvillon de la pièce qu'il servait, un cavalier autrichien qui coupait les traits des chevaux qui la conduisaient, et l'a empêchée ainsi de tomber au pouvoir de l'ennemi.

(Rapport de Pichegru.)

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

LIVRE PREMIER

LE CONSEIL EXÉCUTIF

CHAPITRE PREMIER

LA PATRIE EN DANGER

CHAPITRE II

LÉGISLATION DES MISSIONS MILITAIRES DE 1791 ET DE 1792

CHAPITRE III

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE

CHAPITRE IV

LE CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE

CHAPITRE V

LES AGENTS DU CONSEIL EXÉCUTIF

CHAPITRE VI

APPRÉCIATIONS SECRÈTES DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LES GÉNÉRAUX

CHAPITRE VII

APPRÉCIATIONS SECRÈTES DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LES ARMÉES

CHAPITRE VIII

DUMOURIEZ ET CUSTINE SUR L'EXPÉDITION DE MAYENCE

CHAPITRE IX

TRAHISON DE DUMOURIEZ

LIVRE DEUXIÈME

RÉORGANISATION DE L'ARMÉE PAR DUBOIS-CRANCÉ

CHAPITRE X

LA DÉFENSE ET L'ARMÉE PAR DUBOIS-CRANCÉ

CHAPITRE XI

LÉGALISATION DES POUVOIRS PAR LES AUTORITÉS LOCALES

CHAPITRE XII

MISSIONS DES COMMISSAIRES DU POUVOIR EXÉCUTIF

CHAPITRE XIII

CARNOT ET JOURDAN A WATTIGNIES

LIVRE TROISIÈME

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

CHAPITRE XIV

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC SOUS LA TERREUR

CHAPITRE XV

DROITS ET DÉVOIRS DES GÉNÉRAUX

CHAPITRE XVI

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC ET LES GÉNÉRAUX

CHAPITRE XVII

LA COMMUNE DE PARIS ET LES FÉDÉRALISTES

CHAPITRE XVIII

L'ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE

LIVRE QUATRIÈME

SAINT-JUST ET HOCHE EN ALSACE

CHAPITRE XIX

MISSIONS DE RICHARD, EHRMANN ET CUSSET A L'ARMÉE DE LA MOSELLE

CHAPITRE XX

MISSIONS DE SAINT-JUST SUR LE RHIN

CHAPITRE XXI

HOCHE EN ALSACE

CHAPITRE XXII

REPRÉSENTANTS ADVERSAIRES DE SAINT-JUST, BAUDOT ET LACOSTE

CHAPITRE XXIII

PICHEGRU ET L'ARRESTATION DE HOCHE. — CARNOT

CHAPITRE XXIV

MISSIONS DE RUAMPS ET DE MILHAUD

APPENDICES

TOME PREMIER

PIÈCES JUSTIFICATIVES DES CHAPITRES

Introduction.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.